



Courses plates

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 1181 à 1440) :	

mercredi 21 avril 2021	
CHOLET	1
jeudi 22 avril 2021	
MOULINS	4
PARISLONGCHAMP	6
vendredi 23 avril 2021	
COMPIÈGNE	10
MARSEILLE-PONT-DE-VIVAUX	13
SAINT-GALMIER	16
samedi 24 avril 2021	
FONTAINEBLEAU	17
LYON-PARILLY	20
NANCY-BRABOIS	22
dimanche 25 avril 2021	
AUCH	25
CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE	27
DURTAL	28
LA ROCHE-SUR-YON	29
MORLAIX	30
SAINT-MALO	32
TOULOUSE	33
lundi 26 avril 2021	
CHANTILLY	36
CHÂTEAUBRIANT	39
mardi 27 avril 2021	
BORDEAUX-LE BOUSCAT	41
MARSEILLE-BORÉLY	44
mercredi 28 avril 2021	
LA TESTE DE BUCH	47
SAINT-CLOUD	51

jeudi 29 avril 2021	
LYON-PARILLY	54
vendredi 30 avril 2021	
MARSEILLE-PONT-DE-VIVAUX	57
samedi 1^{er} mai 2021	
CARCASSONNE	60
EVREUX	62
FOUGÈRES	64
LANGON	65
PARAY-LE-MONIAL	67
SAINT-CLOUD	68
WISSEBOURG	71
dimanche 2 mai 2021	
BIGUGLIA	73
LE PIN-AU-HARAS	75
LIMOGES	76
MONTLUÇON	77
NÎMES	78
PARISLONGCHAMP	79
SABLÉ-SUR-SARTHE	83
SAVENAY	85
TARBES	86
lundi 3 mai 2021	
NANCY-BRABOIS	88
NANTES	91
mardi 4 mai 2021	
CHANTILLY	93
mercredi 5 mai 2021	
FONTAINEBLEAU	97

Index des chevaux cités dans ce numéro	101
--	-----

FRANCE GALOP

Département Technique
46 place Abel Gance
92655 Boulogne CEDEX

ISSN 1241-266X

France Galop – Imprimeur
Dépôt légal : mai 2021
Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions IV

Liste des personnes agréées et des contrats enregistrés..... V

Liste des oppositions

(Mis à jour le 10 novembre 2020)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
Christophe BURGUET	STE ENT Keven BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST Ent Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST Ent Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Saeed Nasser AL ROMAITHI	Ste Ent. François ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	Ste Ent. J. BERTAN de BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Nadine CHIARI	Ste Ent. KEVEN BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	Ste Courses NANCY-BRABOIS	Non paiement location de boxes et utilisation installations
I. LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
I. LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments – Non paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement factures de frais de pension

LISTE DES PERSONNES AGREES ET DES CONTRATS ENREGISTRES

ASSOCIATIONS

BADR (2017) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL Associéss: M. Brian BEAUNEZ, M. Christophe ESCUDER, M. Gerard COHEN, M. Remy DUPUY-NAULOT, M. Pierre GORAL (2/4) Pour sa carrière de courses*

BARBALALA (2017) *Dirigeant: HARAS DES SABLONNETS Associé: M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE (2/4) Pour sa carrière de courses*

GARDE AVOUS (2016) *Dirigeant: M. Daniel JOSSET Associés: E. LERAY (s), M. Eric LERAY (2/4) Pour sa carrière de courses*

HARPER GB (2018) *Dirigeant: A.B RACING Associé: ECURIE ADES HAZAN (2/4) Pour sa carrière de courses*

IRISHCA DE THAIX (2018) *Dirigeant: SOC. BOURGNEUF Associé: S. DEHEZ (s) (2/4) Pour sa carrière de courses*

JULLOUVILLE (2015) *Dirigeant: M. Diego USON OLASO Associé: M^{me} Ana VENTENA ALVES (2/4) Pour sa carrière de courses*

LA GRAND PLACE (2017) *Dirigeant: HARAS DES SABLONNETS Associé: M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE (2/4) Pour sa carrière de courses*

MONDA (2018) *Dirigeant: M. Martial BOISSEUIL Associé: HARAS DU BERLAIS (2/4) Pour sa carrière de courses*

MONTY (2015) *Dirigeant: A.B RACING Associé: ECURIE ADES HAZAN (2/4) Pour sa carrière de courses*

NAISHAN GB (2014) *Dirigeant: M. Marios KOUTSOMYTIS Associés: M. Athanasios DIMITROPOULOS, M^{me} Vasiliki-Evgenia ASTRA (2/4) Pour sa carrière de courses*

SENZA MALOCCHIO (2019) *Dirigeant: M^{me} Gina D'AMATO Associé: M. Mike PIETRANGELO (2/4) Pour sa carrière de courses*

VANILLE BLEUE (2019) *Dirigeant: MBAYE NIANG SNC Associés: SCUDERIA IL FINO, M^{le} Marina PORTA, M. Steeve PUGLIA (2/4) Pour sa carrière de courses*

ACTA EST FABULA (2015) *Dirigeant: M. Christian TRECCO Associés: M^{le} Jeanne Mary FIELDHOUSE, M. Gerome SALUSSOLIA, M. David WINDRIF (6/4) Pour sa carrière de courses*

ATANASSIO (2019) *Dirigeant: M. Mathieu BOISNARD Associés: J. BOISNARD (s), M. Romain BOISNARD (6/4) Pour sa carrière de courses*

CALAVI (2015) *Dirigeant: M. Maurice LABAISSE Associé: M. Julien MERIENNE (6/4) Pour sa carrière de courses*

CAPUCINE CATALANE (2018) *Dirigeant: M. Romain BOISNARD Associés: J. BOISNARD (s), M. Mathieu BOISNARD (6/4) Pour sa carrière de courses*

CLAIRVISION (2018) *Dirigeant: M. Patrice DETRE Associé: M. Jacques DETRE (6/4) Pour sa carrière de courses*

CRYPTOQUEEN GB (2019) *Dirigeant: M. Killian HERNON Associé: G. HERNON (s) (6/4) Pour sa carrière de courses*

ETOILE DU PILORI (2017) *Dirigeant: M^{le} Celine LEQUIEN Associés: M^{me} Catherine DERSOIR, M. Pierre JEMIN (6/4) Pour sa carrière de courses*

GENOAH (2016) *Dirigeant: M. Denis PARREAU Associé: M. Fabien LAGARDE (6/4) Jusqu'au 31 décembre 2021*

HALLEZ BLEIZ (2017) *Dirigeant: M. Vincent LE ROY Associé: M. Etienne d' ANDIGNE (6/4) Pour sa carrière de courses*

ILIKO D'OLIVATE (2018) *Dirigeant: ECURIE DES DRAGONS Associés: M. Jean-Philippe RIVOIRE, M^{me} Beatrice NICCO, M. Mathieu PITART (6/4) Pour sa carrière de courses*

INOUIE DE SIVOLA (2018) *Dirigeant: M. Gilles TRAPENARD Associé: E. CLAYEUX (s) (6/4) Pour sa carrière de courses*

IPOP VILLE (2018) *Dirigeant: M. Edouard POUMAILLOU Associé: M. Jerome DELAUNAY (6/4) Pour sa carrière de courses*

IZARA (2018) *Dirigeant: M. Jacques DETRE Associé: M. Patrice DETRE (6/4) Pour sa carrière de courses*

IZZY VILLE (2018) *Dirigeant: M. Edouard POUMAILLOU Associé: M. Jerome DELAUNAY (6/4) Pour sa carrière de courses*

KING CASTEL (2018) *Dirigeant: M. Philippe DELAUNAY Associé: W. MENUET (s) (6/4) Pour sa carrière de courses*

LAIO (2018) *Dirigeant: AS. PACAULT (s) Associé: M. Patrice PERENNEC (6/4) Pour sa carrière de courses*

MIAMI VOICE IRE (2018) *Dirigeant: M. Alain JATHIERE Associés: FRANKLIN FINANCE S.A., M. Solomon KUMIN, SCUDERIA DEI DUEPI (6/4) Pour sa carrière de courses*

NEW CRACKER'S IRE (2017) *Dirigeant: M. Ronald NAYARADOU Associé: M. Georges LUCE (6/4) Pour sa carrière de courses*

NOBLE STAR (2019) *Dirigeant: M. Marc BRIDOUX Associés: L. VIEL (s), EARL HARAS DE L'HOTELLERIE (6/4) Pour sa carrière de courses*

NOIRE DESIRE (2019) *Dirigeant: ECURIE DU GAVE Associé: M^{me} Nicole GARDE DUBORD (6/4) Pour sa carrière de courses*

NUMERAIRE IRE (2019) *Dirigeant: M. Killian HERNON Associé: G. HERNON (s) (6/4) Pour sa carrière de courses*

OSTIA (2016) *Dirigeant: M^{me} Janina BURGER Associé: M. Torsten RABER (6/4) Pour sa carrière de courses*

PANAMA CITY GB (2019) *Dirigeant: M^{me} Susan DAVIS Associés: M^{me} Melissa O'NEILL, M. Peter MITCHELL (6/4) Pour sa carrière de courses*

PENNY DE CERISY (2018) *Dirigeant: M^{le} Nelva DE ALMEIDA Associéss: M^{le} Carla O'HALLORAN, M. Patrick BOITTIN, M. Christophe BRUYNEEL, M. Laurent LEFEVRE (6/4) Pour sa carrière de courses*

PETITE JADE (2018) *Dirigeant: M. Eric DELL'OVA Associé: M. Yannick SCHULZ (6/4) Pour sa carrière de courses*

PRIMCO (2018) *Dirigeant: M. Benjamin TEBOUL Associés: GEMINI STUD, D. COTTIN (s), M. Oscar GONZALEZ LOZANO (6/4) Pour sa carrière de courses*

RED GRACE (2018) *Dirigeant: M. Bernard ANNIN Associé: B. AUDOUIN (s) (6/4) Pour sa carrière de courses*

ROCHENKA (2013) *Dirigeant: LA FLECHE RACING Associé: M. Alban CHEVALIER DU FAU (6/4) Pour sa carrière de courses*

ROMANTIC GREY (2019) *Dirigeant: M^{le} Françoise PERREE Associé: S. KOBAYASHI (s) (6/4) Pour sa carrière de courses*

SALVINIA (2018) *Dirigeant: M. Philippe ARTIGUES Associé: M. Lionel LARRIGADE (6/4) Jusqu'au 31 décembre 2021*

SEN LIKE (2017) *Dirigeant: M^{me} Marie-Therese THEARD Associés: M. Anthony DESHAIES, M^{me} Agathe FOUASSIER (6/4) Pour sa carrière de courses*

SENOGRAF (2019) *Dirigeant: M. Antonio Marco RUBBIANI Associé: A&G . BOTTI (s) (6/4) Pour sa carrière de courses*

THIRSTY IRE (2017) *Dirigeant: FRANKLIN FINANCE S.A. Associéss: ECURIE EQUUS RACING, SARL GROUPE KR, M. Jean-Luc FONTEYNE, M^{me} Agathe FOUASSIER (6/4) Pour sa carrière de courses*

TRIPTAJIKA (2019) *Dirigeant: M. Patrick FELLOUS Associéss: M. Eric PUERARI, D. GUILLEMIN (s), M. Eric BLAISSE, M. Alain GIAOUI, M. Jean-Marie BEGUIGNE (6/4) Pour sa carrière de courses*

TYTAN (2018) *Dirigeant: ECURIE TYGALY Associés: M. BRASME (s), CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU (6/4) Pour sa carrière de courses*

YANKEE DREAM IRE (2019) *Dirigeant: M^{me} Susan DAVIS Associés: M^{me} Melissa O'NEILL, M. Peter MITCHELL (6/4) Pour sa carrière de courses*

YOUNG MAN (2017) *Dirigeant: M^{le} Marion HEUZE Associés: M. Patrick BLANC, M^{me} Christine LE BESNERAIS (6/4) Pour sa carrière de courses*

ANGE L'HERMITAGE (2018) *Dirigeant: W. MENUET (s) Associé:* M. Jean-Marie ARNOUX (7/4) Pour sa carrière de courses

BANEHILL (2019) *Dirigeant: M. Anthony GOURAMA Associéss:* M. Maxime BEZIER, M. Gilbert Joseph COUGE, M. Richard CORVELLER, M^{lle} Pauline FABRE (7/4) Pour sa carrière de courses

BELLISSIMA GIRL (2018) *Dirigeant: TURFISTADOR S.A. Associéss:* BUTEL & BEAUNEZ (s), M. Florian CARRER, M. Alain DEPUICHAFFRAY, M. Alain JACOB (7/4) Pour sa carrière de courses

BIEN PENSEE (2017) *Dirigeant: M^{lle} Sylvie LE GALL Associé:* A. BOISBRUNET (s) (7/4) Pour sa carrière de courses

CLEO D'ARGENT (2018) *Dirigeant: M^{me} Sylvie PIMBONNET Associéss:* ECURIE SAINT-HILAIRE, M. Bernard GIRAUDON, M. Jean-Paul CHUZEVILLE, M. Remy PIMBONNET (7/4) Pour sa carrière de courses

CORALDAME (2018) *Dirigeant: M. Richard CORVELLER Associés:* M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE, M. Jean-Pierre SCOMPARIN (7/4) Jusqu'au 31 décembre 2023

DIVA LESCIBAA (2018) *Dirigeant: M. Patrice CONQUEDO Associé:* H. LAGENESTE (s) (7/4) Pour sa carrière de courses

FIRST BIRST (2018) *Dirigeant: M^{me} Laure CORDONNIER Associé:* B. AUDOUIN (s) (7/4) Pour sa carrière de courses

FUBUSTIER (2015) *Dirigeant: M^{lle} Celine LEQUIEN Associés:* M. Christian LEQUIEN, M. Olivier THOMAS, M. Eugene THOMAS (7/4) Pour sa carrière de courses

HAPYVALEY DU SEUIL (2017) *Dirigeant: M^{me} Marc BOUDOT Associé:* M. SEROR (s) (7/4) Pour sa carrière de courses

HARMONIE MAG (2017) *Dirigeant: Comte Antoine-Audoin MAGGIAR Associé:* E. CLAYEUX (s) (7/4) Pour sa carrière de courses

ICARE DU SEUIL (2018) *Dirigeant: M^{me} Marc BOUDOT Associé:* M. SEROR (s) (7/4) Pour sa carrière de courses

IMPERIAL DE THAIX (2018) *Dirigeant: M. Arnaud-Alain AMELINE Associés:* M. Michel BOURGNEUF, L. VIEL (s) (7/4) Pour sa carrière de courses

INSULA MAG (2018) *Dirigeant: Comte Antoine-Audoin MAGGIAR Associé:* E. CLAYEUX (s) (7/4) Pour sa carrière de courses

L'IRLANDAISE GB (2018) *Dirigeant: M^{me} Isabelle PELTIER Associé:* P&C . PELTIER (s) (7/4) Pour sa carrière de courses

MISTER JINGLE (2017) *Dirigeant: M. Luc MIRTO Associéss:* M^{me} Josiane AMIOT, M. Jean ANDROVER, M. Eric BOTELLA, M. Jean-Claude BOYADJIAN, M. Serge GAU (7/4) Pour sa carrière de courses

OLYPA (2018) *Dirigeant: M^{me} Sylvie PIMBONNET Associéss:* ECURIE SAINT-HILAIRE, M. Bernard GIRAUDON, M. Jean-Paul CHUZEVILLE, M. Remy PIMBONNET (7/4) Pour sa carrière de courses

POET'S BLACK (2017) *Dirigeant: M^{me} Sylvie PIMBONNET Associéss:* ECURIE SAINT-HILAIRE, M. Bernard GIRAUDON, M. Jean-Paul CHUZEVILLE, M. Remy PIMBONNET (7/4) Pour sa carrière de courses

SNOWBALL JACKSON GB (2017) *Dirigeant: M. Charles WENTWORTH Associé:* M^{me} Zorka WENTWORTH (7/4) Pour sa carrière de courses

ANGEL DUST (2018) *Dirigeant: M. Elias MIKHALIDES Associé:* M. Sylvain VIDAL (8/4) Pour sa carrière de courses

FRANCE ANTARTIQUE (2017) *Dirigeant: M. Maxime de BODINAT Associés:* E. CLAYEUX (s), Mise de TRACY (8/4) Pour sa carrière de courses

FULL BARNES (2019) *Dirigeant: M. Olivier-Jean CAMPOS Associés:* HARAS DU SAUBOUAS, GAEC DE LA SEGUEGNE (8/4) Pour sa carrière de courses

GENTLE STAR (2015) *Dirigeant: M. Guillaume HEURTAULT Associé:* M. Cyril DOSBAA (8/4) Pour sa carrière de courses

HEAVENLY VISION (2019) *Dirigeant: M^{me} Eric LIBAUD Associé:* M. Peter-Robert SPILLER (8/4) Pour sa carrière de courses

IDOLE DE TANUES (2018) *Dirigeant: Sc ECURIE COUDERC Associés:* D. GUILLEMIN (s), M. Antoine LORENZONI, M. Jean-Charles MAISONNEUVE (8/4) Pour sa carrière de courses

ILE DU LARGE (2018) *Dirigeant: M. Dominique LE BRETON Associéss:* M. David LUMET, M. Pascal NOUE, M. Matthieu HAVART, M. MESCAM (s) (8/4) Pour sa carrière de courses

ILENY ROYALE (2018) *Dirigeant: EQUOTAIR Associéss:* ECURIE NOSAT, M. Jean HARGOT, M. David LUMET, M^{lle} Elise CHAYRIGUES (8/4) Pour sa carrière de courses

KENMARTRE (2017) *Dirigeant: M^{me} Laurence GAGNEUX Associé:* M. Matthias CLEMENT (8/4) Pour sa carrière de courses

MANZON (2018) *Dirigeant: M. Philippe LARROUDE Associé:* M. Remy DUPUY-NAULOT (8/4) Pour sa carrière de courses

ROYAL DEVIL (2018) *Dirigeant: M. Dominique LE BRETON Associéss:* M. David LUMET, M. MESCAM (s), M. Matthieu HAVART, M. Christophe LE BOUC, M. Loic WETZEL (8/4) Pour sa carrière de courses

SANTA GIULIA (2019) *Dirigeant: M. Francky DEFOSSE Associé:* M. Frederic SAUQUE (8/4) Pour sa carrière de courses

SUPER KHALI (2019) *Dirigeant: M. Khalifa Mohammed AL ATTIYAH Associé:* A&G . BOTTI (s) (8/4) Pour sa carrière de courses

SYRAH MALPIC (2015) *Dirigeant: D. COTTIN (s) Associés:* M. Patrice DENIS, M. Bernard DENIS (8/4) Pour sa carrière de courses

CLEOD'OR (2017) *Dirigeant: M. Jean-Paul CHUZEVILLE Associéss:* ECURIE SAINT-HILAIRE, M. Bernard GIRAUDON, M^{me} Sylvie PIMBONNET, M. Remy PIMBONNET (9/4) Pour sa carrière de courses

GAME RUN (2019) *Dirigeant: M. Jean-Paul CHUZEVILLE Associéss:* ECURIE SAINT-HILAIRE, M. Bernard GIRAUDON, M^{me} Sylvie PIMBONNET, M. Remy PIMBONNET (9/4) Pour sa carrière de courses

GRAVITY FORCE GB (2017) *Dirigeant: M. Philippe PONSOT Associéss:* CH. AUBERT (s), M^{me} Marie-Laure GAUTIER, M. Stephane DELARUE, M. Frank OGET, M^{me} Sophie POUGET (9/4) Pour sa carrière de courses

IF YOU WANT (2018) *Dirigeant: M. Jean-Louis BERGER Associé:* M^{me} Agathe FOUASSIER (9/4) Pour sa carrière de courses

INFRA ROUGE (2018) *Dirigeant: M. Jose Louis DA SILVA Associé:* M. Jacques TOULOUSE (9/4) Pour sa carrière de courses

LISTA DES ROCS (2018) *Dirigeant: HARAS DES ROCS Associé:* M. Jean-Pierre DAIREAUX (9/4) Pour sa carrière de courses

OTAMBURA IRE (2018) *Dirigeant: M. Jean-Luc FONTEYNE Associéss:* ECURIE EQUUS RACING, M. Sonny MICLO, SARL GROUPE KR, M. Stephane STRINGONE (9/4) Pour sa carrière de courses

PADIRAC (2017) *Dirigeant: M. Bernard-B MARTIN Associé:* M. Fabian CELLIER (9/4) Pour sa carrière de courses

PEPITO DES BOIS (2016) *Dirigeant: M^{me} Joelle BRILLET Associé:* M^{lle} Lina SEURIN (9/4) Pour sa carrière de courses

SAUKITTEN GER (2018) *Dirigeant: M. Jean-Paul CHUZEVILLE Associéss:* ECURIE SAINT-HILAIRE, M. Bernard GIRAUDON, M^{me} Sylvie PIMBONNET, M. Remy PIMBONNET (9/4) Pour sa carrière de courses

SKALLETO (2014) *Dirigeant: M. Eric BLAISE Associé:* F. VERMEULEN (s) (9/4) Pour sa carrière de courses

SURABAYA (2018) *Dirigeant: M^{me} Marie-Laure GAUTIER Associéss:* M. Philippe PONSOT, CH. AUBERT (s), M. Stephane DELARUE, M. Jean-Yves LEROY, M. Frank OGET (9/4) Pour sa carrière de courses

SWEET OR BITTER (2016) *Dirigeant: M. Guy-Roger PETIT Associé:* M. Jean-Charles HAIMET (9/4) Pour sa carrière de courses

TARACO DES ROCS (2017) *Dirigeant: HARAS DES ROCS* Associé: M. Jean-Pierre DAIREAUX (9/4) Pour sa carrière de courses

VERSAILLES GB (2017) *Dirigeant: M^{me} Claire TAUPIN* Associé: G. TAUPIN (s) (9/4) Pour sa carrière de courses

VILLA DARYA (2018) *Dirigeant: HARAS DES SABLONNETS* Associés: FRANKLIN FINANCE S.A., M^{me} Eric LIBAUD, M. Ghislain DESLANDES (9/4) Pour sa carrière de courses

VYKOV (2017) *Dirigeant: FRANKLIN FINANCE S.A.* Associé: M. Gerard Thomas RYAN (9/4) Pour sa carrière de courses

A VOTRE BON CHOEUR (2018) *Dirigeant: ECURIE DE LA DENTELLE* Associé: HARAS DU DOMAINE DE L'ETANG (12/4) Pour sa carrière de courses

ANDISEA IRE (2019) *Dirigeant: M. Antonino CARACCILO* Associés: M. Tiziano GALGANI, WE BLOODSTOCK SRL (12/4) Pour sa carrière de courses

BEL EMPEREUR (2019) *Dirigeant: M. Bruno CLEMENTE* Associés: SCEA CARANT, M. Mickael DEVENA, M. Renaud HOURI, M. Dominique NEAU, M^{me} Caroline de WATRIGANT (12/4) Pour sa carrière de courses

BOULEVARD VICTORIA (2019) *Dirigeant: HARAS DE GRANDCAMP EARL* Associés: M^{me} Victoria GADBIN, L. GADBIN (s), M^{me} Monique CHAZE (12/4) Pour sa carrière de courses

FAZZANO (2019) *Dirigeant: SCEA CARANT* Associés: M. Bruno CLEMENTE, M. Mickael DEVENA, M. Renaud HOURI, M. Dominique NEAU, M^{me} Caroline de WATRIGANT (12/4) Pour sa carrière de courses

GARACHICO GB (2019) *Dirigeant: ECURIE MATHIEU OFFENSTADT* Associés: M. Sylvain FARGEON, M. Carlos LAFFON-PARIAS (12/4) Pour sa carrière de courses

GARDAHIA (2016) *Dirigeant: M. Jerome ROYER* Associés: M. Stephane CUILLER, M^{me} Sabine ROYER (12/4) Pour sa carrière de courses

GUNMA (2018) *Dirigeant: M. Torsten RABER* Associé: M. Hiroo SHIMIZU (12/4) Pour sa carrière de courses

HIGHEST MOUNTAIN (2016) *Dirigeant: M. Alexander MINK* Associés: M. Franck FORESI, M. Gerhard LORENZ (12/4) Pour sa carrière de courses

ISIS DU CROATE (2018) *Dirigeant: M. Jacques-Francis BOUDET* Associé: M^{me} Ingrid MONTENEGRO (12/4) Pour sa carrière de courses

JASODA (2019) *Dirigeant: M. Ludovic FLEURY* Associé: ECURIE BRED TO WIN SC (12/4) Pour sa carrière de courses

JAZZ BERE (2019) *Dirigeant: M. Dominique NEAU* Associés: SCEA CARANT, M. Bruno CLEMENTE, M. Mickael DEVENA, M. Renaud HOURI, M^{me} Caroline de WATRIGANT (12/4) Pour sa carrière de courses

L'INDOMPTABLE (2015) *Dirigeant: M^{me} Diana LOPEZ LERET* Associés: M. Mauricio DELCHER SANCHEZ, M. Ramiro LOPEZ-VALLADARES (12/4) Pour sa carrière de courses

MAGIC CARPET (2018) *Dirigeant: M^{me} Stella THAYER* Associé: M. Leverett S. MILLER (12/4) Pour sa carrière de courses

MAMZEL CHACHA (2017) *Dirigeant: M. Albert TATARD* Associé: M. Xavier-Louis LE STANG (12/4) Pour sa carrière de courses

MARTINA FRANCA (2019) *Dirigeant: SCEA CARANT* Associés: M. Bruno CLEMENTE, M. Mickael DEVENA, M. Renaud HOURI, M. Dominique NEAU, M^{me} Caroline de WATRIGANT (12/4) Pour sa carrière de courses

PERFECTO (2016) *Dirigeant: M^{me} Jacques CYGLER* Associé: C. BOUTIN (s) (12/4) Pour sa carrière de courses

POP LIFE (2019) *Dirigeant: ECURIE MATHIEU OFFENSTADT* Associés: M. Carlos LAFFON-PARIAS, M. Sylvain FARGEON (12/4) Pour sa carrière de courses

QUESSIGNY (2019) *Dirigeant: M. Mickael DEVENA* Associés: SCEA CARANT, M. Bruno CLEMENTE, M. Renaud HOURI, M. Dominique NEAU, M^{me} Caroline de WATRIGANT (12/4) Pour sa carrière de courses

RISPETTA GB (2018) *Dirigeant: SARL GROUPE KR* Associés: ECURIE EQUUS RACING, M^{me} Agathe FOUASSIER (12/4) Pour sa carrière de courses

ROCK OF SPIRIT (2019) *Dirigeant: M. Andre BRAKHA* Associé: M. Raphael BRAKHA (12/4) Pour sa carrière de courses

RUMPELSTINSKING (2018) *Dirigeant: M. Bertrand LACROIX* Associé: M. Joel MASOUNAVE (12/4) Pour sa carrière de courses

SLUZEWIEC (2019) *Dirigeant: ECURIES SERGE STEMPIAK* Associé: ECURIE LA BOETIE (12/4) Pour sa carrière de courses

A PIECE OF HEAVEN (2018) *Dirigeant: M. Michael GONZALEZ* Associés: M^{me} Anne Victoria BRANN, D. COTTIN (s), ECURIE VIVALDI (13/4) Pour sa carrière de courses

BELHARRA (2018) *Dirigeant: M. Patrick SAINT-MARTIN* Associé: M. Thierry de LAURIERE (13/4) Pour sa carrière de courses

BOJACK HORSEMAN (2019) *Dirigeant: M. Paul MER* Associés: M. Joel POUTS, D. MORISSON (s) (13/4) Pour sa carrière de courses

BREAK BUILDER (2019) *Dirigeant: M. Michel PERRET* Associés: M. Guy-Roger PETIT, M. Louis Clair CRANE, M. Richard CHOTARD (13/4) Pour sa carrière de courses

CALAS QUEEN (2018) *Dirigeant: M. Jean-Paul CHUZEVILLE* Associés: ECURIE SAINT-HILAIRE, M. Bernard GIRAUDON, M^{me} Sylvie PIMBONNET, M. Remy PIMBONNET (13/4) Pour sa carrière de courses

CHAUSSENS ROSES IRE (2019) *Dirigeant: M^{me} Anne-Marie HAYES* Associé: M. Fabrice CHAPPET (13/4) Pour sa carrière de courses

GREAT ESCAPE (2016) *Dirigeant: HARAS DU MONDANT* Associés: M. Patrice GOULARD, M. Erwan BRINDJONC (13/4) Pour sa carrière de courses

HIDDEN GEM (2019) *Dirigeant: M. Francis Philip WOOD* Associés: HARAS DE TRELI, M. David John HUELIN (13/4) Pour sa carrière de courses

IL IPSA (2018) *Dirigeant: ECURIE DE ROEBECK* Associé: D. COTTIN (s) (13/4) Pour sa carrière de courses

ONCE IRE (2019) *Dirigeant: M^{me} Anne-Marie HAYES* Associé: M. Fabrice CHAPPET (13/4) Pour sa carrière de courses

RED GRACE (2018) *Dirigeant: M. Bernard ANNIN* Associés: B. AUDOUIN (s), M. Christian BOURILLON (13/4) Pour sa carrière de courses

TRYANERO (2018) *Dirigeant: M. Patrick SAINT-MARTIN* Associé: M. Thierry de LAURIERE (13/4) Pour sa carrière de courses

TWICE IRE (2019) *Dirigeant: M^{me} Anne-Marie HAYES* Associé: M. Fabrice CHAPPET (13/4) Pour sa carrière de courses

ZZADIG (2018) *Dirigeant: M. Patrick SAINT-MARTIN* Associé: M. Thierry de LAURIERE (13/4) Pour sa carrière de courses

AMOUR D'UN JOUR (2018) *Dirigeant: M. Julien JOUIN* Associé: M. Jean-Pierre-Andre BOUDET (14/4) Pour sa carrière de courses

EL TORERO (2019) *Dirigeant: ECURIE DU GAVE* Associés: D. MORISSON (s), M. Pascal MANO (14/4) Pour sa carrière de courses

FRENCHY (2017) *Dirigeant: M. Johan GERARD* Associés: M. Guillaume DUROT, M. Vincent DUROT (14/4) Pour sa carrière de courses

GAARA (2019) *Dirigeant: M^{me} Diane ANDRE* Associés: C. BONIN (s), M. Paul AESCHELMANN (14/4) Pour sa carrière de courses

ISLANDSHAST (2018) *Dirigeant: M^{me} Magalen BRYANT* Associé: M^{me} Philippe COTTIN (14/4) Pour sa carrière de courses

ITALIEN (2018) *Dirigeant: ECURIE DE LA NONETTE* Associés: M. Dominic DORMEUIL, SCEA D'ARMAILLE (14/4) Pour sa carrière de courses

IZI DE TENELLE (2018) *Dirigeant*: **M^{me} Eliane DAVY-BOUDET** Associé: M^{me} Ingrid MONTENEGRO (14/4) Pour sa carrière de courses

KOI DODVILLE (2018) *Dirigeant*: **M. Bernd RABER** Associé: L. GADBIN (s) (14/4) Pour sa carrière de courses

POURQUOI PAS IRE (2019) *Dirigeant*: **M^{me} Anne-Marie HAYES** Associé: M. Fabrice CHAPPET (14/4) Pour sa carrière de courses

REVELATION (2018) *Dirigeant*: **HARAS DU HOGUENET** Associé: PALMYR RACING (14/4) Pour sa carrière de courses

ROSA KLEB (2018) *Dirigeant*: **ECURIE DE ROEBECK** Associé: D. COTTIN (s) (14/4) Pour sa carrière de courses

SALLYWELL IRE (2019) *Dirigeant*: **M. Maurizio GUARNIERI** Associé: M. Patrick MCGREE (14/4) Pour sa carrière de courses

FORCEUR DE VIF (2015) *Dirigeant*: **M^{me} Karine PERREAU** Associé: M. Olivier PERREAU (15/4) Pour sa carrière de courses

HANDCRAFTED (2018) *Dirigeant*: **J.B.S. INVEST N.V.** Associé: F. VERMEULEN (s) (15/4) Pour sa carrière de courses

IMAGINE CLERMONT (2018) *Dirigeant*: **M. Gael BARBEDETTE** Associé: M. Pierre J. FERTILLET (15/4) Pour sa carrière de courses

OK BOOMER IRE (2018) *Dirigeant*: **M. Philippe RIPERT** Associés: PEGASE BLOODSTOCK, Comte Guillaume de SAINT-SEINE, URANIE SARL (15/4) Pour sa carrière de courses

SNOWBLIND IRE (2019) *Dirigeant*: **M. Charles WENTWORTH** Associé: M. Howard HATTON (15/4) Pour sa carrière de courses

TAKING POWER (2018) *Dirigeant*: **M^{me} Geraldine REILLE-VILLEDEY** Associé: BUTEL & BEAUNEZ (s) (15/4) Pour sa carrière de courses

WALLIS ET FUTUNA (2018) *Dirigeant*: **M^{lle} Fanny GUEDJ** Associé: M. Antoine ABRASSART (15/4) Pour sa carrière de courses

BOPRINCE RAISELLE (2017) *Dirigeant*: **M. Philippe DEGROOTE** Associé: M^{lle} Julia POTIER (16/4) Pour sa carrière de courses

GOLDEN TWIST (2018) *Dirigeant*: **M^{me} Christian WINGTANS** Associé: M. Nicolas CAULLERY (16/4) Pour sa carrière de courses

JUSTE BERE (2019) *Dirigeant*: **LA FLECHE RACING** Associés: Comte Guillaume de SAINT-SEINE, M. Richard BARON, M. Alain JACOB, M. Markus MEIER (16/4) Pour sa carrière de courses

KISS ME HARDY (2018) *Dirigeant*: **M. Jean-Jacques MOURAD** Associé: E. LERAY (s) (16/4) Pour sa carrière de courses

LA REINE CATHERINE (2017) *Dirigeant*: **M^{me} Isabelle CORBANI** Associé: S. WATTEL (s) (16/4) Pour sa carrière de courses

LARA (2018) *Dirigeant*: **M. Igor DE MAACK** Associés: ECURIE DE MONTLAHUC, M^{me} Rana KHADDAM, MERIDIAN INTERNATIONAL SARL (16/4) Pour sa carrière de courses

MY CITY CHARLIE (2019) *Dirigeant*: **HARAS DE BEAUVOIR** Associé: M^{me} Charlotte DEMAILLY (16/4) Pour sa carrière de courses

RICKMAN GB (2019) *Dirigeant*: **LANGLAIS BLOODSTOCK** Associés: M. Gregoire DUPREZ, M^{me} Nathalie PIERRE, M^{me} Camille VITSE (16/4) Pour sa carrière de courses

SWING CAT (2017) *Dirigeant*: **M. Pascal NOUE** Associé: M^{lle} Laurence SOCQUET JUGLARD (16/4) Pour sa carrière de courses

WALALI WALALA (2018) *Dirigeant*: **M. Emile MOUNOUSSAMY PARVEDY** Associé: M^{lle} Pauline FABRE (16/4) Pour sa carrière de courses

DANCE WITH DEVILS (2017) *Dirigeant*: **M^{me} Vanessa COIRRE** Associés: E. CLAYEUX (s), M^{lle} Sacha COIRRE (17/4) Pour sa carrière de courses

GOAS MAT (2016) *Dirigeant*: **SCUDERIA CHRISTIAN TROGER** Associé: ARF RACING (17/4) Pour sa carrière de courses

ASPEN (2019) *Dirigeant*: **M^{lle} Samantha AMAR** Associé: M^{me} Jean-Etienne DUBOIS (19/4) Pour sa carrière de courses

BISANNE (2018) *Dirigeant*: **M. Herve ROUX** Associés: M. Alain de ROYER DUPRE, M^{me} Didier RICARD (19/4) Pour sa carrière de courses

BOMARI (2011) *Dirigeant*: **M. Christian HAMELIN** Associés: W. MENUET (s), M. Mickael HAMELIN (19/4) Pour sa carrière de courses

CARMAGUE IRE (2017) *Dirigeant*: **M^{lle} Olivia SAELENS** Associé: M. Jean-Marie GATTEAU (19/4) Pour sa carrière de courses

CENIZA IRE (2019) *Dirigeant*: **M. Emilio RUIZ COLECHAR** Associés: M. John DWAN, M^{lle} Marion GOODBODY, Scea HARAS DU MA (19/4) Pour sa carrière de courses

DUNGARVAN (2018) *Dirigeant*: **F. VERMEULEN (s)** Associé: D. COTTIN (s) (19/4) Pour sa carrière de courses

GERALDINE (2016) *Dirigeant*: **ELEVAGE DES VALLONS** Associé: M. Pascal JOURNIAC (19/4) Pour sa carrière de courses

IDEALGADOR (2018) *Dirigeant*: **M^{lle} Aline MASSELIN** Associé: M. Jean-Pierre MASSELIN (19/4) Pour sa carrière de courses

INVITE DE MARQUE (2018) *Dirigeant*: **M. Bertrand COLLETTE** Associés: M. Franck DELIBEROS, HARAS DE SAINT-VOIR (19/4) Pour sa carrière de courses

JONGO CHOP (2019) *Dirigeant*: **M. Alain CHOPARD** Associé: M. Jess PARIZE (19/4) Pour sa carrière de courses

KINCHKA (2016) *Dirigeant*: **M. Joel JUILLET** Associé: M. Gregoire JUILLET (19/4) Pour sa carrière de courses

KUNDRIE IRE (2017) *Dirigeant*: **M. Ludovic RIMA** Associé: M^{me} Camille BEAUNEZ (19/4) Pour sa carrière de courses

PORTALIS (2018) *Dirigeant*: **Sarl ECURIE BORGEL** Associé: ECURIE MATHIEU OFFENSTADT (19/4) Pour sa carrière de courses

SNOWBALL JACKSON GB (2017) *Dirigeant*: **M. Charles WENTWORTH** Associés: M^{me} Zorka WENTWORTH, M. Howard HATTON (19/4) Pour sa carrière de courses

VENTURA LIGHTNING (2017) *Dirigeant*: **M. Timothy Stuart PALIN** Associé: M^{me} Theresa MARNANE (19/4) Pour sa carrière de courses

BLUE DREAM (2019) *Dirigeant*: **SCUDERIA VISCONTI DI MODRONE** Associé: A&G . BOTTI (s) (20/4) Pour sa carrière de courses

D'ABSOLU (2018) *Dirigeant*: **M. Aime-Bernard PELLERIN** Associés: M^{me} Florence PELLERIN, M^{me} Philippine PELLERIN (20/4) Pour sa carrière de courses

DON FALCO (2019) *Dirigeant*: **M. Tao KEREOF** Associés: M. Thierry GAGLIANO, M. Alexandre GIANNOTTI (20/4) Pour sa carrière de courses

FENCE DES BRUYERES (2015) *Dirigeant*: **ECURIE CERDEVAL** Associé: M^{lle} Isabelle GALLORINI (20/4) Pour sa carrière de courses

FIRE WORLDS (2019) *Dirigeant*: **M. Mario SERAFINO** Associés: M. Gianluca BIETOLINI, GENETS SRL (20/4) Pour sa carrière de courses

FRAUD SQUAD GB (2019) *Dirigeant*: **M^{me} Susan DAVIS** Associés: M^{me} Melissa O'NEILL, M. Peter MITCHELL (20/4) Pour sa carrière de courses

HELSINKI NOLIMIT (2017) *Dirigeant*: **M. Noman OZGULER** Associés: M. David GONCALVES, M^{lle} Marie RICHERT (20/4) Pour sa carrière de courses

JOLIENENE (2019) *Dirigeant*: **M. Charley ROSSI** Associé: M. Cedric ROSSI (20/4) Pour sa carrière de courses

KAOS DODVILLE (2019) *Dirigeant*: **M. Bernd RABER** Associé: L. GADBIN (s) (20/4) Pour sa carrière de courses

N. par SHAHNILA (2019) *Dirigeant*: **SCUDERIA VISCONTI DI MODRONE** Associé: A&G . BOTTI (s) (20/4) Pour sa carrière de courses

POSED (2017) *Dirigeant*: **M^{me} Luana DUPELIN LALUNG** Associé: M. Manuel DUPELIN (20/4) Pour sa carrière de courses

REINALCO (2018) *Dirigeant*: **M. Jeremy HOUSSIN** Associé: M. Stephane SEIGNOUX (20/4) Pour sa carrière de courses

RIVER FLIGHT (2017) *Dirigeant: ECURIE PATRICK BOITEAU* Associés: ECURIE HUB DE MONTMIRAIL, M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE, M. JC. DELHUMEAU, M. Patrick DELHUMEAU (20/4) Pour sa carrière de courses

SOLOTOV IRE (2019) *Dirigeant: M. Frank COSGROVE* Associés: M. Peter MITCHELL, M^{me} Melissa O'NEILL, M^{me} Susan DAVIS (20/4) Pour sa carrière de courses

SOUND OF SILVER (2019) *Dirigeant: M^{me} Y. SEYDOUX DE CLAUSONNE* Associé: M. Eric PUERARI (20/4) Pour sa carrière de courses

THE JAEGER (2018) *Dirigeant: M. Herve THIROUX* Associé: M. Stephane SEIGNOUX (20/4) Pour sa carrière de courses

TIBBETT (2018) *Dirigeant: ECURIE JML RACING* Associé: M. Paul LE SOLLEU (20/4) Pour sa carrière de courses

BRAMETANA (2019) *Dirigeant: M^{me} Heide KURBAN* Associé: M. Thomas KOEHLER (21/4) Pour sa carrière de courses

FORCEUR DE VIF (2015) *Dirigeant: M^{me} Karine PERREAU* Associés: M. Olivier PERREAU, M. David BONGARD (21/4) Pour sa carrière de courses

FRENCH PEGASUS (2015) *Dirigeant: M^{me} Eliane LEFEVRE TRUPIANO* Associé: M^{lle} Chrystelle CARDENNE (21/4) Pour sa carrière de courses

FRESH KISS (2019) *Dirigeant: ECURIE NORMANDY SPIRIT* Associés: M. Alexis MORANGE, M. Nicolas SALTIEL, M. Cyril MORANGE (21/4) Pour sa carrière de courses

GAZELLE MAIL (2016) *Dirigeant: M. Yvonnick DUGUE* Associé: M. Xavier-Louis LE STANG (21/4) Pour sa carrière de courses

GLENALL IRE (2019) *Dirigeant: G. HERNON (s)* Associé: M^{me} Theresa BURNS (21/4) Pour sa carrière de courses

GOLDEN SON (2018) *Dirigeant: M. Jacques DETRE* Associés: M. Francois NICOLLE, M. Patrice DETRE, ECURIE TEAM SPIRIT (21/4) Pour sa carrière de courses

HELLOMYFRIEND (2018) *Dirigeant: ECURIE CHRISTOPHE GERMAN* Associés: L. BAUDRON (s), ECURIE DE MONTLAHUC (21/4) Pour sa carrière de courses

HYBRID (2018) *Dirigeant: M^{me} Eliane LEFEVRE TRUPIANO* Associé: M^{lle} Chrystelle CARDENNE (21/4) Pour sa carrière de courses

IDYLLE DU SEUIL (2018) *Dirigeant: SCUDERIA CHRISTIAN TROGER* Associés: M. Stephen LAHMI, M. J.N. TEMAM (21/4) Pour sa carrière de courses

ISEBACK (2018) *Dirigeant: M. Daniel LASSAUSAYE* Associé: GAB . LEENDERS (s) (21/4) Pour sa carrière de courses

MISTERCOM (2018) *Dirigeant: M. Vincent ZAZURCA* Associé: M. Patrice BITON (21/4) Pour sa carrière de courses

OLKAR (2018) *Dirigeant: M^{me} Karine PERREAU* Associés: M. Olivier PERREAU, M. David BONGARD (21/4) Pour sa carrière de courses

PEDRO CHOP (2019) *Dirigeant: M^{me} Michele SOGORB* Associé: M. Philippe SOGORB (21/4) Pour sa carrière de courses

PRINCE LOS (2018) *Dirigeant: M. Michel ESCUDER* Associés: M. Georges DUCA, M. Philippe FAUCAMPRE, M. Christophe ESCUDER (21/4) Pour sa carrière de courses

SATIN LADY (2018) *Dirigeant: M. Tao KEREFOFF* Associés: M. Georges DUCA, M. Michel ESCUDER, M. Philippe FAUCAMPRE (21/4) Pour sa carrière de courses

TURKISTAN EXPRESS (2017) *Dirigeant: M^{lle} Neila MAHJOUB* Associés: M. Christian CIMOLAI, M. Steeve PUGLIA (21/4) Pour sa carrière de courses

UPTOWN GIRL MAIL (2008) *Dirigeant: M. Yvonnick DUGUE* Associé: M. Xavier-Louis LE STANG (21/4) Pour sa carrière de courses

VALOUR IRE (2018) *Dirigeant: M. Franck RAOUL* Associés: M. Maxime MONFORT, ED. MONFORT (s), M^{lle} Julie GUILLAUME (21/4) Pour sa carrière de courses

CHARLATEMPS (2018) *Dirigeant: M^{me} Laetitia CARPIER* Associés: PALMYR RACING, M^{me} Catherine CARPIER, M^{me} Melinda GENTILHOMME (22/4) Pour sa carrière de courses

EMPORIUM (2018) *Dirigeant: M. Hamad AL ATTIAH* Associé: M^{me} Clemence VANDEL (22/4) Pour sa carrière de courses

FILLE D'AMERIQUE (2019) *Dirigeant: M. Guillaume LINSOLAS* Associés: M. Richard OLIVIER, M. Philippe TADDEI, M. Pascal TADDEI (22/4) Pour sa carrière de courses

HEARTFUL MELODY (2018) *Dirigeant: ECURIE MATHIEU OFFENSTADT* Associé: M^{me} Agathe FOUASSIER (22/4) Pour sa carrière de courses

I DARE (2019) *Dirigeant: TEAM HOGDALA A.B.* Associés: M. Giovanni ROSADONI, R. MARTENS (s) (22/4) Pour sa carrière de courses

IBIZA DES MOTTES (2018) *Dirigeant: Earl ECURIE DES MOTTES* Associés: GAB . LEENDERS (s), M. Mickael COUSIN (22/4) Pour sa carrière de courses

IDEM DES MOTTES (2018) *Dirigeant: Earl ECURIE DES MOTTES* Associés: GAB . LEENDERS (s), M. Mickael COUSIN (22/4) Pour sa carrière de courses

KISS ME HARDY (2018) *Dirigeant: M. Jean-Jacques MOURAD* Associé: E. LERAY (s) (22/4) Pour sa carrière de courses

LA BELLE EPOQUE (2019) *Dirigeant: TEAM HOGDALA A.B.* Associés: M. Giovanni ROSADONI, R. MARTENS (s) (22/4) Pour sa carrière de courses

LOUVE DES NAD (2017) *Dirigeant: M. Laurent NADOT* Associés: ECURIE BARNUM III SARL, M. Pascal GENDRE, M. Sebastien MOREAU, M. Matthieu NADOT, M^{me} Clotilde WITRAND (22/4) Pour sa carrière de courses

MERCIELAGO (2018) *Dirigeant: OTI MANAGEMENT PTY LTD* Associés: M. Nidal AL KHAIL, LODERI RACING (22/4) Pour sa carrière de courses

NORTH AND SOUTH (2018) *Dirigeant: M. Rene GUILLERM* Associés: M. Alain GLAZIOU, M^{me} Martine GOUYETTE, S. GOUYETTE (s) (22/4) Pour sa carrière de courses

WILD SWEETHEART (2019) *Dirigeant: TEAM HOGDALA A.B.* Associés: M. Giovanni ROSADONI, R. MARTENS (s) (22/4) Pour sa carrière de courses

BELLE CITY (2015) *Dirigeant: ECURIE PIGONI M&M* Associé: M. Thierry POCHE (23/4) Pour sa carrière de courses

BURKINA FASO GB (2018) *Dirigeant: M^{me} Aoileann GARAVAGLIA-DRION* Associé: MERIDIAN INTERNATIONAL SARL (23/4) Pour sa carrière de courses

CRAZY SUN (2019) *Dirigeant: MARIO GENOVESE SRL* Associé: M. Alearo DALL'OGGIO (23/4) Pour sa carrière de courses

DIOSA AMADA (2019) *Dirigeant: MARIO GENOVESE SRL* Associé: M. Alearo DALL'OGGIO (23/4) Pour sa carrière de courses

GOLDAMI KA (2014) *Dirigeant: ECURIE PIGONI M&M* Associé: M. Thierry POCHE (23/4) Pour sa carrière de courses

GRAN SABANA IRE (2019) *Dirigeant: ECURIE DES CHARMES* Associé: BALLYLINCH STUD (23/4) Pour sa carrière de courses

KENZO GER (2012) *Dirigeant: M. Benoit CHEVET* Associé: M. Tanguy BOIVIN (23/4) Pour sa carrière de courses

LA ROANNAISE (2017) *Dirigeant: M. Hubert DESPONT* Associé: M. Yves MORIER (23/4) Pour sa carrière de courses

MASTER BLAZE (2018) *Dirigeant: ECURIE JUELLE* Associés: M. Davy FERNANDEZ, PALMYR RACING (23/4) Pour sa carrière de courses

MOON WOLF (2018) *Dirigeant: ECURIE ASCOT* Associés: M. Jean-Pierre MENVILLE, M. Emeric de SPA, S. WATTEL (s) (23/4) Pour sa carrière de courses

N. par KYA GULCH (2019) *Dirigeant: MARIO GENOVESE SRL* Associé: M. Alearo DALL'OGGIO (23/4) Pour sa carrière de courses

N. par LADY SILVY (2019) *Dirigeant*: **MARIO GENOVESE SRL** Associé: M. Aleardo DALL'OGGIO (23/4) Pour sa carrière de courses

NICE DE BOISTRON (2016) *Dirigeant*: **ECURIE PIGONI M&M** Associé: M. Thierry POCHE (23/4) Pour sa carrière de courses

OLYMIA (2018) *Dirigeant*: **FR. MONFORT (s)** Associé: M. Jean-Paul BOIN (23/4) Pour sa carrière de courses

SAGA DE PAIL (2017) *Dirigeant*: **ECURIE PIGONI M&M** Associé: M. Thierry POCHE (23/4) Pour sa carrière de courses

TURBULANTE (2017) *Dirigeant*: **M. Hubert DESPONT** Associé: M. Bernard GUILLAUME (23/4) Pour sa carrière de courses

ARGYRON IRE (2016) *Dirigeant*: **M^{me} Dominique PELAT** Associés: M. Pierre-Alain CHEREAU, M. Robin LOSFELD, F. VERMEULEN (s) (26/4) Pour sa carrière de courses

BARRUA (2019) *Dirigeant*: **M. Simone BROGI** Associé: M. Frederic BRAGATO (26/4) Pour sa carrière de courses

BEST SIXTEEN (2019) *Dirigeant*: **INFINITY NINE HORSES** Associéss: M. Herve BUNEL, M. Jean Justin FOURNIER, BEAUREGARD BLOODSTOCK, ECURIE DES MONNAIES, M. Clement TROPRES (26/4) Pour sa carrière de courses

CANNELLO (2016) *Dirigeant*: **M. Thierry POCHE** Associés: M. Stephane LOUVARD, M. David POCHE (26/4) Pour sa carrière de courses

CHOUNAMIX DEJULLOU (2017) *Dirigeant*: **M. Luc JOSSE** Associé: M^{le} Sarah DUCHESNAY (26/4) Pour sa carrière de courses

DARLYVI (2018) *Dirigeant*: **M. Jean-Marc VARCIN** Associé: M. Stephane EVENO (26/4) Pour sa carrière de courses

DREAM MOONLIGHT (2018) *Dirigeant*: **ECURIE NORMANDY SPIRIT** Associés: CHR. HEAD (s), M. Nicolas SALTIEL (26/4) Pour sa carrière de courses

HALTE EN MER (2017) *Dirigeant*: **M^{me} Michele JUHEN-CYPRES** Associé: E&G. LEENDERS (s) (26/4) Pour sa carrière de courses

HERCULE DE MARBEUF (2017) *Dirigeant*: **M. Pascal PROUET** Associé: L. VIEL (s) (26/4) Pour sa carrière de courses

ICEMAN TO WIN (2018) *Dirigeant*: **HARAS DU GRAND CHESNAIE** Associé: J. PLANQUE (s) (26/4) Pour sa carrière de courses

IPALOMA DU MAINE (2018) *Dirigeant*: **M. Julien JOUIN** Associé: M^{le} Geraldine ROCHE (26/4) Pour sa carrière de courses

MIRAGE HERO GB (2017) *Dirigeant*: **FEEL GOOD HORSE RACING** Associé: M. Paul BENET (26/4) Pour sa carrière de courses

MORTELLE ADELE (2019) *Dirigeant*: **ECURIE CEHEL** Associéss: M^{me} Ariane GRAVEREAUX, OCEANIC BLOODSTOCK SARL, M^{me} Carole CUGUEN, ECURIE ERIC DELLOYE (26/4) Pour sa carrière de courses

MYRCELLA (2018) *Dirigeant*: **CUADRA MIRANDA S.L.U** Associé: M. Mauricio DELCHER SANCHEZ (26/4) Pour sa carrière de courses

N. par ALAMARIE GB (2019) *Dirigeant*: **ECURIE EQUUS RACING** Associéss: SARL GROUPE KR, M. Florent FONTEYNE, M^{me} Agathe FOUASSIER, M. Thomas LINES, M^{me} Lydia PERE (26/4) Pour sa carrière de courses

OMAYRA (2019) *Dirigeant*: **M. Mickael VALVERDE** Associés: M. Christian DIDIERE, M. Sebastien GONGORA, M. Antoine de WATRIGANT (26/4) Pour sa carrière de courses

SOULOU MALPIC (2016) *Dirigeant*: **ECURIE DU TRIEUX** Associés: M. Remy GROSBOIS, M. Dominique LORIER (26/4) Pour sa carrière de courses

THE RECORD (2019) *Dirigeant*: **JC. ROUGET (s)** Associés: D. MORISSON (s), M. Pascal MANO (26/4) Pour sa carrière de courses

ALMANFATA (2019) *Dirigeant*: **ECURIE DU PARC MONCEAU** Associés: HARAS D'ETREHAM, RIVIERA EQUINE S.A.R.L (27/4) Pour sa carrière de courses

ARDANZA IRE (2019) *Dirigeant*: **ECURIES SERGE STEMPIAK** Associé: M. Jean-Maurice MERTZ (27/4) Pour sa carrière de courses

FAST RAAJ (2018) *Dirigeant*: **ECURIE DU PARC MONCEAU** Associéss: MARTIN S. SCHWARTZ RACING, Y. BARBEROT (s), HARAS D'ETREHAM, RIVIERA EQUINE S.A.R.L (27/4) Pour sa carrière de courses

GOAS MAT (2016) *Dirigeant*: **SCUDERIA CHRISTIAN TROGER** Associés: ARF RACING, M. Davide SATALIA (27/4) Pour sa carrière de courses

IL SOGNO (2019) *Dirigeant*: **CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU** Associé: A&G. BOTTI (s) (27/4) Pour sa carrière de courses

ROMANOSA GB (2018) *Dirigeant*: **M. Sebastien DEFONTAINE** Associéss: M. Emmanuel BOUTIN, M. BRASME (s), M. Meriadec BLANCHET, CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU, M. Antoine GRONFIER (27/4) Pour sa carrière de courses

ROUZIC (2019) *Dirigeant*: **ECURIE DIDIER TABARY** Associé: MERIDIAN INTERNATIONAL SARL (27/4) Pour sa carrière de courses

SOLOTOV IRE (2019) *Dirigeant*: **M^{me} Susan DAVIS** Associés: M. Frank COSGROVE, M. Peter MITCHELL, M^{me} Melissa O'NEILL (27/4) Pour sa carrière de courses

TRABUCO (2018) *Dirigeant*: **M. Jean-Paul FICHAUX** Associé: M. Arthur MENDES (27/4) Pour sa carrière de courses

ULTIME NONANTAISE (2019) *Dirigeant*: **M^{le} Marie-Flore CORBIERE** Associé: M. Jean-Pierre GAUVIN (27/4) Pour sa carrière de courses

WHO KNOWS (2019) *Dirigeant*: **ECURIE DU PARC MONCEAU** Associés: M. Hubert GUY, M. Gerard LARRIEU, M. Eric PUERARI (27/4) Pour sa carrière de courses

AYRTON (2019) *Dirigeant*: **M. Pierre BEZIAT** Associés: M. Bernard BENAYCH, M. Jean-Maurice MERTZ, JC. ROUGET (s) (28/4) Pour sa carrière de courses

D DAY MAN (2019) *Dirigeant*: **M^{me} Christiane HEAD** Associéss: M. Michel DELAUNAY, ECURIE DU SUD, M. Benoit BAZIRE, M^{me} Corinne MARCILHACY (28/4) Pour sa carrière de courses

ENFIELD (2014) *Dirigeant*: **M. Georges LACOMBE** Associés: A. BOISBRUNET (s), M^{me} Jacqueline GATEAU (28/4) Pour sa carrière de courses

FAUDA (2019) *Dirigeant*: **ECURIE B. WEILL** Associés: M. Laurent DASSAULT, M. Francois NICOLLE, M. Daniel-Yves TREVES (28/4) Pour sa carrière de courses

FAWKES (2019) *Dirigeant*: **ECURIE HARAS DE SAINT VINCENT** Associé: M. Simone BROGI (28/4) Pour sa carrière de courses

HOTESSE DE CIERGUE (2017) *Dirigeant*: **M. Julien JOUIN** Associés: M. Jean-Louis DEVILLARD, M. Benjamin GAUTIER (28/4) Pour sa carrière de courses

KATPARTROI (2018) *Dirigeant*: **M. Gilles LE BARON** Associés: M. Charles-Hubert LE BARON, M. Didier LE BARON (28/4) Pour sa carrière de courses

KATRIBU (2017) *Dirigeant*: **M. Gilles LE BARON** Associés: M. Charles-Hubert LE BARON, M. Didier LE BARON (28/4) Pour sa carrière de courses

KOKBOROU (2018) *Dirigeant*: **M. Vincent LE ROY** Associé: L. VIEL (s) (28/4) Pour sa carrière de courses

LESS YOU RUN (2018) *Dirigeant*: **M. Gilles LE BARON** Associés: HARAS DU HOGUENET, M. Charles-Hubert LE BARON, M. Didier LE BARON (28/4) Pour sa carrière de courses

LIFETIME (2019) *Dirigeant*: **M. Bernard BENAYCH** Associés: M. Pierre BEZIAT, M. Jean-Maurice MERTZ, JC. ROUGET (s) (28/4) Pour sa carrière de courses

LILY D'ANGE (2017) *Dirigeant*: **M. Ange FOUILLEUL** Associé: M. Gilles CHAIGNON (28/4) Pour sa carrière de courses

LORENZO DE MEDICI (2019) *Dirigeant*: **SCUDERIA DEI DUEPI** Associéss: MERIDIAN INTERNATIONAL SARL, A&G . BOTTI (s), M. Benoit CHALMEL, M^{me} Aoileann GARAVAGLIA-DRION, M. Javier PASTORE (28/4) Pour sa carrière de courses

NIL DREAM (2014) *Dirigeant*: **GOLD AND BLUE LTD** Associés: M. Etienne d' ANDIGNE, M. Patrice LE BASTARD (28/4) Pour sa carrière de courses

RAMURE (2018) *Dirigeant*: **M. Remi COTTIN** Associé: M. Patrice LENOGUE (28/4) Pour sa carrière de courses

TOPAZE MYSTIQUE (2017) *Dirigeant*: **ECURIE PIERRE MERIENNE SC** Associéss: M. Julien MERIENNE, M. Pierre-Yves MERIENNE, M^{me} Claudine LAIGRE, M^{me} Nadine SALMON (28/4) Pour sa carrière de courses

TREGUISS (2015) *Dirigeant*: **LEVISSA SARL** Associé: M. Nicolas TOURNIER (28/4) Pour sa carrière de courses

WHEEL OF CHANCE (2017) *Dirigeant*: **M. Guillaume DUROT** Associé: M. Vincent DUROT (28/4) Pour sa carrière de courses

BLACK DU NINIAN (2018) *Dirigeant*: **M^{me} Camille BEAUNEZ** Associé: M. Jean-Claude OBELLIANNE (29/4) Pour sa carrière de courses

BREIZH EAGLE (2018) *Dirigeant*: **FRANKLIN FINANCE S.A.** Associés: HARAS DES EVEES, M^{me} Roland PERRON (29/4) Pour sa carrière de courses

CASSIPHONE (2019) *Dirigeant*: **M. Melchior-Francois MATHET** Associés: M. James Patrick CROWLEY, M. Anoj DON, EQUOS RACING INTERNATIONAL (29/4) Pour sa carrière de courses

CHARISMA (2019) *Dirigeant*: **M. Jerome VALLIER** Associé: M. Simone BROGI (29/4) Pour sa carrière de courses

GUN'N ROSES INDIAN (2016) *Dirigeant*: **M. Charles-Edward CAYEUX** Associé: M. Bertrand DELABAYS (29/4) Pour sa carrière de courses

HELLENA (2017) *Dirigeant*: **M. Emmanuel PUNIERE** Associés: M. Guillaume LASSAUSSAYE, M. Daniel LASSAUSSAYE (29/4) Pour sa carrière de courses

HYEKA (2017) *Dirigeant*: **M. Olivier TRIBOIRE** Associé: S. ZULIANI (s) (29/4) Pour sa carrière de courses

IPAD BLUE (2018) *Dirigeant*: **ECURIE JEAN-MICHEL CARRIE** Associé: M. Romain PERRUCHOT (29/4) Pour sa carrière de courses

MAESTRANTE (2019) *Dirigeant*: **M. Christian BRESSON** Associé: M. Pierre LAMY (29/4) Pour sa carrière de courses

MANGOUSTINE (2019) *Dirigeant*: **INFINITY NINE HORSES** Associés: ECURIE DES MONCEAUX, M. Alexandre GIANNOTTI, QATAR RACING LIMITED (29/4) Pour sa carrière de courses

PORTENTOSO GER (2015) *Dirigeant*: **M. Eric MEINDER** Associés: M. Antoine SEMMER-CESARI, E. GRALL (s), M. Xavier LAVABRE (29/4) Pour sa carrière de courses

REINE DE LUX (2018) *Dirigeant*: **M^{lle} Sophie-Charlotte CARRIE** Associé: ECURIE JEAN-MICHEL CARRIE (29/4) Pour sa carrière de courses

ZANOTCHKA (2019) *Dirigeant*: **M. Zied BEN M'RAD** Associéss: M. Samy TORGEMAN, M. Bernard ASSOUS, Scea HARAS DE GRATTE PANCHE, ECURIE JEAN-LUC MEDINA STUD (29/4) Pour sa carrière de courses

ALBIR (2016) *Dirigeant*: **M. Arnaud BOUCHER** Associés: M. Antoine BOUCHER, M. Franck CYMES, M. Olivier DUCASS (30/4) Pour sa carrière de courses

BAFANA LINNGARI (2015) *Dirigeant*: **JPMD RACING** Associés: F. MONNIER (s), M. Stephane MENARD (30/4) Pour sa carrière de courses

BAILEYS DIAMANT (2016) *Dirigeant*: **M^{me} Nathalie WALTON** Associé: M. William WALTON (30/4) Pour sa carrière de courses

BLOUZEUR (2017) *Dirigeant*: **M. Marcel BASSET** Associé: M. Stephane SEIGNOUX (30/4) Pour sa carrière de courses

DANISH GIRL (2018) *Dirigeant*: **M. Jean-Michel TESSIER** Associé: PALMYR RACING (30/4) Pour sa carrière de courses

IBN DES VIALETTES (2018) *Dirigeant*: **M. Jean-Pierre RAYNAL** Associé: M^{me} Jean-Francois BERNARD (30/4) Pour sa carrière de courses

JONH FOR ALWAYS (2017) *Dirigeant*: **M^{me} Nathalie WALTON** Associé: M. William WALTON (30/4) Pour sa carrière de courses

JOUR POLAIRE (2019) *Dirigeant*: **M. Jerome BRION** Associé: M. Jean Justin FOURNIER (30/4) Pour sa carrière de courses

TETE D'OR (2018) *Dirigeant*: **M. Jonathan VIOLET** Associés: M. Lionel LARRIGADE, M^{me} Claudie AUCHE (30/4) Pour sa carrière de courses

LOCATIONS

Nom en caractère gras = Locataire dirigeant

FINLEY DU PECOS (2017) *Locataires*: **ECURIE DU GAVE**, M. Stephane-Richard SIMON *Bailleur*: ECURIE DU GAVE (2/4) Pour sa carrière de courses

GAMINE DU MOU (2016) *Locataire*: **G. DENUAULT (s)** *Bailleur*: E.A.R.L. DOMAINE DU MOU (2/4) Pour sa carrière de courses

GRANGOUSIE CHALUZY (2016) *Locataires*: **M. Hubert DESPONT**, M. Gilles MARTIN *Bailleur*: M. Gilles MARTIN (2/4) Pour sa carrière de courses

HESQUANTA TROIS (2017) *Locataires*: **M^{me} Stephanie JUTEAU**, D. GUILLEMIN (s), M. Guillaume JUTEAU *Bailleur*: M^{me} Stephanie JUTEAU (2/4) Pour sa carrière de courses

INSIDE MONTLIOUX (2017) *Locataires*: **M^{me} Camille BEAUNEZ**, M^{me} Annie BEAUNEZ *Bailleurs*: M. Bruno MAZURE, M. Brian BEAUNEZ, M^{me} Annie BEAUNEZ (2/4) Pour sa carrière de courses

MI BONITA (2018) *Locataires*: **Earl BATY**, M. Jean-Philippe FLEURISSON *Bailleur*: M. Roger-Yves SIMON (2/4) Pour sa carrière de courses

MIOLNIR TROIS (2017) *Locataires*: **M^{me} Stephanie JUTEAU**, D. GUILLEMIN (s), M. Guillaume JUTEAU *Bailleur*: M^{me} Stephanie JUTEAU (2/4) Pour sa carrière de courses

TEMPT ME NOT (2018) *Locataire*: **M. Xavier RICARD** *Bailleur*: M. Fabrice VERMEULEN (2/4) Pour sa carrière de courses

BOOGIE (2018) *Locataires*: **ECURIE MICHAEL RIZIERI**, M^{me} Caroline NAMUROY, Y. FOUIN (s) *Bailleurs*: ECURIE MICHAEL RIZIERI, M^{me} Caroline NAMUROY, M. Yannick FOUIN (6/4) Jusqu'au 30 avril 2026

CAVISTO (2012) *Locataire*: **J. MARION (s)** *Bailleur*: HARAS DE MIRANDE (6/4) Pour sa carrière de courses

CHLUBA (2017) *Locataires*: **M. Gildas BLAIN**, A. BOISBRUNET (s) *Bailleurs*: M. A. ADELIN DE BOISBRUNET, M. Gildas BLAIN (6/4) Pour sa carrière de courses

COUR VITTON (2018) *Locataire*: **M^{lle} Charley LAUFFER** *Bailleur*: VERMEULEN (s) (6/4) Pour sa carrière de courses

DJELO (2018) *Locataires*: **M. Gildas BLAIN**, A. BOISBRUNET (s) *Bailleurs*: M. A. ADELIN DE BOISBRUNET, M. Gildas BLAIN (6/4) Pour sa carrière de courses

ESCORT'GROOVE (2016) *Locataires*: **M. Guillaume THOMESSE**, A. BOISBRUNET (s) *Bailleur*: M. A. ADELIN DE BOISBRUNET (6/4) Pour sa carrière de courses

GADGET BOY (2016) *Locataire*: **M^{lle} Celine LEQUIEN** *Bailleur*: M. Eric LERAY (6/4) Pour sa carrière de courses

GREGOLIMO (2018) *Locataires*: **M^{me} Meryl de WATRIGANT**, M. Jerome VALLIER, ECURIE PIERRE PILARSKI *Bailleurs*: M. Jerome VALLIER, ARMENIC BLOODSTOCK, ECURIE PIERRE PILARSKI (6/4) Pour sa carrière de courses

GUNFIGHT (2016) *Locataire*: **J. MARION (s)** *Bailleur*: HARAS DE MIRANDE (6/4) Pour sa carrière de courses

HERMIONE D'ARTHEL (2017) *Locataire*: **E. CLAYEUX (s)** *Bailleur*: Comte Guillaume de BRONDEAU (6/4) Pour sa carrière de courses

IDIOTE (2018) *Locataires*: **M^{lle} Jeanne DUFOUR**, E. CLAYEUX (s) *Bailleur*: M. Emmanuel CLAYEUX (6/4) Pour sa carrière de courses

ILBAO (2018) *Locataires*: **M. Antoine GRONFIER**, E. CLAYEUX (s) *Bailleurs*: M. Emmanuel CLAYEUX, M. Antoine GRONFIER (6/4) Pour sa carrière de courses

ILEBO (2018) *Locataires*: **M. Dominique CLAYEUX**, E. CLAYEUX (s), M. Thomas CLAYEUX *Bailleurs*: M. Emmanuel CLAYEUX, M. Dominique CLAYEUX, M. Thomas CLAYEUX (6/4) Pour sa carrière de courses

INSOLANTE (2018) *Locataires*: **M. Dominique CLAYEUX**, E. CLAYEUX (s), M. Thomas CLAYEUX *Bailleurs*: M. Emmanuel CLAYEUX, M. Dominique CLAYEUX, M. Thomas CLAYEUX (6/4) Pour sa carrière de courses

IRON DE LA DOUCAIE (2018) *Locataire*: **M^{lle} Celine LEQUIEN** *Bailleur*: M. Albert GASTINEAU (6/4) Pour sa carrière de courses

IZMIR (2018) *Locataires*: **SCEA D'ARMAILLE**, E. CLAYEUX (s) *Bailleur*: SCEA D'ARMAILLE (6/4) Pour sa carrière de courses

MARIE COASTALA (2018) *Locataires*: **M. Vincent LE ROY**, M. Francois NICOLLE *Bailleur*: M. Philippe DESMARD (6/4) Pour sa carrière de courses

NEW AND EXCLUSIVE IRE (2018) *Locataires*: **M. Franck NOBILE**, M^{me} Marie-Claire LEFEBVRE, M^{lle} Nelva DE ALMEIDA, M. Martial PROUHEZE, M. Patrick BOITTIN, M. Stephane GENDROT *Bailleur*: M^{me} Marie-Claire LEFEBVRE (6/4) Pour sa carrière de courses

SERMANDAKFI (2016) *Locataires*: **M. Claude BODIN**, M^{me} Armand HUMEAU, M. Xavier HUMEAU *Bailleurs*: M^{me} Armand HUMEAU, M. Alain HUMEAU, M. Alexandre HUMEAU, M. Xavier HUMEAU (6/4) Pour sa carrière de courses

SOMAGIC (2018) *Locataire*: **ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK** *Bailleur*: S.C.E.A. DES PRAIRIES (6/4) Pour sa carrière de courses

TCHUCKY CHOP (2015) *Locataire*: **M^{me} Roger LABATE** *Bailleurs*: M. Charles KAKOU, M. Jean-Pierre SIMARD (6/4) Pour sa carrière de courses

TIEPGINA (2018) *Locataires*: **M. Michel CONTIGNON**, M. Jess PARIZE *Bailleur*: M. Michel CONTIGNON (6/4) Pour sa carrière de courses

VAUX LE VICOMTE (2018) *Locataire*: **M^{lle} Charley LAUFFER** *Bailleur*: VERMEULEN (s) (6/4) Pour sa carrière de courses

CQUILEPATRON (2017) *Locataire*: **M. David WINDRIF** *Bailleurs*: M. Christian TRECCO, M. Gerome SALUSSOLIA, M. David WINDRIF, M. Nicolas TADDEI (7/4) Pour sa carrière de courses

DAME VERA (2019) *Locataire*: **PS TEAM** *Bailleur*: SCEA DU DOMAINE DE MALERAI (7/4) Pour sa carrière de courses

IKIGAI (2018) *Locataires*: **A. KAHN (s)**, M^{me} Joel DENIS *Bailleurs*: M. Joel DENIS, M^{me} M. de KERSAUSON DE PENNEND (7/4) Pour sa carrière de courses

ILDOUCE FLECHOIS (2018) *Locataires*: **M^{me} Catherine HERISSON**, M. Artus ADELIN DE BOISBRUNET *Bailleur*: M. Philippe COHJAU (7/4) Pour sa carrière de courses

ILLINA (2018) *Locataires*: **E. CLAYEUX (s)**, M. David THIBAUT *Bailleur*: M. Emmanuel CLAYEUX (7/4) Pour sa carrière de courses

IRRADIANTE (2018) *Locataire*: **B. AUDOUIN (s)** *Bailleurs*: M. Eric CHEVRIER, M. Francois JERECZEK (7/4) Pour sa carrière de courses

IVOIRE DU SEUIL (2018) *Locataires*: **M^{me} Marie-Gabrielle BOUDOT**, M. SEROR (s), M^{me} Marc BOUDOT *Bailleur*: M^{me} Marc BOUDOT (7/4) Pour sa carrière de courses

JETSTREAM DU LARGE (2019) *Locataire*: **M^{me} Christine GUILBERT** *Bailleur*: M. Pascal NOUE (7/4) Pour sa carrière de courses

KABALABALA (2018) *Locataire*: **M^{me} Aurelie VIGREUX** *Bailleur*: M^{lle} Sylviane MESTRIES (7/4) Pour sa carrière de courses

LIXOUNKO (2018) *Locataires*: **M. Thierry-Pierre GAUTHIER**, ECURIE JP BONARDEL, M. Regis GAUTHIER, M. Bertrand DELABAYS, M. Andre GIROD, M. Mathieu PITART *Bailleur*: M. Regis GAUTHIER (7/4) Pour sa carrière de courses

MACCLEOD (2019) *Locataire*: **PS TEAM** *Bailleur*: SCEA DU DOMAINE DE MALERAI (7/4) Pour sa carrière de courses

MUZIK DU LEMO (2017) *Locataires*: **M. Nicolas GODEFROY**, J. MARION (s), M. Benoit NAY, M. Francois NAIN *Bailleurs*: ELEVAGE MARION, M. Nicolas GODEFROY, M. Benoit NAY, M. Francois NAIN (7/4) Pour sa carrière de courses

NUAGE GRIS (2018) *Locataire*: **M. Stephane SEIGNOUX** *Bailleur*: M. Pierre LAMY (7/4) Pour sa carrière de courses

WOLF DU LEMO (2016) *Locataires*: **M. Benoit NAY**, J. MARION (s), M. Nicolas GODEFROY, M. Francois NAIN *Bailleurs*: ELEVAGE MARION, M. Nicolas GODEFROY, M. Benoit NAY, M. Francois NAIN (7/4) Pour sa carrière de courses

CALISTE GB (2015) *Locataires*: **M^{me} Victoria GADBIN**, L. GADBIN (s) *Bailleur*: GADBIN (s) (8/4) Pour sa carrière de courses

DIAMANT GRIS (2013) *Locataires*: **M^{me} C. BRAC DE LA PERRIERE**, M. Jacques BENOIST D'AZY, A. BOISBRUNET (s) *Bailleurs*: M. A. ADELIN DE BOISBRUNET, M. Jacques BENOIST D'AZY, M. E. BRAC DE LA PERRIERE (8/4) Pour sa carrière de courses

INTO THE GROOVE (2019) *Locataires*: **CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU**, M. Bernard GIRAUDON, ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK *Bailleurs*: M. Bernard GIRAUDON, CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU, ECURIE DE CASTILLON (8/4) Pour sa carrière de courses

IRUNDO (2018) *Locataires*: **Mise de TRACY**, E. CLAYEUX (s) *Bailleurs*: M. Emmanuel CLAYEUX, Mise de TRACY (8/4) Pour sa carrière de courses

LADY ENID (2019) *Locataires*: **M. Bernard GIRAUDON**, ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK *Bailleurs*: ECURIE DE CASTILLON, M. Bernard GIRAUDON (8/4) Pour sa carrière de courses

LOS POLOS (2018) *Locataires*: **BUTEL & BEAUNEZ (s)**, M. Francis DUNN *Bailleurs*: M. Francis DUNN, E.A.R.L. ELEVAGE DES LOGES (8/4) Pour sa carrière de courses

MASTER ONE (2016) *Locataires*: **M^{me} Sindy MARSCH**, M. Jules PETRAS *Bailleurs*: M. Jean-Paul DESHAYES, M^{me} Marie-Odile DESHAYES (8/4) Pour sa carrière de courses

MOULINS CLERMONT (2018) *Locataire*: **B. LEFEVRE (s)** *Bailleurs*: M. Stephane PIAU, LEFEVRE (s) (8/4) Pour sa carrière de courses

NAJIMA STAR (2019) *Locataire*: **M^{me} Jennifer BIA** *Bailleur*: M. Laurent DENIEUL (8/4) Pour sa carrière de courses

OLGA (2017) *Locataire*: **M^{lle} Christina JUNG** *Bailleur*: M. Jean-Luc HENRY (8/4) Pour sa carrière de courses

TENDER WINNER (2015) *Locataire*: **M^{me} Angélique RAFFINI** *Bailleur*: M. Jean-Philippe DUBOIS (8/4) Pour sa carrière de courses

ASANDA IRE (2016) *Locataire*: **M^{lle} Celine MONFORT** *Bailleur*: MONFORT (s) (9/4) Pour sa carrière de courses

BALZANE DU BOIS (2011) *Locataires*: **M. Dominique DUVEAU**, J. PLANQUE (s) *Bailleurs*: M. Bruno RENAUDIER, M. Philippe RENAUDIER (9/4) Pour sa carrière de courses

BELLE AMITIE (2019) *Locataires*: **M. Jerome DELAUNAY**, M. Quentin DAUDIGNY, M. Sebastien MACIASZEK, M. Thomas MEUNIER *Bailleurs*: M. Raymond BELOUIN, M. Olivier MAURICE, M. Yves MAURICE (9/4) Pour sa carrière de courses

FILLE DU CHENET (2015) *Locataire*: **M. ROLLAND (s)** *Bailleur*: M^{lle} Marie-Laure BESNOUIN (9/4) Pour sa carrière de courses

GEORGIA PARCS (2016) *Locataires*: **M. Alain GALLO**, M. Thomas VIEL *Bailleur*: M^{me} Gabriel NOUARD (9/4) Pour sa carrière de courses

ICI FOREZ (2018) *Locataire*: **M. Michel PELLETANT** *Bailleur*: M^{me} Marie-Caroline COYNE (9/4) Pour sa carrière de courses

MYKLACHI (2016) *Locataire*: **M^{lle} Paola TALLOIS** *Bailleurs*: M. Freddy NORMAND, M. Paul NORMAND (9/4) Pour sa carrière de courses

NATHEPOLO (2018) *Locataire*: **M. Xavier-Louis LE STANG** *Bailleur*: M. Jean-Paul MARCHAND (9/4) Pour sa carrière de courses

PRINCESSE CHARLINE (2019) *Locataires*: **M^{me} Florence LEON-DUFOUR**, M. Alain KLODAWSKI *Bailleur*: M. Alain KLODAWSKI (9/4) Pour sa carrière de courses

THEQUIETMAN (2018) *Locataires*: **M. Jean-Claude RAVIER**, E. CLAYEUX (s), M. Thierry RAVIER *Bailleur*: M. Emmanuel CLAYEUX (9/4) Pour sa carrière de courses

TILBRAWO BEY (2018) *Locataire*: **M. Eric LECOIFFIER** *Bailleur*: M^{lle} Catherine BONNEAU (9/4) Pour sa carrière de courses

CHOU DU PECOS (2017) *Locataire*: **M. Christophe ANDRE** *Bailleur*: M. Gilles LECA (12/4) Pour sa carrière de courses

FIRONICA (2015) *Locataires*: **M. Patrick DELHUMEAU**, M. Thierry POCHE *Bailleur*: M. Patrick DELHUMEAU (12/4) Pour sa carrière de courses

FOOD TRUCK (2017) *Locataire*: **J. PLANQUE (s)** *Bailleur*: M. Jerry PLANQUE (12/4) Pour sa carrière de courses

GOFAST (2019) *Locataires*: **M. Guy PARIENTE**, M. Thomas LINES, M^{me} Agathe FOUASSIER *Bailleurs*: M. Thomas LINES, GUY PARIENTE HOLDING, M^{me} Agathe FOUASSIER (12/4) Pour sa carrière de courses

HART SO BIG (2017) *Locataires*: **M. Thierry PIGEON**, COUETIL ELEVAGE *Bailleurs*: COUETIL ELEVAGE, M. Thierry PIGEON (12/4) Pour sa carrière de courses

KALDORINA (2016) *Locataires*: **M^{me} Sandrine BARRE**, C. BONIN (s) *Bailleur*: M^{me} Sandrine BARRE (12/4) Pour sa carrière de courses

KIASTEP (2017) *Locataire*: **M^{lle} Gwendolina GADBLED** *Bailleurs*: M^{me} Micheline BRIAND, M^{me} Isabelle GUY-GADBLED (12/4) Pour sa carrière de courses

KILL THE SUN (2015) *Locataire*: **M^{me} Hugues CROSNIER** *Bailleur*: M. Luc DUVERGER (12/4) Pour sa carrière de courses

LOUGIE LOUP (2017) *Locataires*: **M. Jean-Louis DEHEZ**, M. Fabien DEHEZ *Bailleurs*: M^{me} Gisele DEHEZ, M. Jean-Louis DEHEZ (12/4) Pour sa carrière de courses

MIRABELLAS (2017) *Locataires*: **M. Pierre BIBARNAA**, J. ORTET (s) *Bailleur*: M^{me} Evelyne VAN HAAREN (12/4) Pour sa carrière de courses

PULP (2018) *Locataire*: **M^{lle} Charley LAUFFER** *Bailleur*: LE HARAS DE LA GOUSSERIE (12/4) Pour sa carrière de courses

REFLECHIE (2018) *Locataires*: **M^{me} Celine LEDUC**, M^{me} Nathalie VIEL *Bailleurs*: M^{me} Celine LEDUC, M^{me} Nathalie VIEL (12/4) Pour sa carrière de courses

SAGAYAN (2018) *Locataire*: **M^{me} Martine DEFONTAINE** *Bailleur*: M. Franck SOULARD (12/4) Pour sa carrière de courses

TAO DE CAJUS (2018) *Locataire*: **M. Yann HUGUET** *Bailleur*: M. Patrice LOZANO (12/4) Pour sa carrière de courses

UNDER ATTACK SPA (2016) *Locataire*: **M^{me} Jessica PROIETTI** *Bailleur*: M. Mathieu PITART (12/4) Pour sa carrière de courses

ANGELO DE L'ABBAYE (2017) *Locataires*: **M. Luigi CARLI**, M. Maurizio GUARNIERI *Bailleurs*: M. Luigi CARLI, M. Maurizio GUARNIERI (13/4) Pour sa carrière de courses

FACEBOOK JERSEY (2015) *Locataire*: **P&C . PELTIER (s)** *Bailleur*: ECURIE JEAN-MICHEL CARRIE (13/4) Pour sa carrière de courses

LORDS DU BERLAIS (2015) *Locataires*: **M. Jean-Marie BONNIN**, J. MARION (s) *Bailleur*: M. Jean-Marie BONNIN (13/4) Pour sa carrière de courses

PORTO ERCOLE SPA (2017) *Locataire*: **M^{lle} Sylviane MESTRIES** *Bailleurs*: M^{me} Elodie de LAGENESTE, M. Jose Ignacio OLAVE (13/4) Pour sa carrière de courses

SMART CHOP (2018) *Locataires*: **M. Luigi CARLI**, M. Maurizio GUARNIERI *Bailleurs*: M. Luigi CARLI, M. Maurizio GUARNIERI (13/4) Pour sa carrière de courses

SOLFEGGIO (2018) *Locataire*: **M. Regis BERTIN** *Bailleur*: M. Yves BOURNIGAL (13/4) Jusqu'au 1 janvier 2027

HAMOUR DES SABLONS (2017) *Locataire*: **ECURIE CENTRALE** *Bailleur*: M. Eric BECQ (14/4) Pour sa carrière de courses

HAYWORTH (2017) *Locataire*: **ECURIE CENTRALE** *Bailleur*: M. Francois-Marie COTTIN (14/4) Pour sa carrière de courses

HERMES DE L'AUTROT (2017) *Locataire*: **M. Gilles DELEPAU** *Bailleur*: M^{me} Stephanie DAGAS (14/4) Pour sa carrière de courses

IDEALEM'S (2018) *Locataire*: **G. DENUAULT (s)** *Bailleur*: M^{me} Liliane DENUAULT (14/4) Pour sa carrière de courses

NUIT D'ORAGE (2018) *Locataire*: **M^{me} Lucienne CHENU** *Bailleur*: M. Ghislain COUTRE (14/4) Pour sa carrière de courses

TWOMAY (2018) *Locataire*: **M. Xavier BRELAUD** *Bailleurs*: M. Michel ANDALI, M. Bernard BARBERY, M. Etienne BERSCHIED, M. Dominique GAILLARD (14/4) Pour sa carrière de courses

VILLE SOVERAINE (2019) *Locataires*: **M. Quentin d' EPENOUX**, M. O. LIBAULT DE LA CHEVASNERI, M. Hubert de NICOLAY *Bailleur*: ECURIE A.B.U. (14/4) Pour sa carrière de courses

ZAAMAR IRE (2016) *Locataire*: **M^{lle} Celine MONFORT** *Bailleur*: ECURIE TYGALY (14/4) Pour sa carrière de courses

COMETE DU BRIZAIS (2018) *Locataires*: **M. Vincent HOUDIN**, M. Etienne d' ANDIGNE *Bailleur*: HARAS DE MAGOUE (15/4) Pour sa carrière de courses

FALCAO FOLISH (2017) *Locataires*: **M. Patrick DELHUMEAU**, M. Geoffrey DUMONT *Bailleur*: M. Patrick DELHUMEAU (15/4) Pour sa carrière de courses

FOLISH GOLD (2014) *Locataires*: **M. Patrick DELHUMEAU**, M. Thierry POCHE *Bailleur*: M. Patrick DELHUMEAU (15/4) Pour sa carrière de courses

GARDEN CREEK (2019) *Locataire*: **M. Pascal FLEURIE** *Bailleur*: M. Jean-Pierre BARBIER (15/4) Pour sa carrière de courses

GOLD DE TOUZAINE (2016) *Locataire*: **M^{me} Sindy MARSCH** *Bailleur*: SCEA JANDARD (15/4) Pour sa carrière de courses

HATLETIQ (2017) *Locataire*: **M^{me} Kerstin SCHANZ** *Bailleur*: M. Gerald MEYER (15/4) Pour sa carrière de courses

ILLUSION LIBRE (2018) *Locataires*: **M. Tanguy BOVIN**, M. Loic BOVIN *Bailleurs*: GAEC DE VAUZELLE, M. Georges RICHARDOT (15/4) Pour sa carrière de courses

NATIVITE (2017) *Locataire*: **M^{lle} Isabelle GALLORINI** *Bailleur*: GALLORINI (s) (15/4) Pour sa carrière de courses

QUABRIOL (2018) *Locataires*: **M. Charles-Hubert de CHAUDENAY**, D. COTTIN (s), M. Arnaud BOCHET *Bailleur*: M. Charles-Hubert de CHAUDENAY (15/4) Pour sa carrière de courses

SHAMABEND (2019) *Locataire*: **M. Pascal FLEURIE** *Bailleur*: M. Jean-Pierre BARBIER (15/4) Pour sa carrière de courses

ZIXING DES BOIS (2014) *Locataire*: **M. Thomas BEDON** *Bailleur*: M^{me} Joelle BRILLET (15/4) Pour sa carrière de courses

CARTER AND GO (2016) *Locataire*: **M^{me} Gabrielle FOLACCI** *Bailleur*: M. Jacques SIMONGIOVANNI (16/4) Pour sa carrière de courses

ETEL DU NINIAN (2018) *Locataire*: **M. Stephane RENAUD** *Bailleur*: M. Charles GUYON (16/4) Pour sa carrière de courses

GELISKA (2016) *Locataire*: **M. Xavier-Louis LE STANG** *Bailleur*: EARL BAS CANGIN (16/4) Pour sa carrière de courses

GREAT QASH (2016) *Locataires*: **M. Charles-Hubert de CHAUDENAY**, M. Arnaud BOCHET, D. COTTIN (s), M. Alberic de COULANGE, M. Jean-Yves GARAUD *Bailleur*: M. Charles-Hubert de CHAUDENAY (16/4) Pour sa carrière de courses

HORACIO POST (2017) *Locataire*: **M^{me} Lucienne CHENU** *Bailleur*: M^{me} Fabienne LE CAM (16/4) Pour sa carrière de courses

MILADY DE MARBEN (2017) *Locataire*: **M. Bernard FAVENNEC** *Bailleur*: M^{me} Marie-Therese DUGAS (16/4) Pour sa carrière de courses

N. par AQUARELLISTE IRE (2019) *Locataire*: **BALLYMORE THOROUGHbred LTD** *Bailleur*: DAYTON INVESTMENTS LTD (16/4) Pour sa carrière de courses

ROSSISSIM (2016) *Locataire*: **M^{me} Gabrielle FOLACCI** *Bailleur*: M. Jacques SIMONGIOVANNI (16/4) Pour sa carrière de courses

SANTA ALEGRIA IRE (2016) *Locataire*: **M^{me} Anke SOMMER-FRAVEL** *Bailleur*: M. Alvaro CARDOSO DE OLIVEIRA (16/4) Pour sa carrière de courses

ZZEPPELIN (2017) *Locataire*: **M^{me} Catherine LEONI** *Bailleur*: M. Patrick SAINT-MARTIN (16/4) Pour sa carrière de courses

FUSILLEE (2017) *Locataire*: **M^{me} Michel THOMAS** *Bailleurs*: M. Jean-Marc DAVEZAC, M. Daniel LACASSAGNE (17/4) Pour sa carrière de courses

LA REYNE MARGOT (2018) *Locataires*: **M^{lle} Carole BOISDRON**, M. Philippe LEBLANC *Bailleur*: M^{lle} Carole BOISDRON (17/4) Pour sa carrière de courses

BAKHARA (2019) *Locataires*: **M. Serge BOUCHEZ**, M. Pierre LAMY, M. Thierry LEMER *Bailleur*: M. Pierre LAMY (19/4) Pour sa carrière de courses

GUENOLA CONTI (2016) *Locataires*: **ECURIE PATRICK JOUBERT**, M. Jerome DELAUNAY *Bailleur*: EARL PATRICK JOUBERT (19/4) Pour sa carrière de courses

HERA DE GUERRE (2017) *Locataires*: **M. Charles POLI**, ECURIE PATRICK KLEIN, M^{lle} Isabelle GALLORINI *Bailleur*: M^{lle} Catherine LOUBANEY (19/4) Jusqu'au 10 avril 2024

INTERVIEW FLOO (2018) *Locataire*: **M. Stephane RENAUD** *Bailleur*: M. Fabien BEDOUE (19/4) Pour sa carrière de courses

MANHAB (2019) *Locataires*: **ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK**, AL SHAQAB RACING, M. Nicolas LE ROCH *Bailleurs*: AL SHAQAB RACING, ECURIE DE CASTILLON, M. Nicolas LE ROCH (19/4) Pour sa carrière de courses

SOLITARY MAN (2015) *Locataire*: **M. Frederic PARDON** *Bailleur*: M^{me} Ingrid BEIN-TRAUTMANN (19/4) Pour sa carrière de courses

SOME OPERATOR IRE (2014) *Locataire*: **L. CARBERRY (s)** *Bailleur*: M. Allan STENNETT (19/4) Pour sa carrière de courses

ZAFRAAN QARDABIYAH (2018) *Locataire*: **M. Waleed BEN ZAIED** *Bailleur*: ECURIE QARDABIYAH SARL (19/4) Jusqu'au 1 avril 2022

ANNY GLORY (2018) *Locataires*: **ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK**, A&G . BOTTI (s), M. SEROR (s) *Bailleurs*: BOTTI (s), SEROR (s), ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK, S.C.E.A. DES PRAIRIES (20/4) Pour sa carrière de courses

CANTERA (2017) *Locataires*: **M. Tony BOUQUET**, M. Xavier-Louis LE STANG, M^{me} Marie-Claude LE STANG *Bailleurs*: M. Xavier-Louis LE STANG, M^{me} Marie-Claude LE STANG (20/4) Pour sa carrière de courses

GAVOTTE LADY (2016) *Locataire*: **M. Alphonse KLEINDIENST** *Bailleur*: M. Thierry ADENOT (20/4) Pour sa carrière de courses

LE CLEMENT (2017) *Locataire*: **M^{me} N. de PARISOT DE BERNECOUR** *Bailleurs*: M^{me} Nancy MARTIENNE, M^{me} N. de PARISOT DE BERNECOUR (20/4) Pour sa carrière de courses

LE GASTRONOME (2017) *Locataire*: **M^{me} Catherine LEONI** *Bailleur*: M. Cyril TOLAINI (20/4) Pour sa carrière de courses

PEDRO DES DUCS (2018) *Locataires*: **ECURIE DU TRIEUX**, M. Nicolas PAYSAN *Bailleur*: ECURIE DU TRIEUX (20/4) Pour sa carrière de courses

PRINCESS JOYYA VATALA (2017) *Locataire*: **M. Frederic SANCHEZ** *Bailleur*: M. Robert MARION (20/4) Pour sa carrière de courses

QUEEN OF BRIZAIS (2014) *Locataires*: **M. Xavier-Louis LE STANG**, M^{me} Jeromine LE STANG *Bailleur*: M. Philippe NICOLAS (20/4) Pour sa carrière de courses

ROUGE A SANG (2013) *Locataires*: **M. Patrick DELHUMEAU**, M. Thierry POCHE *Bailleurs*: M. Anthony CLEMENT, M. Patrick DELHUMEAU (20/4) Pour sa carrière de courses

SEVENTY (2017) *Locataires*: **M. Anthony GABRYSZEWSKI**, M^{me} Brigitte RE-SCANDELLA, M^{me} Manon SCANDELLA-LACAILLE, M. Antoine DIAZ *Bailleurs*: M. Lucien BERMOND, M. Anthony GABRYSZEWSKI, M^{me} Manon SCANDELLA-LACAILLE, M. Antoine DIAZ (20/4) Pour sa carrière de courses

SLY GOBLIN (2018) *Locataires*: **M. Nicolas PAYSAN**, M. Michel AUBERT, M. Pascal CHARRIER *Bailleurs*: M. Michel AUBERT, M. Pascal CHARRIER (20/4) Pour sa carrière de courses

DERICK DU CONNORS (2018) *Locataires*: **M. Jean-Pierre SARRET**, D. MORISSON (s) *Bailleur*: M. Jean-Pierre SARRET (21/4) Pour sa carrière de courses

JUBILE (2019) *Locataire*: **B. MONTZEY (s)** *Bailleur*: Scea PLESSIS (21/4) Pour sa carrière de courses

OMASIBELLE (2018) *Locataires*: **M. Dominique MARCHAND**, M. Thierry de LAURIERE *Bailleur*: M. Hubert DUMONT SAINT PRIEST (21/4) Pour sa carrière de courses

SUGAR SUGAR (2018) *Locataire*: **M^{lle} Charley LAUFFER** *Bailleur*: M^{me} Laurence LAVENU (21/4) Pour sa carrière de courses

TIGRESS DARGENT (2019) *Locataires*: **M. Guy PARIENTE**, ECURIE CHRISTOPHE GERMAN, M. Mathieu DAGUZAN-GARROS, Comte Guillaume de SAINT-SEINE, M^{lle} Josephine SOUDAN *Bailleurs*: GUY PARIENTE HOLDING, ECURIE CHRISTOPHE GERMAN, M. Mathieu DAGUZAN-GARROS, Comte Guillaume de SAINT-SEINE, M^{lle} Josephine SOUDAN (21/4) Pour sa carrière de courses

ARROGAN USA (2019) *Locataires*: **SARL GROUPE KR**, M. Guy PARIENTE *Bailleurs*: SARL GROUPE KR, GUY PARIENTE HOLDING (22/4) Pour sa carrière de courses

DARIA I NOUR (2017) *Locataire*: **M. Pascal VANNEREUX** *Bailleur*: M^{me} Christine BRIAULT (22/4) Pour sa carrière de courses

GAMBIA REVE (2018) *Locataire*: **BB BLOODSTOCK GBR** *Bailleur*: M. Thomas BRETZGER (22/4) Pour sa carrière de courses

MISKA CHOPE (2018) *Locataire*: **M^{lle} Gwendolina GADBLED** *Bailleurs*: M. Paul COTELLE, M^{lle} Gwendolina GADBLED (22/4) Pour sa carrière de courses

VALZOE (2018) *Locataires*: **M. Guy d' AREXY**, M. Pierric ROUXEL, M. Guillaume MOUSNIER *Bailleurs*: M. Guillaume MOUSNIER, M. Pierric ROUXEL (22/4) Pour sa carrière de courses

EDEESSE (2017) *Locataire*: **M. Alain SEGUY** *Bailleur*: ECURIE JULES OUKI (23/4) Pour sa carrière de courses

FASHION DU PECOS (2017) *Locataire*: **M^{me} Marguerite PRUNET-FOCH** *Bailleur*: HARAS DU PECOS (23/4) Pour sa carrière de courses

HOT CHOCOLATE (2017) *Locataires*: **M. Theo RIBO**, M. Pierre J. FERTILLET, M. Frederic VEILLON *Bailleur*: PEGASUS FARMS LTD (23/4) Pour sa carrière de courses

ITATIAIA (2018) *Locataire*: **M. Eric AUBREE** *Bailleur*: Scea TERRES NOIRES (23/4) Jusqu'au 31 décembre 2023

REVEIL MATIN (2018) *Locataire*: **A. RAMET (s)** *Bailleur*: M. Daniel PIRONNEAU (23/4) Pour sa carrière de courses

ROBIN DES PLAGES (2017) *Locataire*: **M. Jordan KHALIFA** *Bailleur*: M. Florent AUGUSTIN (23/4) Pour sa carrière de courses

SCALETTE (2017) *Locataire*: **A. RAMET (s)** *Bailleur*: M. Daniel PIRONNEAU (23/4) Pour sa carrière de courses

SO SWEET (2016) *Locataires*: **M. Frederic VEILLON**, M. Pierre J. FERTILLET, M. Theo RIBO *Bailleur*: PEGASUS FARMS LTD (23/4) Pour sa carrière de courses

SWEEPER CHOP (2018) *Locataires*: **M. Thomas LINES**, M. Guy PARIENTE, SARL GROUPE KR *Bailleurs*: GUY PARIENTE HOLDING, M. Thomas LINES, SARL GROUPE KR (23/4) Pour sa carrière de courses

TI SIROP (2018) *Locataire*: **M. Sebastien JOUSSELIN** *Bailleur*: M. Hugues JEAN LOUIS (23/4) Pour sa carrière de courses

ZAKY (2018) *Locataire*: **M. Frederic DUVIVIER** *Bailleurs*: M. Michel PERRET, M. Guy-Roger PETIT (23/4) Pour sa carrière de courses

ZARICA (2014) *Locataire*: **M. David WINDRIF** *Bailleurs*: M. Christian TRECCO, M. Gerome SALUSSOLIA, M. David WINDRIF (23/4) Pour sa carrière de courses

AMSSETOU (2017) *Locataires*: **M. Richard BEDOUET**, C. LEFEBVRE (s), ECURIE DES MOUILLOTINS, M. Laurent LEFEBVRE, M. Johann LEGRAND *Bailleurs*: LEFEBVRE (s), ECURIE DES MOUILLOTINS, M. Laurent LEFEBVRE, M. Johann LEGRAND (26/4) Pour sa carrière de courses

BOUTI (2018) *Locataires*: **M. Eddir LOUNGAR**, M. Mouloud DRIF *Bailleurs*: M. Mouloud DRIF, M. Eddir LOUNGAR (26/4) Pour sa carrière de courses

CASSIS IRE (2019) *Locataires*: **LE HARAS DE LA GOUSSERIE**, TOLMI RACING SC *Bailleurs*: LE HARAS DE LA GOUSSERIE, SCEA MARMION VAUVILLE (26/4) Pour sa carrière de courses

DANZIG ISSUE (2017) *Locataire*: **M. Antoine DIAZ** *Bailleurs*: ECURIE BILLON, PASSION RACING CLUB (26/4) Avec tacite reconduction

FLAVIUS (2015) *Locataires*: **P. QUINTON (s)**, ECURIE DES DUNES *Bailleur*: M. Michael HULIN (26/4) Pour sa carrière de courses

GOY D'OC (2016) *Locataire*: **M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE** *Bailleur*: M. Jean-Manuel CHARMES (26/4) Pour sa carrière de courses

GREGOLIMO (2018) *Locataires*: **ECURIE PIERRE PILARSKI**, M. Jerome VALLIER, M^{me} Meryl de WATRIGANT *Bailleurs*: M. Jerome VALLIER, ARMENIC BLOODSTOCK, ECURIE PIERRE PILARSKI (26/4) Pour sa carrière de courses

GUENOLA CONTI (2016) *Locataires*: **ECURIE PATRICK JOUBERT**, M. Jerome DELAUNAY *Bailleur*: EARL PATRICK JOUBERT (26/4) Pour sa carrière de courses

HAMILTONE (2017) *Locataire*: **M. Jean-Luc HENRY** *Bailleur*: HARAS DE BEAULIEU (26/4) Pour sa carrière de courses

IRRADIANTE (2018) *Locataire*: **B. AUDOUIN (s)** *Bailleurs*: M. Eric CHEVRIER, M. Francois JERECZEK, M^{me} Jessica RAINER (26/4) Pour sa carrière de courses

ISTOIRE D'EPICES (2018) *Locataires*: **M. Jean Luc GAYET**, M^{me} V. BERTRAN DE BALANDA, J. BERTRAN DE BALANDA (s) *Bailleur*: M^{me} Catherine BONNEAU (26/4) Pour sa carrière de courses

IVORY ELMY (2018) *Locataire*: **M. Renaud LIMAYRAC** *Bailleurs*: M^{me} Nayla CHERINO PARRA, M. Salvatore ELIA, M. Michel MAUSSION, M. Renaud LIMAYRAC (26/4) Pour sa carrière de courses

KARKHOV IRE (2018) *Locataire*: **TOLMI RACING SC** *Bailleur*: SCEA MARMION VAUVILLE (26/4) Pour sa carrière de courses

DEBONAIR (2016) *Locataire*: **M^{me} Aurelie VIGREUX** *Bailleur*: M^{me} Sylviane MESTRIES (27/4) Pour sa carrière de courses

GALEA DU MIRAL (2016) *Locataire*: **M. Mathieu PITART** *Bailleur*: M. Julien THELLIER (27/4) Pour sa carrière de courses

HIGHEST MOUNTAIN (1992) *Locataires*: **M. Alexander MINK**, M. Gerhard LORENZ, M^{me} Carole MERVEILLE, M. Henri SCHNEIDER, M. Armin LUSTIG, M. Franck FORESI *Bailleurs*: M. Franck FORESI, M. Gerhard LORENZ, M. Alexander MINK (27/4) Pour sa carrière de courses

INEDIT STAR (2018) *Locataires*: **M. Dominique VIGNERON**, M. Nicolas PAYSAN, M^{me} Christine GOHIER, M. Romain VIGNERON *Bailleurs*: M. Dominique VIGNERON, M. Romain VIGNERON (27/4) Pour sa carrière de courses

LA MOME DU PARADIS (2018) *Locataires*: **M. Rachid FAHMANE**, J. ORTET (s) *Bailleur*: M^{me} Dominique LUCAS (27/4) Pour sa carrière de courses

LIBRAMAN (2018) *Locataires*: **M^{me} Solene BERENGER**, P. ADDA (s) *Bailleur*: M^{me} Caroline LEVY (27/4) Pour sa carrière de courses

LIFKARITA (2016) *Locataire*: **M. Jess PARIZE** *Bailleurs*: M. Raymond VETTERHOEFFER, M. Philippe WALTER (27/4) Pour sa carrière de courses

MATCHOUPITCHOU BEY (2015) *Locataires*: **M. Xavier-Louis LE STANG**, M. Florent NEVEU *Bailleur*: M^{me} Catherine BONNEAU (27/4) Pour sa carrière de courses

DRAGEES AUX POIVRE (2017) *Locataire*: **ECURIE CERDEVAL** *Bailleur*: M^{me} Isabelle GALLORINI (28/4) Pour sa carrière de courses

HAWANERA (2017) *Locataires*: **M. Bernard MOISSONNIER**, M. CESANDRI (s) *Bailleur*: M. Christophe TOURNADRE (28/4) Pour sa carrière de courses

HERMINE DE BRABOIS (2017) *Locataire*: **M. Thierry COULOM** *Bailleur*: M^{me} Laure PICARD (28/4) Pour sa carrière de courses

IDA DE BONCOEUR (2018) *Locataire*: **M. Michel CHAPURON** *Bailleur*: M^{me} Dominique PEILLEY BESSET (28/4) Pour sa carrière de courses

ILLUSTREE (2018) *Locataires*: **M. Guillaume THOMESSE**, A. BOISBRUNET (s), M. Charles-Antoine PIGNOT *Bailleur*: M. Charles-Antoine PIGNOT (28/4) Pour sa carrière de courses

ILOUETTE MOME (2018) *Locataires*: **M. Alain GUINOISEAU**, M. Baptiste LETOURNEUX, M. Christian GALISSON *Bailleurs*: M. Alexandre-Rene DESCHERE, M^{me} Bernadette DESCHERE (28/4) Pour sa carrière de courses

BROAD PEAK (2012) *Locataire*: **M. Come LIGEROT** *Bailleur*: M^{me} Eliane LIGEROT (29/4) Pour sa carrière de courses

EL MAKEL (2014) *Locataires*: **M^{me} Isabelle de SAINT ANTHOST**, M. Vincent LE ROY, L. VIEL (s) *Bailleur*: M^{me} Isabelle de SAINT ANTHOST (29/4) Pour sa carrière de courses

FANTASTIC PECOS (2016) *Locataires*: **M. Antoine BARDINI**, M. Gilles LECA *Bailleur*: M^{me} Florence BARBI (29/4) Pour sa carrière de courses

GAMBADE GIL (2016) *Locataire*: **M^{me} Celine LEQUIEN** *Bailleurs*: M^{me} Celine LEQUIEN, M. Philippe PASQUIER (29/4) Pour sa carrière de courses

GARDE CONTRE (2016) *Locataires*: **ECURIE PATRICK JOUBERT**, M. Jerome DELAUNAY, Sc ECURIE COUDERC *Bailleurs*: EARL PATRICK JOUBERT, Sc ECURIE COUDERC (29/4) Pour sa carrière de courses

GHOSPELLE (2016) *Locataires*: **M. Vincent LE ROY**, L. VIEL (s) *Bailleur*: M^{me} Isabelle de SAINT ANTHOST (29/4) Pour sa carrière de courses

GINGER STONE (2016) *Locataire*: **M. Thomas VIEL** *Bailleur*: M. Vincent BERNARD LOIC (29/4) Pour sa carrière de courses

IDAHIA DE MEGA (2018) *Locataires*: **M. Jean-Rene LAOUSSE**, D. MORISSON (s) *Bailleur*: M. Jean-Rene LAOUSSE (29/4) Pour sa carrière de courses

INCROYABLE D'OC (2018) *Locataire*: **B. MONTZEY (s)** *Bailleur*: M. Jean-Manuel CHARMES (29/4) Pour sa carrière de courses

ITS GINA (2018) *Locataires*: **M. Jose Luis DA SILVA**, A. BOISBRUNET (s), ECURIE THIERRY CYPRES & FILS *Bailleur*: M. Thierry CYPRES (29/4) Pour sa carrière de courses

KEA GB (2016) *Locataires*: **M^{me} Sylvie UZZAN**, S. KOBAYASHI (s) *Bailleur*: KOBAYASHI (s) (29/4) Pour sa carrière de courses

MILLE GRAZIE (2018) *Locataire*: **M. Patrick JEANNERET** *Bailleur*: EARL HARAS DU CAMP BENARD (29/4) Pour sa carrière de courses

PAO ENKI (2014) *Locataires*: **M^{me} Alexandra ROSA**, MAD HORSE *Bailleurs*: MAD HORSE, M^{me} Alexandra ROSA (29/4) Pour sa carrière de courses

PRINCE JELOIS (2018) *Locataires*: **Y. FOUIN (s)**, M. Michel GUILLOIS *Bailleurs*: M. Yannick FOUIN, M. Michel GUILLOIS, M. Roger Charles JEAN (29/4) Jusqu'au 31 mars 2025

REINE DE KHALVI (2014) *Locataire*: **M^{me} Lucienne CHENU** *Bailleurs*: M^{me} Daniele LEGUILLON, M^{me} Lucienne CHENU (29/4) Pour sa carrière de courses

SAMIRRA D'OC (2018) *Locataire*: **B. MONTZEY (s)** *Bailleur*: M. Jean-Manuel CHARMES (29/4) Pour sa carrière de courses

STARDEMAI (2018) *Locataires*: **M. Dominique BOISRAME**, M. Norbert LEENDERS, M. Marcel PLACET, M. Patrick MADIOT
Bailleur: M. Jean-Paul MARCHAND (29/4) Pour sa carrière de courses

TURBULANTE (2017) *Locataires*: **M. Hubert DESPONT**, M. Bernard GUILLAUME
Bailleur: M. Bernard GUILLAUME (29/4) Pour sa carrière de courses

AMARA (2018) *Locataire*: **ECURIE JEFFROY** *Bailleur*: S.C.E.A. DES PRAIRIES (30/4) Pour sa carrière de courses

AMOURDARGENT (2018) *Locataires*: **UMA RACING**, ED. MONFORT (s)
Bailleur: UMA RACING (30/4) Pour sa carrière de courses

AVILA (2019) *Locataire*: **ECURIE JEFFROY** *Bailleur*: S.C.E.A. DES PRAIRIES (30/4) Pour sa carrière de courses

BLACK KISS (2018) *Locataire*: **ECURIE JEFFROY** *Bailleur*: S.C.E.A. DES PRAIRIES (30/4) Pour sa carrière de courses

CRAZY TOUCH (2018) *Locataires*: **ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK**, ECURIE JEFFROY
Bailleurs: ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK, S.C.E.A. DES PRAIRIES (30/4) Pour sa carrière de courses

EAGER DE CHIRON (2018) *Locataire*: **M. Gregoire JUILLET**
Bailleur: M. Stephane BOULLAIS (30/4) Pour sa carrière de courses

ELISE (2018) *Locataires*: **J. ORTET (s)**, M. Serge CAZAUX, M. Philippe DAYOT
Bailleur: M. Georges MASSA (30/4) Pour sa carrière de courses

ILLICO D'ELIPE (2018) *Locataire*: **M. Carmelo MACELI** *Bailleur*: M^{me} Elisabeth PEAUD (30/4) Pour sa carrière de courses

LA ROANNAISE (2017) *Locataires*: **M. Hubert DESPONT**, M. Yves MORIER
Bailleur: M. Yves MORIER (30/4) Pour sa carrière de courses

MISS WORLD (2019) *Locataires*: **ECURIE JEFFROY**, M. Bernard GIRAUDON
Bailleurs: M. Bernard GIRAUDON, S.C.E.A. DES PRAIRIES (30/4) Pour sa carrière de courses

SO MAGIC (2018) *Locataire*: **ECURIE JEFFROY** *Bailleur*: S.C.E.A. DES PRAIRIES (30/4) Pour sa carrière de courses

SPACE ANGEL (2018) *Locataires*: **ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK**, ECURIE JEFFROY, M^{me} Melanie JEFFROY
BERTHET *Bailleurs*: S.C.E.A. DES PRAIRIES, ECURIE DE CASTILLON, M^{me} Melanie JEFFROY BERTHET (30/4) Pour sa carrière de courses

TEKAO (2019) *Locataire*: **ECURIE JEFFROY** *Bailleur*: S.C.E.A. DES PRAIRIES (30/4) Pour sa carrière de courses

TEXAS (2019) *Locataire*: **ECURIE JEFFROY** *Bailleur*: S.C.E.A. DES PRAIRIES (30/4) Pour sa carrière de courses

ZELDA (2019) *Locataires*: **ECURIE JEFFROY**, ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK
Bailleurs: ECURIE DE CASTILLON, S.C.E.A. DES PRAIRIES (30/4) Pour sa carrière de courses

DISSOLUTIONS D'ASSOCIATIONS

HAPPY DES BRUYERES (2017) *Dirigeant*: M^{me} Florence THOMAS-DE GIGOU
Associé: J. PLANQUE (s) (2/4) Pour sa carrière de courses

IKIGAI (2018) *Dirigeant*: **A. KAHN (s)** *Associé*: M^{me} Joel DENIS (2/4) Pour sa carrière de courses

LE GASTRONOME (2017) *Dirigeant*: M^{me} Caroline L'ABBE
Associé: M. Alexandre GIANNOTTI (2/4) Pour sa carrière de courses

CHIHRO (2016) *Dirigeant*: M^{me} Geraldine REILLE-VILLEDEY
Associé: BUTEL & BEAUNEZ (s) (3/4) Pour sa carrière de courses

GORDON PYM (2016) *Dirigeant*: **M. Donald GALT** *Associés*: M^{me} Alexandra GOURDON, PALMYR RACING (3/4) Jusqu'au 00/00/00

MESTER (2015) *Dirigeant*: M^{me} Geraldine REILLE-VILLEDEY
Associés: BUTEL & BEAUNEZ (s), M. Daniel BEAUNEZ (3/4) Pour sa carrière de courses

ROCHENKA (2013) *Dirigeant*: **LA FLECHE RACING** *Associés*: M. BRASME (s), M. Thomas BRUCHET, M. Alain JACOB (3/4) Pour sa carrière de courses

KATUBA (2019) *Dirigeant*: **M. Henry BOUTIN** *Associé*: M. BOUTIN (s) (4/4) Pour sa carrière de courses

PRINCESSE DAUPHINE (2017) *Dirigeant*: **ECURIE GRIBOMONT**
Associé: ECURIE DU SUD (4/4) Pour sa carrière de courses

BREZIL EN FETE (2014) *Dirigeant*: **M. Bernard CAZENAVE**
Associé: M. Christophe CHEMINAUD (5/4) Pour sa carrière de courses

CALISTE GB (2015) *Dirigeant*: **ECURIES SERGE STEMPNIAK**
Associés: M^{me} Dominique PELAT, M. Johan ABOUT (5/4) Pour sa carrière de courses

CISKY (2018) *Dirigeant*: **M. Ferruccio GIACOBBE** *Associé*: M. Maurizio GUARNIERI (5/4) Pour sa carrière de courses

COCO CHAMELLE IRE (2016) *Dirigeant*: **M. Ahmed MOUKNASS**
Associé: ECURIE PANDORA RACING (5/4) Pour sa carrière de courses

CQUILEPATRON (2017) *Dirigeant*: **M. Christian TRECCO**
Associés: M. Gerome SALUSSOLIA, M. David WINDRIF, M. Nicolas TADDEI (5/4) Pour sa carrière de courses

DARING STORM GER (2010) *Dirigeant*: **ECURIE VILLEBADIN**
Associés: M. Franck CHEYER, M. Herve GOURBE (5/4) Pour sa carrière de courses

E'TCHARLIE (2014) *Dirigeant*: **M. Bruno PAQUET** *Associé*: M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE (5/4) Pour sa carrière de courses

ETOLE (2014) *Dirigeant*: **M. Nicolas LANDON** *Associé*: M. Pascal JOURNIAC (5/4) Pour sa carrière de courses

FURIE NOIRE (2015) *Dirigeant*: **M. Hans-Peter SORG** *Associé*: M. Andi WYSS (5/4) Pour sa carrière de courses

HALLEZ BLEIZ (2017) *Dirigeant*: **M. Vincent LE ROY** *Associé*: M. Francois NICOLLE (5/4) Pour sa carrière de courses

IMPERIAL DE THAIX (2018) *Dirigeant*: **L. VIEL (s)** *Associé*: M. Michel BOURGNEUF (5/4) Pour sa carrière de courses

MAISON D'OR IRE (2014) *Dirigeant*: **HARAS DU BERLAIS**
Associé: ROB. COLLET (s) (5/4) Pour sa carrière de courses

MATRIARK (2014) *Dirigeant*: M^{me} Geraldine REILLE-VILLEDEY
Associés: BUTEL & BEAUNEZ (s), ELMINA (5/4) Pour sa carrière de courses

MONSIEUR VIC (2017) *Dirigeant*: **M. Michel PERRET** *Associé*: M. Guy-Roger PETIT (5/4) Pour sa carrière de courses

OTAMBURA IRE (2018) *Dirigeant*: **ECURIE EQUUS RACING**
Associés: M. Florent FONTEYNE, M. Sonny MICLO, SARL GROUPE KR, M. Stephane STRINGONE (5/4) Pour sa carrière de courses

SAYING AGAIN (2006) *Dirigeant*: M^{me} Ottavia ROFFI-URANO
Associé: M^{me} Isabelle PACAULT (5/4) Pour sa carrière de courses

SINGAPOR RIENTA (2017) *Dirigeant*: **M. Rodolph HAMON**
Associé: M. Gilles PANNIER (5/4) Pour sa carrière de courses

TCHUCKY CHOP (2015) *Dirigeant*: **M. Charles KAKOU** *Associé*: M. Jean-Pierre SIMARD (5/4) Pour sa carrière de courses

THIRSTY IRE (2017) *Dirigeant*: **FRANKLIN FINANCE S.A.**
Associés: ECURIE EQUUS RACING, SARL GROUPE KR, M. Florent FONTEYNE, M^{me} Agathe FOUASSIER (5/4) Pour sa carrière de courses

TRIPTYKO (2018) *Dirigeant*: **M. Patrick FELLOUS** *Associés*: M. Jean-Marie BEGUIGNE, M. Eric BLAISSE, M. Alain GIAOUI (5/4) Pour sa carrière de courses

BEAU NOM (2012) *Dirigeant*: **M. Frederic RAULT** *Associé*: P. QUINTON (s) (6/4) Pour sa carrière de courses

BELLE DE L'ORME (2017) *Dirigeant*: **M. Dominique BRESSOU**
Associé: M. Vincent LE ROY (6/4) Jusqu'au 00/00/00

BRAVAYA (2016) *Dirigeant*: **HARAS DU MEZERAY S.A.** *Associé*: M. Rashit SHAYKHUTDINOV (6/4) Pour sa carrière de courses

CLEO D'ARGENT (2018) *Dirigeant: M^{me} Sylvie PIMBONNET* Associéss: M. Bruno TISSOT, M. Bernard GIRAUDON, M. Jean-Paul CHUZEVILLE, M. Remy PIMBONNET (6/4) Pour sa carrière de courses

KEMENTARI D'ALALIA (2011) *Dirigeant: M. Pierre FONTAN* Associé: M^{me} Pierre VANHOVE (6/4) Pour sa carrière de courses

OLYPA (2018) *Dirigeant: M^{me} Sylvie PIMBONNET* Associéss: M. Bruno TISSOT, M. Bernard GIRAUDON, M. Jean-Paul CHUZEVILLE, M. Remy PIMBONNET (6/4) Pour sa carrière de courses

POET'S BLACK (2017) *Dirigeant: M^{me} Sylvie PIMBONNET* Associéss: M. Bruno TISSOT, M. Bernard GIRAUDON, M. Jean-Paul CHUZEVILLE, M. Remy PIMBONNET (6/4) Pour sa carrière de courses

CROHANNE GB (2018) *Dirigeant: M. BARATTI (s)* Associé: M. Giampiero RUSCELLI (7/4) Pour sa carrière de courses

EGERIA (2014) *Dirigeant: CH. PLISSON (s)* Associé: DEREK BLOODSTOCK (7/4) Avec tacite reconduction

FIREFLY LAUJAC (2017) *Dirigeant: ECURIE GALAXY II* Associéss: M. Gilles BARBARIN, M. Olivier BROCHART, M^{me} Marie-Claire ELAERTS, M. Jean-Pierre MENVILLE (7/4) Pour sa carrière de courses

MYKLACHI (2016) *Dirigeant: M. Freddy NORMAND* Associé: M. Paul NORMAND (7/4) Pour sa carrière de courses

SURABAYA (2018) *Dirigeant: M. Bernard GIRAUDON* Associés: M. Alain ABITBOL, M^{me} Sibille ROSSI (7/4) Pour sa carrière de courses

UNDER ATTACK SPA (2016) *Dirigeant: M. Mathieu PITART* Associé: M^{le} Clarence SIGNOL (7/4) Pour sa carrière de courses

VYKOV (2017) *Dirigeant: M. Alain JATHIERE* Associé: FRANKLIN FINANCE S.A. (7/4) Pour sa carrière de courses

ARCTIC CERCLE GER (2015) *Dirigeant: MAD HORSE* Associés: M^{me} Brigitte ROSA, QUITISIE (8/4) Avec tacite reconduction

CLEOD'OR (2017) *Dirigeant: M. Jean-Paul CHUZEVILLE* Associéss: M. Bruno TISSOT, M. Bernard GIRAUDON, M^{me} Sylvie PIMBONNET, M. Remy PIMBONNET (8/4) Pour sa carrière de courses

EAST STAR IRE (2016) *Dirigeant: M. Andre MARTIN* Associés: M. Andre GOURDON, M. Cyrille CHEVET, M. Jerome ROBICHON (8/4) Pour sa carrière de courses

GAME RUN (2019) *Dirigeant: M. Jean-Paul CHUZEVILLE* Associéss: M. Bruno TISSOT, M. Bernard GIRAUDON, M^{me} Sylvie PIMBONNET, M. Remy PIMBONNET (8/4) Pour sa carrière de courses

GARDAHIA (2016) *Dirigeant: GRANDE VILLE RACING* Associés: M. Stephane CUIILLER, M. Jerome ROYER (8/4) Pour sa carrière de courses

MERRY PICNIC (2017) *Dirigeant: PEGASE BLOODSTOCK* Associés: Comte Guillaume de SAINT-SEINE, M. Philippe RIPERT, URANIE SARL (8/4) Pour sa carrière de courses

SAUKITTEN GER (2018) *Dirigeant: M. Jean-Paul CHUZEVILLE* Associéss: M. Bruno TISSOT, M. Bernard GIRAUDON, M^{me} Sylvie PIMBONNET, M. Remy PIMBONNET (8/4) Pour sa carrière de courses

VERSAILLES GB (2017) *Dirigeant: M. Jean-Francois VLACIC* Associé: M^{me} Claire TAUPIN (8/4) Pour sa carrière de courses

VILLA DARYA (2018) *Dirigeant: HARAS DES SABLONNETS* Associés: M. Ghislain DESLANDES, M^{me} Eric LIBAUD (8/4) Pour sa carrière de courses

WE GET BY GB (2018) *Dirigeant: SCUDERIA GIOCRI* Associé: M. BARATTI (s) (8/4) Pour sa carrière de courses

WHIPP MOMO (2017) *Dirigeant: M^{me} Stephanie MORISSON* Associé: M. Quentin LE GREL (8/4) Pour sa carrière de courses

HEALEY (2018) *Dirigeant: M. Henry SALEMME* Associés: M. Serge MAYAN, M. Richard OLIVIER, M. Richard CHOTARD (9/4) Pour sa carrière de courses

MAGIC CARPET (2018) *Dirigeant: M^{me} Stella THAYER* Associé: M^{me} Linda MILLER (9/4) Pour sa carrière de courses

MARCIA BAILA (2015) *Dirigeant: STE JEAN PAUL MERCIER (JPM)* Associés: M. Julien JOUIN, M. Roger-Yves SIMON, M. Jean UZEL (9/4) Pour sa carrière de courses

MELANDROS (2018) *Dirigeant: M. Rolland CAPOZZI* Associé: M^{me} Michele BLANC (9/4) Pour sa carrière de courses

OK BOOMER IRE (2018) *Dirigeant: ECURIE MICHAEL RIZIERI* Associé: M. Fabrice CHAPPET (9/4) Pour sa carrière de courses

TURBO BABE (2015) *Dirigeant: M. Pascal NOUE* Associés: M. Francois NICOLLE, M. Richard Mark VENN (9/4) Pour sa carrière de courses

ARMORIGENE (2017) *Dirigeant: M^{me} Cecile MELET* Associés: M. Jean-Philippe VERDIER, M. Edouard PINON (10/4) Pour sa carrière de courses

ANGELO DE L'ABBAYE (2017) *Dirigeant: M. Luigi CARLI* Associé: M. Maurizio GUARNIERI (11/4) Pour sa carrière de courses

CALAS QUEEN (2018) *Dirigeant: M. Jean-Paul CHUZEVILLE* Associéss: M. Bruno TISSOT, M. Bernard GIRAUDON, M^{me} Sylvie PIMBONNET, M. Remy PIMBONNET (11/4) Pour sa carrière de courses

ELEVEN O TWO (2016) *Dirigeant: M^{me} Marie Josee SIRVENT* Associé: M^{me} Zizouna BOUALEM (11/4) Pour sa carrière de courses

FACEBOOK JERSEY (2015) *Dirigeant: M^{le} Marine CARRIE* Associé: ECURIE JEAN-MICHEL CARRIE (11/4) Pour sa carrière de courses

HERMES DE L'AUTROT (2017) *Dirigeant: M. Gilles DELEPAU* Associé: M^{me} Stephanie DAGAS (11/4) Pour sa carrière de courses

KARABAS BARABAS IRE (2018) *Dirigeant: M. Jean-Paul BOIN* Associé: FR. MONFORT (s) (11/4) Pour sa carrière de courses

RED GRACE (2018) *Dirigeant: M. Bernard ANNIN* Associé: B. AUDOUIN (s) (11/4) Pour sa carrière de courses

RUMPELSTINSKING (2018) *Dirigeant: M. Jean-Michel LARTIGAU* Associé: M. Joel MASOUNAVE (11/4) Pour sa carrière de courses

SMART CHOP (2018) *Dirigeant: M. Luigi CARLI* Associé: M. Maurizio GUARNIERI (11/4) Pour sa carrière de courses

BREAK BUILDER (2019) *Dirigeant: M. Daniel SINGARIN* Associéss: M. Richard CHOTARD, M. Michel PERRET, M. Louis Clair CRANE, M. Guy-Roger PETIT (12/4) Pour sa carrière de courses

EPERVIER D'IRLANDE (2014) *Dirigeant: M^{le} Marie DRION* Associé: J. PLANQUE (s) (12/4) Pour sa carrière de courses

FORCEUR DE VIF (2015) *Dirigeant: M^{me} Karine PERREAU* Associé: M. Olivier PERREAU (12/4) Pour sa carrière de courses

FULL STRIDE (2015) *Dirigeant: M^{me} Magalen BRYANT* Associé: D. COTTIN (s) (12/4) Pour sa carrière de courses

MOON TRAOU LAND (2018) *Dirigeant: M. Pierre PASQUIOU* Associé: B. MONTZEY (s) (12/4) Pour sa carrière de courses

REX BEGONIA (2016) *Dirigeant: M. Romuald de LENCQUESAING* Associés: M^{le} Alix CHOPPIN DE JANVRY, SAS RACING D (12/4) Pour sa carrière de courses

ROMILLA (2018) *Dirigeant: M. Pierre PASQUIOU* Associé: B. MONTZEY (s) (12/4) Pour sa carrière de courses

SURRY HILLS IRE (2016) *Dirigeant: KASTRO STUD FARM* Associé: Y. DUREPAIRE (s) (12/4) Pour sa carrière de courses

TRESOR DES ALAMBIC (2015) *Dirigeant: M. Christophe PAUTIER* Associé: M. Patrick PAUTIER (12/4) Pour sa carrière de courses

DARKANGE (2016) *Dirigeant: M^{me} Diane ANDRE* Associé: M. Fabien DEHEZ (13/4) Pour sa carrière de courses

DIAMOND TEENE (2017) *Dirigeant: M. Bertrand COMPIGNIE* Associé: S. DEHEZ (s) (13/4) Pour sa carrière de courses

FINJAANS ROSE GB (2016) *Dirigeant: ECURIE DE THEYSS* Associé: GO HORSES SPRL (13/4) Pour sa carrière de courses

LEAD EDGE USA (2017) *Dirigeant: M^{me} Pia BRANDT Associé: M. Morten BUSKOP (13/4) Pour sa carrière de courses*

MIRASCH (2016) *Dirigeant: M. Michel LE BRETON Associé: M. Thierry GAY (13/4) Pour sa carrière de courses*

SOULOU MALPIC (2016) *Dirigeant: ECURIE DU TRIEUX Associé: M^{me} Katia DENAMBRIDE (13/4) Pour sa carrière de courses*

TANGO LIDO (2007) *Dirigeant: M. Pierre COVELIERS Associé: E. CLAYEUX (s) (13/4) Pour sa carrière de courses*

BISANNE (2018) *Dirigeant: M. Michel HAMEL Associés: M^{me} Didier RICARD, M. Herve ROUX, M. Alain de ROYER DUPRE (14/4) Pour sa carrière de courses*

C'LARTIST MAULDE (2012) *Dirigeant: M. Alain DOLLEY Associé: A. BOISBRUNET (s) (14/4) Pour sa carrière de courses*

DANCE THE BLUES (2015) *Dirigeant: M. Guillaume LUYCKX Associés: M. Gilles BARBARIN, M. Arnaud-Alain AMELINE, M. Jean-Charles BRIENS, M. Olivier BROCHART, M. Jean-Philippe MONCLIN (14/4) Pour sa carrière de courses*

GALEA DU MIRAL (2016) *Dirigeant: M. Julien THELLIER Associé: M. Mathieu PITART (14/4) Pour sa carrière de courses*

LA REINE CATHERINE (2017) *Dirigeant: M^{me} Isabelle CORBANI Associés: Sarl JEDBURGH STUD, S. WATTEL (s) (14/4) Avec tacite reconduction*

RICKMAN GB (2019) *Dirigeant: LANGLAIS BLOODSTOCK Associés: M. Gregoire DUPREZ, M^{me} Camille VITSE (14/4) Pour sa carrière de courses*

RUNWAY (2016) *Dirigeant: M. Philippe FAUCAMPRE Associé: M. Christophe ESCUDER (14/4) Pour sa carrière de courses*

AMSSETOU (2017) *Dirigeant: M. Vincent LE ROY Associé: M. Carmelo MACELI (15/4) Pour sa carrière de courses*

ITACARE (2017) *Dirigeant: ECURIE RACING PARTNERS SAS Associés: M. MESCAM (s), M. Matthieu HAVART, M. Christophe LE BOUC, M. Loic WETZEL (15/4) Pour sa carrière de courses*

LARA (2018) *Dirigeant: MERIDIAN INTERNATIONAL SARL Associés: ECURIE DE MONTLAHUC, M^{me} Rana KHADDAM, M. Igor DE MAACK (15/4) Pour sa carrière de courses*

OH JAMES (2016) *Dirigeant: M. Serge FOUCHER Associé: M^{me} Lydia PERE (15/4) Pour sa carrière de courses*

PRINCE EXPRESS (2017) *Dirigeant: ECURIE ARTSAM Associés: M. Vincent LE ROY, GAB . LEENDERS (s), ECURIE MAGNIEN, M. Philippe THIRIET (15/4) Pour sa carrière de courses*

SEVENTY (2017) *Dirigeant: M. Anthony GABRYSEWSKI Associés: M. Lucien BERMOND, M. Antoine DIAZ, HARAS DE GRANDCAMP EARL, M^{me} Manon SCANELLA-LACAILLE (15/4) Pour sa carrière de courses*

SILENCE (2018) *Dirigeant: LORDSHIP STUD LIMITED Associés: M. Fabrice CHAPPET, ECURIE DES MONCEAUX, MERIDIAN INTERNATIONAL SARL, BEAUREGARD BLOODSTOCK (15/4) Pour sa carrière de courses*

SNOWBALL JACKSON GB (2017) *Dirigeant: M. Charles WENTWORTH Associé: M^{me} Zorka WENTWORTH (15/4) Pour sa carrière de courses*

DJAGBLE (2011) *Dirigeant: M. Jean-Pierre RAYMOND Associé: J. BERTRAN DE BALANDA (s) (16/4) Pour sa carrière de courses*

HOPES OF FREEDOM (2017) *Dirigeant: M. Gregory MANSON Associé: M. Patrick ROSAY (16/4) Pour sa carrière de courses*

JAZZY WOOD (2019) *Dirigeant: Y. BARBEROT (s) Associé: HARAS DU HOGUENET (16/4) Pour sa carrière de courses*

KINZI (2019) *Dirigeant: M. Libero MAZZONE Associé: M. Thierry LEMER (16/4) Pour sa carrière de courses*

KUNDRIE IRE (2017) *Dirigeant: M. Ludovic RIMA Associé: M. Brian BEAUNEZ (16/4) Pour sa carrière de courses*

PRINCE LOS (2018) *Dirigeant: M^{me} Stephanie PENOT Associé: M. Julien CARAYON (16/4) Pour sa carrière de courses*

BLACK DU NINIAN (2018) *Dirigeant: M. Brian BEAUNEZ Associé: M. Jean-Claude OBELLIANNE (18/4) Pour sa carrière de courses*

CANTERA (2017) *Dirigeant: M. Xavier-Louis LE STANG Associé: M^{me} Marie-Claude LE STANG (18/4) Pour sa carrière de courses*

FARNICE (2015) *Dirigeant: M. Franck DELIBEROS Associé: HARAS DE SAINT-VOIR (18/4) Pour sa carrière de courses*

KINOCCHKA (2016) *Dirigeant: M. Simon MUNIR Associé: M. Isaac SOUEDE (18/4) Pour sa carrière de courses*

MIRAGE HERO GB (2017) *Dirigeant: FEEL GOOD HORSE RACING Associés: M. Paul BENET, M. Miguel COURTOIS (18/4) Pour sa carrière de courses*

PRODIGIOUS (2017) *Dirigeant: M. Philippe DELAEY Associé: F. VERMEULEN (s) (18/4) Pour sa carrière de courses*

PUISSANCE NOIRE (2017) *Dirigeant: R. MARTENS (s) Associé: M. Emir ALKAS (18/4) Pour sa carrière de courses*

TIBBETT (2018) *Dirigeant: ECURIE JML RACING Associé: C&Y . LERNER (s) (18/4) Pour sa carrière de courses*

ART PREMIER IRE (2016) *Dirigeant: LG BLOODSTOCK Associé: FRANKLIN FINANCE S.A. (19/4) Pour sa carrière de courses*

CENTURY DELA MOTTE (2015) *Dirigeant: EARL MOREAU Associé: M. Thierry POCHE (19/4) Pour sa carrière de courses*

DEBT OF HONOUR (2013) *Dirigeant: M. Damien DUGLAS Associé: C. BOUTIN (s) (19/4) Avec tacite reconduction*

DON FALCO (2019) *Dirigeant: M. Tao KEREFOFF Associés: M. Thierry GAGLIANO, M^{me} Sibille ROSSI (19/4) Pour sa carrière de courses*

FORCEUR DE VIF (2015) *Dirigeant: M^{me} Karine PERREAU Associé: M. Olivier PERREAU (19/4) Pour sa carrière de courses*

GOLDEN SON (2018) *Dirigeant: M. Jacques DETRE Associés: M. Francois NICOLLE, M. Patrice DETRE, M. Thierry CYPRES (19/4) Pour sa carrière de courses*

GRACE BAY (2018) *Dirigeant: HARAS DU LOGIS SAINT GERMAIN Associé: F. VERMEULEN (s) (19/4) Pour sa carrière de courses*

HOMME D'UN SOIR (2016) *Dirigeant: M. Fernand KRIEF Associé: J. BOISNARD (s) (19/4) Pour sa carrière de courses*

KIKANA (2017) *Dirigeant: M. Tony BOUQUET Associé: M. Julien MOREL (19/4) Pour sa carrière de courses*

PHOTO CHOC (2015) *Dirigeant: M. Mickael LASRY Associés: ECURIE TEAM SPIRIT, M. Christian LAGIER, M. SEROR (s), P.B. BLOODSTOCK SERVICES (19/4) Pour sa carrière de courses*

RIVER FLIGHT (2017) *Dirigeant: ECURIE PATRICK BOITEAU Associés: ECURIE HUB DE MONTMIRAIL, M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE, M. JC. DELHUMEAU, ECURIE CHALLENGER (19/4) Pour sa carrière de courses*

TOPAZE MYSTIQUE (2017) *Dirigeant: M. Fabrice DERVAL Associé: GAB . LEENDERS (s) (19/4) Pour sa carrière de courses*

BEST SIXTEEN (2019) *Dirigeant: INFINITY NINE HORSES Associés: M. Jean Justin FOURNIER, M. Herve BUNEL, BEAUREGARD BLOODSTOCK, ECURIE DES MONNAIES, M. Clement TROPRES (20/4) Pour sa carrière de courses*

CELEBRITY SIGHTING (2016) *Dirigeant: M. Jesus MEJIA MARTIN Associés: M. Mathieu DAGUZAN-GARROS, Y. DUREPAIRE (s) (20/4) Pour sa carrière de courses*

FAJA (2015) *Dirigeant: M. Daniel LASSAUSSAYE Associé: GAB . LEENDERS (s) (20/4) Pour sa carrière de courses*

GLORIA CHART (2016) *Dirigeant: M. Patrice DETRE Associés: ECURIE HARAS DE SAINT VINCENT, Y. DUREPAIRE (s) (20/4) Pour sa carrière de courses*

ROCCAPINA SENAM (2017) *Dirigeant: M. Patrice DETRE Associé: M. Jacques DETRE (20/4) Pour sa carrière de courses*

SPEAKEASY (2018) *Dirigeant: ECURIE BRILLANTISSIME Associés: CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU, ECURIE PATRICK BOITEAU, EQUOTAIR, GAB . LEENDERS (s) (20/4) Pour sa carrière de courses*

TURKISTAN EXPRESS (2017) *Dirigeant*: **M. Richard BORRELLI**
BIFULCO Associés: M. Christian CIMOLAI, M. Patrick DREUX,
M. Steeve PUGLIA (20/4) Pour sa carrière de courses

VALZOE (2018) *Dirigeant*: **M. Guillaume MOUSNIER** Associé:
M. Pierrick ROUXEL (20/4) Pour sa carrière de courses

ARROGAN USA (2019) *Dirigeant*: **SARL GROUPE KR** Associé:
M. Guy PARIENTE (21/4) Pour sa carrière de courses

BURKINAFASO GB (2018) *Dirigeant*: **MERIDIAN INTERNATIONAL**
SARL Associé: M^{me} Aoileann GARAVAGLIA-DRION (21/4) Pour sa
carrière de courses

ELECTRA'S FIRST (2017) *Dirigeant*: **M. Boris JANICEK** Associés:
M^{me} Brigitte RE-SCANELLA, M. Lucien HASSINE (21/4) Pour sa
carrière de courses

KISS ME HARDY (2018) *Dirigeant*: **M. Jean-Jacques MOURAD**
Associé: E. LERAY (s) (21/4) Pour sa carrière de courses

KLOSTER (2017) *Dirigeant*: **OTI MANAGEMENT PTY LTD**
Associés: M. Andrew Nicholas HOLLINSHEAD, M. John Leslie
MARRIOTT (21/4) Pour sa carrière de courses

MERCIELAGO (2018) *Dirigeant*: **LODERI RACING** Associé:
M. Nidal AL KHAIL (21/4) Pour sa carrière de courses

SWEEPER CHOP (2018) *Dirigeant*: **M. Albert RIVETTI** Associés:
M. Alain CHOPARD, M. Aldo VOLO (21/4) Pour sa carrière de
courses

THE RECORD (2019) *Dirigeant*: **JC. ROUGET (s)** Associé: D.
MORISSON (s) (21/4) Pour sa carrière de courses

WHITE WHISKY (2018) *Dirigeant*: **ECURIE JEAN-LOUIS**
BOUCHARD Associé: M. Rashit SHAYKHUTDINOV (21/4) Pour sa
carrière de courses

ZARICA (2014) *Dirigeant*: **M. Christian TRECCO** Associés:
M. Jerome SALUSSOLIA, M. David WINDRIF (21/4) Pour sa
carrière de courses

ARGYRON IRE (2016) *Dirigeant*: **M^{me} Dominique PELAT** Associés:
M. Pierre-Alain CHEREAU, M. Robin LOSFELD (22/4) Pour sa
carrière de courses

BARBALALA (2017) *Dirigeant*: **HARAS DES SABLONNETS**
Associé: M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE (23/4) Pour sa carrière de
courses

BEAUTY OF HOPE IRE (2016) *Dirigeant*: **M^{me} Rebecca HILLEN**
Associé: HF. DEVIN (s) (23/4) Pour sa carrière de courses

BOUTI (2018) *Dirigeant*: **M. Eddir LOUNGAR** Associé: M. Mouloud
DRIF (23/4) Pour sa carrière de courses

LANSDOWNE ROAD (2018) *Dirigeant*: **LA FLECHE RACING**
Associés: Comte Guillaume de SAINT-SEINE, M. BRASME (s),
ECURIE BRILLANTISSIME, M^{me} Olivia ROUSSEL (23/4) Pour sa
carrière de courses

OVER THE VALLEY (2016) *Dirigeant*: **M^{me} Genevieve NEVEUX**
Associé: M. Olivier REGLEY (23/4) Pour sa carrière de courses

PASCASHA D'OR (2014) *Dirigeant*: **M. Patrick FELLOUS**
Associés: M. Antonio BERTO, ECURIE FRANCOIS CORDA, S.
DEHEZ (s), M. Eric BLAISSE (23/4) Pour sa carrière de courses

SHALYA (2017) *Dirigeant*: **HARAS DE BEAUVOIR** Associé:
M. Mauricio DELCHER SANCHEZ (23/4) Pour sa carrière de
courses

AS DE CARPAT (2016) *Dirigeant*: **M^{me} Caroline BRESSOU**
Associé: BUTEL & BEAUNEZ (s) (24/4) Pour sa carrière de courses

EXPLORAR (2017) *Dirigeant*: **M. Philippe FAUCAMPRE** Associés:
F. VERMEULEN (s), M. Benjamin CHAUVEL (24/4) Pour sa carrière
de courses

HELSKA (2017) *Dirigeant*: **M. Pierre de MALEISSY MELUN**
Associé: D. SOURDEAU DE BEAUREGARD (s) (24/4) Pour sa
carrière de courses

ALMANFATA (2019) *Dirigeant*: **ECURIE DU PARC MONCEAU**
Associés: HARAS D'ETREHAM, RIVIERA EQUINE S.A.R.L (25/4)
Pour sa carrière de courses

FAST RAAJ (2018) *Dirigeant*: **ECURIE DU PARC MONCEAU**
Associés: Y. BARBEROT (s), HARAS D'ETREHAM, RIVIERA
EQUINE S.A.R.L (25/4) Pour sa carrière de courses

INSIGHTFUL (2017) *Dirigeant*: **TROIS MILLE** Associé: M. Torsten
RABER (25/4) Pour sa carrière de courses

LIFKARITA (2016) *Dirigeant*: **M. Raymond VETTERHOEFFER**
Associé: M. Philippe WALTER (25/4) Pour sa carrière de courses

SAMBRILLON (2016) *Dirigeant*: **M. Clement MACHADO** Associé:
ECURIE CENTRALE (25/4) Pour sa carrière de courses

SOLOTOV IRE (2019) *Dirigeant*: **M. Frank COSGROVE** Associés:
M. Peter MITCHELL, M^{me} Melissa O'NEILL, M^{me} Susan DAVIS (25/4)
Pour sa carrière de courses

BELMONTE (2016) *Dirigeant*: **LEVISSA SARL** Associé: M. Nicolas
TOURNIER (26/4) Pour sa carrière de courses

BREIZH EAGLE (2018) *Dirigeant*: **M^{me} Roland PERRON** Associés:
FRANKLIN FINANCE S.A., HARAS DES EVEES (26/4) Pour sa
carrière de courses

ENFIELD (2014) *Dirigeant*: **M. Georges LACOMBE** Associés:
M. Christian GORGE, M^{me} Jacqueline GATEAU (26/4) Pour sa
carrière de courses

FRATERNEL (2015) *Dirigeant*: **M^{me} Yves GRALL** Associés: D.
COTTIN (s), ECURIE VIVALDI (26/4) Pour sa carrière de courses

GOAS MAT (2016) *Dirigeant*: **SCUDERIA CHRISTIAN TROGER**
Associé: ARF RACING (26/4) Pour sa carrière de courses

HOLE IN ONE (2015) *Dirigeant*: **ECURIE SAGITTAIRE SAS**
Associé: D. SOURDEAU DE BEAUREGARD (s) (26/4) Pour sa
carrière de courses

LA ROANNAISE (2017) *Dirigeant*: **M. Hubert DESPONT** Associé:
M. Yves MORIER (26/4) Pour sa carrière de courses

LITTLE FOLLY (2016) *Dirigeant*: **M. Guillaume LINSOLAS**
Associés: M. Richard OLIVIER, M. Benjamin CHAUVEL (26/4) Pour
sa carrière de courses

MADAME BABELLE (2019) *Dirigeant*: **HARAS DE LA HUDERIE**
Associé: M. Kevin TAVARES (26/4) Pour sa carrière de courses

TURBULANTE (2017) *Dirigeant*: **M. Hubert DESPONT** Associé:
M. Bernard GUILLAUME (26/4) Pour sa carrière de courses

WHEEL OF CHANCE (2017) *Dirigeant*: **M^{me} Isabelle CORBANI**
Associés: ECURIE PANDORA RACING, M. Ahmed MOUKNASS
(26/4) Pour sa carrière de courses

BEFORE THE STORM (2016) *Dirigeant*: **M. Benoît BREGEON**
Associé: M. Julien PHELIPPON (27/4) Pour sa carrière de courses

ELIANE GB (2014) *Dirigeant*: **M. Simon MUNIR** Associé: M. Isaac
SOUEDE (27/4) Pour sa carrière de courses

FERET (2015) *Dirigeant*: **M. Hugues JUSTEAU** Associé:
M. Philippe PELTIER (27/4) Pour sa carrière de courses

HAND ON THE MOON (2017) *Dirigeant*: **GAEC DE**
CLAIREFONTAINE Associé: M^{me} Agathe FOUASSIER (27/4) Pour
sa carrière de courses

HOLLYWOODY (2017) *Dirigeant*: **Comte Michel de GIGOU**
Associé: M. Pierre J. FERTILLET (27/4) Pour sa carrière de courses

KATRIBU (2017) *Dirigeant*: **M. Gilles LE BARON** Associé:
M. Charles-Hubert LE BARON (27/4) Pour sa carrière de courses

LESS YOU RUN (2018) *Dirigeant*: **M. Gilles LE BARON** Associés:
HARAS DU HOGUENET, M. Charles-Hubert LE BARON (27/4)
Pour sa carrière de courses

PORTENTOSO GER (2015) *Dirigeant*: **M. Eric MEINDER** Associés:
M. Carlo David ROBBA, M. Antoine SEMMER-CESARI (27/4) Pour
sa carrière de courses

ARCHITECT (2016) *Dirigeant*: **M. Guy SOMME** Associé: M. KREBS
(s) (28/4) Pour sa carrière de courses

EAU VIVE DES BOIS (2017) *Dirigeant*: **M^{me} Joelle BRILLET**
Associé: M^{me} Julia POTIER (28/4) Pour sa carrière de courses

ECUME ATLANTIQUE (2014) *Dirigeant*: **Comte Antoine-Audoin**
MAGGIAR Associé: E. CLAYEUX (s) (28/4) Pour sa carrière de
courses

EXQUISE MAG (2014) *Dirigeant: Comte Antoine-Audoine MAGGIAR Associé: COUETIL ELEVAGE (28/4)* Pour sa carrière de courses

FREE MOBILE (2017) *Dirigeant: M. Pierre FONTAN Associé: M. Christophe CHEMINAUD (28/4)* Pour sa carrière de courses

HELLENA (2017) *Dirigeant: M. Daniel LASSAUSAYE Associés: GAB . LEENDERS (s), M. Guillaume LASSAUSAYE (28/4)* Pour sa carrière de courses

KENMARTRE (2017) *Dirigeant: M^{me} Laurence GAGNEUX Associé: M. Matthias CLEMENT (28/4)* Pour sa carrière de courses

LA MATHILDE (2019) *Dirigeant: M^{me} Cecile MELET Associé: M. Simon URIZZI (28/4)* Pour sa carrière de courses

ROSNY (2011) *Dirigeant: M. Michel PLANARD Associé: M. Emile EYVASO (28/4)* Pour sa carrière de courses

SAINT EMPEREUR (2013) *Dirigeant: M. Stephane EVENO Associé: M. Michel Marius MOUREAUX (28/4)* Pour sa carrière de courses

ALBIR (2016) *Dirigeant: M. Arnaud BOUCHER Associés: M. Antoine BOUCHER, M. Franck CYMES, Suc. Alain BOUCHER, M. Olivier DUCASS (29/4)* Pour sa carrière de courses

BAFANA LINNGARI (2015) *Dirigeant: M. Stephane MENARD Associés: F. MONNIER (s), M. Christophe RAMSEYER (29/4)* Avec tacite reconduction

BRIGHT LIGHTS (2017) *Dirigeant: L. CARBERRY (s) Associés: M^{le} Carla O'HALLORAN, M. Sylvain PROUVOYEUR, M. Paul James SMITH (29/4)* Pour sa carrière de courses

FRISSON D'ESTRIVAL (2015) *Dirigeant: ECURIE PIERRE PILARSKI Associés: M^{me} Bernard LE GENTIL, PALMYR RACING (29/4)* Pour sa carrière de courses

HEAMTIC (2017) *Dirigeant: M. Benoit COSTIL Associés: P. QUINTON (s), M. Vincent LANGENAI (29/4)* Pour sa carrière de courses

HIGHEST MOUNTAIN (2016) *Dirigeant: M. Alexander MINK Associés: M. Franck FORESI, M. Gerhard LORENZ (29/4)* Pour sa carrière de courses

JUNIUS BRUTUS (2016) *Dirigeant: M. Arnaud BOUCHER Associés: M. Antoine BOUCHER, M. Franck CYMES, Suc. Alain BOUCHER (29/4)* Pour sa carrière de courses

LAISSEZMOITRANKIL (2016) *Dirigeant: M. Pierre-Marie CHARIER Associés: Y. FERTILLET (s), M. Daniel JOSSET, M. Pierre-Yves CHARIER (29/4)* Pour sa carrière de courses

LAST SUNDAY (2016) *Dirigeant: M^{me} Sylviane JEFFROY Associés: M. Anthony SUBILEAU, GAB . LEENDERS (s) (29/4)* Pour sa carrière de courses

ROMAKO (2016) *Dirigeant: M. Alain VANDENHOVE Associés: M. Cedric LEMARIE, M. Stephane COTTEVERTE, M. Emmanuel ROSSARD, M. Alain AMELINE, M^{le} July DUARTE (29/4)* Pour sa carrière de courses

TOTEM (2015) *Dirigeant: M. Pierre-Marie CHARIER Associés: M^{me} Suzanne ROUSSE-CHARIER, Y. FERTILLET (s), M. Pierre-Yves CHARIER (29/4)* Pour sa carrière de courses

BRASILEIRO (2015) *Dirigeant: ECURIE SERVAL Associé: Comte Herve de TALHOUET-ROY (30/4)* Pour sa carrière de courses

CERVIONE (2015) *Dirigeant: M. Sebastien MORINEAU Associé: M^{me} Jacky ANFRYE (30/4)* Pour sa carrière de courses

CITY BERE (2012) *Dirigeant: M. Yannick FONTENEAU Associé: J. BOISNARD (s) (30/4)* Pour sa carrière de courses

DREAM CRAZY (2017) *Dirigeant: M^{me} Sandrine DURAND Associé: M. Alain NADER (30/4)* Pour sa carrière de courses

FOREST GUM (2014) *Dirigeant: M. Christian PUISSANT Associé: M. Christophe CHEMINAUD (30/4)* Pour sa carrière de courses

GREEN VIEW (2016) *Dirigeant: M. Pierre VAN BELLE Associés: F. VERMEULEN (s), M. Daniel MACAULIFFE (30/4)* Pour sa carrière de courses

LOVELY MOOD (2017) *Dirigeant: M. Jacques DETRE Associé: M. Patrice DETRE (30/4)* Pour sa carrière de courses

MORENA DU BERLAIS (2015) *Dirigeant: M^{me} Catherine POUSIN Associés: D. COTTIN (s), HARAS DU BERLAIS (30/4)* Pour sa carrière de courses

POWER BLUE (2015) *Dirigeant: M. Antonio GENTILE Associé: Suc. Paul CHENU (30/4)* Pour sa carrière de courses

QUEENBLUEANDBLACK GB (2016) *Dirigeant: Suc. Roberto COCHETEUX TIERNO Associé: M^{me} Michel THOMAS (30/4)* Pour sa carrière de courses

RÉSILIATIONS DE LOCATIONS

GUDARI (2015) *Locataire: M^{me} Emilie LAFEU Bailleur: REVILO PARK STUD (2/4)* Pour sa carrière de courses

HARDY BLUE (2017) *Locataires: M. Julien MOREL, M. Dominique LEMESLE Bailleur: M. Michel BEDIER (2/4)* Pour sa carrière de courses

HERENCE DU GRILLON (2017) *Locataires: M^{me} Isabelle PELTIER, P&C . PELTIER (s) Bailleur: M^{me} Isabelle PELTIER (2/4)* Pour sa carrière de courses

NEW AND EXCLUSIVE IRE (2018) *Locataires: M. Franck NOBILE, M^{me} Marie-Claire LEFEBVRE, M^{le} Nelva DE ALMEIDA, M. Martial PROUHEZE, M. Patrick BOITTIN Bailleur: M^{me} Marie-Claire LEFEBVRE (2/4)* Pour sa carrière de courses

NIGHT LILY GER (2011) *Locataire: M. Christophe DOMALAIN Bailleur: ECURIES DE LA ROUSSE SARRL (3/4)* Pour sa carrière de courses

PAS SI VITE (2014) *Locataire: M. Jean-Pierre DOMALAIN Bailleur: M. Steven TREVIEN (3/4)* Pour sa carrière de courses

APATRIDE (2010) *Locataires: M. Nicolas LANDON, M. Pascal JOURNIAC Bailleur: M. Nicolas LANDON (5/4)* Pour sa carrière de courses

ARMADA (2010) *Locataire: M. Serge LANDON Bailleur: M. Nicolas LANDON (5/4)* Pour sa carrière de courses

BLEKOUSE (2015) *Locataire: BOURGOGNE RACING CLUB Bailleurs: M. Xavier BRELAUD, M^{le} Clarence SIGNOL (5/4)* Pour sa carrière de courses

BRUMEUSE (2011) *Locataire: M. Serge LANDON Bailleur: M. Nicolas LANDON (5/4)* Pour sa carrière de courses

CAP DU MATHAN (2015) *Locataires: M. Hubert MAUILLON, M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE Bailleur: M. Jean-Marie BARADEAU (5/4)* Pour sa carrière de courses

CHICAGO DESVALLEES (2012) *Locataire: M. Eric LECOIFFIER Bailleur: M. Bruno GERVAIS (5/4)* Pour sa carrière de courses

FUNCHAL (2015) *Locataire: M. Serge LANDON Bailleur: M. Nicolas LANDON (5/4)* Pour sa carrière de courses

FUNNY BUSINESS (2014) *Locataire: M. Jerome DELAUNAY Bailleurs: M^{le} Marjorie SMADJA, M. Maxime SMADJA (5/4)* Pour sa carrière de courses

KALDORINA (2016) *Locataires: M^{me} Sandrine BARRE, H. LAGENESTE (s) Bailleur: M^{me} Sandrine BARRE (5/4)* Pour sa carrière de courses

LOONEA (2015) *Locataire: M. Jean-Marc de WATRIGANT Bailleur: HARAS DE MANDORE (5/4)* Pour sa carrière de courses

WHAT A STORY (2012) *Locataire: C. BOUTIN (s) Bailleur: M^{me} Veronique FERRAT (5/4)* Pour sa carrière de courses

WHITE CRYSTAL (2013) *Locataire: M. Jean-Claude MATHIEU Bailleurs: M^{me} Nadine CARRIE-EYCHENNE, M. Franck FORESI (5/4)* Avec tacite reconduction

CAMEL DE SARTI (2012) *Locataire: CHEMIN & HERPIN (s) Bailleur: Earl PESTOUR (6/4)* Pour sa carrière de courses

CANDIVOL (2012) *Locataire: M. Nicolas REMOUE Bailleur: M. Arnaud PAYSAN (6/4)* Pour sa carrière de courses

DUR LA VIE (2013) *Locataire: M. Noam CHEVALIER Bailleur: M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE (6/4)* Pour sa carrière de courses

EAU SOMBRE (2016) *Locataire*: **M^{lle} Valerie DASQUE** *Bailleur*:
ECURIE D'OSSAU (6/4) Pour sa carrière de courses

ELEGANT DE LARRE (2014) *Locataire*: **M. Dominique DELORME**
Bailleur: M. Sylvain ROGER (6/4) Pour sa carrière de courses

FALKOLINE (2015) *Locataires*: **M. Didier GIETHLEN**, M. Arnaud
CHAILLE-CHAILLE *Bailleur*: M^{me} Laure GIETHLEN CADIERGUES
(6/4) Pour sa carrière de courses

FIX SUN (2015) *Locataires*: **M. Pascal JOURNIAC**, M. Emmanuel
FOUCHER *Bailleur*: M. Francois-Xavier JOURNIAC (6/4) Pour sa
carrière de courses

GARDE CONTRE (2016) *Locataire*: **M. Adrien LACOMBE**
Bailleurs: EARL PATRICK JOUBERT, Sc ECURIE COUDERC (6/4)
Pour sa carrière de courses

LOUVE DES NAD (2017) *Locataires*: **M. Laurent NADOT**,
ECURIE BARNUM III SARL, M. Pascal GENDRE, M. Sebastien
MOREAU, M. Matthieu NADOT, M^{me} Clotilde WITRAND *Bailleurs*:
M. Herve NADOT, M. Laurent NADOT (6/4) Pour sa carrière de
courses

MASTER ONE (2016) *Locataire*: **M^{me} Sindy MARSCH** *Bailleurs*:
M. Jean-Paul DESHAYES, M^{me} Marie-Odile DESHAYES (6/4) Pour
sa carrière de courses

MISS DE JUILLEY (2013) *Locataires*: **ECURIE DES DUNES**, P.
QUINTON (s) *Bailleur*: M. Georges TRINCOT (6/4) Pour sa carrière
de courses

MOULINS CLERMONT (2018) *Locataire*: **B. LEFEVRE (s)** *Bailleur*:
M. Stephane PIAU (6/4) Pour sa carrière de courses

REBEL PRICE (2016) *Locataires*: **M^{me} Laurence GAGNEUX**,
AS&D. ALLARD (s), M. Jean-Luc GUILLOCHON *Bailleurs*:
M^{me} Laurence GAGNEUX, M. Jean-Luc GUILLOCHON, HARAS DE
MONTGERMONT (6/4) Pour sa carrière de courses

ROSE DE GANE (2018) *Locataires*: **M. Fernand ZIGLIOLI**,
M^{me} Catherine LEONI *Bailleur*: M^{me} Genevieve MOSNIER-
THOUMAS (6/4) Pour sa carrière de courses

SACRE BLEU GB (2017) *Locataire*: **BALLYMORE**
THOROUGHbred LTD *Bailleur*: DAYTON INVESTMENTS LTD
(6/4) Pour sa carrière de courses

WIND OF CHANCE (2018) *Locataire*: **C. BOUTIN (s)** *Bailleur*:
M. Roger-Yves SIMON (6/4) Avec tacite reconduction

ANNY GLORY (2018) *Locataires*: **ECURIE CASTILLON**
BLOODSTOCK, A&G . BOTTI (s) *Bailleurs*: BOTTI (s), ECURIE
CASTILLON BLOODSTOCK, S.C.E.A. DES PRAIRIES (7/4) Pour sa
carrière de courses

CAPAKO JANE (2015) *Locataire*: **CHEMIN & HERPIN (s)** *Bailleurs*:
M. Laurent GODARD, M. Pascal LESOIF (7/4) Pour sa carrière de
courses

EPICAS (2014) *Locataires*: **M. Giuseppe GALLETTA**, J. ORTET (s)
Bailleurs: M. Edgar VAN HAAREN, M. Robin VAN HAAREN (7/4)
Pour sa carrière de courses

FIDELE ALEXIA (2014) *Locataires*: **M. Giuseppe GALLETTA**,
M. Pierre BIBARNAA, M. Rachid FAHMANE *Bailleurs*: Suc. Gerard-
Elie SABATHIER, M. Jacques ORTET, M. Pierre-Jean SABATHIER
(7/4) Pour sa carrière de courses

FORGE MASTER (2015) *Locataire*: **M. Eric AUBREE** *Bailleurs*:
HARAS DES SABLONNETS, Comte Herve de TALHOUET-ROY
(7/4) Pour sa carrière de courses

GAIA DE SARTI (2016) *Locataire*: **CHEMIN & HERPIN (s)** *Bailleur*:
Earl PESTOUR (7/4) Pour sa carrière de courses

HASAS (2015) *Locataires*: **M. Giuseppe GALLETTA**, J. ORTET
(s) *Bailleur*: M. Hugues VAN HAAREN (7/4) Pour sa carrière de
courses

MIRABELLAS (2017) *Locataires*: **J. ORTET (s)**, M. Pierre
BIBARNAA *Bailleur*: M^{me} Evelyne VAN HAAREN (7/4) Pour sa
carrière de courses

SAINTE ANNE (2016) *Locataire*: **ECURIE CASTILLON**
BLOODSTOCK *Bailleurs*: ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK,
S.C.E.A. DES PRAIRIES (7/4) Pour sa carrière de courses

SOLI STAR (2015) *Locataire*: **CHEMIN & HERPIN (s)** *Bailleurs*:
M. Francis NUENO, M. Jerome PRODHOMME (7/4) Pour sa
carrière de courses

STAR OF SUNDAY (2010) *Locataire*: **CHEMIN & HERPIN (s)**
Bailleurs: M. Philippe HERPIN, M^{lle} Elodie HERPIN (7/4) Pour sa
carrière de courses

ALLYNOUST (2016) *Locataires*: **M. Andre MARTIN**, M. Pascal
JOURNIAC *Bailleur*: M. Michel HOUEIX (8/4) Pour sa carrière de
courses

BALZANE DU BOIS (2011) *Locataires*: **M. Dominique DUVEAU**,
J. PLANQUE (s) *Bailleurs*: M. Bruno RENAUDIER, M. Philippe
RENAUDIER (8/4) Pour sa carrière de courses

CALINE DE CAJUS (2017) *Locataire*: **M. Yann HUGUET** *Bailleur*:
M. Patrice LOZANO (8/4) Pour sa carrière de courses

CALINNCARY (2012) *Locataires*: **ECURIE CHALLENGER**,
M. Geoffrey DUMONT *Bailleur*: M. Patrick DELHUMEAU (8/4) Pour
sa carrière de courses

DENNISTON (2013) *Locataires*: **ECURIE CHALLENGER**,
M. Geoffrey DUMONT *Bailleur*: M. Patrick DELHUMEAU (8/4) Pour
sa carrière de courses

GALANT DU CHENET (2016) *Locataires*: **M. Alain GICQUIAUX**,
ECURIE GUILLAUME MACAIRE *Bailleur*: ECURIE GUILLAUME
MACAIRE (8/4) Pour sa carrière de courses

GARRYDOR (2015) *Locataires*: **ECURIE CHALLENGER**,
M. Thierry POCHE *Bailleur*: M. Patrick DELHUMEAU (8/4) Pour sa
carrière de courses

GATSBY (2016) *Locataires*: **M. Andre MARTIN**, M. Pascal
JOURNIAC *Bailleur*: ECURIE PATRICK KLEIN (8/4) Pour sa carrière
de courses

HILAIREDERIEZ (2017) *Locataires*: **ECURIE CHALLENGER**,
M. Geoffrey DUMONT *Bailleur*: M. Patrick DELHUMEAU (8/4) Pour
sa carrière de courses

PAO ENKI (2014) *Locataires*: **MAD HORSE**, M^{me} Brigitte ROSA
Bailleurs: MAD HORSE, M^{me} Alexandra ROSA (8/4) Pour sa carrière
de courses

PRIONAMIX (2008) *Locataires*: **ECURIE CHALLENGER**, M. Yves
DUMONT *Bailleur*: M. Patrick DELHUMEAU (8/4) Pour sa carrière
de courses

TIGER FOLISH (2013) *Locataires*: **ECURIE CHALLENGER**,
M. Thierry POCHE *Bailleur*: M. Patrick DELHUMEAU (8/4) Pour sa
carrière de courses

BASTILLE FORLONGE (2017) *Locataires*: **M. Pierre NOIROT**,
M. Didier MARS, N. BELLANGER (s) *Bailleur*: M. Pierre NOIROT
(9/4) Pour sa carrière de courses

LA FORLONGE (2017) *Locataires*: **M. Pierre NOIROT**, M. Jerry
PLANQUE *Bailleur*: M. Pierre NOIROT (9/4) Pour sa carrière de
courses

SAGAYAN (2018) *Locataire*: **B. MONTZEY (s)** *Bailleur*: M. Franck
SOULARD (9/4) Pour sa carrière de courses

ACHKI (2015) *Locataire*: **M. Jean-Raymond BRETON** *Bailleur*:
M. Daniel KALFON (11/4) Pour sa carrière de courses

DELHI CHOPE (2017) *Locataire*: **M. Jean-Raymond BRETON**
Bailleur: RED AND WHITE RACING (11/4) Pour sa carrière de
courses

FRENCHY (2017) *Locataire*: **M^{lle} Marie RICHERT** *Bailleur*:
M. Jerome REYNIER (11/4) Pour sa carrière de courses

GENIE DE MEE (2016) *Locataire*: **M. Jean-Paul GASNIER**
Bailleur: Sarl ECURIE ANDRE POMMERAI (11/4) Pour sa carrière
de courses

GOSHEVEN QUICK (2016) *Locataire*: **M. David BERRA** *Bailleur*:
M^{me} Isabelle MONNIER (11/4) Pour sa carrière de courses

GREGOLIMO (2018) *Locataires*: **M^{me} Meryl de WATRIGANT**,
M. Jerome VALLIER, ECURIE PIERRE PILARSKI *Bailleurs*:
M. Jerome VALLIER, ARMENIC BLOODSTOCK, ECURIE PIERRE
PILARSKI (11/4) Pour sa carrière de courses

HAMAL (2017) *Locataires*: **M. Jean-Raymond BRETON**, M. Sebastien LAMY *Bailleur*: M. Sebastien LAMY (11/4) Pour sa carrière de courses

HART SO BIG (2017) *Locataires*: **COUETIL ELEVAGE**, M. Thierry PIGEON *Bailleurs*: COUETIL ELEVAGE, M. Thierry PIGEON (11/4) Pour sa carrière de courses

I WAS ONLY JOKING IRE (2015) *Locataire*: **M. Jean-Raymond BRETON** *Bailleurs*: M^{me} Catherine DUGUEY, M. Jean-Philippe DUGUEY (11/4) Pour sa carrière de courses

IRRADIANTE (2018) *Locataire*: **B. AUDOUIN (s)** *Bailleurs*: M. Eric CHEVRIER, M. Francois JERECZEK (11/4) Pour sa carrière de courses

KENSINGTON'S PARK IRE (2017) *Locataire*: **M. Jerome ROYER** *Bailleurs*: MONFORT (s), M. Bernard ROCHETTE (11/4) Pour sa carrière de courses

KILL THE SUN (2015) *Locataire*: **M^{me} Hugues CROSNIER** *Bailleur*: M. Luc DUVERGER (11/4) Pour sa carrière de courses

LOCMARIA IRE (2017) *Locataire*: **M. Jean-Raymond BRETON** *Bailleur*: M. James BAUDOUIN (11/4) Pour sa carrière de courses

STARKY DE LIAF (2016) *Locataires*: **M. Artus ADELIN DE BOISBRUNET**, M. Gerard LARGEAU *Bailleur*: M. Gerard LARGEAU (11/4) Pour sa carrière de courses

SUMMER SWEET (2014) *Locataire*: **M. Eric BERNHARDT** *Bailleur*: LE HARAS DE LA GOUSSERIE (11/4) Avec tacite reconduction

BELLE D'ARCHANGE (2015) *Locataire*: **ECURIE DE LA BAIE** *Bailleur*: M. Daniel LENFANT (12/4) Pour sa carrière de courses

DAY (2016) *Locataire*: **ECURIE DE LA BAIE** *Bailleur*: M. Daniel LENFANT (12/4) Pour sa carrière de courses

GREENEDGE GB (2011) *Locataire*: **GAB . LEENDERS (s)** *Bailleur*: M. Stephane ROLDO (12/4) Pour sa carrière de courses

SORRY MUN (2014) *Locataire*: **A. LE CLERC (s)** *Bailleur*: Scea BARBOTTIERE (12/4) Pour sa carrière de courses

TIGRESS DARGENT (2019) *Locataires*: **M. Guy PARIENTE**, ECURIE CHRISTOPHE GERMAN, M. Mathieu DAGUZAN-GARROS, M^{me} Josephine SOUDAN *Bailleurs*: GUY PARIENTE HOLDING, ECURIE CHRISTOPHE GERMAN, M. Mathieu DAGUZAN-GARROS, M^{me} Josephine SOUDAN (12/4) Pour sa carrière de courses

ZAAMAR IRE (2016) *Locataire*: **ED. MONFORT (s)** *Bailleur*: ECURIE TYGALY (12/4) Pour sa carrière de courses

DAKISS (2017) *Locataire*: **M. Alain SEGUY** *Bailleur*: ECURIE JULES OUAKI (13/4) Pour sa carrière de courses

DEVILLA (2017) *Locataire*: **M. Jean THEISEN** *Bailleur*: M. Pierre de CREPY (13/4) Pour sa carrière de courses

DIVINE ALKO (2013) *Locataire*: **J. PLANQUE (s)** *Bailleur*: M. Claude MENARD (13/4) Pour sa carrière de courses

DIVINE ROQUE (2013) *Locataires*: **ECURIE DES DUNES**, P. QUINTON (s) *Bailleur*: M^{me} Robert MONGIN (13/4) Pour sa carrière de courses

ERROBIA DE PAIX (2013) *Locataire*: **A. LE CLERC (s)** *Bailleur*: M. Damien SOUCHET (13/4) Pour sa carrière de courses

FIFTY LADY (2015) *Locataire*: **M. Jerome DELAUNAY** *Bailleurs*: M. Jerome DELAUNAY, M. Claude MENARD (13/4) Avec tacite reconduction

GREAT QASH (2016) *Locataires*: **M. Charles-Hubert de CHAUDENAY**, M. Arnaud BOCHET, M. David COTTIN, M. Alberic de COULANGE, M. Xavier DENOIX DE SAINT MARC, M. Jean-Yves GARAUD *Bailleur*: M. Charles-Hubert de CHAUDENAY (13/4) Pour sa carrière de courses

HARPY EAGLE (2017) *Locataires*: **M. Etienne RAQUIN**, M. Pierre DUVIGNAUD *Bailleurs*: M. Etienne RAQUIN, M. Pierre DUVIGNAUD, M. Frederic DUVIGNAUD (13/4) Pour sa carrière de courses

HEALEY DE REVE (2017) *Locataires*: **M^{me} Flore LEFEVRE**, M^{me} Nathalie LEFEVRE *Bailleurs*: M. Antoine GRONFIER, M^{me} Anne-Eugenie GRONFIER, M. Basile GRONFIER (13/4) Pour sa carrière de courses

MAGELAN (2013) *Locataires*: **P. QUINTON (s)**, ECURIE DES DUNES *Bailleurs*: M. Adrien DELAROQUE, M. Olivier THEAULT (13/4) Pour sa carrière de courses

SABLE DE LUNE (2014) *Locataire*: **M^{me} Maelle BEDEL** *Bailleur*: M^{me} Anelly LE TOUX (13/4) Pour sa carrière de courses

FALCAO FOLISH (2017) *Locataires*: **ECURIE CHALLENGER**, M. Geoffrey DUMONT *Bailleur*: M. Patrick DELHUMEAU (14/4) Pour sa carrière de courses

FAUTILUNEDENUO (2015) *Locataire*: **G. DENUAULT (s)** *Bailleur*: M^{me} Liliane DENUAULT (14/4) Pour sa carrière de courses

FOLISH GOLD (2014) *Locataires*: **ECURIE CHALLENGER**, M. Thierry POCHE *Bailleur*: M. Patrick DELHUMEAU (14/4) Pour sa carrière de courses

HURRICANE SMART (2017) *Locataire*: **G. DENUAULT (s)** *Bailleur*: M^{me} Liliane DENUAULT (14/4) Pour sa carrière de courses

MARAWNA (2018) *Locataire*: **G. DENUAULT (s)** *Bailleur*: M^{me} Liliane DENUAULT (14/4) Pour sa carrière de courses

YSBA (2017) *Locataires*: **M. Giuseppe GALLETTA**, J. ORTET (s) *Bailleurs*: M. Andre DUCOS, M^{me} Liesbeth DUCOS (14/4) Pour sa carrière de courses

DAM LOLA DE L'ETRE (2017) *Locataire*: **P. ADDA (s)** *Bailleurs*: M. Alain OUTREMAN, M. Yves MABIRE (15/4) Pour sa carrière de courses

HEIRESS (2017) *Locataire*: **M^{me} Lysiane POIREAU** *Bailleur*: M. Olivier TRIBOIRE (15/4) Pour sa carrière de courses

HELSINKI NOLIMIT (2017) *Locataire*: **M. Julien JOUIN** *Bailleur*: M^{me} Meryl MILITON (15/4) Pour sa carrière de courses

KINGS'N'VAGABONDS (2015) *Locataire*: **M. Jean-Pierre PRAUD** *Bailleur*: M^{me} Sandrine CLOUET-RINCE (15/4) Pour sa carrière de courses

SAMAGACE DU VIVIEN (2014) *Locataire*: **M. Jean-Pierre PRAUD** *Bailleur*: M. Yves LETORT (15/4) Pour sa carrière de courses

FUTEE MOME (2015) *Locataire*: **J. PLANQUE (s)** *Bailleurs*: M. Alexandre-Rene DESCHERE, M^{me} Bernadette DESCHERE (16/4) Pour sa carrière de courses

CHARMEUR DE BALLON (2016) *Locataire*: **L. CARBERRY (s)** *Bailleur*: M^{me} Robert GASCHE-LUC (17/4) Pour sa carrière de courses

FACETIE DE SIVOLA (2015) *Locataire*: **L. CARBERRY (s)** *Bailleur*: M. Gilles TRAPENARD (17/4) Pour sa carrière de courses

FIRST DU SOLEIL (2015) *Locataire*: **L. CARBERRY (s)** *Bailleur*: M. Patrice VAGNE (17/4) Pour sa carrière de courses

FLOUANE (2015) *Locataire*: **L. CARBERRY (s)** *Bailleur*: M. Patrice VAGNE (17/4) Pour sa carrière de courses

GIBERNE (2016) *Locataires*: **M. Geoffroy de CARCARADEC**, M. Pascal JOURNIAC, M. Hugues de LA CELLE, M. Nicolas LANDON, M. Geoffroy de QUATREBARBES, Suc. Xavier de QUATREBARBES *Bailleur*: Vtsse d' ARMAILLE (17/4) Pour sa carrière de courses

HUDSON RIVER (2012) *Locataire*: **L. CARBERRY (s)** *Bailleur*: M^{me} Henri DEVIN (17/4) Pour sa carrière de courses

PRINCIE (2018) *Locataires*: **M. Eric HARIVEL**, M. Thierry de LA HERONNIERE *Bailleurs*: M. Thierry de LA HERONNIERE, M. Amaury de LA HERONNIERE, M^{me} Danielle de LA HERONNIERE (17/4) Pour sa carrière de courses

BOMARI (2011) *Locataires*: **W. MENUET (s)**, M. Christian HAMELIN, M. Mickael HAMELIN *Bailleur*: M. Christian HAMELIN (18/4) Pour sa carrière de courses

FANTASTIC PECOS (2016) *Locataires*: **M^{me} Florence BARBI**, M^{me} Carole BOTTON *Bailleur*: M^{me} Florence BARBI (18/4) Pour sa carrière de courses

FIRST LADY PECOS (2015) *Locataires*: **M^{me} Florence BARBI**, M. Stephane-Richard SIMON *Bailleur*: M^{me} Florence BARBI (18/4) Pour sa carrière de courses

GHOST MASTER (2016) *Locataire*: **A. RAMET (s)** *Bailleur*: EARL DE L'HERMINET (18/4) Pour sa carrière de courses

LA MARINIERE (2016) *Locataires*: **M^{me} Axelle NEGRE DE WATRIGANT**, D. WATRIGANT (s) *Bailleur*: WATRIGANT (s) (18/4) Pour sa carrière de courses

ZINZIN MORETTO IRE (2018) *Locataire*: **L. GADBIN (s)** *Bailleur*: Suc. de MORATALLA (18/4) Pour sa carrière de courses

FAMILIA D'ANA (2015) *Locataire*: **M^{lle} Sonia DELAROCHE** *Bailleur*: M^{me} Fabienne LE CAM (19/4) Pour sa carrière de courses

FLEETING MIND GB (2014) *Locataire*: **M. Nicolas LEFEBVRE** *Bailleur*: M. Paul James SMITH (19/4) Pour sa carrière de courses

FOREZIENNE (2015) *Locataire*: **M^{lle} Aurore PELLETANT** *Bailleur*: M^{me} Isabelle CLEMENCEAU (19/4) Pour sa carrière de courses

MON GUILLAUME (2011) *Locataire*: **M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE** *Bailleurs*: M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE, M. Claude DUJON (19/4) Pour sa carrière de courses

ROUGE A SANG (2013) *Locataires*: **ECURIE CHALLENGER**, M. Thierry POCHE *Bailleurs*: M. Anthony CLEMENT, M. Patrick DELHUMEAU (19/4) Pour sa carrière de courses

TYLAK (2016) *Locataires*: **M. Joel JUILLET**, W. MENUET (s), M. Gregoire JUILLET *Bailleur*: M^{me} Marie-Anne LERAY (19/4) Pour sa carrière de courses

ELEGANTE DU SEUIL (2014) *Locataire*: **M. Jean LEONI** *Bailleurs*: M^{me} Marc BOUDOT, M. Jean BREST (20/4) Pour sa carrière de courses

FURDA D'AIRY (2015) *Locataire*: **M. Alphonse KLEINDIENST** *Bailleur*: M. Claude-Yves PELS (20/4) Pour sa carrière de courses

IDYLLE DU SEUIL (2018) *Locataires*: **M^{me} Marie-Gabrielle BOUDOT**, M. SEROR (s), M^{me} Marc BOUDOT *Bailleur*: M^{me} Marc BOUDOT (20/4) Pour sa carrière de courses

SOFT DANCER IRE (2009) *Locataires*: **M^{me} Christiane DICHAMP**, M^{lle} Marie-Laetitia MORTIER, M. Frederic DUVIVIER *Bailleurs*: M^{lle} Marie-Laetitia MORTIER, M. Jacky MESNIL, M. Frederic DUVIVIER, M^{lle} V. CROZETIERE-ROULET (20/4) Pour sa carrière de courses

BELLE CITY (2015) *Locataire*: **ECURIE PIGONI M&M** *Bailleur*: M^{me} Marius PIGONI (21/4) Jusqu'au 00/00/00

GUENOLA CONTI (2016) *Locataires*: **ECURIE PATRICK JOUBERT**, M. Jerome DELAUNAY *Bailleur*: EARL PATRICK JOUBERT (21/4) Pour sa carrière de courses

NICE DE BOISTRON (2016) *Locataire*: **ECURIE PIGONI M&M** *Bailleur*: M^{me} Marius PIGONI (21/4) Jusqu'au 00/00/00

SAGA DE PAIL (2017) *Locataire*: **ECURIE PIGONI M&M** *Bailleur*: M^{me} Marius PIGONI (21/4) Jusqu'au 00/00/00

STYLE AMINA (2016) *Locataire*: **M. Anthony SUBILEAU** *Bailleur*: M^{me} Sylviane JEFFROY (21/4) Pour sa carrière de courses

WELL DONE D'OC (2013) *Locataire*: **M. Steven LE VOT** *Bailleurs*: M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE, M. Yannick HENRY, M. Emmanuel VARIN, M. Guy VERVA, M. Eric AUDEBERT (21/4) Pour sa carrière de courses

FERIA PONTADOUR (2015) *Locataire*: **M. Christian BARZALONA** *Bailleur*: M. Francois MAILLOT (22/4) Pour sa carrière de courses

HEKA (2017) *Locataire*: **ECURIE MIRANDE** *Bailleur*: HARAS DE MIRANDE (22/4) Pour sa carrière de courses

KARKHOV IRE (2018) *Locataires*: **M. Alain JATHIERE**, TOLMI RACING SC *Bailleurs*: M. Alain JATHIERE, SCEA MARMION VAUVILLE (22/4) Pour sa carrière de courses

FANY DE PRETOT (2015) *Locataires*: **M^{me} Philippe CHEMIN**, CHEMIN & HERPIN (s) *Bailleur*: M^{me} Philippe CHEMIN (23/4) Avec tacite reconduction

FAUSTO (2018) *Locataire*: **M. Pascal CONFRERE** *Bailleur*: M^{me} Christian WINGTANS (23/4) Pour sa carrière de courses

SOME OPERATOR IRE (2014) *Locataire*: **L. CARBERRY (s)** *Bailleur*: M. Allan STENNETT (23/4) Pour sa carrière de courses

DU OTTAMBA (2013) *Locataires*: **M. Christian BROS**, E. VAGNE (s) *Bailleur*: M. Michel-Robert LABORDE (24/4) Pour sa carrière de courses

FRONTON (2015) *Locataires*: **M. Christian BROS**, E. VAGNE (s) *Bailleur*: M. Thierry CYPRES (24/4) Pour sa carrière de courses

PRINCESSE IKO (2018) *Locataires*: **M^{me} Caroline BRESSOU**, M. Christian SAMOYAUULT *Bailleur*: M. Christian SAMOYAUULT (24/4) Pour sa carrière de courses

DICHA (2015) *Locataire*: **M. Jonathan WARD** *Bailleur*: M. Didier DELAVIGNE (25/4) Pour sa carrière de courses

GREY BEE DE MONTY (2013) *Locataire*: **M. Michael AUBRY** *Bailleur*: ELEVAGE DE MONTY (25/4) Pour sa carrière de courses

HEROS DE CRISTAL (2017) *Locataires*: **M^{lle} Anne-Laurence JACQ**, M. Maurizio GUARNIERI *Bailleur*: M^{lle} Anne-Laurence JACQ (25/4) Pour sa carrière de courses

HOTESSE DE CIERGUE (2017) *Locataires*: **M. Artus ADELIN DE BOISBRUNET**, M^{lle} Alice LE BASTARD *Bailleur*: M. Jean-Louis DEVILLARD (25/4) Pour sa carrière de courses

LIBRAMAN (2018) *Locataire*: **P. ADDA (s)** *Bailleur*: M^{lle} Caroline LEVY (25/4) Pour sa carrière de courses

MANU CHOP (2015) *Locataire*: **M^{me} Kathleen RICHARD** *Bailleur*: BOUTIN (s) (25/4) Pour sa carrière de courses

PLACIYOUNI (2015) *Locataire*: **M. Michael AUBRY** *Bailleur*: M. Christian GENUUEL (25/4) Pour sa carrière de courses

WE LOVE (2016) *Locataire*: **M^{me} Florence CHENU** *Bailleur*: M. Guillaume ACKER (25/4) Pour sa carrière de courses

CACHACA MACALO (2012) *Locataires*: **ECURIE ARTSAM**, M^{me} Florence TOURISSAUD, A. BOISBRUNET (s) *Bailleur*: M^{me} Sylvie BOUCHANVILLE (26/4) Pour sa carrière de courses

HAWANERA (2017) *Locataire*: **M. CESANDRI (s)** *Bailleur*: M. Christophe TOURNADRE (26/4) Pour sa carrière de courses

HIRONDEL BOULOISE (2017) *Locataires*: **M^{me} Magalen BRYANT**, M. Hugo MERIENNE *Bailleur*: M. Jean-Paul NINCK (26/4) Pour sa carrière de courses

DIRTY DANCING (2013) *Locataire*: **M^{me} Auguste CASAROLI** *Bailleur*: M^{me} Laure GIETHLEN CADIERGUES (27/4) Pour sa carrière de courses

HISTOIRE KLASS (2017) *Locataire*: **BOURGOGNE RACING CLUB** *Bailleurs*: M^{me} Beatrice NICCO, M^{me} Sophie NIVEAUD (27/4) Pour sa carrière de courses

ILLICO D'ELIPE (2018) *Locataire*: **ECURIE DES MOUETTES** *Bailleur*: M^{me} Elisabeth PEAUD (27/4) Pour sa carrière de courses

PRINCESSE D'ANGERS (2016) *Locataire*: **O. SAUVAGET (s)** *Bailleurs*: M. Jean-Claude BIAIS, M^{me} Francette LELOUP (27/4) Avec tacite reconduction

SOCCOA (2017) *Locataires*: **ECURIE HARAS DE SAINT VINCENT**, M. Stephane-Richard SIMON *Bailleur*: ECURIE HARAS DE SAINT VINCENT (27/4) Pour sa carrière de courses

FARAFRA (2015) *Locataires*: **Comte Antoine-Audoine MAGGIAR**, E&G . LEENDERS (s) *Bailleur*: M. Patrick-Georges ROULOIS (28/4) Avec tacite reconduction

FLY DES MOTTES (2015) *Locataires*: **M. Nicolas LANDON**, M. Geoffroy de CARCARADEC, M. Stephane CASSIN, M. Eric DE LANDEVOISIN, M. Valeri FOUSSE, M. Jean-Claude LAMBERT *Bailleur*: EARL ECURIE DES MOTTES (28/4) Pour sa carrière de courses

GENTIL MARIO (2009) *Locataire*: **A. LE CLERC (s)** *Bailleur*: M. Roland GUIBERT (28/4) Pour sa carrière de courses

REINE DE KHALVI (2014) *Locataire*: **Suc. Paul CHENU** *Bailleurs*: M^{me} Daniele LEGUILLON, Suc. Paul CHENU (28/4) Pour sa carrière de courses

SAINTLOR (2009) *Locataire*: **A. LE CLERC (s)** *Bailleur*: ECURIE MADAME PATRICK PAPOT (28/4) Pour sa carrière de courses

AMARA (2018) *Locataire*: **M. Thomas JEFFROY** *Bailleur*: S.C.E.A. DES PRAIRIES (29/4) Pour sa carrière de courses

BAKERO DU MESNIL (2010) *Locataires*: **M^{me} Marie-Claude CHAMBRON**, M^{le} Sarah DUCHESNAY *Bailleur*: Suc. Jean-Pierre ROUILLAY (29/4) Pour sa carrière de courses

CAMERA OBSCURA (2017) *Locataire*: **ECURIE PALOS DE MOGUER** *Bailleur*: HARAS DE TONNENCOURT (29/4) Pour sa carrière de courses

FEELIN LUCKY (2019) *Locataires*: **M. Thomas JEFFROY**, ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK, M. Frederic BRAGATO, M. Simone BROGI *Bailleurs*: S.C.E.A. DES PRAIRIES, M. Frederic BRAGATO, M. Simone BROGI (29/4) Pour sa carrière de courses

HERVE DU SEUIL (2017) *Locataires*: **HN BLOODSTOCK S.A.R.L.**, M. SEROR (s), M^{me} Marie-Gabrielle BOUDOT *Bailleur*: M^{me} Marc BOUDOT (29/4) Pour sa carrière de courses

HIGHEST MOUNTAIN (1992) *Locataires*: **M. Alexander MINK**, M. Gerhard LORENZ, M^{me} Carole MERVEILLE, M. Henri SCHNEIDER, M. Armin LUSTIG, M. Franck FORESI *Bailleurs*: M. Franck FORESI, M. Gerhard LORENZ, M. Alexander MINK (29/4) Pour sa carrière de courses

MUCH STYLE (2018) *Locataires*: **RPG BLOODSTOCK**, A&G . BOTTI (s), ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK *Bailleurs*: RPG BLOODSTOCK, BOTTI (s), S.C.E.A. DES PRAIRIES (29/4) Pour sa carrière de courses

SHAMSHA (2018) *Locataires*: **ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK**, HF. DEVIN (s), SAS I.E.I. *Bailleurs*: ECURIE DE CASTILLON, DEVIN (s), S.C.E.A. DES PRAIRIES, SAS I.E.I. (29/4) Pour sa carrière de courses

SOMAGIC (2018) *Locataire*: **ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK** *Bailleur*: S.C.E.A. DES PRAIRIES (29/4) Pour sa carrière de courses

SPACE ANGEL (2018) *Locataire*: **ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK** *Bailleurs*: S.C.E.A. DES PRAIRIES, M^{le} Annabelle AIME, M^{me} Melanie JEFFROY BERTHET (29/4) Pour sa carrière de courses

TCHUCKY CHOP (2015) *Locataire*: **M^{me} Roger LABATE** *Bailleurs*: M. Charles KAKOU, M. Jean-Pierre SIMARD (29/4) Pour sa carrière de courses

BLACKMIX DE KERSER (2011) *Locataire*: **ECURIE DES DUNES** *Bailleur*: SCEA MARTINI (30/4) Pour sa carrière de courses

DELLA SENORA (2010) *Locataire*: **M. Pierrick TORLAY** *Bailleur*: M. Patrick LERAY (30/4) Pour sa carrière de courses

DESPACITO AL ASHAI (2017) *Locataires*: **M. Jacques WALTER**, M. Christophe CHEMINAUD *Bailleur*: M. Christophe CHEMINAUD (30/4) Pour sa carrière de courses

EAU CLAIRE DE LUNE (2017) *Locataires*: **M. Jacques WALTER**, M. Christophe CHEMINAUD *Bailleur*: M. Jean-Pierre TOTAIN (30/4) Pour sa carrière de courses

FLY LAW (2014) *Locataire*: **M^{le} Sandrine TRENTANI** *Bailleur*: M. Claude THIRIET (30/4) Pour sa carrière de courses

GANG GANG (2016) *Locataire*: **M. Nicolas MOISSON** *Bailleur*: M^{le} Alexandrine BERGER (30/4) Pour sa carrière de courses

HALTE (2017) *Locataires*: **M^{le} Flore LEFEVRE**, M^{me} Nathalie LEFEVRE *Bailleur*: M. Eric Jean-Pierre THOMAS (30/4) Pour sa carrière de courses

HEP YELLE (2017) *Locataire*: **M^{le} Flore LEFEVRE** *Bailleur*: M. Jean-Andre QUESNY (30/4) Pour sa carrière de courses

PEU OU PROU (2016) *Locataire*: **M^{me} Sylvie COLLET** *Bailleur*: > LH (30/4) Pour sa carrière de courses

SCRIBNER CREEK IRE (2013) *Locataires*: **M^{le} Romane GLEMAS**, C. LEFEBVRE (s) *Bailleur*: LEFEBVRE (s) (30/4) Pour sa carrière de courses

WOOD LAW (2010) *Locataire*: **M^{le} Sandrine TRENTANI** *Bailleur*: M. Claude THIRIET (30/4) Pour sa carrière de courses

DECLARATIONS DE COULEURS

ADELI (Arta) C. gros-bleu, ceinture rouge, t. gros-bleu.

AQUIS HONG KONG PTY LTD C. bleu-clair, ceinture, brassards et t. damier bleu-clair et noir.

ASSOCIATION « SCALA » C. rouge, une étoile, m. et t. jaunes.

BERENGER (Mlle Solène) C. gros-bleu, trois losanges beiges, t. gros-bleu, un losange beige.

BEUGNON (Mlle Virginie) C. bleue, coutures et t. mauves.

BROWN (Andrew) C. rouge, un losange blanc, m. losanges blancs et rouges, t. rouge.

CLEE (Mme Jean) C. rouge, trois losanges verts, m. vertes, diabolos rouges, t. blanche, un losange vert. (Reprise des couleurs de la Succ Mr Derek CLEE).

COURTES (Mme Sophie) C. grenat, épaulettes gros-bleu, m. cerclées grenat et gros-bleu, t. grenat, un losange gros-bleu.

DAHMANE (Brahim) C. blanche, une étoile rouge, m. bleues, t. blanche, une étoile rouge.

DANIEL (René) C. gros-bleu, un chevron inversé rouge, m. chevrons gros-bleu et rouge, t. rouge.

DAOUGABEL (Mathieu) C. gros-bleu, cadre orange, m. gros-bleu, coutures et t orange.

DUBOIS (Mlle Marion) C. gros-bleu, un chevron et t. beiges.

E.A.R.L. HARAS DE MANDORE C. bleue, pois et t. blancs. (Reprise des couleurs de M. Nicolas de WATRIGANT).

ECURIE DES BOIS C. rouge, coutures et m. grises, brassards rouges, t. rouge, pois gris.

ECURIE D'UTOVILLE GMBH C. grenat, bande grise, t. grenat.

ECURIE JEFFROY C. orange, épaulettes gros-bleu, t. orange. (Reprise des couleurs de M. Thomas JEFFROY).

ECURIE HARAKIRI C. blanche, croix de Saint-André orange, m. vertes, étoiles orange, t. verte, une étoile orange.

ECURIE SALCIENNE C. gros-bleu, brassards blancs, t. cerclée blanc et gros-bleu.

FRAPPAT (Mlle Laure) C. gros-bleu, un chevron rouge, m. blanches, t. rouge.

GAYET (Jean-Luc) C. gros-bleu, m. rayées blanc et grenat, t. grenat.

GOELET (Mme Lucy) C. blanche, pois et t. bleus. (Reprise des couleurs de Mr John GOELET).

JOLLY (Mme Eloïse) C. orange, étoiles et m. grises, t. écartelée gris et orange.

JPMD RACING C. beige, épaulettes et t. roses. (Reprise des couleurs de Mr Stéphane MENARD).

LONDON (Frédéric) C. violette, m. jaunes, brassards violets, t. violette.

LE LOUARGANT (Yves) C. grise, hermine bretonne noire, m. blanches, t. noire.

MARY (Dominique) C. écartelée rose et vert, m. mi-rose, mi-vert, t. écartelée rose et vert.

MOLKS (Steffen) C. gros-bleu, emblème blanc, m. mi-gros-bleu, mi-blanc, un chevron gros-bleu, t. gros-bleu.

PRITCHARD-WEBB (Jacob) C. rouge, épaulettes vertes, m. rouges, brassards blancs, t. blanche, une étoile verte.

RADCLIFFE (Mme Kerri) C. rose, étoiles blanches, m. roses, t. blanche, une étoile rose.

RUGANI (Niccolo) C. jaune, épaulettes, m. et t. bleues.

SAINTY (Jonathan) C. gros-bleu, un chevron rose, m. blanches, t. gros-bleu, un losange rose.

SCEA ELEVAGE LANGOT C. jaune, une étoile rouge, m. mi-rouge, mi-jaune, t. jaune. (Reprise des couleurs de M. Michel LANGOT).

SL FAMILY RACING C. grise, épaulettes roses, m. blanches, coutures grises, t. rose.

SOCIETE D'ENTRAINEMENT NICOLAS PERRET C. noire, étoiles bleues, t. noire, une étoile bleue.

SOCIETE D'ENTRAINEMENT LUCIE PONTOIR C. gros-bleu, épaulettes roses, m. blanches, t. gros-bleu, un losange rose.

TANGUY (Mlle Melissa) C. gros-bleu, un chevron beige, t. gros-bleu, un losange beige.

TESSE (Mlle Anne-Charlotte) C. rayée blanc et beige, m. blanches, t. noire.

YUNG (Mme Marie-Hélène) C. blanche, ceinture et brassards orange, t. cerclée blanc et orange.

CHANGEMENTS DE COULEURS

Au lieu de :

COTTRET (Pascal) C. gros-bleu, bande rouge, t. écartelée rouge et gros-bleu.

Il faut lire :

COTTRET (Pascal) C. vert-clair, disque et t. bleus.

SOCIETES

CONSTITUTION :

AQUIS HONG KONG PTY LTD : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MR WING CHEUNG TONY FUNG.

E.A.R.L. HARAS DE MANDORE : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MR DAMIEN DE WATRIGANT, PORTEUR DE PARTS : MR NICOLAS DE WATRIGANT et MR JEAN-MARC DE WATRIGANT

ECURIE DES BOIS : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MR JOEL SOUCHARD, PORTEUR DE PARTS : MR PIERRE SOUCHARD.

ECURIE D'UTOVILLE GMBH : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MR DOMINIK VON BUREN, PORTEURS DE PARTS : BRUESCH HOLDING AG (GERANT : MR DIEGO BRUESCH) et PRIMENT AG (GERANT : MME URSULA VON BUREN-KUBLI).

ECURIE HARAKIRI : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MR ALEXANDER AUFFENBERG, PORTEURS DE PARTS : MR ADRIEN BRIERE DE LA HOSSERAYE et MR GABRIEL BRIERE DE LA HOSSERAYE.

ECURIE JEFFROY : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MR BENOIT JEFFROY, PORTEURS DE PARTS : MME ANNABELLE AIME, MME MELANIE JEFFROY BERTHET et MR THOMAS JEFFROY.

ECURIE SALCIENNE : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MME SOPHIE SOURDEAU DE BEAUREGARD, PORTEUR DE PARTS : MR LAURENT CELLIER.

JPMD RACING : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MR STEPHANE MENARD, PORTEUR DE PARTS : JPMD HOLDING.

SCEA ELEVAGE LANGOT: GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MME CHRISTELLE HERVE, PORTEUR DE PARTS : MR HUBERT LANGOT.

SL FAMILY RACING : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MR ALEXANDRE GIANNOTTI.

CAVALIERES

Renouvellement :

BAS Marion
COUTRE Astride
FREBY Annabelle
QUINTON Lisa

GENTLEMEN-RIDERS

Renouvellement :

CALLIES Jean-Baptiste
LE COURTOIS Romain
PAVARD Jean-Baptiste

SOCIETES D'ENTRAINEMENT

SOCIETE D'ENTRAINEMENT Lucie PONTOIR : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MME Lucie PONTOIR.

ENTRAINEURS PUBLICS

CARDENNE Chrystelle
PROIETTI Ludovic
RICOCE Jean-Pascal

PERMIS D'ENTRAINER

PLAINEMAISON Pauline
RIBO Théo

Renouvellement :

CAILLETEAU Tony
CHAPDELAIN Jean

TECHNICIENS SUR LES HIPPODROMES DE PROVINCE

Fonction	Fédérations Régionales
Cadreuse/Cameraman	Anjou-Maine/Centre-Ouest
Vidéo	Centre-Est
Commissaire	Nord
Commissaire	Basse-Normandie
Commissaire	Est

FOLACCI Gabrielle
LENFANT Daniel
PONNELLE Christophe
RIOU Daniel
SUBILEAU Anthony

ELEVEURS-BAILLEURS

BORIES DOMINIQUE
CASAMARTA JEAN JOSEPH
DESILLE FRANCOISE
GOUTTENOIRE NELLY
HARAS DES PASSIONS E.A.R.L.
HOLDING DU ROMPOY
LAPLACE FRANCOISE
LEBRETON ETIENNE
MAGGIAR ANATOLE
MAGGIAR ANTONIA
MAGGIAR ARISTIDE
MARENGO INVESTMENTS LTD
PAILLARD ALAIN
PELTIER MAXIME
RAMADIER MANON
ROBIN ALBANE
SAUVIGNON JULIE
VAGANAY GUETTY SAS

APPRENTIS

PUILLET-RODA Emilien né le 07/04/2005
CA le 06/07/2020 (M. Pitart)

JEUNES JOCKEYS

(Article 104 du Code des Courses au Galop)

FOUCHER Adrien
(N. Paysan)
LECUYER Chloé
(C. Laffon-Parias)

Renouvellement :

BAILLOU Nathan
BRIER Jessica
JUST Sébastien
LEBEAU Léa
MUSTE Arnaud

JOCKEYS

GORIEU Maxime
MOREAU Adrien

Renouvellement :

BALTI Mallory-Alexandra
BEAUNEZ Gaylord
GAILLARD Clément
LADJADJ Stéphane
LEGRAND Ken
SAADI Soufiane

AUTORISATION DU PORT D'UN LOGO PUBLICITAIRE SUR LA TENUE PERSONNELLE DU JOCKEY

MOUTARD Jérôme
Contrat agréé pour une durée indéterminée
Sponsor : SASU ATTRACTIVE

Nom	Prénom
KLAUZA-MAILLET	Agnese
DEMEURE	Ludovic
PLATEAU	Patrick
POTTIER	Anne-Sophie
BOUETEL	Catherine

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

La Commission d'Appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par l'entraîneur Andrea MARCIALIS contre la décision des Commissaires de France Galop en date du 10 mars 2021 de le sanctionner par la suspension de son autorisation d'entraîneur public, mais aussi de ses autorisations de faire courir en qualité de propriétaire, bailleur, locataire, associé et de porteur de parts pour une durée de 12 mois ;

et concernant 6 chevaux, objets d'infiltrations à base d'un produit non déterminé avant leur course, de :

- distancer SONG OF LIFE de sa 2ème place du Prix de RYES couru le 11 janvier 2020 à DEAUVILLE ;
- distancer DIA DE MUERTOS de sa 5ème place du Prix du JOCKEY CLUB DE BELGIQUE couru le 23 juin 2020 au CROISE-LAROCHE ;
- distancer INSIGHTFUL de sa 6ème place du Prix du CLOS FLEURI couru le 2 août 2020 à DEAUVILLE ;
- distancer ALIENOR de sa 1ère place du Prix des FRESNES couru le 11 août 2020 à MOULINS ;
- distancer JOLIE de sa 4ème place du Prix de LA GALERIE DES CERFS couru le 12 septembre 2020 à CHANTILLY ;
- distancer LOZEN de sa 2ème place du Prix de VILLEMETRIE couru le 25 septembre 2020 à CHANTILLY ;

Après avoir pris connaissance du courrier du conseil dudit entraîneur en date du 15 mars 2021 par lequel il a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé l'entraîneur Andrea MARCIALIS, Mme Rebecca HILLEN, Mme Sonia PANIZZO, M. Simone ESPOSITO, la société TROIS MILLE SC représentée par M. Stéphane CERULIS, MM. Bernd DIETEL et Olivier CARLI, à se présenter à la réunion fixée au 8 avril 2021 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non-présentation de la société TROIS MILLE SC, de Mmes Sonia PANIZZO et Rebecca HILLEN et de MM. Simone ESPOSITO, Bernd DIETEL et Olivier CARLI et dudit entraîneur, ce dernier étant néanmoins représenté par son conseil et son épouse, étant observé que M. Olivier CARLI et Mme Rebecca HILLEN étaient également représentés par leur conseil ;

Après avoir, lors de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de France Galop et l'ensemble des éléments visés dans ladite décision et pris connaissance des explications fournies par l'appelant, par Mme Sonia PANIZZO et M. Olivier CARLI et les explications orales du conseil de l'appelant, de l'épouse de l'appelant et du conseil de M. Olivier CARLI et de Mme Rebecca HILLEN, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations, possibilité non utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Michel de GIGOU ;

Attendu que l'appel dudit entraîneur est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

* * *

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 10 mars 2021 et l'ensemble des éléments visés dans ladite décision notamment le rapport d'enquête établi par le Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop en date du 9 décembre 2020 ;

Vu le courrier électronique du conseil dudit entraîneur date du 15 mars 2021, confirmé par l'envoi d'un courrier recommandé le même jour, mentionnant notamment que ledit entraîneur interjette appel de la décision desdits Commissaires conformément à l'article 231 dudit Code, car les faits sont contestés et la sanction disproportionnée ;

Vu les courriers de procédure en date des 29 mars et 2 avril 2021 du conseil de M. Olivier CARLI et de Mme Rebecca LOZEN ;

Vu les échanges de courriers de procédure avec le conseil dudit entraîneur en date des 1er et 2 avril 2021 ;

Vu le courrier du conseil de l'appelant en date du 6 avril 2021, transmettant son mémoire, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure ;
- que M. MARCIALIS conteste l'ensemble de ces faits et souhaite éclairer la Commission afin qu'il ne soit retenu aucune condamnation envers lui ;
- que, depuis que M. MARCIALIS est entraîneur en France, il n'a jamais eu de problème avec une clinique, ni de problème au regard des infiltrations ni du Code des courses ;
- qu'en janvier 2020, la direction de la Clinique internationale de GOUVIEUX a changé, que le Dr. Fernando CANONICI a pris connaissance de la demande de M. Andrea MARCIALIS de se faire envoyer certaines ordonnances manquantes et a compris que la clinique avait fait des fautes de gestion graves, qu'il a licencié les deux vétérinaires en cause, a contacté France Galop et l'Ordre des Vétérinaires afin de dénoncer certaines de leurs pratiques ;
- que ladite clinique pour se couvrir, a préféré détourner les fautes commises par ses employés sur M. MARCIALIS et que c'est ainsi que France Galop a réalisé une enquête et a saisi des documents chez M. MARCIALIS ;
- que les documents que la clinique a transmis (notamment les factures et les pages de leur agenda) ne contiennent que de fausses informations (fausses dates, confusions, mots effacés ou ajoutés par la clinique après les consultations, soins qui n'ont pas été réalisés...) ;
- que concernant le tableau produit par France Galop, il est erroné en ce qu'il contiendrait plusieurs inexactitudes ;
- que pour l'ensemble des chevaux visés, M. MARCIALIS conteste les prétendus soins effectués, qu'il semblerait que la clinique avait pour habitude d'inscrire des dates approximatives sur ses consultations et ses factures et de se tromper sur les noms des chevaux, mentionnant les déclarations des vétérinaires à ce sujet ;
- qu'une personne a ajouté des informations erronées à la suite de la consultation du cheval LOZEN ;
- que compte-tenu de l'incertitude des deux vétérinaires qui auraient réalisé les prétendues infiltrations, les factures et déclarations ne peuvent être considérées comme des éléments probants ;
- que le cahier qui a été saisi à la clinique et sur lequel figurent des dates et des soins comporte plusieurs éléments qui laissent douter de l'exactitude des informations écrites, que des mots ont été effacés, que certaines inscriptions ne riment à rien, tel que « 4 infiltrations genoux », que sur la page concernant la jument JOLIE, le nom du cheval a été effacé et que le cheval n'a donc pas été soigné ce jour-là, que pour le cheval INSIGHTFUL, il n'existe aucune page du cahier mentionnant son nom ;
- que concernant les délais à respecter entre une infiltration à l'IRAP et une course, France Galop ne rapporte pas la preuve que M. MARCIALIS aurait effectué des infiltrations intra-articulaires contenant des glucocorticoïdes ou de l'IRAP à moins de quinze jours d'une course ;
- qu'en raison des nombreuses confusions contenues dans le tableau, dans les déclarations des vétérinaires et dans l'agenda de la clinique, il est impossible de déterminer si des infiltrations ont eu lieu ou non ;
- que concernant la détention de substances organiques par M. MARCIALIS, celui-ci conteste avoir effectué des soins à base d'IRAP sur les chevaux visés par France Galop et aux dates concernées, ajoutant cependant, que comme dans toutes les écuries de courses, il a déjà procédé à ce type d'infiltrations sur certains de ses chevaux ;
- que de manière générale, afin de réaliser ces infiltrations à base d'IRAP, la clinique vétérinaire prélève le sang des chevaux concernés et que, comme à son habitude, et tel que le prouve la

- facture de 2018, la clinique fait uniquement le prélèvement ;
- que la facture produite provient d'une clinique vétérinaire différente, ce qui prouve qu'il s'agit d'un processus classique, appliqué par tous les vétérinaires équins en France, ajoutant que pendant la période d'incubation, les vétérinaires confient à M. MARCIALIS les différents prélèvements, qu'il conserve dans un réfrigérateur, selon les conseils des vétérinaires ;
 - l'article L.5143-5 du Code de la Santé Publique qui dispose notamment qu' : « *Est subordonnée à la rédaction par un vétérinaire d'une ordonnance, qui est obligatoirement remise à l'utilisateur, la délivrance au détail, à titre gratuit ou onéreux, des médicaments suivants : 1° Les médicaments vétérinaires contenant des substances prévues à l'article L. 5144-1 (...)* » ;
 - l'article L 5144-1 du Code de la Santé Publique qui dispose notamment que : « *Des obligations particulières sont édictées par voie réglementaire pour l'importation, la fabrication, l'acquisition, la détention, la vente ou la cession à titre gratuit des substances ne constituant pas des médicaments vétérinaires, mais susceptibles d'entrer dans leur fabrication : (...) b) Substances d'origine organique destinées aux mêmes fins à l'exception de celles qui ne renferment que des principes chimiquement connus (...)* » ;
 - qu'au regard des différents types de produits listés, le sang prélevé sur un cheval correspond nécessairement aux substances d'origine organique ne renfermant que des principes chimiquement connus, que cette substance organique ne correspondant nullement à un produit vétérinaire au sens du Code de la Santé Publique et que sa détention n'est pas nécessairement accompagnée d'une ordonnance vétérinaire ;
 - que l'Ordre des vétérinaires indique clairement que les produits délivrés par ordonnance sont les médicaments vétérinaires, les vaccins et les sérums ;
 - qu'en l'espèce, cette substance organique, qui n'est autre que le propre sang des chevaux à traiter ne correspond ni à un médicament vétérinaire, ni à un vaccin, ni à un sérum et que c'est la raison pour laquelle la clinique manipule cette substance sans ordonnance, ajoutant que ces pratiques ont été confirmées par les déclarations vétérinaires produites ;
 - que M. MARCIALIS a sollicité avec insistance les ordonnances délivrées par la clinique, afin que sa pharmacie soit en règle et que la Clinique vétérinaire de GOUVIEUX est responsable de l'absence d'ordonnance ;
 - que pour condamner ledit entraîneur, la décision des Commissaires de France Galop fait référence aux fautes commises par les vétérinaires, et ce pour chaque cheval, alors que ledit entraîneur ne peut en rien être responsable des négligences et fautes professionnelles commises par ces vétérinaires ;
 - que ledit entraîneur conteste avoir effectué ces traitements sur ces chevaux aux dates indiquées par France Galop, qu'il a en revanche, déjà procédé à ce genre d'infiltrations, en respectant les délais imposés par le Code des courses ;
 - que les vétérinaires, dans leurs déclarations, affirment ne pas se souvenir du nom des chevaux et des traitements effectués ;
 - qu'il paraît étonnant que M. MARCIALIS soit condamné, alors qu'aucun élément n'est concordant, qu'au contraire, il a rapporté la preuve, dans le cas d'INSIGHTFULL par exemple, que le cheval était à DEAUVILLE, dans l'effectif d'un autre entraîneur, M. CERULIS et que si le cheval a fait l'objet de soins, il convient de s'adresser à ce dernier ;
 - que ledit entraîneur ne saurait être condamné pour des faits dont il n'est pas responsable, qu'il n'avait jamais fait l'objet de condamnation concernant des faits de dopage et que c'est la raison pour laquelle il sollicite que la décision rendue le 10 mars 2021 soit infirmée ;

Vu les courriers de procédure échangés avec le conseil dudit entraîneur et le conseil de M. Olivier CARLI et de Mme Rebecca HILLEN en date du 6 avril 2021 ;

Attendu que le conseil de M. MARCIALIS a repris les termes de son mémoire en séance et ajouté notamment :

- que son client est absent, car il est incarcéré au centre pénitentiaire de BEAUVAIS pour des faits étrangers concernant des délits routiers, qu'il conteste toujours les faits, qu'il a démontré sa bonne foi en demandant les ordonnances manquantes aux vétérinaires, ce qui lui a été refusé, ajoutant que les vétérinaires ont été licenciés et qu'il y a eu de nombreuses négligences de la clinique ;
- qu'il s'interroge sur le tableau produit par France Galop qui fait état de nombreuses erreurs et contrairement à ce qu'indique la décision pas seulement concernant le nom des propriétaires,

mais aussi concernant les dates des courses, le classement des chevaux mis en cause et les mentions sur les infiltrations de 4 genoux ;

- que la sanction apparaît énorme en l'absence de preuve dans ce dossier ;
- que concernant le cheval INSIGHTFUL, les Commissaires n'ont pas retenu les éléments précisant que le jour du contrôle le cheval n'était plus à CHANTILLY, mais chez un autre entraîneur ;
- que les agendas sont raturés, qu'il y a des pages manquantes et qu'il est improbable de retenir un élément modifié ainsi ultérieurement, ajoutant que des pages ont été arrachées ;
- que les vétérinaires ne connaissaient même pas le nom des chevaux ;
- que dans d'autres décisions, même si elles ne concernent jamais exactement les mêmes faits, les Commissaires ont rendu des décisions plus clémentes, précisant que son client n'a jamais été condamné pour du « *dopage* » que c'est sa première condamnation et que la décision est d'autant plus sévère ;
- que les éléments techniques du dossier sont repris dans son mémoire ;

Attendu que M. Olivier de LA GAROULLAYE a indiqué qu'à la lecture du mémoire les vétérinaires sont mis en cause et qu'il demande si M. Andrea MARCIALIS les a attaqués en justice, ce à quoi son conseil a répondu que non, que seule leur professionnalisme est mis en cause ;

Attendu que M. Michel de GIGOU a précisé que l'entraîneur est responsable de ses effectifs et que ledit conseil a indiqué qu'il remettait en cause le travail des vétérinaires dans la tenue des agendas, ce à quoi M. de GIGOU a fait remarquer qu'un agenda déchiré peut faire désordre ;

Attendu que Mme MARCIALIS a déclaré :

- que c'est elle qui a appelé la clinique pour avoir les ordonnances, qu'elle était au courant que son mari a fait des choses qui ne respectent pas le Code, qu'elle a demandé les ordonnances, précisant avoir travaillé plus de trois ans avec la clinique et n'avoir jamais eu de problème ;
- qu'en 2020 sa première et sa deuxième secrétaire ont souvent appelé la clinique pour avoir toutes les ordonnances pour les mettre dans le registre, mais qu'elles ne lui ont jamais été envoyées ;
- que début septembre elle a récupéré toutes les ordonnances d'autres cliniques, qu'elle a rappelé la clinique internationale, mais qu'ils ont dénoncé son mari, qu'elle ne sait pas ce qui s'est passé, précisant que ce n'est pas qu'avec son mari que des pages ont été effacées et modifiées, mais aussi avec d'autres entraîneurs ;

Attendu que le conseil de M. Olivier CARLI a indiqué que début 2020 l'ancien gérant de la clinique internationale est devenu un des salariés de la clinique ;

Attendu que M. Olivier de LA GAROULLAYE a fait remarquer qu'un entraîneur doit avoir des ordonnances en même temps que les traitements, ce à quoi Mme MARCIALIS a répondu qu'elle avait souvent appelé la clinique, M. Olivier de LA GAROULLAYE indiquant qu'il conviendrait de changer de vétérinaire, car c'est l'entraîneur qui choisit le vétérinaire, le conseil de M. MARCIALIS précisant que son client travaille avec d'autres vétérinaires ;

Attendu que le conseil de Mme Rebecca HILLEN et de M. Olivier CARLI a déclaré en séance :

- qu'il constate que la défense de M. MARCIALIS porte sur la responsabilité des vétérinaires qui ont « bon dos », que le propriétaire de la clinique est un des « *propriétaires* » de M. MARCIALIS, qu'il a dénoncé les deux jeunes filles vétérinaires, qu'il y a eu des plaintes auprès du Conseil de l'Ordre et qu'il conviendra de voir contre qui ces plaintes sont dirigées, car elles ne le sont pas seulement contre les jeunes filles ;
- qu'il n'entend pas que M. MARCIALIS conteste les distancements, qu'il les accepte donc et s'en rapporte à justice à ce titre ;
- que ses clients sont surpris, car ils ont reçu des convocations avec des sanctions éventuellement lourdes et qu'il regrette que la décision ne parle pas du tout d'eux, si ce n'est par une seule phrase ;
- que ses clients ne contestent pas le distancement, mais que M. Olivier CARLI a été le seul convoqué en tant qu'associé dirigeant, alors qu'à aucun moment il n'a pu savoir ce qui se « tramait », car il ne recevait aucune information ;
- que Mme Rebecca HILLEN est anglaise et n'a pas pu venir en France en 2020, qu'elle communique une facture, précisant que la pratique de facturation de M. MARCIALIS est rare, car, soit on envoie la facture de vétérinaire et le propriétaire la paye, soit on ajoute le montant des frais vétérinaires

sur la facture d'entraînement, et qu'en l'espèce, il est prouvé que la facture de M. MARCIALIS ne mentionne pas de date permettant de savoir quand ont eu lieu les traitements, avant ou après les courses, et qu'il n'y a donc pas d'élément pour incriminer ses clients, lesquels, au regard de cette nouvelle convocation, ont continué d'avoir peur ;

Que les intéressés ont déclaré ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président en ce sens ;

* * *

Attendu que M. Andrea MARCIALIS est titulaire d'une autorisation en qualité d'entraîneur public délivrée par les Commissaires de France Galop depuis le 1er mars 2017 et d'une autorisation de faire courir en qualité de propriétaire, de bailleur, de locataire, d'associé et de porteur de parts depuis le 3 mai 2017 ;

Attendu qu'aux termes de leur décision, lesdits Commissaires ont précisé que M. Andrea MARCIALIS a fait l'objet d'une décision des Commissaires de France Galop, maintenue par la Commission d'appel, en date du 18 décembre 2020, suspendant ses autorisations pour une durée de 6 mois, ainsi que les termes du rapport d'enquête établi par le Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop en date du 9 décembre 2020 mentionnant notamment :

- que le 6 novembre, le vétérinaire de France Galop a reçu une demande de précision de la part du Dr. CANONICI, propriétaire et gérant de la Clinique internationale du cheval à GOUVIEUX, relative à des infiltrations intra-articulaires réalisées entre le 1er janvier et le 23 septembre 2020 par des vétérinaires salariés de ladite clinique, sans ordonnance et au moyen de produits non identifiés et fournis par l'entraîneur Andrea MARCIALIS ;
- que le Dr. CANONICI s'inquiétait notamment de la conformité de telles pratiques au regard du Code des Courses au Galop et de la réglementation vétérinaire française, en matière d'exercice et de prescription délivrance des médicaments ;
- que le Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des vétérinaires a été interrogé quant à la légalité de pratiquer des infiltrations intra-articulaires avec de l'acide hyaluronique (ou de l'IRAP) trois jours avant une course sans ordonnance avec juste une facture mentionnant un seul acte : « *infiltration articulaire* » et sans mention du produit (au motif que c'est un produit biologique), que la réponse dudit Président est sans ambiguïté « *la pratique de n'éditer qu'une facture sans détail de l'acte réalisé n'est pas conforme au Code de la Santé Publique (CSP) et par voie de conséquence au Code de déontologie vétérinaire* » ;
- que la Clinique vétérinaire internationale du cheval à GOUVIEUX a déposé plainte à la fois auprès de la Police des courses et jeux et auprès du Conseil Régional de l'Ordre des vétérinaires de l'Oise ;
- qu'au vu des témoignages de ces vétérinaires, il apparaît que pas moins de six chevaux ont été infiltrés avec des produits non déterminés sans ordonnance et dans un intervalle « *infiltration – course* » de moins de 14 jours ;
- que ces faits sont susceptibles de constituer des infractions au Code des Courses au Galop et au Code de Déontologie de l'Exercice Vétérinaire ;
- qu'en effet, toute injection (IV IM IA) constitue un traitement invasif qui doit être justifié par un examen, un diagnostic et une prescription vétérinaire, donc accompagné d'une ordonnance ;
- que selon le Code de déontologie en matière de pharmacie vétérinaire et de prescription délivrance : « *Tout médicament administré, quelle que soit la voie, par le vétérinaire, doit faire l'objet d'une prescription. Il en est de même pour les soins réalisés lors d'une hospitalisation ou d'une anesthésie* ». « *Toute prescription de médicaments mentionnés à l'article L. 5143-5 du code de la santé publique est effectuée après établissement d'un diagnostic vétérinaire dans les conditions fixées à l'article R.242-43.* » ;
- qu'administrer un médicament sans examen et sans prescription revient à tenir une « *officine ouverte* », ce qui constitue une infraction pénale passible de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, que le vétérinaire ne peut délivrer de médicaments que s'il les prescrit lui-même lors d'un examen ou s'il s'agit de la prescription faite par un de ses partenaires d'exercice (associé ou salarié de la même structure) ;
- que la sanction de telles infractions ne relève toutefois pas de la compétence des instances

disciplinaires de France Galop, mais qu'il en va en revanche autrement des infractions au Code des Courses au Galop susceptibles d'être constituées, rappelant à cet égard les dispositions de l'article 198 et de l'annexe 15 dudit Code ;

Vu les dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop qui prévoient notamment que :

- I. Pour qu'un cheval ait gagné, même si aucun concurrent ne s'est présenté contre lui, ou qu'il soit classé, il faut qu'il ait rempli toutes les conditions exigées soit par les conditions particulières de la course, soit par les dispositions du présent Code, soit le cas échéant, par les conditions générales ou par le règlement particulier régissant l'épreuve ;
- II. Dans le cas où le gagnant ou l'un des chevaux placés n'aurait pas rempli toutes ces conditions, il appartient aux Commissaires de France Galop de décider s'il y a lieu de le distancer conformément aux dispositions du présent Code ;

Qu'il résulte de ces dispositions que tout cheval ayant couru dans des conditions non conformes au Code des Courses au Galop est susceptible d'être distancé par les Commissaires de France Galop ;

Vu le § II de l'article 198 du Code des Courses au Galop qui dispose notamment qu'aucun cheval engagé dans une course ne doit, à partir de la clôture des engagements supplémentaires, même s'il ne prend pas part à la course, jusqu'au moment où il est prélevé, faire l'objet de l'administration d'une substance prohibée ou d'une manipulation sanguine ni receler dans ses tissus, fluides corporels ou excréments, une substance prohibée telle que définie au paragraphe III ci-après, ou l'un de ses métabolites, ou un isomère de cette substance ou de l'un de ses métabolites ;

Que si après avoir été engagé dans une course, un cheval a besoin après la clôture des engagements supplémentaires de soins nécessitant l'administration d'une substance prohibée, l'entraîneur doit déclarer le retrait du cheval de la course et fournir un certificat vétérinaire ;

Vu les dispositions de l'Annexe 15 du Code des Courses au Galop en vertu desquelles il est notamment prévu que :

Tous les traitements vétérinaires doivent être dispensés dans l'intérêt de la santé et du bien-être du cheval ;

- a) Chaque traitement doit être totalement justifié par l'état de santé du cheval qui le reçoit ;
- b) L'entraîneur doit demander conseil au vétérinaire ayant prescrit un traitement sur le niveau de travail approprié pendant la durée du traitement. Ces indications doivent être inscrites sur l'ordonnance ;
- c) L'entraînement des chevaux qui ne peuvent travailler du fait d'une blessure ou d'une maladie doit être suspendu et ils doivent recevoir les soins appropriés. Les soins vétérinaires ne peuvent être utilisés pour permettre d'entraîner les chevaux ;
- d) L'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage, le propriétaire ou son mandataire, ou l'entraîneur doit tenir un registre où sont consignés tous les soins dispensés aux chevaux de son effectif et, pour chaque traitement vétérinaire, il doit être en possession d'une ordonnance vétérinaire (...) ;
- f) Aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course ;

I. Sur la situation des 6 chevaux, objets de traitements vétérinaires, consistant en des infiltrations à 48h et 72h de leurs courses

A. Sur la situation de la jument SONG OF LIFE

Attendu que la jument SONG OF LIFE a terminé à la 2ème place du Prix de RYES couru le 11 janvier 2020 sur l'hippodrome de DEAUVILLE ;

Attendu que par leur décision prononçant notamment le distancement de ladite jument, les Commissaires de France Galop ont rappelé les termes de la notification de licenciement pour faute grave notifiée par la Clinique internationale du cheval de GOUVIEUX à une de ses vétérinaires, par courrier recommandé en date du 13 novembre 2020, détaillant le traitement effectué sur ladite jument le 8 janvier 2020 au moyen de produits non identifiés et mentionnant des administrations de produits fournis par un tiers ;

Que lesdits Commissaires ont considéré que :

- ladite jument a fait l'objet d'une infiltration le 8 janvier 2020 par un vétérinaire de cette clinique au regard des éléments portés au dossier consistant en un questionnaire préalable au licenciement du vétérinaire mis en cause, d'une facture numérotée FA200100238 et de la page d'agenda de ladite clinique en date du 8 janvier 2020 ;
- cette infiltration, qui aurait été pratiquée sur « 2 articulations boulets antérieurs », a été effectuée par un vétérinaire qui n'a pas mentionné la typologie des produits injectés et qui n'a pas réalisé d'ordonnance ;

Qu'ils ont précisé que l'entraîneur Andrea MARCIALIS avait ensuite fait courir la jument SONG OF LIFE 72h après ladite infiltration ;

Qu'il convient de rappeler qu'en première instance, le propriétaire de ladite jument, M. Simone ESPOSITO, indiquait notamment avoir eu connaissance de l'infiltration simplement, parce qu'il a payé les factures, mais qu'il n'a jamais su quand elle avait exactement été réalisée ;

Que ledit propriétaire n'a pas interjeté appel de la décision desdits Commissaires ni apporté d'explication complémentaire ;

Attendu que pour sa part, en appel, M. Andrea MARCIALIS n'apporte aucun nouvel élément concernant la situation de ladite jument ;

Qu'il se contente en effet de nouveau d'émettre l'hypothèse selon laquelle la clinique aurait eu pour habitude d'inscrire des dates approximatives sur ses consultations et ses factures et de se tromper sur les noms des chevaux, sans notamment justifier par exemple que des pages du cahier auraient été modifiées ultérieurement ;

Qu'il reconnaît en revanche lui-même avoir déjà procédé à la pratique de soins à base d'IRAP sur certains de ses chevaux, et ce, depuis plusieurs années et avec d'autres cliniques vétérinaires ;

Que Mme MARCIALIS reconnaît pour sa part avoir été « *au courant que son mari a fait des choses qui ne respectent pas le Code* » ;

Attendu, enfin, qu'en séance, le conseil de l'appelant n'a formulé aucune réponse à la remarque qui lui a été faite concernant l'absence de contestation de M. Andrea MARCIALIS des distancements prononcés dans le présent dossier ;

Attendu qu'au regard de l'ensemble des éléments du dossier et de l'absence de nouvel élément probant en appel, la Commission d'appel considère, comme les Commissaires de France Galop, que la jument SONG OF LIFE a donc couru, alors qu'elle avait reçu une infiltration au moyen d'un produit non identifié 72h avant la course ;

Que la Commission d'appel considère ainsi également que cette situation qui est susceptible de constituer une infraction aux dispositions de l'article 198 § II du Code des Courses au Galop, constitue en tout état de cause une infraction aux dispositions de l'Annexe 15 dudit Code et que la participation de ladite jument ayant subi des soins non conformes audit Code dans les 72h précédant sa course constitue en outre une rupture manifeste de l'égalité des chances entre les concurrents ;

Attendu en conséquence, que la Commission d'appel confirme la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'ils ont distancé la jument SONG OF LIFE de sa 2ème place du Prix de RYES couru le 11 janvier 2020 à DEAUVILLE ;

B. Sur la situation de la pouliche DIA DE MUERTOS

Attendu que la pouliche DIA DE MUERTOS a terminé à la 5ème place du Prix du JOCKEY CLUB DE BELGIQUE couru le 23 juin 2020 sur l'hippodrome du CROISE-LAROCHE ;

Attendu que par leur décision prononçant notamment le distancement de ladite pouliche, les Commissaires de France Galop ont rappelé les termes de la notification de licenciement pour faute grave notifiée par la Clinique internationale du cheval de GOUVIEUX à une de ses vétérinaires, par courrier recommandé en date du 13 novembre 2020, détaillant le traitement effectué sur ladite pouliche le 20 juin 2020 au moyen de produits non identifiés et mentionnant des administrations de produits fournis par un tiers ;

Que lesdits Commissaires ont considéré que :

- ladite pouliche a fait l'objet d'une infiltration le 20 juin 2020 par un vétérinaire de cette clinique au

regard des éléments portés au dossier consistant en un questionnaire préalable au licenciement du vétérinaire mis en cause, d'une facture numérotée FA200602633 et de la page d'agenda de ladite clinique en date du 20 juin 2020 ;

- cette infiltration, qui aurait été pratiquée sur « 4 genoux » d'après l'agenda et sans précision des membres en cause sur la facture, a été effectuée par un vétérinaire qui n'a pas mentionné la typologie des produits injectés et qui n'a pas réalisé d'ordonnance ;

Qu'ils ont enfin précisé que l'entraîneur Andrea MARCIALIS avait ensuite fait courir la pouliche DIA DE MUERTOS 72h après ladite infiltration ;

Attendu qu'il convient de relever que le propriétaire de ladite pouliche, M. Olivier CARLI, n'a pas interjeté appel de la décision des Commissaires de France Galop ;

Que le courrier du conseil de M. Olivier CARLI, en date du 2 avril 2021, mentionne cependant notamment :

- que MM. CARLI et M. Alban de MIEUILLE étaient co-éleveur et copropriétaires de la pouliche DIA DE MUERTOS, qu'en octobre 2019, en accord avec M. de MIEUILLE, cette pouliche a été présentée aux ventes ARQANA alors qu'elle était yearling, qu'aucune enchère suffisante n'a été portée et qu'ils ont préféré la conserver, mais qu'immédiatement M. MARCIALIS s'est présenté auprès d'eux pour leur proposer de gérer intégralement sa carrière et prendre en charge l'ensemble des frais d'entretien, moyennant le transfert de 50% de la pouliche en copropriété, MM. CARLI et de MIEUILLE conservant chacun 25% ;
- qu'un contrat d'association a été régularisé, nommant M. CARLI en qualité d'associé dirigeant et qu'ainsi à compter de novembre 2019, la pouliche a été prise en charge par M. MARCIALIS qui l'a entraînée et soignée à sa guise sans en référer aux deux autres copropriétaires, qui ne réglaient ni pension, ni frais vétérinaires ni aucun autre frais que ceux débités automatiquement par France Galop (frais de pistes, frais d'engagement) ;
- que M. CARLI, à compter du jour où la jument a été confiée à M. MARCIALIS, n'a pas eu l'occasion de lui rendre visite, à CHANTILLY, puisqu'il réside en Normandie et en Belgique ;
- qu'à compter de mai 2020, la jument a participé à des compétitions, qu'au regard d'une facture vétérinaire elle aurait été infiltrée des genoux le 20 juin 2020 quelques jours avant une course avec un produit inconnu, dont l'entraîneur et le vétérinaire indiquent qu'il s'agirait d'IRAP, précisant qu'étant à la charge de M. MARCIALIS, M. CARLI n'a été destinataire d'aucune facture de ce dernier ;
- que la facture litigieuse du 30 juin 2020 est d'ailleurs émise au nom de M. Andréa MARCIALIS et que M. CARLI n'a jamais été informé de ces soins réalisés en violation du Code de la Santé Publique et potentiellement du Code des Courses, ajoutant qu'il n'a eu aucun contact téléphonique avec M. MARCIALIS à propos de la nécessité de soins vétérinaires du cheval ;
- qu'en août 2020, à l'occasion d'une course à réclamer, la jument a été achetée par un tiers et qu'elle n'est donc plus la propriété de MM. CARLI et de MIEUILLE ;
- qu'outre le défaut d'information sur les soins, à aucun moment, M. MARCIALIS n'a informé M. CARLI de l'enquête en cours diligentée par France Galop à la suite de la plainte déposée par le nouveau gérant de la Clinique internationale de GOUVIEUX et qu'il a donc découvert avec la convocation de France Galop que M. MARCIALIS aurait administré des substances quelques jours avant une course, alors que les soins tels que les infiltrations sont interdits dans les 72 heures qui précèdent une course ;
- qu'aucune sanction n'a été prise à l'encontre de M. CARLI et que ce dernier sollicite en appel que la décision de première instance soit confirmée, en ce qui le concerne soit l'absence de sanction relative à ses arguments, que ce soit en sa qualité de propriétaire ou d'éleveur ;
- concernant le distancement de ladite pouliche, que M. CARLI s'en rapporte à la Commission d'appel concernant la confirmation dudit distancement au vu des éléments du dossier ;
- que compte tenu de la bonne foi de M. CARLI tenu totalement à l'écart des soins donnés à son cheval, ce dernier sollicite de la Commission d'appel la confirmation de la décision en ce qui le concerne personnellement et de ne pas être sanctionné au vu des faits qui ont été rapportés concernant M. MARCIALIS ;

Qu'il convient de rappeler que le conseil de M. Olivier CARLI a notamment précisé en séance que ses clients :

- sont surpris, car ils ont reçu des convocations avec d'éventuelles lourdes sanctions et qu'il regrette

que la décision ne parle pas du tout d'eux, si ce n'est par une seule phrase ;

- ne contestent pas le distancement, mais que M. Olivier CARLI a été le seul convoqué en tant qu'associé dirigeant, alors qu'à aucun moment il n'a pu savoir ce qui se « *tramait* », car il ne recevait rien ;

Attendu qu'il convient de préciser sur ce point que la procédure d'appel menée devant ladite Commission implique de convoquer l'ensemble des personnes déjà convoquées en première instance en leur adressant de nouveau les éléments relatifs au dossier, afin d'examiner une nouvelle fois le dossier de façon contradictoire et que tel a été le cas concernant M. Olivier CARLI, associé dirigeant du contrat d'association dont fait l'objet ladite pouliche ;

Attendu que pour sa part, en appel, M. Andrea MARCIALIS n'apporte aucun nouvel élément concernant la situation de ladite pouliche ;

Qu'il se contente de nouveau d'émettre l'hypothèse selon laquelle la clinique aurait eu pour habitude d'inscrire des dates approximatives sur ses consultations et ses factures, de se tromper sur les noms des chevaux, de modifier ultérieurement des pages du cahier, tout en indiquant que la mention « *4 infiltrations genoux* » ne rime à rien, et ce sans verser de nouveau élément à ce titre ;

Qu'il convient en revanche de relever que l'appelant reconnaît lui-même, avoir déjà procédé à la pratique de soins à base d'IRAP sur certains de ses chevaux, et ce, depuis plusieurs années et avec d'autres cliniques vétérinaires ;

Que Mme MARCIALIS reconnaît pour sa part avoir été « *au courant que son mari a fait des choses qui ne respectent pas le Code* » ;

Attendu enfin qu'en séance, le conseil de l'appelant n'a formulé aucune réponse à la remarque qui lui a été faite concernant l'absence de contestation de M. Andrea MARCIALIS des distancements prononcés dans le présent dossier ;

Attendu qu'au regard de l'ensemble des éléments du dossier et de l'absence de nouvel élément probant en appel, la Commission d'appel considère, comme les Commissaires de France Galop, que la pouliche DIA DE MUERTOS a donc couru alors qu'elle avait reçu une infiltration au moyen d'un produit non identifié 72h avant la course ;

Attendu que la Commission d'appel considère ainsi également que cette situation qui est susceptible de constituer une infraction aux dispositions de l'article 198 § II du Code des Courses au Galop, constitue en tout état de cause une infraction aux dispositions de l'Annexe 15 dudit Code et que la participation de ladite pouliche ayant subi des soins non conformes audit Code dans les 72h précédant sa course constitue en outre une rupture manifeste de l'égalité des chances entre les concurrents ;

Attendu que la Commission d'appel confirme donc la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'ils ont distancé la pouliche DIA DE MUERTOS de sa 5ème place du Prix du JOCKEY CLUB DE BELGIQUE couru sur l'hippodrome du CROISE-LAROCHE le 23 juin 2020, tout en confirmant également l'absence de sanction prononcée à l'égard de M. Olivier CARLI, propriétaire de ladite pouliche ;

C. Sur la situation de la jument ALIENOR

Attendu que la jument ALIENOR a terminé à la 1ère place du Prix des FRESNES couru le 11 août 2020 sur l'hippodrome de MOULINS ;

Attendu que par leur décision prononçant notamment le distancement de ladite jument, les Commissaires de France Galop ont rappelé les termes de la notification de licenciement pour faute grave notifiée par la Clinique internationale du cheval de GOUVIEUX à une de ses vétérinaires, par courrier recommandé en date du 13 novembre 2020, détaillant le traitement effectué sur ladite jument le 9 août 2020 au moyen de produits non identifiés et mentionnant des administrations de produits fournis par un tiers ;

Que lesdits Commissaires ont considéré que :

- ladite jument a fait l'objet d'une infiltration le 9 août 2020 par une vétérinaire de cette clinique au regard des éléments portés au dossier consistant en un questionnaire préalable au licenciement du vétérinaire mis en cause, d'une facture numérotée FA200803394 et de la page d'agenda de ladite clinique en date du 9 août 2020 ;
- cette infiltration qui aurait été pratiquée sur « *2 boulets* » d'après l'agenda et la facture a été

effectuée par un vétérinaire qui n'a pas mentionné la typologie des produits injectés et qui n'a pas réalisé d'ordonnance, le vétérinaire indiquant dans l'entretien mené que c'est l'entraîneur Andrea MARCIALIS qui lui a fourni le produit qu'elle a injecté, ce qui est totalement interdit au vu des règles susvisées ;

Qu'ils ont précisé que l'entraîneur Andrea MARCIALIS avait ensuite fait courir la jument ALIENOR 48h après ladite infiltration ;

Attendu qu'il convient de rappeler qu'en première instance, au regard des explications de la propriétaire de ladite jument, Mme Sonia PANIZZO, lesdits Commissaires, tout en faisant remarquer que ledit entraîneur conteste tout traitement sur les chevaux en question et nie également tout traitement par IRAP effectué sur les chevaux en cause, ont relevé qu'un traitement aurait été effectué, selon Mme Sonia PANIZZO, sous forme d'IRAP sur proposition de l'entraîneur Andrea MARCIALIS ;

Qu'à cet égard, lesdits Commissaires ont rappelé, s'agissant de l'hypothèse d'un acte d'IRAP, les dispositions de l'article 201 du Code des courses au Galop qui prévoient que « si l'enquête révèle une manipulation sanguine, ou une infraction à l'alinéa f de l'annexe 15 du présent Code, une enquête est ouverte par les Commissaires de France Galop (...) » et que « *si le cheval a couru, il est distancé de la course à l'occasion de laquelle a été effectué ce prélèvement ou a été faite la manipulation sanguine (...)* » ;

Attendu que Mme Sonia PANIZZO, n'a pas interjeté appel de la décision desdits Commissaires, cette dernière mentionnant notamment aux termes de son courrier du 22 mars 2021, qu'elle ne participe pas à l'appel interjeté par ledit entraîneur ;

Que pour sa part, en appel, M. Andrea MARCIALIS n'apporte aucun nouvel élément concernant la situation de ladite jument ;

Qu'il se contente en effet d'émettre de nouveau l'hypothèse selon laquelle la clinique aurait eu pour habitude d'inscrire des dates approximatives sur ses consultations et ses factures et de se tromper sur les noms des chevaux, de modifier ultérieurement des pages du cahier, et ce, sans verser de nouveau élément à ce titre ;

Qu'il convient en revanche de relever que l'appelant reconnaît lui-même, avoir déjà procédé à la pratique de soins à base d'IRAP sur certains de ses chevaux, et ce, depuis plusieurs années et avec d'autres cliniques vétérinaires ;

Que Mme MARCIALIS reconnaît pour sa part avoir été « *au courant que son mari a fait des choses qui ne respectent pas le Code* » ;

Qu'en séance, le conseil de l'appelant n'a formulé aucune réponse à la remarque qui lui a été faite concernant l'absence de contestation de M. Andrea MARCIALIS des distancements prononcés dans le présent dossier ;

Qu'au regard de l'ensemble des éléments du dossier et de l'absence de nouvel élément probant en appel, la Commission d'appel considère, comme les Commissaires de France Galop, que la jument ALIENOR a donc couru alors qu'elle avait reçu une infiltration au moyen d'un produit non identifié 48h avant la course ;

Que la Commission d'appel considère ainsi également que cette situation qui est susceptible de constituer une infraction aux dispositions de l'article 198 § II du Code des Courses au Galop, constitue en tout état de cause une infraction aux dispositions de l'Annexe 15 dudit Code et que la participation de ladite jument ayant subi des soins non conformes audit Code dans les 48h précédant sa course constitue, en outre, une rupture manifeste de l'égalité des chances entre les concurrents ;

Attendu en conséquence, que la Commission d'appel confirme la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'ils ont distancé la jument ALIENOR de sa 1^{ère} place du Prix des FRESNES couru le 11 août 2020 à MOULINS, ladite jument ayant couru alors qu'elle avait reçu une infiltration au moyen d'un produit non identifié 48h avant ladite course, ce qui est totalement interdit par le Code des Courses au Galop ;

D. Sur la situation du poulain INSIGHTFUL

Attendu que le poulain INSIGHTFUL a terminé à la 6^{ème} place du Prix du CLOS FLEURI couru le 2 août 2020 sur l'hippodrome de DEAUVILLE ;

Attendu que par leur décision prononçant notamment le distancement dudit poulain, les Commissaires de France Galop ont rappelé les termes de la notification de licenciement pour faute grave notifiée par la Clinique internationale du cheval de GOUVIEUX à une de ses vétérinaires, par courrier recommandé

en date du 13 novembre 2020, détaillant le traitement effectué sur ledit poulain le 31 juillet 2020, courrier mentionnant des administrations de produits fournis par un tiers ;

Que lesdits Commissaires ont considéré que :

- ledit poulain a fait l'objet d'une infiltration le 31 juillet 2020 par une vétérinaire de cette clinique, au regard des éléments concordants portés au dossier, consistant notamment en un questionnaire préalable au licenciement du vétérinaire mis en cause qui reconnaît avoir pratiqué ladite infiltration à cette date ;
- cette infiltration, qui aurait été pratiquée sur les « genoux » d'après la facture FA200803393, a été effectuée par une vétérinaire qui n'a pas mentionné la typologie des produits injectés et qui n'a pas réalisé d'ordonnance, le vétérinaire indiquant dans l'entretien mené que c'est l'entraîneur Andrea MARCIALIS qui lui a fourni le produit qu'elle a injecté, ce qui est totalement interdit au vu des règles susvisées ;

Que lesdits Commissaires ont précisé que l'entraîneur Andrea MARCIALIS avait ensuite fait courir le poulain INSIGHTFUL 48h après l'injection ;

Qu'il convient de rappeler qu'en première instance, le propriétaire dudit poulain, la société TROIS MILLE SC, expliquait notamment que :

- le propriétaire n'est en aucune manière et à aucun moment intervenu dans l'administration de ces injections ;
- la personne ayant fourni les injections au cheval ne peut être que la personne sous la responsabilité duquel il est placé et qui en a la garde matérielle, à savoir M. Andrea MARCIALIS et non pas le propriétaire ;
- le cheval a été placé sous un autre entraînement après sa course d'août ;
- si les faits sont confirmés et sanctionnés, la société TROIS MILLE SC se rangera à la décision rendue ne souhaitant en aucun cas être associée de près ou de loin à de telles pratiques qu'elle rejette et combat elle-même ;

Attendu que la société TROIS MILLE SC n'a pas interjeté appel de la décision desdits Commissaires, ni apporté d'explication complémentaire ;

Que, pour sa part, en appel, M. Andrea MARCIALIS n'apporte aucun nouvel élément concernant la situation dudit poulain ;

Qu'en effet, l'appelant se contente de reprendre son argumentation de première instance selon laquelle le traitement aurait en réalité été effectué à la date du 3 août 2020 figurant sur la facture susvisée, soit après la course en cause, tout en faisant remarquer qu'à cette date, ledit poulain était déclaré sous l'effectif d'un autre entraîneur ;

Qu'il convient cependant de relever que si ledit poulain a été déclaré sous l'effectif d'un autre entraîneur le 3 août 2020, l'appelant ne démontre aucunement que le traitement n'a pas eu lieu le 31 juillet 2020, alors qu'au regard des éléments du dossier, le vétérinaire ayant administré le traitement audit poulain reconnaît explicitement l'avoir effectué le 31 juillet 2020, soit 48h avant sa course du 2 août 2020, étant observé que le relevé de courses communiqué par l'appelant mentionne bien que ledit poulain était déclaré sous l'effectif de M. Andréa MARCIALIS à cette date ;

Que concernant l'hypothèse selon laquelle la clinique aurait eu pour habitude d'inscrire des dates approximatives sur ses consultations et ses factures, de se tromper sur les noms des chevaux, et de modifier ultérieurement les pages du cahier, là encore, l'appelant n'apporte aucun élément à l'appui de ses prétentions ;

Qu'il convient en revanche de relever qu'il reconnaît lui-même, avoir déjà procédé à la pratique de soins à base d'IRAP sur certains de ses chevaux, et ce, depuis plusieurs années et avec d'autres cliniques vétérinaires ;

Que Mme MARCIALIS reconnaît pour sa part avoir été « *au courant que son mari a fait des choses qui ne respectent pas le Code* » ;

Attendu enfin qu'en séance, le conseil de l'appelant n'a formulé aucune réponse à la remarque qui lui a été faite concernant l'absence de contestation de M. Andrea MARCIALIS des distancements prononcés dans le présent dossier ;

Attendu qu'au regard de l'ensemble des éléments du dossier et de l'absence de nouvel élément probant en appel, la Commission d'appel considère, comme les Commissaires de France Galop, que ledit poulain a donc couru après avoir reçu une infiltration au moyen d'un produit non identifié 48h avant la course ;

Attendu que la Commission d'appel considère ainsi également que cette situation qui est susceptible de constituer une infraction aux dispositions de l'article 198 § II du Code des Courses au Galop, constitue en tout état de cause une infraction aux dispositions de l'Annexe 15 dudit Code et que la participation dudit poulain ayant subi des soins non conformes audit Code dans les 48h précédant sa course constitue en outre une rupture manifeste de l'égalité des chances entre les concurrents ;

Attendu en conséquence, que la Commission d'appel confirme la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'ils ont distancé le poulain INSIGHTFUL de sa 6ème place du Prix du CLOS FLEURI couru le 2 août 2020 à DEAUVILLE, ledit poulain ayant couru alors qu'il avait reçu une infiltration au moyen d'un produit non identifié 48h avant ladite course, ce qui est totalement interdit par le Code des Courses au Galop ;

E. Sur la situation de la pouliche LOZEN

Attendu que la pouliche LOZEN a terminé à la 2ème place du Prix de VILLEMETRIE couru le 25 septembre 2020 sur l'hippodrome de CHANTILLY ;

Attendu que par leur décision prononçant notamment le distancement de ladite pouliche, les Commissaires de France Galop ont rappelé les termes de la notification de licenciement pour faute grave notifiée par la Clinique internationale du cheval de GOUVIEUX à une de ses vétérinaires, par courrier recommandé en date du 13 novembre 2020, détaillant le traitement effectué sur ladite pouliche le 23 septembre 2020 au moyen de produits non identifiés et mentionnant des administrations de produits fournis par un tiers ;

Que lesdits Commissaires ont considéré que :

- ladite pouliche a fait l'objet d'une infiltration le 23 septembre 2020 par une vétérinaire de cette clinique au regard des éléments portés au dossier consistant en un questionnaire préalable au licenciement du vétérinaire mis en cause, d'une facture numérotée FA200903659, et de la page d'agenda de ladite clinique en date du 23 septembre 2020 ;
- cette infiltration, qui aurait été pratiquée sur « 2 genoux et 2 boulets » d'après l'agenda et la facture, a été effectuée par une vétérinaire qui n'a pas mentionné la typologie des produits injectés et qui n'a pas réalisé d'ordonnance ;

Qu'ils ont précisé que l'entraîneur Andrea MARCIALIS avait ensuite fait courir ladite pouliche 48h après ladite infiltration ;

Attendu qu'il convient de rappeler qu'en première instance, le propriétaire de ladite pouliche, Mme Rebecca HILLEN, expliquait notamment :

- qu'elle n'assistait pas à l'entraînement du fait de son éloignement géographique et qu'elle n'a pu effectuer des visites lors des entraînements 2020 compte-tenu de la situation sanitaire ;
- que la facture du vétérinaire est rédigée au nom de l'entraîneur MARCIALIS, lequel a, le 30 septembre 2020, répercuté à Mme Rebecca HILLEN, sur le montant de la facture de pension du cheval, le coût des soins sans cependant envoyer la facture rédigée par la Clinique, qui seule permettait de voir la date de l'infiltration ;
- que Mme Rebecca HILLEN ignorait donc à quelle date l'infiltration avait eu lieu, qu'elle estime être de parfaite bonne foi, ignorant totalement que cette infiltration avait été administrée sans ordonnance ;
- qu'outre le défaut d'information sur les soins, à aucun moment, l'entraîneur MARCIALIS n'a informé Mme Rebecca HILLEN de l'enquête en cours diligentée par France Galop à la suite de la plainte déposée par le nouveau gérant de la Clinique internationale de GOUVIEUX, précisant avoir découvert dans la presse et avec la convocation de France Galop, les faits reprochés audit entraîneur ;

Que ladite propriétaire n'a pas interjeté appel de la décision desdits Commissaires mais que son conseil a notamment précisé en séance que :

- ses clients sont surpris, car ils ont reçu des convocations avec d'éventuelles lourdes sanctions et qu'il regrette que la décision ne parle pas du tout d'eux, si ce n'est par une seule phrase ;
- ses clients ne contestent pas le distancement ;

- Mme Rebecca HILLEN est anglaise et n'a pas pu venir en France en 2020, que la pratique de facturation de M. Andrea MARCIALIS à son égard est rare, car, soit on envoie la facture du vétérinaire et le propriétaire la paye, soit on ajoute le montant des frais vétérinaires sur la facture d'entraînement, précisant qu'en l'espèce, il est prouvé que la facture de M. MARCIALIS ne mentionne pas de date permettant de savoir quand ont eu lieu les traitements, avant ou après les courses, et qu'il n'y a donc pas d'élément pour incriminer ses clients, qui au regard de cette nouvelle convocation, ont continué d'avoir peur ;

Attendu qu'en réponse, il convient de préciser que la procédure d'appel menée devant ladite Commission implique de convoquer l'ensemble des personnes déjà convoquées en première instance en leur adressant de nouveau les éléments relatifs au dossier, afin d'examiner de nouveau le dossier de façon contradictoire et que tel a été le cas concernant Mme Rebecca HILLEN qui disposait de la pleine propriété de ladite pouliche au jour de la course ;

Attendu que pour sa part, en appel, M. Andrea MARCIALIS n'apporte aucun nouvel élément concernant la situation de ladite jument ;

Qu'il se contente en effet de nouveau d'émettre l'hypothèse selon laquelle la clinique aurait eu pour habitude d'inscrire des dates approximatives sur ses consultations et ses factures et de se tromper sur les noms des chevaux, de modifier ultérieurement des pages du cahier, sans notamment justifier par exemple qu'une personne aurait ajouté des informations erronées à la suite de la consultation de la pouliche LOZEN ;

Qu'il convient en revanche de relever que l'appelant reconnaît lui-même, avoir déjà procédé à la pratique de soins à base d'IRAP sur certains de ses chevaux, et ce, depuis plusieurs années et avec d'autres cliniques vétérinaires ;

Que Mme MARCIALIS reconnaît pour sa part avoir été « *au courant que son mari a fait des choses qui ne respectent pas le Code* » ;

Attendu enfin qu'en séance, le conseil de l'appelant n'a formulé aucune réponse à la remarque qui lui a été faite concernant l'absence de contestation de M. Andrea MARCIALIS des distancements prononcés dans le présent dossier ;

Attendu qu'au regard de l'ensemble des éléments du dossier et de l'absence de nouvel élément probant en appel, la Commission d'appel considère, comme les Commissaires de France Galop, que la pouliche LOZEN a donc couru alors qu'elle avait reçu une infiltration au moyen d'un produit non identifié 48h avant la course ;

Attendu que la Commission d'appel considère ainsi également que cette situation qui est susceptible de constituer une infraction aux dispositions de l'article 198 § II du Code des Courses au Galop, constitue en tout état de cause une infraction aux dispositions de l'Annexe 15 dudit Code et que la participation de ladite pouliche ayant subi des soins non conformes audit Code dans les 48h précédant sa course constitue, en outre, une rupture manifeste de l'égalité des chances entre les concurrents ;

Attendu, en conséquence, que la Commission d'appel confirme la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'ils ont distancé la pouliche LOZEN de sa 2ème place du Prix de VILLEMETRIE couru le 25 septembre 2020 à CHANTILLY, ladite pouliche ayant couru alors qu'elle avait reçu une infiltration au moyen d'un produit non identifié 48h avant ladite course, ce qui est totalement interdit par le Code des Courses au Galop ;

F. Sur la situation de la pouliche JOLIE

Attendu que la pouliche JOLIE a terminé à la 4ème place du Prix de LA GALERIE DES CERFS couru le 12 septembre 2020 sur l'hippodrome de CHANTILLY ;

Attendu que par leur décision prononçant notamment le distancement de ladite jument, les Commissaires de France Galop ont rappelé les termes de la notification de licenciement pour faute grave notifiée par la Clinique internationale du cheval de GOUVIEUX à une de ses vétérinaires, par courrier recommandé en date du 13 novembre 2020, détaillant le traitement effectué sur ladite pouliche le 10 septembre 2020 au moyen de produits non identifiés et mentionnant des administrations de produits fournis par un tiers ;

Que lesdits Commissaires ont considéré que :

- ladite pouliche a fait l'objet d'une infiltration le 10 septembre 2020 par une vétérinaire de cette

clinique, ainsi que cette dernière l'a reconnu, et ce au regard des éléments portés au dossier consistant en un questionnaire préalable au licenciement du vétérinaire mis en cause, d'une facture numérotée FA200903651, et de la page d'agenda de ladite clinique en date du 10 septembre 2020 ;

- cette infiltration, qui aurait été pratiquée sur les « 2 boulets, 2 genoux » d'après le questionnaire du vétérinaire, la facture et la page de l'agenda, où le nom de la pouliche est visible, contrairement à ce que soutient de nouveau en vain l'entraîneur Andrea MARCIALIS, a été effectuée par un vétérinaire qui n'a pas mentionné la typologie des produits injectés et n'a pas réalisé d'ordonnance, lesdits Commissaires précisant que le vétérinaire a reconnu que ledit entraîneur lui avait fourni le produit injecté, ce qui est totalement interdit au vu des règles susvisées ;

Qu'ils ont précisé que l'entraîneur Andrea MARCIALIS avait ensuite fait courir la pouliche JOLIE 48h après ladite infiltration ;

Que ledit propriétaire n'a pas interjeté appel de la décision desdits Commissaires ni apporté d'explication complémentaire ;

Attendu que pour sa part, en appel, M. Andrea MARCIALIS n'apporte aucun nouvel élément concernant la situation de ladite pouliche ;

Qu'il se contente en effet de nouveau d'émettre l'hypothèse selon laquelle la clinique aurait eu pour habitude d'inscrire des dates approximatives sur ses consultations et ses factures, de se tromper sur les noms des chevaux, de modifier ultérieurement des pages du cahier, sans justifier de ses affirmations ;

Qu'il convient en revanche de relever que l'appelant reconnaît lui-même, avoir déjà procédé à la pratique de soins à base d'IRAP sur certains de ses chevaux, et ce, depuis plusieurs années et avec d'autres cliniques vétérinaires ;

Que Mme MARCIALIS reconnaît pour sa part avoir été « au courant que son mari a fait des choses qui ne respectent pas le Code » ;

Attendu, enfin, qu'en séance, le conseil de l'appelant n'a formulé aucune réponse à la remarque qui lui a été faite concernant l'absence de contestation de M. Andrea MARCIALIS des distancements prononcés dans le présent dossier ;

Attendu qu'au regard de l'ensemble des éléments du dossier et de l'absence de nouvel élément probant en appel, la Commission d'appel considère, comme les Commissaires de France Galop, que la pouliche JOLIE a donc couru alors qu'elle avait reçu une infiltration au moyen d'un produit non identifié 48h avant la course ;

Attendu que la Commission d'appel considère ainsi également que cette situation qui est susceptible de constituer une infraction aux dispositions de l'article 198 § II du Code des Courses au Galop, constitue en tout état de cause une infraction aux dispositions de l'Annexe 15 dudit Code et que la participation de ladite pouliche ayant subi des soins non conformes audit Code dans les 48h précédant sa course constitue, en outre, une rupture manifeste de l'égalité des chances entre les concurrents ;

Attendu en conséquence, que la Commission d'appel confirme la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'ils ont distancé la pouliche JOLIE de sa 4ème place du Prix de LA GALERIE DES CERFS couru le 12 septembre 2020 à CHANTILLY, ladite pouliche ayant couru alors qu'elle avait reçu une infiltration au moyen d'un produit non identifié 48h avant ladite course, ce qui est totalement interdit par le Code des Courses au Galop ;

II. Sur la responsabilité de l'entraîneur Andrea MARCIALIS concernant les 6 infiltrations effectuées avec des produits non identifiés avant les courses des 6 chevaux susvisés

Attendu qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont précisé que l'entraîneur Andrea MARCIALIS a adopté de manière récurrente un comportement totalement contraire aux règles fixées par le Code des Courses au Galop en matière de traitements vétérinaires effectués sur des chevaux :

- en n'ayant pas d'ordonnance pour de multiples traitements réalisés sur des chevaux de son effectif au moyen de produits non identifiés, ce qui est d'une particulière gravité et totalement contraire aux dispositions du Code susvisées ;
- en faisant courir 6 chevaux alors qu'ils avaient reçu des infiltrations à base de produits non identifiés

de 48h à 72h avant leurs courses ce qui est d'une extrême gravité et totalement contraire aux règles édictées en matière d'administration de traitements vétérinaires à des chevaux après les engagements supplémentaires, de telles situations impliquant de ne pas faire courir les chevaux ayant nécessité des soins ;

- en ayant parfois fourni, lui-même, alors qu'il n'est pas vétérinaire, des produits non identifiés aux vétérinaires qui l'ont reconnu et qui ont depuis été licenciés pour faute grave ;
- en ayant fait administrer des produits non identifiés à des chevaux engagés ou déclarés partants probables ;

Attendu que devant la Commission d'appel, il est particulièrement surprenant de constater que l'appelant, tout en contestant la sévérité selon lui des sanctions prononcées à son encontre par lesdits Commissaires et en accusant les vétérinaires de la clinique internationale du cheval de GOUVIEUX de non professionnalisme, apparaît particulièrement clément à l'égard de ladite clinique ;

Qu'il convient en effet de constater que l'appelant porte de graves accusations à l'égard de cette dernière en l'accusant de vouloir « *détourner les fautes commises par ses employés sur lui* », et d'avoir communiqué des documents tronqués lorsqu'il prétend que « *les documents transmis par la clinique ne contiennent que de fausses informations (fausses dates, confusion, mots effacés ou ajoutés par la clinique après les consultations, soins qui n'ont pas été réalisés...)* », mais qu'il confirme n'avoir engagé aucune poursuite judiciaire à l'encontre de ladite clinique ;

Que l'argumentation de l'appelant apparaît également contradictoire, lorsque tout en accusant les vétérinaires en cause, il tente ensuite de légitimer leur pratique qui ne nécessiterait pas d'ordonnance, et ce, alors qu'il ne cesse de prétendre les avoir réclamées avec insistance, ainsi que sa femme et ses secrétaires ;

Qu'il convient en effet de s'interroger sur les raisons d'une telle réclamation d'ordonnances qui seraient selon l'appelant inutiles au regard des traitements administrés ;

Qu'il convient également de souligner que Mme MARCIALIS reconnaît elle-même avoir été « *au courant que son mari a fait des choses qui ne respectent pas le Code* », tout en n'indiquant pas de quelles pratiques il s'agit précisément, étant, en outre, observé que l'appelant reconnaît lui-même la pratique de soins à base d'IRAP, avoir déjà procédé à ce type d'infiltrations sur certains de ses chevaux et ce depuis plusieurs années et ce même avec d'autres cliniques vétérinaires ;

Attendu, en outre, que c'est en vain et en l'absence de tout autre élément probant devant la Commission d'appel, que l'appelant revient sur le tableau produit par France Galop ;

Qu'en effet, l'argument était déjà développé en première instance et la responsable du Département Livrets et Contrôles y avait d'ailleurs elle-même directement répondu aux termes de son courrier du 13 janvier 2021, auquel était annexé le tableau dûment rectifié, ce courrier et ce tableau ayant été notamment joints à la convocation adressée à l'appelant le 19 janvier 2020 ;

Que la décision desdits Commissaires reprend d'ailleurs les termes de ce courrier qui indique concernant le tableau produit par ses soins, que les erreurs de placements et de propriétaires dues à des fautes de frappe ne changent rien au fait que M. Andrea MARCIALIS a fait pratiquer des infiltrations articulaires entre 2 à 3 jours avant la course (ce qui n'est pas autorisé par l'article 198 du Code des Courses au Galop alinéa II) et qu'il en a tiré avantage au vu des places obtenues par les chevaux et des allocations correspondances ;

Attendu qu'en appel, aucun nouvel élément probant n'est ainsi communiqué au soutien des prétentions de l'appelant qui se contente de contester les éléments du dossier sans fournir le moindre élément permettant de dater les soins litigieux et/ou de préciser les substances administrées, alors que les Commissaires de France Galop, au regard de l'ensemble des faits et éléments concrets de ce dossier ont au contraire pu constater qu'il existait un faisceau d'indices suffisamment probants et concordants mettant en évidence les traitements décrits ci-dessus ;

Qu'il convient enfin également de rappeler ainsi que l'ont fait lesdits Commissaires que :

- les vétérinaires ayant effectué ces actes sur demande de M. Andrea MARCIALIS qui était l'entraîneur responsable des 6 chevaux en cause et de la gestion des soins et de leur bien-être, mais aussi de la conformité de leur situation avec le Code des Courses au Galop quand il les faisait courir, ont été licenciés pour faute grave par la clinique vétérinaire en cause et ont fait l'objet de communications de leurs dossiers auprès de la Police Nationale, de la DDPP de BEAUVAIS et

de l'Ordre des Vétérinaires des Hauts-de-France ;

- les pratiques totalement interdites par le Code des Courses au Galop décrites ci-dessus, démontrées par un ensemble de documents concordants présents au dossier, constituent une atteinte volontaire, répétée et d'une très grande gravité aux dispositions dudit Code, au bien-être animal, à la régularité des courses, à leur image et à la probité ;

Attendu, en conséquence, que c'est à juste titre que les Commissaires de France Galop ont sanctionné M. Andrea MARCIALIS par une suspension de ses autorisations d'entraîneur public, le caractère délibéré et organisé des pratiques mises en évidence en infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop excluant l'application d'une simple amende, et également de faire courir en qualité de propriétaire, bailleur, locataire, associé, porteur de parts, cette sanction complémentaire étant justifiée par la nécessité d'assurer un plein effet aux sanctions prononcées ;

Attendu s'agissant de la durée globale des suspensions, c'est également à juste titre que lesdits Commissaires ont fixé celle-ci à 12 mois, étant précisé que 6 faits distincts ont été recensés, et qu'une suspension de 2 mois pour chacune des infractions en l'absence d'identification des substances concernées constitue une sanction proportionnée ;

Attendu que la Commission d'appel, au regard de tout ce qui précède, confirme la décision desdits Commissaires en toutes ses dispositions et notamment en ce qu'ils ont sanctionné M. Andrea MARCIALIS par la suspension de son autorisation d'entraîneur public et de ses autorisations de faire courir en qualité de propriétaire, bailleur, locataire, associé, porteur de parts pour une durée de 12 mois, au vu du caractère volontaire et répétitif des procédés mis en place par ce dernier et de leur gravité ;

PAR CES MOTIFS :

Décide :

- que l'appel de l'entraîneur Andrea MARCIALIS est recevable ;
- de maintenir la décision des Commissaires de France Galop et en conséquence :
 - de distancer SONG OF LIFE de sa 2ème place du Prix de RYES couru le 11 janvier 2020 à DEAUVILLE ;

Le classement devient le suivant :

1er CONSTANTINO ; 2ème INSEO ; 3ème FALMOUTH LIGHT ; 4ème TOUR ; 5ème FORTY BERE ;

- de distancer DIA DE MUERTOS de sa 5ème place du Prix du JOCKEY CLUB DE BELGIQUE couru le 23 juin 2020 au CROISE-LAROCHE ;

Le classement devient le suivant :

1er LA DISCOTECA ; 2ème ONEONECHOP ; 3ème LA BONBONNIERE ; 4ème SWEET DAMIANA ; 5ème MARCELLA MIA ;

- de distancer INSIGHTFUL de sa 6ème place du Prix du CLOS FLEURI couru le 2 août 2020 à DEAUVILLE ;

Le classement devient le suivant :

1er IAMAROCK ; 2ème POMME D'AMOUR ; 3ème TAGOVAILOA ; 4ème CORVUS GLAIVE ; 5ème OSSUN ; 6ème TEDDY BE GOOD ;

- de distancer ALIENOR de sa 1ère place du Prix des FRESNES couru le 11 août 2020 à MOULINS ;

Le classement devient le suivant :

1er FEUERLILIE ; 2ème LITTLE FOLLY ; 3ème SHOWERSOFBLESSING ; 4ème COIGNY ; 5ème GIMME JOY ; -de distancer JOLIE de sa 4ème place du Prix de LA GALERIE DES CERFS couru le 12 septembre 2020 à CHANTILLY ;

Le classement devient le suivant :

1er CHASING DREAMS ; 2ème THEORY OF TIME ; 3ème LIPSINK ; 4ème BARDO ; 5ème

EXCALIBUR ; 6ème SYRDARYA ; 7ème THESEE ;

- de distancer LOZEN de sa 2ème place du Prix de VILLEMETRIE couru le 25 septembre 2020 à CHANTILLY ;

Le classement devient le suivant :

1er NUMERO DIX ; 2ème MAKE GOLD ; 3ème NOTO ; 4ème POLYPTOTE ; 5ème GRAZIANA.

- de sanctionner l'entraîneur Andrea MARCIALIS, par la suspension de son autorisation d'entraîneur public mais aussi de ses autorisations en qualité de faire courir en qualité de propriétaire, bailleur, associé, porteur de parts pour une durée de 12 mois.

Boulogne, le 27 avril 2021

F. MUNET – O. de LA GAROULLAYE – M. de GIGOU

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

La Commission d'Appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par l'entraîneur Andrea MARCIALIS contre la décision des Commissaires de France Galop en date du 10 mars 2021 de :

- distancer la pouliche BLACK MORNING de la 3ème place du Prix de FLEURINES couru sur l'hippodrome de SAINT-CLOUD le 3 juillet 2020 ;
- distancer la pouliche LA GIOIOSA de la 1ère place du Prix VILLE DE BERNEVILLE-SUR-MER couru sur l'hippodrome de CLAIREFONTAINE le 28 juillet 2020 ;
- distancer le poulain OLYMPIC TROPHY de la 4ème place du Prix VILLE DE VILLERS-SUR-MER couru sur l'hippodrome de CLAIREFONTAINE le 28 juillet 2020 ;
- distancer la pouliche RECUERDAME de la 5ème place du Prix du GABION couru sur l'hippodrome de DIEPPE le 22 juillet 2020 ;
- le sanctionner par la suspension de son autorisation d'entraîneur public, mais aussi de ses autorisations de faire courir en qualité de propriétaire, bailleur, associé, porteur de parts pour une durée de 12 mois ;

Après avoir pris connaissance du courrier du conseil dudit entraîneur en date du 15 mars 2021 par lequel il a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé M. Pietro SINISTRÌ, propriétaire de la pouliche BLACK MORNING, M. Enrico CIAMPI, propriétaire de la pouliche LA GIOIOSA, l'ECURIE D'ENGLESQUEVILLE, propriétaire du poulain OLYMPIC TROPHY, la société GENETS SRL, propriétaire de la pouliche RECUERDAME et l'entraîneur Andrea MARCIALIS, entraîneur des 4 chevaux, à se présenter à la réunion fixée au 8 avril 2021 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non-présentation de M. Pietro SINISTRÌ, de la société GENETS SRL, de l'ECURIE D'ENGLESQUEVILLE, de M. Enrico CIAMPI, néanmoins représenté par M. Paul NATAF, et dudit entraîneur néanmoins représenté par son conseil et son épouse ;

Après avoir, lors de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de France Galop et l'ensemble des éléments visés dans ladite décision et pris connaissance des explications fournies par l'appelant, par M. Paul NATAF et la société GENETS SRL et les explications orales du conseil de l'appelant, de son épouse et de M. Paul NATAF, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations, possibilité non utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Michel de GIGOU ;

Attendu que l'appel dudit entraîneur est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

* * *

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 10 mars 2021 et l'ensemble des éléments visés dans ladite décision ;

Vu le courrier électronique de M. Paul NATAF en date du 11 mars 2021 sollicitant les résultats des analyses effectuées sur la pouliche La GIOIOSA suite à sa victoire du 28 Juillet 2020 et la réponse apportée le même jour selon laquelle les Commissaires de France Galop sont destinataires, dans le cadre de leurs fonctions disciplinaires, des résultats d'analyse positifs effectuée sur les chevaux et que tel n'ayant pas été le cas concernant ladite pouliche, ils ne sont pas en mesure de donner une suite favorable à sa demande ;

Vu le courrier électronique du conseil dudit entraîneur date du 15 mars 2021, confirmé par l'envoi d'un courrier recommandé le même jour, mentionnant notamment que ledit entraîneur interjette appel de la décision desdits Commissaires conformément à l'article 231 dudit Code car les faits sont contestés et la sanction disproportionnée ;

Vu le courrier de la société GENETS en date du 25 mars 2021, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment qu'ils confirment le contenu de leur courrier du 1er février 2021, mentionnant notamment qu'ils ne savent pas comment se justifier ayant délégué audit entraîneur la gestion totale de la pouliche RECUERDAME ;

Vu les courriers de procédure échangés avec le conseil dudit entraîneur en date des 1er et 2 avril 2021 ;

Vu le courrier du conseil de l'appelant en date du 6 avril 2021, transmettant son mémoire, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure ;
- qu'au mois de juillet 2020, il a fait extrêmement chaud en France, que courir de façon répétitive sur des terrains très durs et très secs représente un traumatisme pour les articulations des chevaux et que c'est la raison pour laquelle certains chevaux étaient traités au METACAM et au BETNESOL ;
- que le vétérinaire dudit entraîneur prescrivait ainsi à certains chevaux, en avance, des traitements ;
- que le fait de délivrer les médicaments en avance permettait à chaque cheval de recevoir son traitement par un vétérinaire le soir même de la course, ajoutant que parfois certaines courses finissent tard et que les chevaux ne rentrent que le soir aux écuries ;
- que c'est le cas des quatre chevaux concernés : BLACK MORNING, OLYMPIC TROPHY, LA GIOIOSA et RECUERDAME auxquels le vétérinaire a délivré des produits à administrer après la course, pour aider à leur récupération ;
- que sur les ordonnances, on voit que le vétérinaire écrit « SPP », puis le numéro de lot du produit, que cela signifie que le vétérinaire délivre une dose entière de produit, ajoutant qu'il s'agit du vétérinaire traitant des chevaux dudit entraîneur, qui connaît parfaitement l'état de santé de chaque cheval et les soins nécessaires à chacun ;
- que c'est la raison pour laquelle la date des ordonnances ne correspond pas avec le jour d'administration des produits, que BLACK MORNING n'a pas reçu de BETNESOL le 1er juillet 2020, qu'OLYMPIC TROPHY n'a pas reçu de METACAM le 25 juillet 2020, que LA GIOIOSA n'a pas reçu de METACAM le 25 juillet 2020 et que RECUERDAME n'a pas reçu de METACAM le 18 juillet 2020, précisant que tous ces chevaux ont été soignés après leur course ;
- qu'aucun de ces chevaux n'a été contrôlé positif en juillet et en août 2020 et qu'il n'existe donc aucune preuve qu'ils aient couru sous l'effet de quelconque produit ;
- que M. Andrea MARCIALIS n'a jamais fait l'objet d'une condamnation au titre d'une infiltration ou de soins réalisés avant une course, que depuis son arrivée en France avec un effectif de 100 chevaux, il n'a jamais été contrôlé positif ou condamné pour l'utilisation de METACAM ou BETNESOL ;
- que concernant les produits délivrés en avance, il s'agit d'une pratique habituelle prise par certains vétérinaires ;
- que « dans tous les autres dossiers, lorsqu'il était clair que le propriétaire n'interférait pas avec les décisions de l'entraîneur, il était mis hors de cause » ;
- que concernant la condamnation dudit entraîneur à 12 mois de suspension, cette décision paraît extrêmement sévère au regard d'autres décisions rendues en la matière retenant des amendes seulement ;
- que l'ensemble des médias parlent d'une sanction inédite et s'interroge sur le bienfondé et la

proportionnalité des condamnations de l'espèce, citant notamment un article émanant d'un vétérinaire soulevant un manque de preuve, des poursuites pénales et le fait que ledit entraîneur serve d'exemple pour d'autres entraîneurs pour expliquer la lourdeur de sa condamnation ;

- que la décision soit infirmée, qu'aucune condamnation ne soit retenue contre M. Andrea MARCIALIS et qu'il sollicite subsidiairement une condamnation au paiement d'une simple amende ;

Vu le courrier de procédure adressé au conseil dudit entraîneur en date du 6 avril 2021 ;

Attendu que le conseil de M. Andrea MARCIALIS a repris en séance les termes de son mémoire en indiquant notamment conserver les mêmes arguments qu'en première instance, que beaucoup d'autres décisions ont été rendues par France Galop de façon similaire, et que même si elles ne concernent jamais les mêmes faits, les autres entraîneurs ont juste été sanctionnés par une amende raisonnable, ajoutant que la sévérité de ce dossier a d'ailleurs été évoquée dans des articles de presse et par certains vétérinaires ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question posée en ce sens par le Président ;

* * *

Vu les articles 22, 28, 39, 62, 198, 201, 216 et 224 du Code des Courses au Galop et l'annexe 15 dudit Code ;

Vu le paragraphe II de l'article 198 du Code des Courses au Galop mentionnant notamment qu'aucun cheval engagé dans une course ne doit, à partir de la clôture des engagements supplémentaires, même s'il ne prend pas part à la course, jusqu'au moment où il est prélevé, faire l'objet de l'administration d'une substance prohibée ou d'une manipulation sanguine ni receler dans ses tissus, fluides corporels ou excréments, une substance prohibée telle que définie au paragraphe III ci-après, ou l'un de ses métabolites, ou un isomère de cette substance ou de l'un de ses métabolites ;

Que si après avoir été engagé dans une course, un cheval a besoin après la clôture des engagements supplémentaires de soins nécessitant l'administration d'une substance prohibée, l'entraîneur doit déclarer le retrait du cheval de la course et fournir un certificat vétérinaire ;

Vu les dispositions de l'Annexe 15 du Code des Courses au Galop en vertu desquelles il est notamment prévu que :

Tous les traitements vétérinaires doivent être dispensés dans l'intérêt de la santé et du bien-être du cheval ;

- a) Chaque traitement doit être totalement justifié par l'état de santé du cheval qui le reçoit ;
- b) L'entraîneur doit demander conseil au vétérinaire ayant prescrit un traitement sur le niveau de travail approprié pendant la durée du traitement. Ces indications doivent être inscrites sur l'ordonnance ;
- c) L'entraînement des chevaux qui ne peuvent travailler du fait d'une blessure ou d'une maladie doit être suspendu et ils doivent recevoir les soins appropriés. Les soins vétérinaires ne peuvent être utilisés pour permettre d'entraîner les chevaux ;
- d) L'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage, le propriétaire ou son mandataire, ou l'entraîneur doit tenir un registre où sont consignés tous les soins dispensés aux chevaux de son effectif et, pour chaque traitement vétérinaire, il doit être en possession d'une ordonnance vétérinaire (...) ;
- f) Aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course ;

Attendu que l'article 196 du Code des Courses au Galop dispose que :

I. Pour qu'un cheval ait gagné, même si aucun concurrent ne s'est présenté contre lui, ou qu'il soit classé, il faut qu'il ait rempli toutes les conditions exigées soit par les conditions particulières de la course, soit par les dispositions du présent Code, soit le cas échéant, par les conditions générales ou par le règlement particulier régissant l'épreuve ;

II Dans le cas où le gagnant ou l'un des chevaux placés n'aurait pas rempli toutes ces conditions, il appartient aux Commissaires de France Galop de décider s'il y a lieu de le distancer conformément aux dispositions du présent Code ;

Qu'il résulte de ces dispositions que tout cheval ayant couru dans des conditions non conformes au Code des Courses au Galop est susceptible d'être distancé par les Commissaires de France Galop ;

Attendu qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont rappelé qu'un contrôle à l'entraînement a été effectué le 1er octobre 2020 dans l'effectif de l'établissement de M. Andrea MARCIALIS dont il ressort :

- une ordonnance indiquant que la pouliche BLACK MORNING a fait l'objet, le 1er juillet 2020, d'une administration de corticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire ;
- une ordonnance indiquant que LA GIOIOSA a fait l'objet, le 25 juillet 2020, d'une administration de METACAM nd (anti-inflammatoire non stéroïdien à base de MELOXICAM) par voie d'injection pour laquelle un délai avant course de 5 jours avait alors été mentionné expressément par le vétérinaire ayant réalisé l'injection ;
- une ordonnance indiquant que le poulain OLYMPIC TROPHY a fait l'objet, le 25 juillet 2020, d'une administration de METACAM nd par voie d'injection pour laquelle un délai avant course de 5 jours d'attente avant de courir avait alors été mentionné expressément par le vétérinaire ayant réalisé l'injection ;
- une ordonnance indiquant que la pouliche RECUERDAME a fait l'objet, le 18 juillet 2020, d'une administration de METACAM nd par voie d'injection pour laquelle un délai avant course de 5 jours d'attente avant de courir avait alors été mentionné expressément par le vétérinaire ayant réalisé l'injection ;

Qu'ils ont notamment précisé que :

- la pouliche BLACK MORNING a participé, 2 jours après l'infiltration, le 3 juillet 2020, au Prix de FLEURINES dont elle s'est classée 3ème ;
- la pouliche LA GIOIOSA a participé, 3 jours après l'injection, le 28 juillet 2020 au Prix VILLE DE BENERVILLE-SUR-MER (Prix RIVER LADY) dont elle s'est classée 1ère ;
- le poulain OLYMPIC TROPHY a participé, 3 jours après l'injection, le 28 juillet 2020 au Prix VILLE DE VILLERS-SUR-MER (Prix PRINCE MAB) dont il s'est classé 4ème ;
- la pouliche RECUERDAME a participé, 4 jours après l'injection, le 22 juillet 2020 au Prix du GABION sur l'hippodrome de DIEPPE dont elle s'est classée 5ème ;

tout en mentionnant que 26 ordonnances vétérinaires émanant de la clinique vétérinaire BMC et MENNESSIER ont été répertoriées lors dudit contrôle, décrivant des traitements le plus souvent sous forme d'infiltrations sur une période de 3 mois ;

I. Sur la situation des 4 chevaux au vu des ordonnances présentes au dossier

A. Concernant la situation de la pouliche BLACK MORNING

Attendu que la pouliche BLACK MORNING a participé au Prix de FLEURINES couru sur l'hippodrome de SAINT-CLOUD le 3 juillet 2020, à l'occasion duquel elle s'est classée 3ème ;

Attendu qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont rappelé que l'ordonnance du 1er juillet 2020 mentionnait :

- le nom de la pouliche susvisée ;
- l'administration d'une infiltration intra-articulaire à l'aide de BETNESOL, substance appartenant à la classe des corticoïdes ;
- la nécessité de respecter un délai d'attente de 15 jours avant de recourir, ce qui est une recommandation conforme au Code des Courses au Galop ;

Que lesdits Commissaires ont précisé que le rapport de mission du vétérinaire ayant effectué le contrôle chez l'appelant mentionne également le traitement susvisé et que ce rapport avait été signé par le représentant dudit entraîneur sans être remis en cause par le vétérinaire ou le propriétaire de ladite pouliche ;

Que lesdits Commissaires ont pris acte :

- du fait que ledit entraîneur déclarait au moment de l'enquête ne pas se souvenir de cette infiltration, que ce sont les vétérinaires « *qui gèrent* », qu'il a beaucoup de chevaux à suivre et que de nombreuses infiltrations intra-articulaires sont pratiquées dans son écurie ;
- des trois hypothèses ensuite émises par ledit entraîneur concernant l'erreur de date sur l'ordonnance rédigée par le vétérinaire traitant, la date mentionnée correspondant au chiffre 5 ou

7 et la pratique d'ordonnances rédigées en avance ;

Que ledit entraîneur étant responsable de la gestion des soins et des engagements des chevaux de son effectif, et que le délai d'attente entre l'infiltration intra-articulaire et la date de participation à une course figurant sur l'ordonnance et imposé par l'annexe 15 dudit Code n'ayant pas été respecté, lesdits Commissaires ont considéré la situation de ladite pouliche constitutive d'une infraction audit Code, tout en retenant que les éléments du dossier ne permettent pas d'exonérer l'entraîneur Andrea MARCIALIS de sa responsabilité ;

Attendu que le mémoire d'appel de l'entraîneur Andrea MARCIALIS mentionne notamment concernant ladite pouliche :

- que BLACK MORNING appartient à M. SINISTRÌ, dirigeant associé de la Clinique internationale du cheval à GOUVIEUX, qu'elle a couru le 3 juillet 2020 à SAINT-CLOUD et que durant la course elle a trébuché et s'est blessée comme cela est visible sur le « *replay* » de la course ;
- qu'à la suite de la course il a conversé avec son chef d'écurie au sujet de la pouliche, qu'il dispose des enregistrements « *WhatsApp* » qu'il peut faire écouter et qu'ensemble, ils ont décidé de soigner les blessures de BLACK MORNING avec un bandage ;
- que quelques jours après, son propriétaire et vétérinaire a décidé de lui faire des soins (infiltration) ;
- qu'en aucun cas la pouliche n'a été infiltrée avant la course et que comme l'on peut le constater elle n'a pas couru pendant un mois (du 3 juillet au 4 août 2020), faisant référence à la liste des courses de BLACK MORNING ;
- que ladite pouliche a été infiltrée par l'associé de la Clinique internationale du cheval à GOUVIEUX, lequel a lui-même établi l'ordonnance de soins, mais qu'il a vraisemblablement fait une erreur dans la date de l'ordonnance ;
- qu'il remarque également que la date qui figure sur l'ordonnance est difficilement lisible et qu'il pense que la date inscrite est le 5 ou le 7 juillet 2020 ;
- que son ancien chef d'écurie avec lequel il n'a plus de lien professionnel aujourd'hui, a rédigé une attestation en ce sens qu'il joint également ;
- que M. SINISTRÌ est propriétaire et vétérinaire du cheval, que c'est lui qui prenait les décisions relatives à la santé de la jument ;
- que concernant BLACK MORNING, il semble que le vétérinaire ait fait une erreur de date, que le propriétaire effectuant les soins sur cette pouliche, en qualité de vétérinaire, ledit entraîneur devrait être mis hors de cause ;

Attendu que le conseil dudit entraîneur a repris les termes de son mémoire en séance, en rappelant notamment les erreurs sur l'ordonnance de la clinique et qu'elle a « *du mal dans sa gestion* » ;

Attendu que la Commission d'appel constate ainsi que l'appelant n'apporte aucun élément nouveau concernant la situation de ladite pouliche qui permettrait d'exonérer ledit entraîneur de sa responsabilité ;

Qu'il convient en effet de relever, concernant l'hypothèse d'erreur commise par l'associé de la Clinique internationale du cheval quant à la date de l'ordonnance, qu'il n'est toujours pas communiqué en appel d'attestation vétérinaire dudit associé confirmant cette éventuelle erreur, et que cette hypothèse n'est donc toujours pas étayée par le moindre élément concret ;

Qu'il convient, en outre, de relever que M. Pietro SINISTRÌ, propriétaire de ladite pouliche n'a pas interjeté appel de la décision desdits Commissaires ni adressé d'explication à ladite Commission ;

Que la Commission d'appel relève donc que ni le propriétaire de ladite pouliche qui serait à l'origine des soins ni le vétérinaire ayant rédigé l'ordonnance, tous deux étant mentionnés par l'entraîneur Andrea MARCIALIS comme étant à l'origine du traitement, ne confirment les propos de l'appelant selon lesquels ladite pouliche n'aurait pas été traitée avant la course en cause et qu'aucune des hypothèses émises ne permet ainsi de contester la décision retenue par les Commissaires de France Galop ;

Que lesdits Commissaires avaient par ailleurs déjà indiqué, en première instance, qu'une pratique consistant à porter sur une ordonnance une date ne correspondant pas à celle des soins effectués car elle aurait été rédigée en avance des soins cause, serait totalement illégale de la part du vétérinaire en cause, à savoir le Dr. CANONICI, pour le traitement à base d'une substance prohibée de la pouliche BLACK MORNING, lequel n'a donc toujours pas remis en cause ce traitement et son ordonnance ;

Attendu enfin que lesdits Commissaires avaient également précisé que la lisibilité du chiffre 1, relatif à la date du 1er juillet 2020 de l'ordonnance, repris dans le rapport de mission du vétérinaire, est satisfaisante,

tout en faisant observé qu'un chiffre 7 et un chiffre 5 figurent sur la même ordonnance et présentent une forme totalement distincte ;

Attendu qu'au regard de ce qui précède et en l'absence de nouvel élément concernant ladite pouliche, la Commission d'appel considère, comme les Commissaires de France Galop, que la situation de ladite pouliche n'est pas conforme aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification selon son état sanitaire, précisément au regard du délai de 14 jours à respecter entre l'administration à un cheval d'une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde et la participation de ladite pouliche à une course publique, celle-ci ayant couru alors qu'une ordonnance présente dans l'établissement de son entraîneur mentionne expressément qu'une telle infiltration a été effectuée le 1er juillet 2020, soit seulement 2 jours avant la course en cause ;

Attendu que la Commission d'appel confirme ainsi qu'en faisant courir ladite pouliche 48 heures après avoir reçu l'infiltration susvisée, ledit entraîneur a eu un comportement mettant en péril la santé du cheval et son bien-être, rompant l'égalité des chances entre concurrents, compromettant la régularité des courses et des paris hippiques et nuisant à l'image des courses hippiques ;

B. Concernant la situation de la pouliche LA GIOIOSA

Attendu que la pouliche LA GIOIOSA a participé au Prix VILLE DE BENERVILLE-SUR-MER (Prix RIVER LADY) couru sur l'hippodrome de CLAIREFONTAINE le 28 juillet 2020, à l'occasion duquel elle s'est classée 1ère ;

Qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont rappelé que l'ordonnance vétérinaire du 25 juillet 2020 mentionnait :

- le nom de la pouliche susvisée ;
- une injection précisant le nom de la substance administrée, à savoir du METACAM, médicament appartenant à la classe des anti inflammatoires non stéroïdiens, substance agissant sur les systèmes digestif, musculo squelettique et nerveux ;
- la nécessité de respecter un délai d'attente de 5 jours avant de recourir ;

Que ledit entraîneur étant responsable de la gestion des soins et des engagements des chevaux de son effectif, lesdits Commissaires ont considéré la situation de ladite pouliche constitutive d'une infraction audit Code et retenu que les éléments du dossier ne permettent pas de l'exonérer de sa responsabilité ;

Attendu que le mémoire d'appel de l'entraîneur Andrea MARCIALIS mentionne notamment concernant ladite pouliche que :

- celle-ci étant victorieuse, a été contrôlée à l'issue de la course, que le contrôle s'est avéré négatif et qu'il s'agit bien de la preuve irréfutable que les chevaux n'ont en aucun cas été soignés avant la course ;
- concernant l'ordonnance il s'agit soit d'une erreur, soit d'un produit délivré en avance, ledit conseil se demandant comment une mention sur un papier peut contredire un résultat scientifique et que condamner ainsi ledit entraîneur revient à remettre en cause tous les tests effectués à l'issue des courses, se demandant pourquoi prélever à chaque fois en sang et urine s'il suffit d'une ordonnance pour décider de la positivité ou non, en ajoutant que France Galop pourrait juste se faire communiquer des ordonnances auprès de vétérinaires ;
- le METACAM est détectable pendant 72 heures lorsqu'un cheval fait l'objet d'un contrôle et que si la jument en avait reçu le 25 juillet, elle aurait été positive le 28 juillet, jour de la course, preuve qu'aucune substance ne lui a été donnée ;

Attendu que le conseil dudit entraîneur a repris les termes de son mémoire en séance, en rappelant notamment les erreurs sur l'ordonnance de la clinique qui a « *du mal dans sa gestion* » ;

Attendu que M. Paul NATAF a notamment déclaré en séance :

- que le dossier d'instruction a été mené à charge, car il n'y a pas les résultats négatifs, qu'il les a demandés à France Galop qui lui a répondu qu'ils étaient confidentiels et que cela ne se communique pas ;
- que dans le dossier il y a une ordonnance et un résultat de test fait par un laboratoire mondial disant que le résultat est négatif ;
- que le prélèvement a eu lieu le jour de la course ;
- qu'il faut une ordonnance pour respecter les dates et que « *s'il y avait un temps de rémanence on*

aurait rien dit » ;

Attendu concernant l'argument selon lequel le résultat négatif du prélèvement effectué après la course prouverait l'absence de soin effectué avant ladite course, qu'il convient de rappeler que le présent dossier s'inscrit dans le cadre d'un contrôle à l'entraînement effectué le 1er octobre 2020 dont il est ressorti que l'ordonnance du 25 juillet 2020 indique que la pouliche LA GIOIOSA a fait l'objet, le même jour, d'une administration de METACAM nd par voie d'injection pour laquelle un délai avant course de 5 jours avait alors été expressément mentionné ;

Que l'argument n'est pas pertinent dans la mesure où l'infraction en cause concerne l'administration d'un traitement le 25 juillet 2020, soit 3 jours avant la course du 28 juillet 2020, ceci étant formellement interdit au regard des dispositions du Code des Courses au Galop, et ce indépendamment des résultats positifs ou négatifs d'éventuels prélèvements biologiques qui seraient effectués après la course ;

Qu'en première instance, les Commissaires de France Galop avaient d'ailleurs déjà répondu à M. Paul NATAF en lui rappelant explicitement que l'objet des débats est le traitement mentionné sur une ordonnance comme ayant été réalisé avant une course de manière non conforme audit Code et non pas un débat sur la positivité après course ou pas et qu'il ne faut pas déplacer le débat à ce titre ;

Qu'il convient également de rappeler à M. Paul NATAF, que lesdits Commissaires sont destinataires, dans le cadre de leurs fonctions disciplinaires, des résultats d'analyse positifs effectuée sur les chevaux et que tel n'ayant pas été le cas de ladite pouliche concernant ses analyses effectuées suite à sa victoire du 28 juillet 2020 dans la course en cause, ils n'ont pas pu lui transmettre lesdits résultats ;

Attendu en tout état de cause, que l'argument relatif au délai d'élimination de la substance en cause ne saurait non plus être retenu dans la mesure où l'effort physique fourni par un cheval pendant une course peut également entraîner l'élimination de la substance ;

Attendu que la Commission d'appel constate ainsi que l'appelant n'apporte aucun élément nouveau concernant la situation de ladite pouliche qui permettrait d'exonérer ledit entraîneur de sa responsabilité ;

Qu'il convient en effet de relever, concernant l'hypothèse d'erreur commise par le vétérinaire de la clinique quant à la date de l'ordonnance, qu'il n'est toujours pas communiqué en appel d'attestation vétérinaire confirmant le caractère avéré ou même la possibilité d'une telle erreur ;

Que lesdits Commissaires avaient pourtant déjà indiqué en première instance qu'une pratique consistant à porter sur une ordonnance une date ne correspondant pas à celle des soins effectués, car elle aurait été rédigée en avance des soins en cause serait totalement illégale de la part des vétérinaires concernés, à savoir le vétérinaire de la clinique BMC et MENNESSIER, lequel n'a donc toujours pas remis en cause ce traitement ni son ordonnance mentionnant expressément une injection « *ce jour* » ;

Que les parties, devant la Commission d'appel, n'apportent ainsi aucun élément nouveau permettant d'affirmer que ladite pouliche n'a pas été traitée avant la course, étant observé qu'aucun vétérinaire ne donne de version des faits différente de celle mentionnée par les Commissaires de France Galop en première instance ;

Qu'il convient, en outre, de relever que M. Eric CIAMPI, propriétaire de ladite pouliche, n'a pas interjeté appel de la décision desdits Commissaires ;

Attendu qu'au regard de ce qui précède, et en l'absence de nouvel élément concernant la situation de la pouliche LA GIOIOSA, la Commission d'appel considère, comme lesdits Commissaires, qu'au lieu de faire courir ladite pouliche alors que l'ordonnance la concernant mentionne expressément une injection contenant une substance prohibée, effectuée le 25 juillet 2020, soit seulement 3 jours avant la course en cause, après les déclarations de partants probables, le jour des partants définitifs du Prix VILLE DE BENERVILLE-SUR-MER (Prix RIVER LADY), ledit entraîneur aurait dû ne pas la déclarer partante et la retirer de la course ;

Attendu que la Commission d'appel confirme ainsi qu'en faisant courir ladite pouliche qui venait de recevoir une substance prohibée contre tous les principes dudit Code, sans respecter en outre les préconisations vétérinaires mentionnées sur l'ordonnance, ledit entraîneur avait eu un comportement mettant en péril la santé du cheval et son bien-être, rompant l'égalité des chances entre concurrents, compromettant la régularité des courses et des paris hippiques et nuisant à l'image des courses hippiques ;

C. Concernant la situation du poulain OLYMPIC TROPHY

Attendu que le poulain OLYMPIC TROPHY a participé au Prix VILLE DE VILLERS-SUR-MER couru sur l'hippodrome de CLAIREFONTAINE le 28 juillet 2020, à l'occasion duquel il s'est classé 4ème ;

Qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont rappelé les termes de l'ordonnance vétérinaire du 25 juillet 2020 mentionnant :

- le nom du poulain susvisé ;
- une injection précisant le nom de la substance administrée, à savoir du METACAM, médicament appartenant à la classe des anti inflammatoires non stéroïdiens, substance agissant sur les systèmes digestif, musculo squelettique et nerveux ;
- la nécessité de respecter un délai d'attente de 5 jours avant de recourir ;

Que ledit entraîneur étant responsable de la gestion des soins et des engagements des chevaux de son effectif, lesdits Commissaires ont considéré la situation dudit poulain constitutive d'une infraction audit Code et que les éléments du dossier ne permettent pas de l'exonérer de sa responsabilité ;

Attendu que devant la Commission d'appel, l'appelant n'apporte aucun élément nouveau qui permettrait de l'exonérer de cette responsabilité ;

Qu'il convient en effet de relever qu'il n'est toujours pas communiqué en appel d'attestation vétérinaire par exemple pour confirmer l'argument déjà avancé en première instance selon lequel l'ordonnance comporterait une date ne correspondant pas à celle des soins effectués, car elle aurait été rédigée en avance des soins en cause ;

Que lesdits Commissaires avaient pourtant déjà indiqué en première instance qu'une telle pratique serait totalement illégale de la part des vétérinaires concernés, à savoir le vétérinaire de la clinique BMC et MENNESSIER, lequel n'a donc toujours pas remis en cause ce traitement et son ordonnance mentionnant expressément une injection « *ce jour* » ;

Qu'il convient également de relever concernant la propriétaire dudit poulain, l'ECURIE D'ENGLESQUEVILLE qu' :

- en première instance, son représentant indiquait ne pouvoir apporter aucune précision dans la mesure où il n'a jamais été informé que son poulain devait prendre un quelconque produit ;
- elle n'a pas interjeté appel de la décision desdits Commissaires concernant le distancement prononcé et n'a même communiqué aucune explication en appel ;

Attendu qu'au regard de ce qui précède, et en l'absence de tout nouvel élément, la Commission d'appel considère, comme les Commissaires de France Galop, qu'au lieu de faire courir ledit poulain, alors que l'ordonnance le concernant mentionne expressément une injection contenant une substance prohibée, effectuée le 25 juillet 2020, soit seulement 3 jours avant la course en cause, après les déclarations de partants probables, le jour des partants définitifs du Prix VILLE DE VILLERS-SUR-MER, ledit entraîneur aurait dû ne pas le déclarer partant et le retirer de la course ;

Attendu que la Commission d'appel confirme ainsi qu'en faisant courir ledit poulain qui venait de recevoir une substance prohibée à l'encontre de tous les principes dudit Code, ledit entraîneur avait eu un comportement mettant en péril la santé du cheval et son bien-être, rompant l'égalité des chances entre concurrents, compromettant la régularité des courses et des paris hippiques et nuisant à l'image des courses hippiques ;

D - Concernant la situation de la pouliche RECUERDAME

Attendu que la pouliche RECUERDAME a participé au Prix du GABION couru sur l'hippodrome de DIEPPE le 22 juillet 2020, à l'occasion duquel elle s'est classée 5ème ;

Qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont rappelé les termes de l'ordonnance du 18 juillet 2020 mentionnant :

- le nom de la pouliche susvisée ;
- injection précisant le nom de la substance administrée, à savoir du METACAM, médicament appartenant à la classe des anti inflammatoires non stéroïdiens, substance agissant sur les systèmes digestif, musculo squelettique et nerveux ;
- un délai d'attente de 5 jours avant de participer à une course ;

Que ledit entraîneur étant responsable de la gestion des soins et des engagements des chevaux de son

effectif, lesdits Commissaires ont considéré la situation de ladite pouliche constitutive d'une infraction audit Code et que les éléments du dossier ne permettent pas de l'exonérer de sa responsabilité ;

Attendu que le mémoire dudit entraîneur reprend notamment, concernant la pouliche RECUERDAME, les mêmes éléments qu'en première instance, à savoir que les faits décrits dans ledit mémoire sont confirmés par l'ancienne chef d'écurie dudit entraîneur qui déclare « *que l'ordonnance de METACAM prescrite pour la jument RECUERDAME a bien été rédigée avant sa course du 22 juillet 2020, et que comme indiqué dessus, aucune injection n'a été faite sur la jument. Cette ordonnance a été rédigée en prévision de l'après-course. La jument RECUERDAME a donc reçu une injection le lendemain de sa course, soit le 23 juillet 2020* » ;

Attendu que la propriétaire de ladite pouliche, la société GENETS SRL, reprend également ses explications de première instance indiquant notamment, ne pas savoir comment se justifier ayant délégué la gestion totale du cheval RECUERDAME à l'entraîneur Andrea MARCIALIS ;

Qu'il convient également de relever que la société GENETS SRL n'a pas interjeté appel de la décision desdits Commissaires concernant le distancement prononcé ;

Attendu que la Commission d'appel constate ainsi que les parties n'apportent aucun élément nouveau qui permettrait d'exonérer ledit entraîneur de sa responsabilité ;

Qu'il convient en effet de relever qu'il n'est toujours pas communiqué en appel d'attestation vétérinaire permettant de confirmer l'argument déjà avancé en première instance selon lequel l'ordonnance comporterait une date ne correspondant pas à celle des soins effectués, car elle aurait été rédigée en avance des soins en cause ;

Que lesdits Commissaires avaient pourtant déjà indiqué en première instance qu'une telle pratique serait totalement illégale de la part des vétérinaires concernés, à savoir le vétérinaire de la clinique BMC et MENNESSIER, lequel n'a donc toujours pas remis en cause ce traitement et son ordonnance ;

Attendu qu'au regard de ce qui précède, et en l'absence de tout nouvel élément, la Commission d'appel considère, comme les Commissaires de France Galop, qu'au lieu de faire courir ladite pouliche alors que l'ordonnance le concernant mentionne expressément une injection contenant une substance prohibée, effectuée le 18 juillet 2020, soit seulement 4 jours avant la course en cause, ledit entraîneur aurait dû ne pas la déclarer partante et la retirer de la course ;

Attendu que la Commission d'appel confirme ainsi, qu'en faisant courir ladite pouliche qui venait de recevoir une substance prohibée contre tous les principes dudit Code, ledit entraîneur avait eu un comportement mettant en péril la santé du cheval et son bien-être, rompant l'égalité des chances entre concurrents, compromettant la régularité des courses et des paris hippiques et nuisant à l'image des courses hippiques ;

II. Sur la responsabilité de l'entraîneur Andrea MARCIALIS et le classement des chevaux en cause

Attendu qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont notamment rappelé que le rapport résultant du contrôle à l'entraînement effectué au sein de l'établissement dudit entraîneur mentionnait que 26 ordonnances vétérinaires émanant de la clinique vétérinaire BMC et MENNESSIER ont été répertoriées lors dudit contrôle, décrivant des traitements le plus souvent sous forme d'infiltrations sur une période de 3 mois ;

Qu'à toutes fins utiles, lesdits Commissaires ont rappelé, au vu des nombreux traitements effectués sur les chevaux de l'effectif de l'entraîneur Andrea MARCIALIS sur une période de 3 mois :

- que les chevaux de courses ne doivent pas être traités de manière récurrente voire automatique ;
- qu'ils n'ont pas à participer à des courses publiques si leur état de santé ne leur permet pas, ou s'ils ont besoin de traitements notamment à base d'injections de substances prohibées ou d'infiltrations de substances corticoïdes de manière répétitive pour pouvoir être présentés en courses ;

Attendu qu'il a été précisé, au regard des situations des 4 chevaux précités, que devant la Commission d'appel, l'appelant n'a apporté aucun nouvel élément probant pour tenter de s'exonérer de sa responsabilité et notamment aucune attestation vétérinaire relative aux vétérinaires qu'il met en cause, ni d'attestation des propriétaires des chevaux susvisés ;

Qu'il a également été rappelé qu'aucun desdits propriétaires n'a interjeté appel de la décision rendue par les Commissaires de France Galop le 10 mars 2021 ;

Attendu que la Commission d'appel, en l'espèce et au vu de l'ensemble des éléments exposés, considère que lesdits chevaux ayant couru sans respecter les conditions de qualification prévues au Code des Courses au Galop, en ayant reçu des traitements dans des délais interdits avant leur participation auxdites courses, il y a lieu de confirmer la décision des Commissaires de France Galop de les distancer de leurs courses respectives ;

Attendu que l'argument relatif à la sévérité des sanctions prononcées à l'encontre dudit entraîneur n'est pas pertinent dans la mesure où les jurisprudences citées par l'appelant ne consistent pas comme il le reconnaît lui-même en des faits similaires et ne concernent en particulier pas des traitements effectués avant des courses ;

Qu'il convient en effet de rappeler que les sanctions prononcées par les Commissaires de France Galop ont été décidées au regard de 4 cas de traitements effectués entre 48h et 96h avant les courses des chevaux, ceci démontrant une pratique délibérée et récurrente de l'entraîneur Andrea MARCIALIS, contraire au Code des Courses au Galop qui interdit les infiltrations, injections ou administrations de substances prohibées à des chevaux engagés ou déclarés partants, une telle pratique mettant en péril la santé du cheval et son bien-être, rompant l'égalité des chances entre concurrents, compromettant la régularité des courses et des paris hippiques, et nuisant à l'image des courses hippiques ;

Attendu que la Commission d'appel considère ainsi que la sanction prononcée par lesdits Commissaires est au contraire proportionnée aux faits décrits dans la présente espèce et qu'elle doit être confirmée, afin d'en assurer son caractère punitif et dissuasif ;

Attendu en effet que c'est à juste titre que les Commissaires de France Galop ont sanctionné M. Andrea MARCIALIS par une suspension de ses autorisations d'entraîneur public, le caractère délibéré et organisé des pratiques mises en évidence en infraction aux dispositions dudit Code excluant l'application d'une simple amende, et également par une suspension de ses autorisations de faire courir en qualité de propriétaire, bailleur, locataire, associé, porteur de parts, cette sanction complémentaire étant justifiée par la nécessité d'assurer un plein effet aux sanctions prononcées ;

Attendu s'agissant de la durée globale des suspensions, que c'est également à juste titre que lesdits Commissaires ont fixé celle-ci à 12 mois, étant précisé que 4 faits distincts ont été recensés, et qu'une suspension de 3 mois pour chacune des infractions constitue une sanction proportionnée ;

Attendu en conséquence que la Commission d'appel confirme la décision des Commissaires de France Galop en toutes ses dispositions et notamment en ce qu'ils ont sanctionné ledit entraîneur par :

- une suspension de son autorisation d'entraîneur public pour une durée de 12 mois ;
- la suspension pour une durée de 12 mois de son autorisation de faire courir en qualité de propriétaire en nom propre, de bailleur, de locataire, d'associé et de porteur de parts, cette sanction complémentaire étant justifiée par la nécessité d'assurer un plein effet aux sanctions prononcées ;

PAR CES MOTIFS :

Décide :

- que l'appel de l'entraîneur Andrea MARCIALIS est recevable ;
- de maintenir la décision des Commissaires de France Galop et en conséquence de :
 - de distancer la pouliche BLACK MORNING de la 3ème place du Prix de FLEURINES couru sur l'hippodrome de SAINT-CLOUD le 3 juillet 2020 ;

le classement est en conséquence le suivant :

1ère DREAM ACADEMY ; 2ème MOWAEVA ; 3ème WAILEA NIGHTS ; 4ème VEGA DREAM ; 5ème BEST EVENING ;

- de distancer la pouliche LA GIOIOSA de la 1ère place du Prix BERNEVILLE-SUR-MER couru sur l'hippodrome de CLAIREFONTAINE le 28 juillet 2020 ;

le classement est en conséquence le suivant :

1ère MAGNA MATER ; 2ème ASPIRANTE ; 3ème PERFECT ; 4ème THOUSAND DREAMS ;

- de distancer OLYMPIC TROPHY de la 4ème place du Prix de LA VILLE DE VILLERS-SUR-MER

couru sur l'hippodrome de CLAIREFONTAINE le 28 juillet 2020 ;

le classement est en conséquence le suivant :

1ère DARKNESS ; 2ème BALLADE SONG ; 3ème VENTS CONTRAIRES ; 4ème GREEN GLORY ;
5ème SKIP SHOP ;

- de distancer la pouliche RECUERDAME de la 5ème place du Prix du GABION couru sur l'hippodrome de DIEPPE le 22 juillet 2020;

le classement est en conséquence le suivant :

1ère JUSTITIA ; 2ème DIA DE MUERTOS ; 3ème TOTAL KNOCKOUT ; 4ème TREAUVILLE ; 5ème
NICCOLO DEDS PLACES

- de sanctionner l'entraîneur Andrea MARCIALIS par la suspension de son autorisation d'entraîneur public, mais aussi de ses autorisations de faire courir en qualité de propriétaire en nom propre, de bailleur, d'associé et de porteur de parts pour une durée de 12 mois.

Boulogne, le 27 avril 2021

F. MUNET – O. de LA GAROULLAYE – M. de GIGOU

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

La Commission d'appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par l'entraîneur Andrea MARCIALIS contre la décision des Commissaires de France Galop en date du 10 mars 2021 de :

- distancer le poulain BOSIOH de la 1ère place du Prix de MONTGERON couru le 31 août 2020 sur l'hippodrome de SAINT-CLOUD ;
- sanctionner ledit entraîneur par une suspension de son autorisation d'entraîner en qualité d'entraîneur public pour une durée de 12 mois ;
- sanctionner ledit entraîneur par une suspension pour une durée de 12 mois de son autorisation de faire courir en qualité de propriétaire en nom propre, de bailleur, de locataire, d'associé et de porteur de parts ;

Après avoir pris connaissance du courrier du conseil dudit entraîneur en date du 15 mars 2021 par lequel il a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé l'entraîneur Andrea MARCIALIS et M. Jonathan TEMAM à se présenter à la réunion fixée au 8 avril 2021 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non-présentation de M. Jonathan TEMAM et dudit entraîneur, ce dernier étant néanmoins représenté par son conseil et son épouse ;

Après avoir, lors de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de France Galop et l'ensemble des éléments visés dans ladite décision et pris connaissance des explications fournies par M. Jonathan TEMAM et l'appelant et des explications orales du conseil de ce dernier et de son épouse, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations, possibilité non utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Michel de GIGOU ;

Attendu que l'appel dudit entraîneur est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

* * *

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 10 mars 2021 et l'ensemble des éléments visés dans ladite décision dont le rapport établi le 8 décembre 2020 par le Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop, le courrier du Laboratoire des Courses Hippiques en date du 6 janvier 2021, le courrier du laboratoire QUANTILAB adressé le 14 janvier 2021, accompagné de sa pièce jointe et le courrier de la responsable du Département Livrets et Contrôles de France Galop en date du 13 janvier 2021, accompagné de ses pièces jointes ;

Vu le courrier électronique du conseil de l'entraîneur Andrea MARCIALIS en date du 15 mars 2021, confirmé par l'envoi d'un courrier recommandé le même jour, mentionnant notamment qu'il souhaite interjeter appel de la décision susvisée conformément à l'article 231 dudit Code, car les faits sont contestés et la sanction disproportionnée ;

Vu le courrier électronique de M. Jonathan TEMAM en date du 18 mars 2021 mentionnant notamment qu'il ne sera pas présent et ne pense pas nécessaire de mandater quelqu'un, qu'il avait dit tout ce qu'il pensait et qu'il laisse donc statuer sur cet appel dont il « *ne fait partie* » ;

Vu le courrier de procédure du conseil de M. Jonathan TEMAM du même jour et la réponse apportée le 22 mars 2021 ;

Vu le courrier du conseil dudit entraîneur en date du 6 avril 2021, transmettant son mémoire, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- concernant le cheval BOSIOH, que M. Andrea MARCIALIS l'a acquis lors d'une course à réclamer le 10 juillet 2020 à CLAIREFONTAINE, pour le compte de M. TEMAM, précisant que le précédent propriétaire du cheval était l'ECURIE AL SHAQAB, dont les entraîneurs sont, entre autres, MM. (Prénom NOM – Prénom NOM) ;
- que le 31 août 2020, le cheval courait à SAINT-CLOUD, que M. MARCIALIS est arrivé vers 12h30 à l'hippodrome afin de déjeuner avec M. TEMAM, ajoutant que M. MARCIALIS n'étant pas titulaire du permis de conduire l'une de ses salariées l'a conduit jusqu'à l'hippodrome, que lorsqu'elle s'est garée sur le parking réservé aux propriétaires, il n'y avait aucune voiture stationnée ;
- que M. MARCIALIS et Mme Cindy HUTHER se sont rendus aux écuries pour voir les chevaux, que M. MARCIALIS n'est entré dans aucun box, qu'ils se sont ensuite rendus sur les lieux de leur déjeuner ;
- que ce même jour, l'entraîneur (NOM d'un entraîneur) a informé le Directeur opérationnel des courses de France Galop qu'il aurait vu M. MARCIALIS sortir de son véhicule aux alentours de 13h avec une seringue de 20 ml à la main contenant un liquide transparent, qu'il l'aurait ensuite cachée dans son pantalon et que les Commissaires de courses en fonction ont demandé au vétérinaire de service de faire prélever avant leur course les deux chevaux de M. MARCIALIS présents sur l'hippodrome : le cheval BOSIOH et la jument ANFRATI ;
- que les prélèvements de la jument ANFRATI sont ressortis négatifs, que celui du cheval BOSIOH réalisé avant la course s'est avéré être positif au BUTYL GLUCURONIDE, mais que le prélèvement effectué après la course était négatif ;
- que M. MARCIALIS a procédé à un second dépistage auprès du laboratoire QUANTILAB, lequel s'est également révélé positif à ladite substance, ajoutant que M. MARCIALIS était très surpris n'ayant jamais administré cette substance à aucun cheval de son effectif ;
- que M. MARCIALIS conteste l'ensemble de ces faits afin qu'il ne soit retenu aucune condamnation envers lui ;
- qu'il conteste les faits décrits par l'entraîneur en question (NOM de l'entraîneur), mentionnant des attestations des salariées qui s'occupaient des chevaux à l'hippodrome et ayant conduit M. MARCIALIS à l'hippodrome ;
- que M. MARCIALIS n'a jamais été en possession d'une seringue ce jour-là et n'a jamais administré une quelconque substance à l'un de ses chevaux ;
- qu'il existe un conflit d'intérêts entre l'entraîneur en cause et M. Andrea MARCIALIS, que cet entraîneur est l'un des entraîneurs de chevaux courant sous les couleurs de l'ECURIE AL SHAQAB, qu'à l'époque le cheval n'obtenait pas de bons résultats en courses, que c'est ainsi que M. MARCIALIS a pu en faire l'acquisition et que le cheval a progressivement obtenu de meilleurs résultats ;

- que l'entraîneur (NOM dans le mémoire) a souhaité causer du tort à M. MARCIALIS en relatant des faits mensongers ;
- que quand bien même l'entraîneur aurait vu M. MARCIALIS sortir de son véhicule avec un petit objet à la main, il est impossible qu'il ait décelé cet objet avec tant de précision : « *une seringue de 20 ml avec l'aiguille rose en place, remplie d'un liquide transparent* » ;
- que sur la photographie produite par l'entraîneur, on voit que le véhicule de M. MARCIALIS est stationné à plus d'une dizaine de mètres de celui de l'entraîneur, ajoutant par exemple, qu'il est difficile de déchiffrer la plaque d'immatriculation du véhicule ;
- que l'entraîneur dit avoir été dans son véhicule pour se reposer, mais comment aurait-il vu M. MARCIALIS sortir de son véhicule, ajoutant que la photographie a été prise depuis le siège conducteur, ce qui laisse penser qu'il était au volant de sa voiture pour assister à la course de 14h25 ;
- que l'ETHYL GLUCURONIDE et le BUTYL GLUCURONIDE restent environ 24h dans les urines ;
- que cet entraîneur dit avoir vu M. MARCIALIS vers 13h, ce qui signifie que, si le témoignage était vrai, qu'il aurait piqué son cheval aux alentours de 13h30 et que le cheval aurait dû être positif après la course ;
- que le rapport d'analyse du laboratoire QUANTILAB comporte plusieurs anomalies : – La première page du rapport fait référence à une annexe 4 qui n'est pas dans le rapport d'analyse ; – Les pages 11 et 12 du rapport sont manquantes ; – En page 3, il est indiqué que les données analytiques sont conformes aux normes AORC en faisant référence à l'annexe 4 et qu'en l'absence de cette annexe, il est impossible de dire si les données sont conformes aux normes AORC ou non ;
- que les rapports d'analyses du laboratoire LCH et du laboratoire QUANTILAB connaissent plusieurs anomalies et manquements qui sont relatés dans le rapport du Professeur MONTANA ;
- que le dépistage du BUTYL GLUCURONIDE fait l'objet de nombreuses controverses, qu'il provoque des « *réactions croisées* » lors de dépistages avec des substances de la même famille, tel que l'ETHYL GLUCURONIDE, dont la présence peut entraîner un « *faux positif* » au BUTYL GLUCURONIDE et inversement ;
- que les tests de dépistage de ces substances manquent de fiabilité et amènent fréquemment à un résultat erroné, ajoutant que l'ETHYL GLUCURONIDE est une molécule d'alcool et que certaines consommations ou expositions peuvent entraîner un dépistage positif, alors qu'aucune substance n'a été administrée au sujet, citant plusieurs articles à ce sujet ;
- que la seule raison pour laquelle cette substance a pu être décelée dans les urines de BOSIOH est l'utilisation par l'équipe de M. MARCIALIS de gel hydroalcoolique et autres produits désinfectants à base d'alcool en cette période de crise sanitaire, précisant qu'il est d'usage tous les lundis et dans les écuries, que les boxes soient désinfectés à l'aide de produits désinfectants à base d'alcool, que le personnel désinfecte le matériel entre chaque cheval et se lave les mains au gel hydroalcoolique entre chaque monte, rappelant que le 31 août 2020, jour du contrôle à l'hippodrome, était un lundi ;
- que les deux tests réalisés sur l'échantillon prélevé avant la course manquant de fiabilité et des anomalies étant contenues dans les rapports d'analyse, leur résultat ne saurait être utilisé pour entrer en voie de condamnation à l'encontre de M. MARCIALIS ;
- que la quantité d'alcool ingérée par le cheval (ou mise en contact avec le cheval) devait être infime, puisque cette exposition est probablement intervenue le jour même (soit en raison de la désinfection des écuries, soit en raison des produits désinfectants utilisés par le personnel) et que le cheval était négatif lors du contrôle opéré après la course, vers 17h ;
- des propos sur les documentations des deux laboratoires qui ne démontreraient pas la positivité de BOSIOH ;
- qu'un contact entre BOSIOH et le BUTANOL peut se produire et donner des résultats uniquement un jour avant la course, que le contact entre BOSIOH et le BUTANOL peut se produire par contact avec un désinfectant contenant du BUTANOL ;
- des propos sur les enregistrements vidéos produits par France Galop où l'on voit Andrea MARCIALIS arriver avec sa salariée aux boxes des chevaux, Andrea MARCIALIS restant devant la porte du box du cheval, pendant que sa salariée retire les cloches des sabots du cheval ;
- qu'au regard du monde défilant devant les boxes, Andrea MARCIALIS prend l'initiative de fermer le volet du box sans entrer dans le box ;

- que si Andrea MARCIALIS avait voulu administrer une piqûre à son cheval, il faut noter que les conditions ne lui permettraient pas, car il y avait beaucoup de monde dans les écuries ce jour-là ;
- qu'un vétérinaire de l'hippodrome est posté juste à côté du box, afin d'effectuer les contrôles des « puces » et livrets ;
- que ces vidéos confirment les témoignages de M. MARCIALIS et ses employées ;
- qu'il ne peut être condamné au titre d'un prélèvement positif avant la course et qu'à titre subsidiaire, si fallait entrer en voie de condamnation il faut rappeler que les sanctions s'élèvent à une amende de 1 500 euros ;
- que le fait que M. MARCIALIS ait commandé des seringues de 20 ml ne peut être un élément suffisant pour établir sa culpabilité, qu'il avait également commandé d'autres seringues qui étaient de couleurs différentes ;
- que concernant le peu de chevaux positifs à cause de contacts avec du gel hydroalcoolique, les chevaux ne font l'objet de contrôles qu'après les courses, que M. MARCIALIS est le seul entraîneur qui voit ses chevaux être contrôlés avant la course, qu'il s'agit d'un procédé rare, ce qui a été confirmé par le propriétaire de BOSIOH et repris dans la décision critiquée ;
- que comme France Galop l'a évoqué lors de son enquête, l'effort intense peut faire disparaître les traces de la substance ingérée par le cheval, ce qui pourrait expliquer pourquoi d'autres chevaux n'ont jamais été contrôlés positifs en raison du gel hydroalcoolique ;
- que concernant la version des faits de M. MARCIALIS lorsqu'il aurait reçu les vidéos, ce dernier a affirmé, dès le premier jour, qu'il s'était rendu aux écuries après être arrivé à l'hippodrome pour voir ses chevaux, et n'être entré dans aucun box ;
- que lorsqu'il a reçu les vidéos des écuries, il a précisé ses propos : qu'il est resté devant le box, a fermé le volet afin que le cheval ne soit pas dérangé par le monde ce jour-là, que sa salariée est entrée dans le box afin de retirer les cloches du cheval ;
- que les Commissaires France Galop ont reconnu la bonne foi de l'autre entraîneur contrairement à M. MARCIALIS considérant que le premier n'avait aucun intérêt à procéder à un faux témoignage, ajoutant que de la même façon, M. MARCIALIS n'avait aucun intérêt à doper le cheval BOSIOH qui obtenait de très bons résultats d'ordinaire ;
- que M. MARCIALIS entretenait de bonnes relations avec ses propriétaires et n'avait aucune « pression » particulière et que le cheval était contrôlé négatif à l'issue de la course ;
- qu'au regard de l'ensemble de ces éléments et du manque de preuves, la sanction paraît particulièrement sévère et disproportionnée, précisant que par décision du 15 février 2019, dans une affaire similaire les Commissaires retiennent concernant un entraîneur en état de récidive une amende de 6 000 euros et que l'appelant sollicite que la décision du 10 mars dernier soit infirmée ;

Attendu que le conseil dudit entraîneur a déclaré en séance :

- que France Galop accorde beaucoup de crédit à l'attestation de l'autre entraîneur, alors qu'il est impossible que son client ait administré ce jour-là la substance, sinon le cheval aurait été positif après la course, ajoutant que la substance est détectable longtemps après la course et qu'il remet donc en cause l'attestation de l'autre entraîneur ;
- que même si le cheval était positif il ne l'était pas après la course ;
- que la positivité peut s'expliquer par des relations croisées des molécules, la présence de gel hydroalcoolique et les rapports vétérinaires produits ;
- qu'au regard de ces éléments, son client n'aurait jamais été convoqué, ajoutant qu'il a été démontré que l'attestation de l'autre entraîneur est fautive ;
- qu'il s'étonne de la légèreté de l'argumentation sur les factures de commandes de seringues en faisant remarquer que d'autres lots de seringues ont été commandés, d'autres couleurs et d'autres tailles et qu'il s'agit d'un élément aléatoire pour une sanction aussi lourde ;
- qu'il se demande pourquoi le cheval de son client a fait l'objet d'un prélèvement avant course, alors que d'ordinaire les chevaux sont prélevés après les courses, ajoutant que ce jour était un jour de nettoyage ;
- qu'il mentionne une décision de France Galop dont les faits sont similaires, mais pas la substance, au titre de laquelle il y avait une récidive qui avait entraîné une amende de 6 000 euros sans suspension, s'interrogeant ainsi sur les 12 mois de suspension prononcés envers son client ;
- que la décision indique que l'autre entraîneur n'a aucun intérêt à faire de faux témoignage, mais

que son client n'a aucun intérêt à se mettre dans ce genre d'histoire et à « piquer » de façon grossière ses chevaux dans un box dont celui d'à côté est utilisé par des vétérinaires et avec beaucoup de monde autour ;

- que son client n'a pas changé son « fusil d'épaule », qu'il a toujours dit qu'il est allé aux écuries, qu'il n'a pas manipulé ses chevaux et qu'il est allé déjeuner, qu'il a simplement précisé dans un second temps ses explications en indiquant que son employée avait fait « ça et ça », ce que montre exactement la vidéo ;

Attendu que M. Olivier de LA GAROULLAYE a indiqué que l'on ne peut pas dire que M. MARCIALIS soit le seul entraîneur à être contrôlé avant les courses, car de plus en plus souvent les bonnes épreuves font l'objet de contrôles préalables, de même que les chevaux dont le comportement est notamment difficile ;

Attendu que Mme MARCIALIS a déclaré qu'avant de dénoncer quelqu'un aux Commissaires, puis à la police, il faut des preuves concrètes, que l'on ne dénonce pas quelqu'un juste « comme ça », que soit son mari avait un pantalon transparent, soit il avait une seringue prête pour piquer, que c'est improbable, qu'il faut au moins une photographie ou quelque chose de concret, ajoutant qu'à son avis une telle dénonciation peut résulter de jalousie ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question posée en ce sens par le Président ;

* * *

Vu les articles 22, 28, 39, 194, 198, 199, 200, 201, 216 et 224 et les annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'il convient de rappeler qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont précisé que le rapport susvisé, établi par le Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop, mentionne notamment que :

- l'entraîneur (Prénom-NOM au dossier) a, le 31 août 2020 à SAINT-CLOUD, informé le Directeur opérationnel des courses de France Galop, qu'il avait vu l'entraîneur Andrea MARCIALIS sortir de son véhicule aux alentours de 13 heures avec une seringue de 20 ml à la main contenant un liquide transparent, seringue qu'il a ensuite cachée dans son pantalon et que ces informations ont été formalisées par écrit le 31 août 2020 ;
- ledit Directeur a immédiatement porté ces faits à la connaissance des Commissaires de courses en fonction le 31 août 2020 à SAINT-CLOUD qui ont demandé au vétérinaire de service de faire notamment prélever le poulain BOSIOH avant sa course ;
- que l'analyse effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques de la première partie du prélèvement réalisé sur le poulain BOSIOH a mis en évidence la présence de BUTYL GLUCURONIDE dans le prélèvement urinaire ;
- que M. Andrea MARCIALIS ne comprend pas l'origine de la présence de cette substance dans le prélèvement urinaire, qu'il pense que ce sont ses vétérinaires traitants qui ont dû effectuer des traitements, mais ni la clinique du Dr. MENNESSIER, ni la Clinique internationale du cheval n'utilisent ce produit et démentent toute implication ;
- le résultat de l'analyse de la seconde partie du prélèvement réalisée par le laboratoire QUANTILAB confirme la présence de la substance ;
- le BUTYL GLUCURONIDE, ou BUTANOL (n-butyl alcool), est susceptible d'agir sur le système nerveux central et possède une action dépressive à haute dose ;
- le butanol présenterait de plus des propriétés hémostatiques dont le mode d'action est mal connu ; que chez les chevaux, le BUTANOL (CLOTOL®) a été utilisé pour son action et son élimination rapide en administration avant course au Canada et aux Etats-Unis, notamment en prévention et en traitement des hémorragies pulmonaires induites par l'exercice, qu'il a également été retiré du marché depuis 2011 ; qu'actuellement circule sur internet un produit nommé « *N-Butyl Alcohol* » indiqué chez les chevaux, les chameaux et les chiens dans la prévention et le traitement des hémorragies à raison de 30 ml par injection intraveineuse, avec la recommandation de l'administrer le plus proche de l'évènement possible ; que le butanol fait partie des substances susceptibles

d'agir à tout moment sur un ou plusieurs des systèmes corporels des mammifères, notamment le système nerveux et le système hémolympatique et la circulation sanguine ;

- que le poulain BOSIOH a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue du Prix de MONTGERON dont il s'est classé 1er et l'analyse de ce prélèvement n'a pas mis en évidence de substance prohibée ;

Qu'il convient également de rappeler que devant lesdits Commissaires, en première instance, M. Jonathan TENAM expliquait notamment :

- que peu avant la course, lui et son beau-frère se sont rendus à l'écurie pour voir le cheval, Andrea MARCIALIS leur précisant que le cheval avait été contrôlé avant la course de façon totalement inopinée ;
- qu'alors que le cheval était à réclamer 18.000 euros, en concertation avec Andrea MARCIALIS, ce dernier les convaincra de défendre le cheval pour 26.000 euros ;
- qu'Andrea MARCIALIS ne donnera ensuite aucun détail sur l'enquête dont il fera l'objet par France Galop, ne leur parlera pas de la contre-expertise qu'il a pourtant demandée, qu'il n'a jamais été informé du moindre traitement sur son cheval, ni de problème de saignements, l'examen des factures d'août mentionnant une endoscopie et une « analyse / bilan » ;
- l'absence de mention d'une facturation du produit en question dans le dossier ;
- qu'il déclare faire confiance aux Commissaires de France Galop dans la décision qu'ils prendront et acceptera un distancement s'il est prononcé et ne le contestera pas ;

Sur le témoignage d'un entraîneur ayant vu M. Andrea MARCIALIS avec une seringue dissimulée sur l'hippodrome de SAINT-CLOUD le 31 août 2020 et les suites qui y ont été données

Attendu qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont rappelé qu'il résultait du rapport du Responsable du Département Livrets et Contrôles :

- qu'un entraîneur public disposant d'autorisations délivrées par lesdits Commissaires a contacté le Directeur opérationnel des courses de France Galop le 31 août 2020 sur l'hippodrome de SAINT-CLOUD, puisqu'il avait vu l'entraîneur Andrea MARCIALIS aux alentours de 13h « *arriver et descendre de sa voiture côté passager, en sortir une seringue de 20ml avec l'aiguille rose en place, remplie d'un liquide transparent et la cacher dans son pantalon avant de pénétrer dans l'enceinte de l'hippodrome et qu'il était accompagné d'une jeune femme qui conduisait le véhicule* » ;
- que ce témoignage adressé sous forme écrite le jour même était accompagné d'une pièce d'identité et d'une photographie de la vue qu'il avait pour assister à la scène, le véhicule en question sur la photographie étant une Mercedes grise ;
- que les Commissaires de courses, informés de la situation, ont immédiatement mis en œuvre un prélèvement biologique du poulain BOSIOH avant les opérations de partants de la course et que les résultats dudit prélèvement ont mis en évidence la présence de BUTYL GLUCURONIDE dans l'organisme dudit poulain ;

Attendu que devant la Commission d'appel, l'entraîneur Andrea MARCIALIS ne conteste toujours pas qu'il s'agit de son véhicule et être effectivement sorti côté passager d'une voiture conduite par une jeune femme ;

Qu'il prétend de nouveau, comme son épouse désormais, qu'il n'est pas possible qu'il ait été vu avec une seringue, car sa voiture aurait été la seule garée sur le parking professionnel et que l'entraîneur public en cause serait jaloux de lui en raison d'un client en commun et de moins bons résultats que lui ;

Que l'appelant n'apporte cependant toujours aucune preuve au soutien de ses affirmations ni le moindre élément objectif ni de justificatifs convaincants permettant de remettre en cause la véracité de ce témoignage écrit d'un entraîneur public soumis au Code des Courses au Galop et dont le caractère frauduleux pourrait entraîner des sanctions pénales et le retrait des autorisations, étant précisé que ce dernier n'a jamais entraîné ledit poulain et ne présente donc aucun intérêt le concernant ;

Attendu en outre, que lesdits Commissaires avaient également rappelé l'évolution de la défense dudit entraîneur en indiquant :

- que devant eux, il précisait, au travers du témoignage de sa salariée qui l'accompagnait en voiture à l'hippodrome, puis à pied du parking aux écuries, qu'ils étaient juste allés « *voir la fille qui s'occupait des chevaux* » ;
- qu'après avoir reçu des vidéos des écuries de la part desdits Commissaires, ledit entraîneur a

alors expliqué qu'ils étaient allés jusqu'au box du cheval, que cette salariée est entrée dans le box, qu'il est resté devant et a fermé le volet du box pendant qu'elle était à l'intérieur du box avec le cheval ;

Qu'à ce titre, il apparaît surprenant que ledit entraîneur indique avoir « *pris l'initiative de fermer le volet du box* » ;

Qu'il convient également de souligner que lors de l'enquête, ledit entraîneur indiquait penser « *que ce sont les vétérinaires qui ont dû effectuer des traitements* », mais que le rapport du Chef du Département Livrets et Contrôles précise que lesdits vétérinaires ont démenti cette hypothèse ;

Que devant la Commission d'appel, ledit entraîneur n'apporte aucun nouvel élément qui permettrait de contester concrètement les affirmations du témoignage qu'il conteste, l'appelant tentant seulement de se justifier en reformulant ses prétentions ;

Qu'ainsi que l'ont, en outre, relevé lesdits Commissaires, l'argumentation dudit entraîneur apparaît contradictoire lorsqu'il indique à la fois que les écuries étaient pleines de monde et que le parking professionnel de l'hippodrome était vide de toute autre voiture que la sienne, alors que les personnes présentes dans les écuries sont des professionnels utilisant le parking en question ;

Que la Commission d'appel ne peut que s'interroger sur la cohérence de l'argumentation de l'appelant, étant observé que les attestations qu'il verse aux débats ne sont pas pertinentes dans la mesure où elles émanent de membres de son personnel et de lui-même et que les déclarations faites en séance émanent de son épouse ;

Attendu enfin, que les éléments mis à disposition desdits Commissaires leur ont permis de constater que M. Andrea MARCIALIS est un acheteur avéré de seringues et d'aiguilles roses, les éléments présents au dossier démontrant qu'il a commandé, pour une écurie de moins de 60 chevaux et sur un seul mois, 200 aiguilles roses (qui sont utilisées pour les injections intraveineuses ou intramusculaires), 100 seringues de 20ml, 125 seringues de 50ml et qu'aucune explication n'a été fournie quant aux volumes commandés et à l'utilisation faite de ce matériel ;

Que contrairement à ce que prétend l'appelant, ces commandes de seringues et d'aiguilles ne constituent pas le seul élément fondant la sanction prononcée, s'agissant au contraire d'un élément s'ajoutant à ceux déjà révélés par l'enquête et qui conforte ainsi le faisceau d'indices suffisamment probant constitué par l'ensemble des autres éléments du dossier ;

Qu'il convient en effet de rappeler les dispositions de l'article 201 du Code des Courses au Galop qui prévoient expressément que la preuve d'une administration d'une substance prohibée peut être établie, même en l'absence d'analyse révélant la présence de la substance et qu'en l'espèce, cette preuve est notamment corroborée par le résultat positif à une substance prohibée ;

Attendu que la Commission d'appel, en l'absence de tout nouvel élément communiqué devant elle par l'appelant, considère également que :

- ce témoignage a ainsi conduit au prélèvement positif dudit poulain, avant sa course, à une substance prohibée ayant pour caractéristique de pouvoir disparaître lorsque le cheval fait un effort intense, substance déjà utilisée à des fins de dopage sur des chevaux en étant administrée avant les courses pour cette raison spécifique ;
- ces faits sont suffisamment établis et aucunement contredits par quelque élément que ce soit versé aux débats, et que la défense fluctuante et incohérente de l'appelant les confortent toujours ;

Sur les procédures analytiques et les normes auxquelles sont soumis les laboratoires ayant effectué les analyses de contrôle du prélèvement biologique positif du poulain BOSIOH

Attendu que l'appelant soutient de nouveau en appel que le rapport d'analyse du laboratoire QUANTILAB comporterait plusieurs anomalies dont le fait que l'annexe 4 dudit rapport serait absente, ce qui ne permettrait pas de dire si les données sont conformes aux normes AORC et que les pages 11 et 12 du rapport sont manquantes ;

Que la décision desdits Commissaires reprend pourtant déjà explicitement les termes du courrier adressé en réponse par le laboratoire QUANTILAB le 14 janvier 2021, lequel indiquait notamment, tout en joignant ledit rapport, que ce rapport avait été communiqué à la FNCH par email et DHL, qu'il contient l'annexe

susvisée en page 12, et que les pages 11 et 12 du rapport analytique ont ainsi également été envoyées à la FNCH par email et DHL ;

Attendu concernant le rapport de M. MONTANA, dont les qualifications officielles ne sont pas justifiées, et la prétendue non-conformité des normes et procédures scientifiques mises en œuvre pour analyser les prélèvements effectués sur ledit poulain, que la décision desdits Commissaires indiquait également que les Laboratoire des Courses Hippiques et QUANTILAB ont produit les éléments scientifiques et réglementaires permettant au contraire de mettre en évidence leur parfait respect des procédures et leur obligation de respecter les données analytiques et procédures dictées par des accords internationaux ;

Que l'appelant ne verse aucun nouvel élément scientifique qui remettrait en cause les explications desdits laboratoires et que la Commission d'appel considère ainsi, de la même façon que lesdits Commissaires :

- que les recommandations techniques et scientifiques pour identifier une molécule ont été respectées par les Laboratoire des Courses Hippiques et QUANTILAB, qui sont deux laboratoires dûment accrédités pour effectuer les analyses des prélèvements biologiques de chevaux ;
- que les critères et normes de l'AORC et les recommandations de l'ILAC G7 (« *Accreditation Requirements and Operating Criteria for Horseracing Laboratories* ») sont suivies et respectées dans le cadre de l'accréditation de ces deux laboratoires suivant la norme ISO 17025 et que ces laboratoires sont tenus par des accords internationaux d'appliquer les règles énoncées par les documents ILAC G7/2016 ;
- qu'il n'est donc toujours pas démontré une quelconque non-conformité des procédures d'analyse ;

Sur les caractéristiques scientifiques de la substance décelée dans le prélèvement biologique du poulain BOSIOH

Attendu que devant la Commission d'appel, l'entraîneur Andrea MARCIALIS soutient de nouveau que le dépistage du BUTYL GLUCURONIDE fait l'objet de nombreuses controverses, qu'il provoque des « *réactions croisées* » lors de dépistages avec des substances de la même famille, tel que l'ETHYL GLUCURONIDE, dont la présence peut entraîner un « *faux positif* » au BUTYL GLUCURONIDE et inversement, que les tests de dépistage de ces substances manquent de fiabilité et amènent fréquemment à un résultat erroné, ajoutant que l'ETHYL GLUCURONIDE est une molécule d'alcool et que certaines consommations ou expositions peuvent entraîner un dépistage positif, même si aucune substance n'a été administrée au sujet ;

Attendu que le Laboratoire des Courses Hippiques (LCH) a déjà apporté en première instance des éléments scientifiques :

- indiquant qu'il semble y avoir une confusion entre le n-butanol et le tert-butanol dans les conclusions de M. Andrea MARCIALIS et que le n-butanol n'est pas utilisé comme agent de dénaturation dans des gels hydroalcooliques, contrairement au tert-butanol ;
- précisant qu'il est en mesure de discriminer l'éthylglucuronide provenant d'une administration d'éthanol et le n-butylglucuronide provenant d'une administration de n-butanol, ajoutant que l'alcool utilisé pour la désinfection des pièces et des objets est l'éthanol, éventuellement dénaturé avec du tert-butanol, mais en aucun cas à leur connaissance avec du n-butanol ;
- permettant de démontrer que le n-butylglucuronide a pu être détecté jusqu'à 24 heures après administration dans l'urine, mais que dans les études fournies, des examens ont été réalisés sur des chevaux au repos, ajoutant qu'en l'espèce, la dose administrée n'est pas connue et que le second prélèvement de BOSIOH (17h) a été réalisé après la course, c'est-à-dire après un effort intense et que les conditions d'efforts durant la course en accélérant le métabolisme peuvent conduire à un résultat différent avec l'étude conduite au repos ;
- relevant que le n-butylglucuronide est plus rémanent dans l'urine et que c'est la raison pour laquelle il n'est pas recherché dans le plasma ;

Que le LCH indique également que l'absence de données disponibles dans le sang n'a aucune incidence sur le fait objectif que le prélèvement urinaire de BOSIOH soit positif ;

Attendu que la Responsable du Département Livrets et Contrôles de France Galop a ajouté, qu'à sa connaissance l'éthanol, le butanol, le méthanol et le propanol ont des nombres d'atomes Carbones différents et sont donc parfaitement identifiables et différenciables en chromatographie en phase gazeuse ;

Attendu ainsi qu'en l'absence de tout nouvel élément communiqué en appel qui permettrait de remettre en

cause les réponses scientifiques mentionnées ci-dessus, la Commission d'appel considère que la présence de n-butylglucuronide ne peut donc être contestée, les éléments scientifiques étant concordants et cette substance ayant été mise en évidence par deux laboratoires distincts dûment habilités et accrédités ;

Attendu, concernant la substance retrouvée dans le prélèvement biologique du poulain BOSIOH avant la course, que le rapport du Chef du Département Livrets et Contrôles, précise :

- que le butanol fait partie des substances susceptibles d'agir à tout moment sur un ou plusieurs des systèmes corporels des mammifères, notamment le système nerveux et le système hémolympatique et la circulation sanguine ;
- que le BUTYL GLUCURONIDE, ou BUTANOL (n-butyl alcool), a été utilisé pour son action et son élimination rapide en administration avant course au Canada et aux Etats-Unis, notamment en prévention et en traitement des hémorragies pulmonaires induites par l'exercice ;
- qu'il a été retiré du marché depuis 2011 ;
- qu'actuellement circule sur internet un produit nommé « *N-Butyl Alcohol* » indiqué chez les chevaux, les chameaux et les chiens dans la prévention et le traitement des hémorragies à raison de 30 ml par injection intraveineuse, avec la recommandation de l'administrer le plus proche de l'évènement possible ;

Attendu qu'il convient en outre de préciser que l'argument concernant le résultat négatif du prélèvement effectué après la course n'est pas pertinent, dans la mesure où l'infraction en cause concerne une positivité à une substance prohibée décelée dans un prélèvement biologique effectué avant la course en cause, et ce indépendamment des résultats positifs ou négatifs d'éventuels prélèvements biologiques qui seraient effectués après la course ;

Que l'appelant reprend d'ailleurs les termes mêmes desdits Commissaires selon lesquels l'effort physique fourni par un cheval pendant une course peut également entraîner l'élimination de la substance ;

Qu'il a été par ailleurs précisé à l'appelant qu'il n'est aucunement le seul entraîneur à être contrôlé avant les courses, que de plus en plus souvent les épreuves importantes font l'objet de contrôles préalables, de même que les chevaux dont le comportement est notamment difficile ;

Attendu qu'au regard de tout ce qui précède, la Commission d'appel constate ainsi que l'appelant n'apporte toujours aucun élément qui permettrait de remettre en cause la positivité des résultats d'analyse relatifs au prélèvement dont le poulain BOSIOH a fait l'objet avant sa course ;

Sur l'usage de gel hydroalcoolique qui expliquerait selon M. Andrea MARCIALIS la positivité du poulain BOSIOH

Attendu là encore, que l'entraîneur Andrea MARCIALIS reprend en appel son argumentation développée en première instance selon laquelle la seule raison pour laquelle cette substance a pu être décelée dans les urines dudit poulain est l'utilisation par son équipe de gel hydroalcoolique et d'autres produits désinfectants à base d'alcool, précisant qu'il est d'usage, tous les lundis et dans les écuries, que les boxes soient désinfectés à l'aide de ces produits désinfectants, que le personnel désinfecte le matériel entre chaque cheval et se lave les mains au gel hydroalcoolique entre chaque monte, rappelant que le jour du contrôle était le lundi 31 août 2020 ;

Qu'il convient cependant de relever que cette hypothèse est contestée scientifiquement par les deux laboratoires accrédités susvisés qui indiquent :

- que la substance prohibée décelée n'est pas utilisée dans les gels hydroalcooliques ;
- qu'il apparaît particulièrement improbable que ledit poulain serait le seul cheval depuis le début de la pandémie à être ainsi positif au regard de cette substance ;

étant observé que la journée du lundi n'est étayée par aucun élément concret ;

Attendu qu'en l'absence, là encore, de nouveau élément qui viendrait contester ces explications scientifiques, la Commission d'appel considère que les Commissaires de France Galop ont pu retenir que l'usage du gel hydroalcoolique étant très largement utilisé par tous les socioprofessionnels sur les hippodromes de France depuis le 11 mai 2020, date de reprise officielle des courses, et rendu obligatoire par les mesures sanitaires gouvernementales, il est surprenant de prétendre que M. Andrea MARCIALIS soit le seul entraîneur ayant un cas positif au regard du nombre de contrôles antidopage effectués et dont il lui a été rappelé la fréquence en séance ;

Sur la responsabilité de l'entraîneur Andrea MARCIALIS et le classement du poulain BOSIOH au regard de la positivité dudit poulain

Attendu qu'au regard de tout ce qui précède, la Commission d'appel considère, comme l'ont fait avant elle les Commissaires de France Galop, que les faits décrits ci-dessus sont suffisamment établis et caractérisent un acte de dopage délibéré ayant eu lieu avant le Prix de MONTGERON couru le 31 août 2020 sur l'hippodrome de SAINT-CLOUD ;

Qu'il convient à cet égard de rappeler les dispositions de l'article 198 § II et 201 § I a) du Code des Courses au Galop qui prévoient notamment qu'à l'issue de l'enquête, ce cheval est passible d'une interdiction pour une durée de six mois au moins et de deux ans au plus, qui peut prendre effet à compter de la date de la première notification d'interdiction de courir du cheval faite au propriétaire et, s'il a couru, le distancer de la course à l'occasion de laquelle a été effectué le prélèvement, le distancement pouvant être prononcé avant la fin de l'enquête ;

Qu'il convient de relever que M. Jonathan TENAM n'a pas interjeté appel de la décision des Commissaires de France Galop et même indiqué en première instance qu'il « *acceptera le distancement et ne le contestera pas* »;

Attendu qu'en conséquence, la Commission d'appel confirme que ledit poulain doit être distancé de sa victoire au vu de sa positivité juste avant la course, dans le strict respect de l'égalité des chances ;

Attendu, concernant la situation de l'entraîneur Andrea MARCIALIS, que lesdits Commissaires ont entendu rappeler dans leur décision :

- l'introduction par ce dernier d'une seringue comportant une aiguille hypodermique dans les locaux d'un hippodrome un jour de course ;
- l'administration, le jour de la course, d'un traitement non justifié par l'état de santé du cheval qui le reçoit, sans ordonnance ni autorisation des Commissaires ou du vétérinaire de service ;

Que la Commission d'appel constate que l'appelant n'apporte aucun élément nouveau qui permettrait d'exonérer ledit entraîneur de sa responsabilité ;

Qu'il se contente en appel de maintenir ses contestations sans élément nouveau à l'appui, à l'exception d'une décision desdits Commissaires pour critiquer la sévérité de la sanction prononcée à son égard ;

Qu'il convient cependant de relever que la décision mentionnée concerne une substance différente de celle en cause en l'espèce, ainsi que l'appelant l'indique d'ailleurs lui-même, et qu'elle ne saurait par conséquent être transposée au présent dossier, étant observé que les faits apparaissent également distincts puisqu'il était question d'une possible contamination, un prélèvement de la mangeoire ayant présenté un résultat positif et un autre cheval de l'écurie étant traité avec la substance incriminée ;

Que pour l'ensemble de ces raisons, la Commission d'appel considère donc qu'il y a bien lieu de sanctionner ledit entraîneur en sa qualité d'entraîneur gardien responsable dudit poulain, au vu du caractère délibéré et de la gravité de ces infractions mettant en péril la santé du cheval et son bien-être, rompant l'égalité des chances entre concurrents, compromettant la régularité des courses et des paris hippiques et nuisant à l'image des courses hippiques, par une suspension de son autorisation en qualité d'entraîneur public, ainsi que de son autorisation de faire courir en qualité de propriétaire en nom propre, de bailleur, de locataire, d'associé et de porteur de parts, cette sanction complémentaire étant justifiée par la nécessité d'assurer un plein effet aux sanctions prononcées ;

Que la Commission d'appel considère également que la durée de la suspension des autorisations précitées, fixée à 12 mois, est proportionnée aux faits susvisés, les Commissaires de France Galop ayant à juste titre retenu que les faits constituaient un acte de dopage délibéré sur l'hippodrome avant la course, outre l'introduction par l'entraîneur Andrea MARCIALIS d'une seringue dans les locaux d'un hippodrome un jour de course et l'administration le jour de la course d'un traitement non justifié par l'état de santé du cheval qui le reçoit, sans ordonnance ni autorisation des Commissaires ou du vétérinaire de service ;

Attendu en conséquence, qu'il y a lieu de confirmer et de maintenir la décision des Commissaires de France Galop en toutes ses dispositions ;

PAR CES MOTIFS :

Décide :

- que l'appel de l'entraîneur Andrea MARCIALIS est recevable ;
 - de maintenir la décision des Commissaires de France Galop en toutes ses dispositions et en conséquence de :
 - distancer BOSIOH de la 1ère place du Prix de MONTGERON ;

Le classement est, en conséquence, le suivant :

1er : PERSIAN ; 2ème : ANFRATI ; 3ème : A DANCE TO DAWN ; 4ème : CORVUS GLAIVE ; 5ème VENANTIMI ;

- sanctionner l'entraîneur Andrea MARCIALIS par une suspension de son autorisation d'entraîner en qualité d'entraîneur public pour une durée de 12 mois ;
- sanctionner l'entraîneur Andrea MARCIALIS par une suspension pour une durée de 12 mois de son autorisation de faire courir en qualité de propriétaire en nom propre, de bailleur, de locataire, d'associé et de porteur de parts.

Boulogne, le 27 avril 2021

F. MUNET – O. de LA GAROULLAYE – M. de GIGOU

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

La Commission d'Appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par l'entraîneur Andrea MARCIALIS contre la décision des Commissaires de France Galop en date du 10 mars 2021 de le sanctionner par une amende de 4 000 euros ;

Après avoir pris connaissance du courrier dudit entraîneur en date du 15 mars 2021 par lequel il a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé ledit entraîneur et la Société AT RACING SRL à se présenter à la réunion fixée au 8 avril 2021 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non-présentation de ladite société et dudit entraîneur néanmoins représenté par son conseil et son épouse ;

Après avoir, lors de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de France Galop et l'ensemble des éléments visés dans ladite décision et pris connaissance des explications fournies par la Société AT RACING SRL et l'appelant et les explications orales du conseil de ce dernier et de son épouse, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations, possibilité non utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Michel de GIGOU ;

Attendu que l'appel dudit entraîneur est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

* * *

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 10 mars 2021 et l'ensemble des éléments visés dans ladite décision notamment le rapport d'enquête établi par le Chef du Département Livrets et Contrôle de France Galop en date du 8 décembre 2020 ;

Vu le courrier électronique du conseil de l'entraîneur Andrea MARCIALIS en date du 15 mars 2021, confirmé par l'envoi d'un courrier recommandé le même jour, mentionnant notamment qu'il souhaite interjeter appel de la décision susvisée conformément à l'article 231 dudit Code, car les faits sont contestés et la sanction disproportionnée ;

Vu le courrier du représentant de la société AT RACING SRL en date du 18 mars 2021, mentionnant notamment ne pas pouvoir se rendre à la Commission en raison de la pandémie et confirmant n'avoir aucun lien avec la gestion opérationnelle du cheval, surtout depuis la crise sanitaire ;

Vu le courrier du conseil dudit entraîneur en date du 6 avril 2021, transmettant son mémoire, accompagné

de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- que le 24 septembre en fin de matinée, alors que la course avait lieu à 12h25, le garçon de voyage de M. Andrea MARCIALIS, M. Arnaud DEVINCK, a été informé qu'un contrôle sera effectué avant la course, que ce dernier a appelé M. MARCIALIS pour lui en faire part, lequel ne comprenant pas la raison de ce contrôle, a indiqué au Dr. BOURGUIGNON qu'il souhaitait que les prélèvements réalisés soient faits dans le box du cheval et non dans celui prévu à cet effet, ce qui a été accepté ;
- que le vétérinaire préleveur a commencé par la prise de sang, puis en raison des antécédents comportementaux du cheval, a patienté devant le box du cheval en attendant qu'il urine, mais qu'il n'a pas eu le temps de prélever l'urine ;
- qu'à l'issue de la course, le cheval a fait l'objet de nouveaux prélèvements sanguins et urinaires, qui se sont révélés négatifs, mais que France Galop a considéré que cette situation était susceptible de contrevenir à certaines dispositions du Code des Courses au Galop et notamment à l'article 200 paragraphe V et VII ;
- que SESTILIO JET était chez M. MARCIALIS depuis plus de trois ans lorsqu'il a fait l'objet de ce contrôle, qu'il fait partie des chevaux qui ont été le plus contrôlés au sein des écuries, avec une vingtaine de contrôles jusqu'alors ;
- que SESTILIO JET n'a jamais fait l'objet du moindre contrôle positif, que lors du contrôle effectué à LYON, M. MARCIALIS était très embêté, car le vétérinaire mandaté par la FNCH est arrivé aux alentours de 10h à l'hippodrome, pour effectuer un prélèvement avant le départ de la course qui était à 12h25, que ces contrôles avant la course sont très rares et que France Galop s'obstine à ce que les chevaux de M. MARCIALIS en fassent l'objet ;
- que ces prélèvements peuvent perturber un cheval, surtout moins de deux heures avant la course, mais que M. MARCIALIS a tout de même accepté le contrôle en demandant certaines précautions pour perturber le moins possible son cheval et préserver l'intégrité physique de son garçon de voyage et du vétérinaire, ledit cheval étant connu pour être un entier délicat aux soins ;
- que le prélèvement sanguin effectué avant la course s'est révélé négatif et que les prélèvements sanguins et urinaires effectués après également ;
- que sur le compte rendu de mission de contrôle, il est inscrit : « *Rappel : tous les chevaux doivent être prélevés en urine et sang dans la mesure du possible* » ;
- que M. MARCIALIS, « à travers » son garçon de voyage, a tenté de gérer au mieux ces prélèvements et a tout mis en place pour préserver l'intégrité physique du vétérinaire, pour gérer le stress de son cheval, et ce, dans la mesure du possible ;
- que M. MARCIALIS et son garçon de voyage ont été courtois et ont fait preuve d'une grande coopération avec France Galop, ce qui est relaté dans les rapports ;
- l'article 200, paragraphe V, disposant que « *Les Commissaires des courses peuvent ordonner au vétérinaire de garder pendant tout le temps nécessaire le cheval ayant des difficultés à uriner* », M. MARCIALIS a fait en sorte que le vétérinaire puisse rester avec le cheval, en le regardant depuis la porte du box et en se tenant à l'extérieur, juste devant la porte, pendant un long moment et que le vétérinaire a pu rester avec le cheval jusqu'au moment où il s'est mis à uriner ;
- que concernant l'article 200, paragraphe VII, le garçon de voyage a bien signé l'attestation concernant les traitements des chevaux prélevés ;
- que lorsque France Galop a envoyé à M. MARCIALIS le dossier vétérinaire qui accompagne le rapport d'enquête, il manquait les pages 2, 4, 6, 7 et 8 du compte-rendu de mission de contrôle rempli par le Dr. BORONSKI, ajoutant qu'en aucun cas M. MARCIALIS, « à travers » son garçon de voyage, n'aurait refusé de signer le procès-verbal de prélèvement et que les conditions du prélèvement ne sont donc pas contrevenues à l'article 200 susvisé ;
- que le rapport d'enquête de France Galop mentionne que M. MARCIALIS aurait déjà été sanctionné pour des faits similaires en 2018, mais que les faits étaient différents ;
- que ledit entraîneur est actuellement incarcéré au centre pénitentiaire de BEAUVAIS, qu'il n'a plus d'emploi et n'a plus accès à ses comptes bancaires, que sa situation financière est extrêmement critique et que c'est la raison pour laquelle il sollicite l'indulgence de la Commission d'Appel au regard de cette amende de 4 000 euros ;
- que ledit entraîneur a uniquement cherché à protéger le vétérinaire qui prélevait son cheval et que la sanction paraît particulièrement injuste ;
- que dans diverses thèses sur les contrôles anti-dopage dans le milieu des courses, il paraît fréquent

que certains chevaux n'arrivent pas à être prélevés en urine, citant notamment un document intitulé «*présentation du bilan de l'année 2018 du contrôle anti-dopage dans les courses hippiques françaises* » du Laboratoire des Courses Hippiques indiquant que : «*Les chevaux urinent dans 90% des cas* » et dont il déduit que 2 960 chevaux ont été contrôlés en 2018 et n'ont pas été prélevés en urine ;

- que SESTILIO JET ne semblait pas à l'aise avec ce type de prélèvement et qu'au regard de ces éléments ledit entraîneur ne saurait être condamné, sollicitant à titre subsidiaire, que les sanctions s'élèvent à une amende de 1 500 euros ;

Attendu que le conseil de M. MARCIALIS a déclaré en séance :

- qu'il sera bref sur ce dossier, que le cheval n'a pas pu être prélevé en urine, que les attestations des différentes personnes produites dont la lettre du vétérinaire soulignent la bonne foi de son client et sa courtoisie ;
- que le cheval présentait du stress avant la course, que le prélèvement a eu lieu deux heures avant, qu'il a voulu préserver l'intégrité physique du vétérinaire et des garçons de voyage ;
- qu'il est fait état dans la décision d'un cheval calme, certes, mais qui reste un entier, que son client était absent, que le garçon gérait cela seul et que la proposition de son client lui est apparue comme étant la meilleure solution ;
- que son client est condamné à 4 000 euros, car il est considéré comme étant en récidive, mais que le dossier du cheval VARIUS est différent, car son client était absent, que la salariée en cause dans ce dossier ne parlait pas français, qu'il s'agissait d'un cheval à réclamer, qu'elle n'a pas compris, a dû attendre et n'a pas signé ;
- que son client est incarcéré à BEAUVAIS, que sa situation financière commence à être vraiment compliquée et qu'il est de bonne foi ;
- que beaucoup de chevaux ne peuvent pas être prélevés en urine, car ils ne veulent pas, que cela semble arriver régulièrement pour quelque raison que ce soit ;
- qu'il sollicite ainsi un deuxième examen du dossier ;

Attendu qu'à la question de M. Olivier de LA GAROULLAYE de savoir si ledit conseil considère que son client a coopéré en étant absent, ledit conseil a répondu que oui ;

Attendu que Mme MARCIALIS a déclaré qu'elle a bien connu ce cheval, qu'il est vrai qu'il est difficile et que le stress d'un cheval avant ou après une course est différent ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question posée en ce sens par le Président ;

Vu les articles 200 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont repris les indications du rapport d'enquête établi par le Chef du Département Livrets et Contrôles en date du 8 décembre 2020 mentionnant notamment :

- que le cheval SESTILIO JET devait être prélevé avant le Prix de LA FLECHE le 24 septembre 2020 sur l'hippodrome de LYON PARILLY ;
- que l'entraîneur Andrea MARCIALIS, informé par son garçon de voyage, a téléphoné au vétérinaire de la Fédération Nationale des Courses Hippiques pour se plaindre du fait qu'il faisait l'objet de nombreux contrôles et pour refuser de déplacer le cheval SESTILIO JET dans le box de prélèvement, arguant du fait que le cheval était un entier très nerveux, compliqué, voire dangereux et qu'il serait perturbé avant sa course dont le départ était prévu pour 12h25 ;
- qu'à la suite de ce premier appel, le vétérinaire de ladite Fédération indique qu'après avoir «*râlé quelques minutes, elle a eu l'impression qu'Andrea MARCIALIS acceptait le prélèvement et que tout allait bien se passer, même si M. Andrea MARCIALIS était très agacé par la situation, restant poli et courtois* » ;
- que ledit vétérinaire a donné au vétérinaire préleveur la consigne et l'autorisation de prélever le cheval SESTILIO JET dans son box en effectuant la prise de sang en premier et en attendant ensuite, calmement, dans un coin du box que le cheval veuille bien uriner ;
- que le vétérinaire préleveur rapporte qu'à la suite d'un échange téléphonique entre le garçon de

voyage et ledit entraîneur, un prélèvement sanguin a été effectué sans constater une quelconque nervosité du cheval, puis qu'après la prise de sang, il lui a finalement été interdit de rester dans le box par l'entourage, qu'il a dû attendre à l'extérieur, porte de box fermée, ce qui a eu pour conséquence l'impossibilité de prélever de l'urine, le cheval ayant réagi dès l'ouverture de la porte ;

- que le garçon de voyage a confirmé la demande faite au vétérinaire préleveur de rester en dehors du box porte et volet fermés « *pour la sécurité du cheval et du vétérinaire* » ;

Attendu que lesdits Commissaires ont retenu que le fait que le cheval soit difficile selon M. Andrea MARCIALIS n'est pas un argument recevable, étant observé que le cheval n'a pas montré une quelconque nervosité au moment de sa prise de sang ni lors des prélèvements d'après course ;

Qu'il convient également de préciser que ledit rapport d'enquête mentionne, en outre, que le Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop a personnellement assisté au prélèvement du cheval SESTILIO JET le dimanche 4 octobre 2020 au matin et n'a pas non plus observé de comportement différent de celui attendu d'un cheval entier ;

Que la Commission d'appel relève également la présentation erronée que tente de faire l'appelant de la manière dont s'est déroulée la tentative de prélèvement d'urine, puisque l'appelant, pour les besoins de la cause, indique que le vétérinaire préleveur n'aurait pas eu le temps de prélever l'urine, alors qu'aux termes dudit rapport d'enquête il est précisément mentionné « *qu'après la prise de sang, il a finalement été interdit au vétérinaire préleveur de rester dans le box par l'entourage, qu'il a dû attendre à l'extérieur, porte de box fermée, ce qui a eu pour conséquence l'impossibilité de prélever de l'urine, le cheval ayant réagi dès l'ouverture de la porte* » ;

Que l'appelant ne saurait non plus reprendre les termes de l'article 200 dudit Code selon lesquels « *Les Commissaires de courses peuvent ordonner au vétérinaire de garder pendant tout le temps nécessaire le cheval ayant des difficultés à uriner* », tout en indiquant que l'appelant a fait en sorte que le vétérinaire puisse rester avec le cheval, puisque M. MARCIALIS s'est au contraire contenté de faire rester le vétérinaire à l'extérieur du box et que le garçon de voyage confirme qu'il a été demandé à ce dernier de rester en dehors du box et volet fermés ;

Attendu qu'en appel, l'appelant ne conteste pas la perturbation des opérations de prélèvements et se contente d'essayer de justifier du caractère difficile du cheval SESTILIO JET, sans apporter d'élément nouveau à cet égard, pour s'exonérer de sa responsabilité ;

Que l'appelant reprend d'ailleurs la décision des Commissaires de France Galop indiquant qu'il s'agit d'un cheval calme en se contentant de préciser qu'il reste un entier ;

Que concernant l'argument sur la situation des chevaux ne parvenant pas à uriner, il convient de relever qu'il s'agit de cas minoritaires comme l'indique l'appelant lui-même en précisant que « *les chevaux urinent dans 90% des cas* » et que le cheval SESTILIO JET a bien uriné, mais que sa réaction à l'ouverture de la porte n'a pas permis le prélèvement ;

Qu'il convient d'observer que les éléments du dossier ne permettent pas de caractériser avec certitude le fait que le cheval SESTILIO JET soit un cheval difficile, celui-ci n'ayant notamment posé aucune difficulté lors des opérations d'après-course ni lors du prélèvement effectué le 4 octobre 2020 ;

Que contrairement à ce que prétend l'appelant sur la rareté des contrôles effectués avant le départ des courses, ces contrôles sont au contraire de plus en plus fréquents notamment lors des courses importantes ;

Attendu enfin, qu'il est vain d'indiquer de nouveau qu'il manquait des pages au rapport d'enquête adressé audit entraîneur, puisqu'aux termes de leur décision du 10 mars dernier, les Commissaires de France Galop ont explicitement mentionné les « *courriers adressés le 22 décembre 2020 aux parties convoquées concernant le report de la Commission initialement prévue le lendemain et le courrier transmettant les pages 2,4,6,7 et 8 susvisées* » ;

Qu'au regard des éléments qui précèdent, la Commission d'appel considère que lesdits Commissaires ont pu retenir que M. Andrea MARCIALIS a eu un comportement contraire aux règles en matière de contrôle de l'absence de substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué sur ledit cheval en ne laissant pas le personnel, expérimenté et habilité en charge de cette mission, procéder comme il en a l'habitude, pour prélever ledit cheval avant sa course, étant observé que M. Andrea MARCIALIS indique dans ses

conclusions « *avoir tout de même accepté le contrôle* », alors que cela constitue une obligation relevant du Code des Courses au Galop et que ces contrôles sont motivés par la nécessité de veiller à la régularité des courses ;

Attendu que c'est à juste titre que les Commissaires de France Galop ont considéré que le prélèvement d'urine n'a pas pu être effectué en raison de la pression exercée par l'entraîneur sur des personnes habilitées et expérimentées en la matière, résultant de la réaction dudit entraîneur au contrôle et des consignes données à son personnel, et que, par son comportement, ledit entraîneur a perturbé les opérations de prélèvements qui ne se sont pas déroulées conformément aux exigences et habitudes ;

Attendu que l'argument relatif aux résultats négatifs des prélèvements sanguins et urinaires effectués à l'issue de la course ne saurait être recevable dans la mesure où l'infraction relative à la procédure de prélèvement d'avant course est caractérisée, étant, en outre, observé qu'aucune difficulté n'a eu lieu concernant le déroulement des opérations d'après course, ce qui conforte la possibilité dudit cheval à se soumettre sans difficulté à ces opérations ;

Attendu en conséquence qu'il y a lieu de confirmer le prononcé d'une amende à l'encontre de M. Andrea MARCIALIS.

Attendu s'agissant du quantum de cette amende, que les Commissaires de France Galop ont rappelé en première instance que dans leur décision en date du 30 octobre 2018 relative aux opérations de prélèvement du hongre VARIUS à l'issue du Prix de MOUVAUX couru le 4 septembre 2018 sur l'hippodrome du CROISE-LAROCHE, ils ont mentionné :

- « *qu'Andrea MARCIALIS avait indiqué (...) qu'il n'était pas question qu'il présente ledit hongre au prélèvement biologique, le fait qu'il soit difficile n'étant pas un argument recevable, ledit entraîneur ayant eu un comportement totalement contraire aux règles en matière de contrôle de l'absence de substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué sur le cheval* » ;
- « *que l'entraîneur Andrea MARCIALIS avait persisté dans son attitude, malgré plusieurs demandes sur l'hippodrome de présenter VARIUS au prélèvement* » ;

ledit entraîneur ayant alors été sanctionné par une amende de 3 000 euros dont il n'avait pas interjeté appel ;

Que contrairement à ce que prétend l'appelant, l'amende prononcée en l'espèce par les Commissaires de France Galop est ainsi proportionnée, s'agissant d'une récidive qui aurait pu les conduire à porter le montant de cette amende au double de celui prononcé dans le dossier VARIUS, à savoir à un montant de 6 000 euros ;

Que lesdits Commissaires ont au contraire pris en compte les spécificités de ce dossier en décidant de limiter la sanction à un montant de 4 000 euros, cette sanction apparaissant proportionnée aux obligations incombant aux entraîneurs de respecter les protocoles en matière de prélèvements auxquelles il a manifestement été contrevenu ;

Attendu que la Commission d'appel confirme ainsi la décision des Commissaires de France Galop en ce que le comportement dudit entraîneur constitue donc une nouvelle infraction aux dispositions de l'article 200 et de l'article 224 du Code des Courses au Galop et qu'il y a lieu, dans ces conditions, au vu de ces articles, de le sanctionner, en l'espèce et au vu de l'ensemble des éléments qui précèdent, par une amende de 4 000 euros ;

PAR CES MOTIFS :

Décide :

- que l'appel de l'entraîneur Andrea MARCIALIS est recevable ;
- de maintenir la décision des Commissaires de France Galop et en conséquence :
 - de sanctionner l'entraîneur Andréa MARCIALIS par une amende de 4 000 euros.

Boulogne, le 27 avril 2021
F. MUNET – O. de LA GAROULLAYE – M. de GIGOU

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

La Commission d'Appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par l'entraîneur Andrea MARCIALIS contre la décision des Commissaires de France Galop en date du 10 mars 2021 de :

- le sanctionner par la suspension de son autorisation d'entraîner en qualité d'entraîneur public, pour une durée de 9 mois ;
- le sanctionner également par la suspension de son autorisation de faire courir en qualité de propriétaire en nom propre, de bailleur, de locataire, d'associé et de porteur de parts pour une durée de 9 mois ;
- sanctionner M. Igor ENDALTSEV par la suspension de son autorisation d'entraîner en qualité d'entraîneur public, pour une durée de 3 mois, assortie d'un sursis total révocable sur une durée de 5 ans ;

Après avoir pris connaissance du courrier du conseil dudit entraîneur en date du 15 mars 2021 par lequel il a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé les entraîneurs Igor ENDALTSEV et Andrea MARCIALIS à se présenter à la réunion fixée au jeudi 8 avril 2021 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté leur non-présentation, l'entraîneur Andrea MARCIALIS étant néanmoins représenté par son conseil et son épouse ;

Après avoir, lors de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de France Galop et l'ensemble des éléments visés dans ladite décision et pris connaissance des explications fournies par l'appelant et M. Igor ENDALTSEV et les explications orales du conseil de l'appelant et de son épouse, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations, possibilité non utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Michel de GIGOU ;

Attendu que l'appel dudit entraîneur est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 10 mars 2021 et l'ensemble des éléments visés dans ladite décision notamment le rapport établi le 7 janvier 2021 par le Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop ;

Vu le courrier électronique du conseil de l'entraîneur Andrea MARCIALIS date du 15 mars 2021, confirmé par l'envoi d'un courrier recommandé le même jour, mentionnant notamment que ledit entraîneur interjette appel de la décision desdits Commissaires conformément à l'article 231 dudit Code car les faits sont contestés et la sanction disproportionnée ;

Vu le courrier électronique de l'entraîneur Igor ENDALTSEV en date du 26 mars 2021, mentionnant notamment qu'il :

- a été sanctionné et ne discute nullement la décision et n'a pas fait appel ;
- a été auditionné durant 4h par la police de Nanterre, pour des faits de dopage auxquels il est tout à fait étranger et qui ne le concernaient pas ;
- n'a pas été mis en garde à vue, contrairement à bons nombres de personnes et qu'aucune charge n'a été retenue à son encontre ;

Vu les courriers de procédure échangés avec le conseil dudit entraîneur en date des 1er et 2 avril 2021 ;

Vu le courrier du conseil de l'entraîneur Andrea MARCIALIS en date du 6 avril 2021, transmettant son mémoire accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure ;
- que lorsque M. Andrea MARCIALIS a reçu, la veille de l'effectivité de sa suspension de sa licence d'entraîneur et de propriétaire prononcée par les instances de France Galop, la décision « *négative* » du Tribunal administratif de CERGY-PONTOISE relative à une procédure de référé y afférent, il a conseillé à ses clients, quelques entraîneurs qu'il apprécie, dont M. ENDALTSEV, et que ses

- chevaux ont été répartis entre différents entraîneurs ;
- que certains propriétaires ne sachant vers qui s'orienter, M. MARCIALIS contacta l'entraîneur Larissa KNEIP et lui proposa de prendre des chevaux chez elle, et que n'ayant pas la capacité de les accueillir, elle a fait le lien entre MM. MARCIALIS et OSTAPCHUK, courtier et ami en commun de Mme KNEIP et de M. ENDALTSEV ;
 - que MM. MARCIALIS et ENDALTSEV se sont rencontrés deux fois, afin que M. MARCIALIS lui présente les chevaux et que M. ENDALTSEV organise leur transfert avec sa secrétaire ;
 - que M. MARCIALIS pensait que cette solution permettrait aux chevaux de reprendre leur entraînement dès le lendemain, chez un entraîneur sérieux, le fait que les chevaux restent à CHANTILLY leur évitant de longs transports et facilitant leur transfert ;
 - que M. ENDALTSEV ayant récupéré assez de propriétaires pour agrandir son écurie, a pris l'initiative de louer l'une des anciennes écuries de M. MARCIALIS, celle de M. POULOPOULOS, que le 4 janvier 2021, il a déclaré 27 nouveaux chevaux à son effectif et a pris l'initiative de recruter les anciens salariés de M. MARCIALIS en les contactant directement ;
 - concernant les attestations de M. FERRARIO en date des 5 et 21 janvier 2021, que ce dernier s'est trompé lorsqu'il a affirmé que, d'après ce qu'on lui avait dit, Andrea MARCIALIS serait le racing manager de M. ENDALTSEV, ce dernier ayant lui-même démenti, qu'il s'agit d'une fausse rumeur colportée jusqu'à M. FERRARIO, âgé de 94 ans, qui ne maîtrise pas la langue française et utilise des traducteurs automatiques ou se fait aider ;
 - que M. MARCIALIS ne travaille pas avec M. ENDALTSEV, n'est pas en contact avec ce dernier et qu'aucun échange n'est produit entre les deux entraîneurs ;
 - concernant le comportement de M. Andrea MARCIALIS, qu'il est très affecté par sa suspension, a perdu son emploi, ses chevaux, ses écuries, ses salariés, qu'il n'a pas mis un pied aux écuries, sur le centre d'entraînement ou sur un hippodrome depuis le 1er janvier 2021, qu'il a bien pris conscience de sa sanction et la respecte à la lettre, précisant avoir dès après la première décision rendue par France Galop, informé son bailleur qu'il souhaitait « rendre son écurie » appartenant à M. POULOPOULOS, que certains chevaux sont restés au box plusieurs jours à la suite de sa suspension, ce qui confirme qu'il se soit tenu totalement à l'écart de toute activité d'entraînement, ces faits étant confirmés par les propos de Mme Anne-Sophie YOH dans sa conversation téléphonique avec France Galop et par les propos de M. ENDALTSEV produits aux débats ;
 - que M. MARCIALIS avait une centaine de chevaux à l'entraînement, a pris soin de contacter chaque associé dirigeant afin de leur faire part de sa situation, a été contraint de rompre des contrats d'association en raison de sa suspension en qualité de propriétaire, comme avec le mari de Mme YOH et avec M. BIGARD, cette dernière indiquant qu'elle était au courant de la suspension de M. MARCIALIS et que « certains des propriétaires avec qui elle est en relation avaient des chevaux chez l'entraîneur Andrea MARCIALIS » ;
 - qu'il s'agissait de la responsabilité des propriétaires de chercher et de trouver un nouvel entraîneur pour leurs chevaux ;
 - concernant le comportement de M. ENDALTSEV, qu'il a récupéré environ 25 chevaux de l'effectif de M. MARCIALIS, que lorsqu'il a pris possession des lieux et a fait ses déclarations à l'effectif, la suspension de M. MARCIALIS était déjà effective, et qu'il a donc procédé, seul, aux différentes déclarations ;
 - que vraisemblablement, il a déclaré à son effectif les chevaux de M. BIGARD et de Mme YOH, alors qu'ils souhaitaient qu'ils soient entraînés par un autre entraîneur ;
 - que M. BIGARD et Mme YOH, qui connaissaient la situation de M. MARCIALIS, auraient dû le contacter, afin de lui faire part de leurs souhaits concernant leurs chevaux ;
 - que M. MARCIALIS a pris la peine de prévenir chaque associé dirigeant de sa situation : que concernant la pouliche appartenant à M. BIGARD, l'associé de ce dernier a été informé par M. MARCIALIS et que concernant la pouliche appartenant à Mme YOH, cette dernière n'étant propriétaire qu'à hauteur de 10 % et M. MARCIALIS propriétaire majoritaire, ce dernier a pris le temps d'informer seulement l'autre associé « majeur » ;
 - que M. ENDALTSEV n'a, dans un premier temps, fourni aucune explication quant aux faits reprochés par France Galop, si ce n'est qu'il « ne souhaitait pas servir de prête-nom pour A. MARCIALIS », puis a, dans une attestation du 1er février 2021, affirmé : « Je n'ai conclu aucun accord quel qu'il soit avec Andrea MARCIALIS je n'ai eu aucune relation, aucun échange avec lui.

- Je ne l'ai même jamais rencontré. Pour cette raison, il ne peut pas être mon « racing manager » ;*
- que M. ENDALTSEV ment, précisant que si effectivement M. MARCIALIS n'est pas son racing manager, les deux entraîneurs se sont bien rencontrés devant témoins ;
 - que M. MARCIALIS a également informé M. ENDALTSEV des prix qu'il pratiquait et n'a en aucun cas négocié pour le compte de ses anciens clients ;
 - que la suspension de M. MARCIALIS était une aubaine pour un entraîneur comme M. ENDALTSEV, comme il l'a lui-même confirmé, qu'il a cependant pris peur et a préféré retirer tous ces chevaux de ses effectifs, décision dans laquelle M. MARCIALIS n'a rien à voir ;
 - qu'en dehors de leur rencontre, M. MARCIALIS n'est jamais intervenu auprès de M. ENDALTSEV comme ce dernier le confirme dans ses explications, celui-ci ne relatant pas des propos tenus par M. MARCIALIS, mais des « *pressentiments* » sans preuve, Mme KNEIP précisant que M. ENDALTSEV ne maîtrise pas le français et qu'il a pu penser que M. MARCIALIS voulait se servir de lui ;
 - qu'il s'agit donc d'une simple erreur dans laquelle M. MARCIALIS n'a rien à voir, que ce dernier n'a plus de projet en France concernant les courses, qu'il s'est rapproché des autorités compétentes à Dubaï et a annulé son voyage prévu pour y passer sa licence d'entraîneur pour pouvoir assister à la Commission de France Galop ;
 - que depuis le 1er janvier 2021, qu'il n'a plus participé à l'entraînement d'aucun cheval, n'a été vu sur aucun centre d'entraînement ni hippodrome, que les chevaux étaient consignés au box, qu'il a respecté sa suspension, que désireux de commencer une carrière d'entraîneur à l'étranger, il devait trouver une solution pour ses derniers chevaux avant de quitter la France, précisant que ses chevaux ont été répartis entre 17 entraîneurs différents et que cette situation ne peut être interprétée comme un prête-nom ;
 - concernant le rôle de Mme KNEIP, qu'elle n'évoque à aucun moment des faits de prête-nom et relate, au contraire, l'inquiétude de M. MARCIALIS que ses chevaux soient consignés au box sans pouvoir sortir et qu'elle ne se serait pas servie d'un proche afin d'en faire le prête-nom de M. MARCIALIS ;
 - concernant l'attestation rédigée par M. OSTAPCHUK, qu'il se présente comme le courtier de M. ENDALTSEV et relate qu'il a pris l'initiative, avec l'accord de son client, d'appeler M. MARCIALIS, afin d'organiser le transfert de ses chevaux vers son effectif, mais ne relate à aucun moment que ce dernier aurait évoqué une situation de prête-nom, évoquant « *de forts doutes* » sur les réelles intentions de M. MARCIALIS, sans preuve ;
 - que les courriels de certains propriétaires contredisent ses propos, ceux-ci étant au courant du transfert de leurs chevaux vers l'effectif de M. ENDALTSEV ;
 - que l'attestation du vétérinaire des chevaux de M. ENDALTSEV, n'a aucun sens quand il relate que ce dernier serait méfiant à l'idée d'accepter des chevaux de propriétaires inconnus, alors que ce dernier n'a pas hésité à déclarer 29 nouveaux chevaux à son effectif dont il ne connaissait pas les propriétaires ;
 - que le dernier paragraphe de l'attestation est faux lorsqu'il indique que M. ENDALTSEV aurait « *découvert que M. MARCIALIS semblait déterminé à intervenir* » dans l'entraînement des chevaux, alors que M. ENDALTSEV lui-même ne relate pas ces faits ;
 - que l'attestation rédigée par M. Xavier SANTOS n'a aucun rapport avec les faits, celui-ci relatant le vol de l'un des employés de M. ENDALTSEV ;
 - qu'il se demande comment M. MARCIALIS pourrait faire l'objet d'une sanction en sa qualité d'entraîneur ou de propriétaire, alors qu'il n'occupe plus ces rôles depuis le 1er janvier dernier, comment il pourrait être sanctionné au titre de déclarations d'effectif erronées, alors qu'il ne peut plus déclarer aucun cheval à son effectif, comment il pourrait être condamné au titre de prête-nom, alors qu'il a tout simplement conseillé à ses différents propriétaires de faire confiance à l'entraîneur Igor ENDALTSEV, sollicitant ainsi qu'aucune condamnation ne soit retenue à son égard ;
 - qu'aucun arrangement n'a été reconnu, ni par M. MARCIALIS, ni par M. ENDALTSEV, que les propriétaires de M. MARCIALIS devaient placer les chevaux restés à CHANTILLY et que M. ENDALTSEV y a vu une opportunité d'augmenter son effectif ;
 - qu'il a été prouvé, lors de la première audience, que M. ENDALTSEV a menti, en affirmant qu'il n'avait jamais rencontré M. MARCIALIS, que ce sont les intentions de M. ENDALTSEV qui

paraissent douteuses ;

- que lors de la décision rendue par lesdits Commissaires le 27 novembre 2020 dans l'affaire de M. Jean-Claude NAPOLI, ce dernier semblait avoir été « utilisé » par Mme Elisabetta MARCIALIS, et avait à l'époque reconnu un « *arrangement irréflechis avec les propriétaires* », qu'il s'était expliqué sur les faits, avait fait preuve de bonne foi, rédigé une attestation affirmant qu'il n'avait jamais eu de contact avec M. MARCIALIS, que lesdits Commissaires avaient condamné M. NAPOLI, Mme Elisabetta MARCIALIS et M. Andrea MARCIALIS, mais que la condamnation à l'égard de M. MARCIALIS était moins sévère ;
- que dans la présente affaire, malgré les mensonges et la mauvaise foi de M. ENDALTSEV, M. MARCIALIS a été condamné plus sévèrement que ce dernier et que France Galop a fait une erreur dans son jugement ;
- que M. MARCIALIS souhaitait uniquement que les chevaux, anciennement dans son effectif, trouvent un nouvel entraîneur et ne restent pas « *au boxe* », que plusieurs entraîneurs ont rentré dans leur effectif une dizaine de chevaux provenant de l'effectif de M. MARCIALIS et que pour autant, ces transferts de chevaux n'ont jamais caractérisé de situation de prête-nom, précisant qu'il en va de même pour le transfert des chevaux chez M. ENDALTSEV et que c'est la raison pour laquelle l'appelant sollicite que la décision rendue par lesdits Commissaires soit infirmée ;

Vu le courrier de procédure adressé au conseil dudit entraîneur en date du 6 avril 2021 ;

Attendu que le conseil de M. Andrea MARCIALIS a déclaré en séance que :

- son client a pris l'initiative de restituer l'écurie, que beaucoup de chevaux sont partis en décembre et que, lorsque la décision définitive a été rendue, il l'a respectée à la lettre le 1er janvier suivant ;
- c'est une amie commune qui les a mis en relation, puis, que ce n'était plus lui qui décidait mais ses anciens propriétaires auxquels il a dit « *faites ce que vous voulez* » en ajoutant à propos de M. Igor ENDALTSEV « *oui oui il a l'air bien* » ;
- lors du contrôle de ce dernier, il s'est « *emmêlé les pinceaux* », qu'il a menti en première instance en disant qu'ils ne se sont jamais vus, alors qu'ils sont vus une fois dans la cour de l'écurie ;
- son client passe encore pour le méchant, alors que l'autre entraîneur non, qu'il peut comprendre que M. Igor ENDALTSEV ait pris peur, mais qu'il a fait preuve de mauvaise foi ;
- la sanction ici est plus lourde, car on a considéré son client en récidive alors que dans le dossier de M. NAPOLI ce dernier a été considéré comme de bonne foi et âgé et a « *écopé* » d'une sanction moindre, que c'est donc disproportionné au vu de la mauvaise foi de M. ENDALTSEV, faisant remarquer que M. MARCIALIS pour sa part est sanctionné pour un deuxième dossier de « *prête-nom* » d'une sanction plus lourde ;
- la décision fait également état d'accords ou d'arrangements, alors qu'il n'y a aucun « *deal* », mais juste des informations données ;

Attendu que M. Michel de GIGOU a demandé si son client avait essayé d'informer les associés dirigeants des chevaux de son effectif, ce à quoi ledit conseil a indiqué que oui, mais que cela a posé problème avec deux d'entre eux, à savoir Mme YOH qui n'avait que 10 % du contrat et M. BIGARD ;

Que ledit conseil a ajouté que :

- M. FERRARIO s'est également « *emmêlé les pinceaux* » dans son attestation ;
- peu importe chez qui les chevaux seraient partis, son client aurait été sanctionné, précisant que d'autres chevaux sont partis par exemple chez un autre entraîneur et qu'il n'y a eu aucun problème et qu'ils ne comprennent donc pas pourquoi il y en a chez M. ENDALTSEV ;

Attendu que M. de GIGOU a déclaré que M. Igor ENDALTSEV avait indiqué qu'il ne voulait « pas servir de prête-nom », que cela s'entendait quand même et que ledit conseil a répondu qu'il a menti ;

Attendu que Mme MARCIALIS a déclaré qu'elle avait beaucoup de chevaux à déplacer et qu'elle a toujours averti les services de France Galop pour les informer des déplacements chez d'autres entraîneurs ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question posée en ce sens par le Président ;

* * *

Sur le fond ;

Vu les articles 13, 22, 29, 39, 80, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont rappelé que M. Andrea MARCIALIS était titulaire d'une autorisation d'entraîneur public délivrée par les Commissaires de France Galop depuis le 1er mars 2017 et d'une autorisation de faire courir en qualité de propriétaire depuis le 3 mai 2017 ;

Que lesdits Commissaires ont notamment repris les termes du rapport établi le 7 janvier 2021 par le Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop, mentionnant notamment que suite à la décision de la Commission d'appel maintenant la décision des Commissaires de France Galop en date du 27 novembre 2020 qui motive la suspension de l'autorisation de M. Andrea MARCIALIS d'entraîner en qualité d'entraîneur public pendant une durée de 6 mois (effective à compter du vendredi 1er janvier 2021 jusqu'au vendredi 1er juillet 2021), M. Igor ENDALTSEV a déclaré, le 4 janvier 2021, 27 chevaux provenant de l'entraînement de M. Andrea MARCIALIS à son effectif ;

Que lesdits Commissaires ont retenu l'implication de M. Andrea MARCIALIS dans la situation en cause et son contournement de la suspension prononcée sur la base d'un faisceau d'indices suffisamment probant ;

Qu'il convient de relever qu'en appel, l'appelant n'apporte aucun nouvel élément qui permettrait de l'exonérer de sa responsabilité au regard des faits qui lui sont reprochés, et qu'en revanche le faisceau d'indices retenu par lesdits Commissaires repose sur des éléments du rapport susvisé mentionnant notamment :

- qu'il ressort du contrôle d'effectif effectué le 5 janvier 2021 que la veille, l'effectif déclaré par M. Igor ENDALTSEV comportait 38 chevaux dont 2 non entraînés ;
- que 7 chevaux antérieurement déclarés à l'effectif de M. Igor ENDALTSEV étaient bien présents à l'adresse de l'établissement principal déclaré par cet entraîneur, 7 avenue des Aigles à CHANTILLY ;
- que l'écurie, située au 7 avenue des Aigles à CHANTILLY, n'a la capacité d'accueillir qu'une vingtaine de chevaux ;
- que M. Igor ENDALTSEV s'est ensuite rendu au 24 & 26 avenue du Général Leclerc à CHANTILLY pour contrôler les autres chevaux figurant à son effectif, écuries occupées par M. Andrea MARCIALIS ;
- qu'ils ont vérifié l'identité des 30 chevaux présentés par un salarié de M. Andrea MARCIALIS, M. Igor ENDALTSEV ne connaissant pas les chevaux présents ;
- que parmi les chevaux présentés figurait le cheval PRODIGIEUX, en sortie provisoire, propriété de Mme Eleonora MARCIALIS, et qui ne figure pas dans la liste de l'effectif M. Igor ENDALTSEV, sans que cela n'émeuve ce dernier qui ne semblait pas réellement « *au clair* » sur les chevaux de son effectif ;
- que M. Arnaud BIGARD, propriétaire du poulain BULLISH BALL, indique, ne pas connaître M. Igor ENDALTSEV et n'avoir jamais été informé, ni avoir demandé la mutation de son poulain chez cet entraîneur ;
- que, de même, Mme Anne-Sophie YOH déclare, dans une note téléphonique établie par le service juridique courses de France Galop, que les propriétaires d'une jument en copropriété avec M. Andrea MARCIALIS ont rompu leur contrat hier, que la jument était censée être à l'entraînement de M. Andrea MARCIALIS, et qu'en consultant sa fiche sur le site France Galop, il est noté qu'elle serait chez M. Igor ENDALTSEV actuellement, sans qu'ils en aient été préalablement informés, et qu'ils ignorent où se trouve la jument aujourd'hui et comment la récupérer ;
- que M. Igor ENDALTSEV a déclaré que c'est son manager, dont l'identité n'a pas été communiquée, qui a pris contact avec M. Andrea MARCIALIS pour s'occuper de régler les détails notamment en matière de contrat avec les différents propriétaires, de location des boxes supplémentaires nécessaires et du personnel : qu'ils comptaient récupérer certains employés de chez M. Andrea MARCIALIS dont ils auraient eu besoin pour s'occuper des chevaux, mais qu'à ce stade rien n'était fait encore ;
- que le 5 janvier en fin de journée M. Igor ENDALTSEV a retiré tous les chevaux de M. Andrea MARCIALIS de son effectif sans autre explication et n'a pas répondu à l'email lui demandant des explications sur le fait que M. Andrea MARCIALIS serait son racing manager (information fournie par M. Paolo FERRARIO) ;

Que lesdits Commissaires ont également retenu des arrangements reconnus avec l'entraîneur Igor ENDALTSEV ;

Qu'à ce titre, le conseil de l'appelant se contente de soutenir l'absence de reconnaissance d'un accord entre MM. Andrea MARCIALIS et Igor ENDALTSEV, sans apporter de nouvel élément en la matière alors qu'il convient pourtant de rappeler les termes explicitement utilisés en première instance par l'entraîneur Igor ENDALTSEV qui expliquait notamment précisément :

- que le 3 janvier, il a reçu un appel de son manager lui disant qu'il avait un accord verbal pour le transfert de 29 chevaux de l'écurie d'Andrea MARCIALIS ;
- que le 4 janvier, son manager étant basé en Normandie, pour plus de facilité, toutes les négociations en son nom ont été menées à CHANTILLY par son amie, secrétaire hippique, qui a accepté de l'aider pour organiser et négocier avec Andrea MARCIALIS ;
- que son amie secrétaire hippique a passé 2h dans le bureau d'Andrea MARCIALIS, qui s'est présenté comme étant le manager officiel de tous les propriétaires et qu'il recherchait des entraîneurs pour répartir les chevaux de son effectif, qu'il a également assuré qu'il avait reçu l'accord oral des propriétaires pour le transfert de certains chevaux de son effectif ;
- qu'Andrea MARCIALIS a essayé, par l'intermédiaire de son amie, de le convaincre de baisser son prix de pension prétextant qu'il ne pouvait pas se permettre de perdre ses clients ;

Que Mme Evelyne ARNOULD qui assistait M. Igor ENDALTSEV déclarait également en première instance qu' :

- elle a eu Andrea MARCIALIS environ 50 fois au téléphone en 2 jours et qu'elle a passé 2 heures avec lui le 4 janvier ;
- il lui a dit qu'il avait tous les chevaux à rentrer chez Igor ENDALTSEV et 5 salariés, ce qui donnait 30 chevaux et 5 salariés « *en gros* » ;
- Andrea MARCIALIS lui a demandé de faire des tarifs aux propriétaires et qu'elle a refusé ;
- Andrea MARCIALIS a alors indiqué « *je ne peux pas me permettre de perdre ces clients* » et qu'après cette phrase, elle s'est de nouveau dit « *ça ne sent pas bon cette histoire* » ;

Que les Commissaires ont ainsi précisé en première instance que M. Andrea MARCIALIS est intervenu de manière non équivoque dans l'organisation de cette situation qui n'était pas claire ;

Qu'il sera par ailleurs relevé la contradiction de l'appelant au regard du nombre de rencontres ayant eu lieu entre MM. Andrea MARCIALIS et Igor ENDALTSEV ;

Qu'en effet, en première instance M. Andrea MARCIALIS déclarait que M. Igor ENDALTSEV avait menti en disant qu'ils ne s'étaient jamais vus alors qu'ils se seraient vus une fois dans la cour de l'écurie, étant observé que le conseil de M. Andrea MARCIALIS indique désormais dans son mémoire d'appel qu'ils se rencontrés deux fois, et ce, afin que M. Andrea MARCIALIS lui présente les chevaux et que M. Igor ENDALTSEV organise leur transfert avec sa secrétaire ;

Que lesdits Commissaires ont également repris les indications du responsable sécurité entraînement-comptabilité chevaux, en fonction sur le site de CHANTILLY, selon lequel la secrétaire de M. Igor ENDALTSEV avait finalement sorti les chevaux après le contrôle intervenu à la demande de France Galop, car son patron ne voulait « *pas être le prête-nom* » de M. Andrea MARCIALIS, étant observé que M. Igor ENDALTSEV indiquait « *avoir acquis la conviction en quelques heures qu'il serait un outil pour M. Andrea MARCIALIS qui voulait profiter de sa naïveté* » ;

Que la décision desdits Commissaires précise également qu'au moment des faits deux propriétaires ont spontanément contacté les services de France Galop pour avertir que leurs chevaux précédemment entraînés par M. Andrea MARCIALIS avaient été déclarés sous le nom et l'effectif de M. Igor ENDALTSEV qu'ils ne connaissaient pas ;

Qu'il convient également de souligner qu'aucun élément n'est produit par l'entraîneur Andrea MARCIALIS pour justifier de la restitution de ses écuries et de leur location subséquente à M. Igor ENDALTSEV ;

Qu'au regard de ces éléments et en l'absence de nouvel élément, la Commission d'appel considère, comme lesdits Commissaires, qu'une situation s'apparentant à une situation de « *prête-nom* » est caractérisée, les 27 chevaux déclarés subitement comme étant présents à l'effectif de l'entraîneur Igor ENDALTSEV se trouvant dans les écuries de l'entraîneur Andrea MARCIALIS qui avait organisé la continuité de son activité et de leur entraînement au moyen de déclarations fictives, à l'insu de certains de ses propriétaires qui

se sont plaints de ne pas savoir où étaient leurs chevaux censés être sous sa responsabilité, ce qui est intolérable et constitue une grave infraction au Code des Courses au Galop ;

Qu'ainsi que l'ont justement précisé lesdits Commissaires, une telle situation est en effet contraire aux dispositions dudit Code en matière d'obligations des entraîneurs publics, de déclarations à l'effectif et à l'entraînement des chevaux, qu'elle porte atteinte à la régularité des courses, à la transparence nécessaire à leur organisation, au contrôle de la qualification des chevaux et des personnes, au contrôle de l'absence de substances prohibées, ainsi qu'aux parieurs impactés par des situations opaques et mensongères ;

Qu'il convient enfin de relever que l'entraîneur Igor ENDALTSEV n'a pas interjeté appel de la sanction prononcée à son encontre ;

Attendu en conséquence, qu'il y a lieu de confirmer la décision dont appel en toutes ses dispositions et notamment de sanctionner l'entraîneur Andrea MARCIALIS par la suspension de son autorisation d'entraîner en qualité d'entraîneur public ;

Attendu, ainsi que l'ont à juste titre relevé les Commissaires de France Galop, que ces infractions s'inscrivent également dans l'exercice par M. Andrea MARCIALIS de son autorisation de faire courir délivrée par lesdits Commissaires, de sorte qu'il convient de sanctionner aussi ce dernier par la suspension de son autorisation de faire courir en qualité de propriétaire en nom propre, de bailleur, de locataire, d'associé et de porteur de parts ;

Attendu s'agissant de la durée de ces suspensions, que la Commission d'appel retient, de la même façon que lesdits Commissaires, que la gravité du comportement de M. Andrea MARCIALIS justifie l'application d'une durée de suspension significative ;

Qu'il convient à cet égard de rappeler que celui-ci venait, moins de deux semaines avant les faits, d'être suspendu pour une durée de 6 mois pour des faits mensongers et des déclarations fictives en partie similaires et que l'argumentation de M. Andrea MARCIALIS quant à une incohérence du quantum des sanctions entre ces deux décisions est inopérante, dans la mesure où la prétendue mauvaise foi de M. Igor ENDALTSEV ne saurait remettre en cause le caractère fautif du comportement de M. Andrea MARCIALIS ;

Attendu qu'en conséquence, l'application d'une durée de suspension de 9 mois de chacune des autorisations précitées est parfaitement justifiée et proportionnée ;

PAR CES MOTIFS :

Décide :

- que l'appel de l'entraîneur Andrea MARCIALIS est recevable ;
- de maintenir la décision des Commissaires de France Galop et en conséquence :
 - de sanctionner l'entraîneur Andrea MARCIALIS la suspension de son autorisation d'entraîner en qualité d'entraîneur public, pour une durée de 9 mois ;
 - de sanctionner également l'entraîneur Andrea MARCIALIS la suspension de son autorisation de faire courir en qualité de propriétaire en nom propre, de bailleur, de locataire, d'associé et de porteur de parts pour une durée de 9 mois ;
 - de sanctionner M. Igor ENDALTSEV par la suspension de son autorisation d'entraîner en qualité d'entraîneur public, pour une durée de 3 mois, assortie d'un sursis total révocable sur une durée de 5 ans.

Boulogne, le 27 avril 2021
F. MUNET – O. de LA GAROULLAYE – M. de GIGOU

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 82 du Code des Courses au Galop sous la Présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Saisis par l'entraîneur Alain COUETIL d'une demande d'inscription sur la liste des oppositions prévue par l'article 82 dudit Code à l'encontre de M. Jérôme GUILLET en raison du non-paiement de factures ;

Après avoir dûment appelé ce dernier à se présenter à la réunion fixée au mercredi 14 avril 2021, pour l'examen contradictoire de cette demande et constaté sa non-présentation ;

Vu le courrier adressé à M. Jérôme GUILLET le 14 avril 2021, indiquant notamment que lesdits Commissaires considèrent que les informations dont ils disposent ne permettent pas de suffisamment justifier du non-paiement de la somme objet de la demande de l'entraîneur susvisé ;

Que lesdits Commissaires ont décidé de maintenir le blocage de son compte à concurrence de cette somme et lui ont demandé de verser le montant dû avant le 28 avril 2021 ;

Que lesdits Commissaires ont précisé qu'à défaut de régularisation de la situation ou de justification suffisante dans le délai susvisé, ils poursuivront la procédure d'inscription sur la liste des oppositions en suspens, puis le cas échéant, en supprimant les autorisations qui lui ont été délivrées ;

Vu les éléments du dossier ;

Attendu que lesdits Commissaires ont constaté, le 28 avril 2021, l'absence de paiement effectif de la somme due, ainsi que l'absence de justification suffisante, malgré le délai octroyé, pour donner des suites à la situation ;

Attendu qu'il y a donc lieu de suspendre les autorisations de faire courir en qualité de propriétaire, de bailleur et d'associé ayant été délivrées à M. Jérôme GUILLET conformément aux dispositions de l'article 82 dudit Code, à compter du 14ème jour qui suit la notification de la présente décision, étant observé que :

- si la situation est régularisée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, celle-ci ne produira plus d'effets ;
- si la situation n'est pas régularisée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, l'inscription sur la liste des oppositions sera prononcée et l'autorisation de faire courir en qualité de propriétaire, bailleur et associé supprimée.

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de suspendre l'autorisation de faire courir ayant été délivrée à M. Jérôme GUILLET en qualité de propriétaire, bailleur et associé à compter du 14ème jour qui suit la notification de la présente décision ;

étant observé que :

- si la situation est régularisée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, celle-ci ne produira plus d'effets ;
- si la situation n'est pas régularisée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, l'inscription sur la liste des oppositions sera prononcée et l'autorisation de faire courir en qualité de propriétaire, bailleur et associé supprimée.

Boulogne, le 28 avril 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – A. de LENCQUESAING – C. du BREIL

Décisions

CHANTILLY

lundi 15 mars 2021

Terrain STANDARD

0002 074

661 ¹⁶⁶ **PRIX DU CANAL DE LA MACHINE** **2 100 m**
(Jockeys, Jeunes Jockeys et Apprentis) (PSF)
(Classe 3)

17 000 € (8500, 3400, 2550, 1700, 850)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars 2020, été classés dans les trois premiers d'une Listed Race ni, depuis le 1^{er} juin 2020 inclus, gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 9 000. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} septembre 2020 inclus : 1 k par 4.000 reçus.

Pour Jockeys, Jeunes Jockeys et Apprentis n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier 2020 inclus, gagné 25 courses (France et Etranger).

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z6: Plat, Dist. 2 100 m env.

- Nao Da Mais BRZ**, m, b, 5 ans, par T.H. Approval USA et Espetacular BRZ (Pitu Da Guanabara BRZ), 57 k (55^{1/2} k), ★, B. Steinbruch (M^{me} M. Pessler), D. Smaga – (n° corde 1) **1**
- 480** ⁷ **Revamp USA**, h, b, 5 ans, par Tapizar USA et Lady Siphonica USA (Siphon BRZ), 59 k, C. Argyropoulos (P. Bazire), G. Alimpinisis – (n° corde 2) **2**
- 512** ⁶ **Moudir**, m, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Mayyadah (IRE) (Invincible Spirit IRE), 57 k, J. Julian (J. Monteiro), M. Munch (s) – (n° corde 9) **3**
- 363** **Silastar (GB)**, m, b, 4 ans, par Sea The Stars IRE et Silasol (IRE) (Monsun GER), 57 k, Wertheimer & Frere (A. Moreau) – (n° corde 3) **4**
- 464** **Plateado**, h, b, 5 ans, par Rio De La Plata USA et Airlight (IRE) (Tremolino USA), 58 k, M^{me} A. Kurth (C. Guitraud), Y. Barberot (s) – (n° corde 7) **5**
- 472** **Engelburg**, h, 6 ans, 59 k (57^{1/2} k), φ, M^{me} A. Kurth (M^{me} C. Poirier), E. Libaud (s) – (n° corde 5) **6**
- L'Absolue GB**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (54 k), Godolphin SNC (M^{me} S. Tison), A. Fabre (s) – (n° corde 4) **7**
- 464** **Singing Sheriff GB**, h, 6 ans, 59 k, R. Ng (J. Moutard) – (n° corde 8) **8**
- 541** ⁴ **Replenish**, h, 8 ans, 60 k, M^{me} MC. Elaerts (Y. Bourgeois), S. Cerulis – (n° corde 6) **9**
- 498** ¹ **Magnentius**, h, 8 ans, 60 k, Stall Liberty Leaf (M. Nobili), M. Geisler – (n° corde 10) **dist**

10 partants ; 23 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 816 €

1 long 1/2, 1 long 1/2, 1 long 1/2, tête, 1 long 1/4, tête, courte encolure, encolure, encolure.

8500€ – 3400€ – 2550€ – 1700€ – 850€

Primes aux propriétaires :

3 442 € *Nao Da Mais Brz*, prime non attribuée.

1 377 € *Revamp Usa*, prime non attribuée.

1 032 € *Moudir*.

688 € *Silastar (Gb)*.

344 € *Plateado*.

Primes aux éleveurs :

722 € Haras Phillipson, prime non attribuée.

465 € Scea Du Haras De Victot.

289 € M^{me} Lucy G. Bassett, prime non attribuée.

202 € Wertheimer & Frere.

155 € M^{me} Angela Kurth.

Temps total : 2'11"33"

Le jockey Manon JUTEAU étant déclaré cas contact au Covid 19, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche L'ABSOLUE GB par le jockey Sophie TISON au poids de 54 kg.

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

CHANTILLY - 15 MARS 2021 - PRIX DU CANAL DE LA MACHINE

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Gérard HOVELACQUE ;

Attendu que le hongre MAGNENTIUS arrivé 1^{er} du Prix du CANAL DE LA MACHINE couru le 15 mars 2021 sur l'hippodrome de CHANTILLY a été soumis à l'issue de l'épreuve, conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Courses au Galop, à un prélèvement biologique effectué dans les conditions prescrites par le règlement ;

Attendu que l'analyse de ce prélèvement biologique, effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques, a conclu à la présence d'OXAZEPAM ;

Attendu que l'entraîneur Markus GEISLER, informé de la situation, a fait connaître à la Fédération Nationale des Courses Hippiques sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées agissant sur les systèmes musculo-squelettique et nerveux, publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et convoqué le propriétaire STALL LIBERTY LEAF et l'entraîneur Markus GEISLER à la réunion fixée le mercredi 5 mai 2021, pour l'examen contradictoire de ce dossier, et après avoir constaté l'absence dudit propriétaire ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, pris connaissance des explications écrites dudit entraîneur et de ses déclarations orales, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription écrite de ses déclarations, possibilité non utilisée ;

Vu les articles 198, 201, 216, et les annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop ;

Vu les conclusions d'enquête du vétérinaire de France Galop en charge de l'enquête en date du 26 avril 2021 mentionnant notamment :

- que le hongre MAGNENTIUS est arrivé la veille de la course sur l'hippodrome de CHANTILLY, le 14 mars à midi, afin d'avoir le temps de récupérer de la fatigue du transport et de se reposer, qu'il a été nourri et a marché jusqu'à 18 heures, puis est resté seul dans le box No76, sans surveillance jusqu'au lendemain matin, jour de la course ;

- que M. Markus GEISLER, l'entraîneur, et M. Christian TANCZOS, son propriétaire (vétérinaire équin FEI), ne comprennent pas d'où provient cette contamination et n'ont pas d'explication, qu'ils attestent n'avoir jamais donné ce type de traitement au hongre MAGNENTIUS ;

- que le hongre MAGNENTIUS, né en 2013, court depuis 2016 et est de nature froide et calme, pas du tout anxieux, M. Christian TANCZOS déclarant que son cheval n'a jamais reçu de traitement type benzodiazépines ou à effet calmant ;

- qu'ils déclarent qu'après enquête interne, ils ont appris que l'OXAZEPAM est contenu dans un médicament humain indiqué dans le traitement de l'anxiété, de l'insomnie et de la dépression, mais que personne, à leur connaissance, parmi le personnel de l'écurie, ne prend ce type de traitement ;

- qu'une contamination accidentelle dans les écuries semble selon eux peu probable ;

- que cette substance a un effet hypotenseur et déprimeur cardiaque, induisant de la somnolence, tous ces effets étant contraires à la recherche de performance et surtout en conflit avec l'esprit sportif et de fair-play que respectent M. Markus GEISLER et M. Christian TANCZOS ;

- que dans le cadre de l'enquête, le cheval MAGNENTIUS n'a ensuite pas pu être prélevé et que l'analyse des prélèvements effectués dans le box 76 est négative (absence d'OXAZEPAM) ;

- que M. Markus GEISLER et M. Christian TANCZOS sont conscients des conséquences et s'excusent par avance auprès de Messieurs les Commissaires de France-Galop ;

Vu le courrier électronique de l'entraîneur Markus GEISLER en date du 30 avril 2021, mentionnant notamment dans sa traduction libre qu'il sera présent lors de la Commission concernant ce dossier ;

Attendu que l'entraîneur a déclaré en séance, après avoir accepté une traduction libre de ses propos par les Commissaires de France Galop, n'étant pas venu accompagné d'un interprète :

- que c'est un dossier terrible pour lui ;
- qu'il a essayé de savoir si quelqu'un consommait cette substance dans son écurie, mais non ;
- qu'il a emmené le cheval lui-même à CHANTILLY, qu'il était calme ;
- qu'il n'a pas de cheval plus calme que lui ;
- qu'il est d'un calme même très particulier pour un cheval de course ;
- qu'il n'a besoin de rien pour se calmer ;
- qu'il ne transpire pas et est « ultra facile » ;
- qu'il est dans l'incompréhension la plus totale ;
- qu'il a sellé le cheval, qu'il était calme, qu'il a un tout petit peu transpiré et tremblé, mais vraiment rien d'anormal et de notable ;
- qu'il est ensuite venu pour gagner à SAINT-CLOUD et à CHANTILLY ;
- que le jour du prélèvement il était favori et a logiquement gagné également ;
- qu'aucun cheval n'a de problème au sein de son effectif ;
- que cette situation incompréhensible est vraiment difficile ;
- que malheureusement les boxes ne sont pas sécurisés ;
- qu'on ne peut jamais être sûr de rien, mais que dans son staff personne ne consomme cette substance ;
- que dans son établissement les employés écrivent les traitements qu'ils prennent pour être vigilants ;
- qu'il a conscience d'être gardien du cheval et responsable ;

Qu'il a indiqué suite à une question du Président de séance en ce sens, ne rien avoir à ajouter ;

Vu les articles 198, 201, 223 et les annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que le résultat des analyses du prélèvement biologique effectué sur le hongre MAGNENTIUS révèle la présence d'OXAZEPAM, ce qui n'est pas contesté ni expliqué, l'entraîneur Markus GEISLER et M. Christian TANCZOS ne s'expliquant pas la situation, tout en indiquant qu'une hypothèse de contamination humaine leur paraît peu probable ;

Que la seule présence de ladite substance caractérise l'infraction au Code des Courses au Galop ;

Attendu que ledit hongre doit en conséquence être distancé dans le respect de l'égalité des chances ;

Que la nécessité de préserver l'égalité des chances et de lutter contre les infractions au Code des Courses au Galop en matière de présence de substance prohibée dans les organismes des chevaux impliquent de sanctionner les gardiens des chevaux en charge de leur entraînement, de leur entretien, de la gestion de leurs soins et de leur hébergement, sauf exonération de responsabilité suffisamment avérée ;

Que s'il y a lieu de prendre acte des explications dudit entraîneur qui ne comprend pas la situation, une telle exonération de responsabilité n'est pas suffisamment avérée en l'espèce, puisque les éléments du dossier mettent en évidence que ce cheval de l'effectif dudit entraîneur a été prélevé, que ledit prélèvement a révélé la présence d'OXAZEPAM et que l'absence d'autres éléments probants ne permet pas l'exonération de responsabilité susvisée ;

Attendu qu'il y a donc lieu, au vu notamment de :

- la positivité du prélèvement biologique du hongre MAGNENTIUS à l'issue de sa course et des éléments du dossier ;
- la substance en cause dans le présent dossier, à savoir l'OXAZEPAM, et de l'absence, notamment, d'ordonnance pouvant expliquer cette présence ;

de sanctionner ledit entraîneur pour sa première infraction en la matière, en sa qualité d'entraîneur gardien responsable dudit hongre, de son entraînement, son entretien et de la gestion de ses soins dans son établissement, en l'espèce et au vu de l'ensemble des éléments qui précèdent, par une amende de 3 000 euros ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 201 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ont :

- distancé le hongre MAGNENTIUS de la 1^{re} place du Prix du CANAL DE LA MACHINE ;

Le classement est, en conséquence, le suivant :

1^{er} NAO DA MAIS ; 2^e REVAMP ; 3^e MOUDIR ; 4^e SILASTAR ; 5^e PLATEADO ;

- sanctionné ledit entraîneur en sa qualité de gardien responsable dudit hongre par une amende de 3 000 euros.

Boulogne, le 5 mai 2021

G. HOVELACQUE - H. d'ARMILLE - P. SABAROTS

Résultats des courses plates

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

CHOLET

mercredi 21 avril 2021

0210 111

Terrain

Commissaires de courses : Anne-Sophie RICARD – Jean-Jacques PINEAU – Bruno CHIARI-NOBLET

1181 ³⁹²⁹ PRIX DU CREDIT AGRICOLE DE CHOLET 1 350 m (Classe 3)

15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas depuis le 1^{er} avril de l'année dernière inclus terminé dans les trois premiers d'une Listed ni, depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 7.500. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 350 m env.

- | | | |
|-----|---|----|
| 886 | ³ Nadira , f, b, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Notting Hill BRZ (Jules USA), 55 ^{1/2} k (A. Roussel), G. Bietolini – (n° corde 9) | 1 |
| 735 | ¹ Reine De Vitesse , f, b.f, 5 ans, par Wootton Bassett GB et Vitesse Supérieure GB (Statue Of Liberty USA), 57 ^{1/2} k (55 k), D. Haddrell (J. Nicoleau) – (n° corde 8) | 2 |
| | Twilight'S Baby Ger , h, al, 4 ans, par Tai Chi GER et Twilight Women USA (Elusive Quality USA), 58 k, Stall Harry (T. Bachelot), P. Vovcenko – (n° corde 7) | 3 |
| | Carnival Zain GB , h, b, 4 ans, par Youmzain IRE et Lady Fashion GB (Oasis Dream GB), 57 k, J. Abdullah (A. Lemaitre), E. O'Neill (s) – (n° corde 5) | 4 |
| | Ippling , m, b, 4 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Ivory Yes [Le Havre (IRE)], 59 k, Pegase Bloodstock (I. Mendizabal), D. Guillemain (s) – (n° corde 2) | 5 |
| | Time Leon IRE , m, 4 ans, 57 k, M. Motto (H. Journiac), C. Fey (s) – (n° corde 11) | 6 |
| 735 | ⁴ Natural Path (IRE) , h, 4 ans, 57 k, R. Ng (C. Lecoeuvre), HF. Devin (s) – (n° corde 3) | 7 |
| | Derbysim , h, 4 ans, 57 k (54 ^{1/2} k), Haras de Grandcamp EARL (D. Boche), L. Gadbin (s) – (n° corde 6) | 8 |
| 718 | Trinity One IRE , h, 4 ans, 57 k (54 ^{1/2} k), S. Guerin, E. & G. Leenders (s) – (n° corde 10) | 9 |
| 509 | Greyway , h, 7 ans, 59 k, ⊗, Ecurie Melanie (J. Moutard), JM. Lefebvre (s) – (n° corde 1) | 10 |

10 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 1023 €

Consition spéciale : Forza Capitano

courte encolure, 1 long 1/2, 1 long 1/2, 2 long 1/2, 1 long 1/2, 3/4 long, 6 long, tête, 1/2 long.

7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux propriétaires :

- 3 037 € *Nadira*.
1 215 € *Reine De Vitesse*.
911 € *Twilight'S Baby Ger*, prime non attribuée.
607 € *Carnival Zain Gb*, prime non attribuée.
303 € *Ippling*.

Primes aux éleveurs :

- 1 369 € Elevage Haras De Bourgeauville.
547 € Patrick-Georges Roulois.
191 € M^{me} A. Bernickel, prime non attribuée.
136 € Ecurie Vaporetto, Comte Guillaume De Saint-Seine, Haras Du Hoguenet, M^{me} Christine Hubert.
127 € Rabbah Bloodstock Limited, prime non attribuée.

Temps total : 1'23"17"

Le hongre FORZA CAPITANO a été déclaré non-partant par son entourage, le terrain ne correspondant pas aux aptitudes dudit hongre.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire M. Sébastien GUERIN par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

Les Commissaires, ont autorisé la jument REINE DE VITESSE à être emmenée en main au départ non montée munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge qui sera retiré derrière les stalles de départ, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

1182 ³⁹²⁶ PRIX HIPPMAT ABRIVERT PETIT PAS 1 900 m (Mâles et Hongres) (Maiden)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 900 m env.

- | | | |
|------|---|---|
| 875 | ⁴ Haviassor , m, al, 3 ans, par Scissor Kick AUS et Havaianas USA (Elusive Quality USA), 58 k, Haras d'Etream (J. Auge), C. Ferland (s) – (n° corde 6) | 1 |
| 676 | ³ Juan Seguin IRE , m, b, 3 ans, par Invincible Spirit IRE et Pretty Face GB (Rainbow Quest USA), 58 k (54 ^{1/2} k), φ, White Birch Farm (S. Planque), JC. Rouget (s) – (n° corde 7) | 2 |
| 1028 | ⁴ Twin Boy , h, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Twinkly [Zanzibari (USA)], 58 k, Ch. Plisson (s) (Y. Rousset), Ch. Plisson (s) – (n° corde 9) | 3 |
| | Ages Of Man IRE , m, al, 3 ans, par New Approach IRE et Antiquities GB (Kaldounevees), 56 k (53 ^{1/2} k), Godolphin SNC (A. Madamet), A. Fabre (s) – (n° corde 3) | 4 |
| 942 | ⁴ Territorio , h, b, 3 ans, par Territories IRE et Dubai Empress IRE (Dubawi IRE), 58 k, HA. Pantall (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 1) | 5 |
| 1030 | Odsonne , h, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), ⊗, F. Brady (J. Nicoleau) – (n° corde 4) | 6 |
| 973 | Taj , m, 3 ans, 58 k (54 ^{1/2} k), E. Alhtoushi (L. Rousseau), HA. Pantall – (n° corde 2) | 7 |
| 819 | Deal Is Done , h, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), M ^{me} V. Gadbin (D. Boche), L. Gadbin (s) – (n° corde 10) | 8 |
| 840 | Rivington , h, 3 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), Snowdrop Stud Co. Ltd (M ^{me} A. Massin), J. Zuliani – (n° corde 5) | 9 |

9 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 1369 €
Eng. Sup. : Ages Of Man IRE

Certif. vétérinaire : Hello Royal

1 long 1/2, courte tête, 1 long 1/2, 1 long 1/2, courte tête, 3/4 long, 4 long, loin.
9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

- 5 130 € *Haviassor*.
 2 052 € *Juan Seguin Ire*, prime non attribuée.
 1 539 € *Twin Boy*.
 1 026 € *Ages Of Man Ire*, prime non attribuée.
 513 € *Territorio*.

Primes aux éleveurs :

- 1 901 € Haras D'Etreham.
 570 € Michel Pehu, M^{me} Philippe Desbois, Christophe Plisson, Louis-Rene Kambrun-Herve.
 323 € Bernard Cooke, prime non attribuée.
 161 € Godolphin, prime non attribuée.
 124 € Henri-Alex Pantall, M^{me} Yvette Pantall.

Temps total : 2'3"75"

1183 ³⁹²⁷ **PRIX DOMAINE DU PETIT CLOCHER** **1 900 m**
 (Femelles)
 (Maiden)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 900 m env.

- Well And Truly IRE**, f, b, 3 ans, par Teofilo IRE et Well Away GER (Monsun GER), 58 k, J. Hernon (*H. Journiac*), G. Hernon (s) – (n° corde 13) **1**
- 972 Pennybaker USA**, f, b.f, 3 ans, par Medaglia D'Oro USA et Macaroon USA (Tapit USA), 58 k, G. Godolphin SNC (*J. Guillochon*), HA. Pantall – (n° corde 9) **2**
- 613 Freedom**, f, b, 3 ans, par Power GB et Songerie GER (Shirocco GER), 58 k, U. Saini-Fasanotti (*A. Pouchin*), A. Fabre (s) – (n° corde 11) **3**
- Henouville**, f, n.p, 3 ans, par Rajsaman et Heaven'S Cause USA (Giant'S Causeway USA), 58 k, G. Augustin-Normand (*M. Nobili*), Rod. Collet (s) – (n° corde 7) **4**
- 819** ³ **Intention**, f, b, 3 ans, par Pomellato GER et Acclamee [Acclamation (GB)], 58 k (55^{1/2} k), Haras de Saint-Voir, de P. Chevigny – (n° corde 6) **5**
- 914 Madison Avenue**, f, 3 ans, 58 k (54^{1/2} k), Ecurie Victoria Dreams (*J. Delaunay*), JPh. Dubois – (n° corde 15) **6**
- Cruella De Vil**, f, 3 ans, 56 k (54^{1/2} k), M^{me} L. Kneip (*Q. Perrette*), M^{me} L. Kneip – (n° corde 14) **7**
- 817** ² **Air Beauty**, f, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), J. Ouechec (*J. Nicoleau*) – (n° corde 5) **8**
- 830** ³ **Huntress**, f, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), M^{me} DL. Hooper (*M^{me} L. Grosso*), M^{me} L. Kneip – (n° corde 1) **9**
- 493 Raise Of Saints (IRE)**, f, 3 ans, 58 k (54^{1/2} k), Le Haras SC (*M. Lory-Foucher*), Ed. Monfort (s) – (n° corde 2) **10**
- You'Re In My Heart**, f, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), ⊗, AJ. Duffield (*M^{me} C. Poirier*), E. Libaud (s) – (n° corde 8) **-**
- 767 Free Copy USA**, f, 3 ans, 58 k, Wertheimer & Frere (*J. Auge*), C. Ferland (s) – (n° corde 12) **-**
- 412 Bring Us Joy IRE**, f, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), RS. Caceres (*D. Boche*), S. Caceres (s) – (n° corde 10) **-**
- Madame Morrible ITY**, f, 3 ans, 56 k, Ecurie Fabio (*C. Grosbois*), P. Chevillard – (n° corde 3) **-**

14 partants ; 53 eng. ; 1 eng. sup. ; 15 part def. – Total des entrées : 2000 €

Eng. Sup. : *Raise Of Saints (IRE)*

1 long, 2 long, 3/4 long, 3/4 long, tête, 1 long 1/2, 1 long 1/2, 1 long, 6 long.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

- 5 130 € *Well And Truly Ire*, prime non attribuée.
 2 052 € *Pennybaker Usa*, prime non attribuée.
 1 539 € *Freedom*.
 1 026 € *Henouville*.
 513 € *Intention*.

Primes aux éleveurs :

- 807 € Dejomi Syndicate, prime non attribuée.
 570 € Naji Nahas.
 373 € Eric Puerari, Oceanic Bloodstock Sarl, Ecurie Du Parc Monceau, Ecurie Vivaldi.
 323 € Godolphin, prime non attribuée.
 190 € Haras De Saint-Voir, Alain Duzelier.

Temps total : 1'59"58"

A l'issue de la course, les Commissaires, ont entendu, au sujet d'un mouvement survenu à environ 300 mètres du poteau d'arrivée, les jockeys Hugo JOURNIAC (WELL ON TRULY IRE) arrivé 1^{er} et Julien GUILLOCHON (PENNYBAKER USA) arrivé 2^e.

Après examen du film de contrôle et audition des intéressés, il ressort que la pouliche PENNYMAKER USA progressait plus vite que la pouliche WELL ON TRULY IRE à cet endroit du parcours et avait une avance suffisante pour pouvoir se rapprocher de la lice extérieure sans gêner sa concurrente.

Le mouvement constaté n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

1184 ³⁹²⁸ **GRAND PRIX DE CLENET** **1 900 m**
 (Classe 2)

22000 € (11 000, 4 180, 3 080, 1 760, 880, 660, 440) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas dans leurs deux dernières courses, reçu une allocation de 15.000 ni, depuis le 21 octobre de l'année dernière inclus, dans leurs trois dernières courses, gagné une Classe 2. **Poids : 56 k. 1/2.** Les chevaux ayant depuis le 21 juillet de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.000 porteront 1 k. 1/2 ; une allocation de 9.000, 2 k. 1/2 ; une allocation de 14.000, 3 k. 1/2.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 900 m env.

- 1101** ³ **Loire**, f, b, 3 ans, par Gleneagles IRE et Lana Girl USA (Arch USA), 55 k (53^{1/2} k), Sun Bloodstock SARL (*Q. Perrette*), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 6) **1**
- 815** ⁴ **Bowdra**, h, b.f, 3 ans, par Bow Creek IRE et Dragonessa IRE (Red Ransom USA), 56^{1/2} k (54 k), Suc. D. Clee, de P. Chevigny – (n° corde 7) **2**
- 693** ⁶ **Thibouville**, f, gr, 3 ans, par Rajsaman et Tarnag [Muhaymin (USA)], 55 k (53^{1/2} k), φ, G. Augustin-Normand (*A. Madamet*), M^{me} J. Soudan – (n° corde 3) **3**
- 877** ⁵ **Cole Chop**, m, b.f, 3 ans, par Vale Of York IRE et Chopinette (Sin Kiang), 58 k, M^{me} R. Philippon, M^{me} R. Philippon – (n° corde 4) **4**
- 908** ¹ **Motlaen**, m, b, 3 ans, par Motivator GB et Ymlaen IRE (Desert Prince IRE), 59 k (55^{1/2} k), Suc. D. Clee (*L. Rousseau*), HA. Pantall – (n° corde 5) **5**
- 693** ⁷ **Macha**, f, b.f, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Salamanque [Medicean (GB)], 55 k (53^{1/2} k) (*M^{me} C. Pacaut*), JC. Rouget (s) – (n° corde 1) **6**
- 826** ¹ **Aggagio**, h, b, 3 ans, par Born To Sea IRE et Ravage (GB) (Verglas IRE), 59 k (55^{1/2} k), Ecurie Michel Sardou (*S. Planque*), JC. Rouget (s) – (n° corde 2) **7**

7 partants ; 19 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 1 432 €

1 long, courte tête, 6 long, courte encolure, 1 long 1/2, 4 long.

11 000€ – 4 180€ – 3 080€ – 1 760€ – 880€ – 660€ – 440€

Primes aux propriétaires :

- 5 940 € *Loire*.
 2 257 € *Bowdra*.
 1 663 € *Thibouville*.
 950 € *Cole Chop*.
 475 € *Motlaen*.
 356 € *Macha*.
 237 € *Aggagio*.

Primes aux éleveurs :

- 1 439 € M^{me} Marie-Claude Biaudis.
 836 € Suc. Derek Clee.
 616 € Franklin Finance S.A. .
 528 € Alain Chopard.
 264 € Suc. Derek Clee.
 132 € Mathieu Daguzan-Garros.
 57 € Ecurie Michel Sardou.

Prime F.E.E. :

2 500 € *Loire*.

Temps total : 1'57"86"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications à l'apprenti Simon PLANQUE au sujet de la performance du hongre AGGAGIO arrivé non placé et en dernière position. L'intéressé a indiqué que ledit hongre s'était montré très nerveux au rond de présentation ainsi que lors du canter d'échauffement.

Il a précisé que le hongre AGGAGIO était allant en sortant des stalles de départ jusqu'à la mi-ligne d'en face et, ne s'oxygénant pas correctement, s'était retrouvé sans ressources dès l'entrée du tournant final. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

1185 ³⁹²⁵ **PRIX CONFORT ET SOMMEIL CHEMILLE** **2 100 m**
 (Inédits)

16000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 58 k.**

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 100 m env.

1	Central (IRE) , h, b, 3 ans, par Galileo IRE et Cladocera (GER) (Oasis Dream GB), 58 k (55 ^{1/2} k), Godolphin SNC (A. Madamet), A. Fabre (s) – (n° corde 5)
2	Sub Sahara , f, b, 3 ans, par Muhaarar GB et Sub Rose IRE (Galileo IRE), 56 ^{1/2} k (55 k), SCEA Haras de Saint-Pair (M ^{me} C. Pacaut), J.C. Rouget (s) – (n° corde 2)
3	Takarian , h, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Takariyza [Anabaa (USA)], 58 k (55 ^{1/2} k), M ^{me} S. Jeffroy (D. Boche), L. Gadbin (s) – (n° corde 1)
4	Si J'Ailela , f, b, 3 ans, par French Fifteen et Si Lyrique (Slickly), 56 ^{1/2} k (54 k), M ^{me} F. Perree (M ^{me} S. Chuette), M. Delzangles – (n° corde 8)
5	Ako Casanova , m, b, f, 3 ans, par Dabirsim et Aki Anyasova [Muhtathir (GB)], 58 k, Ecurie Normandie Pur Sang (T. Bachelot), L. Gadbin (s) – (n° corde 15)
6	Nathepolo , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (55 k), XL. Le Stang (J. Nicoleau), XL. Le Stang – (n° corde 7)
7	Castille , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, Wertheimer & Frere (J. Auge), C. Ferland (s) – (n° corde 12)
8	Myboyelie , h, 3 ans, 58 k, R. Baguenault de Puchesse (J. Moutard), JM. Lefebvre (s) – (n° corde 13)
9	Crystal Flow GB , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, G. Heald (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 4)
10	Miss Dupin , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (55 k), A. Von Gunten (M ^{me} A. Massin), J. Zuliani – (n° corde 11)
–	Linestrom , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (54 k), J. Le Prieur (A. Subias), G. Mousnier – (n° corde 3)
–	Blue Aquila , h, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), P. Fleurie (J. Mobian), P. Fleurie – (n° corde 10)
–	Francobelge GB , h, 3 ans, 58 k, J. Hargot (A. Bourgeois), Gab. Leenders (s) – (n° corde 9)

13 partants; 44 eng.; 15 part def. – Total des entrées: 1 224 €

Code anomalie DS: *French Rose*

Chev. élim.: *Rue Des Irlandais IRE, Anoushka*

courte tête, 4 long, tête, 2 long, 1 long 1/2, 1 long, 2 long, 3/4 long, 3/4 long.

8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires:

4 320 € *Central (Ire)*.

1 728 € *Sub Sahara*.

1 296 € *Takarian*.

864 € *Si J'Ailela*.

432 € *Ako Casanova*.

Primes aux éleveurs:

1 047 € Haras De La Perelle.

480 € M^{me} Sylviane Jeffroy, Pierre Cadec, Earl Le Goff.

418 € Scea Haras De Saint Pair.

320 € M^{me} Francoise Perree, Roland Niez.

160 € Ecurie Normandie Pur Sang.

Temps total: 2'15"7"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Henri-Alex PANTALL en ses explications, lui ont indiqué que la pouliche FRENCH ROSE sera interdite de courir pour une durée de 8 jours suite à son refus de rentrer dans sa stalle de départ.

1186 ³⁹³⁰ **PRIX AXA MERLET-TISON** **2 100 m**
(Handicap)
(Classe 3)

17000 € (8500, 3400, 2550, 1700, 850) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 27.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 100 m env.

Référence: +27,5.

1	867 ¹ Soul Of Maria , f, b, 4 ans, par Soul City IRE et Starmaria [Starborough (GB)], 56 k (53 ^{1/2} k), S. Chinchilla (M. Justum), N. Leenders – (n° corde 10)
2	861 Boken , h, b, 4 ans, par Kendargent et Baia Chope [Deportivo (GB)], 57 ^{1/2} k, Ecurie Top (T. Bachelot), L. Gadbin (s) – (n° corde 9)
3	814 Le Bolero , m, gr, 4 ans, par Elusive City USA et Mojo Moon IRE (Slickly), 57 k, M ^{me} E. Lafeu (C. Grosbois), A. Couetil (s) – (n° corde 11)

591 **Yellow Samba**, f, gr, 4 ans, par Rio De La Plata USA et Yellow Queen (Slickly), 59 k (M. Nobili), E. Libaud (s) – (n° corde 7)

Wally'S Kokonut, h, b, 4 ans, par Olympic Glory IRE et Dianaba [Diktat (GB)], 57^{1/2} k (56 k), L. Cendra (H. Lebouc), L. Cendra – (n° corde 12)

717 **Djidi L'Amorosa**, f, 4 ans, 53 k (51^{1/2} k), φ, W. Delalande (M. Lory-Foucher), W. Delalande – (n° corde 2)

717 ³ **Lib Dubawi**, h, 4 ans, 59 k (57^{1/2} k) (M^{me} A. Le Lay), B. Audouin (s) – (n° corde 6)

1005 **Chubasco**, h, 4 ans, 59 k, G. Barbarin (M. Androuin), C. Lotoux (s) – (n° corde 8)

Alaya De Beaumont, f, 4 ans, 60 k (57^{1/2} k), JJ. Hamon (M^{me} L. Poggionovo), A. Couetil (s) – (n° corde 3)

Charlotte Tagada, f, 4 ans, 56^{1/2} k (55 k), M^{me} L. Kneip (M^{me} L. Grosso), M^{me} L. Kneip – (n° corde 4)

Zinouyi, h, 4 ans, 57 k, φ, R. Defontaine (A. Rousset), R. Defontaine – (n° corde 5)

839 **La Tarentaise**, f, 4 ans, 53^{1/2} k, Ecurie des Sables (A. Bernard), P.J. Fertillet – (n° corde 13)

12 partants; 27 eng.; 3 eng. sup.; 13 part def. – Total des entrées: 1334 €

Eng. Sup.: *Alaya De Beaumont, Zinouyi*

Certif. vétérinaire: *Rio Del Jack*

3/4 long, courte tête, 2 long, 1 long, 3/4 long, courte encolure, tête, 2 long, tête.

8500€ – 3400€ – 2550€ – 1700€ – 850€

Primes aux propriétaires:

3 442 € *Soul Of Maria*.

1 377 € *Boken*.

1 032 € *Le Bolero*.

688 € *Yellow Samba*.

344 € *Wally'S Kokonut*.

Primes aux éleveurs:

1 552 € Jean-Paul Marchand, Norbert Leenders.

621 € Guy Pariente Holding.

465 € Denis Gallet.

310 € Earl Haras Du Logis, M^{me} Sandra Karnikian, Julian Ince.

232 € Mathieu Daguzan-Garros, Jean-Claude Gour.

Temps total: 2'13"7"

Les Commissaires ont autorisé le poulain LE BOLERO et le hongre LIB DUBAWI à être emmenés en main au départ non montés, leurs entraîneurs respectifs en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Alexandre ROUSSEL au sujet de la performance du hongre ZINOUI arrivé non placé.

L'intéressé a indiqué que ledit hongre s'était montré très allant de la sortie des stalles de départ jusqu'à mi-tournant final et voyant qu'il n'avait plus les ressources nécessaires pour pouvoir participer activement à l'arrivée, il avait préféré cesser de le solliciter. Les Commissaires ont enregistré ces explications et lui ont rappelé qu'il devait solliciter son partenaire jusqu'au passage du poteau d'arrivée.

1187 ³⁹³¹ **HANDICAP DE CHOLET** **2 100 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 32 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 100 m env.

Référence: +28,5.

1	472 Rey Pelayo , h, b, 5 ans, par Wootton Bassett GB et Darkova USA (Maria'S Mon USA), 59 k (57 ^{1/2} k), A. Maubert, E. & G. Leenders (s) – (n° corde 12)
2	What A Fair Foot IRE , f, gr, 5 ans, par Getaway GER et Reflecting IRE (Daylami IRE), 58 k, J.F. Lelievre (M. Androuin), J.F. Lelievre – (n° corde 8)
3	978 Out Of Town , f, al, 6 ans, par Kentucky Dynamite USA et Beynotown (GB) (Authorized IRE), 58 k, J.F. Sarona Farm (A. Rousset), M ^{me} G. Gadbled – (n° corde 11)
4	873 ² Linsoumis , h, b, 7 ans, par Sindar IRE et Cortiguera GB (Oasis Dream GB), 60 k (57 ^{1/2} k), φ, A. Pinot (J. Mobian), P. Decouz (s) – (n° corde 4)

895	Spirit Of Dance (IRE) , h, b, 5 ans, par Charm Spirit (IRE) et Gotlandia [Anabaa (USA)], 56 k (54 ^{1/2} k), T. Mercier (<i>H. Lebouc</i>), T. Mercier – (n° corde 7)	5
537	Lili Spirit , f, 7 ans, 60 k (58 ^{1/2} k) (<i>M^{me} A. Le Lay</i>), B. Audouin (s) – (n° corde 6)	6
895	Dream Word , h, 5 ans, 58 ^{1/2} k (57 k), ⊗, E. Michot (<i>A. Subias</i>), E. Michot – (n° corde 10)	7
	Tres Belaffair , h, 7 ans, 56 ^{1/2} k (54 k), Q. Laumans (<i>M. Justum</i>), N. Leenders – (n° corde 2)	8
	Treguiss , m, 6 ans, 55 k, JP. Praud (<i>J. Nicoleau</i>) – (n° corde 5)	9
852	Playcity , h, 6 ans, 59 k, S. Besnard (<i>A. Bourgeois</i>), N. Leenders – (n° corde 15)	10
1005	Truco , h, 5 ans, 59 ^{1/2} k, φ, Ecurie Muserolle (<i>F. Veron</i>), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 3)	–
1015	Mainsail Atlantic USA , h, 6 ans, 54 ^{1/2} k (51 k), D. Viel (<i>M^{me} C. Janneau</i>), L. Viel (s) – (n° corde 1)	–
	Wend'Id , f, 5 ans, 53 ^{1/2} k (52 k), M ^{me} M. Bruere (<i>M^{me} M. Eon</i>), M ^{me} M. Bruere – (n° corde 14)	–
781	Gleam , h, 6 ans, 58 ^{1/2} k, M ^{me} C. Philippart (<i>J. Moutard</i>), J. Carayon – (n° corde 9)	dist

14 partants ; 46 eng. ; 1 eng. sup. ; 15 part def. – Total des entrées : 947 €
Certif. vétérinaire : *Philosophy*

Chev. élim. : *Divine Spirite, Sharela, Esla, Stunning Pearl GB, Dutch Doctor, Gormlath*

Chev. retir. : *Vingtoeurs, Don Papa*

¾ long, ¾ long, tête, tête, 2 long, encolure, courte encolure, encolure, 1 long ½.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 3 645 € *Rey Pelayo*.
1 458 € *What A Fair Foot Ire*, prime non attribuée.
850 € *Out Of Town*.
567 € *Linsoumis*.
364 € *Spirit Of Dance (Ire)*.

Primes aux éleveurs :

- 1 643 € Haras D'Etreham.
461 € S.C.E.A. Haras De Manneville.
307 € Alain Pinot.
306 € Sean Gorman, prime non attribuée.
107 € Haras Du Logis Saint Germain.

Temps total : 2'12"28"

Les Commissaires, ont autorisé le hongre TRES BELAFFAIR et la jument LILI SPIRIT à être emmenés en main au départ non montés, leurs entraîneurs respectifs en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les raisons pour lesquelles le jockey Jérôme MOUTARD ne s'était pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés. L'intéressé a indiqué qu'il ne pensait pas être arrivé dans les 7 premiers et était, de ce fait, rentré directement au vestiaire.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont distancé le hongre GLEAM de la 6^e place, son jockey ne s'étant pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés. Le classement est, en conséquence, devenu le suivant :

- 1er : (REY PELAYO)
2ème : (WHAT A FAIR FOOT IRE)
3ème : (OUT OF TOWN)
4ème : (LINSOUMIS)
5ème : (SPIRIT OF DANCE)
6ème : (LILI SPIRIT)

Pour ce motif, ils ont sanctionné le jockey Jérôme MOUTARD par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours.

1188	³⁹³² PRIX FRANCE GALOP	2 100 m
	(Handicap de catégorie divisé)	
	(Classe 4)	
	Deuxième épreuve	

14000 € (7 000, 2800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 10.000.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 2 100 m env.

Référence : +35,5.

904	El Tango Bello , h, b, 7 ans, par Vision D'Etat et Kostroma [Lost World (IRE)], 58 ^{1/2} k, Ecurie Anjou Passion (<i>L. Boisseau</i>), J. Marion (s) – (n° corde 2)	1
-----	---	---

904	Scribner Creek IRE , h, b, 8 ans, par Roderic O'Connor IRE et Nebraska Lady IRE (Lujain USA), 59 k, M ^{me} R. Glemans (<i>F. Lefebvre</i>), C. Lefebvre (s) – (n° corde 10)	2
739	⁴ Belle De Cadix , f, b, 6 ans, par Valanour IRE et La Borghese [Ganges (USA)], 56 ^{1/2} k (55 k), B. Audouin (s) (<i>M^{me} A. Le Lay</i>), B. Audouin (s) – (n° corde 3)	3
739	Superhero , h, b.f, 7 ans, par Soul City IRE et Miryrea [Shining Steel (GB)], 60 k, N. Leenders (<i>A. Bourgeois</i>), N. Leenders – (n° corde 13)	4
889	La Wood , f, b.f, 5 ans, par Anodin (IRE) et Helen Fourment GB (Dutch Art GB), 56 ^{1/2} k, φ, C. Lecrivain (<i>M. Androuin</i>), C. Lecrivain – (n° corde 12)	5
949	³ Spirit Jo , h, 5 ans, 57 k (55 ^{1/2} k), ⊗, JF. Lelievre (<i>A. Subias</i>), JF. Lelievre – (n° corde 4)	6
923	¹ Red Quercus , h, 5 ans, 59 k (56 ^{1/2} k), JM. Angles (<i>M. Justum</i>), N. Leenders – (n° corde 11)	7
739	Askoy , h, 5 ans, 56 ^{1/2} k, Ecurie Chiarelli (<i>C. Grosbois</i>), F. Monnier (s) – (n° corde 9)	8
923	Karsador (GB) , h, 6 ans, 59 ^{1/2} k (58 k), Y. Le Gars, J. de Mieulle (s) – (n° corde 7)	9
195	Clear Man IRE , h, 5 ans, 57 ^{1/2} k (56 ^{1/2} k), φ, D. Cummins (<i>J. Nicoleau</i>) – (n° corde 14)	10
923	⁵ What Do You Say , h, 5 ans, 58 k, L. Edon (<i>J. Guillochon</i>), L. Edon – (n° corde 1)	–
116	Agosta , f, 6 ans, 55 ^{1/2} k (54 k), JM. Le Roux (<i>H. Lebouc</i>), L. Cendra – (n° corde 15)	–
923	Flor De Seda , f, 6 ans, 59 k (56 ^{1/2} k), M ^{me} JF. Hughes (<i>M^{me} L. Poggionovo</i>), M ^{me} JF. Hughes – (n° corde 8)	–
739	Usticia , f, 5 ans, 53 k (<i>A. Bernard</i>) – (n° corde 5)	–
720	Tequila Boom Boom , f, 5 ans, 53 ^{1/2} k (51 k), φ, E. Michot (<i>M^{me} C. Gendron</i>), E. Michot – (n° corde 6)	–

15 partants ; 15 eng. ; 15 part def. – Total des entrées : 462 €

¾ long, 1 long ½, nez, 1 long, ¾ long, 1 long ½, 2 long, 1 long ½, 1 long ½.

7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€

Primes aux propriétaires :

- 2 205 € *El Tango Bello*.
882 € *Scribner Creek Ire*, prime non attribuée.
661 € *Belle De Cadix*.
441 € *Superhero*.
283 € *La Wood*.

Primes aux éleveurs :

- 1 196 € Bruno Mazure, Remi Boucret.
364 € Holborn Trust Co., prime non attribuée.
358 € Fernand Watremez.
239 € Roger-Yves Simon, Gilbert Saudrais, Nicolas Simon, M^{me} Meline Mechineau.
127 € Sarl Jedburgh Stud, Cyril Humphris.

Temps total : 2'11"70"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Alexandra LE LAY en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{er} inf - 6 cps).

MOULINS

0716 112

jeudi 22 avril 2021

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Stanislas de VILLETTE – Michel DUBOUIS – Noël PENARD

1189	³⁹³⁴ PRIX BRIOCHE	1 000 m
	(Classe 3)	

15000 € (7 500, 3 000, 2 250, 1 500, 750) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1^{er} avril de l'année dernière inclus, été classé dans les trois premiers d'une Listed Race, ni, depuis le 1^{er} août de l'année dernière inclus, gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 7.500. Poids : 57 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

(Ligne Droite - 2^e poteau)

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 000 m env.

Stormbringer GB , h, b, 6 ans, par Dutch Art GB et Riva Royale GB (Royal Applause GB), 57 k (53 ^{1/2} k), φ, C. Wentworth (<i>B. Marie</i>), G. Hernon (s) – (n° corde 3)	1
Intrepid Italian GB , h, b, 4 ans, par Havana Gold IRE et Pizzarra GB (Shamardal USA), 57 k, R. Hamon (<i>F. Lefebvre</i>), M ^{me} C. O'Halloran – (n° corde 6)	2

<p>Magical Moment, f, b, 4 ans, par Dubawi IRE et Maka (Slickly), 55^{1/2} k (53 k), M^{me} R. Hillen (M^{me} C. Miette), S. Nigge (s) – (n° corde 1)</p> <p>Bohemien (IRE), h, b, 8 ans, par Acclamation GB et Blagueuse (IRE) (Statue Of Liberty USA), 57 k, Triple B. Stables (C. Lecoeuvre), J. Goossens – (n° corde 5)</p> <p>1094 Mehanydream, h, gr, 4 ans, par Silver Frost IRE et Mehany (Danehill USA), 57 k (53^{1/2} k), C. Boutin (s) (M^{me} A. Didon-Yahlali), C. Boutin (s) – (n° corde 4)</p> <p>886 Yuzu, f, 4 ans, 55^{1/2} k, B. Dietel (M. Berto), M. Munch (s) – (n° corde 2)</p> <p>6 partants ; 13 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 375 € tête, 3 long 1/2, 1 long, 1 long 1/4, 1 long 3/4. 7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€</p> <p>Primes aux propriétaires :</p> <p>2 362€ Stormbringer Gb, prime non attribuée. 1 215€ Intrepid Italian Gb, prime non attribuée. 911€ Magical Moment. 472€ Bohemien (Ire). 303€ Mehanydream.</p> <p>Primes aux éleveurs :</p> <p>637€ Riva Royale Partnership, prime non attribuée. 268€ Earl Haras Du Logis, Julian Ince. 256€ Dayton Investments Ltd. 255€ Bolton Grange, prime non attribuée. 136€ Aksam Khaddam, M^{me} Rana Khaddam.</p> <p>Temps total : 0'57"98"</p> <p>Les Commissaires, ont autorisé la société d'entraînement Cédric BOUTIN (s) à munir le hongre MEHANYDREAM d'une couverture pour rentrer dans sa stalle et de bouchons dans les oreilles, retirés derrière les stalles de départ.</p>	<p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p>
<p>1190 3936 PRIX D'AURILLAC 2 400 m (Autres Que Pur Sang) Réservée F.E.E.</p> <p>16000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) – dotation France Galop</p> <p>Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'étant pas de race Pur Sang, nés et élevés en France. Poids : 64 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places : 1 k. par 2.000 reçus. En outre, les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.</p> <p>Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p> <p>Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 400 m env.</p> <p>Idylle Fleurie, f, b, 3 ans, par My Risk et Tیره D'Affaire (Saint Des Saints), 60^{1/2} k, Haras de Sivola (C. Grosbois), E. Grall (s) – (n° corde 8)</p> <p>909 Impair Et Passe, h, al, 3 ans, par No Risk At All et Sans Histoire [Blushing Flame (USA)], 64 k, Haras de Saint-Voir (C. Lecoeuvre), de N. Lageneste – (n° corde 5)</p> <p>Illico, h, al, 3 ans, par Sholokhov IRE et Onde De Choc (Robin Des Champs), 62 k, Haras de Saint-Voir (H. Journiac), D. Cottin (s) – (n° corde 1)</p> <p>Imperial De Thaix, h, n.p, 3 ans, par Free Port Lux (GB) et Victoire De Thaix (Voix Du Nord), 62 k, AA. Ameline (Y. Rousset), L. Viel (s) – (n° corde 7)</p> <p>Il Etait Temps, h, a.m, 3 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Une Des Sources (Dom Alco), 62 k (60^{1/2} k), SC. Ecurie Couderc (M^{me} N. Desoutter), E. Clayeux (s) – (n° corde 3)</p> <p>909 4 Inedit De Ciergues, h, 3 ans, 64 k, Ecurie Mme Lynne MacLennan (J. Cabre), A. Lacombe – (n° corde 6)</p> <p>909 Iratzederrea, f, 3 ans, 62^{1/2} k (61 k), Ecurie des Dragons (M^{me} M. Eon), J. Bertran de Balanda (s) – (n° corde 9)</p> <p>Inca De Lafayette, h, 3 ans, 62 k, E. Raquin (G. Mandel), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 2)</p> <p>Imaginaire, h, 3 ans, 62 k, Ecurie des Dragons (F. Lefebvre), E. Clayeux (s) – (n° corde 4)</p> <p>9 partants ; 18 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 652 € 1 long, 2 long, 6 long, 1 long 1/2, 3/4 long, 3/4 long, 1 long 1/4, 6 long 1/2. 8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€</p> <p>Primes aux éleveurs :</p> <p>1 440€ Joel Denis, Haras De Saint-Voir. 576€ Haras De Saint-Voir. 336€ Haras De Saint-Voir. 288€ Michel Bourgneuf. 112€ Emmanuel Clayeux, Sc Ecurie Couderc.</p> <p>Temps total : 2'46"60"</p> <p>Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire HARAS DE SIVOLA par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p>

<p>1191 3935 PRIX DES SOUPIRS 1 400 m (À réclamer valeur handicap) (Classe 4)</p> <p>12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop</p> <p>Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur inférieure ou égale à 34 k. et mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 12.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p> <p>Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 400 m env.</p> <p>1094 En Dansant, f, b, 6 ans, par Zoffany IRE et Madeenh [Pivotal (GB)], 54^{1/2} k (53 k), ♂, (8 000), E. Luding (M^{me} M. Eon), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 2)</p> <p>897 Kokkinolaimis IRE, h, b, 6 ans, par Lilbourne Lad IRE et Ting A Greeley GB (Mr. Greeley USA), 60 k (58^{1/2} k), ♂, (8 000), C. Theodorakis (M^{me} D. Santiago), K. Borgel (s) – (n° corde 6)</p> <p>934 Slayer, h, b.f, 4 ans, par Elvstroem AUS et Summer Fling IRE (Adlerflug GER), 59 k (55^{1/2} k), (12 000), SV. Gianella (L. Rousseau), HA. Pantall – (n° corde 7)</p> <p>333 Jean Racine, m, b.f, 4 ans, par Rajsaman et Paola Lisa [Pomellato (GER)], 57^{1/2} k, ♂, (10 000) (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 5)</p> <p>1015 Silver Poker, h, n.p, 7 ans, par Policy Maker (IRE) et Silver Diane (Silver Rainbow (GB)), 59 k (57^{1/2} k), (12 000), M^{me} D. Leguillon (M^{me} A. Molins), D. Chenu – (n° corde 8)</p> <p>934 Elwind, f, 4 ans, 57^{1/2} k, (12 000), RPG Bloodstock (H. Journiac), A. & G. Botti (s) – (n° corde 4)</p> <p>869 Ladysane, f, 4 ans, 56 k, ♂, (10 000), H. Toennies-Fischer (J. Cabre), J. Boisnard (s) – (n° corde 1)</p> <p>1092 Shanghaizhengchang (GB), f, 5 ans, 57^{1/2} k, ♂, (12 000), V. Durot (G. Mandel), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 9)</p> <p>Secret Player, h, 4 ans, 56 k (53^{1/2} k), (8 000), M^{me} D. Eustache (M^{me} C. Miette), D. Satalia – (n° corde 3)</p> <p>9 partants ; 23 eng. ; 3 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 1119 € Eng. Sup. : En Dansant, Elwind, Shanghaizhengchang (GB) 1/2 long, 2 long, 1 long 1/2, nez, 2 long, 1 long, tête, 1 long. 6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€</p> <p>Primes aux propriétaires :</p> <p>1 890€ En Dansant. 756€ Kokkinolaimis Ire, prime non attribuée. 729€ Slayer. 486€ Jean Racine. 189€ Silver Poker.</p> <p>Primes aux éleveurs :</p> <p>670€ Mathieu Daguzan-Garros, Axel Lorca. 328€ Appapays Racing Club, Louis Giscard D'Estaing, Sca Bourfontaine. 204€ Old Carhue Stud, prime non attribuée. 102€ Suc. Maurice Leguillon.</p> <p>Temps total : 1'28"90"</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p>
<p>1192 3933 PRIX DES ISLES 1 400 m (Handicap de catégorie)</p> <p>15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop</p> <p>Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.</p> <p>Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 30 k.</p> <p>La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p> <p>Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 400 m env.</p> <p>Référence : +29.</p> <p>1016 Gorgo, h, b, 3 ans, par Goken et Union Sacree [Naaqoos (GB)], 55^{1/2} k (52 k), J. Piasco (M^{me} M. Brunelli), Cé. Rossi – (n° corde 11)</p> <p>804 3 Express, f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Jessica Rocks (GB) (Fastnet Rock AUS), 59 k (57^{1/2} k), ♂, P. Leidel (M^{me} A. Molins), Fred Rossi (s) – (n° corde 2)</p> <p>1016 5 Roxy Music, h, b, 3 ans, par Prince Gibraltar et Roxanne [Falco (USA)], 59 k, Ecurie Gribomont (M. Grandin), Cé. Rossi – (n° corde 3)</p> <p>865 Belle Annee, f, b.f, 3 ans, par Hunter'S Light IRE et Parcelle Perdue [Coroner (IRE)], 57^{1/2} k, La Fleche Racing (M. Forest), M. Brasme (s) – (n° corde 8)</p> <p>907 5 Azaba, f, b.f, 3 ans, par Milanais et Alcazaba (Montmartre), 58 k, FX. Bresson (J. Moutard), J. Carayon – (n° corde 10)</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p>

- 845 ⁵ **Roseyrolleclaceman**, m, 3 ans, 58 k, B. Van Dalfsen (F. Lefebvre), M. Delcher Sanchez – (n° corde 5) 6
- 952 ⁴ **Lilly Dream**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, F. Martin (J. Cabre), F. Monnier (s) – (n° corde 6) 7
- 899 **Moutraki IRE**, h, 3 ans, 57 k (55^{1/2} k), C. Theodorakis (M^{me} D. Santiago), K. Borgel (s) – (n° corde 4) 8
- 871 **Divine Emotion**, f, 3 ans, 58^{1/2} k (57 k), φ, Ecurie Luck (M^{me} M. Eon), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 9) 9
- 844 **Rubis Gold**, m, 3 ans, 58 k, ⊗, D. Dumoulin (S. Martino), R. Le Gal – (n° corde 1) 10
- 746 **Gribariane**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55 k), φ, A. Lazzone (B. Marie), G. Bietolini – (n° corde 7) –
- 907 **Black Mimi**, f, 3 ans, 57^{1/2} k (56 k), A. Gentile (M^{me} C. Miette), D. Chenu – (n° corde 12) –

12 partants; 23 eng.; 1 eng. sup.; 12 part def. – Total des entrées: 937 €
Eng. Sup.: Express

½ long, 1 long ½, 1 long, courte encolure, courte tête, 1 long ¼, 1 long ½, 2 long ½, 1 long ¼.

7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux propriétaires:

- 4 050 € Gorgo.
1 620 € Express.
1 215 € Roxy Music.
810 € Belle Annee.
405 € Azaba.

Primes aux éleveurs:

- 1 501 € Mathieu Daguzean-Garros.
675 € Ecurie Gribomont.
600 € Framont Limited, Deveron Limited.
450 € Dominique Vigneron, Pierre-Hugues Henry, Suc. De Moratalla, Romain Vigneron.
150 € Jacques Beres.

Temps total: 1'31"40"

Les Commissaires, ont autorisé l'entraîneur Julien CARAYON à munir la pouliche AZABA d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

PARISLONGCHAMP

0001 112

jeudi 22 avril 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Amaury de LENCQUESAING –
Gérald HOVELACQUE – Maxime PELTIER

1193 ³²⁶ PRIX DU PAVILLON ROYAL 1 850 m

(Handicap divisé)

(Classe 2)

Première épreuve

50000 € (25000, 9500, 7000, 4000, 2000, 1500, 1000)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1^{er} octobre 2020 inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

GRANDE PISTE

Parcours n° G3: Plat, Dist. 1 850 m env.

Référence: +18,5.

- 941 ¹ **Hooking (GB)**, h, b, 5 ans, par Lope De Vega IRE et Quanzhou [Dubawi (IRE)], 57 k, Ecurie Griezmann (A. Lemaitre), P. Decouz (s) – (n° corde 2) 1
- 852 ² **Go To Hollywood**, h, b, 5 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Agence Belge [Librettist (USA)], 58 k, Ecurie Bred To Win SC (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 11) 2
- 597 ⁵ **My Charming Prince**, m, gr, 4 ans, par Prince Gibraltar et Hello Sindarella [Sinndar (IRE)], 59^{1/2} k, LH, Fred Rossi (s) – (n° corde 8) 3
- 999 ³ **Bobydargent**, h, gr, 5 ans, par Kendargent et Maybe GER (Dashing Blade GB), 57^{1/2} k, Ecurie Mathieu Offenstadt (E. Hardouin), JP. Gauvin (s) – (n° corde 5) 4
- 1 ⁵ **Roberto Mount GB**, h, b, 4 ans, par Lethal Force IRE et Our Poppet IRE (Warning GB), 58 k (T. Bachelot), Rod. Collet (s) – (n° corde 14) 5
- 883 **Senator Frost**, h, gr, 8 ans, par Lord Of England GER et La Biriquina USA (Aljabr USA), 60 k, Ecurie Senator (F. Veron), A. Fouassier – (n° corde 7) 6

- 769 ¹ **Baikal**, m, b, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Changeable GB (Dansili GB), 57 k, Ecurie Mathieu Offenstadt (A. Crastus), de D. Watrigant (s) – (n° corde 16) 7
- Kamaron GER**, m, 4 ans, 59^{1/2} k, Stall Alpenland (M^{me} S. Vogt), M^{me} C. Bocskai – (n° corde 15) 8
- 583 **Sandyssime**, h, 6 ans, 60 k, Ecurie Meiohas (M^{me} A. Nicco), A. & G. Botti (s) – (n° corde 10) 9
- Shariq**, h, 4 ans, 56^{1/2} k (57 k), φ, Cheik Al Maktoum (C. Soumillon), F. Rohaut (s) – (n° corde 3) 10
- 935 **Talap GB**, h, 4 ans, 57^{1/2} k, N. Bizakov (P. Bazire), G. Alimpinis – (n° corde 1) –
- 912 **Nice To See You**, m, 8 ans, 57 k, J. Hayoz (M. Barzalona), Rob. Collet (s) – (n° corde 4) –
- 935 ⁶ **Haliphon (GB)**, h, 4 ans, 57^{1/2} k, φ, Ecurie de Montlahuc (PC. Boudot), FH. Graffard (s) – (n° corde 9) –
- 935 **Bosioh**, m, 4 ans, 60 k, J.N. Temam (S. Ruis), Fred Rossi (s) – (n° corde 12) –
- 678 ³ **Kanderas GB**, h, 5 ans, 56^{1/2} k, P. Durancie (J. Nicoleau) – (n° corde 13) –
- Lettyt Fight**, h, 4 ans, 56^{1/2} k, Trois Mille (I. Mendizabal), S. Cerulis – (n° corde 6) –

16 partants; 42 eng.; 3 eng. sup.; 16 part def. – Total des entrées: 4725 €

Eng. Sup.: My Charming Prince, Kamaron GER, Bosioh

courte encolure, 1 long ¼, nez, courte encolure, 1 long ¼, courte encolure, 1 long, 1 long, 1 long.

25000€ – 9500€ – 7000€ – 4000€ – 2000€ – 1500€ – 1000€

Primes aux propriétaires:

- 10 125 € Hooking (Gb).
3 847 € Go To Hollywood.
2 835 € My Charming Prince.
1 620 € Bobydargent.
810 € Roberto Mount Gb, prime non attribuée.
472 € Senator Frost.
405 € Baikal.

Primes aux éleveurs:

- 2 985 € Haras De La Perelle.
1 735 € Ludovic Fleury.
1 278 € Earl Haras Du Camp Benard.
730 € Guy Pariente Holding.
256 € Derek Bloodstock, Thierry Doumen.
182 € Haras De Mandore, Mustafa Ahmed Teeka.
170 € Graham Robinson, M^{me} Graham Robinson, prime non attribuée.

Temps total: 1'55"99"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Christophe SOUMILLON au sujet de la performance du hongre SHARIQ.

L'intéressé a déclaré qu'après avoir changé de jambe dans la fausse ligne droite, ledit hongre avait penché fortement sur la corde, empêchant ainsi le jockey de le solliciter. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

1194 ³²⁸ PRIX DU ROULE 1 300 m

(Mâles et Hongres)

(Classe 2)

28000 € (14000, 5320, 3920, 2240, 1120, 840, 560)

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas dans leurs deux dernières courses reçu une allocation de 15.000 ni, dans leurs trois dernières courses depuis le 22 octobre 2020 inclus gagnée une Classe 2. **Poids: 56 k. 1/2.** Les poulains ayant depuis le 22 juillet 2020 inclus reçu une allocation de 9.000 porteront 1 k. 1/2; une allocation de 14.000, 2 k. 1/2.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

NOUVELLE PISTE

Parcours n° A1: Plat, Dist. 1 300 m env.

- 1002 ¹ **Live (IRE)**, m, b, 3 ans, par Outstrip GB et Living Art USA (Trippi USA), 58 k (V. Cheminaud), HA. Pantall – (n° corde 2) 1
- 900 ² **Axdavali**, m, b.f, 3 ans, par Goken et Key Success IRE (Kodiac GB), 59 k, A. Jathiere (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 6) 2
- 687 **Entei (IRE)**, m, b, 3 ans, par Motivator GB et Upbeat Mood USA (Mizzen Mast USA), 58 k, φ, G. Bajetti, M. Baratti (s) – (n° corde 8) 3
- 695 ¹ **Lanaken**, h, b, 3 ans, par Goken et Bhaylana USA (Doneraile Court USA), 58 k, B. Dasras (T. Bachelot), E. Libaud (s) – (n° corde 3) 4
- 687 **Azov**, m, b, 3 ans, par Invincible Spirit IRE et Askania Nova (IRE) (New Approach IRE), 58 k, V. Timoshenko (E. Hardouin), V. Luka – (n° corde 1) 5
- 885 ³ **Scarface**, h, al, 3 ans, par Dream Ahead USA et Dolce Attesa GB (Dr Fong USA), 58 k, ⊗, Scuderia Micolo SNC (C. Demuro), V. Devillars – (n° corde 5) 6

San Isidro (IRE), h, al, 3 ans, par Power GB et Olanthia (IRE) (Zamindar USA), 59 k, M^{me} P. Duval (C. Soumillon), S. Nigge (s) – (n° corde 4) 7

Magic Sword, h, 3 ans, 56^{1/2} k, φ, D. Yates (PC. Boudot), M^{me} JF. Hughes – (n° corde 9) 8

Saint Fiacre, m, 3 ans, 58 k, Stall Allegra (A. Pouchin), M. Weber – (n° corde 7) 9

9 partants ; 18 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 996 €
1 long 3/4, 1 long 1/4, tête, 1/2 long, encolure, 2 long, 5 long, 1 long.
14 000€ – 5320€ – 3920€ – 2240€ – 1120€ – 840€ – 560€

Primes aux propriétaires :

7 560 € *Live (Ire)*.
2 872 € *Axdavali*.
2 116 € *Entei (Ire)*.
1 209 € *Lanaken*.
604 € *Azov*.
453 € *Scarface*.
302 € *San Isidro (Ire)*.

Primes aux éleveurs :

1 832 € Haras D'Haspel.
1 064 € M^{me} Camille Vitse, Barberot (S), Nicolas Madamet.
784 € Ecurie Jean-Louis Bouchard.
448 € M^{me} Marie-Laure Collet, M^{me} Marylene Collet, Jean Collet.
168 € Scuderia Micolò Snc.
146 € Viktor Tymoshenko, Andriy Milovanov.
73 € Sarl Darpat France.

Temps total : 1'14"64"

Les Commissaires, ont autorisé le hongre SCARFACE à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

1195 327 PRIX DE PASSY 1 400 m (À réclamer)

23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 18.000, 22.000 ou 26.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 22.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 26.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} novembre 2020 inclus, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

NOUVELLE PISTE 2° POTEAU

Parcours n° A2 : Plat, Dist. 1 400 m env.

- 988 2 **Akamu**, m, b, 3 ans, par Acclamation GB et Holberg Suite GB (Azamour IRE), 57^{1/2} k (55 k), (22 000), Haras du Grand Courgeon, J. de Mieulle (s) – (n° corde 2) 1
- 898 4 **Selket (IRE)**, f, b, 3 ans, par Danon Ballade JPN et Bonne Nouvelle IRE (Lilbourne Lad IRE), 56 k, φ, (22 000), B. Raber (T. Bachelot), M^{me} A. Budka – (n° corde 8) 2
- 1006 **Aimef GB**, f, b, 3 ans, par Heeraat IRE et Aquasulis IRE (Titus Livius), 54^{1/2} k (51 k), (18 000), L. Farges (E. Crublet), N. Caullery – (n° corde 4) 3
- 939 **Princesse Vera**, f, gr, 3 ans, par Polarix (GB) et Heidikly (Slickly), 57^{1/2} k (55 k), (26 000), JP. Vanden Heede (M^{me} F. Valle Skar), M. Boutin (s) – (n° corde 3) 4
- 538 3 **Capla Knight IRE**, m, b, 3 ans, par Sir Prancealot IRE et Rose Lilas GB (Cape Cross IRE), 56 k (54^{1/2} k), (18 000), M^{me} G. Kelleway (Q. Perrette), M^{me} AS. Crombez – (n° corde 7) 5
- 1062 3 **Powhatan**, h, 3 ans, 57^{1/2} k, (22 000), T. Raber (S. Maillot), N. Clement (s) – (n° corde 1) 6
- 1051 2 **We Get By GB**, h, 3 ans, 56 k (54^{1/2} k), (18 000), M^{me} J. Burger (M^{me} M. Michel), N. Caullery – (n° corde 6) 7
- 683 **Pamix**, h, 3 ans, 56 k (54^{1/2} k), (18 000), P. Adda (s) (N. Larenaudie), P. Adda (s) – (n° corde 5) 8

8 partants ; 15 eng. ; 2 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 230 €
Eng. Sup. : *Selket (IRE)*, *Aimef GB*

3/4 long, 3 long, 1 long 1/4, tête, nez, 2 long, 4 long 1/2.

11 500€ – 4 600€ – 3 450€ – 2 300€ – 1 150€

Primes aux propriétaires :

6 210 € *Akamu*.
2 484 € *Selket (Ire)*.
1 863 € *Aimef Gb*, prime non attribuée.
1 242 € *Princesse Vera*.
621 € *Capla Knight Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

1 505 € Biddestone Stud Ltd.
602 € M^{me} Nikola Bockova.
460 € Jean-Pierre Vanden Heede.
293 € David Evans, Richard Kent, prime non attribuée.
97 € Tallyho Stud, prime non attribuée.

Temps total : 1'22"70"

Les Commissaires, ont dispensé de la pesée de retour le jockey Frida VALLE SKAR en raison de sa chute après le poteau d'arrivée. Cette dernière étant prise en charge par le service médical.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Enzo CRUBLET sur le mouvement de sa pouliche, à environ 300 mètres du poteau d'arrivée.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition du jockey, il résulte que la pouliche AIMEF en changeant de jambe, s'était décalée vers l'extérieur avant que son jockey ne la décale vers la corde car le passage dans lequel il pensait progresser s'était refermé.

1196 329 PRIX FOULD 1 300 m (Femelles) (Classe 2)

28 000 € (14 000, 5 320, 3 920, 2 240, 1 120, 840, 560)

Pour pouliches de 3 ans, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas dans leurs deux dernières courses reçu une allocation de 15.000 ni, dans leurs trois dernières courses depuis le 22 octobre 2020 inclus gagné une Classe 2. Poids : 56 k. 1/2. Les pouliches ayant depuis le 22 juillet 2020 inclus reçu une allocation de 9.000 porteront 1 k. 1/2 ; une allocation de 14.000, 2 k. 1/2.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

NOUVELLE PISTE

Parcours n° A1 : Plat, Dist. 1 300 m env.

- 688 **Stardevote IRE**, f, b, 3 ans, par Starspangledbanner AUS et So Devoted IRE (Holy Roman Emperor IRE), 58 k, Prime Equestrian SARL (J. Auge), C. Ferland (s) – (n° corde 1) 1
- 688 **Frontgate USA**, f, b, 3 ans, par War Front (USA) et Oceanique USA (Forest Wildcat USA), 58 k, Wertheimer & Frere – (n° corde 2) 2
- 687 4 **Izumi IRE**, f, al, 3 ans, par Showcasing GB et Miss Kenton IRE (Pivotal GB), 56^{1/2} k (54 k) (A. Madamet), A. Fabre (s) – (n° corde 4) 3
- 786 6 **Magna Mater IRE**, f, al, 3 ans, par Zoffany IRE et Marie Celeste IRE (Galileo IRE), 59 k (56^{1/2} k), Godolphin SNC (H. Besnier), A. Fabre (s) – (n° corde 6) 4
- Asterella**, f, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Asteria [Orpen (USA)], 58 k, J. Goelet (V. Cheminaud), M. Delzangles – (n° corde 3) 5
- 933 1 **Ivresse (IRE)**, f, b, 3 ans, par Invincible Spirit IRE et Burma Sea [Lope De Vega (IRE)], 58 k, Wertheimer & Frere (A. Lemaitre) – (n° corde 5) 6

6 partants ; 17 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 932 €

1/2 long, nez, courte encolure, 1 long, 1 long.

14 000€ – 5 320€ – 3 920€ – 2 240€ – 1 120€ – 840€

Primes aux propriétaires :

7 560 € *Stardevote Ire*, prime non attribuée.
2 872 € *Frontgate Usa*, prime non attribuée.
2 116 € *Izumi Ire*, prime non attribuée.
1 209 € *Magna Mater Ire*, prime non attribuée.
604 € *Asterella*.
453 € *Ivresse (Ire)*.

Primes aux éleveurs :

1 190 € Patrick F. Kelly, prime non attribuée.
452 € Wertheimer & Frere, prime non attribuée.
333 € Ringfort Stud, prime non attribuée.
224 € John Goelet.
190 € M^{me} Sonia Rogers, prime non attribuée.
109 € Wertheimer & Frere.

Temps total : 1'15"96"

1197 330 PRIX MACHADO 1 600 m (Mâles et Hongres) (Classe 1)

35 000 € (17 500, 6 650, 4 900, 2 800, 1 400, 1 050, 700)

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas, depuis le 22 octobre 2020 inclus, dans leurs deux dernières courses, gagné une course de Classe 1. Poids : 56 k. 1/2. Tout gagnant à 2 ans, depuis le 22 octobre 2020 inclus, d'une Classe 2 ou, cette année, d'une Classe 1 portera 2 k. Les poulains n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté) recevront 1 k. 1/2 ; ceux n'ayant jamais couru, 2 k. 1/2.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

GRANDE PISTE

Parcours n° Q1 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- Breizh Eagle**, m, b, 3 ans, par Bow Creek IRE et Breizh Touch [Country Reel (USA)], 58^{1/2} k (A. Rousset), J. Boisnard (s) – (n° corde 3) 1

- 286** ¹ **Bellharbour Music USA**, m, b, 3 ans, par Mshawish USA et Al Khazaaliya USA (Blame USA), 56^{1/2} k, Haras du Logis Saint-Germain (C. Demuro), A. & G. Botti (s) – (n° corde 1)
- 585** ⁵ **Colosseo USA**, m, al, 3 ans, par Street Boss USA et Alluvial Gold IRE (Danehill Dancer IRE), 56^{1/2} k, A. Frassetto (PC. Boudot), G. Bietolini – (n° corde 2)
- 758** ⁵ **Central Park West**, h, al, 3 ans, par Martinborough JPN et Rapid Transaction USA (A P Indy USA), 58^{1/2} k, Ecurie Victoria Dreams (E. Hardouin), JPh. Dubois – (n° corde 7)
- Harper GB**, m, b, 3 ans, par Al Kazeem GB et Fuschia GB (Averti IRE), 56^{1/2} k, A.B Racing (M. Barzalona), P. Bary (s) – (n° corde 5)
- Best Lightning**, m, b, 3 ans, par Sidestep AUS et Best Dreaming GER (Big Shuffle USA), 58^{1/2} k, Stall Ad Epipas (L. Delozier), A. Suborics – (n° corde 4)
- 786** ² **O Trasno**, m, al, 3 ans, par Goken et Mapiya (GB) (Green Tune USA), 58^{1/2} k, Bloke Europeo Mobiliario SL (J. Grosjean), de B. Montzey (s) – (n° corde 6)
- 856** ⁷ **Ballade Song (GB)**, m, 3 ans, 56^{1/2} k, VH. Keles (I. Mendizabal), A. & G. Botti (s) – (n° corde 9)

8 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 2065 €
Eng. Sup. : O Trasno

Certif. vétérinaire : Dahiya

tête, courte encolure, tête, tête, ½ long, courte encolure, 4 long.
17500€ – 6650€ – 4900€ – 2800€ – 1400€ – 1050€ – 700€

Primes aux propriétaires :

- 9 450 € Breizh Eagle.
3 591 € Bellharbour Music Usa, prime non attribuée.
2 646 € Colosseo Usa, prime non attribuée.
1 512 € Central Park West.
756 € Harper Gb, prime non attribuée.
567 € Best Lightning.
378 € O Trasno.

Primes aux éleveurs :

- 3 503 € Haras Des Eeves, Daniel Cherro.
565 € Al Shaqab Racing, prime non attribuée.
560 € Jean-Philippe Dubois.
416 € T C Stable, prime non attribuée.
315 € Hermann Pfister.
140 € Haras De La Perelle.
119 € Daniel John Deer, M^{me} D. J. Deer, prime non attribuée.

Temps total : 1'41''71''

1198 ³³¹ **PRIX DU LOUVRE** **1 600 m**
(Femelles)
(Classe 1)

35000 € (17500, 6650, 4900, 2800, 1400, 1050, 700)

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, depuis le 22 octobre 2020 inclus, dans leurs deux dernières courses, gagné une course de Classe 1.
Poids : 57 k. Toute gagnante à 2 ans, depuis le 22 octobre 2020 inclus, d'une Classe 2 ou, cette année, d'une Classe 1 portera 2 k. Les pouliches n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté) recevront 1 k. 1/2 ; celles n'ayant jamais couru, 2 k. 1/2.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

GRANDE PISTE

Parcours n° Q1 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- Tahlie**, f, b, 3 ans, par Rio De La Plata USA et Tianshan [Lahint (USA)], 56^{1/2} k, Ecurie Jean-Louis Bouchard (C. Soumillon), P. Bary (s) – (n° corde 1)
- 696** ¹ **Alula Borealis**, f, al, 3 ans, par Kendargent et Alzabra (GB) (Dansili GB), 56^{1/2} k (PC. Boudot), A. Fabre (s) – (n° corde 6)
- Coeursamba**, f, b, 3 ans, par The Wow Signal IRE et Marechale [Anabaa (USA)], 56^{1/2} k, AF. Al Attiyah (C. Demuro), JC. Rouget (s) – (n° corde 4)
- Sky Sister**, f, b, 3 ans, par Maxios (GB) et Meandra (IRE) (Dubawi IRE), 56^{1/2} k, M^{me} C. Stephenson (A. Lemaître), G. Doleuze – (n° corde 3)
- 891** ⁴ **Kid Conte USA**, f, b, 3 ans, par Lemon Drop Kid USA et Auntinet GB (Invincible Spirit IRE), 56^{1/2} k, Prime Equestrian SARL (J. Auge), C. Ferland (s) – (n° corde 5)
- Ipop Fleury**, f, n.p, 3 ans, par Konig Bernard et Carte Maitresse [Miesque'S Son (USA)], 55 k, M^{me} F. Chenu (M^{me} S. Chuette), M^{me} F. Chenu – (n° corde 2)
- 972** ¹ **Wensleydale GB**, f, al, 3 ans, par Frankel GB et Divine IRE (Dark Angel IRE), 56^{1/2} k, HF. Devin (s) – (n° corde 7)
- 7 partants ; 19 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 1284 €
¾ long, ¾ long, 2 long, 1 long ¼, 2 long, 5 long.

17500€ – 6650€ – 4900€ – 2800€ – 1400€ – 1050€ – 700€

Primes aux propriétaires :

- 9 450 € Tahlie.
3 591 € Alula Borealis.
2 646 € Coeursamba.
1 512 € Sky Sister.
756 € Kid Conte Usa, prime non attribuée.
567 € Ipop Fleury.
378 € Wensleydale Gb, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 5 255 € Suc. Georges Sandor.
1 331 € Ecurie Peregrine Sas.
980 € M^{me} Julie Mestrallet, M^{me} Francine Mestrallet, M^{me} Agathe Cousin Mestrallet.
366 € Petra Bloodstock Agency Ltd.
210 € Bruno Morque, M^{me} Florence Chenu.
119 € Hascombe And Valiant Studs, prime non attribuée.
59 € Mohammed Alqatami, Khalid Al Mudhaf, Juddmonte Farms Ireland, prime non attribuée.

Temps total : 1'40''49''

Les Commissaires, ont autorisé la pouliche KID CONTE à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Maxime GUYON sur la performance de la pouliche WENSLEYDALE.

L'intéressé a déclaré que ladite pouliche s'était retrouvée sans action dès la fausse ligne droite et a indiqué n'avoir aucune explication sur cette contre-performance. Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé au vétérinaire de service de procéder à un examen vétérinaire. Celui-ci a révélé un état de fatigue important et un début de colique.

1199 ³³² **PRIX DE BALARD** **3 200 m**
(À réclamer)
(Classe 3)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 14.000, 18.000 ou 22.000. **Poids : 4 ans, 56 k ; 5 ans et au-dessus, 57 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 18.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 22.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} novembre 2020 inclus, reçu une allocation de 8.500 porteront 1 k. 1/2 ; plusieurs allocations de 8.500, 3 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

GRANDE PISTE

Parcours n° D3 : Plat, Dist. 3 200 m env.

- 1032** **Uchronique**, f, b, 6 ans, par Palace Episode USA et Arakawa [Indian Rocket (GB)], 57 k (55^{1/2} k), (18 000), M^{me} C. Le Besnerais (H. Besnier), M^{me} A. Budka – (n° corde 2)
- 659** **Rannan**, m, gr, 6 ans, par Style Vendome et Footsteppy IRE (Footstepsintheland GB), 58^{1/2} k, φ, (14 000), G. Linsolas, C. Escuder – (n° corde 1)
- 807** **Top By Cocooning**, h, al, 8 ans, par American Post GB et Cocooning (Galette), 58^{1/2} k (57 k), φ, (14 000), MA. Sebaoun (M^{me} M. Velon), C. Escuder – (n° corde 4)
- 829** **Sarendam**, h, gr, 7 ans, par Excelebration IRE et Safiyya [Sinndar (IRE)], 60 k (56^{1/2} k), (22 000), Gemini Stud (C. Guitraud), Y. Barberot (s) – (n° corde 3)
- 1057** ⁷ **Moonwalk Step**, h, b, 8 ans, par Whipper USA et Egypt Moon (GB) (Zieten USA), 58^{1/2} k, (18 000), D. Dahan (C. Demuro), M. Seror (s) – (n° corde 5)
- Niblawi IRE**, h, 9 ans, 57 k, (14 000), J. Finch (PC. Boudot), M. Seror (s) – (n° corde 7)
- Portentos GER**, h, 6 ans, 57 k (54^{1/2} k), ⊗, (14 000), E. Meinder (M^{me} L. Poggionovo), E. Grall (s) – (n° corde 6)
- 7 partants ; 17 eng. ; 2 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 1711 €
Eng. Sup. : Uchronique, Niblawi IRE
2 long, 1 long ¼, 1 long ¾, tête, courte tête, 1 long ¼.
9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€
- Primes aux propriétaires :
- 2 992 € Uchronique.
1 197 € Rannan.
897 € Top By Cocooning.
598 € Sarendam.
299 € Moonwalk Step.
- Primes aux éleveurs :
- 1 623 € Boutin (S), M^{me} Carole Sineux.
649 € Al Shaqab Racing.
487 € Jean-Claude Bouret.
212 € Haras De Beauvoir.
162 € M^{me} Barbara Moser, Mikael Zaccour, Philippe Jousset.
- Temps total : 3'39''47''

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Pierre-Charles BOUDOT au sujet de la performance du hongre NIBLAWI.

L'intéressé a déclaré que le hongre courait pour la première fois depuis un certain temps en plat et qu'il avait couru il y a 7 jours. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

1200 ³³³ **PRIX DU PAVILLON DAUPHINE** **1 850 m**
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Deuxième épreuve

25 000 € (12 500, 4 750, 3 500, 2 000, 1 000, 750, 500)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} octobre 2020 inclus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

GRANDE PISTE

Parcours n° G3 : Plat, Dist. 1 850 m env.

Référence : +22.

- 888** ² **Le Mont**, h, b, 5 ans, par Le Havre (IRE) et Miss Bio [River Mist (USA)], 60 k, G. Augustin-Normand (C. Demuro), P. Bary (s) – (n° corde 1) **1**
- 769** ² **Highbari**, m, b, 4 ans, par Zanzibari USA et Higha [Vettori (IRE)], 55^{1/2} k, SCEA Ecurie Bader (A. Rousset), M. Brasme (s) – (n° corde 8) **2**
- 1004** ¹ **Wow GER**, h, b, f, 7 ans, par Areion GER et Wonderful Filly GER (Lomitas GB), 59^{1/2} k, GWH. Schmitt (L. Delozier), A. Suborics – (n° corde 2) **3**
- 37** ² **Shut Down**, h, b, 4 ans, par Siyouni et Drifting IRE (Sadler'S Wells USA), 56^{1/2} k, ⊗, E. Sauren (C. Lecoeuvre), Mar. Hofer – (n° corde 3) **4**
- 674** ² **Mister X**, h, b, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Perfect Queen [Mount Nelson (GB)], 57^{1/2} k, A. Arnoldi (T. Bachelot), E. Libaud (s) – (n° corde 6) **5**
- 1004** ⁷ **Honor And Pleasure GB**, m, b, 4 ans, par Oasis Dream GB et Holy Moon IRE (Hernando), 56^{1/2} k, Scuderia Dei Duepi (C. Soumillon), A. & G. Botti (s) – (n° corde 11) **6**
- 722** ¹ **Lauderdale IRE**, h, al, 4 ans, par Siyouni et Freedom'S Light GB (Galileo IRE), 59 k, G. Strawbridge (V. Cheminaud), F. Rohaut (s) – (n° corde 5) **7**
- A Head Ahead (GER)**, m, 7 ans, 57^{1/2} k, Stall 3 Musketiere, JP. Carvalho – (n° corde 7) **8**
- 935** **Inattendu**, h, 5 ans, 57^{1/2} k, JL. Marriott (H. Journiac), AN. Hollinshead – (n° corde 12) **9**
- 784** **Pharao**, h, 5 ans, 57^{1/2} k, M^{me} G. Guillard (A. Bourgeois), JPh. Dubois – (n° corde 9) **10**
- 1005** ¹ **Stormy**, h, 7 ans, 56^{1/2} k (55 k), M^{me} MC. Elaerts (C. Guitraud), S. Cerulis – (n° corde 10) **-**
- 935** ⁷ **Canoeing (IRE)**, h, 4 ans, 59^{1/2} k, R. Ng (I. Mendizabal), A. & G. Botti (s) – (n° corde 13) **-**
- 901** ⁵ **Vasco Da Gama**, h, 4 ans, 57^{1/2} k, M^{me} G. Kelleway (PC. Boudot), M^{me} AS. Crombez – (n° corde 4) **-**

13 partants ; 14 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 822 €

Certif. vétérinaire : *First Sight*

1 long ¼, tête, courte encolure, courte encolure, courte tête, ½ long, encolure, 1 long ½, ¾ long.

12 500 € – 4 750 € – 3 500 € – 2 000 € – 1 000 € – 750 € – 500 €

Primes aux propriétaires :

- 5 062 € *Le Mont*.
1 923 € *Highbari*.
1 102 € *Wow Ger*, prime non attribuée.
810 € *Shut Down*.
405 € *Mister X*.
303 € *Honor And Pleasure Gb*, prime non attribuée.
202 € *Lauderdale Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 2 283 € M^{me} Marie-Laure Collet, Jean Collet, M^{me} Marylene Collet.
867 € Scea Ecurie Bader.
365 € Al Asayl Bloodstock Ltd.
297 € Gestut Gørlsdorf, prime non attribuée.
182 € Indivision Perfect Queen 2017.
63 € Razza Del Velino Srl, prime non attribuée.
42 € George Strawbridge, prime non attribuée.

Temps total : 1'56"95"

Les Commissaires, ont autorisé le hongre VASCO DA GAMA à être muni d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

1201 ¹⁰³³³ **PRIX DU PAVILLON DE PARIS** **1 850 m**
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Troisième épreuve

18 000 € (9 000, 3 420, 2 520, 1 440, 720, 540, 360)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} octobre 2020 inclus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

GRANDE PISTE

Parcours n° G3 : Plat, Dist. 1 850 m env.

Référence : +26,5.

- 756** **Calaconta**, f, b, 6 ans, par Muhtathir GB et Triki Miki [Della Francesca (USA)], 59 k (57^{1/2} k), Al. Haddad (M^{me} L. Bails), S. Dehez (s) – (n° corde 11) **1**
- 741** ² **Vicopisano**, h, b, 6 ans, par Elusive City USA et Suama [Monsun (GER)], 59^{1/2} k, Ecurie Senator (F. Veron), A. Fouassier – (n° corde 5) **2**
- 890** ⁷ **Mister Charlie**, m, b, 5 ans, par Myboycharlie IRE et Alianza GB (Halling USA), 58^{1/2} k, A. Le Duff, A. Le Duff – (n° corde 9) **3**
- 918** **On Y Va IRE**, m, b, 4 ans, par Zoffany IRE et Teepee JPN (Deep Impact JPN), 57 k, ⊗, D. Dumoulin (J. Claudic), R. Le Gal – (n° corde 8) **4**
- 861** ⁷ **Trezy Boy**, h, b, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Kozaka [Mark Of Esteem (IRE)], 60 k (58^{1/2} k), E. Feurtet (M^{me} F. Valle Skar), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 14) **5**
- 1005** **Dragon Love**, h, al, 5 ans, par Dragon Pulse IRE et Love Knot IRE (Lomitas GB), 56 k, ⊗, M^{me} E. Drouet (T. Trullier), Y. Fouin (s) – (n° corde 13) **6**
- 1004** ⁵ **Marboot IRE**, h, al, 5 ans, par Showcasing GB et Cafetière GB (Ifraaj GB), 59^{1/2} k, ⊗, G. Barbarin (T. Bachelot), S. Cerulis – (n° corde 4) **7**
- 941** **Grisbi (GB)**, h, 6 ans, 55 k, M^{me} C. Collet-Vidal (A. Lemaitre), Rob. Collet (s) – (n° corde 10) **8**
- 792** ² **Dilala**, f, 4 ans, 59^{1/2} k, M^{me} L. Kneip (M. Barzalona), F. Vermeulen (s) – (n° corde 3) **9**
- 917** ⁵ **Four Generations**, f, 5 ans, 57^{1/2} k (55 k), M^{me} C. Vandel (M^{me} C. Le Gland), E. Mikhalides – (n° corde 6) **10**
- 941** **King Hartwood**, m, 5 ans, 57 k, D. Guindon (C. Demuro), M^{me} V. Dissaux – (n° corde 2) **-**
- 901** **No Brexit**, m, 4 ans, 60 k (58^{1/2} k), Stall Lawerenz (M^{me} S. Vogt), M. Klug – (n° corde 1) **-**
- 1103** **Bering Palace**, h, 4 ans, 54^{1/2} k, M^{me} I. Leost (R. Thomas), M^{me} C. Barande Barbe – (n° corde 12) **-**
- 823** ³ **Perfecto**, m, 5 ans, 59^{1/2} k (57 k), ⊗ (T. Lefranc), C. Boutin (s) – (n° corde 7) **-**

14 partants ; 13 eng. ; 1 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 770 €
Eng. Sup. : *King Hartwood*

courte tête, tête, encolure, tête, tête, ¾ long, courte encolure, courte encolure, ¾ long.

9 000 € – 3 420 € – 2 520 € – 1 440 € – 720 € – 540 € – 360 €

Primes aux propriétaires :

- 2 835 € *Calaconta*.
1 077 € *Vicopisano*.
1 020 € *Mister Charlie*.
583 € *On Y Va Ire*, prime non attribuée.
291 € *Trezy Boy*.
218 € *Dragon Love*.
145 € *Marboot Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 538 € Alain Haddad.
584 € Sarl Haras De Saint-Faust, Chantilly Bloodstock Agency, Haras D'Idermes.
460 € Stuart Mcphee.
131 € Scea Eric Feurtet.
122 € Suc. S. Niarchos, prime non attribuée.
64 € Yannick Fouin.
30 € Ballyphilip Stud, prime non attribuée.

Temps total : 1'57"76"

Les Commissaires ont autorisé le hongre DRAGON LOVE à être amené en main au départ monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée afin d'examiner :

- les causes ayant obligé le jockey Ronan THOMAS à reprendre le hongre BERING PALACE à environ 300 mètres du poteau d'arrivée,
- les difficultés à progresser de la pouliche DILALA (Mickael BARZALONA) arrivé 9ème à environ 100 mètres du poteau d'arrivée.

Et ont été saisis d'une réclamation du jockey Thomas TRULLIER (DRAGON LOVE) arrivé 6^e se plaignant d'avoir été gêné dans la ligne d'arrivée par la jument CALACONTA (Léa BAILS) arrivée 1^{re}.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Ronan THOMAS, Théo BACHELOT, Mickael BARZALONA, Cristian DEMURO,

Thomas TRULIER, Clémence LE GLAND et Léa BAILS, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que les divers incidents constaté n'ont pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée des concurrents.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné :

- le jeune jockey Clémence LE GLAND par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour s'être décalé vers l'extérieur et étant ainsi à l'origine de la gêne subie par le hongre BERING PALACE

- le jockey Jérôme CLAUDIC par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir laissé pencher son cheval vers la corde et étant ainsi à l'origine de la gêne subie par la pouliche DILALA.

- le jockey Léa BAILS par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir durant la ligne d'arrivée obligé le hongre DRAGON LOVE à se décaler vers l'extérieur.

A l'issue de la course, les Commissaires, ont sanctionné le jockey Fabrice VERON par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne après le départ jusqu'au signal prévu à cet effet sans que cela n'ait eu de conséquence sur le bon déroulement du départ. L'intéressé étant déjà parti de l'hippodrome, il a été notifié par téléphone.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Jérôme CLAUDIC en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 7 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires, ont sanctionné le jockey Fabrice VERON par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups). L'intéressé étant déjà parti de l'hippodrome, il a été notifié par téléphone.

COMPIÈGNE

vendredi 23 avril 2021

0880 113

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Nicole BRAEM – Gérald SAUQUE – Patrick SOURD

1202³⁹⁵⁶ PRIX DE LA CHAPPELLE-EN-VEXIN 2 000 m (Gentlemen-Riders) (Classe 3)

17 000 € (8500, 3400, 2550, 1700, 850) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur égale ou inférieure à 32 k. Poids: 56 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} octobre 2020 inclus: 1 k. par 4.000 reçus.

Pour Gentlemen-Riders; ceux n'ayant pas gagné 10 courses recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 000 m env.

- | | | |
|-----|---|---|
| | Red Mountain , h, b, 7 ans, par Dark Angel IRE et Red Begonia GB (Pivotal GB), 66 k, CM. Holschbach (<i>G. Bertrand</i>), H. Blume – (n° corde 2) | 1 |
| 860 | Kongastet , m, b, 4 ans, par American Devil et Sikkim (Linamix), 68 k, ♂, T. Raber (<i>P. Lotout</i>), M ^{me} A. Budka – (n° corde 5) | 2 |
| 917 | Persian , h, b, 4 ans, par Kendargent et Dubai IRE (Galileo IRE), 67 k (65 k), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 8) | 3 |
| 814 | Hackle Setter USA , h, b, 5 ans, par Noble Mission GB et Zaharias USA (Grand Slam USA), 71 k (69 k), ♂, G. Berrurier (<i>A. Toussaint</i>) – (n° corde 7) | 4 |
| 115 | Stade Velodrome , h, b, f, 5 ans, par Evasive GB et Stunning USA (Nureyev USA), 68 k (66 k), J. Bourgeois (<i>B. Bourgeois</i>), J. Bourgeois – (n° corde 4) | 5 |
| 873 | Sancho , h, 7 ans, 67 k, Stall Laurus (<i>Max. Denuault</i>), M ^{me} H. Sauer – (n° corde 1) | 6 |
| 802 | Paris Paris GER , f, 6 ans, 64 ^{1/2} k (62 ^{1/2} k), F. Belmont (<i>C. Belmont</i>), F. Belmont – (n° corde 3) | 7 |
| 594 | Fort Templier , h, 5 ans, 66 k, M. Blaha (<i>K. Braye</i>), V. Luka – (n° corde 6) | 8 |

8 partants; 19 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 523 €
1 long 1/4, courte encolure, 1 long 1/2, courte encolure, courte tête, 1 long 1/4, 1 long.

8500€ – 3400€ – 2550€ – 1700€ – 850€

Primes aux propriétaires:

- 2 677 € *Red Mountain*.
1 377 € *Kongastet*.
1 032 € *Persian*.
688 € *Hackle Setter Usa*, prime non attribuée.
344 € *Stade Velodrome*.

Primes aux éleveurs:

- 950 € *Thierry De La Heronniere*, Frederic Flechner.
621 € *Bruno Plainfosse*.
465 € *Wertheimer & Frere*.
155 € *Suc. De Moratalla*.
144 € *Nesco li*, prime non attribuée.

Temps total: 2'7"44"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le Gentleman-rider Baptiste BOURGEOIS, en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 7 coups).

1203³⁹⁴⁸ PRIX DE SOISSONS 1 400 m (Mâles et Hongres) (Maiden)

27 000 € (13500, 5400, 4050, 2700, 1350) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 400 m env.

- | | | |
|------|---|---|
| 1002 | National Bank GB , h, b, 3 ans, par Dubawi IRE et Nargys IRE (Lawman), 58 k, Cheik MO. Al Maktoum (<i>M. Barzalona</i>), HF. Devin (s) – (n° corde 3) | 1 |
| | Saponaro , h, b, 3 ans, par Kodiak GB et Spring Wave (IRE) (Dr Fong USA), 58 k, Haras de La Perelle (<i>T. Bachelot</i>), S. Wattel (s) – (n° corde 4) | 2 |
| | Admiralty Place GB , m, b, 3 ans, par Territoires IRE et Imperialistic IRE (Imperial Ballet IRE), 58 k, M ^{me} T. Marnane (<i>H. Journiac</i>), F. Guyader (s) – (n° corde 8) | 3 |
| 676 | Ocean , h, b, 3 ans, par Exosphere AUS et Tevara GB (Compton Place GB), 58 k, Trois Mille (<i>A. Lemaitre</i>), S. Cerulis – (n° corde 7) | 4 |
| 855 | Green Glory (FR) , h, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Green Speed [Green Tune (USA)], 58 k, JC. Smith (<i>E. Hardouin</i>), M. Bollack-Badel – (n° corde 5) | 5 |
| 913 | Western Soldier GER , m, 3 ans, 58 k, H. Von Finck (<i>P.C. Boudot</i>), FH. Graffard (s) – (n° corde 6) | 6 |
| 585 | Hotchwaye , m, 3 ans, 58 k, Leram S.R.O., V. Luka – (n° corde 2) | 7 |
| 933 | Energy Dragon (IRE) , m, 3 ans, 58 k, Z. Bifov (<i>V. Cheminaud</i>), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 1) | 8 |

8 partants; 22 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 1 088 €
3/4 long, tête, 1 long 1/4, 1 long, 1 long 1/2, 1 long, 3 long 1/2.

13500€ – 5400€ – 4050€ – 2700€ – 1350€

Primes aux propriétaires:

- 7 290 € *National Bank Gb*, prime non attribuée.
2 916 € *Saponaro*.
2 187 € *Admiralty Place Gb*, prime non attribuée.
1 458 € *Ocean*.
729 € *Green Glory (Fr)*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

- 1 147 € *Cheik Mohammed Obaid Al Maktoum*, prime non attribuée.
706 € *Haras De La Perelle*.
540 € *Earl Haras Du Logis*, Julian Ince.
344 € *The National Stud*, prime non attribuée.
263 € *Jeffrey Colin Smith*, prime non attribuée.

Temps total: 1'26"93"

Le jockey Grégory BENOIST étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le poulain ENERGY DRAGON (IRE) par le jockey Vincent CHEMINAUD.

1204³⁹⁴⁹ PRIX DE LA CROIX SAINT-OUEN 1 400 m (Femelles) (Maiden)

27 000 € (13500, 5400, 4050, 2700, 1350) – dotation France Galop

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 400 m env.

- | | | |
|------|---|---|
| 1000 | Coefficiente (GB) , f, b, 3 ans, par Siyouni et Al Reem (GB) (Raven'S Pass USA), 58 k, H.H. M. Al Thani (<i>P.C. Boudot</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 9) | 1 |
| 696 | Phaidra IRE , f, b, 3 ans, par Camelot GB et Piacere IRE (New Approach IRE), 58 k, E. Schwaiger (<i>M. Barzalona</i>), M. Munch (s) – (n° corde 1) | 2 |
| 767 | Heroic Star IRE , f, b, 3 ans, par Sea The Stars IRE et Heroic Heart FR (Invincible Spirit IRE), 58 k (54 ^{1/2} k), ♂, Al Shira'AA Farms (<i>A. Mosse</i>) – (n° corde 8) | 3 |

<p>972 Galaway, f, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Cherrina (Kendargent), 58 k (56^{1/2} k), G. Pariente (A. Madamet), HA. Pantall – (n° corde 5)</p> <p>Ananta, f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Ardhana [Rip Van Winkle (IRE)], 58 k (55^{1/2} k), Sparkling Star (M^{me} C. Le Gland), E. Mikhaliades – (n° corde 7)</p> <p>663 Arabella, f, 3 ans, 58 k, K. Gozdziński (L. Boisseau), M^{me} A. Karkosa – (n° corde 6)</p> <p>Warning At Sea (IRE), f, 3 ans, 56 k (T. Trullier), N. Clement (s) – (n° corde 4)</p> <p>7 partants; 27 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 1 836 € Certif. vétérinaire: <i>Signature Song USA</i> Sans motif: <i>Sugar Peanut</i> 1 long ¾, 1 long ½, ¾ long, tête, 4 long, 7 long. 13 500€ – 5 400€ – 4 050€ – 2 700€ – 1 350€</p> <p>Primes aux propriétaires: 7 290 € <i>Coefficiente (Gb)</i>. 2 916 € <i>Phaidra Ire</i>, prime non attribuée. 2 187 € <i>Heroic Star Ire</i>, prime non attribuée. 1 458 € <i>Galaway</i>. 729 € <i>Ananta</i>.</p> <p>Primes aux éleveurs: 2 702 € Al Shahania Stud. 540 € Guy Pariente Holding. 459 € Karis Bloodstock, Rathbarry Stud, prime non attribuée. 344 € Michael A. Ryan, prime non attribuée. 270 € M^{me} Martina Stadelmann.</p> <p><i>Temps total: 1'26''9'''</i></p>	<p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p>
<p>1205 ³⁹⁵⁰ PRIX ATALANTE 1 800 m (Mâles et Hongres) (Maiden)</p> <p>27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350) – dotation France Galop Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids: 58 k. Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p> <p>Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 800 m env.</p> <p>782 ² Moai (FR), m, b, 3 ans, par Showcasing GB et Psychometry [Danehill Dancer (IRE)], 58 k, Fam. Niarchos, P. Bary (s) – (n° corde 6)</p> <p>973 ⁴ Friendly Face (IRE), m, b, 3 ans, par Galileo IRE et High Celebrity [Invincible Spirit (IRE)], 58 k (PC. Boudot), A. Fabre (s) – (n° corde 11)</p> <p>973 ⁵ Nepalais, m, b, 3 ans, par The Gurkha IRE et Daltiana [Selkirk (USA)], 58 k, A. Gilibert (M. Barzalona), F. Chappet – (n° corde 5)</p> <p>Augustinus GER, m, b, 3 ans, par Territories IRE et Adriana GER [Poliglote (GB)], 58 k, The Glorious Four (C. Demuro), H. Grewe – (n° corde 9)</p> <p>913 Ciccio Boy, m, b, 3 ans, par Hunter'S Light IRE et Sogdiana [Dutch Art (GB)], 58 k, Qazaqstan Racing Club (T. Trullier), I. Endaltsev – (n° corde 3)</p> <p>676 ⁵ Favreale (IRE), m, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), B^{en} de Ed. Rothschild (H. Besnier), A. Fabre (s) – (n° corde 13)</p> <p>461 ² Le Nomade (IRE), m, 3 ans, 58 k, Al Asayl France (H. Journiac), FH. Graffard (s) – (n° corde 7)</p> <p>Alafdhah IRE, m, 3 ans, 56 k, Cheik Al Maktoum (A. Lemaitre) – (n° corde 10)</p> <p>921 Vissani, m, 3 ans, 58 k (C. Soumillon), de A. Royer Dupre – (n° corde 4)</p> <p>757 Galetano, m, 3 ans, 58 k, Stall Ori (P. Bazire), M^{me} H. Sauer – (n° corde 12)</p> <p>Blue One, m, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), M. Serafino (M^{me} M. Michel), G. Bietolini – (n° corde 2)</p> <p>Mitarc BEL, m, 3 ans, 56 k, JM. Plasschaert (S. François), JM. Plasschaert – (n° corde 1)</p> <p>Cool Man, m, 3 ans, 56 k, M^{me} C. Stephenson (E. Hardouin), G. Doleuze – (n° corde 8)</p> <p>13 partants; 29 eng.; 1 eng. sup.; 13 part def. – Total des entrées: 2022 € Eng. Sup.: <i>Mitarc BEL</i> encolure, 2 long, 1 long, courte encolure, 2 long, ¾ long, ½ long, 2 long ½, 4 long. 13 500€ – 5 400€ – 4 050€ – 2 700€ – 1 350€</p> <p>Primes aux propriétaires: 7 290 € <i>Moai (Fr)</i>, prime non attribuée. 2 916 € <i>Friendly Face (Ire)</i>. 2 187 € <i>Nepalais</i>. 1 458 € <i>Augustinus Ger</i>, prime non attribuée. 729 € <i>Ciccio Boy</i>.</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p>

Primes aux éleveurs:

- 1 147 € Suc. S. Niarchos, prime non attribuée.
706 € Jean-Philippe Dubois.
530 € Ecurie Des Charmes.
270 € Askar Salikbayev.
229 € August Foeckler, prime non attribuée.

Temps total: 1'50''19'''

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Alain de ROYER DUPRE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 30 euros pour non déclaration de castration du hongre VISSANI.

<p>1206 ³⁹⁵¹ PRIX HIPPOMENE 1 800 m (Femelles) (Maiden)</p> <p>27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350) – dotation France Galop Pour pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids: 58 k. Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p> <p>Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 800 m env.</p> <p>857 ³ Gold Haze IRE, f, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Sona GB (Dansili GB), 58 k (PC. Boudot), A. Fabre (s) – (n° corde 9)</p> <p>Glenda, f, b, 3 ans, par Iffraaj GB et Global Wand GER (Doyen IRE), 58 k, Gestut Ittlingen, M. Klug – (n° corde 6)</p> <p>788 ³ Vouchsafe IRE, f, b, 3 ans, par Kingman GB et Ventura IRE (Spectrum IRE), 58 k, G. Strawbridge (V. Cheminaud) – (n° corde 3)</p> <p>Caldirana, f, gr, 3 ans, par Dansili GB et Candarliya [Dalakhani (IRE)], 56 k (56^{1/2} k) (C. Soumillon), de A. Royer Dupre – (n° corde 12)</p> <p>Athena GER, f, b, 3 ans, par Soldier Hollow GB et Azalee GER (Lando GER), 58 k (55^{1/2} k) (A. Madamet), A. Fabre (s) – (n° corde 11)</p> <p>Chic Cherie, f, 3 ans, 56 k, Healthy Wood Co. Ltd (C. Demuro), S. Kobayashi (s) – (n° corde 4)</p> <p>1000 Go Gipsy, f, 3 ans, 58 k, R. Shaykhtudinov (P. Bazire), G. Alimpinisis – (n° corde 13)</p> <p>Pundara GER, f, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), φ, David Schon/Hans-Peter Schon (M^{me} M. Michel), H. Blume – (n° corde 5)</p> <p>1012 Stormy Night, f, 3 ans, 58 k, F. Alloncle (S. Maillot), F. Alloncle – (n° corde 1)</p> <p>Triszna POL, f, 3 ans, 58 k, M^{me} A. Karkosa (L. Boisseau), M^{me} A. Karkosa – (n° corde 10)</p> <p>788 Don'T Cry Baby, f, 3 ans, 58 k, φ, Gemini Stud (A. Lemaitre), S. Cerulis – (n° corde 2)</p> <p>11 partants; 41 eng.; 13 part def. – Total des entrées: 2 227 € Sans motif: <i>Zaster For All</i> Code anomalie DS: <i>Youm'S Flower BEL</i> 3 long ½, 2 long, 1 long, ¾ long, 1 long ¼, 5 long, ¾ long, 1 long ¾, 1 long ¼. 13 500€ – 5 400€ – 4 050€ – 2 700€ – 1 350€</p> <p>Primes aux propriétaires: 7 290 € <i>Gold Haze Ire</i>, prime non attribuée. 2 916 € <i>Glenda</i>. 2 187 € <i>Vouchsafe Ire</i>, prime non attribuée. 1 458 € <i>Caldirana</i>. 729 € <i>Athena Ger</i>, prime non attribuée.</p> <p>Primes aux éleveurs: 1 147 € Lady Bamford, prime non attribuée. 706 € Ecurie Des Monceaux, Gestut Ittlingen. 353 € Haras De S.A. Aga Khan Scea. 344 € Coolmore Stud, prime non attribuée. 114 € Gestut Gorldorf, prime non attribuée.</p> <p><i>Temps total: 1'49''82'''</i></p> <p>Les Commissaires, ont autorisé la pouliche TRISZNA POL à être amenée en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.</p> <p>A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Bert MAES en ses explications, lui ont indiqué que la pouliche YOUM'S FLOWER (BEL) sera interdite de courir pour une durée de 8 jours, suite à son refus de rentrer dans sa stalle de départ.</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p>
<p>1207 ³⁹⁵⁴ PRIX DE MARGNY-LES-COMPIEGNE 2 400 m (Handicap de catégorie divisé) (Classe 3) Première épreuve</p> <p>21 000 € (10 500, 4 200, 3 150, 2 100, 1 050) – dotation France Galop Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans.</p> <p>Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 28 k.</p>	<p>1</p>

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5: Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence: +32.

- 861 **Kalani**, f, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et On The Line [Green Tune (USA)], 57 k, Y. Majcen (*S. Maillot*), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 14) 1
- 645 ⁵ **Bison Crossing**, h, b, 4 ans, par Sidestep AUS et Julia'S Dance (IRE) (Alhaarth IRE), 58^{1/2} k, ♂, M^{me} A. Kurth (*M. Berto*), E. Libaud (s) – (n° corde 11) 2
- 1103 **Mattina Forza (GB)**, f, b, 4 ans, par Lethal Force IRE et Mala Strana (IRE) (Footstepsinthesand GB), 59^{1/2} k, G. Durot, Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 7) 3
- 867 ³ **Harfleur**, f, b, 4 ans, par Sommerabend GB et Klyfun (Slickly), 57^{1/2} k, M^{me} AM. Gareau (*V. Cheminaud*), M^{me} AM. Gareau – (n° corde 16) 4
- 1080 **Sortosville**, f, b.f., 4 ans, par Rajsaman et Shining Sea [Anabaa Blue (GB)], 57 k, C. Raimont (*M. Barzalona*), J. Piednoel – (n° corde 1) 5
- 867 **Pepina**, f, 4 ans, 58^{1/2} k (57 k), M. Stehli (*M^{me} L. Grosso*), M. Stehli – (n° corde 9) 6
- 950 ² **Juste Like**, f, 4 ans, 60 k (58^{1/2} k), M^{me} P. David (*M^{me} L. Poggionovo*), A. Couetil (s) – (n° corde 3) 7
- 1106 **Sahar IRE**, h, 4 ans, 58^{1/2} k, C. Raimont (*E. Hardouin*), J. Piednoel – (n° corde 13) 8
- 1080 ⁴ **Amiata**, f, 4 ans, 59 k, V. Moreau (*C. Soumillon*), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 5) 9
- 1031 **Mavala**, f, 4 ans, 60 k, φ, Ch. Plisson (s) (*Y. Rousset*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 4) 10
- 689 **Nehou**, h, 4 ans, 58^{1/2} k, T. Huck (*T. Trullier*), P. Capelle – (n° corde 15) –
- 1022 **Explor**, m, 4 ans, 59 k (58 k), ♂, P. Faucampre (*A. Chesneau*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 6) –
- 994 ² **Capable**, f, 4 ans, 59^{1/2} k, M^{me} LL. Rohn-Pelvin (*PC. Boudot*), M^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 12) –
- 1031 **Night Of Love**, f, 4 ans, 59 k, Ecuries de La Roussiere SARL (*P. Bazire*) – (n° corde 10) –
- Woerthersee**, m, 4 ans, 58 k (56^{1/2} k), φ, Stall Fortuna 95 (*M^{me} M. Michel*), S. Smrczek – (n° corde 2) –

15 partants; 26 eng.; 2 eng. sup.; 16 part def. – Total des entrées: 1 649 €

Eng. Sup.: *Mattina Forza (GB), Nehou*

Certif. vétérinaire: *Oser IRE*

½ long, encolure, tête, ½ long, 1 long ¼, 1 long ¼, encolure, 1 long, courte encolure.

10 500 € – 4 200 € – 3 150 € – 2 100 € – 1 050 €

Primes aux propriétaires:

- 4 252 € *Kalani*.
1 701 € *Bison Crossing*.
1 275 € *Mattina Forza (Gb)*.
850 € *Harfleur*.
425 € *Sortosville*.

Primes aux éleveurs:

- 1 917 € Haras D'Etreham, M^{me} Patrick Ades-Hazan, M^{me} R. Ades.
767 € M^{me} Angela Kurth.
383 € M^{me} Marie-Laure Besnouin, Michel Gautier, Daniel Hamon.
376 € Jean-Pierre Colombu.
287 € Franklin Finance S.A., M^{me} Elisabeth Ribard, Sylvain Vidal.

Temps total: 2'44"11"

Le jockey Grégory BENOIST étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche AMIATA par le jockey Christophe SOUMILLON.

1208 ³⁹⁵⁵ **PRIX DE MARGNY-SUR-MATZ** 2 400 m
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Deuxième épreuve

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 28 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5: Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence: +35.

- 1061 **Grand Yaka**, h, gr, 4 ans, par Dabirsim et Cat Nova [Hurricane Cat (USA)], 56 k, M. Ghys (*M. Nobili*), M^{me} J. Hendriks – (n° corde 5) 1
- 868 ³ **Swapan**, h, b, 4 ans, par Whipper USA et Sainte Baume [Enrique (GB)], 55 k (53^{1/2} k), B. Maes (*E. Verhestraeten*), B. Maes – (n° corde 4) 2
- 868 **Badr**, h, b, 4 ans, par Muhaarar GB et Ittemas USA (Galileo IRE), 57^{1/2} k (56 k), T. Marechal (*M^{me} A. Nicco*), Br. Beaunez – (n° corde 9) 3
- 739 **Avec Mention**, f, b, 4 ans, par French Fifteen et Irrecevable GB (Dubawi IRE), 58 k (57 k), T. Pigeon (*J. Nicoleau*) – (n° corde 13) 4
- 1116 **Rhiola Rosea**, f, al, 4 ans, par Zanzibari USA et Et Pourtant (Linamix), 59^{1/2} k, Ch. Plisson (s) (*Y. Rousset*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 15) 5
- 868 ⁵ **Montiga**, h, 4 ans, 56^{1/2} k, φ, P. Langlois (*A. Lemaitre*), S. Cerulis – (n° corde 7) 6
- 1103 **Silk Thread**, f, 4 ans, 60 k, Trois Mille (*T. Bachelot*), M^{me} A. Budka – (n° corde 3) 7
- 717 **Sunset Lover**, f, 4 ans, 58^{1/2} k (*L. Boisseau*), S. Morineau – (n° corde 10) 8
- 995 ² **Tabasco Forte**, f, 4 ans, 57 k, J. Bossert (*A. Pouchin*), J. Bossert – (n° corde 2) 9
- 455 ⁷ **Come On Lotti**, f, 4 ans, 60 k, ♂, M^{me} L. Kneip (*H. Journiac*), M^{me} L. Kneip – (n° corde 11) 10
- 868 **Honeymoon**, f, 4 ans, 56^{1/2} k, M^{me} R. Edwardsson Giron (*T. Baron*), M^{me} R. Edwardsson Giron – (n° corde 1) –
- 961 ³ **Parfaite Merrill**, f, 4 ans, 57^{1/2} k, P. Fleurie (*S. Martino*), P. Fleurie – (n° corde 8) –
- 1116 **Holocene Bere**, h, 4 ans, 55^{1/2} k (54 k), JC. Daoudal (*M^{me} M. Michel*) – (n° corde 12) –
- 1080 **Birthday Tic**, h, 4 ans, 58 k, φ, P. Lenogue (*M. Berto*), P. Lenogue – (n° corde 14) –
- 923 **Una Chilena**, f, 4 ans, 57 k, P. Favereaux (*E. Etienne*), P. Favereaux – (n° corde 6) –

15 partants; 15 eng.; 15 part def. – Total des entrées: 627 €

tête, ½ long, encolure, 2 long ½, encolure, ¾ long, courte tête, ½ long, 2 long.

9 500 € – 3 800 € – 2 850 € – 1 900 € – 950 €

Primes aux propriétaires:

- 3 847 € *Grand Yaka*.
1 539 € *Swapan*.
1 154 € *Badr*.
769 € *Avec Mention*.
384 € *Rhiola Rosea*.

Primes aux éleveurs:

- 2 602 € Mell Elevages, M^{me} Martine Mell, Francois Mell.
694 € Earl Haras De Nonant Le Pin, Pascal Treyve.
346 € S.C.E.A. Ecurie De Montfort, M^{me} Karine Morice.
340 € Al Shaqab Racing.
173 € Boutin (S).

Temps total: 2'41"9"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Marc NOBILI en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

1209 ³⁹⁵² **PRIX DE L'IMPERATRICE EUGENIE** 1 600 m
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

21 000 € (10 500, 4 200, 3 150, 2 100, 1 050) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 31 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence: +29.

- 860 ¹ **Jack O'Boy**, h, b, 4 ans, par Anodin (IRE) et Goldy Honor (Highest Honor), 59^{1/2} k, M^{me} SL. Born (*H. Journiac*), M^{me} G. Rarick – (n° corde 2) 1
- 1065 ⁴ **Arrogante**, m, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Money Drop ITY (Martino Alonso IRE), 58 k (56^{1/2} k), M^{me} D. Schoenherr (*M^{me} A. Nicco*), M^{me} D. Schoenherr – (n° corde 8) 2
- 981 ⁵ **Almost Light**, h, al, 4 ans, par Waldpark GER et You Got The Love GB (Hawk Wing USA), 58 k, φ, M. Guarnieri (*F. Veron*), M. Guarnieri – (n° corde 5) 3
- 820 ⁴ **King Woody**, h, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et Kerosene Noire [Redback (GB)], 58^{1/2} k (56 k), ♂, M^{me} L. Dareoux (*H. Lebouc*), J. Boissard (s) – (n° corde 12) 4

293	Raggio Bianco , h, gr, 4 ans, par Kendargent et Biancarosa IRE (Dalakhani IRE), 60 k, M ^{me} H. Barbe (P. Bazire), S. Kobayashi (s) – (n° corde 4)	5
1086	³ Jacques Coeur (IRE) , m, 4 ans, 57 k, ♂, B. Nardone (S. Martino), G. Juillet – (n° corde 1)	6
858	¹ Angela , f, 4 ans, 54 k, S. Guerin, FX. Belvisi – (n° corde 11)	7
860	² Salsa Chic (GB) , f, 4 ans, 59 ^{1/2} k, Chauvigny Global Equine SASU (P.C. Boudot), M. Brasme (s) – (n° corde 10)	8
1078	⁴ Tepeka (GB) , h, 4 ans, 55 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} H. Mennessier (R. Thomas), M ^{me} H. Mennessier – (n° corde 15)	9
993	Epergne , f, 4 ans, 58 k, ♂, A. Canavero (S. Maillot), M ^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 9)	10
	Rhodafrost , f, 4 ans, 60 k, M ^{me} Z. Wentworth (V. Cheminaud), M ^{me} AS. Crombez – (n° corde 7)	–
858	² Maestro Chop , h, 4 ans, 54 k, C. Dolle (Q. Perrette), S. Dory – (n° corde 17)	–
860	Star Lad , h, 4 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), A. Louis-Dreyfus (M ^{me} M. Peslier), D. Smaga – (n° corde 16)	–
860	Barbarie , f, 4 ans, 58 k, EARL Touchstone (C. Soumillon), JM. Beguigne – (n° corde 6)	–
762	Crush On Me , f, 4 ans, 59 k (57 ^{1/2} k), Leram S.R.O. (M ^{me} D. Santiago), V. Luka – (n° corde 14)	–
990	Alpengeist (GB) , m, 4 ans, 56 k, ♂, D. Dumoulin (T. Baron), R. Le Gal – (n° corde 13)	–
1065	Berets Verts (GB) , h, 4 ans, 55 ^{1/2} k, Ballantines Racing Stud Ltd (A. Lemaître), Rob. Collet (s) – (n° corde 3)	–

17 partants; 32 eng.; 2 eng. sup.; 17 part def. – Total des entrées: 1725 €
Eng. Sup.: *Almost Light, Tepeka (GB)*
1 long ³/₄, 1 long, courte encolure, nez, courte encolure, encolure, encolure, 1 long ¹/₄, courte tête.
10500€ – 4200€ – 3150€ – 2100€ – 1050€
Primes aux propriétaires:
4 252 € *Jack O'Boy*.
1 701 € *Arrogante*.
1 275 € *Almost Light*.
850 € *King Woody*.
425 € *Raggio Bianco*.
Primes aux éleveurs:
2 876 € *Henri-Alex Pantall*, M^{me} Yvette Pantall.
767 € *So. Agr. Allevamento Deni Srl*.
575 € *Earl Elevage Des Loges*.
383 € *M^{me} Laurence Dareoux*.
191 € *Teruya Yoshida*.
Temps total: 1'37"89"
Le jockey Grégory BENOIST étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre TEPEKA (GB) par le jockey Ronan THOMAS.
Les Commissaires, ont autorisé la pouliche BARBARIE à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

1210 ³⁹⁵³ **PRIX DE L'IMPERATRICE MARIE-LOUISE** **1 600 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Deuxième épreuve

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans.
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 31 k.
Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.
Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 600 m env.
Référence: +35.

1061	Junto , h, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et Bartira GB (Cape Cross IRE), 58 k, ♂, M. Ghys (M. Nobili), M ^{me} J. Hendriks – (n° corde 10)	1
1118	Killing Zoe , f, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et Pin Up Girl (IRE) (New Approach IRE), 54 ^{1/2} k, ♂, Ch. Plisson (s) (E. Hardouin), Ch. Plisson (s) – (n° corde 14)	2
1077	Beacon Towers , f, b, 4 ans, par Dabirsim et Kanel [Zamindar (USA)], 54 k (55 k), ♂, Ch. Plisson (s) (Y. Rousset), Ch. Plisson (s) – (n° corde 17)	3
957	Galaxie Quest , h, b, 4 ans, par Toronado (IRE) et Galaxie Des Sables [Marchand De Sable (USA)], 59 k, ♂ (S. Maillot), P. Cottier – (n° corde 11)	4
1056	Jayadeeva , h, b, 4 ans, par Kheleyf USA et Dame Caprice (IRE) [Bering (GB)], 51 k (49 ^{1/2} k), ♂, Stal Gusky (M ^{me} D. Santiago), N. Lantsoght – (n° corde 8)	5

388	² Abadie GB , h, 4 ans, 55 k (52 ^{1/2} k), Renstal Floryn (M ^{me} S. Tison), A. Floryn – (n° corde 16)	6
1077	Desert Eagle , h, 4 ans, 52 ^{1/2} k (51 k), D. Pieri (M ^{me} M. Michel) – (n° corde 9)	7
1078	Tirolienne (IRE) , f, 4 ans, 59 ^{1/2} k, M ^{me} MB. Boche (T. Bachelot) – (n° corde 13)	8
1077	Exclusive Beauty , f, 4 ans, 59 k, D. Dumoulin (T. Baron), M. Rosseel – (n° corde 7)	9
868	Miami Beet , h, 4 ans, 56 ^{1/2} k, M ^{me} C. Moneta (C. Billardello), F. Foresi – (n° corde 3)	10
1086	⁴ Lloyd IRE , h, 4 ans, 57 k (54 ^{1/2} k), M ^{me} MB. Boche (M ^{me} C. Gendron) – (n° corde 5)	–
388	Spanish Time GB , h, 4 ans, 54 k, ♂, Renstal Floryn (F. Lefebvre), A. Floryn – (n° corde 6)	–
904	Carissima Amanda , f, 4 ans, 51 k, ♂, Ecurie Racing Investment Soc (L. Boisseau), N. Milliere – (n° corde 2)	–
1052	Galadine , f, 4 ans, 58 ^{1/2} k (56 k), M ^{me} L. Haaze (M ^{me} S. Chuette), N. Lantsoght – (n° corde 1)	–
763	Bay View IRE , f, 4 ans, 60 k (59 k), ♂, D. Haddrell (J. Nicoleau) – (n° corde 4)	–
763	⁶ Fraoula , f, 4 ans, 58 k, M ^{me} M. Fougry-Smaga (C. Demuro), D. Smaga – (n° corde 12)	–

16 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 17 part def. – Total des entrées: 896 €
Eng. Sup.: *Junto*

Consition spéciale: *American Lily*

1 long ¹/₄, 1 long ³/₄, courte encolure, courte encolure, ³/₄ long, tête, tête, ³/₄ long, 2 long.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires:

3 847 € *Junto*.
1 539 € *Killing Zoe*.
1 154 € *Beacon Towers*.
769 € *Galaxie Quest*.
384 € *Jayadeeva*.

Primes aux éleveurs:

1 735 € *Haras Bonne Chance*.
694 € *Thierry De La Heronniere, Sarl Jedburgh Stud*.
520 € *Boutin (S)*.
226 € *Haras D'Haspel*.
173 € *M^{me} Marie-Laure Hebert*.

Temps total: 1'38"46"

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Caroline AUVRAY en ses explications, n'ont pas autorisé la pouliche AMERICAN LILY à participer à la course, l'entraîneur n'étant pas en mesure de présenter son document d'identification conformément aux dispositions de l'article 133 du Code des Courses au Galop et ont sanctionné l'entraîneur Caroline AUVRAY, par une amende de 150 euros.

MARSEILLE-PONT-DE-VIVAOX

Réunion organisée par SOCIETE HIPPIQUE DE MARSEILLE

0609 113 **vendredi 23 avril 2021**

Terrain STANDARD

Commissaires de courses: Gérard CAMERA – Jean-Pierre BENSUSSAN – Dominique de La PERRIERE

1211 ³⁹³⁷ **PRIX DE LA FONTAINE DE VAUCLUSE** **950 m**
(À réclamer) **(PSF)**

12500 € (6250, 2500, 1875, 1250, 625) – dotation France Galop
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. **Poids: 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, Les chevaux ayant reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z1: Plat, Dist. 950 m env.

955	⁵ Oulalah , m, b, 2 ans, par Birchwood IRE et Ouahida [Lando (GER)], 58 k, ♂, (14 000), EARL Haras de L'Hotellerie (A. Crastus), J. Reyrier – (n° corde 3)	1
1066	Madame Babette , f, b.f, 2 ans, par Birchwood IRE et Flying Fleur (Lawman), 54 ^{1/2} k, ♂, (10 000), Haras de La Huderie (S. Ruis), de B. Montzey (s) – (n° corde 6)	2
	Jolienene , f, b, 2 ans, par Wings Of Eagles et Bomba [Hannouma (IRE)], 56 ^{1/2} k, (14 000), Ch. Rossi (M. Grandin), Cé. Rossi – (n° corde 5)	3
	Final Shot (ITY) , m, b, 2 ans, par Al Wukair IRE et Nayefday GB (Nayef USA), 56 k, (10 000), T. Marechal (J. Claudic), C. Escuder – (n° corde 1)	4

4 partants ; 7 eng. ; 2 eng. sup. ; 6 part def. – Total des entrées : 768 €
Eng. Sup. : *Madame Babette, Final Shot (ITY)*
Sans motif : *Sam Blaster (GB), Ambroselia*

nez, 2 long ½, 1 long.
6250€ – 2500€ – 1875€ – 1250€

Primes aux propriétaires :

3 937 € *Oulahah*.
1 575 € *Madame Babette*.
1 181 € *Jolienene*.
787 € *Final Shot (ITY)*.

Primes aux éleveurs :

1 324 € Jean-Pierre Garcon, Guillaume Garcon, M^{me} Isabelle Garcon.
529 € Haras De La Huderie.
397 € Ecurie Du Sud, Jean-Pierre-Joseph Dubois, Cedric Rossi, Charley Rossi.
173 € Antonio Delogu, M^{me} Luigia Lai, M^{me} Alessandra Vigilani.

Temps total : 0'55"55"

A l'issue du dépouillement des bulletins à réclamer, les Commissaires ont annulé celui portant le no 23046, ce dernier n'étant pas rempli conformément à l'article 186 du Code des Courses au Galop.

1212 ³⁹⁴¹ PRIX DU ROUCAS BLANC 1 500 m (PSF) (Classe 3)

15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas depuis le 1^{er} avril de l'année dernière inclus, été classés dans les trois premiers d'une Listed ni, depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus, gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 7.500. Poids : 57 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 500 m env.

- 993 ² *Villa Royale*, f, gr, 4 ans, par Style Vendome et Royale 1
Again [Fasliyev (USA)], 59^{1/2} k (58 k), φ, R. Sorrentino (M^{me} A. Molins), S. Labate (s) – (n° corde 6)
- Griegos*, h, al, 4 ans, par George Vancouver USA 2
et Princess Astana [Royal Applause (GB)], 57 k, φ, G. Augustin-Normand (G. Guedj-Gay), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 3)
- 1018 *Aplekton IRE*, h, b, 5 ans, par Morpheus GB et Red 3
Roar IRE (Chineur), 57 k, M^{me} P. Matsa (K. Barbaud), K. Borgel (s) – (n° corde 8)
- 797 ³ *Droit De Parole (IRE)*, m, al, 5 ans, par Tornado (IRE) 4
et Campina GB (Oasis Dream GB), 60 k (58^{1/2} k), O. Ullmann (M^{me} J. Marcialis), Cha. Rossi (s) – (n° corde 4)
- 1047 *Zock*, h, al, 7 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Zanet 5
[Enrique (GB)], 58 k, φ, M. Monstein (J. Claudic), C. Fey (s) – (n° corde 2)
- 1092 *Strategie Bleu*, m, 7 ans, 57 k, S. de Jacob (S. Ruis), 6
M. Pitart – (n° corde 5)
- Degriselement*, h, 7 ans, 57 k (53^{1/2} k) (M^{me} L. Rousset), 7
J. Reynier – (n° corde 7)

7 partants ; 14 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 433 €
courte encolure, 2 long ½, ½ long, 2 long ½, ½ long, 3 long.
7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux propriétaires :

3 037 € *Villa Royale*.
1 215 € *Griegos*.
911 € *Aplekton Ire*, prime non attribuée.
607 € *Droit De Parole (Ire)*.
236 € *Zock*.

Primes aux éleveurs :

1 369 € S.C.E.A. Des Prairies, Benoit Jeffroy, Thomas Jeffroy.
547 € Thierry De La Heronnier.
191 € Tallyho Stud, prime non attribuée.
179 € Team Hogdala A. B. .
83 € Jean-Claude Seroul.

Temps total : 1'29"82"

1213 ³⁹³⁸ PRIX DE BOUC-BEL-AIR 1 500 m (PSF) (À réclamer)

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 500 m env.

1016 ³ *King Of The Lions IRE*, m, b, 3 ans, par The Last Lion 1
IRE et Autumn Blossom USA (Bernardini USA), 56 k, ♂, (10 000), M^{me} M. Vidal (I. Mendizabal), F. Vermeulen (s) – (n° corde 8)

954 *Mevalik*, f, gr, 3 ans, par Triple Threat et Cousine 2
(Slickly), 56^{1/2} k (55 k), φ, (14 000), G. Duca (M^{me} M. Velon), C. Escuder – (n° corde 7)

954 ⁴ *Midrand*, m, b.f, 3 ans, par Morandi et Kitty Hawk 3
GB (Danahill Dancer IRE), 58 k, ♂, (14 000), Le Haras de La Gousserie (S. Ruis), Fred Rossi (s) – (n° corde 3)

752 *Third Apple*, f, al, 3 ans, par Pomellato GER et Troisième 4
Dan (Dananeyev), 54^{1/2} k, φ, (10 000), H. Salemm (G. Guedj-Gay), R. Chotard – (n° corde 5)

Princesse Bomba, f, b, 3 ans, par Prince Gibraltar et 5
Bomba [Hannouma (IRE)], 56^{1/2} k, (14 000) (F. Blondel), Cha. Rossi (s) – (n° corde 9)

1051 ³ *La Kahena*, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), (10 000), Ch. Rossi 6
(M^{me} J. Marcialis), Cha. Rossi (s) – (n° corde 6)

Takamaka, f, 3 ans, 54^{1/2} k (51^{1/2} k), ♂, (10 000), LH 7
(T. Ventadour), Fred Rossi (s) – (n° corde 4)

992 *Iness Bere*, f, 3 ans, 56^{1/2} k (53 k), φ, (10 000), 8
MA. Sebaoun (M^{me} M. Germain), C. Escuder – (n° corde 1)

1016 *California*, f, 3 ans, 54^{1/2} k, ♂, (10 000), C. Kakou 9
(J. Claudic), S. Labate (s) – (n° corde 2)

9 partants ; 17 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 418 €

1 long, 1 long, ¾ long, tête, 1 long, 2 long, ½ long, 5 long.
6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

3 240 € *King Of The Lions Ire*, prime non attribuée.
1 296 € *Mevalik*.
972 € *Midrand*.
648 € *Third Apple*.
324 € *Princesse Bomba*.

Primes aux éleveurs :

510 € Con Marnane, prime non attribuée.
480 € Georges Duca.
360 € Hugues Rousseau.
240 € Henry Salemm.
120 € Ecurie Du Sud, Charley Rossi, Cedric Rossi.

Temps total : 1'31"54"

Les Commissaires ont autorisé la pouliche TAKAMAKA à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir visionné le film de contrôle et avoir entendu la jeune-jockey Manon GERMAIN (INESS BERE) arrivée non placée et l'apprenti Tyson VENTADOUR (TAKAMAKA) arrivé non placé, en leurs explications, ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir eu un comportement fautif en ne faisant pas tout son possible pour éviter de galoper dans les postérieurs de la pouliche INESS BERE à l'entrée du premier tournant. Le constat du vétérinaire de service attestant que ladite pouliche n'avait cependant pas fait l'objet de blessures.

1214 ³⁹³⁹ PRIX DE CARRO 2 000 m (PSF) (Handicap)

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 26.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence : +26.

1020 ² *Potin*, f, n.p, 3 ans, par Dabirsim et Mandaia (IRE) 1
(Manduro GER), 56 k, Le Haras de La Gousserie (F. Blondel), Fred Rossi (s) – (n° corde 8)

959 ⁵ *Boudeville*, f, n, 3 ans, par Le Havre (IRE) et La 2
Belliere IRE (Kheleyf USA), 57^{1/2} k, G. Duca (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 6)

958 *Jardin Bleu*, m, gr, 3 ans, par Rajsaman et Keira [Turtle 3
Bowl (IRE)], 58^{1/2} k, A. Don (K. Barbaud), F. Vermeulen (s) – (n° corde 9)

1020 *Diana*, f, al, 3 ans, par Martinborough JPN et New 4
Simardiere [Epervier Bleu (GB)], 53^{1/2} k, φ, C. Delebarre (S. Ruis), Cé. Rossi – (n° corde 3)

617 *Ruz Gwenn Ha Du*, h, b, 3 ans, par Elvstroem AUS 5
et Sweetdreams [Cadeaux Genereux (GB)], 55 k, ♂, JP. Folacci (J. Claudic), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 4)

954 *Bobby*, h, 3 ans, 55 k (I. Mendizabal), R. Chotard – 6
(n° corde 1)

780	Zhivago (IRE) , m, 3 ans, 62 ^{1/2} k (61 k) (<i>M^{me} M. Velon</i>), JP. Gauvin (s) – (n° corde 5)	7
782	⁴ We Love Daisy , f, 3 ans, 58 k, P. Carosso (<i>G. Congiu</i>), JP. Gauvin (s) – (n° corde 2)	8
1020	Walachope , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k, JP. Folacci (<i>M. Grandin</i>), <i>M^{me} M. Scandella-Lacaille</i> – (n° corde 7)	9

9 partants ; 18 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 640 €
courte tête, 1 long, 1/2 long, tête, 1 long, tête, 1/2 long, 2 long 1/2.
9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

4 860 € *Potin*.
1 944 € *Boudeville*.
1 458 € *Jardin Bleu*.
972 € *Diana*.
486 € *Ruz Gwenn Ha Du*.

Primes aux éleveurs :

1 801 € *Claudio Marzocco*, Luca Marzocco.
720 € *Franklin Finance S.A.*, Sylvain Vidal, *M^{me} Elisabeth Ribard*.
540 € *Franklin Finance S.A.*, Sylvain Vidal, *M^{me} Elisabeth Ribard*.
360 € *Pierre-Hubert Champion*.
180 € *M^{me} Anelly Le Toux*, *M^{me} Katia Gayton*.

Temps total : 2'10"76"

1215 ³⁹⁴⁰ **PRIX DE SUGITON** **2 600 m**
(PSF)
(Handicap)
(Classe 3)

17 000 € (8500, 3400, 2550, 1700, 850) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans

La référence applicable dans ce Handicap sera +27.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 2 600 m env.

Référence : +27.

798	¹ Rubeus IRE , h, b, 4 ans, par Alhebayeb IRE et Peaceful Kingdom USA (King Of Kings IRE), 57 ^{1/2} k, ♂ (<i>A. Crastus</i>) – (n° corde 7)	1
798	² Terre De France , m, b, 4 ans, par Intelto (GER) et Narya IRE (Halling USA), 56 k, T. Marechal (<i>J. Claudic</i>), C. Escuder – (n° corde 9)	2
997	Wladimir , m, b, 4 ans, par Makfi GB et Topza [Zamindar (USA)], 59 ^{1/2} k, Ecurie Mathieu Offenstadt (<i>G. Congiu</i>), JP. Gauvin (s) – (n° corde 6)	3
453	Pont D'Ouilley , h, al, 4 ans, par Prince Gibraltar et Pragmatisme [Lingari (IRE)], 58 ^{1/2} k, Ecurie Gribomont (<i>M. Grandin</i>), Cé. Rossi – (n° corde 4)	4
906	⁴ Seagate , f, b, 4 ans, par Anodin (IRE) et Silvaplana (Montmartre), 51 ^{1/2} k (48 k), <i>M^{me} C. Head (M^{me} M. Brunelli)</i> , Cé. Rossi – (n° corde 2)	5
798	³ Glamoureuse , f, 4 ans, 60 ^{1/2} k (59 k), Ecurie Gribomont (<i>M^{me} J. Marcialis</i>), Cha. Rossi (s) – (n° corde 1)	6
763	Live A Paris , f, 4 ans, 55 k (53 ^{1/2} k), Ecurie Jean-Paul Gauvin (<i>M^{me} M. Velon</i>), JP. Gauvin (s) – (n° corde 5)	7
906	⁵ Semillante , f, 4 ans, 59 ^{1/2} k (<i>G. Millet</i>), J. Reynier – (n° corde 8)	8
994	¹ No Turning (IRE) , m, 4 ans, 60 k (<i>F. Blondel</i>), Cha. Rossi (s) – (n° corde 3)	9

9 partants ; 17 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 584 €
2 long 1/2, courte tête, courte encolure, 1 long 1/2, courte encolure, 4 long, 1/2 long, 6 long.

8500€ – 3400€ – 2550€ – 1700€ – 850€

Primes aux propriétaires :

3 442 € *Rubeus Ire*, prime non attribuée.

1 377 € *Terre De France*.

1 032 € *Wladimir*.

688 € *Pont D'Ouilley*.

344 € *Seagate*.

Primes aux éleveurs :

722 € *Ruskerne Ltd*, prime non attribuée.

621 € *Sunday Horses Club S. L.*, Mauricio Delcher Sanchez.

465 € *Lane Stud Farms Ltd*.

310 € *Haras Du Hoguenet*, Suc. Jacques Herold.

155 € *Haras Du Quesnay*.

Temps total : 2'47"37"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Marvin GRANDIN (PONT D'OUILLY) en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

1216 ³⁹⁴³ **PRIX MELCHIOR ROUSSIER** **2 600 m**
(PSF)
(Handicap divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

12 000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 2 600 m env.

Référence : +33,5.

889	³ Espoir Parfait , h, b, 6 ans, par Le Havre (IRE) et Eviane [American Post (GB)], 53 ^{1/2} k (54 k), ♂, C. Theodorakis (<i>M. Grandin</i>), K. Borgel (s) – (n° corde 3)	1
1125	⁵ George Flash , h, al, 5 ans, par George Vancouver USA et Eternal Flash GB (One Cool Cat USA), 60 k (<i>K. Barbaud</i>), N. Perret (s) – (n° corde 1)	2
806	Leaping GB , f, b, 8 ans, par Oasis Dream GB et Avoidance USA (Cryptoclearance USA), 51 ^{1/2} k (50 k), ♂, M. Schemoul (<i>M^{me} S. Callac</i>), F. Foresi – (n° corde 5)	3
806	¹ Black Princess , f, b, 9 ans, par Country Reel USA et Prima Ballerina [Tot Ou Tard (IRE)], 54 k, P. Faucampre (<i>J. Claudic</i>), S. Labate (s) – (n° corde 2)	4
995	⁴ Julietta , f, al, 6 ans, par Linnari IRE et La Julie IRE (Peintre Celebre USA), 58 k, <i>M^{me} S. Renz (A. Crastus)</i> , G. Batistic – (n° corde 10)	5
801	⁵ Perfect Rose , f, 5 ans, 57 k (53 ^{1/2} k), C. Escuder (<i>M^{me} M. Germain</i>), C. Escuder – (n° corde 6)	6
668	³ Vabellino Succes , h, 6 ans, 55 ^{1/2} k, D. Bellanger (<i>I. Mendizabal</i>), N. Bellanger (s) – (n° corde 8)	7
806	Mon Jules A Moi , h, 6 ans, 60 k, M. Chahbani (<i>S. Ruis</i>), C. Escuder – (n° corde 9)	8
1019	Rosny , h, 10 ans, 59 k (55 ^{1/2} k), M. Planard (<i>M^{me} L. Antoniotti</i>), M. Planard – (n° corde 4)	9
997	Pro Am , h, 6 ans, 58 ^{1/2} k, ♂, M. Charleu (<i>F. Foresi</i>), F. Foresi – (n° corde 7)	10

10 partants ; 10 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 264 €

2 long, 1/2 long, 1 long, 1 long, 2 long, 1 long, 6 long, 2 long 1/2, tête.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

1 890 € *Espoir Parfait*.

972 € *George Flash*.

567 € *Leaping Gb*, prime non attribuée.

378 € *Black Princess*.

189 € *Julietta*.

Primes aux éleveurs :

1 025 € *M^{me} Elisabeth Ribard*, Thomas Koehler.

438 € *M^{me} Jean-Louis Giral*.

234 € *Juddmonte Farms Ireland*, prime non attribuée.

205 € *Ecurie Kura*.

102 € *Plersch Breeding Sarl*.

Temps total : 2'49"23"

Les Commissaires ont autorisé le hongre GEORGE FLASH à être amené en main au départ non monté et à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

1217 ³⁹⁴² **PRIX CORDOBA** **2 600 m**
(PSF)
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

16 000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus.

La référence applicable dans ce Handicap sera +28.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 2 600 m env.

Référence : +28.

783	Local Whisky IRE , m, b, 5 ans, par Harbour Watch IRE et Fanzine GB (Medicean GB), 56 ^{1/2} k (55 k), A. & G. Botti (s) (<i>M^{me} M. Velon</i>), A. & G. Botti (s) – (n° corde 9)	1
	Souvine , m, b, 7 ans, par Zanzibari USA et Senanques (Apeldoorn), 60 k, Ecurie Mathieu Offenstadt (<i>G. Congiu</i>), JP. Gauvin (s) – (n° corde 8)	2

997	⁵	Le Pin , h, gr, 8 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Night Dhu GB [Montjeu (IRE)], 60 k, ϕ , B. Giraudon (<i>F. Blondel</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 4)	3
781	⁵	Barkorba , h, gr, 8 ans, par Vol De Nuit GB et Yaven [Marchand De Sable (USA)], 57 ^{1/2} k, ϕ , C. Escuder (<i>A. Crastus</i>), C. Escuder – (n° corde 1)	4
1019		Rip , m, b.f, 7 ans, par Rip Van Winkle IRE et Kylaïne GB (Kyllachy GB), 57 ^{1/2} k, F. Bembo (<i>M. Grandin</i>), F. Bembo – (n° corde 3)	5
		Sa Tuna , f, 7 ans, 60 ^{1/2} k (57 k), Ecurie du Sud (<i>M^{me} M. Brunelli</i>), Cé. Rossi – (n° corde 7)	6
1019		King Dream , h, 8 ans, 56 ^{1/2} k, J. Khalifa (<i>I. Mendizabal</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 5)	7
672	³	Medha , f, 8 ans, 57 k (55 ^{1/2} k) (<i>M^{me} A. Molins</i>), R. Chotard – (n° corde 2)	8
997		Golden Rash , h, 7 ans, 59 ^{1/2} k, \otimes , JP. Folacci (<i>K. Barbaud</i>), M ^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 6)	9
1124	⁵	Asanda IRE , f, 5 ans, 55 ^{1/2} k, M ^{me} C. Monfort (<i>J. Claudic</i>), M ^{me} C. Monfort – (n° corde 10)	10

10 partants ; 22 eng. ; 2 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 477 €
2 long 1/2, courte tête, tête, courte tête, courte encolure, 1/2 long, 1 long, 6 long, 3 long.
8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires :
3 240 € *Local Whisky Ire*, prime non attribuée.
1 008 € *Souvine*.
756 € *Le Pin*.
504 € *Barkorba*.
252 € *Rip*.

Primes aux éleveurs :
680 € Fratini Allev. E Corse Srl, prime non attribuée.
547 € M^{me} Baudouin De La Motte Saint-Pierre, M^{me} Eleonore Buisson, Suc. Brigitte Correard, Suc. Alain Correard.
410 € Haras De L'Hirondelle.
273 € Franck Benillouche.
89 € Jean-Claude Seroul.

Temps total : 2'48"58"

SAINT-GALMIER

vendredi 23 avril 2021

0718 113

Terrain BON

Commissaires de courses : Yves TROUILLEUX – Pierre-André JAY – Gérard MICHOT

1218	³⁹⁴⁷	PRIX SOURCE BADOIT (À réclamer valeur handicap - Cavalières & Gentlemen-Riders) (Classe 4)	2 350 m
------	-----------------	---	---------

6000 € (3 000, 1 200, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur handicap égale ou inférieure à 32, mis à réclamer pour 8.000 ou 10.000. **Poids : 66 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. En outre, tout gagnant, depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, portera 2 k.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 350 m env.

1102	⁴	Tarcey (IRE) , h, b, 6 ans, par Slickly et Kikinda (Daliapour IRE), 70 k (68 ^{1/2} k), (10 000), P. Desplaces (<i>M^{me} M. Collomb</i>), C. Martinon – (n° corde 5)	1
1064		Mejaen , h, b, 9 ans, par Shirocco GER et Huaca USA (Thunder Gulch USA), 68 k (66 ^{1/2} k), (8 000), P. Desplaces (<i>M^{me} M. Rollando</i>), C. Martinon – (n° corde 4)	2
1080		Shalya , f, b, 4 ans, par Camelot GB et Shazana IRE (Manduro GER), 66 ^{1/2} k (65 k), (8 000), Haras de Beauvoir (<i>M^{me} D. Lopez Leret</i>), M. Delcher Sanchez – (n° corde 2)	3
783		Cassata GB , f, b, 4 ans, par Casamento IRE et Captain'S Paradise IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 66 ^{1/2} k, (8 000), M ^{me} J. Burger (<i>G. Roth Le Vaillant</i>), N. Caullery – (n° corde 3)	4
		Ti Punch , h, b, 6 ans, par Planteur (IRE) et Chignon IRE (Dalakhani IRE), 68 k (64 ^{1/2} k), ϕ , (10 000), M ^{me} D. Mery (<i>M^{me} J. Maurer</i>), S. Maurer – (n° corde 1)	5
1033		We Love , f, 5 ans, 64 ^{1/2} k (61 k), (8 000), M ^{me} F. Chenu (<i>M^{me} P. Menges</i>), M ^{me} F. Chenu – (n° corde 6)	6

6 partants ; 16 eng. ; 2 eng. sup. ; 6 part def. – Total des entrées : 286 €
Eng. Sup. : *Tarcey (IRE)*, *We Love*
1 long 1/4, 1 long 1/2, 3 long, 1 long, 9 long 1/2.

3 000€ – 1 200€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux propriétaires :

945 € *Tarcey (Ire)*.
378 € *Mejaen*.
364 € *Shalya*.
243 € *Cassata Gb*, prime non attribuée.
94 € *Ti Punch*.

Primes aux éleveurs :

512 € Patrick Chedeville.
205 € Finsbury Bloodstock Limited.
107 € Haras De Beauvoir.
51 € Aston Mullins Stud, Stephen W. Barrow, Sca La Perrigne.

Temps total : 2'29"60"

1219 ³⁹⁴⁵ PRIX JEAN BOULARD (À réclamer) 2 350 m

7 500 € (3 750, 1 500, 1 125, 750, 375) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, Les chevaux ayant, depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 5.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 350 m env.

1141	¹	Olypa , f, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Whipa D'Or [Whipper (USA)], 56 ^{1/2} k, (9 000), M ^{me} S. Pimbonnet (<i>G. Mandel</i>), M. Pimbonnet – (n° corde 1)	1
799	¹	Quatre Mille , h, b, 3 ans, par Evasive GB et Our Dreams IRE (Verglas IRE), 58 k (54 ^{1/2} k), ϕ , (9 000), Lugdunum Racing 3 (<i>J. Mobian</i>), P. Decouz (s) – (n° corde 8)	2
799	³	My Trebbia , f, b.f, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Ponte Di Legno [Sinndar (IRE)], 54 ^{1/2} k (52 k), ϕ , (7 000), M ^{me} M. Scandella-Lacaille (<i>G. Legras</i>), M ^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 7)	3
816		Dona Viva , f, b, 3 ans, par Elvstroem AUS et Pretty Lady GER (Silvano GER), 54 ^{1/2} k (53 k), (7 000), C. Saint-Etienne (<i>M^{me} M. Eon</i>), A. Fouassier – (n° corde 5)	4
960		Idee Klass , f, b, 3 ans, par Lauro GER et Far Reaching [Bahhare (USA)], 54 ^{1/2} k (52 k), (7 000), F. Hennequin (<i>B. Marie</i>), C. Ligerot – (n° corde 3)	5
960		Shi Fu Mi , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, (9 000), Arn. Nicolas (<i>A. Larue</i>), Arn. Nicolas – (n° corde 4)	6
		Ei Tinars , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (55 k), (9 000), Ecurie du Sud (<i>M^{me} M. Waldhauser</i>), Cha. Rossi (s) – (n° corde 2)	7
992		Fatefulday , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (52 k), ϕ , (7 000), C. Martinon (<i>M^{me} C. Bouvier</i>), C. Martinon – (n° corde 6)	8

8 partants ; 16 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 98 €
Certif. vétérinaire : *Bodin IRE*
1 long 1/4, 4 long 1/2, 3 long, 1 long 1/2, 2 long 1/2, loin, 1 long.
3750€ – 1500€ – 1125€ – 750€ – 375€

Primes aux propriétaires :

2 025 € *Olypa*.
810 € *Quatre Mille*.
607 € *My Trebbia*.
405 € *Dona Viva*.
202 € *Idee Klass*.

Primes aux éleveurs :

750 € M^{me} Jean-Louis Giral.
300 € Haras Du Logis Saint Germain.
225 € Thierry De La Heronniere, Sarl Jedburgh Stud.
150 € Patrick Chedeville.
75 € M^{me} Beatrice Nicco, M^{me} Sophie Niveaud.

Temps total : 2'29"0"

1220 ³⁹⁴⁶ PRIX FRANCE GALOP (Cavalières & Gentlemen-Riders) (Classe 4) 2 350 m

6 000 € (3 000, 1 200, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, n'ayant, cette année, ni gagné, ni été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 16.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 5.000 reçus.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 350 m env.

	Grey D'Ars , h, gr, 5 ans, par Rajsaman et Prisenflag [Pyrus (USA)], 67 k (63 ^{1/2} k), Favarulo/Chesneaux/Littmoden (<i>M^{me} A. Freby</i>), NP. Littmoden – (n° corde 3)	1
971	Estcourt (GB) , h, b, 6 ans, par Oasis Dream GB et Stunning View USA (Dynaformer USA), 74 k, ♂, <i>M^{me} E. Budka (J. Plassard)</i> , <i>M^{me} A. Budka</i> – (n° corde 6)	2
962	Vent Du Reve , h, b, 6 ans, par Trivellino et Romane D'Hermeriaie (My Risk), 66 k (62 ^{1/2} k), S. Maurer (<i>M^{me} J. Maurer</i>), S. Maurer – (n° corde 2)	3
	Carpio GB , h, al, 5 ans, par Lope De Vega IRE et Waterlilly IRE (Galileo IRE), 66 k, Al Asayl France (<i>G. Roth Le Vaillant</i>), FH. Graffard (s) – (n° corde 4)	4
1122	Ramses , h, b, 5 ans, par Rajsaman et Eviane [American Post (GB)], 66 k (64 ^{1/2} k), M. Pelisson (<i>M^{me} M. Collomb</i>), C. Martinon – (n° corde 5)	5
1033	Hermes Fleury , h, 4 ans, 66 k (62 ^{1/2} k), <i>M^{me} F. Chenu (M^{me} P. Menges)</i> , <i>M^{me} F. Chenu</i> – (n° corde 1)	6
	6 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. ; 6 part def. – Total des entrées : 201 € Eng. Sup. : <i>Hermes Fleury</i>	
	3 long, 3 long, 1 long, 4 long ½, 2 long ½.	
	3000€ – 1200€ – 900€ – 600€ – 300€	
	Primes aux propriétaires :	
	1 215 € <i>Grey D'Ars</i> .	
	378 € <i>Estcourt (Gb)</i> .	
	283 € <i>Vent Du Reve</i> .	
	243 € <i>Carpio Gb</i> , prime non attribuée.	
	121 € <i>Ramses</i> .	
	Primes aux éleveurs :	
	547 € Scea Barbottiere, Jean-Jacques Montagne, Pascal Provost, Guillaume Nicot.	
	153 € <i>M^{me} Jacqueline Mathis</i> , <i>M^{me} Delphine Chavanaz</i> .	
	134 € George Strawbridge.	
	54 € Thomas Koehler, <i>M^{me} Elisabeth Ribard</i> .	
	51 € Al Asayl Bloodstock Ltd, prime non attribuée.	
	Temps total : 2'29"0"	

1221	PRIX RENE ET JACQUES BEDEL (Maiden)	2 350 m
	9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) – dotation France Galop	
	Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.	
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
	Plat, Dist. 2 350 m env.	
777	Sugar Baby , f, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Darnella IRE (Manduro GER), 56 ^{1/2} k, Le Thenney (<i>Y. Fourmand</i>), JP. Gauvin (s) – (n° corde 7)	1
777	Destinado GB , m, b, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Contribution GB (Champs Elysees GB), 58 k (<i>S. Breux</i>), FH. Graffard (s) – (n° corde 3)	2
905	Ka Lanakila , f, al, 3 ans, par Vespone IRE et Victoire Royale GER (Black Sam Bellamy IRE), 56 ^{1/2} k (54 k), <i>M^{me} MC. Lacaille (G. Legras)</i> , E. Lacaille – (n° corde 2)	3
573	Treaty , f, b, 3 ans, par Dunkerque et Treasure [Anabaa (USA)], 56 ^{1/2} k (55 k), <i>M^{me} C. Head (M^{me} M. Waldhauser)</i> , Cha. Rossi (s) – (n° corde 5)	4
921	Lady Pacifico GB , f, b, 3 ans, par Sir Percy GB et Silken Ocean GB (Dynaformer USA), 56 ^{1/2} k (53 k), P. Hancock (<i>B. Marie</i>), G. Hernon (s) – (n° corde 8)	5
819	Otambura IRE , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (55 k), JL. Fonteyne (<i>M^{me} M. Eon</i>), A. Fouassier – (n° corde 6)	6
	Saukitten (GER) , h, 3 ans, 56 k, JP. Chuzeville (<i>G. Mandel</i>), M. Pimbonnet – (n° corde 4)	7
863	Botteglio , m, 3 ans, 58 k, Arn. Nicolas (<i>A. Larue</i>), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 1)	8
	8 partants ; 24 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 297 €	
	¾ long, 1 long ¼, tête, nez, 3 long, 6 long ½, 7 long ½.	
	4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€	
	Primes aux propriétaires :	
	2 565 € <i>Sugar Baby</i> .	
	1 026 € <i>Destinado Gb</i> , prime non attribuée.	
	769 € <i>Ka Lanakila</i> .	
	513 € <i>Treaty</i> .	
	256 € <i>Lady Pacifico Gb</i> , prime non attribuée.	
	Primes aux éleveurs :	
	950 € Haras D'Etream.	
	285 € Olivier Triboire, <i>M^{me} Laure Godet</i> .	
	190 € Haras Du Quesnay.	
	161 € Juddmonte Farms Ireland, prime non attribuée.	
	40 € Ashbrittle Stud, prime non attribuée.	
	Temps total : 2'33"10"	

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Adrien FOUASSIER par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes, ce dernier ayant été jugé responsable de cette situation.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Charley ROSSI par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes, ce dernier ayant été jugé responsable de cette situation.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Marc PIMBONNET par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes, ce dernier ayant été jugé responsable de cette situation.

FONTAINEBLEAU

samedi 24 avril 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Tony CLOUT – Gilbert LENZI – Patrick SABAROTS

1222	PRIX DES NOISETIERS (À réclamer)	1 100 m
	Réservée F.E.E.	
	24 000 € (12 000, 4 800, 3 600, 2 400, 1 200) – dotation France Galop	
	Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, nés et élevés en France, mis à réclamer pour 20.000, 28.000 ou 36.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 28.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 36.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.	
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
	Parcours n° 2 : Plat, Dist. 1 100 m env.	
1007	Lagoone Choze , f, al, 2 ans, par Shamalgan et Lamchope (Captain Chop), 59 ^{1/2} k, ♂, (36 000), <i>M^{me} M. Porta, Fred Rossi</i> (s) – (n° corde 5)	1
	Pink City (GB) , f, b, 2 ans, par Showcasing GB et Vedela [Selkirk (USA)], 54 ^{1/2} k (53 k), (20 000), <i>M^{me} R. Hillen (M^{me} A. Molins)</i> , S. Nigge (s) – (n° corde 4)	2
1108	Jazzy Wood , m, b, 2 ans, par Birchwood IRE et Saisissable [Okawango (USA)], 56 k (53 ^{1/2} k), ♂, (20 000), R. Hamon (<i>B. Marie</i>), G. Pannier – (n° corde 6)	3
	Jongo Chop , m, al, 2 ans, par Kheylef USA et Jadichope [Muhaymin (USA)], 59 k (56 ^{1/2} k), (36 000), A. Chopard (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), J. Parize (s) – (n° corde 3)	4
1007	Kennya , f, gr, 2 ans, par Kendargent et Nova Zarga IRE (Dubawi IRE), 54 ^{1/2} k (53 k), (20 000), JS. Campos (<i>M^{me} A. Massin</i>), <i>M^{me} C. Hue</i> – (n° corde 7)	5
	Ultra Marin , m, 2 ans, 56 k (54 ^{1/2} k), (20 000), Ecurie Premiers Pas (<i>A. Madamet</i>), P. Adda (s) – (n° corde 2)	6
1007	Redliner , m, 2 ans, 56 k, (20 000), JV. Toux (<i>V. Cheminaud</i>), JV. Toux – (n° corde 9)	7
919	Affaires D'Argent , m, 2 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), ♂, (20 000), G. Pariente (<i>PC. Boudot</i>), C. Boutin (s) – (n° corde 1)	8
	8 partants ; 16 eng. ; 4 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 2 052 € Eng. Sup. : <i>Lagoone Choze, Pink City (GB), Jazzy Wood, Affaires D'Argent</i>	
	1 long ¼, 2 long ½, 3 long ½, 2 long, 2 long, courte encolure, ¾ long.	
	12 000€ – 4 800€ – 3 600€ – 2 400€ – 1 200€	
	Primes aux éleveurs :	
	1 920 € Alain Chopard.	
	576 € Ecurie Des Charmes, Philippe Thiriet, Vincent Le Roy, Philippe Desmard.	
	384 € Alain Chopard.	
	192 € Gaec Campos, Guy Pariente Holding.	
	Temps total : 1'4"36"	
1223	PRIX MAISON DE VENTES AUX ENCHERES OSENAT (Maiden)	1 200 m
	27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350) – dotation France Galop	
	Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.	
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
	Parcours n° 3 : Plat, Dist. 1 200 m env.	
	Bavaria Express , f, b, 3 ans, par Dabirsim et Baiadera GER (Tertullian USA), 56 ^{1/2} k, Ecurie Normandie Pur Sang (<i>PC. Boudot</i>), F. Chappet – (n° corde 4)	1
757	Kolka (GB) , f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Satiriste GB (Shamardal USA), 56 ^{1/2} k, A. Jathiere (<i>M. Barzalona</i>) – (n° corde 8)	2

907	Passalito , m, al, 3 ans, par Pomellato GER et Tejahaa [Haafhd (GB)], 58 k (54 ^{1/2} k), HA. Pantall (<i>L. Rousseau</i>), HA. Pantall – (n° corde 5)	3
609	³ Aclou , m, b.f, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Ajou (Siyouni), 58 k, G. Augustin-Normand (<i>T. Bachelot</i>), J. Reynier – (n° corde 11)	4
	Think Positive , m, b, 3 ans, par Dream Ahead USA et Afra Tsitsi [Belong To Me (USA)], 56 k (53 ^{1/2} k), M. Bozzi (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), G. Bietolini – (n° corde 3)	5
1093	My Classy Lassy (IRE) , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (55 k), M ^{me} T. Marnane (<i>J. Nicoleau</i>), F. Guyader (s) – (n° corde 6)	6
933	Pietra Giallo , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, ♂, Scuderia Micolo SNC (<i>C. Demuro</i>), V. Devillars – (n° corde 2)	7
921	Pearls Sister GB , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (54 k), M ^{me} J. Walker (<i>H. Lebouc</i>), M ^{me} JF. Hughes – (n° corde 10)	8
	Dream Moonlight , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k, ♂, Ecurie Normandy Spirit (<i>R. Thomas</i>), Chr. Head (s) – (n° corde 1)	9
	9 partants ; 24 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 1852 € Sans motif : <i>Monsieur Beauieu GB, Serido GER</i>	
	6 long 1/2, 1 long 1/4, 4 long, 1/2 long, 1 long 3/4, 8 long, 3 long 1/2, 3 long.	
	13500€ – 5400€ – 4050€ – 2700€ – 1350€	
	Primes aux propriétaires :	
	7 290 € <i>Bavaria Express.</i>	
	2 916 € <i>Kolka (Gb).</i>	
	2 187 € <i>Passalito.</i>	
	1 458 € <i>Aclou.</i>	
	729 € <i>Think Positive.</i>	
	Primes aux éleveurs :	
	4 054 € Ecurie Normandy Pur Sang.	
	1 081 € Scuderia Bolgheri.	
	810 € Henri-Alex Pantall, M ^{me} Yvette Pantall.	
	540 € Franklin Finance S.A. .	
	405 € Ecurie Haras Du Cadran, Lerner (S).	
	<i>Temps total : 1'8''33'''</i>	
1224	³⁹⁶³ PRIX DE LA PINEDE 1 800 m (Handicap de catégorie divisé) (Classe 3) Première épreuve	
	21 000 € (10500, 4200, 3150, 2100, 1050) – dotation France Galop Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.	
	Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 29 k.	
	La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.	
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
	Parcours n° 6 : Plat, Dist. 1 800 m env.	
	Référence : +31.	
1063	History Chop , m, b, 5 ans, par Amadeus Wolf GB et Irish Chope [Indian Rocket (GB)], 56 k, C. Boutin (s) (<i>R. Thomas</i>), C. Boutin (s) – (n° corde 5)	1
807	Elypson , m, b, 6 ans, par On Est Bien (IRE) et Djidjika (Super Celebre), 59 k, φ, D. Baliouze (<i>C. Demuro</i>), M. Pitart – (n° corde 9)	2
1022	Giantissime , h, al, 6 ans, par Zoffany IRE et Moon Giant USA (Giant'S Causeway USA), 57 ^{1/2} k, B ^{on} d'A. Arexy (<i>S. Maillot</i>), C. Martinon – (n° corde 17)	3
917	Thindy , h, b, 9 ans, par Footstepsinthesand GB et Windy [Rock Of Gibraltar (IRE)], 59 ^{1/2} k (58 k), ♂, AS. & D. Allard (s) (<i>M^{me} A. Massin</i>), AS. & D. Allard (s) – (n° corde 15)	4
991	Admire Fuji (IRE) , m, b, 11 ans, par Oasis Dream GB et Sun Bittern USA (Seeking The Gold USA), 54 ^{1/2} k, H. de Waele (<i>T. Bachelot</i>), D. de Waele – (n° corde 4)	5
792	Hopes Of Freedom , f, 4 ans, 53 k (51 ^{1/2} k), φ, G. Manson (<i>M^{me} A. Molins</i>), S. Labate (s) – (n° corde 1)	6
1013	⁵ Lovely Miss , f, 5 ans, 52 k (50 ^{1/2} k), φ, D. Dumoulin (<i>B. Marie</i>), R. Le Gal – (n° corde 2)	7
1015	Ayguemorte , h, 8 ans, 55 ^{1/2} k, PL. Guerin (<i>J. Monteiro</i>), PL. Guerin – (n° corde 12)	8
763	³ La Barillette , f, 5 ans, 60 k, M ^{me} G. Reille-Villedey (<i>M. Barzalona</i>), Butel & Beaunez (s) – (n° corde 3)	9
1021	Fiona , f, 5 ans, 57 k (55 ^{1/2} k), M ^{me} L. Leclercq (<i>M^{me} A. Nicco</i>), R. Martens (s) – (n° corde 16)	10
996	Wild Bush , h, 4 ans, 58 ^{1/2} k (57 k), F. Nesa (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), Ch. Aubert (s) – (n° corde 11)	–
1005	Darwen , h, 4 ans, 59 k, G. Pannier (<i>S. Breux</i>), G. Pannier – (n° corde 6)	–
1015	⁵ Jumpin' Jack Flash , h, 7 ans, 59 k, G. Kob (<i>J. Nicoleau</i>) – (n° corde 7)	–

983	¹ Vespaman , h, 5 ans, 58 ^{1/2} k (56 k), ♂, A. Fehr (<i>M^{me} M. Meyer</i>) – (n° corde 8)	–
	Blue Calanque (IRE) , h, 4 ans, 51 ^{1/2} k (52 ^{1/2} k), H. de Waele (<i>Q. Perrette</i>), D. de Waele – (n° corde 14)	–
607	Biscaya Storm GB , h, 5 ans, 57 k, M ^{me} G. Reille-Villedey (<i>V. Cheminaud</i>), Butel & Beaunez (s) – (n° corde 13)	–

16 partants ; 58 eng. ; 17 part def. – Total des entrées : 2217 €

Sans motif : *Global Cloud GER*

encolure, nez, 1 long 1/2, 3 long 1/2, courte tête, courte encolure, courte encolure, 1 long 1/4, tête.

10500€ – 4200€ – 3150€ – 2100€ – 1050€

Primes aux propriétaires :

4 252 € *History Chop.*

1 323 € *Elypson.*

992 € *Giantissime.*

661 € *Thindy.*

330 € *Admire Fuji (Ire).*

Primes aux éleveurs :

1 917 € Alain Chopard, Boutin (S).

717 € Earl Haras Du Camp Benard, Haddou Djebli.

358 € Sca Elevage De Tourgeville, Old Highbourne Bloodstock Ltd, Tomas Schweizer.

352 € Robert Nataf.

179 € Serge Boucheron.

Temps total : 1'52''36'''

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Mickael BARZALONA concernant la performance de la jument LA BARILLETTE arrivée 9ème.

Le jockey a déclaré qu'il n'avait jamais eu le passage suffisant pour progresser dans la ligne d'arrivée, malgré d'évidentes ressources. Les Commissaires ont enregistré ces explications, confirmées par l'examen du film de contrôle.

1225 ³⁹⁶⁴ PRIX DE LA SAPINIÈRE 1 800 m

(Handicap de catégorie divisé)

(Classe 3)

Deuxième épreuve

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 29 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 6 : Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence : +40.

1061	Montaigne , h, al, 8 ans, par Astronome Royal USA et Materialiste (IRE) (Zafonic USA), 55 k, ♂, FX. Belvisi (<i>V. Cheminaud</i>), FX. Belvisi – (n° corde 3)	1
957	Pedro Del Rio , h, b, 6 ans, par Deportivo GB et Riobamba D'Ho [Enrique (GB)], 57 k, P. Sigaud (<i>M. Barzalona</i>), P. Sigaud – (n° corde 13)	2
1097	Don Papa , h, b, 8 ans, par Gold Away (IRE) et Anawest (IRE) (Anabaa USA), 55 k, M. Drean (<i>S. Martino</i>), M. Drean – (n° corde 10)	3
1013	Mathix , h, gr, 7 ans, par Kendargent et Matwan (Indian Rocket GB), 55 k, F. Vermeulen (s) (<i>R. Thomas</i>), C. Boutin (s) – (n° corde 6)	4
	Perle Nonantaise , f, gr, 8 ans, par Alexandros GB et Castries (IRE) (Captain Rio GB), 59 ^{1/2} k, φ, M ^{me} N. Carrière-Eychenne (<i>T. Bachelot</i>), F. Foresi – (n° corde 5)	5
902	Zain Gold , h, 7 ans, 55 k (53 ^{1/2} k), φ, Ecurie Avant-Garde (<i>B. Marie</i>), M ^{me} R. Bouckhuys – (n° corde 1)	6
983	Saga Daydream , f, 5 ans, 56 ^{1/2} k, ♂, JC. Daoudal (<i>J. Nicoleau</i>) – (n° corde 4)	7
83	⁵ Danarosa IRE , h, 7 ans, 57 ^{1/2} k, V. Devillars (<i>J. Moutard</i>), V. Devillars – (n° corde 9)	8
991	Jackson En Bois , h, 7 ans, 56 k, φ, E. Bernhardt (<i>F. Lefebvre</i>), E. Bernhardt – (n° corde 8)	9
1021	Lalyrose , f, 6 ans, 60 k, φ, M. Pelisson (<i>S. Maillot</i>), C. Martinon – (n° corde 11)	10
1013	Zamuja GB , m, 10 ans, 55 k, φ, M ^{me} R. Descheemaeker-de Vriendt (<i>S. Breux</i>), M. Rosseel – (n° corde 15)	–
1164	Belobog , h, 6 ans, 58 k, φ, Ch. Plisson (s) (<i>A. Madamet</i>), Ch. Plisson (s) – (n° corde 14)	–
	Dyram , h, 10 ans, 55 k (53 ^{1/2} k), ♂, L. Nyffels (<i>M^{me} A. Massin</i>), L. Nyffels – (n° corde 2)	–
828	⁵ Godric GB , h, 9 ans, 55 k (53 ^{1/2} k), ♂, C. Le Veel (<i>M^{me} L. Grosso</i>), C. Le Veel – (n° corde 17)	–
739	Tree Of Stars , f, 4 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), ♂, R. Kent (<i>H. Lebouc</i>), M ^{me} JF. Hughes – (n° corde 16)	–

<p>874 Rise Hit, h, 7 ans, 59^{1/2} k, ϕ, D. Dumoulin (<i>T. Baron</i>), M. Rosseel – (n° corde 12) –</p> <p>1013 Anadun, f, 9 ans, 55 k, P. Nicot (S) (<i>C. Demuro</i>), P. Nicot (s) – (n° corde 7) –</p> <p>17 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 17 part def. – Total des entrées: 938 € Eng. Sup.: <i>Don Papa</i></p> <p>3 long, 3/4 long, tête, tête, 1/2 long, tête, courte encolure, 3/4 long, tête.</p> <p>9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€</p> <p>Primes aux propriétaires:</p> <p>2 992 € <i>Montaigne</i>.</p> <p>1 197 € <i>Pedro Del Rio</i>.</p> <p>897 € <i>Don Papa</i>.</p> <p>598 € <i>Mathix</i>.</p> <p>299 € <i>Perle Nonantaise</i>.</p> <p>Primes aux éleveurs:</p> <p>1 623 € M^{me} Yolande Seydoux De Clausonne, M^{me} Laetitia Louis.</p> <p>649 € Pierre Sigaud.</p> <p>487 € M^{me} Christian Wingtans, M^{me} Wendy Wingtans, Kevin Wingtans.</p> <p>324 € Guy Pariente Holding.</p> <p>162 € Philippe Goupil.</p> <p>Temps total: 1'53"22"</p> <p>A l'issue de la course, après avoir entendu le jockey Vincent CHEMINAUD en ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage abusif de la cravache (6 coups / 1^{re} infraction).</p>	<p>–</p> <p>–</p>
---	-------------------

1226 ³⁹⁵⁸ **PRIX TROPHEE VERT HIPPODROME DE RAMBOUILLET** 2 000 m (Classe 2)

28000 € (14 000, 5320, 3920, 2240, 1 120, 840, 560) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas dans leurs deux dernières courses reçu une allocation de 15.000 ni, dans leurs trois dernières courses depuis le 24 octobre 2020 inclus, gagné une Classe 2. **Poids: 56 k. 1/2**. Les chevaux ayant depuis le 24 juillet 2020 inclus reçu une allocation de 9.000 porteront 1 k. 1/2; une allocation de 14.000, 2 k. 1/2.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 7: Plat, Dist. 2 000 m env.

<p>910 ³ Smile Makers, m, b, 3 ans, par Kendargent et Pearly Shells GB (Efisio GB), 58 k, Le Haras de La Gousserie (<i>M. Barzalona</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 5)</p> <p>Galifa (IRE), f, b, 3 ans, par Frankel GB et Viva Rafaela BRZ (Know Heights IRE), 55 k, Wertheimer & Frere, A. Fabre (s) – (n° corde 7)</p> <p>984 ⁵ Ripponette, f, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Reine Zao [Alzao (USA)], 55 k, Haras de La Perelle (<i>T. Bachelot</i>), S. Wattel (s) – (n° corde 8)</p> <p>1090 ⁶ Our First Lady IRE, f, al, 3 ans, par Fast Company IRE et Park Twilight IRE (Bertolini USA), 56^{1/2} k (55 k), \otimes, V. Devillars (<i>M^{me} A. Molins</i>), V. Devillars – (n° corde 3)</p> <p>1008 ² Summer Fly, f, b, 3 ans, par Motivator GB et Super Anna [Anabaa (USA)], 56^{1/2} k (54 k), D. Maughan (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), M^{me} J. Dupont-Fahn – (n° corde 2)</p> <p>1012 Rue D'Aumale, f, b, 3 ans, par Dariyan et Stadore (Kendor), 55 k (52^{1/2} k), PL. Guerin (<i>M^{me} A. Nicco</i>), PL. Guerin – (n° corde 4)</p> <p>Initial Climb, f, b, 3 ans, par French Fifteen et Ammia (IRE) (Medicean GB), 55 k, JV. Toux (<i>V. Cheminaud</i>), JV. Toux – (n° corde 1)</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p>
--	--

7 partants; 14 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 1 360 € Sans motif: *Stonetail (GB)*

3 long, 2 long, 1 long 1/2, courte encolure, 5 long, 1 long 1/2.

14 000€ – 5320€ – 3920€ – 2240€ – 1 120€ – 840€ – 560€

Primes aux propriétaires:

7 560 € *Smile Makers*.

2 872 € *Galifa (Ire)*.

2 116 € *Ripponette*.

1 209 € *Our First Lady Ire*, prime non attribuée.

604 € *Summer Fly*.

453 € *Rue D'Aumale*.

302 € *Initial Climb*.

Primes aux éleveurs:

2 802 € Scea Haras De Saint Pair.

784 € Haras De La Perelle.

696 € Wertheimer & Frere.

224 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

190 € Gerard Phelan, prime non attribuée.

168 € Jean-Philippe Dubois.

112 € Jean-Vincent Toux, M^{me} Florence Lecot.

Temps total: 2'7"15"

1227 ³⁹⁶⁰ **PRIX DES SEQUIOIAS** 2 000 m (À réclamer - Apprentis & Jeunes Jockeys)

23000 € (11 500, 4600, 3450, 2300, 1 150) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 18.000, 22.000 ou 26.000. **Poids: 56 k**. Les chevaux mis à réclamer pour 22.000 porteront 1 k. 1/2; pour 26.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} novembre 2020 inclus, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 7: Plat, Dist. 2 000 m env.

<p>1008 ³ Norville, h, b, 3 ans, par Air Chief Marshal IRE et Noce [Le Havre (IRE)], 56 k (54^{1/2} k), (18 000), G. Augustin-Normand (<i>J. Nicoleau</i>), Y. Barberot (s) – (n° corde 1)</p> <p>959 ² Fashionspan, f, b, 3 ans, par Spanish Moon USA et Filring [Bering (GB)], 54^{1/2} k (53 k), (18 000), Ecurie d'Haspel (<i>Q. Perrette</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 6)</p> <p>992 ¹ Surabaya, f, gr, 3 ans, par Gutaifan IRE et Sign Your Name GER (Areion GER), 56 k (53^{1/2} k), ϕ, (22 000), M^{me} ML. Gautier (<i>C. Berge</i>), Ch. Aubert (s) – (n° corde 3)</p> <p>1084 Le Gardolot, h, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Rose The One [Meshaheer (USA)], 59 k (56^{1/2} k), ϕ, (26 000), M^{me} E. Berte (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), G. Bietolini – (n° corde 2)</p> <p>1006 Coobird, m, b, 3 ans, par Camelot GB et Moonlight Swing [Palace Episode (USA)], 58 k (56^{1/2} k), \otimes, (18 000), Ecurie des Pinsons (<i>A. Madamet</i>), HF. Devin (s) – (n° corde 7)</p> <p>830 Valmorel (IRE), f, 3 ans, 54^{1/2} k (51 k), (18 000), Ecurie des Charmes (<i>M^{me} A. Nicco</i>), A. & G. Botti (s) – (n° corde 5)</p> <p>759 The Sandman, h, 3 ans, 61 k (58^{1/2} k), (26 000), M^{me} N. Michaud (<i>M^{me} S. Tison</i>), L. Rovisse – (n° corde 4)</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p>
--	--

7 partants; 23 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 1 294 € Eng. Sup.: *Valmorel (IRE)*

2 long 1/2, 1/2 long, 3/4 long, 2 long, 1 long 3/4, 7 long.

11 500€ – 4600€ – 3450€ – 2300€ – 1 150€

Primes aux propriétaires:

6 210 € *Norville*.

2 484 € *Fashionspan*.

1 863 € *Surabaya*.

1 242 € *Le Gardolot*.

621 € *Coobird*.

Primes aux éleveurs:

2 302 € Franklin Finance S.A.

920 € Haras D'Haspel.

460 € Yves Borotra.

451 € Haras De Beauvoir.

150 € Galileo Racing Inc.

Temps total: 2'4"59"

A l'issue de la course, après avoir entendu le jeune-jockey Corentin BERGE en ses explications, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage de la cravache le coude levé au-dessus de la ligne de l'épaule.

1228 ³⁹⁶² **PRIX DE LA MARE AUX FEES** 2 200 m (Classe 2)

28000 € (14 000, 5320, 3920, 2240, 1 120, 840, 560) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} avril 2020 inclus, gagné une Listed Race et n'ayant, depuis le 1^{er} octobre 2020 inclus, ni gagné une Classe 1, ni été classés 2^e d'une Listed Race ni, depuis le 1^{er} janvier 2021 inclus, gagné une Classe 2. **Poids: 56 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} octobre 2020 inclus: 1 k. par 4.000.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 8: Plat, Dist. 2 200 m env.

<p>La Roseliere, f, b, 5 ans, par Enrique (GB) et Dally Cotil (Chichicastenango), 54^{1/2} k (53 k), F. Fisk (<i>Q. Perrette</i>), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 4)</p> <p>534 ⁴ Soft Light, m, b, 5 ans, par Authorized IRE et Light Saber (Kendor), 56 k, C. Marzocco (<i>C. Demuro</i>), JC. Rouget (s) – (n° corde 7)</p> <p>903 ⁴ Mr De Pourceaugnac, h, b, 4 ans, par Camelot GB et Russian Hill (GB) (Indian Ridge IRE), 56 k, B^{on} de Ed. Rothschild (<i>PC. Boudot</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 6)</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p>
---	----------------------------

- Tara**, f, gr, 4 ans, par Mastercraftsman IRE et Lady Viola GB (Sir Percy GB), 54^{1/2} k (52 k), AE. Pakenham (*M^{me} F. Valle Skar*), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 1) **4**
- 1076 Naishan GB**, h, b, 7 ans, par Pivotal GB et Atlantic Destiny IRE (Royal Academy USA), 56 k, M. Koutsomytis (*M. Kyriakidis*), G. Alimpinisis – (n° corde 2) **5**
- By My Side (IRE)**, f, al, 4 ans, par Siyouni et Fill My Heart (IRE) (Peintre Celebre USA), 54^{1/2} k, Fair Salinia Ltd, P. & J. Brandt (s) – (n° corde 3) **6**
- 888³ Walsingham GER**, h, b, 7 ans, par Campanologist USA et Winterkonigin GER (Sternkoenig IRE), 57 k, Stall Lucky Owner (*M. Barzalona*), W. Hickst – (n° corde 5) **7**
- Golden Wood**, h, 11 ans, 60 k (56^{1/2} k) (*E. Crublet*), N. Caullery – (n° corde 8) **8**
- 8 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 1370 €
Eng. Sup.: *Naishan GB*
courte encolure, 2 long ½, 2 long, ¾ long, encolure, ½ long, tête.
14 000€ – 5320€ – 3920€ – 2240€ – 1 120€ – 840€ – 560€
- Primes aux propriétaires:
5 670 € *La Roseliere*.
2 154 € *Soft Light*.
1 587 € *Mr De Pourceaugnac*.
907 € *Tara*.
352 € *Naishan Gb*, prime non attribuée.
340 € *By My Side (Ire)*.
176 € *Walsingham Ger*, prime non attribuée.
- Primes aux éleveurs:
2 557 € Frederic Fisk.
971 € Sarl Jedburgh Stud, M^{me} Isabelle Corbani.
468 € Sc Ecurie De Meautry.
267 € M^{me} Victoria Pakenham, Anthony Edward Pakenham.
153 € Fair Salinia Ltd.
95 € Newsells Park Stud, prime non attribuée.
47 € Ecurie Roettgen, prime non attribuée.
- Temps total : 2'17"16"

- 1229³⁹⁶¹ PRIX DES NOYERS** **2 200 m**
(À réclamer valeur handicap - Cavalières)
(Classe 3)
- 16 000 €** (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) – dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant une valeur égale ou inférieure à 34 k. et mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 59 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 12.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} novembre 2020 inclus, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 7.000, 4 k.
- Pour Cavalières ; celles n'ayant pas gagné 10 courses recevront 2 k.**
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.
Parcours n° 8 : Plat, Dist. 2 200 m env.
- 1074 Damavand GER**, h, b, 6 ans, par Teofilo IRE et Diamantgottin GER (Fantastic Light USA), 62 k, (12 000), Gentlemen Racing (*M^{me} L. Giesger*), M^{me} R. Weissmeier – (n° corde 2) **1**
- 1074² Urban Rock IRE**, h, al, 6 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et In Safe Hands IRE (Intikhab USA), 62 k, (12 000), Alv. Urbano-Roldan (*M^{me} B. Weber*), RC. Montenegro – (n° corde 5) **2**
- 926 Wetrov**, h, al, 6 ans, par Evasive GB et Whoosh [Muhtathir (GB)], 59 k, (8 000), N. Ozguler (*M^{me} M. Collomb*), J. Reynier – (n° corde 1) **3**
- 1102 Sandoside**, h, b, 10 ans, par Palace Episode USA et Sandoside (Marchand De Sable USA), 61 k, φ, (8 000), B. Touzeau (*M^{me} L. Le Geay*), C. Boutin (s) – (n° corde 3) **4**
- 897⁵ Annodyme**, f, b, 4 ans, par Anodin (IRE) et Polemique (IRE) [Poliglote (GB)], 59 k, ♂, (10 000) (*M^{me} H. Bohler*), Chr. Head (s) – (n° corde 7) **5**
- 716⁴ Makototonbokiri**, f, 4 ans, 59 k, φ, (8 000), Suc. P. Van Der Linden (*M^{me} M. Rollando*), XL. Le Stang – (n° corde 4) **6**
- 6 partants ; 27 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 869 €
Sans motif : *Brouains*
1 long, 1 long ½, 3 long, 2 long ½, 1 long ¾.
8 000€ – 3 200€ – 2 400€ – 1 600€ – 800€
- Primes aux propriétaires:
2 520 € *Damavand Ger*, prime non attribuée.
1 008 € *Urban Rock Ire*, prime non attribuée.
756 € *Wetrov*.
504 € *Sandoside*.
324 € *Annodyme*.

Primes aux éleveurs :
680 € Gestut Brummerhof, prime non attribuée.
410 € Ecurie Villebadin.
273 € Anthony Forde.
272 € Olg Long Hill Ballintekin Stu, prime non attribuée.
146 € Earl De La Vallee.
Temps total : 2'19"48"

LYON-PARILLY

samedi 24 avril 2021

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Christian MAILLARD – Michel DUQUAIRE – Antoine PARMENTIER

- 1230³⁹⁶⁵ PRIX LOUIS DUTEL** **2 000 m**
(Inédits)
- 16 000 €** (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) – dotation France Galop
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 58 k.**
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.
Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- Marella**, f, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Key Figure GB (Beat Hollow GB), 56^{1/2} k, B^{3e} de Ed. Rothschild (*C. Lecoeuvre*), HF. Devin (s) – (n° corde 5) **1**
- Pink Intellectual**, f, b, 3 ans, par Intello (GER) et Pink Cloud [Octagonal (NZ)], 56^{1/2} k (55 k), M. Baguenault de Puchesse (*M^{me} M. Velon*), JP. Gauvin (s) – (n° corde 6) **2**
- Avenida IRE**, f, b, 3 ans, par Make Believe GB et Irish Flower IRE (Zieten USA), 56^{1/2} k, A. Schneider (*G. Congiu*), JP. Gauvin (s) – (n° corde 2) **3**
- Dakota**, f, b, 3 ans, par Elvstroem AUS et Dorotka FR (So Long Slew USA), 56^{1/2} k, DS Pegas (*I. Mendizabal*), D. Torok – (n° corde 3) **4**
- Cabal**, h, gr, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Aliyeska IRE (Fasliyev USA), 58 k, U. Ammann (*E. Hardouin*), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 7) **5**
- Cleo D'Argent**, h, 3 ans, 58 k, M^{me} S. Pimbonnet (*G. Mandel*), M. Pimbonnet – (n° corde 1) **6**
- Akhenar (IRE)**, h, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), H.H. M. Al Thani (*M^{me} S. Chuette*), M. Delzangles – (n° corde 10) **7**
- Lyra Star IRE**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), Gestut Ammerland (*H. Besnier*), A. Fabre (s) – (n° corde 9) **8**
- Seiry**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, Bloodstock Agency Ltd (*A. Crastus*), M. Cesandri (s) – (n° corde 4) **9**
- Davos**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, Bloodstock Agency Ltd (*V. Seguy*), M. Cesandri (s) – (n° corde 8) **10**
- Golden Twist**, m, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k) (*M^{me} M. Michel*), N. Caullery – (n° corde 12) **-**
- Faucon Yaka**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, B. Bazire (*G. Millet*), Cha. Rossi (s) – (n° corde 11) **-**

12 partants ; 35 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 915 €
½ long, courte tête, ¾ long, ¼ long, 1 long ½, encolure, 3 long ½, 1 long ¼, 1 long ¼.

8 000€ – 3 200€ – 2 400€ – 1 600€ – 800€

Primes aux propriétaires :

- 4 320 € *Marella*.
1 728 € *Pink Intellectual*.
1 296 € *Avenida Ire*, prime non attribuée.
864 € *Dakota*.
432 € *Cabal*.

Primes aux éleveurs :

- 1 047 € Sc Ecurie De Meautry.
960 € Michel Baguenault De Puchesse, M^{me} Francoise Baguenault De Puchesse, Philippe Baguenault De Puchesse.
320 € Jiri Travnicek.
204 € Adolf Schneider, prime non attribuée.
104 € Ecurie Haras Du Cadran, Adrian Von Gunten, Antoine Gilibert.

Temps total : 2'17"20"

- 1231³⁹⁶⁶ PRIX JEAN MALLEN** **2 000 m**
(Handicap de catégorie)
- 18 000 €** (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 34 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence : +25,5.

- 780² **Ethion IRE**, m, b, 3 ans, par Gutaifan IRE et Sakarya IRE (Duke Of Marmalade IRE), 54^{1/2} k, Haras de Rabodanges (G. Congiu), JP. Gauvin (s) – (n° corde 13) 1
- 959⁴ **Oran IRE**, h, b, 3 ans, par Epaulette AUS et Magilini IRE (Bertolini USA), 56^{1/2} k, B. Giraudon (I. Mendizabal), F. Vermeulen (s) – (n° corde 9) 2
- 1010¹ **Alexina**, f, al, 3 ans, par Stormy River et Tres Froide [Bering (GB)], 57^{1/2} k (55 k), O. Martinelli (T. Lefranc), C. Boutin (s) – (n° corde 1) 3
- 790¹ **American Park**, h, b, 3 ans, par Waldpark GER et Tres American Girl [American Post (GB)], 58^{1/2} k, φ, L. Mineo (F. Blondel), F. Chappet – (n° corde 10) 4
- 899 **Premiere Donne**, f, n.p., 3 ans, par Intello (GER) et Siljan'S Saga (Sagmix), 53^{1/2} k (52 k), E. Palluat de Besset (M^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 3) 4
- 746⁵ **Joey Up**, m, 3 ans, 55 k, M^{me} C. Philippart (A. Crastus), J. Carayon – (n° corde 8) 6
- 777³ **Woolacombe GB**, f, 3 ans, 57^{1/2} k, Everest Racing (V. Seguy), JP. Gauvin (s) – (n° corde 2) 7
- 1006³ **Tibbett**, m, 3 ans, 57^{1/2} k, Ecurie Jml Racing (E. Hardouin), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 7) 8
- Wonder Hope**, f, 3 ans, 58 k, L. Matzinger (A. Lemaitre), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 4) 9
- 959 **Lady Australia IRE**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55 k), J. Piasco (M^{me} C. Pacaut), C. Escuder – (n° corde 6) 10
- 992² **Green Lantern**, h, 3 ans, 55^{1/2} k, Le Haras de La Gousserie (S. Ruis), Fred Rossi (s) – (n° corde 5) –
- 937 **Serieuse**, f, 3 ans, 59 k (58 k), Wertheimer & Frere (H. Besnier), A. Fabre (s) – (n° corde 11) –
- Ingenious Machine**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, M^{me} B. Nicco (G. Mandel), M. Pitart – (n° corde 12) –

13 partants ; 33 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 1 000 €

1 long 1/2, courte encolure, nez, dead-heat, 2 long, nez, 1 long, 1 long, 2 long.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1350€ – 1350€

Primes aux propriétaires :

4 860€ *Ethion Ire*, prime non attribuée.

1 944€ *Oran Ire*, prime non attribuée.

1 458€ *Alexina*.

729€ *American Park*.

729€ *Premiere Donne*.

Primes aux éleveurs :

765€ Linacre House Ltd, Haras Du Mont Dit Mont, prime non attribuée.

540€ Sarl Jedburgh Stud.

405€ M^{me} Lovisa-Ulrika Delaunay, Eric Palluat De Besset.

306€ M^{me} Anne-Marie Burke, prime non attribuée.

270€ Chevotel De La Hauquerie.

Temps total : 2'15"8'''

1232 ³⁹⁶⁹ **PRIX DU POINT-DU-JOUR** **2 400 m**
(Handicap de catégorie)
(Classe 4)

12 000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 25 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P7 : Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence : +35,5.

- 1097 **Zinzichera**, f, b, 9 ans, par Centennial IRE et Naghaland [Anabaa (USA)], 54 k, φ, J.C. Sarais (A. Crastus), N. Perret (s) – (n° corde 14) 1
- 743² **Tete Raide**, h, b, 6 ans, par Agent Secret IRE et Tetaclak [Ballingarry (IRE)], 60 k, B. Deniel (A. Roussel), B. Deniel – (n° corde 1) 2
- 1097⁵ **Simbaya GER**, f, b, 5 ans, par Adlerflug GER et Sadiola GER (Tiger Hill IRE), 55 k (54 k), M^{me} D. Cunningham Jr (T. Lefranc), C. Boutin (s) – (n° corde 9) 3

- 1021⁵ **Misstaro (IRE)**, f, al, 4 ans, par Mastercraftsman IRE et James Bond Girl USA (Giant'S Causeway USA), 57 k, φ, Ecurie Melanie (A. Lemaitre), R. Chotard – (n° corde 16) 4
- 904 **Outrunner**, h, b, 5 ans, par Orpen USA et Claire (IRE) (Polish Precedent USA), 60 k, φ, M^{me} N. Vasutek (M. Berto), M^{me} N. Vasutek – (n° corde 8) 5
- 995 **Under Attack SPA**, h, 5 ans, 53^{1/2} k, M^{me} J. Proietti (G. Mandel), M^{me} J. Proietti – (n° corde 10) 6
- 1102³ **Monfrere**, h, 8 ans, 58^{1/2} k, φ, M^{me} M. Risi (V. Seguy), M. Cesandri (s) – (n° corde 3) 7
- 1102 **Riquet**, m, 6 ans, 57^{1/2} k, C. Boutin (s) (F. Blondel), C. Boutin (s) – (n° corde 11) 8
- 1122⁵ **Kayzen**, h, 5 ans, 57 k, φ, Al. Haddad (S. Ruis), S. Labate (s) – (n° corde 2) 9
- 1081 **Superior Badolat (IRE)**, h, 4 ans, 56 k, G. Heber-Suffrin (G. Millet), M^{me} B. Re-Scandella – (n° corde 6) 10
- 624 **Natchope**, f, 4 ans, 58^{1/2} k, M^{me} G. Matter (L. Boisseau), M^{me} G. Matter – (n° corde 7) –
- 995 **Ladie Salsa**, f, 6 ans, 53^{1/2} k, S. Eveno (I. Mendizabal), S. Eveno – (n° corde 5) –
- 733 **Stunning Pearl GB**, f, 5 ans, 56 k (53^{1/2} k), M. Delzangles (M^{me} S. Chuette), M. Delzangles – (n° corde 12) –
- 25⁵ **Etoile Polaire**, f, 4 ans, 58^{1/2} k, P. Gaud (E. Hardouin), D. Chenu – (n° corde 4) –
- 882⁵ **Patna Dream (GB)**, f, 5 ans, 58^{1/2} k (57 k), M^{me} AL. Guildoux (M^{me} M. Velon), M^{me} AL. Guildoux – (n° corde 15) –

15 partants ; 38 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 814 €

Consition spéciale : *Ma Nostalgie*

nez, 3/4 long, 3/4 long, 1 long, 1 long 1/4, 1 long 1/4, 2 long 1/2, 2 long 1/2, 6 long 1/2.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

1 890€ *Zinzichera*.

756€ *Tete Raide*.

729€ *Simbaya Ger*, prime non attribuée.

486€ *Misstaro (Ire)*.

243€ *Outrunner*.

Primes aux éleveurs :

1 025€ Jean-Claude Sarais.

410€ Ecurie Nicolas Taudon, Arnaud Chaille-Chaille.

153€ M^{me} Jennifer Eubel, prime non attribuée.

143€ Ecurie La Boetie.

109€ Boutin (S).

Temps total : 2'35"67'''

Les Commissaires ont, après enquête et audition de l'entraîneur Céline HERRISSON de BEAUVOIR, interdit à la pouliche MA NOSTALGIE de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'elle a reçu les injections de rappel contre la rhinopneumonie et la grippe dans les conditions fixées par l'article 135 et 136 du Code des Courses au Galop, et ont sanctionné l'entraîneur, par une amende de 150 euros.

Les Commissaires ont autorisé le cheval RIQUET à être monté au box, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers l'intérieur à environ 200 mètres du poteau d'arrivée de la jument ZINZICHERA (Anthony CRAFTUS), arrivée 1^{re}, et ses conséquences sur la progression et la performance des hongres OUTFUNNER (Mickael BERTO), arrivé 5^e et UNDER ATTACK SPA (Guillaume MANDEL), arrivé 6^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Guillaume MANDEL, Mickael BERTO et Anthony CRAFTUS, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que les hongres OUTFUNNER et UNDER ATTACK SPA n'auraient pas devancé la jument ZINZICHERA lors du passage du poteau d'arrivée, malgré la gêne constatée.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Anthony CRAFTUS par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir eu un comportement fautif.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Valentin SEGUY, lui ont adressé des observations pour ne pas avoir soutenu le hongre MON FRERE, arrivé 7^e, jusqu'au passage du poteau d'arrivée, sans que cela n'ait eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

1233 ³⁹⁶⁸ **PRIX DE TASSIN-LA-DEMI-LUNE** **2 000 m**
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Deuxième épreuve

16 000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus reçu une allocation de 10.000.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence : +32.

- 978 **Venere**, f, b, 5 ans, par Wootton Bassett GB et Croisiere USA (Capote USA), 59^{1/2} k, ♂, JP. Chuzeville (*F. Blondel*), M. Pimbonnet – (n° corde 11)
- 1015 **Peaceful City**, f, b, 6 ans, par Elusive City USA et Peaceful Paradise GB (Turtle Island IRE), 59^{1/2} k (58 k), D. Mars (*M^{me} M. Velon*), N. Bellanger (s) – (n° corde 3)
- 1065 **Lady Arkadina**, f, b, 5 ans, par Waldpark GER et Olonella GB (Selkirk USA), 57 k, ♂, P. Bonnefoy (*Y. Bonnefoy*), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 4)
- 1015 ³ **Zaamar IRE**, h, b, 5 ans, par Tamayuz GB et Tawteen USA (Street Sense USA), 56 k, M^{me} C. Monfort (*A. Roussel*), M^{me} C. Monfort – (n° corde 15)
- 1013 **Motorsport**, h, b, 6 ans, par Motivator GB et Monarquia (IRE) (Danhill Dancer IRE), 54^{1/2} k, B. Durrheimer (*L. Boisseau*), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 16)
- 1022 ³ **Khivala IRE**, f, 4 ans, 60 k, M^{me} F. Bianchi (*S. Ruis*), R. Chotard – (n° corde 5)
- 1063 **Gold Palace**, h, 4 ans, 57 k, M^{me} S. Penot (*A. Crastus*), M^{me} S. Penot – (n° corde 8)
- 807 **Desert Warrior (IRE)**, h, 8 ans, 59^{1/2} k, M. Charleu (*F. Foresi*), F. Foresi – (n° corde 2)
- 778 **Ticklish**, f, 5 ans, 60 k, M^{me} G. Matter (*E. Hardouin*), M^{me} G. Matter – (n° corde 1)
- 314 **Ketina**, f, 4 ans, 59^{1/2} k, T. Burgin (*T. Burgin*), T. Burgin – (n° corde 10)
- 997 ² **Amanda**, f, 5 ans, 58^{1/2} k, ♀, M^{me} LL. Rohn-Pelvin (*I. Mendizabal*), M^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 7)
- 874 ⁵ **Crystal Beach Road**, f, 9 ans, 54^{1/2} k, ♀, R. Frances (*M. Berto*), J. Parize – (n° corde 13)
- 1021 ³ **Donzelly**, h, 4 ans, 58^{1/2} k, L. Boualam (*G. Champier*), L. Boualam – (n° corde 12)
- 1063 **Charly (IRE)**, h, 7 ans, 56^{1/2} k, ♂, L. Bilger (*A. Lemaitre*), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 6)
- 1159 ² **Beb'S**, m, 4 ans, 52 k (52^{1/2} k), Arn. Nicolas (*V. Seguy*), Arn. Nicolas – (n° corde 14)
- 1065 **Laquyood GB**, h, 8 ans, 60 k (58^{1/2} k), ♂, Jorg Breuer/Uwe Fettig (*M^{me} EM. Geisler*), G. Geisler – (n° corde 17)
- 1065 **Chiquitto**, h, 4 ans, 58 k, Arn. Nicolas (*A. Larue*), Arn. Nicolas – (n° corde 9)

17 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 17 part def. – Total des entrées : 790 € Eng. Sup. : *Gold Palace*

2 long, 1/2 long, courte encolure, tête, 1 long 1/4, 2 long, nez, 1 long 1/4, courte tête.

8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires :

- 3 240 € *Venere*.
1 008 € *Peaceful City*.
972 € *Lady Arkadina*.
648 € *Zaamar Ire*, prime non attribuée.
252 € *Motorsport*.

Primes aux éleveurs :

- 1 461 € Petra Bloodstock Agency Ltd.
547 € Jean-Claude Seroul.
438 € Le Thenney.
136 € Shadwell Estate Co. Ltd, Valentin Bukhtoyarov, Evgeny Kappushev.

Temps total : 2'11"88"

Les Commissaires ont autorisé le hongre GOLD PALACE à être muni d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Tim BURGIN (KETINA) et Eva-Maria GEISLER (LAQUYOOD), ont adressé des observations à cette dernière, pour s'être rapprochée de la lice intérieure à la sortie du premier tournant, sans avoir ainsi une avance suffisante sur son concurrent, le jockey Tim BURGIN ayant toutefois déclaré que la pouliche KETINA était allante.

1234 ³⁹⁶⁷ **PRIX D'ECULLY** 2 000 m
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus reçu une allocation de 10.000.

La référence applicable dans ce Handicap sera +26.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence : +26.

- Bernie'S Star**, f, b.f, 4 ans, par Ifraaj GB et Bernie'S Moon USA (Bernstein USA), 58 k, ♀, R. Shaykhutdinov (*A. Crastus*), G. Alimpinis – (n° corde 3)
- Solkia**, f, b, 5 ans, par Makfi GB et Solveigh GER (Tiger Hill IRE), 58 k, HJ. Uhrig (*A. Lemaitre*), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 17)
- 997 ¹ **Sunlight**, f, al, 5 ans, par Rio De La Plata USA et Sassicaia GER (Doyen IRE), 62^{1/2} k (61 k), S. Molks (*M^{me} M. Michel*), M. Ruler – (n° corde 4)
- 997 **Showersoblessing**, h, b, 5 ans, par Olympic Glory IRE et Transparence (IRE) (New Approach IRE), 54^{1/2} k, V. Durot (*V. Seguy*), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 11)
- 778 **Blue Hills**, f, b, 7 ans, par Myboycharlie IRE et Acentela (IRE) (Shirocco GER), 59^{1/2} k, M^{me} R. Organ (*G. Millet*), S. Labate (s) – (n° corde 5)
- 1104 **Amazing Filly**, f, 4 ans, 58 k, G. Durot (*Y. Bonnefoy*), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 10)
- 1065 **Magnetique IRE**, h, 6 ans, 55 k, M^{me} ML. Gast (*M. Berto*), J. Parize – (n° corde 1)
- 1019 ⁵ **Glorious Spirit**, h, 5 ans, 60^{1/2} k, N. Ferrand (*G. Mandel*), S. Culin – (n° corde 13)
- 762 ¹ **Ucel IRE**, h, 7 ans, 61 k (59^{1/2} k), MA. Sebaoun (*M^{me} C. Pacaut*), C. Escuder – (n° corde 9)
- 754 **Miss Feyta**, f, 4 ans, 58 k, ♀, M^{me} LL. Rohn-Pelvin (*G. Congiu*), M^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 15)
- 999 **Revamp USA**, h, 5 ans, 62^{1/2} k (61 k), C. Argyropoulos (*T. Lefranc*), G. Alimpinis – (n° corde 2)
- 703 **Willy Boy**, h, 4 ans, 55 k (53^{1/2} k), B. Milliere (*M^{me} M. Velon*), JP. Gauvin (s) – (n° corde 14)
- Coco Caline**, f, 4 ans, 58^{1/2} k, Ecurie Mathieu Offenstadt (*A. Larue*), JP. Gauvin (s) – (n° corde 6)
- Pink Mach Un**, h, 5 ans, 57^{1/2} k (54 k), Ecurie Mathieu Offenstadt (*M^{me} A. Daifi*), JP. Gauvin (s) – (n° corde 16)
- 756 **Fake (IRE)**, f, 4 ans, 59 k, D. Maughan (*H. Besnier*), M^{me} J. Dupont-Fahn – (n° corde 8)
- 1106 **Lucky You**, f, 5 ans, 57 k (53^{1/2} k), M. Stehli (*M^{me} C. Sommereux*), M. Stehli – (n° corde 7)
- Black Canyon**, m, 7 ans, 62^{1/2} k, DS Pegas (*I. Mendizabal*), D. Torok – (n° corde 12)

17 partants; 59 eng.; 3 eng. sup.; 17 part def. – Total des entrées : 2528 €

Eng. Sup. : *Bernie'S Star, Amazing Filly, Revamp USA*

1 long 1/4, 2 long, 3/4 long, 3 long, 3/4 long, 2 long, 2 long 1/2, courte encolure, 1/2 long.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 3 645 € *Bernie'S Star*.
1 458 € *Solkia*.
1 093 € *Sunlight*.
729 € *Showersoblessing*.
283 € *Blue Hills*.

Primes aux éleveurs :

- 1 074 € Rashit Shaykhutdinov.
657 € M. L. Bloodstock Ltd.
493 € M^{me} Erika Muller.
328 € Ecurie Pandora Racing, Ahmed Mouknass.
153 € Suc. De Moratalla.

Temps total : 2'9"10"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Clémence SOMMEREUX et Valentin SEGUY, ont adressé des observations à ce dernier pour s'être rapproché de la lice intérieure à l'entrée du premier tournant et avoir ainsi contrarié légèrement son concurrent.

NANCY-BRABOIS

0903 114

samedi 24 avril 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Corinne JACQUEMINET – Robert RICHY – Sébastien LITZELMANN

1235 ³⁹⁷⁵ **PRIX DE LA COLLINE DE SION** 1 350 m
(À réclamer valeur handicap)
(Classe 4)

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant une valeur égale ou inférieure à 34 k. et mis à réclamer pour 8.000 ou 10.000. **Poids: 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 350 m env.

- 655 Cap Rocat**, h, al, 8 ans, par Siyouni et Spain [Bering (GB)], 56 k, (8 000), M^{me} M. Richert (A. Pouchin), J. Reynier – (n° corde 7) **1**
- 515⁵ Insightful**, m, al, 4 ans, par Dream Ahead USA et Avodale (IRE) (Lawman), 56 k (54^{1/2} k), ♂, (8 000), Trois Mille (D. Boche), S. Cerulis – (n° corde 1) **2**
- 860 Metallica Star**, f, b, 4 ans, par Whipper USA et Guerendiaïn SPA (Dyhim Diamond IRE), 56^{1/2} k, ♂, (10 000), F. Meckes, F. Meckes – (n° corde 6) **3**
- 1086 Alkaid**, h, b, 4 ans, par Sommerabend GB et Mahyara [Lomitas (GB)], 56 k (56^{1/2} k), ♂, (8 000), Scuderia Allev. IL Quadrifoglio (P. Bazire), G. Bietolini – (n° corde 8) **4**
- 873 Mangan GER**, f, b.f, 4 ans, par Wiesenpfad FR et Merci Beaucoup GER (Bertolini USA), 56^{1/2} k, (8 000), Leo Hamann/Peter Hamann (A. Pietsch), W. Hickst – (n° corde 4) **5**
- 870 White Elusive**, f, 4 ans, 56^{1/2} k, ♀, (10 000), R. Meder (J. Claudic), M. Krebs (s) – (n° corde 9) **6**
- 870 Zucesso**, m, 4 ans, 58 k (56^{1/2} k), ♂, (10 000), Stall Westfalen (M^{me} D. Santiago), S. Smrczek – (n° corde 2) **7**
- 779 One Youmzain IRE**, h, 8 ans, 58 k (55^{1/2} k), ♂, (10 000), F. Kennel (J. Mobian), F. Kennel – (n° corde 5) **8**
- Forearmed (GB)**, f, 4 ans, 54^{1/2} k (53 k), (8 000), Ecurie des Dragons (M^{me} M. Eon), J. Bertran de Balanda (s) – (n° corde 3) **9**

9 partants ; 21 eng. ; 2 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 817 €

Eng. Sup. : Alkaid, Mangan GER

courte encolure, 1 long 1/2, 1/2 long, 1 long, 1 long, 4 long 1/2, 6 long 1/2, 1 long.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

- 1 890€ Cap Rocat.
972€ Insightful.
729€ Metallica Star.
486€ Alkaid.
243€ Mangan Ger, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 025€ Ecurie Jarian.
328€ M^{me} Veronika Pucci.
286€ Khalifa Dasmal.
219€ Thousand Dreams, Thierry Grandsir.
51€ Gestut Trona, prime non attribuée.

Temps total : 1'22"88"

Les Commissaires ont autorisé le hongre CAP ROCAT à être amené en main au départ monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

1236³⁹⁷⁰ PRIX ALBERT ET MICHEL PETITCOLAS **2 400 m**
(Maiden)

Réservée F.E.E.

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 2 400 m env.

- 684 Saranac**, m, b, 3 ans, par Gleneagles IRE et Sarach USA (Arch USA), 58 k, Wertheimer & Frère (A. Pouchin), A. Fabre (s) – (n° corde 8) **1**
- 972 Lady Laura**, f, b, 3 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Laura GER [Montjeu (IRE)], 56^{1/2} k, Gestut Ittlingen (A. Pietsch), W. Hickst – (n° corde 6) **2**
- Sudden Death**, m, b, 3 ans, par Muhaarar GB et Sasuela GER (Dashing Blade GB), 58 k, E. Sauren (P. Bazire), H. Grewe – (n° corde 1) **3**
- 908⁴ Salt Lake**, f, al, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Orayda IRE (New Approach IRE), 56^{1/2} k, Al Shaqab Racing (H. Journiac), FH. Graffard (s) – (n° corde 9) **4**
- Caliyoum**, m, b.f, 3 ans, par Maxios (GB) et Clarinda [Montjeu (IRE)], 56 k (54^{1/2} k) (N. Larenaudie), de A. Royer Dupre – (n° corde 2) **5**
- 738 Selena Starlight**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, Panda King Racing (T. Trullier), G. Hemon (s) – (n° corde 7) **6**

Marie, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), Ecurie Normandie Pur Sang (M^{me} S. Koyuncu), MF. Weissmeier – (n° corde 4) **7**

871 Atreus, h, 3 ans, 58 k, U. Schwinn (C. Stefan), U. Schwinn – (n° corde 5) **8**

Walali Walala, m, 3 ans, 56 k, E. Mounoussamy Parvedy, M^{me} S. Marsch – (n° corde 3) **9**

9 partants ; 20 eng. ; 2 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 1398 €

Eng. Sup. : Saranac, Lady Laura

3/4 long, 6 long, 3 long, courte encolure, tête, nez, 1 long, loin.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux éleveurs :

- 807€ Wertheimer & Frère.
323€ Ecurie Des Monceaux, Gestut Ittlingen.
247€ Al Shaqab Racing.
242€ Ecurie Des Monceaux, Scea Haras De Saint Pair.
80€ Haras De S.A. Aga Khan Scea.

Temps total : 2'39"42"

1237³⁹⁷¹ PRIX DE L'ECOLE DE NANCY **1 350 m**
(À réclamer)

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. **Poids: 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 350 m env.

- 1062² Angelinka**, f, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et Silent Cause USA (Giant'S Causeway USA), 58^{1/2} k (57 k), (14 000), T. Raber (M^{me} D. Santiago), N. Caullery – (n° corde 7) **1**
- 1051⁵ Demonstration**, f, b, 3 ans, par Areion GER et Secret GER (Soldier Hollow GB), 54^{1/2} k (53 k), (10 000), Mario Hofer GmbH (M^{me} S. Koyuncu), Mar. Hofer – (n° corde 9) **2**
- 1167 Recuerdame**, f, gr, 3 ans, par Gutaifan IRE et Halo De Lune GB (Halling USA), 56^{1/2} k (54 k), ♂, (14 000), JP. Vanden Heede (M^{me} P. Cheyer), B. Goudot (s) – (n° corde 11) **3**
- 775⁵ Ariadne IRE**, f, b, 3 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Shannon Spree GB (Royal Applause GB), 54^{1/2} k, ♂, (10 000), M^{me} K. Kuemin (A. Pouchin), Mar. Hofer – (n° corde 5) **4**
- 1062 Avenue Mozart (IRE)**, f, b, 3 ans, par Al Kazeem GB et Pacific Pride USA (Storm Cat USA), 54^{1/2} k (53 k), (10 000), Ecurie X (M^{me} L. Bails), JM. Beguigne – (n° corde 6) **5**
- 881 Donna Lepanto**, f, 3 ans, 58^{1/2} k, ♂, (14 000), R. Marini (P. Bazire), G. Bietolini – (n° corde 10) **6**
- 988 La Neva**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), (14 000), M^{me} G. Reille-Villedé (M^{me} A. Duporte), Butel & Beaunez (s) – (n° corde 3) **7**
- 988⁴ Rispetta (GB)**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), (10 000), SARL Groupe KR (M^{me} M. Eon), A. Fouassier – (n° corde 1) **8**
- 871 Special Force**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, (10 000), EARL Haras de L'Hotellerie (C. Stefan), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 4) **9**
- Privatejoy**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), (10 000), Stall Samt & Seide (M^{me} L. Grosso), Mar. Hofer – (n° corde 2) **10**
- Zodiac Sign**, h, 3 ans, 58 k, ♂, (14 000), M^{me} K. Gogl (A. Pietsch), K. Kerekes – (n° corde 8) –

11 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 652 €

Eng. Sup. : Angelinka

1 long, 2 long 1/2, tête, 1/2 long, courte tête, 1 long 1/2, 1/2 long, 5 long, 2 long 1/2.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

- 3 240€ Angelinka.
1 296€ Demonstration.
972€ Recuerdame.
648€ Ariadne Ire, prime non attribuée.
324€ Avenue Mozart (Ire).

Primes aux éleveurs :

- 1 201€ Haras Des Eeves, Daniel Cherdo.
314€ Gerhard Sindermann.
235€ Haras Du Logis Saint Germain.
102€ Dunrowan Consulting, prime non attribuée.
78€ Al Shahania Stud.

Temps total : 1'23"78"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Pierre BAZIRE, Delphine SANTIAGO, Cyrille STEFAN, Léa BAILS et Stéphanie KOYUNCU en leurs explications ont sanctionnés les jockeys Léa BAILS et Stéphanie KOYUNCU par une interdiction de monter pour

une durée de 1 jour pour ne pas avoir strictement conservé leur ligne au départ jusqu'au signal prévu à cet effet.

Le jockey Stéphanie KOYUNCU ayant quitté l'hippodrome, sa notification a été faite par téléphone.

1238 ³⁹⁷⁴ **PRIX DE TOUL** **1 950 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 32 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 950 m env.

Référence: +36,5.

827	Northern Fox GER , h, al, 6 ans, par Areion GER et Nadischa GER (Protektor GER), 59 k, ♂, Mme Anja Berg/Philipp Berg (<i>A. Pietsch</i>), P. Berg – (n° corde 12)	1
828	Elio Ska , h, b, 7 ans, par Milanais et Sparkbulle (Bulrush), 54 ^{1/2} k, ♂, T. Dettwiller, M ^{me} R. Philippon – (n° corde 2)	2
	Zappeuse , f, b, 8 ans, par Zamindar USA et Sans Chichi (Chichicastenango), 56 ^{1/2} k (55 k), A. Zimmer (<i>M^{me} C. Miette</i>), A. Zimmer – (n° corde 4)	3
779	Capchop , h, b, 7 ans, par Captain Chop et Gooseley Lane GB (Pyramus USA), 60 k, ♂, F. Bossert (<i>A. Pouchin</i>), F. Bossert – (n° corde 14)	4
874	Dauphine De France , f, b, 9 ans, par Air Chief Marshal IRE et Un Petit Tour (Double Bed), 55 ^{1/2} k (54 k), ♂, R. Frances (<i>M^{me} M. Eon</i>), J. Parize – (n° corde 13)	5
874	Xellent , f, 9 ans, 51 ^{1/2} k (50 k), ♀, M ^{me} M. Lapios Baudry (<i>E. Crublet</i>), P. Baudry – (n° corde 3)	6
1013	Just Proud , h, 5 ans, 52 ^{1/2} k (51 k), ♀, D. de Waele (<i>E. Verhestraeten</i>), D. de Waele – (n° corde 1)	7
	Berlin Calling (IRE) , f, 7 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), A. Zimmer (<i>M^{me} L. Bails</i>), A. Zimmer – (n° corde 16)	8
991	Agnostic (IRE) , h, 4 ans, 59 ^{1/2} k, ♀, B. Durrheimer (<i>C. Stefan</i>), M ^{me} Y. Vollmer – (n° corde 11)	9
904	Myklachi , h, 5 ans, 60 k, ♀, M ^{me} P. Tallois (<i>T. Trullier</i>), M ^{me} P. Tallois – (n° corde 10)	10
796	Coral Slipper , f, 6 ans, 55 k, M ^{me} N. Michler (<i>J. Claudic</i>), M. Krebs (s) – (n° corde 7)	-
1063	La Fibrossi , f, 7 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), ♀, JP. Vanden Heede (<i>M^{me} D. Santiago</i>), B. Goudot (s) – (n° corde 6)	-
779	Lifkarita , f, 5 ans, 54 k (51 ^{1/2} k), ♂, R. Vetterhoeffer (<i>M^{me} P. Cheyer</i>), J. Parize – (n° corde 5)	-
1061	Hodeng IRE , h, 5 ans, 55 k, C. Boutin (s) (<i>D. Boche</i>), C. Boutin (s) – (n° corde 8)	-
868	Basic Of Gold (IRE) , h, 4 ans, 55 ^{1/2} k (54 k), ♂, F. Kennel (<i>M^{me} L. Grosso</i>), F. Kennel – (n° corde 15)	-
870	Athena Star GB , f, 5 ans, 57 ^{1/2} k (56 k), M ^{me} P. Tallois (<i>J. Mobian</i>), M ^{me} P. Tallois – (n° corde 9)	-
	16 partants; 16 eng.; 16 part def. – Total des entrées: 492 €	
	2 long 1/2, 1/2 long, nez, 3/4 long, 1/2 long, 3/4 long, tête, courte tête, 3/4 long.	
	7 000 € – 2 800 € – 2 100 € – 1 400 € – 700 €	
	Primes aux propriétaires:	
	2 205 € <i>Northern Fox Ger</i> , prime non attribuée.	
	882 € <i>Elio Ska</i> .	
	661 € <i>Zappeuse</i> .	
	441 € <i>Capchop</i> .	
	220 € <i>Dauphine De France</i> .	
	Primes aux éleveurs:	
	595 € M ^{me} Marlene Haller, prime non attribuée.	
	478 € Cedric Babin, M ^{me} Anne Christine Tavares, Maurice Aubry.	
	358 € Jacques Seror.	
	239 € Alain Chopard.	
	119 € Ecurie Atropas.	
	Temps total: 2'6"12"	

1239 ³⁹⁷³ **PRIX GRAND EST** **1 950 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Première épreuve
18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 32 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 950 m env.

Référence: +28.

873	Kenmor , h, b, 5 ans, par Kendargent et Moranda [Indian Rocket (GB)], 56 k (56 ^{1/2} k), ♀, Cometica AG (<i>T. Speicher</i>), H. Blume – (n° corde 7)	1
778	Aerion GER , h, al, 5 ans, par Areion GER et Arabella GER (Tremolino USA), 58 ^{1/2} k, Stall Herb (<i>A. Pouchin</i>), G. Geisler – (n° corde 15)	2
897	Hot Summer , h, b, 5 ans, par Sommerabend GB et American Nizzy [American Post (GB)], 59 ^{1/2} k (58 k), H. de Waele (<i>E. Verhestraeten</i>), D. de Waele – (n° corde 12)	3
	The Donald , h, gr, 6 ans, par Air Chief Marshal IRE et Kenzinga (Kendargent), 53 k, Stall Gattopardo (<i>T. Trullier</i>), S. Smrczek – (n° corde 1)	4
873	Karynia , f, al, 8 ans, par Footstepsinthesand GB et Keisha [Green Tune (USA)], 56 k (53 ^{1/2} k), ♀, J. Parize (<i>M^{me} P. Cheyer</i>), J. Parize – (n° corde 4)	5
904	Momour USA , h, 7 ans, 52 k (50 ^{1/2} k), D. Limousy (<i>M^{me} L. Grosso</i>), D. Limousy – (n° corde 6)	6
1005	Trentino , h, 5 ans, 58 ^{1/2} k (57 k), Stall Laurus (<i>M^{me} L. Bails</i>), M ^{me} H. Sauer – (n° corde 10)	7
970	Moremi , h, 4 ans, 59 k, ♂, F. Dambacher (<i>C. Stefan</i>), F. Dambacher – (n° corde 14)	8
873	My Buddy , m, 6 ans, 59 k, A. Mischler (<i>G. Bertrand</i>), M. Krebs (s) – (n° corde 3)	9
917	Ronaldo GER , h, 7 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), ♂, D. Rosport (<i>M^{me} D. Santiago</i>), S. Smrczek – (n° corde 13)	10
797	Poldina , h, 6 ans, 57 k, ♀, R. Meder (<i>J. Claudic</i>), M. Krebs (s) – (n° corde 16)	-
1004	Gold Lake , h, 6 ans, 59 ^{1/2} k, Stall Laurus (<i>P. Bazire</i>), M ^{me} H. Sauer – (n° corde 8)	-
1004	Daron GER , h, 4 ans, 60 k, Stall Goldener Stern (<i>A. Pietsch</i>), W. Hickst – (n° corde 5)	-
897	Mantega , f, 5 ans, 54 ^{1/2} k (53 k), Stal Gusky (<i>E. Crublet</i>), G. Courbot – (n° corde 11)	-
873	Silverhawks , h, 5 ans, 54 k (52 ^{1/2} k), ♀, M ^{me} C. Zembra (<i>M^{me} M. Eon</i>), M ^{me} Y. Vollmer – (n° corde 9)	-
	In For Dinner , h, 10 ans, 56 ^{1/2} k (55 k), ♀, M ^{me} P. Gruber (<i>M^{me} C. Miette</i>), M ^{me} P. Gruber – (n° corde 2)	-
	16 partants; 66 eng.; 1 eng. sup.; 16 part def. – Total des entrées: 1 767 €	
	Chev. élim.: <i>Makat Poker, Rue Cassini, Gallina Du Moulin, Maradan, Barssa Noire</i>	
	Chev. retir.: <i>Miss Springsteen</i>	
	3/4 long, 1 long, encolure, tête, encolure, 1/2 long, courte tête, 1/2 long, 1/2 long.	
	9 000 € – 3 600 € – 2 700 € – 1 800 € – 900 €	
	Primes aux propriétaires:	
	3 645 € <i>Kenmor</i> .	
	1 458 € <i>Aerion Ger</i> , prime non attribuée.	
	1 093 € <i>Hot Summer</i> .	
	567 € <i>The Donald</i> .	
	283 € <i>Karynia</i> .	
	Primes aux éleveurs:	
	1 643 € Herve Viallon.	
	493 € Ecurie Haras De Quetieville.	
	307 € Guy Pariente Holding.	
	306 € M ^{me} A. Haller, prime non attribuée.	
	153 € Stilvi Compania Financiera S. A.	
	Temps total: 2'4"11"	

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications aux jockeys Alexander PIETSCH (DARON), Cyrille STEFAN (MOREMI) et Crystal MIETTE (IN FOR DINNER) au sujet d'un incident survenu dans le dernier tournant.

Il résulte de l'examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, que le hongre DARON avait à la sortie du dernier tournant, penché vers la corde, sous l'effort, faisant subir son mouvement à deux de ses concurrents, sans que cela n'ait de conséquence sur le résultat de la course.

1240 ³⁹⁷² **PRIX DE LA FEDERATION DES COURSES DE L'EST** **1 950 m**
(Handicap de catégorie)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 32 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 950 m env.

Référence: +27,5.

- 816 ² **Koi Dodville**, m, b, 3 ans, par French Fifteen et Konkan IRE (Aussie Rules USA), 59 k (58 k), ♂, B. Raber (*D. Boche*), L. Gaddin (s) – (n° corde 9) 1
- 969 ² **Mr Riem**, h, b, 3 ans, par Martinborough JPN et Makhalina IRE (Red Ransom USA), 57^{1/2} k (56 k), K. Kerekes (*M^{me} A. Duporte*), K. Kerekes – (n° corde 7) 2
- 695 **Lorex**, m, b.f, 3 ans, par Exosphere AUS et Sopran Lori USA (Irish River), 58^{1/2} k, Genets SRL (*P. Bazire*), A. & G. Botti (s) – (n° corde 6) 3
- 804 ² **National Velvet GB**, f, b, 3 ans, par Mustajeb GB et Plume GB (Pastoral Pursuits GB), 57^{1/2} k, RS. Hoskins (*A. Pouchin*), J. Reynier – (n° corde 3) 4
- 1010 ⁵ **May Grey Dancer**, f, gr, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Kiritsou [Great Palm (USA)], 58 k, Panda King Racing (*H. Journiac*), G. Hernon (s) – (n° corde 5) 5
- 571 **Machinos**, m, 3 ans, 58^{1/2} k (57 k), ♂, M^{me} H. Vesela (*M^{me} V. Koreckova*), V. Chaloupka – (n° corde 4) 6
- 1006 **Dewi Sant**, h, 3 ans, 55^{1/2} k (54 k), ♂, G. Bertrand (*M^{me} M. Eon*), G. Bertrand – (n° corde 1) 7
- 1096 **Haveblue**, m, 3 ans, 56^{1/2} k, J. Romel (*C. Stefan*), C. Boutin (s) – (n° corde 8) 8
- 746 **Soupir (GB)**, h, 3 ans, 57^{1/2} k (55 k), ♂, Wertheimer & Frere (*M^{me} P. Cheyer*) – (n° corde 2) 9

9 partants; 22 eng.; 2 eng. sup.; 9 part def. – Total des entrées: 880 €

Eng. Sup.: National Velvet GB, May Grey Dancer

¼ long, 1 long ½, courte tête, ½ long ½, 1 long ½, 2 long ½, 1 long, 5 long.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires:

4 860 € *Koi Dodville*.

1 944 € *Mr Riem*.

1 458 € *Lorex*.

972 € *National Velvet Gb*, prime non attribuée.

486 € *May Grey Dancer*.

Primes aux éleveurs:

2 702 € Haras De Dodville.

720 € Umberto Saini-Fasanotti.

540 € Az. Ag. Valdirone Luaidi Lucia.

270 € Mathieu Daguzan-Garros, Frederic Bragato.

153 € Selwood Bloodstock Ltd, Hoskins, Jonason, prime non attribuée.

Temps total: 2'5"19"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Vendula KORECKOVA représentant de l'entraîneur Vaclav CHALOUPKA, lui ont demandé d'informer l'entraîneur que les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 100 euros, pour avoir présenté le poulain MACHINOS au public non muni de ses œillères australiennes. Ce hongre ayant été déclaré comme devant en être muni lors de la déclaration des partants.

AUCH

0584 115

dimanche 25 avril 2021

Terrain LEGER

Commissaires de courses : Michel BRUSTY – Michel DAROLES – Bernard SARRAMEJEAN – Michel EMPEYTAZ

1241 ⁴⁰⁰² PRIX ARAMIS 2 000 m

(Maiden)
Réservée F.E.E.

9000 € (4500, 1800, 1350, 900, 450) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et poulaches de 3 ans, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 000 m env.

- 675 ⁵ **Danaïde**, f, gr, 3 ans, par Rajsaman et Uryale (Kendor), 56^{1/2} k, B^{on} de Ed. Rothschild (A. Gavilan), D. Guillemain (s) – (n° corde 9) 1

- 979 ³ **Brooklyn Affairs**, f, al, 3 ans, par Ruler Of The World IRE et Al Dweha IRE (Invincible Spirit IRE), 56^{1/2} k (55 k), ♂, JC. Rouget (s) (*J. Plateaux*), S. Brogi – (n° corde 2) 2
- 766 **Katchi**, f, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Super Nana [Anabaa (USA)], 56^{1/2} k (*C. Cadel*), C. Bonin (s) – (n° corde 5) 3
- 1117 **Dolcevit**, f, b, 3 ans, par Intello (GER) et Cantalupa (GB) (Dr Fong USA), 56^{1/2} k, ♂, SCEA Haras du Ma (*F. Veron*), M. Guarnieri – (n° corde 4) 4
- 942 **Agamennon**, h, al, 3 ans, par Captain Chop et Arrivederla IRE (Acclamation GB), 58 k, S. Chevalier (*A. Werle*), S. Chevalier – (n° corde 6) 5
- Directorate (IRE)**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, Prime Equestrian SARL (*E. Corallo*), C. Ferland (s) – (n° corde 1) 6
- 830 **Light Enters (IRE)**, h, 3 ans, 58 k, Al Asayl France (*M. Lauron*), F. Rohaut (s) – (n° corde 10) 7
- Vaux Le Vicomte**, h, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), ♂, M^{me} C. Lauffer (*S. Le Quilleuc*), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 8) 8
- 567 **Lost Tribe**, h, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), J. Suzan (*D. Alberca-Gavilan*), de A. Watrigant (s) – (n° corde 3) 9
- 980 **Noir Ebene**, h, 3 ans, 58 k (54^{1/2} k), Ch. Gourdain (s) (*K. Torres*), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 7) 10

10 partants; 19 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 170 €

1 long ½, 2 long, 5 long, 2 long ½, tête, 1 long ¼, 1 long, ½ long, 1 long.

4500€ – 1800€ – 1350€ – 900€ – 450€

Primes aux éleveurs:

720 € Famille Rothschild.

216 € Nasser Abdulla A. A. Al-Mesned, Baudron (S).

144 € Ecurie Haras Du Cadran, Scea Haras Du Ma.

72 € Christophe Jouandou.

Temps total: 2'3"70"

1242 ⁴⁰⁰⁴ PRIX DE PAU 2 000 m

(Classe 4)

7500 € (3750, 1500, 1125, 750, 375) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas reçu une allocation de 6.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. Poids : 57 k. Tout gagnant, depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus, portera 2 k.; cette année, 3 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 000 m env.

- 1025 ² **Trimeur**, h, b.f, 10 ans, par Le Triton (USA) et Premiere (Highest Honor), 57 k (55^{1/2} k), P. Le Geay (*M^{me} L. Le Geay*), P. Le Geay – (n° corde 6) 1
- 879 ³ **Alienor**, f, al, 5 ans, par Teofilo IRE et Sismix IRE (Diesis GB), 58^{1/2} k, P. Lhoste (*A. Werle*), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 1) 2
- 1065 **Le Marais IRE**, h, b, 5 ans, par Lope De Vega IRE et Angel Spirit IRE (Invincible Spirit IRE), 57 k, M^{me} C. Lauffer (*F. Veron*), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 5) 3
- 880 **Rikoleta (IRE)**, f, gr, 5 ans, par Rajsaman et Toxic Girl [Soldier Of Fortune (IRE)], 55^{1/2} k (*C. Cadel*), C. Bonin (s) – (n° corde 3) 4
- 926 ² **Ascension Directe**, f, b, 6 ans, par Air Chief Marshal IRE et Salon Musique GER (Black Sam Bellamy IRE), 58^{1/2} k, Cuadra Lucarmada Slu (*A. Gavilan*), R. Avial Lopez – (n° corde 8) 5
- 895 ⁵ **Jafer GB**, f, 5 ans, 55^{1/2} k, M^{me} A. Cuadra-Lores (*E. Corallo*), C. Ferland (s) – (n° corde 7) 6
- 222 **Dunnaby SPA**, h, 8 ans, 57 k (54^{1/2} k), M. Comas Molist (*D. Alberca-Gavilan*), M. Comas Molist – (n° corde 2) 7
- Saturno**, h, 5 ans, 57 k (55^{1/2} k), ♂, M. Thiebaut (*M^{me} A. Merou*), M^{me} C. Courtade – (n° corde 4) 8

8 partants; 20 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 168 €

nez, 1 long, 1 long ½, encolure, nez, 1 long ½, encolure.

3750€ – 1500€ – 1125€ – 750€ – 375€

Primes aux propriétaires:

1 181 € *Trimeur*.

607 € *Alienor*.

455 € *Le Marais Ire*, prime non attribuée.

303 € *Rikoleta (Ire)*.

118 € *Ascension Directe*.

Primes aux éleveurs:

641 € Mathieu Lalanne, M^{me} Aline Lalanne.

179 € Haras Du Lieu Des Champs, Leftnard Stud, Fap Syndicate, Leonard Powell.

136 € Yves De Nicolay, Ecurie Haras D'Elbe Earl.

95 € Zalim Bifov, prime non attribuée.

64 € M^{me} Elisabeth Ribard.

Temps total: 1'59"10"

1243	⁴⁰⁰⁶	PRIX PIERRE-VALENTIN MOZIMANN	2 000 m
		(À réclamer) (Classe 4)	
		6000 € (3 000, 1 200, 900, 600, 300) – dotation France Galop	
		Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus , mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. Poids : 58 k. Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 3 k.	
		Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
		Plat, Dist. 2 000 m env.	
725		Quidillero , h, b, 5 ans, par Anodin (IRE) et Charming Touch USA (Elusive Quality USA), 61 k (59 ^{1/2} k), ϕ , (9 000), P. Le Geay (M ^{me} L. Le Geay), P. Le Geay – (n° corde 1)	1
1024		Iron Rock IRE , m, al, 6 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Inchele IRE (Zamindar USA), 58 k, ϕ , (7 000), J.C. Rodrigues Pires (C. Cadel), H.J. Faria Pereira – (n° corde 8)	2
981		Levant (IRE) , f, b, 4 ans, par Toronado (IRE) et Al Dweha IRE (Invincible Spirit IRE), 59 ^{1/2} k, (9 000), M ^{me} C. Lauffer (F. Veron), M ^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 3)	3
626		Elusive Plant , f, b, 5 ans, par Planteur (IRE) et Elusive Feeling USA (Elusive Quality USA), 56 ^{1/2} k, (7 000), Pur Sang d'Alienor (M. Foulon), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 4)	4
173		Just One Look SPA , h, b, 7 ans, par Kheleyf USA et Aucanada GB (Zafonic USA), 58 k, (7 000), Cuadra Lucarmada Slu (W. Smit), R. Avial Lopez – (n° corde 7)	5
879	⁵	Honor Bere , h, 4 ans, 61 k, ϕ , (9 000) (A. Werle) – (n° corde 11)	6
943		Kenzoki , m, 5 ans, 61 k (58 ^{1/2} k), (9 000), M ^{me} C. Lauffer (S. Le Quilleuc), M ^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 2)	7
1025		Byrrh De Llorda , h, 8 ans, 61 k (59 ^{1/2} k), (9 000), M ^{me} M. Boada (M ^{me} G. Boada Valmitjana), M ^{me} M. Boada – (n° corde 5)	8
943		Tatanette , f, 5 ans, 56 ^{1/2} k, (7 000), SR. Simon (A. Gavilan), SR. Simon – (n° corde 9)	9
		Mademoiselle Wolf , f, 4 ans, 56 ^{1/2} k (54 k), (7 000), M ^{me} K. Bataille (M ^{me} M. Romary), M ^{me} K. Bataille – (n° corde 6)	10
506		Saumet IRE , h, 7 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), ϕ , (7 000), I. Jauregui Muguruza (D. Alberca-Gavilan), M. Comas Molist – (n° corde 10)	-
		11 partants; 25 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. – Total des entrées: 228 € Eng. Sup.: Iron Rock IRE	
		6 long, 1 long, encolure, 1/2 long, 2 long 1/2, 1 long 1/2, 1/2 long, 1 long 1/2, 9 long.	
		3000€ – 1 200€ – 900€ – 600€ – 300€	
		Primes aux propriétaires:	
		1 215 € Quidillero.	
		378 € Iron Rock Ire, prime non attribuée.	
		364 € Levant (Ire).	
		243 € Elusive Plant.	
		94 € Just One Look Spa, prime non attribuée.	
		Primes aux éleveurs:	
		547 € Jean-Louis Valerien-Perrin.	
		109 € Alain Klodawski.	
		107 € Al Shaqab Racing.	
		102 € Julian Hayes, Knocktoran Stud, prime non attribuée.	
		25 € Cuadra Africa, Almagro De Actividades Comerc, prime non attribuée.	
		Temps total: 1'59"20"	
		Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Mme Sylvie PARENT-RICARD par une amende de 50 euros pour couleurs non conformes.	
1244	⁴⁰⁰⁵	PRIX DE TOULOUSE	2 650 m
		(Classe 4)	
		7500 € (3 750, 1 500, 1 125, 750, 375) – dotation France Galop	
		Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus , n'ayant pas reçu une allocation de 6.000 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus. Poids : 57 k. Tout gagnant, depuis le 1 ^{er} octobre de l'année dernière inclus, portera 2 k.; cette année, 3 k.	
		Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
		Plat, Dist. 2 650 m env.	
1064		Balgees Time , f, b, 5 ans, par Dabirsim et Cindy Bould GB (High Chaparral IRE), 55 ^{1/2} k (54 k), M ^{me} C. Lauffer (J. Plateaux), M ^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 4)	1
429		Diamond Stary , f, b, f, 5 ans, par Diamond Green et Septieme Etoile [Septieme Ciel (USA)], 55 ^{1/2} k, M ^{me} M. Verdu (W. Smit), M ^{me} M. Verdu – (n° corde 1)	2

894		Pedraza Lescrbaa , f, b, f, 6 ans, par Cat Junior USA et Aoupa Lescrbaa [Panoramic (GB)], 55 ^{1/2} k, M ^{me} C. Botton (A. Gavilan), SR. Simon – (n° corde 12)	3
		Griotte Des Champs , f, b, 5 ans, par Secret Singer et Sucrette [Fragrant Mix (IRE)], 55 ^{1/2} k, SCEA Haras de Peyre (M. Foulon), E. Papon – (n° corde 11)	4
944	²	Lokhar , h, al, 4 ans, par Lope De Vega IRE et Loredana [Azamour (IRE)], 57 k, H. Devillairs (A. Werle) – (n° corde 3)	5
622		Lagertha Gibraltar , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k, Fabrica d'Embotits JP S.L. (E. Corallo), M. Comas Molist – (n° corde 6)	6
944	⁴	Hidden Champion , h, 5 ans, 59 k (56 ^{1/2} k), ϕ , M ^{me} C. Lauffer (S. Le Quilleuc), M ^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 9)	7
		Alcanto IRE , h, 4 ans, 59 k, ϕ , L. Roveda (F. Veron), M. Guarnieri – (n° corde 10)	8
		Tito GB , h, 4 ans, 59 k (56 ^{1/2} k), de F. Borja Romero Amantegui (D. Alberca-Gavilan), M. Comas Molist – (n° corde 8)	9
1155		Favara , f, 6 ans, 55 ^{1/2} k (53 k), M ^{me} C. Griollet (M ^{me} A. Mekouche), M ^{me} C. Griollet – (n° corde 2)	10
1115		Rondico , h, 5 ans, 57 k, A. Galdona Inurrategui (C. Cadel), R. Avial Lopez – (n° corde 7)	-
925		Mamolita , f, 6 ans, 55 ^{1/2} k (53 ^{1/2} k), ϕ , M ^{me} C. Griollet (V. Chenet), M ^{me} C. Griollet – (n° corde 5)	-
		12 partants; 22 eng.; 1 eng. sup.; 12 part def. – Total des entrées: 120 € encolure, 3 long, 1 long 1/2, tête, 1 long 1/2, 1 long, 3 long 1/2, 2 long 1/2, 1 long.	
		3750€ – 1 500€ – 1 125€ – 750€ – 375€	
		Primes aux propriétaires:	
		1 518 € Balgees Time.	
		607 € Diamond Stary.	
		354 € Pedraza Lescrbaa.	
		303 € Griotte Des Champs.	
		151 € Lokhar.	
		Primes aux éleveurs:	
		447 € Ecurie Normandie Pur Sang.	
		273 € Henri Soler, Anthony Lopez.	
		192 € M ^{me} Louis Lafitte, Paul Lafitte, M ^{me} Marie Lafitte.	
		136 € M ^{me} Sylvie Bazot, Xavier Bazot, M ^{me} Helene Daveau.	
		44 € Haras De S.A. Aga Khan Scea.	
		Temps total: 2'43"20"	

1245	⁴⁰⁰³	PRIX ATHOS	2 650 m
		(Maiden)	
		Réservée F.E.E.	
		9000 € (4 500, 1 800, 1 350, 900, 450) – dotation France Galop	
		Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans , nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.	
		Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
		Plat, Dist. 2 650 m env.	
878	²	Rock And Roll , h, b, 3 ans, par Oasis Dream GB et Motivation [Muhtathir (GB)], 58 k (56 ^{1/2} k), Scuderia Scolari (J. Plateaux), S. Brogi – (n° corde 6)	1
945		Ernest In Love , m, b, 3 ans, par Amarillo IRE et Echo Bravo GER (Shirocco GER), 58 k, \otimes , European Bloodstock Management (M. Forest), de D. Watrigant (s) – (n° corde 4)	2
1117		City Rev , h, b, 3 ans, par Elusive City USA et Fee Revee [Doyen (IRE)], 58 k (56 ^{1/2} k), \otimes , G. Heurtault (M ^{me} A. Merou), G. Heurtault – (n° corde 2)	3
		Rey , f, b, 3 ans, par Anabaa Blue (GB) et Nova Spirit IRE (Invincible Spirit IRE), 56 ^{1/2} k, R. Avial Sanchez (C. Cadel), R. Avial Sanchez – (n° corde 5)	4
617		Yokohama , h, b, 3 ans, par Rajsaman et Alceste IRE (Teofilo IRE), 58 k, \otimes (M. Foulon), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 3)	5
945		Apocalyptique , m, 3 ans, 58 k, \otimes , E. Dell'Ova (A. Werle), E. Dell'Ova – (n° corde 1)	6
		Sugar Sugar , h, 3 ans, 56 k (53 ^{1/2} k), M ^{me} C. Lauffer (S. Le Quilleuc), M ^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 7)	7
		7 partants; 11 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 174 € Eng. Sup.: City Rev	
		1 long, 6 long, 3 long, encolure, 3 long, loin.	
		4500€ – 1 800€ – 1 350€ – 900€ – 450€	
		Primes aux éleveurs:	
		540 € Haras Du Mezery S.A.	
		288 € European Bloodstock Management.	
		216 € Gerard Samain.	
		144 € Ecurie Haras De Saint Vincent.	
		72 € Petra Bloodstock Agency Ltd, Sc Ecurie De Meautry.	

Temps total : 2'48''40''

1246 4007 **PRIX D'EAUZE** **2 650 m**

(Mixte - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)

(Classe 4)

Réservée F.E.E.

8000 € (4 000, 1 600, 1 200, 800, 400) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, inscrits au stud-book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas reçu 15.000 en victoires et places depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 60 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 recevront 2 k ; pour 7.000, 4 k. En outre, les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k ; 25 %, 4 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et Jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 650 m env.

709 Hopeful Ly, m, b, 4 ans, par Whipper USA et Full **1**Ambition (Full Of Gold), 60 k (58^{1/2} k), M^{me} N. Viala Grob (M^{me} L. Le Pemp), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 3)**507 Hindilanya**, f, b, 5 ans, par Ragtime Pontadour **2**et Hindilaya (Jebeland Pontadour), 54^{1/2} k (53 k), M^{me} AL. Guildoux (M^{me} A. Merou), M^{me} AL. Guildoux – (n° corde 8)**842 Goodtime Pontadour**, f, b, 5 ans, par Ragtime **3**Pontadour et Perliwood Du Lac [Satin Wood (IRE)], 54^{1/2} k, φ, M. Gleyroux (V. Chernet), M. Gleyroux – (n° corde 10)**507 Gerico De Palmas**, h, gr, 5 ans, par Nom De D'La et **4**

Jaylande Pontadour (Fast), 56 k, φ, (7 000), F. Covinhas (W. Smit), F. Cellier – (n° corde 1)

1073 Weska Du Petit Lac, f, b, f, 4 ans, par Whipper **5**USA et Famoucha Du Pecos (Zamouncho), 58^{1/2} k, M^{me} C. Courtade (M. Forest), M^{me} C. Courtade – (n° corde 7)**Gloriaminh Lanlore**, f, 5 ans, 54^{1/2} k, (7 000), **6**

JY. Corduan (A. Werle), JY. Corduan – (n° corde 5)

Gippsy De Chenour, f, 5 ans, 54^{1/2} k, PAT. Charon **7**

(B. Flandrin), PAT. Charon – (n° corde 6)

Alaya De Roc Marie, f, 4 ans, 58^{1/2} k, φ, **8**

P. Chalret du Rieu (A. Bendjama), JP. Daireaux – (n° corde 9)

Lorca Malpic, f, 5 ans, 58^{1/2} k, M. Nicolau (D. Alberca- **9**

Gavilan), M. Nicolau – (n° corde 2)

Huchenbol Du Pouey, h, 4 ans, 54 k, ⊗, (9 000), **10**

E. Pouey (M. Foulon), C. Cheminaud – (n° corde 4)

10 partants ; 10 eng. ; 2 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 211 €

Eng. Sup. : Hindilanya, Lorca Malpic

1 long ¼, 2 long ½, 3 long ½, courte encolure, 3 long, 2 long ½, courte tête, courte encolure, loin.

4000€ – 1600€ – 1200€ – 800€ – 400€

Primes aux éleveurs :

720 € M^{me} Nathalie Viala Grob, Patrick Viala.

288 € Didier Clos.

216 € Francois Maillot.

144 € M^{me} Manon Ramadier.

72 € Joel Castaing.

Temps total : 2'49''90''

CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE

0706 115

dimanche 25 avril 2021

Commissaires de courses : Pierre-André JAY – Raphaël PAILLET – Jean GREGORIS – Stanislas de VILLETTE

1247 4008 **PRIX DE CLUNY** **1 600 m**

(À réclamer)

8000 € (4 000, 1 600, 1 200, 800, 400) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, Les chevaux ayant, depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k ; plusieurs allocations de 5.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 600 m env.

844 Turtle Chope, f, al, 3 ans, par Captain Chop et Turtle **1**Beach [Turtle Bowl (IRE)], 56^{1/2} k, (9 000), M^{me} M. Risi (T. Dachis), M. Cesandri (s) – (n° corde 4)**1140 Nestan**, f, al, 3 ans, par French Fifteen et Kirklandi TUR **2**[Majorien (GB)], 56^{1/2} k, (9 000), Ecurie Kura (M. Berto), N. Bellanger (s) – (n° corde 5)**844 Dia De Muertos**, f, gr, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et **3**Vrissa [Duke Of Marmalade (IRE)], 56^{1/2} k (54 k), (9 000), Stall Estrada (E. Verhestraeten), M. Rulec – (n° corde 7)**1091 Ixe Belin**, h, b, 3 ans, par Pivon (IRE) et Closer Star **4**

IRE (Xaar GB), 58 k, (9 000), Arn. Nicolas (A. Larue), Arn. Nicolas – (n° corde 1)

1096 Skip Chop, h, b, 3 ans, par Captain Chop et Sand **5**

Diamond [Turtle Bowl (IRE)], 56 k (54 k), (7 000), A. Chopard (T. Lefranc), C. Boutin (s) – (n° corde 2)

1090 Yaka Chope, f, 3 ans, 56^{1/2} k, ⊗, (9 000), R. Busson, **6**M^{me} R. Philippon – (n° corde 3)**Sabotta**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), (7 000), Arn. Nicolas **7**(M^{me} L. Grosso), Arn. Nicolas – (n° corde 6)

7 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 465 €

Eng. Sup. : Yaka Chope

3 long, courte encolure, 7 long, 1 long, 3 long, loin.

4000€ – 1600€ – 1200€ – 800€ – 400€

Primes aux propriétaires :

2 160 € Turtle Chope.

864 € Nestan.

648 € Dia De Muertos.

432 € Ixe Belin.

216 € Skip Chop.

Primes aux éleveurs :

800 € Alain Chopard, Boutin (S).

320 € Mavra Enerji Ve Insaat Sanayi.

160 € Arnaud Nicolas, M^{me} Veronique Aumeunier.

157 € Haras Du Logis Saint Germain, Alban De Mieuille.

80 € Alain Chopard, Boutin (S).

1248 4009 **PRIX MUNET** **1 600 m**

(Classe 4)

Réservée F.E.E.

9500 € (4 750, 1 900, 1 425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, nés et élevés en France et n'ayant pas reçu une allocation de 6.000, depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus : 1 k. par 4.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 600 m env.

1017 Visite Privée, f, gr, 4 ans, par Waldpark GER **1**et Visite Royale [Muhtathir (GB)], 57^{1/2} k (54 k), Ecurie Victoria Dreams (M^{me} M. Brunelli), Cè. Rossi – (n° corde 3)**870 Bob The King (GB)**, m, al, 5 ans, par Zoffany IRE et **2**Crystal Curling IRE (Peintre Celebre USA), 59 k (56^{1/2} k), ⊗, Stall Da-Li (E. Verhestraeten), M. Rulec – (n° corde 6)**415 Glorious Emaraty**, h, b, 5 ans, par George Vancouver **3**

USA et Ascot Glory IRE (Kheleyf USA), 59 k, Stall Hummel (A. Pouchin), G. Batistic – (n° corde 1)

Ventura Lightning, m, gr, 4 ans, par No Nay Never USA **4**et From This Day On USA (El Prado IRE), 59 k (55^{1/2} k), TS. Palin (G. Legras), J. Reynier – (n° corde 5)**Maradan**, h, al, 6 ans, par Kendargent et Maybewave **5**[Gentlewave (IRE)], 57 k (54^{1/2} k), Stall Servus Habedehre (T. Lefranc), JD. Hillis – (n° corde 7)**Griffone**, h, 6 ans, 58 k (55^{1/2} k), ⊗, **6**

Mme Jeanette Spratter U.A. (HM. Tavares Oliveira), JD. Hillis – (n° corde 8)

827 Sandy Dream, f, 5 ans, 57^{1/2} k, ⊗, JC. Daoudal, **7**M^{me} R. Philippon – (n° corde 4)**810 Deliver Storm**, m, 4 ans, 57 k (55^{1/2} k), Stall Allegra **8**(M^{me} L. Grosso), M. Weber – (n° corde 9)**963 Above All**, h, 4 ans, 57 k, ⊗, M^{me} LL. Rohn-Pelvin **9**(M. Berto), M^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 2)

9 partants ; 28 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 247 €

3 long, 3 long, encolure, 2 long, 4 long, 3 long, 4 long, loin.

4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux éleveurs :

617 € Jean-Philippe Dubois.

185 € Ecurie Ascot.

161 € M^{me} Marie-Therese Mimouni.

80 € Snowdrop Stud Co. Ltd.

61 € Jacques Cypres, Ecurie Biraben.

1249 4010 **PRIX GENERAL DE SAINT DIDIER** **2 600 m**

(À réclamer)

(Classe 4)

Réservée F.E.E.

7500 € (3750, 1500, 1125, 750, 375) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, nés et élevés en France et mis à réclamer pour 8.000 ou 10.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. En outre, tout gagnant depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, portera 1 k. 1/2 ; de plusieurs courses, 3 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 600 m env.

- 962** **Happy To Be**, f, al, 5 ans, par Zanzibari USA et Happy Crazy [Redback (GB)], 56 k (52^{1/2} k), (8 000), Ecurie Gribomont (*M^{me} M. Brunelli*), C. Rossi – (n° corde 9)
- 1125** **Sadarak**, h, b, 6 ans, par Myboycharlie IRE et Sadiyna [Sinndar (IRE)], 61 k (59^{1/2} k), ϕ , (10 000), P. Desplaces (*M^{me} M. Rollando*), C. Martinon – (n° corde 4)
- 872** **Victim Of Love**, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Hotel California [Loup Solitaire (USA)], 56^{1/2} k (55 k), (10 000), M^{me} S. Trentani (*M^{me} L. Grosso*), M^{me} S. Trentani – (n° corde 3)
- 1081** **Hayato**, h, b, 6 ans, par Slickly et Hayhaat USA (Irish River), 56 k, \otimes , (8 000), Arn. Nicolas (*A. Pouchin*), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 5)
- 555** **Charming Prince**, h, al, 4 ans, par Prince Gibraltar et Charming Clem (IRE) (Mastercraftsman IRE), 56 k (53^{1/2} k), ϕ , (8 000), Ecurie Gribomont (*G. Legras*), C. Rossi – (n° corde 6)
- Prada Du Buet**, f, 5 ans, 54^{1/2} k (52 k), (8 000), HP. Sorg (*E. Verhestraeten*), K. Herzog – (n° corde 2)
- Ruzgar**, h, 4 ans, 56 k, (8 000), R. Celik (*M. Berto*), K. Herzog – (n° corde 7)
- 648** **Marie D'Argonne**, f, 4 ans, 56^{1/2} k, (10 000), M^{me} R. Philippon, M^{me} R. Philippon – (n° corde 1)
- 888** **Graal**, h, 4 ans, 56 k (54 k), ϕ , (8 000), G. Gayet (*T. Lefranc*), G. Bietolini – (n° corde 8)

9 partants ; 16 eng. ; 2 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 278 €

Eng. Sup. : *Sadarak, Victim Of Love*

1/2 long, 2 long, 2 long, courte encolure, 3 long, 3 long, encolure, loin.

3750€ – 1500€ – 1125€ – 750€ – 375€

Primes aux éleveurs :

- 487 € Xavier Leredde, M^{me} Valerie Boix-Vives.
195 € Haras De S.A. Aga Khan Scea.
146 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, M^{me} Valerie Simon.
97 € Arnaud Nicolas.
48 € M^{me} Patricia Lemarie, Jean-Francois Gribomont.

Temps total : 3'17"20"

DURTAL

0213 115

dimanche 25 avril 2021

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Dominique BOISRAME – Frédéric GUILLON – Eric MEUNIER – Jérôme HERISSON

1250 ³⁹⁸⁸ **PRIX DE BOCE** **2 300 m**
(Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

14000 € (7000, 2800, 2100, 1400, 700) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France. **Poids : 64 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places : 1 k. par 2.000 reçus. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 300 m env.

- Irish Vocation**, h, al, 3 ans, par Voiladenuo et Nadessa GB (Needwood Blade GB), 62 k, Y. Fouin (s) (*S. Martino*), Y. Fouin (s) – (n° corde 1)
- 1083** **Inzeo Du Gouet**, h, b, 3 ans, par Rail Link GB et Dolly Du Gouet [Network (GER)], 64 k, G. Delourme (*M. Androuin*), B. Lefevre (s) – (n° corde 4)
- 946** **Indira Du Gouet**, f, b, 3 ans, par Cokoriko et Newhaven (Subotica), 62^{1/2} k, T. Lemoine (*Y. Rousset*), L. Viel (s) – (n° corde 2)
- 946** **Imena Bella**, f, b.f, 3 ans, par Montmartre et Parade (Robin Des Champs), 65^{1/2} k, P. & C. Peltier (s) (*J. Claudic*), P. & C. Peltier (s) – (n° corde 6)

- 946** **Idefixe Du Moulin**, f, b.m, 3 ans, par Jeu St Eloi et Chica Paris (Smadoun), 62^{1/2} k, N. Paysan (*T. Baron*), N. Paysan – (n° corde 3)
- 642** **Ivresseadeauville**, f, 3 ans, 62^{1/2} k, F. Audoin (*J. Nicoleau*), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 8)
- Il Est Divin**, m, 3 ans, 62 k (60^{1/2} k), T. Pigeon (*M^{me} L. Poggionovo*), A. Couetil (s) – (n° corde 9)
- Izarra Janeiro**, f, 3 ans, 60^{1/2} k, W. Menuet (s)
- L. Boisseau**, W. Menuet (s) – (n° corde 5)
- Irish Des Anges**, f, 3 ans, 60^{1/2} k, T. Boivin (*J. Moutard*), T. Boivin – (n° corde 7)

9 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 413 €

Eng. Sup. : *Ivresseadeauville*

3/4 long, 3/4 long, encolure, 1 long, 3/4 long, 3 long 1/2, 1 long, courte encolure.

7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€

Primes aux éleveurs :

- 1 260 € Earl Haras Du Taillis.
504 € Thierry Lemoine.
378 € Thierry Lemoine.
252 € Remi Boucret.
126 € Remi Juvin.

Temps total : 2'26"80"

1251 ³⁹⁸⁷ **PRIX LOUIS CHOUTEAU - PRIX DES BENEVOLES** **2 000 m**
(À réclamer)**10000 €** (5000, 2000, 1500, 1000, 500) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 5.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 000 m env.

- 921** **Singapore Trip**, h, b, 3 ans, par Goken et Singapore Treat (Sagacity), 58 k, (9 000), T. Corbel (*J. Claudic*), J. Morel – (n° corde 5)
- Noumea**, f, al, 3 ans, par Zizany IRE et Nunez [Zieten (USA)], 54^{1/2} k (52 k), (7 000), M^{me} B. Winkler (*A. Barzalona*), L. Gadbin (s) – (n° corde 10)
- 849** **Arrabbiata**, f, b.f, 3 ans, par Style Vendome et Al Markhiya IRE (Arcano IRE), 56^{1/2} k, ϕ , (9 000), Al Shaqab Racing (*T. Baron*), M. Brasme (s) – (n° corde 9)
- 942** **Tatjana**, f, b, 3 ans, par Territories IRE et Tokyoite (GB) (Dream Ahead USA), 56^{1/2} k (53 k), (9 000), A. Pereira (*L. Rousset*), HA. Pantall – (n° corde 8)
- Avendar**, f, b.f, 3 ans, par Intello (GER) et Vermentina IRE (Darshaan GB), 54^{1/2} k (51 k), (7 000), E. Alhtoushi (*A. Vilchien*), HA. Pantall – (n° corde 2)
- 1084** **Taliouina**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (52 k), (7 000), M^{me} B. Winkler (*F. Wartel*), L. Gadbin (s) – (n° corde 4)
- 1010** **Action Sim**, m, 3 ans, 56 k, (7 000), B. Raber (*M. Androuin*), L. Gadbin (s) – (n° corde 7)
- 952** **Last Chance**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, ϕ , (9 000) (*J. Moutard*), N. Leenders – (n° corde 3)
- 644** **Time Is Running (IRE)**, h, 3 ans, 58 k, (9 000), C. Brun (*L. Boisseau*), Chr. Head (s) – (n° corde 1)
- 952** **Orageuse**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), (7 000), J. Seror (*J. Nicoleau*), O. Sauvaget (s) – (n° corde 6)

10 partants ; 23 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 195 €

nez, 1 long 1/2, 1 long 1/2, 1 long 3/4, 3/4 long, 1 long, 2 long 1/2, 9 long 1/2, 1 long.

5000€ – 2000€ – 1500€ – 1000€ – 500€

Primes aux propriétaires :

- 2 700 € *Singapore Trip*.
1 080 € *Noumea*.
810 € *Arrabbiata*.
540 € *Tatjana*.
270 € *Avendar*.

Primes aux éleveurs :

- 1 001 € Haras De La Huderie.
400 € Gaec Campos, Luc Campos.
300 € Nasser Abdulla A. A. Al-Mesned.
150 € Christopher Hogg, Ecurie La Boetie.
130 € Herve Dardenne.

Temps total : 2'7"71"

Une amende de 30 Euros a été infligée à l'entraîneur L.GADBIN (S) (COULEURS NON CONFORMES)

1252 ³⁹⁸⁶ **PRIX DES RAIRIES** **2 900 m**
(Maiden)

Réservée F.E.E.

10000 € (5000, 2000, 1500, 1000, 500) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné une course Filière obstacle, ni en plat, reçu une allocation (Courses Filière obstacle exceptées) et n'ayant, en obstacle, ni gagné, ni couru deux fois. **Poids : 66 k**. Les chevaux n'ayant reçu aucune allocation en plat recevront 2 k.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

DEPART AUX ELASTIQUES.

Plat, Dist. 2 900 m env.

- Sky Glory**, h, al, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Ski Lift GB (Pivotal GB), 64 k (62^{1/2} k), Ecurie des Mouettes (M^{me} A. Massin), M^{me} A. Rosa – (n° corde 15) 1
- Moon Walking**, h, b, 3 ans, par Morandi et Moon Wave [Gentlewave (IRE)], 64 k, Ecurie Victoria Dreams (T. Vabois), JPh. Dubois – (n° corde 3) 2
- Flamelco**, m, b, 3 ans, par Falco USA et Meldown [Until Sundown (USA)], 64 k, M^{me} I. Peltier (J. Claudic), P. & C. Peltier (s) – (n° corde 16) 3
- 738 Testipetro**, h, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et Testigos (IRE) (Loup Solitaire USA), 64 k (J. Nicoleau) – (n° corde 9) 4
- Quick Flash**, h, b, 3 ans, par Martinborough JPN et Sage Dance [Sageburg (IRE)], 64 k, Ecurie Victoria Dreams (J. Delaunay), JPh. Dubois – (n° corde 13) 5
- 987 Yesnomaybe**, h, 3 ans, 64 k, M^{me} S. Czyz (T. Guineheux), W. Menuet (s) – (n° corde 2) 6
- 1048 Ange L'Hermitage**, h, 3 ans, 64 k, W. Menuet (s) (L. Boisseau), W. Menuet (s) – (n° corde 7) 7
- Happy Mcginn**, h, 3 ans, 64 k, O. Regley (M. Androuin), O. Regley – (n° corde 8) 8
- 427 Speedpolo**, h, 3 ans, 64 k, ♂, XL. Le Stang (J. Moutard), XL. Le Stang – (n° corde 10) 9
- Love Generation**, f, 3 ans, 62^{1/2} k, de P. Chevigny (Y. Rousset), de P. Chevigny – (n° corde 1) 10
- Une Place A Table**, f, 3 ans, 62^{1/2} k, M^{me} F. Romerio (A. Bourgeois), Br. Beaunez – (n° corde 12) –
- 1048 Revons Encore**, f, 3 ans, 62^{1/2} k (61 k), ♀, A. Radu (M^{me} J. Lacroix), D. Delorme – (n° corde 14) –
- King Castel**, h, 3 ans, 64 k, P. Delaunay (B. Messina), W. Menuet (s) – (n° corde 5) –
- Leosole**, m, 3 ans, 64 k, ♂, M^{me} P. Morandi (L. Rousset), HA. Pantall – (n° corde 11) –
- Anamarilla**, f, 3 ans, 62^{1/2} k (61 k), SCEA Ecurie Bader (M^{me} C. Gendron), M^{me} S. Delaroche – (n° corde 4) arr

15 partants ; 42 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 416 €

Certif. vétérinaire : *Visite D Etat*Chev. élim. : *Thessalonique, Raffles Park, Wal Cassandre, Aubina (IRE), Kap Sky*

¾ long, 1 long ¾, 3 long ½, 1 long ¾, nez, 7 long ½, ¾ long, 3 long ½, 3 long ½.

5000€ – 2000€ – 1500€ – 1000€ – 500€

Primes aux éleveurs :

650 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

260 € Jean-Philippe Dubois.

195 € Andre Blin, M^{me} Andre Blin, Jean-Philippe Blin, M^{me} Catherine Blin-Rene.130 € M^{me} Alain Pigeon.65 € M^{me} Laura Gladysz.

Temps total : 3'15"49"

1253 ³⁹⁸⁹ **PRIX DE LA TOUCHARDIERE** **2 900 m**

(Femelles - AQPS, inscrits au stud-book)

Réservée F.E.E.

10000 € (5000, 2000, 1500, 1000, 500) – dotation France Galop

Pour juments de **4 ans**, nées et élevées en France, inscrites au Stud-book Autres Que de Pur Sang, n'ayant jamais gagné. **Poids : 64 k**. Les juments n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 900 m env.

Houka D'Oudairies, f, gr, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Quinine [Network (GER)], 62 k, M^{me} D. Mele (M. Androuin), M^{me} D. Mele – (n° corde 9) 1

Halte En Mer, f, b, 4 ans, par Rail Link GB et Padie [Arnaqueur (USA)], 62 k, M^{me} M. Juhen-Cypres (J. Nicoleau), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 1) 2

- 447 Hot Day**, f, b, 4 ans, par Authorized IRE et Toady [Network (GER)], 64 k (62^{1/2} k), ♂, Haras de Montaigne (M^{me} L. Poggionovo), A. Couetil (s) – (n° corde 7) 3
- 948** ⁵ **Hopla D Authie**, f, b, f, 4 ans, par No Risk At All et Vive D'Authie (Calife), 64 k, Y. Rougeguez (J. Claudic), M^{me} D. Mele – (n° corde 2) 4
- 715** ² **Houle D'Oudairies**, f, gr, 4 ans, par Kapgarde et Dame D'Oudairies [Turgeon (USA)], 64 k (Y. Rousset), L. Viel (s) – (n° corde 4) 5
- Hermes Du Lys**, f, 4 ans, 62 k (60^{1/2} k), ♀, M^{me} C. Babin Guillochon (M^{me} M. Eon), JL. Guillochon – (n° corde 3) 6
- 853 Honora Wells**, f, 4 ans, 64 k (T. Baron) – (n° corde 5) 7
- Hotesse De Clergue**, f, 4 ans, 64 k, ♀, Art. Adeline de Boisbrunet (M. Guilleux), Art. Adeline de Boisbrunet – (n° corde 6) 8

8 partants ; 20 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 272 €

Sans motif : *Happy Des Bruyeres*

1 long ½, ½ long, 1 long, ½ long, 7 long ½, 3 long ½, 1 long.

5000€ – 2000€ – 1500€ – 1000€ – 500€

Primes aux éleveurs :

900 € Comte Michel De Gigou.

360 € M^{me} Michele Juhen-Cypres, Laurent Juhen, Bertrand Juhen, Thibaut Juhen.

270 € Couetil Elevage.

180 € Yann Rougeguez, Pierre Rougeguez.

90 € Comte Michel De Gigou.

Temps total : 3'22"48"

1254 ³⁹⁹⁰ **PRIX DE LA BARBEE** **2 900 m**

(Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, nés et élevés en France, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.500. **Poids : 4 ans, 63 k ; 5 ans, 63 k. 1/2**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 2.500 reçus.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 900 m env.

- 859 Giga Star**, f, gr, 5 ans, par Spider Flight et Psilla Star (Call Me Sam), 63 k, N. Leenders (A. Bourgeois), N. Leenders – (n° corde 5) 1
- 1160** ³ **Hello Ball**, h, b, 4 ans, par Kokoriko et Nessy De Chadzeau (Lights Out), 65 k (63^{1/2} k), Ecurie Patrick Klein (M^{me} M. Eon), M^{me} I. Gallorini – (n° corde 7) 2
- Gemme**, f, b, 5 ans, par Kentucky Dynamite USA et Sara Du Maquis [Dark Moondancer (GB)], 63 k, SCEA Haras de Peyre (J. Claudic), Y. Fouin (s) – (n° corde 6) 3
- 1142** ² **Horcalin**, h, b, 4 ans, par Sri Putra GB et Orcaline (Lute Antique), 66 k, J. Uzel (Y. Rousset), L. Viel (s) – (n° corde 2) 4
- Georgia Parcs**, f, b, 5 ans, par My Risk et Tistairy [Fairly Ransom (USA)], 62 k, A. Gallo (M. Androuin), T. Viel – (n° corde 1) 5
- Geriko**, h, 5 ans, 65^{1/2} k, ♂, T. Fourcy (T. Guerinet), T. Fourcy – (n° corde 3) 6
- 853** ¹ **Haramat**, f, 4 ans, 64^{1/2} k (63 k), T. Pigeon (M^{me} L. Poggionovo), A. Couetil (s) – (n° corde 4) 7

7 partants ; 15 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 163 €

3 long ½, 2 long ½, ¾ long, ¾ long, 5 long ½, 2 long.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux éleveurs :

1 080 € Norbert Leenders, M^{me} Veronique Van Den Broele.

432 € Jean-Louis Berger.

324 € Scea Haras De Peyre.

216 € Jean Uzel, M^{me} Martine Dutertre.108 € M^{me} Gabriel Nouard, Daniel Mazieres.

Temps total : 3'18"26"

LA ROCHE-SUR-YON

0124 115

dimanche 25 avril 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Camille RAUD – Bernard RABREAU – Jean-Michel ESNARD – Muriel PRIOUZEAU

1255 ³⁹⁷⁶ **PRIX JEAN HILLERITEAU** **2 400 m**
(Maiden)
Réservée F.E.E.

9500 € (4 750, 1 900, 1 425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

- Montecruz**, h, b, 3 ans, par Waldpark GER et Ultima Bella [Prince Kirk (FR)], 56 k, Ecurie Chiarelli (G. Trolley de P.), F. Monnier (s) – (n° corde 6) **1**
- 840 Easter Dream**, m, b, f, 3 ans, par Sri Putra GB et Malilipote [Silver Frost (IRE)], 58 k (56^{1/2} k), T. Maudet (M^{me} M. Eon), A. Fouassier – (n° corde 7) **2**
- 840 Bomonti**, h, gr, 3 ans, par Morandi et Nayara [Nayef (USA)], 58 k, φ, Herald Bloodstock Ltd (T. Speicher), L. Baudron (s) – (n° corde 10) **3**
- Tasha (IRE)**, f, b, 3 ans, par Lawman et Tasharowa (Linamix), 54^{1/2} k (51 k), J. Boisnard (s) (M^{me} L. Oger), J. Boisnard (s) – (n° corde 4) **4**
- 1048** ³ **Capucine Catalane**, f, al, 3 ans, par Feel Like Dancing GB et Catalane [Alleged (USA)], 56^{1/2} k (53 k), R. Boisnard (T. Blanchouin), J. Boisnard (s) – (n° corde 3) **5**
- Sly Goblin**, m, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), N. Paysan (M^{me} C. Cornet), N. Paysan – (n° corde 9) **6**
- Stick And Carrot**, h, 3 ans, 56 k (52^{1/2} k) (H. Lebouc), J. Boisnard (s) – (n° corde 8) **7**
- 840 Madu**, h, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), ⊗, JP. Leseigneur (H. Mouesane), S. Gouyette (s) – (n° corde 5) **8**
- Dexter Calys**, h, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), M^{me} M. Bedel (C. Raimbault), M^{me} M. Desvaux – (n° corde 1) **9**
- Obel Ikss**, h, 3 ans, 56 k (54 k), R. Marcel (A. Baron), R. Marcel – (n° corde 2) **10**

10 partants ; 30 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 296 €

2 long, 3/4 long, 2 long 1/2, 2 long, 1 long 1/2, 1 long, 1 long, 4 long, 8 long.

4 750 € – 1 900 € – 1 425 € – 950 € – 475 €

Primes aux éleveurs :

760 € Ecurie Chiarelli, Laurent Adalbert.
304 € Thierry Maudet, M^{me} Cécile Maudet, M^{me} Emilie Maudet.
228 € Herald Bloodstock Ltd.
114 € Ecurie Des Charmes, Haras De La Morsangliere.
76 € Roland Lepeau, M^{me} Juliette Luard.

1256 ³⁹⁷⁸ **PRIX CLAUDE ROUGET** **2 400 m**
(Autres Que Pur Sang)
Réservée F.E.E.

9500 € (4 750, 1 900, 1 425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, nés et élevés en France, n'ayant pas reçu une allocation de 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 64 k.** Tout gagnant, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, portera 2 k. ; de plusieurs courses, 4 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et Jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

- 859** ³ **Galiano**, h, b, 5 ans, par Sunday Break JPN et Princesse Du Cher (Bulington), 64 k, PS Team (T. Speicher), A. Kahn (s) – (n° corde 5) **1**
- Geraldine**, f, gr, 5 ans, par Alianthus GER et Tina Ferriere (Dadarissime), 62^{1/2} k, Elevage des Vallons (H. Lebouc), P. Journiac – (n° corde 6) **2**
- 715** ³ **Hipie Baie**, f, n.p., 4 ans, par Crillon et Tedjala (Agent Bleu), 62^{1/2} k (61 k), D. Huyck (M^{me} C. Cornet), N. Paysan – (n° corde 1) **3**
- 621** ³ **Haicha D'Ance**, f, b, f, 4 ans, par Kap Rock et Sun Fleur [Sunshack (GB)], 62^{1/2} k, C. Cheminaud (G. Trolley de P.), C. Cheminaud – (n° corde 4) **4**
- 643** ⁴ **Hazy Day**, f, 4 ans, 64^{1/2} k (63 k), M. Edwards (M^{me} C. Ravelli), A. Couetil (s) – (n° corde 3) **tbé**

5 partants ; 20 eng. ; 1 eng. sup. ; 6 part def. – Total des entrées : 456 €

Eng. Sup. : Galiano

Sans motif : Goldeven Des Loges

7 long 1/2, 1 long 1/2, 3 long 1/2.

4 750 € – 1 900 € – 1 425 € – 950 €

Primes aux éleveurs :

855 € M^{me} Gabriele Perruchot-Siegl.
342 € Dominique De Labarthe.
256 € Andre-Jean Belloir, Dirk Huyck.
171 € Jean-Claude Nieto, Alain Trepeu, Pierre-Roger Vignes.

A l'issue de la 2^e course les Commissaires ont ouvert une enquête suite à la chute du cheval no1 HAZY DAY après environ 900m de course.

Après audition de la jockey Coline RAVELLI, celle-ci a déclaré que cette chute était due au fait que le cheval avait dérobé.

Aucune faute n'a été retenue contre les autres concurrents

1257 ³⁹⁷⁷ **PRIX DES BENEVOLES** **2 400 m**
(Classe 4)
Réservée F.E.E.

8500 € (4 250, 1 700, 1 275, 850, 425) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, nés et élevés en France, ayant une valeur égale ou inférieure à 26 k. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus : 1 k. par 2.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

- 622** ² **Raindance**, f, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Changing Skies IRE (Sadler'S Wells USA), 59^{1/2} k (56 k), M^{me} A. Boisnard (H. Lebouc), J. Boisnard (s) – (n° corde 4) **1**
- 951** ⁴ **Chelsee**, h, b, 4 ans, par Slickly et Kawneese (Kendor), 57 k (54^{1/2} k), M. Agelou (C. Raimbault), S. Gouyette (s) – (n° corde 6) **2**
- 950** ³ **Hurricane De Palmas**, f, b, f, 4 ans, par Diamond Green et Wivenhoe UAE (Timber Country USA), 55^{1/2} k (53 k), ⊗, F. Covinhes (H. Mouesane), S. Gouyette (s) – (n° corde 2) **3**
- 949 King The Great**, h, b, 4 ans, par Pedro The Great USA et Country Girl [Country Reel (USA)], 57 k (53^{1/2} k) (M^{me} L. Oger), J. Boisnard (s) – (n° corde 8) **4**
- 653 Clarinbridge**, h, b, 6 ans, par Saonois et Celtic Air (Kaldounevees), 57 k (54^{1/2} k), PH. Ouvry (A. Baron), R. Marcel – (n° corde 11) **5**
- 943 Board Member (GB)**, h, 4 ans, 58 k, D. Huguet (G. Trolley de P.), C. Cheminaud – (n° corde 1) **6**
- 1102 Charles Legend**, h, 5 ans, 62 k (59^{1/2} k), M^{me} A. Dupont (M^{me} A. Le Lay), B. Audouin (s) – (n° corde 9) **7**
- Soyose**, f, 5 ans, 55^{1/2} k (53 k), A. Bidon (M^{me} C. Le Gland), A. Bidon – (n° corde 3) **8**
- Wolf Du Lemo**, h, 5 ans, 57 k, B. Nay (T. Speicher), J. Marion (s) – (n° corde 7) **9**
- 1032 Miengo**, h, 5 ans, 59 k (56^{1/2} k), φ, M^{me} MA. Levesque (T. Blanchouin), M^{me} MA. Levesque – (n° corde 10) **10**
- 923 Nuance De Trois**, h, 5 ans, 57 k (54^{1/2} k), L. Boutault (M^{me} C. Cornet), L. Boutault – (n° corde 5) **-**

11 partants ; 39 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 386 €

2 long, 8 long 1/2, 5 long, 3/4 long, nez, 3/4 long, 2 long, 4 long 1/2, 1 long.

4 250 € – 1 700 € – 1 275 € – 850 € – 425 €

Primes aux éleveurs :

680 € Al Shaqab Racing.
272 € Michel Agelou.
204 € Firmin Covinhes, Jean Louis Viala.
136 € Fernand Krief.
68 € M^{me} Henri Devin.

Après audition de la jockey Clémence LE GLAND, les Commissaires l'ont, au bénéfice du doute, autorisé à courir suite aux corrections apportées sur les dates de validations du test covid.

MORLAIX

0136 115

dimanche 25 avril 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Fabienne Le BRETON – Max CONFRERE – Daniel TURQUETIL

1258 ³⁹⁷⁹ **PRIX DU KREISKER** **2 600 m**
(Classe 4)
Réservée F.E.E.

9500 € (4 750, 1 900, 1 425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 600 m env.

- 854 **Circe**, f, gr, 4 ans, par Kendargent et Roche Ambeau (Chichicastenango), 55^{1/2} k (54 k), NBH Racing (*M^{me} L. Bails*), JM. Beguigne – (n° corde 4) 1
- Mister Los**, h, b, f, 4 ans, par Los Cristianos et Louis' Lover [Anabaa (USA)], 57 k (54^{1/2} k), F. Carre (*B. Marie*), A. Fouassier – (n° corde 10) 2
- Lost My Mind**, f, b, 4 ans, par Zoffany IRE et Love On My Mind IRE (Galileo IRE), 55^{1/2} k, C. Marzocco (*Y. Barille*), Ed. Monfort (s) – (n° corde 14) 3
- 963 **Right Mind**, h, b, 4 ans, par Gemix et Zapiya [Panis (USA)], 57 k, V. Zazurca (*F. Lefebvre*), M. Brasme (s) – (n° corde 7) 4
- 839 **Tres Plumeur**, h, n.p, 4 ans, par Great Pretender IRE et Tres Plume [Sheyrann (IRE)], 57 k, X. Libbrecht (*C. Grosbois*), B. Letourneux – (n° corde 9) 5
- 1049 **Honodalia**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (52 k), F. Charbit (*D. Salmon*), J. Merienne – (n° corde 8) 6
- Noodles**, h, 4 ans, 58 k (55^{1/2} k), C. Marzocco (*M^{me} A. Duporte*), S. Cerulis – (n° corde 2) 7
- 839 **Papier Peint**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (53 k), Ecurie LM (*A. Subias*), M^{me} L. Hebrard de Veyrinas – (n° corde 13) 8
- 717 **Nora Du Bois**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (53 k) (*M^{me} P. Cheyer*), XL. Le Stang – (n° corde 11) 9
- Anse Du Chatelet**, f, 4 ans, 55^{1/2} k, T. Bruit-Bonsgerent (*E. Etienne*), B. Letourneux – (n° corde 5) 10
- 950 **Haakime Hill**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (53 k), V. Thauay (*M^{me} S. Tison*), V. Thauay – (n° corde 6) –
- 950 **Darlisa**, f, 4 ans, 55^{1/2} k, A. Glaziou (*A. Bernard*), S. Gouyette (s) – (n° corde 1) –
- 950 **Rebel Davier**, f, 4 ans, 56^{1/2} k, F. Guillossou (*FL. Masse*), F. Guillossou – (n° corde 3) –
- Talinerock**, h, 4 ans, 57 k (54^{1/2} k), J. Planque (s) (*S. Planque*), J. Planque (s) – (n° corde 12) dér
- 14 partants; 37 eng.; 1 eng. sup.; 14 part def. – Total des entrées : 446 €
Eng. Sup. : *Noodles*
Chev. élim. : *Pretty Joy, Puntarelle, World Cityzen*
2 long 1/2, 2 long 1/2, 3/4 long, 2 long 1/2, 1 long 1/2, 2 long 1/2, encolure, 4 long, 1 long.
4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux éleveurs :

- 760 € Ecurie Des Monceaux.
304 € Francois Carre, Michel Mellot, Alain Jarrige.
171 € Indiv. N. Love On My Mind 2017.
152 € Benjamin Teboul, Scuderia Catalane.
76 € Xavier Libbrecht.

1259 ³⁹⁸⁰ **PRIX CEINTURE DOREE** 2 600 m

(À réclamer - Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 et 5 ans, n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids** : 62 k. Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 1 k. 1/2, pour 10.000, 3 k. En outre, tout gagnant, cette année, portera 2 k. ; de plusieurs courses, 4 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et Jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 600 m env.

- 924 **Gerline**, f, b, 5 ans, par No Risk At All et Vercaline [Ultimately Lucky (IRE)], 63^{1/2} k (62 k), (10 000), Haras du Grand Chesnaie (*M^{me} C. Joubert*), M^{me} V. Seignoux – (n° corde 7) 1
- 924 **Gambade Gil**, f, n.p, 5 ans, par Noroit GER et Right Wood [Astarabad (USA)], 62 k, φ, (8 000), T. Poché (*C. Grosbois*), T. Poché – (n° corde 8) 2
- 734 **Galco**, h, b, 5 ans, par Falco USA et Banco Paris (Balko), 65 k, (10 000), F. Foucher (*H. Da Costa Torres*), F. Foucher – (n° corde 9) 3
- Hinocene**, f, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Unicene (Nidor), 62 k, φ, (8 000), JP. Schaller (*S. Planque*), J. Planque (s) – (n° corde 3) 4
- 924 **Go Fast Du Granval**, h, al, 5 ans, par Maresca Sorrento et La Grande Vallee (Chef De Clan), 65 k, φ, (10 000), de la A. Brosse (*A. Bernard*), PJ. Fertillet – (n° corde 2) 5
- 924 **Grande Evasion**, f, 5 ans, 60^{1/2} k, (6 000), WH & Sourcing (*Y. Barille*), M^{me} L. Hebrard de Veyrinas – (n° corde 5) 6
- 853 **Hardi De Ciergues**, h, 4 ans, 65 k, φ, (10 000), Bourgogne Racing Club (*F. Lefebvre*), N. Paysan – (n° corde 6) 7
- Hercule Clementais**, h, 4 ans, 63^{1/2} k, (8 000), A. Guerin (*D. Salmon*), S. Foucher – (n° corde 1) 8

- 924 **Geomenie**, f, 5 ans, 62 k, (8 000), JV. Chaignon (*A. Subias*), JV. Chaignon – (n° corde 10) 9
- Hope Full De Thaix**, f, 4 ans, 62 k, (8 000), Soc. Bourgneuf (*E. Etienne*), S. Foucher – (n° corde 4) 10

10 partants; 12 eng.; 10 part def. – Total des entrées : 41 €
8 long, 3/4 long, 2 long, 1 long 1/2, tête, 2 long 1/2, 3 long, 4 long, 1/2 long.
4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux éleveurs :

- 855 € Jean-Michel Herve, Scea Haras D'Orfausse.
342 € Gilles Trapenard, Gilbert Pantet.
256 € Remi Juvin.
171 € Jean-Philippe Schaller.
85 € M^{me} Estelle Haentjens, Antoine De La Brosse.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire BOURGOGNE RACING CLUB par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.

1260 ³⁹⁸¹ **PRIX H ET A GUEBRIANT** 2 600 m

(Handicap de catégorie)

(Classe 4)

9000 € (4500, 1800, 1350, 900, 450) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 25 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 600 m env.

Référence : +35.

- 922 **Herishef**, h, b, 8 ans, par Silver Frost (IRE) et Tallence USA (Gulch USA), 60 k, P. Perreau (*F. Lefebvre*), N. Paysan – (n° corde 7) 1
- 1102 **Crocry**, h, gr, 7 ans, par Air Chief Marshal IRE et Salomon GB (Montjeu IRE), 60 k (58^{1/2} k), φ, M^{me} D. Godde (*S. Planque*), J. Planque (s) – (n° corde 4) 2
- 868 **Monte Cinto IRE**, h, b, 4 ans, par Make Believe GB et Bailouguera ARG (Southern Halo USA), 57^{1/2} k, Y. Dauce (*Y. Barille*), Y. Dauce – (n° corde 6) 3
- 923 **Cuba Libre**, h, gr, 6 ans, par Kendargent et Canalside GB (Nayef USA), 57 k (*E. Etienne*), C. Lotoux (s) – (n° corde 5) 4
- 923 **Trempolina**, f, b, 5 ans, par Sri Putra GB et Flaminga Tremp [Tremolino (USA)], 57 k, φ, Ecurie R.E. (*A. Bernard*), PJ. Fertillet – (n° corde 9) 5
- Hunter'S Ville**, h, 4 ans, 60 k (58^{1/2} k), φ, A. Glaziou (*M^{me} A. Duporte*), S. Gouyette (s) – (n° corde 2) 6
- 26 **Divine Spirite**, f, 7 ans, 51 k (49 k), XL. Le Stang (*M^{me} P. Cheyer*), XL. Le Stang – (n° corde 8) 7
- 1097 **Semeur**, h, 6 ans, 51 k (48^{1/2} k), A. Michel (*S. Just*), T. Poché – (n° corde 11) 8
- 949 **Farah Di Belle**, f, 6 ans, 55^{1/2} k, M^{me} de I. Saint Anthost (*C. Grosbois*), A. Couetil (s) – (n° corde 1) 9
- 645 **Pietra Serena**, f, 4 ans, 58^{1/2} k (57 k), A. Glaziou (*M^{me} L. Bails*), S. Gouyette (s) – (n° corde 10) 10
- 720 **Danny Dancer**, h, 7 ans, 54 k (*FL. Masse*), R. Grochowicki – (n° corde 3) –

11 partants; 52 eng.; 11 part def. – Total des entrées : 529 €

1 long 1/2, courte tête, tête, 1 long, 2 long, encolure, 3/4 long, 2 long, 1 long.
4500€ – 1800€ – 1350€ – 900€ – 450€

Primes aux propriétaires :

- 1 417 € *Herishef*.
567 € *Crocry*.
546 € *Monte Cinto Ire*, prime non attribuée.
283 € *Cuba Libre*.
182 € *Trempolina*.

Primes aux éleveurs :

- 769 € Jeremy Aviez.
307 € Franklin Finance S.A. .
153 € Jean De Cheffontaines.
114 € Coseda Ltd, prime non attribuée.
82 € Ecurie R. E. .

A l'arrivée de la course, les Commissaires ont ouvert une enquête après avoir constaté que le hongre HERISHEF arrivé 1^{er}, portait des oeillères.

De ce fait après avoir entendu le représentant de l'entraîneur Nicolas PAYSAN en ses explications, ont maintenu le résultat de la course, considérant que les dispositions de l'article 139 du code des courses ne prévoient pas le distancement d'un cheval qui court non muni ou muni de cet accessoire et ont sanctionné l'entraîneur par une amende de 400 euros pour avoir muni ledit hongre d'oeillères sans l'avoir déclaré lors de la déclaration définitive des partants.

1261 ³⁹⁸² **PRIX PAUL DE GUERDAVID** **2 600 m**
(Classe 4)

7 500 € (3 750, 1 500, 1 125, 750, 375) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu une allocation de 6.000, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 4.000 reçus. Les chevaux n'ayant pas gagné, cette année, recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 600 m env.

- 621** ² **Leon**, h, b, 5 ans, par Masked Marvel GB et Arnette (Denham Red), 55 k, P. Gueret (C. Grosbois), A. Couetil (s) – (n° corde 10) **1**
- 1155** ¹ **Karak**, h, b, 5 ans, par Pedro The Great USA et Karaka [Soldier Of Fortune (IRE)], 59 k (F. Lefebvre), M^{me} C. O'Halloran – (n° corde 9) **2**
- 740** **Sickyl Papa**, h, b, 8 ans, par Slickly Royal et Dragey Girl [Snurge (IRE)], 55 k (52^{1/2} k), JV. Chaignon (A. Subias), JV. Chaignon – (n° corde 7) **3**
- 24** **Orchidees**, f, b, 5 ans, par Spider Flight et Orchidee Divine [Divine Light (JPN)], 54^{1/2} k (52 k), E. Schuler (D. Salmon), E. Schuler – (n° corde 8) **4**
- 540** **Youca**, f, b, 6 ans, par Youmzain IRE et Capillano Smile BEL (River Smile USA), 53^{1/2} k (54 k) (FL. Masse), R. Grochowicki – (n° corde 4) **5**
- 116** **Dutch Doctor**, h, 9 ans, 57 k, XL. Le Stang (A. Bernard), XL. Le Stang – (n° corde 6) **6**
- Aria Laforlongeuse**, f, 6 ans, 53^{1/2} k (51 k), S. Hurson (M^{me} P. Cheyer), XL. Le Stang – (n° corde 2) **7**
- 925** **Boval De Champcour**, h, 6 ans, 55 k (51^{1/2} k), T. Poché (S. Just), T. Poché – (n° corde 5) **8**
- Isobel Bleu GB**, f, 6 ans, 53^{1/2} k (54^{1/2} k), J. Grassick (E. Etienne), J. Grassick – (n° corde 1) **9**

9 partants ; 33 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 262 €

 Consition spéciale : *Dancer Magic Jeyl*

2 long ½, 4 long, nez, 2 long ½, 1 long, 1 long ½, 2 long ½, 5 long.

3750€ – 1500€ – 1125€ – 750€ – 375€

Primes aux propriétaires :

- 1 518 € *Leon*.
607 € *Karak*.
354 € *Sickyl Papa*.
303 € *Orchidees*.
118 € *Youca*.

Primes aux éleveurs :

- 684 € Philip Gueret.
273 € Ecurie Altima.
192 € Gilles Chaignon, Jean-Victor Chaignon.
136 € Jean-Paul Marchand, Quentin Marchand.
64 € M^{me} Francoise Niy.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire MELVA DE ALMEIDA par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire JAMES GRASSICK par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur LAURA HEBRARD DE VEYRINAS par une amende de 150 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du cheval DANCER MAGIC JEYL n'étant pas conformes.

SAINT-MALO

dimanche 25 avril 2021

0154 115

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Christophe COURCY-MICHALON – André LAUNAY – Jérôme DALIBERT

1262 ³⁹⁸³ **PRIX DE SAINT-MELOIR-DES-ONDES** **2 500 m**
(Handicap)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

 Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 28.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 500 m env.

Référence : +27.

- 816** ⁵ **Super Belle**, f, b, 3 ans, par Martinborough JPN et Supergirl USA (Woodman USA), 58 k, A. Pean (Q. Perrette), JPh. Dubois – (n° corde 10) **1**
- 830** ² **Full Flow**, f, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Flowing Tide IRE (Canford Cliffs IRE), 58 k (56^{1/2} k), AJ. Duffield (M^{me} C. Poirier), E. Libaud (s) – (n° corde 2) **2**
- 815** **Silbaco'S Song**, h, b, 3 ans, par Sri Putra GB et Lady Apples [Enrique (GB)], 59 k (57^{1/2} k), ⊗, Ecurie Cehel (J. Mobian), L. Gadbin (s) – (n° corde 6) **3**
- 863** ⁴ **Jery Smaih**, m, b.f, 3 ans, par Style Vendome et Trainnah GB (Pivotal GB), 58 k (56^{1/2} k), φ, I. Elarre Alvarez (M^{me} D. Santiago), I. Elarre Alvarez – (n° corde 3) **4**
- 1030** **Alors On Danse**, h, b.f, 3 ans, par Sri Putra GB et Kalimba De Luna [Green Tune (USA)], 55 k (54 k), F. Perez Gonzalez (M. Justum), N. Leenders – (n° corde 8) **5**
- 1010** **Perfidious Albion GB**, h, 3 ans, 54 k (52^{1/2} k), ⊗, M^{me} J. Ellis (M. Remy), E. Thueux – (n° corde 4) **6**
- 985** ³ **Munaadram**, f, 3 ans, 55 k (52^{1/2} k), HA. Pantall (L. Rousseau), HA. Pantall – (n° corde 7) **7**
- 977** **Top Glory**, h, 3 ans, 58^{1/2} k, A. Coe (M. Delalande), S. Wattel (s) – (n° corde 5) **8**
- 1030** **Fancy Black IRE**, h, 3 ans, 58 k, Ecurie de Montlahuc (H. Jourmiac), FH. Graffard (s) – (n° corde 1) **9**
- 790** **Silence**, h, 3 ans, 54 k (51^{1/2} k), R. Sansom (E. Crublet), N. Caullery – (n° corde 9) **10**

10 partants ; 23 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 423 €
nez, 6 long, 4 long, 2 long, 2 long ½, 2 long ½, 3 long, 7 long.
9 000€ – 3 600€ – 2 700€ – 1 800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 4 860 € *Super Belle*.
1 944 € *Full Flow*.
1 458 € *Silbaco'S Song*.
972 € *Jery Smaih*.
486 € *Alors On Danse*.

Primes aux éleveurs :

- 2 702 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
720 € Sylvain Vidal.
540 € Richard Leclere, Bernard Fernand Leclere, M^{me} Raymonde Leclere.
360 € Nasser Abdulla A. A. Al-Mesned.
180 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, M^{me} Valerie Simon, M^{me} Chloe Simon.
Temps total : 2'42"5'''

1263 ³⁹⁸⁴ **PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE DINAN** **1 800 m**
(Cavalières & Gentlemen-Riders)
(Classe 3)

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'ayant jamais gagné une Listed ni, depuis le 1^{er} avril de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000 ou gagné une Classe 2. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières ; ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 800 m env.

- 847** ¹ **Delta Spirit**, h, b.f, 4 ans, par George Vancouver USA et Royal Merit [Russian Blue (IRE)], 68 k, B. Foucher (G. Bertrand), L. Gadbin (s) – (n° corde 8) **1**
- 1047** **Rougegarde**, h, b, 4 ans, par Red Dubawi (IRE) et Krestena (Kendor), 66 k (F. Gautier), de P. Chevigny – (n° corde 7) **2**
- 993** ³ **Locked N' Loaded GB**, h, b, 4 ans, par Morpheus GB et La Roumegue USA (Henrythenavigator USA), 66 k (64 k) – (n° corde 2) **3**
- 1025** ¹ **Pressburg USA**, h, b, 4 ans, par First Defence USA et Discuss USA (Danzig USA), 70 k (68^{1/2} k), φ, JC. Paterson (M^{me} B. Weber), HF. Devin (s) – (n° corde 3) **4**
- 951** ¹ **Line D'Argent**, f, b.f, 4 ans, par Kendargent et Izaline [Orpen (USA)], 65^{1/2} k (64 k), D. Lemarie (M^{me} T. Menuet), N. Leenders – (n° corde 1) **5**
- 653** **Mac Calmy**, h, 4 ans, 65 k (63 k), Haras des Sablonnets (R. Lemiere), C. Lotoux (s) – (n° corde 5) **6**
- 839** **Chipper**, h, 4 ans, 65 k (63^{1/2} k), Ecurie Christophe German (M^{me} M. Collomb), L. Baudron (s) – (n° corde 4) **7**
- 858** **Zippere**, f, 4 ans, 64^{1/2} k (61 k), J. Bourgeois (M^{me} M. Bourgeois), J. Bourgeois – (n° corde 9) **8**
- Glaneur (IRE)**, h, 4 ans, 68 k, Haras de La Perelle (G. Roth Le Vaillant), FH. Graffard (s) – (n° corde 6) **9**
- 9 partants ; 22 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 280 €
encolure, 1 long, 1 long, 4 long, 5 long ½, nez, nez, 1 long.
7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€

Primes aux propriétaires :

- 2 835 € *Delta Spirit*.
 1 134 € *Rougegarde*.
 850 € *Locked N' Loaded Gb*, prime non attribuée.
 567 € *Pressburg Usa*, prime non attribuée.
 283 € *Line D'Argent*.

Primes aux éleveurs :

- 1 278 € Bruno Foucher.
 511 € M^{me} Dominique Sepulchre.
 178 € Nick Bradley Bloodstock, prime non attribuée.
 127 € Denis Lemarie, M^{me} Annie Lemarie.
 119 € Juddmonte Farms Ireland, prime non attribuée.

Temps total : 1'6"86"

1264 ³⁹⁸⁵ **PRIX PRESIDENT JEAN CHENARD** **1 800 m**
 (Cavalières & Gentlemen-Riders)
 (Classe 3)

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} avril de l'année dernière inclus, été classés dans les trois premiers d'une Listed ni, depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus, gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 7.500. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières; ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 800 m env.

- 541** **Tabularasa**, h, b, 6 ans, par Sea The Stars **1**
 IRE et Recreation GB (Dansili GB), 67 k,
 Ecurie Normandie Pur Sang (*P. Lotout*), MF. Weissmeier –
 (n° corde 1)
- 883** **Maksab IRE**, h, b, f, 6 ans, par Makfi GB et Azeema **2**
 IRE (Averti IRE), 66 k, A. Pratt (*G. Roth Le Vaillant*),
 M^{me} A. Wattel – (n° corde 7)
- Ultra Cool**, h, b, 6 ans, par Rajsaman et Classic **3**
 Cool [Miesque'S Son (USA)], 65 k (63^{1/2} k), ☒,
 M^{me} C. Stephenson (*M^{me} M. Collomb*), G. Doleuze –
 (n° corde 8)
- 820** ⁵ **Ministrable**, m, b, 6 ans, par Elusive City USA et Vespona **4**
 [Vespone (IRE)], 72 k (70 k), JY. Aubaud (*R. Lemiere*),
 C. Lotoux (s) – (n° corde 5)
- Infirmer USA**, h, b, 6 ans, par Distorted Humor **5**
 USA et Etincelle USA (Dynaformer USA), 65 k, A. Pratt
 (*G. Bertrand*), M^{me} A. Wattel – (n° corde 6)
- 15** **Valentine Mist IRE**, f, b, 9 ans, par Vale Of York IRE **5**
 et Silvertine IRE (Alzao USA), 63^{1/2} k (62 k), φ, J. Grassick
 (*M^{me} M. Lemartinel*), J. Grassick – (n° corde 2)
- Gormlaith**, f, 7 ans, 64^{1/2} k (62^{1/2} k), A. Tatar **7**
 (*R. Le Courtois*), A. Tatar – (n° corde 3)
- 922** ³ **Bright Dynasty**, f, 8 ans, 63^{1/2} k (62 k), A. Jacoby-Koaly **8**
 (*M^{me} T. Menuet*), N. Leenders – (n° corde 4)

8 partants ; 23 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 351 €
 Eng. Sup. : *Gormlaith*

2 long, nez, 7 long, 1/2 long, dead-heat, tête, 3/4 long.
 7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 350€ – 350€

Primes aux propriétaires :

- 2 205 € *Tabularasa*.
 882 € *Maksab Ire*, prime non attribuée.
 661 € *Ultra Cool*.
 441 € *Ministrable*.
 110 € *Infirmer Usa*, prime non attribuée.
 110 € *Valentine Mist Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 782 € Suc. Harry Parkes.
 358 € M^{me} Claire Stephenson, Armenio Simoes De Almeida.
 239 € Marc Bridoux.
 238 € Daniel John Deer, M^{me} D. J. Deer, prime non attribuée.
 45 € Victor Stud Bloodstock Ltd, prime non attribuée.
 29 € Wertheimer & Frere, prime non attribuée.

Temps total : 1'49"64"

Les Commissaires ont autorisé Melle LEMARTINEL à monter au poids de 62 kg au lieu de 63,5 kg, qui correspond au poids après l'application de la décharge de poids pour les cavalières, qui n'était pas inscrit au programme.

TOULOUSE

dimanche 25 avril 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : François CAZAUX – Marie-Pierre PELEUS –
 Mireille DUGAST

1265 ³⁹⁹⁷ **PRIX FONDATION CLAUDE POMPIDOU** **2 100 m**
 (Mâles et Hongres)
 (Maiden)

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2 100 m env.

- 765** ⁵ **Yquelon**, m, b, 3 ans, par Rajsaman et Kenjada **1**
 (Kendargent), 58 k, W. Claverie (*O. Peslier*), F. Seguin –
 (n° corde 1)
- 927** ³ **Qeyaady GB**, h, b, 3 ans, par Muhaarar GB et Starflower **2**
 GB (Champs Elysees GB), 58 k, Cheik Al Maktoum
 (*V. Seguy*), F. Rohaut (s) – (n° corde 5)
- 958** ² **King Motif**, h, b, 3 ans, par Motivator GB et Queen **3**
 Bubble (IRE) (Layman USA), 58 k (*G. Millet*), J. Reynier –
 (n° corde 7)
- 932** ⁴ **Lawboy**, m, b, 3 ans, par Most Improved (IRE) et Lope **4**
 Supreme GB (Lope De Vega IRE), 58 k, φ, R. Dupuy-Naulot
 (*A. Crastus*), P. Sogorb – (n° corde 4)
- 953** ⁴ **Elbasani USA**, m, al, 3 ans, par English Channel USA et **5**
 Elennga [Exceed And Excel (AUS)], 58 k (*C. Soumillon*),
 JC. Rouget (s) – (n° corde 6)
- 980** ⁵ **Style Lenzac**, h, 3 ans, 58 k, M^{me} F. Touzac (*C. Cadel*), **6**
 D. Morisson (s) – (n° corde 3)
- 980** **Diamond Blues**, h, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), M^{me} F. Leon- **7**
 Dufour (*N.M. Lopes Duarte*), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 2)

7 partants ; 15 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 471 €

nez, 3 long, 1 long, 1 long 1/4, 4 long 1/2, 3 long 1/2.

9 500€ – 3 800€ – 2 850€ – 1 900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

- 5 130 € *Yquelon*.
 2 052 € *Qeyaady Gb*, prime non attribuée.
 1 539 € *King Motif*.
 1 026 € *Lawboy*.
 513 € *Elbasani Usa*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 901 € Franklin Finance S.A., Sylvain Vidal, M^{me} Elisabeth Ribard.
 855 € Jean-Claude Seroul.
 323 € Brightwalton Bloodstock Ltd, prime non attribuée.
 248 € Claudio Marzocco.
 80 € S.A. Aga Khan, prime non attribuée.

Temps total : 2'9"80"

1266 ³⁹⁹⁸ **PRIX DEPECHE DU MIDI** **2 100 m**
 (Femelles)
 (Maiden)

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) – dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2 100 m env.

- 979** ² **Temps Fantastique**, f, b, 3 ans, par Camelot GB et **1**
 Train Time GB (Rail Link GB), 58 k, G. Kern (*J. Guillochon*),
 HA. Pantall – (n° corde 8)
- 144** ² **Vallee D'Enfer**, f, b, 3 ans, par Footstepsinthesand **2**
 GB et Pradara [Aussie Rules (USA)], 58 k,
 M^{me} A. Negre de Watrigant (*M. Forest*), de D. Watrigant (s) –
 (n° corde 9)
- 932** ³ **Losada**, f, b, 3 ans, par Scissor Kick AUS et Lemon Twist **3**
 (IRE) (Marju IRE), 58 k, φ, Haras d'Etreham (*V. Seguy*),
 F. Rohaut (s) – (n° corde 7)
- 685** ³ **Olatz**, f, b, 3 ans, par Siyouni et Bairo Rock [Rock Of **4**
 Gibraltar (IRE)], 58 k, Ecurie Philippe Segalot (*C. Demuro*),
 JC. Rouget (s) – (n° corde 5)
- 927** **Myth Style**, f, b, 3 ans, par Style Vendome et Tis Mighty **5**
 IRE (Fruits Of Love USA), 58 k, KM. Al-Suwaidi (*M. Foulon*),
 Ch. Gourdain (s) – (n° corde 4)
- 557** **Fragile Planet GB**, f, 3 ans, 58 k, J. Rowsell (*G. Guedj-* **6**
 Gay), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 1)

	Marta Lady , f, 3 ans, 56 k (53 ^{1/2} k), C. Maynard (M ^{me} M. Meyer), M ^{me} C. Herisson de Beauvoir – (n° corde 2)	7
979	⁵ Lady Wayana , f, 3 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), φ, Q. Foulon (M ^{me} L. Le Pemp) – (n° corde 3)	8
767	Home Moor GB , f, 3 ans, 58 k, C. Budgett (I. Mendizabal), D. Henderson – (n° corde 6)	9

9 partants; 23 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 796 €
1 long ¼, courte tête, ¾ long, 1 long ¾, 1 long ¼, 1 long ¾, 2 long, 1 long.
9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires:
5 130 € Temps Fantastique.
2 052 € Vallée D'Enfer.
1 539 € Losada.
1 026 € Olatz.
513 € Myth Style.

Primes aux éleveurs:
1 243 € Georg Kern.
855 € Haras D'Etreham.
497 € Charles Barel.
380 € S.C.E.A. Haras De Manneville.
190 € Khalfan Mohammed A. A. Al-Suwaidi.

Temps total: 2'11"70"

1267 ⁴⁰⁰⁰ **SHEIKH MANSOOR FESTIVAL - PRIX NEFTA** **2 000 m**
(Groupe II PA - Femelles - Arabes)

30 000 € (15 000, 6 000, 4 500, 3 000, 1 500)

GROUPE 2 PA.

Pour pouliches de **4 ans**, inscrites à la naissance au Stud-Book arabe de leur pays d'origine affilié à la WAHO et munies d'un livret signalétique.
Poids : 58 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et Jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.

En application des dispositions de l'Article 125 du Code des Courses au Galop, les éliminations seront effectuées dans l'ordre croissant des valeurs attribuées par le service des handicapés de FRANCE GALOP.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5: Plat, Dist. 2 000 m env.

	Jalela , f, gr, 4 ans, par Mister Ginoux et Nefertarie [Mahabb (UAE)], 58 k, Al Shaqab Racing (J. Cabre), T. Fourcy – (n° corde 9)	1
	Elaf , f, al, 4 ans, par Rabbah De Carrere et Mowafaka (Tidjani), 58 k, φ, Yas Horse Racing Management (I. Mendizabal), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 8)	2
724	¹ Zarra Star , f, al, 4 ans, par Azadi et Larissa Star (Orient Express), 58 k, φ, M. Benmessaoud (A. Werle) – (n° corde 1)	3
	Alkedri , f, gr, 4 ans, par Mister Ginoux et Bise Al Maury (Djelfor), 58 k, Al Shaqab Racing (JB. Eyquem), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 5)	4
	Guinness D'Violettes , f, gr, 4 ans, par Af Albahar UAE et Usa Des Violettes (Akbar), 58 k, φ, AF. Al Attiyah (C. Demuro) – (n° corde 4)	5
	Céphale De Ghazal , f, 4 ans, 58 k, Al Shaqab Racing (G. Sanchez) – (n° corde 2)	6
723	¹ Amel , f, 4 ans, 58 k, Cheik ABK. Al Thani (O. Peslier), T. Fourcy – (n° corde 3)	7
	Haya Du Prelat , f, 4 ans, 58 k, JL. Martron (A. Crastus), de T. Lauriere – (n° corde 7)	8
	Alawsj , f, 4 ans, 58 k, Al Shaqab Racing (J. Auge), T. Fourcy – (n° corde 6)	9

9 partants; 15 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 900 €
2 long ½, ¾ long, ½ long, 3 long, 3 long, 1 long ¼, 1 long ¾, 3 long.
15 000€ – 6 000€ – 4 500€ – 3 000€ – 1 500€

Primes aux propriétaires:

6 075 €	Jalela.
2 430 €	Elaf.
1 822 €	Zarra Star.
1 215 €	Alkedri.
607 €	Guinness D'Violettes.

Primes aux éleveurs:

2 739 €	Al Shaqab Racing.
821 €	Mehdi Benmessaoud.
716 €	Yas Horse Racing Management.
547 €	Al Shaqab Racing.
273 €	Jean-Pierre Raynal.

Temps total: 2'13"50"

1268 ⁴⁰⁰¹ **PRIX DE CARTHAGE** **2 000 m**
(Groupe II PA - Arabes)

30 000 € (15 000, 6 000, 4 500, 3 000, 1 500) – dotation France Galop

GROUPE 2 - PA

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, inscrits au Stud-Book arabe de leur pays de naissance, affilié à la WAHO et munis d'un livret signalétique. **Poids : 4 ans, 56 k. ; 5 ans et au-dessus, 60 k.** Tout gagnant d'un Groupe I PA portera 2 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et Jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.

En application des dispositions de l'Article 125 du Code des Courses au Galop, les éliminations seront effectuées dans l'ordre croissant des valeurs attribuées par le service des handicapés de FRANCE GALOP.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5: Plat, Dist. 2 000 m env.

	Hattal , m, al, 5 ans, par Mahabb UAE et Mizzna (Akbar), 62 k, ★, Yas Horse Racing Management (I. Mendizabal), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 7)	1
	Ibn Gadir QA , m, gr, 6 ans, par Marek Al Sahra GB et Gadir Asf QA (Parador), 60 k, φ, Yas Horse Racing Management (E. Revolte), D. Guillemin (s) – (n° corde 6)	2
112	³ Melabi , m, gr, 6 ans, par Dahess GB et Quinquina (Kesberoy), 60 k, φ, Al Shaqab Racing (J. Cabre), T. Fourcy – (n° corde 1)	3
	Lamet Shamel Qa , f, gr, 5 ans, par Af Albahar UAE et Valuta Khan HOL (Depozit RUS), 58 k, W. Ben Zaid, J. de Mieulle (s) – (n° corde 5)	4
112	⁵ Snan , m, al, 5 ans, par Al Mamun Monlau et Nevada De Cardonne (Tornado De Syrah), 60 k, Al Shaqab Racing (J. Auge), T. Fourcy – (n° corde 8)	5
	Qamriyah , f, 5 ans, 58 k, Ecuries Royales d'Oman (M. Foulon), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 3)	6
	Bel'izam , m, 6 ans, 60 k, Cheik RHR. Al Maktoum (JB. Eyquem), de D. Watrigant (s) – (n° corde 2)	7
112	⁴ Kair Al Cham , m, 6 ans, 60 k, φ, Al Shaqab Racing (M. Forest), T. Fourcy – (n° corde 9)	8
	Natalma Al Maury , f, 5 ans, 58 k, M ^{me} RL. Koch (O. Peslier) – (n° corde 4)	9

9 partants; 16 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 969 €
1 long, 3 long, 1 long ½, 1 long ¾, nez, 1 long ¼, 5 long ½, courte encolure.

15 000€ – 6 000€ – 4 500€ – 3 000€ – 1 500€

Primes aux propriétaires:

6 075 €	Hattal.
1 890 €	Ibn Gadir Qa, prime non attribuée.
1 417 €	Melabi.
1 215 €	Lamet Shamel Qa.
607 €	Snan.

Primes aux éleveurs:

1 791 €	Yas Horse Racing Management.
769 €	Al Shaqab Racing.
547 €	Ecurie Qardabiyah Sarl.
510 €	Hasan Rakan Hasan S Al Mansoori, prime non attribuée.
273 €	Al Shaqab Racing.

Temps total: 2'11"10"

Les Commissaires, ont autorisé la jument LAMET SHAMEL (QA) à être montée en premier au rond de présentation, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

1269 ³⁹⁹⁹ **PRIX DE BORELY - PRIX TOULOUSE FM** **2 400 m**
(Handicap)
(Classe 3)

17 000 € (8 500, 3 400, 2 550, 1 700, 850) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus reçu une allocation de 12.000.

La référence applicable dans ce Handicap sera +27.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P8: Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence: +27.

895	The Funk Bible , h, b, 4 ans, par Rio De La Plata USA et Windy [Rock Of Gibraltar (IRE)], 57 k, M ^{me} M. Latremolier (A. Crastus), M ^{me} J. Soubagne – (n° corde 8)	1
-----	--	---

- 1123 ⁵ **Mixologist**, h, b, f, 4 ans, par Gemix et Ideal Step [Footstepsinthesand (GB)], 59^{1/2} k, G. Linsolas (*E. Hardouin*), C. Escuder – (n° corde 3) 2
- 769 **Va S'Y Mix**, h, al, 4 ans, par Gemix et Vesilia [Nombre Premier (GB)], 61^{1/2} k (*I. Mendizabal*) – (n° corde 2) 3
- 876 ⁵ **Faten**, f, b, 4 ans, par Anodin (IRE) et Visomiya [Rock Of Gibraltar (IRE)], 61 k, ♂, Cheik ABK. Al Thani (*O. Peslier*), F. Rohaut (s) – (n° corde 1) 4
- 622 ³ **Burn One Down**, h, al, 4 ans, par Evasive GB et Maita GER (Tertullian USA), 53^{1/2} k (52 k), M^{me} C. Lauffer (*S. Le Quilleuc*), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 7) 5
- Dark Noble GB**, h, 4 ans, 64^{1/2} k (62 k), Al Asayl France (*D. Morin*), F. Rohaut (s) – (n° corde 5) 6
- 204 **Pepi Pincel IRE**, f, 4 ans, 51 k (49^{1/2} k), ♂, JI. Villar (*Lu. Armand*), M. Alonso Roldan – (n° corde 4) 7

7 partants ; 17 eng. ; 2 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 997 €

Eng. Sup. : *Burn One Down*, *Pepi Pincel IRE*

1 long, 3 long, courte tête, 1 long, 1/2 long, 4 long 1/2.

8500€ – 3400€ – 2550€ – 1700€ – 850€

Primes aux propriétaires :

3 442 € *The Funk Bible*.

1 377 € *Mixologist*.

1 032 € *Va S'Y Mix*.

688 € *Faten*.

344 € *Burn One Down*.

Primes aux éleveurs :

1 552 € Sca Elevage De Tourgeville, Nicolas Clement, Old Highbourne Bloodstock Ltd, Benoit Piro.

621 € Gemini Stud, Michel Haski, Benjamin Teboul.

465 € Yves Fremiot, M^{me} Yves Fremiot.

310 € Scea Du Haras De Victot.

155 € S.C.E.A. Ecurie De Montfort, Plasman-Pvp Racing.

Temps total : 2'28"0"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu le jockey Damien MORIN en ses explications sur le comportement du hongre DARK NOBLE (GB) arrivé 6^e.

L'intéressé a indiqué que ledit hongre faisait sa rentrée et qu'il avait manqué de ressources dans la ligne d'arrivée malgré les sollicitations de son jockey. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir visionné le film de contrôle et avoir entendu le jockey Damien MORIN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir eu un comportement fautif en ne faisant pas tout son possible pour éviter de galoper dans les postérieurs du hongre DARK NOBLE (GB). Le constat du vétérinaire de service attestant que ledit hongre avait fait l'objet de blessures à ses deux postérieurs.

1270 ³⁹⁹⁵ **PRIX AYMERI DE MAULEON** 1 600 m (L)

55 000 € (27 500, 11 000, 8 250, 5 500, 2 750) – dont France Galop : 51 000

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné une course de Groupe. **Poids** : 57 k. Les chevaux ayant gagné une Listed Race porteront 2 k.

Versement à la poule des propriétaires : 250 à l'engagement ou 1.980 à l'engagement supplémentaire.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

726 ³ **Perseverants**, m, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Perle Rare USA (Distorted Humor USA), 57 k, Cofinvest (*J. Auge*), C. Ferland (s) – (n° corde 1) 1

877 ² **Mouillage**, m, b, 3 ans, par Toronado (IRE) et Hazely GB (Cape Cross IRE), 57 k, P. Beziat (*JB. Eyquem*), JC. Rouget (s) – (n° corde 4) 2

Seventh Kingdom GB, m, b, 3 ans, par Frankel GB et Nayarra IRE (Cape Cross IRE), 57 k, P^{re} A. Faisal (*A. Rousset*), Ed. Monfort (s) – (n° corde 3) 3

805 ³ **Marianasand**, f, b, 3 ans, par Footstepsinthesand GB et Marianabaa [Anabaa (USA)], 55^{1/2} k (*G. Mosse*), J. Reynier – (n° corde 2) 4

758 ³ **Laos**, m, b, 3 ans, par Territoires IRE et Amarinda GER (Tiger Hill IRE), 57 k, ♂, W. Nash (*T. Bachelot*), AMB. Watson – (n° corde 6) 5

877 ¹ **Vizeli**, m, 3 ans, 57 k (*C. Soumillon*), JC. Rouget (s) – (n° corde 7) 6

729 ⁴ **Galiana**, f, 3 ans, 55^{1/2} k, ♂, G. Pariente (*A. Crastus*), P. Sogorb – (n° corde 8) 7

7 partants ; 17 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 782 €

Certif. vétérinaire : *Buzzing (GB)*

nez, courte tête, 1 long, 3/4 long, 1 long 1/4, 2 long.

27 500€ – 11 000€ – 8 250€ – 5 500€ – 2 750€

Primes aux propriétaires :

14 850 € *Perseverants*.

5 940 € *Mouillage*.

4 455 € *Seventh Kingdom Gb*, prime non attribuée.

2 970 € *Marianasand*.

1 485 € *Laos*.

Primes aux éleveurs :

3 599 € Haras D'Etreham, Cofinvest, Yacatec Sarl.

1 439 € M^{me} Francoise Perree.

719 € Jean-Claude Seroul.

701 € Nawara Stud Co. Ltd, prime non attribuée.

359 € Scea L'Aubay, Serge Bouvier.

Temps total : 1'36"40"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu les jockeys Théo BACHELOT (LAOS) arrivé 5^e, Christophe SOUMILLON (VIZELI) arrivé 6^e et Anthony CRASTUS (GALIANA) arrivé 7^e sur un incident survenu à environ 350 mètres du poteau d'arrivée.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il résulte la pouliche GALIANA a été, un court instant, contrariée dans sa progression par un mouvement concomitant des poulains LAOS et VIZELI, cet incident n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course, le jockey Anthony CRASTUS déclarant que sa pouliche était sur ses fins à cet endroit du parcours.

1271 ³⁹⁹⁶ **PRIX CARAVELLE - HARAS DES GRANGES** 2 100 m (Femelles) (L)

55 000 € (27 500, 11 000, 8 250, 5 500, 2 750) – dont France Galop : 51 000

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné une course de Groupe. **Poids** : 56 k. Les pouliches ayant, cette année, gagné une Listed Race porteront 2 k.

Versement à la poule des propriétaires : 250 à l'engagement ou 1.980 à l'engagement supplémentaire.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2 100 m env.

911 ⁵ **Light Stars**, f, b, 3 ans, par Sea The Stars IRE et Sureyya GER (Monsun GER), 56 k, C. Marzocco (*C. Soumillon*), JC. Rouget (s) – (n° corde 6) 1

601 ⁵ **Lingering Dream GB**, f, gr, 3 ans, par Oasis Dream GB et Waring IRE [Montjeu (IRE)], 56 k, ♂, J. Rowsell (*G. Guedj-Gay*), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 8) 2

587 **Aspirante**, f, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Ascending Angel IRE (Sea The Stars IRE), 56 k, ♂ (*O. Peslier*), S. Cerulis – (n° corde 3) 3

693 ¹ **Amazonie (GB)**, f, al, 3 ans, par Toronado (IRE) et Amaysia [Medicean (GB)], 56 k, C. Marzocco (*C. Demuro*), JC. Rouget (s) – (n° corde 1) 4

767 ¹ **Jalwa**, f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Al Anqa (GB) (Galileo IRE), 56 k, ♂, Al Shaqab Racing (*JB. Eyquem*), JC. Rouget (s) – (n° corde 5) 5

613 ¹ **Shadow**, f, 3 ans, 56 k, Wertheimer & Frere (*J. Auge*), C. Ferland (s) – (n° corde 2) 6

746 ¹ **Jet Ito**, f, 3 ans, 56 k, M^{me} F. Faurie (*M. Forest*), RC. Montenegro – (n° corde 4) 7

601 ³ **Thunder Drum IRE**, f, 3 ans, 56 k (*F. Blondel*), J. Reynier – (n° corde 7) 8

877 ³ **Dream In My Head (GB)**, f, 3 ans, 56 k, Ecurie Haras du Cadran (*I. Mendizabal*), S. Brogi – (n° corde 9) 9

9 partants ; 14 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 419 €

2 long 1/2, 1 long 3/4, 1 long, 1/2 long, 1 long 1/4, 1 long 1/4, 1 long 1/4, 2 long 1/2.

27 500€ – 11 000€ – 8 250€ – 5 500€ – 2 750€

Primes aux propriétaires :

14 850 € *Light Stars*.

5 940 € *Lingering Dream Gb*, prime non attribuée.

4 455 € *Aspirante*.

2 970 € *Amazonie (Gb)*.

1 485 € *Jalwa*.

Primes aux éleveurs :

3 599 € Indivision Sureyya 2018.

1 651 € Haras De Beauvoir.

935 € Ashbrittle Stud, prime non attribuée.

719 € Stilvi Compania Financiera S. A, Alain Jathiere.

550 € Al Shaqab Racing.

Temps total : 2'8"80"

1272 ³⁹⁹⁴ **LE VASE D'ARGENT - 3EME ETAPE DU DEFI DU GALOP** 2 000 m
2021
 (L)

52 000 € (26 000, 10 400, 7 800, 5 200, 2 600) – dont France Galop : 48 000

3° ETAPE DU DEFI DU GALOP 2021

 Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant depuis le 1^{er} avril de l'année dernière inclus, ni gagné une course du Groupe II ni, depuis le 1^{er} août de l'année dernière inclus, gagné une course de Groupe. **Poids : 57 k.** Les chevaux ayant, depuis le 1^{er} août de l'année dernière inclus, gagné une Listed Race porteront 1 k. 1/2 ; gagné plusieurs Listed Races, 3 k. En outre, le gagnant, depuis le 1^{er} avril de l'année dernière inclus, d'une course de Groupe portera 1 k. 1/2.

Versement à la poule des propriétaires : 250 à l'engagement ou 1.872 à l'engagement supplémentaire.
Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant.
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- 903 ¹ **Moderator**, h, b, 4 ans, par Rio De La Plata USA et Monarquia (IRE) (Danehill Dancer IRE), 57 k, ϕ , A. Krauliger (C. Soumillion), Cha. Rossi (s) – (n° corde 9) 1
- 375 ¹ **Fantastic Spirit**, m, b, 4 ans, par Charm Spirit (IRE) et Fantastic Cuix [Fantastic Light (USA)], 58^{1/2} k, Ecurie Antonio Caro (JB. Eyquem), JC. Rouget (s) – (n° corde 6) 2
- 768 ⁶ **Kabir GER**, h, b, 6 ans, par Lord Of England GER et Karena GER (Midyan USA), 57 k, GWH. Schmitt (E. Hardouin), W. Hickst – (n° corde 8) 3
- 768 ⁴ **Port Etienne**, h, b, 4 ans, par Olympic Glory IRE et Green Shadow [Green Tune (USA)], 57 k, Ecurie Pandora Racing (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 1) 4
- 478 ⁴ **Skazino**, h, al, 5 ans, par Kendargent et Skallet [Muhaymin (USA)], 58^{1/2} k, ϕ , Le Haras de La Gousserie (M. Grandin), Cé. Rossi – (n° corde 3) 5
- 708 ¹ **Say Good Buy GER**, h, 5 ans, 57 k, DM. Batista Ribeiro (J. Grosjean), G. Vaz – (n° corde 10) 6
- 603 ⁴ **Amica Nostra IRE**, f, 4 ans, 57 k, R. Wright (G. Mosse), J. Reynier – (n° corde 5) 7
- 768 **Shehiyr**, h, 8 ans, 57 k, M^{me} S. Audoy (O. Peslier), M^{me} S. Audoy – (n° corde 4) 8
- 478 **Mykiss**, h, 4 ans, 58^{1/2} k, LH (F. Blondel), Fred Rossi (s) – (n° corde 7) 9
- Bo Papa**, h, 7 ans, 57 k, X. Brelaud (M. Forest), M. Pitart – (n° corde 2) 10

10 partants ; 12 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 1 320 €

2 long 1/2, 1 long, 3/4 long, 1 long, 1 long, 5 long 1/2, tête, 1 long 1/4, 7 long 1/2.

26 000 € – 10 400 € – 7 800 € – 5 200 € – 2 600 €

Primes aux propriétaires :

- 10 530 € *Moderator*.
 4 212 € *Fantastic Spirit*.
 2 457 € *Kabir Ger*, prime non attribuée.
 2 106 € *Port Etienne*.
 1 053 € *Skazino*.

Primes aux éleveurs :

- 4 748 € Valentin Bukhtoyarov, Evgeny Kappushev.
 1 899 € M^{me} Larissa Kneip, Jeremie Bossert, M^{me} Valerie Bossert.
 949 € La Motteraye Earl, S.C.E.A. Des Prairies.
 663 € Matthias Tamrat, prime non attribuée.
 474 € Guy Pariente Holding.

 Temps total : 2'0"90"⁰⁰

Les Commissaires, ont autorisé le hongre MYKISS à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

 Les Commissaires, ont autorisé le hongre SHEHIYR à ne faire qu'un tour du rond de présentation et à entrer en piste en 1^{er}, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

CHANTILLY

lundi 26 avril 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Nicole BRAEM – Stéphanie DABURON – Tony CLOUT

1273 ³³⁴ **PRIX CHANTILLY CAPITALE DU CHEVAL** 1 600 m
 (Handicap divisé)
 Première épreuve

55 000 € (27 500, 10 450, 7 700, 4 400, 2 200, 1 650, 1 100)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H1 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +19.

- 729 **Ansilia (IRE)**, f, b, 3 ans, par Dansili GB et Incahoots GB (Oasis Dream GB), 58 k, Wertheimer & Frere – (n° corde 6) 1
- 765 ¹ **Momarasa GB**, m, al, 3 ans, par Dubawi IRE et Farmah USA (Speightstown USA), 56 k, \otimes , Cheik Al Maktoum (C. Soumillion), F. Rohaut (s) – (n° corde 2) 2
- 458 ³ **Longvillers**, m, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Lady Meydan [American Post (GB)], 58^{1/2} k, G. Augustin-Normand (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 4) 3
- 885 ⁶ **Evereste**, f, b, 3 ans, par Dabirsim et Lady Of Light IRE (Shamardal USA), 57 k, L. Benoit (PC. Boudot), A. Fabre (s) – (n° corde 3) 4
- 856 ³ **Sir Sparkalot**, m, b, 3 ans, par Hunter'S Light IRE et Three Wrens IRE (Second Empire IRE), 55 k, L. Bongen (E. Hardouin) – (n° corde 9) 5
- 482 ⁵ **Lavandier GB**, m, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Lavande Violet GER (Hurricane Run IRE), 55^{1/2} k, ϕ , F. Rohaut (s) (V. Cheminaud), F. Rohaut (s) – (n° corde 8) 6
- 898 ² **Mountains Blues**, f, b.f, 3 ans, par Scissor Kick AUS et Miss Lech USA (Giant'S Causeway USA), 58 k, M^{me} V. Coire (T. Bachelot), G. Bietolini – (n° corde 15) 7
- 939 ² **Diction**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, Wertheimer & Frere (L. Boisseau) – (n° corde 12) 8
- 505 ¹ **Magic Edouard**, m, 3 ans, 55^{1/2} k, M^{me} D. Dwek (G. Mosse), L. Gadbin (s) – (n° corde 16) 9
- 695 ⁴ **Kalaos (IRE)**, h, 3 ans, 55^{1/2} k, Tolmi Racing SC (O. Peslier) – (n° corde 14) 10
- 691 ⁶ **Orandi**, m, 3 ans, 57^{1/2} k, C. Chenier (A. Lemaitre), Butel & Beaunez (s) – (n° corde 11) –
- 761 ³ **Israaj IRE**, f, 3 ans, 55^{1/2} k, Cheik Al Maktoum (C. Demuro), JC. Rouget (s) – (n° corde 1) –
- 761 ² **Pedro The Best**, m, 3 ans, 59 k, L. Moutard (J. Moutard), JM. Lefebvre (s) – (n° corde 13) –
- 977 **Prince De Montfort**, h, 3 ans, 55^{1/2} k, JM. Vaux (M. Barzalona), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 7) –
- 1062 ⁴ **Sledge Hammer**, h, 3 ans, 58 k, Mario Hofer GmbH (A. Pouchin), Mar. Hofer – (n° corde 5) –
- 856 ⁵ **The Charmer**, h, 3 ans, 58^{1/2} k, Roy Racing Ltd (S. Pasquier), Fred Rossi (s) – (n° corde 10) –

16 partants ; 41 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 1 180 €

courte encolure, 1/2 long, 1/2 long, 1 long 1/4, courte encolure, 3/4 long, 1 long 1/4, encolure, tête.

27 500 € – 10 450 € – 7 700 € – 4 400 € – 2 200 € – 1 650 € – 1 100 €

Primes aux propriétaires :

- 14 850 € *Ansilia (Ire)*.
 5 643 € *Momarasa Gb*, prime non attribuée.
 4 158 € *Longvillers*.
 2 376 € *Evereste*.
 1 188 € *Sir Sparkalot*.
 891 € *Lavandier Gb*, prime non attribuée.
 594 € *Mountains Blues*.

Primes aux éleveurs :

- 3 599 € Wertheimer & Frere.
 1 541 € Franklin Finance S.A. .
 888 € Shadwell Estate Co. Ltd, prime non attribuée.
 880 € Haras De Treli.
 440 € Aksam Khaddam, M^{me} Rana Khaddam.
 220 € Snig Elevage.
 140 € Gestut Ammerland, prime non attribuée.

 Temps total : 1'38"6"⁰⁰

Les Commissaires ont autorisé la pouliche ANSILIA à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

1274 ³³⁵ **PRIX DU SOLEIL DE BRETAGNE** 1 100 m
 (Inédits)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

 Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, n'ayant jamais couru. **Poids : 58 k.**

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° K4 : Plat, Dist. 1 100 m env.

- Faro De San Juan IRE**, m, b, 2 ans, par Almanzor et Fixette IRE (Kodiac GB), 58 k, P. Katelanis (PC. Boudot), FH. Graffard (s) – (n° corde 3)
- Perfect Colour (GB)**, f, b, 2 ans, par Ultra IRE et Rancheria [Acclamation (GB)], 56^{1/2} k, M^{me} I. Corbani (T. Bachelot), S. Wattel (s) – (n° corde 8)
- Glenall IRE**, f, b, 2 ans, par Coulsty IRE et Farran IRE (Fast Company IRE), 56^{1/2} k, G. Hernon (s) (A. Lemaitre), G. Hernon (s) – (n° corde 1)
- Khamma**, f, n.p, 2 ans, par Al Wukair IRE et Veronica Watch GB (Harbour Watch IRE), 56^{1/2} k, B. Vitale Brovarone (C. Demuro), A. & G. Botti (s) – (n° corde 6)
- Bunglejungleparty IRE**, m, b, 2 ans, par Bungle Inthejungle GB et Brazilian Breeze IRE (Invincible Spirit IRE), 58 k, M^{me} T. Marnane (H. Journiac), F. Guyader (s) – (n° corde 5)
- Joyce Galeste**, f, 2 ans, 56^{1/2} k (55 k), H. Ghabri (A. Madamet), H. Ghabri – (n° corde 4)
- Tosny GB**, h, 2 ans, 58 k (55^{1/2} k), G. Augustin-Normand (C. Guitraud), S. Nigge (s) – (n° corde 7)
- Citadella**, f, 2 ans, 56^{1/2} k (55 k), T. Kereffoff (M^{me} A. Molins), Fred Rossi (s) – (n° corde 2)
- Street Rebel (IRE)**, m, 2 ans, 58 k, A. Meile (E. Hardouin), C. Fey (s) – (n° corde 9)

9 partants ; 17 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 788 €
 1/2 long, 1 long 1/4, 3 long 1/2, tête, 1/2 long, 2 long 1/2, 1 long 3/4, 8 long.
 13500€ – 5400€ – 4050€ – 2700€ – 1350€

Primes aux propriétaires :

- 8 505 € **Faro De San Juan Ire**, prime non attribuée.
 3 402 € **Perfect Colour (Gb)**.
 2 551 € **Glenall Ire**, prime non attribuée.
 1 701 € **Khamma**.
 850 € **Bunglejungleparty Ire**, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 147 € Lynch-Bages Ltd, prime non attribuée.
 1 144 € Sarl Jedburgh Stud, M^{me} Isabelle Corbani.
 572 € Bonaccorso Vitale Brovarone.
 344 € David Brickley, prime non attribuée.
 114 € P. Burns, prime non attribuée.

Prime F.E.E. :

- 2 500 € **Faro De San Juan Ire**.

Temps total : 1'4"74"

1275³⁴⁰ PRIX SERVANNE (L) 1 200 m

52 000 € (26000, 10400, 7800, 5200, 2600)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus. Poids : 57 k.** Le gagnant, depuis le 1^{er} août 2020 inclus, d'une Listed Race portera 1 k. ; de plusieurs Listed Races ou d'une course du Groupe III, 2 k. ; de plusieurs courses du Groupe III ou d'une course du Groupe II, 3 k. ; de plusieurs courses du Groupe II ou d'une course du Groupe I, 4 k.

Versement à la poule des propriétaires : 250 à l'engagement ou 1.872 à l'engagement supplémentaire.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° M4 : Plat, Dist. 1 200 m env.

- 760¹ Marianafoot**, m, al, 6 ans, par Footstepsinthesand GB et Marianabaa [Anabaa (USA)], 57 k (M. Barzalona), J. Reynier – (n° corde 4)
- 866² Queen Of Love IRE**, f, b, 4 ans, par Kingman GB et Extricate IRE (Exceed And Excel AUS), 56^{1/2} k (PC. Boudot), A. Fabre (s) – (n° corde 2)
- Sestilio Jet**, m, b, 6 ans, par French Fifteen et Hideaway Girl GB (Fasliyev USA), 57 k, ATRacing SRL (C. Demuro), Fred Rossi (s) – (n° corde 8)
- 866³ Air De Valse**, f, al, 5 ans, par Mesnil Des Aigles et Air Bag [Poliglote (GB)], 57^{1/2} k, M^{me} C. Barande Barbe (R. Thomas), M^{me} C. Barande Barbe – (n° corde 5)
- 866² Manjeer IRE**, h, b, 5 ans, par Footstepsinthesand GB et Navajo Moon IRE (Danehill USA), 57 k, M^{me} N. Steinmann (E. Hardouin), C. Fey (s) – (n° corde 7)
- Coeur De Pierre**, h, 5 ans, 57 k, Ecurie Pandora Racing (C. Soumillon), M. Delcher Sanchez – (n° corde 9)
- Zerostress GER**, h, 5 ans, 57 k, Gestut Ittlingen (E. Pedroza), A. Wohler – (n° corde 3)
- 866² Bakoel Koffie (IRE)**, m, 7 ans, 57 k, B. Van Dalfsen (O. Plesier), M. Delcher Sanchez – (n° corde 6)
- 679¹ Euryale (IRE)**, h, 7 ans, 57 k, JV. Toux (G. Benoist), JV. Toux – (n° corde 1)

9 partants ; 11 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 258 €
 2 long 1/2, tête, courte tête, 1/2 long, 1 long 1/2, 1 long 1/4, 5 long, 1 long 3/4.
 26000€ – 10400€ – 7800€ – 5200€ – 2600€

Primes aux propriétaires :

- 8 190 € **Marianafoot**.
 4 212 € **Queen Of Love Ire**, prime non attribuée.
 2 457 € **Sestilio Jet**.
 2 106 € **Air De Valse**.
 1 053 € **Manjeer Ire**, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 2 906 € Jean-Claude Seroul.
 1 333 € Michel Monfort.
 949 € M^{me} Corine Barande Barbe.
 884 € Yeomanstown Stud, prime non attribuée.
 221 € Brittas House Stud, Grange Stud, prime non attribuée.

Temps total : 1'8"82"

1276³³⁶ PRIX DE LA BERLINE DU DUC DE BOURBON (Mâles et Hongres) (Maiden) 2 400 m

27 000 € (13500, 5400, 4050, 2700, 1350)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° B1 : Plat, Dist. 2 400 m env.

- 975² Bubble Gift**, m, al, 3 ans, par Nathaniel IRE et Bubble Back [Grand Lodge (USA)], 58 k, ZAK Bloodstock (G. Mosse), M. Delzangles – (n° corde 1)
- 987² Alter Adler GER**, m, al, 3 ans, par Adlerflug GER et Artemisia IRE (Peintre Celebre USA), 58 k (56^{1/2} k), Stall Nizza (H. Besnier), W. Hickst – (n° corde 4)
- 785² Diverge GB**, m, al, 3 ans, par Frankel GB et Sparkling Beam IRE (Nayef USA), 58 k, G. Strawbridge (V. Cheminaud) – (n° corde 8)
- 785⁴ Bel Aristo**, m, b.f, 3 ans, par New Approach IRE et Baroness Daniela GB (Tiger Hill IRE), 58 k, A. Gilibert (C. Demuro), F. Chappet – (n° corde 6)
- 684⁴ Royal Right IRE**, m, b, 3 ans, par Frankel GB et Royal Solitaire (IRE) (Shamardal USA), 58 k, Gestut Ammerland (PC. Boudot), A. Fabre (s) – (n° corde 10)
- Loft GER**, m, 3 ans, 58 k, Gestut Ittlingen (E. Pedroza), A. Wohler – (n° corde 2)
- 987³ Mercielago**, m, 3 ans, 58 k, OTI Management Pty Ltd (S. Pasquier), N. Clement (s) – (n° corde 7)
- 785¹ Seulomonde (GB)**, m, 3 ans, 58 k, Wertheimer & Frere – (n° corde 5)
- 855⁵ Saladin**, h, 3 ans, 58 k, Ecurie Serval (T. Bachelot), L. Gadbin (s) – (n° corde 9)
- 987¹ Vae Patron**, m, 3 ans, 58 k, Qazaqstan Racing Club (T. Trullier), I. Endaltsev – (n° corde 3)

10 partants ; 21 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 1 058 €
 1 long 1/4, 1/2 long, 1 long 3/4, encolure, 2 long 1/2, 3/4 long, 5 long, 4 long, tête.

13500€ – 5400€ – 4050€ – 2700€ – 1350€

Primes aux propriétaires :

- 7 290 € **Bubble Gift**.
 2 916 € **Alter Adler Ger**, prime non attribuée.
 2 187 € **Diverge Gb**, prime non attribuée.
 1 458 € **Bel Aristo**.
 729 € **Royal Right Ire**, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 767 € Ali Hakam.
 459 € Juergen Imm, prime non attribuée.
 353 € Haras D'Haspel.
 344 € George Strawbridge, prime non attribuée.
 114 € Gestut Ammerland, prime non attribuée.

Temps total : 2'30"71"

1277³³⁹ PRIX DE LA CROIX DE PONTARME (Classe 1) 2 200 m

35 000 € (17500, 6650, 4900, 2800, 1400, 1050, 700)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, depuis le 26 octobre 2020 inclus, dans leurs deux dernières courses, gagné une course de Classe 1. **Poids : 57 k.** Tout gagnant à 2 ans, depuis le 26 octobre 2020 inclus, d'une Classe 2 ou, cette année, d'une Classe 1 portera 2 k. Les chevaux n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté) recevront 1 k. 1/2 ; ceux n'ayant jamais couru, 2 k. 1/2.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° C1 : Plat, Dist. 2 200 m env.

- Diamantis GER**, m, b.f, 3 ans, par Golden Horn GB et Diamantgottin GER (Fantastic Light USA), 57 k, Stall Ritterbusch (*L. Delozier*), A. Suborics – (n° corde 4) 1
- 592** ¹ **Ninth Titan IRE**, m, b.f, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Yoga (IRE) (Monsun GER), 57 k, Fam. Niarchos (*S. Pasquier*), P. Sogorb – (n° corde 2) 2
- 587** ⁵ **Wilkie GB**, h, al, 3 ans, par New Approach IRE et Victorian Beauty USA (Rahy USA), 57 k, Godolphin SNC (*M. Barzalona*), A. Fabre (s) – (n° corde 1) 3
- 936** ² **Cosmas**, m, b, 3 ans, par Soldier Hollow GB et Cosma IRE (Galileo IRE), 55^{1/2} k, E. Schwaiger (*G. Mosse*), M. Munch (s) – (n° corde 3) 4
- 974** ¹ **Wildfeder GB**, f, b, 3 ans, par Galileo IRE et Waldlerche GB (Monsun GER), 55^{1/2} k, Newsells Park Stud, A. Fabre (s) – (n° corde 6) 5
- 1006** ¹ **Gordian**, m, al, 3 ans, par Triple Threat et Skirt IRE (Fast Company IRE), 57 k, M^{me} D. Schoenherr (*T. Bachelot*), M^{me} D. Schoenherr – (n° corde 5) 6
- 1089** ⁷ **Incognito Fleury**, h, al, 3 ans, par Sirzane et Coco Emery [Poliglote (GB)], 55^{1/2} k, M^{me} F. Chenu (*M^{me} S. Chuette*), M^{me} F. Chenu – (n° corde 7) 7

7 partants ; 17 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 973 €
tête, courte tête, courte encolure, 1/2 long, 5 long, 2 long.

17 500 € – 6 650 € – 4 900 € – 2 800 € – 1 400 € – 1 050 € – 700 €

Primes aux propriétaires :

- 9 450 € *Diamantis Ger*, prime non attribuée.
3 591 € *Ninth Titan Ire*, prime non attribuée.
2 646 € *Wilkie Gb*, prime non attribuée.
1 512 € *Cosmas*.
756 € *Wildfeder Gb*, prime non attribuée.
567 € *Gordian*.
378 € *Incognito Fleury*.

Primes aux éleveurs :

- 1 487 € Gestut Brummerhof, prime non attribuée.
565 € Suc. S. Niarchos, prime non attribuée.
416 € Godolphin, prime non attribuée.
366 € Concept Real Ag.
210 € Gestut Celtic Hill.
140 € Bruno Morque, M^{me} Florence Chenu.
119 € Newsells Park Stud, Gestut Ammerland, prime non attribuée.

Temps total : 2'19"50"

1278 ³³⁷ **PRIX DE LA CALECHE DES IMPERATRICES** 2 400 m
(Femelles)
(Maiden)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° B1 : Plat, Dist. 2 400 m env.

- Natsukashi**, f, b, 3 ans, par Motivator GB et Radiation [Anabaa (USA)], 56 k (53 k), Ecurie Griezmann (*J. Mobian*), P. Decouz (s) – (n° corde 12) 1
- 788** ² **Play All Day USA**, f, al, 3 ans, par Kitten'S Joy USA et Nominative USA (Johar USA), 58 k, La Fayette Partnership SAS (*T. Trullier*), N. Clement (s) – (n° corde 7) 2
- 685** ⁴ **Magic Hour IRE**, f, b, 3 ans, par Galileo IRE et Aleagueoftheirrown IRE (Daneshill Dancer IRE), 58 k, Westerberg Ltd (*PC. Boudot*), A. Fabre (s) – (n° corde 11) 3
- 987** ⁵ **One More Light**, f, al, 3 ans, par Diamond Boy et Mobilight [Ballingarry (IRE)], 58 k (*C. Soumillon*), M^{me} A. Rosa – (n° corde 1) 4
- 974** ² **Affaire De Coeur**, f, b, 3 ans, par Doctor Dino et Affaire De Moeurs (Kaldounevees), 58 k, HF. Devin (s) – (n° corde 6) 5
- 987** **Amara**, f, 3 ans, 58 k (54^{1/2} k), T. Jeffroy (*M^{me} A. Nicco*), A. & G. Botti (s) – (n° corde 9) 6
- 611** **Princess Anne**, f, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), D. Baker (*M^{me} M. Michel*), N. Caullery – (n° corde 10) 7
- 974** **Selma**, f, 3 ans, 58 k, Herald Bloodstock Ltd (*E. Hardouin*), A. & G. Botti (s) – (n° corde 3) 8
- 420** **Key To Bobby**, f, 3 ans, 58 k, R. Shaykhutdinov (*P. Bazire*), G. Alimpinis – (n° corde 5) 9
- 788** **Noura Star (IRE)**, f, 3 ans, 58 k, J. Abdullah (*G. Mosse*), A. Schutz (s) – (n° corde 4) 10
- 788** **La Yomoguiness (IRE)**, f, 3 ans, 58 k, S. Okamoto (*C. Demuro*), H. Shimizu – (n° corde 2) –
- 788** **Star Of Saints**, f, 3 ans, 58 k, Al Shira'AA Farms (*O. Peslier*) – (n° corde 8) –

12 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 1 676 €

Eng. Sup. : *One More Light*

8 long, 3/4 long, courte tête, courte encolure, 1 long 1/2, encolure, courte tête, 1 long 1/4, 2 long.

13 500 € – 5 400 € – 4 050 € – 2 700 € – 1 350 €

Primes aux propriétaires :

- 7 290 € *Natsukashi*.
2 916 € *Play All Day Usa*, prime non attribuée.
2 187 € *Magic Hour Ire*, prime non attribuée.
1 458 € *One More Light*.
729 € *Affaire De Coeur*.

Primes aux éleveurs :

- 2 702 € Haras Du Quesnay.
540 € M^{me} Isabelle Mauge, Jean-Charles Haimet, M^{me} Elza Petit, M^{me} Hannah Petit.
459 € Kenneth L. Ramsey, M^{me} Sarah K. Ramsey, prime non attribuée.
344 € Lynch-Bages Ltd, Longfield Stud, prime non attribuée.
270 € M^{me} Henri Devin.

Temps total : 2'33"80"

Les Commissaires ont autorisé la pouliche ONE MORE LIGHT à être munie d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

1279 ³³⁸ **PRIX DE MONTGEROULT** 1 800 m
(Classe 1)

35 000 € (17 500, 6 650, 4 900, 2 800, 1 400, 1 050, 700)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, depuis le 26 octobre 2020 inclus, dans leurs deux dernières courses, gagné une course de Classe 1. Poids : 57 k. Tout gagnant à 2 ans, depuis le 26 octobre 2020 inclus, d'une Classe 2 ou, cette année, d'une Classe 1 portera 2 k. Les chevaux n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté) recevront 1 k. 1/2 ; ceux n'ayant jamais couru, 2 k. 1/2.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° F1 : Plat, Dist. 1 800 m env.

- Sassoon GER**, m, b, 3 ans, par Soldier Hollow GB et Salve Estelle GER (Dansili GB), 57 k, Gestut Hony-Hof, JP. Carvalho – (n° corde 9) 1
- Millebosc**, m, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Mixed Intention IRE (Elusive City USA), 57 k, G. Augustin-Normand (*G. Mosse*), S. Nigge (s) – (n° corde 1) 2
- 856** ² **Djo Francais**, m, al, 3 ans, par Intello (GER) et Nazlia [Polish Precedent (USA)], 57 k, J. Lesguer (*C. Demuro*), JC. Rouget (s) – (n° corde 6) 3
- Puente Arce GER**, m, al, 3 ans, par Sea The Moon GER et Partygorl GER (Sternkoenig IRE), 57 k, M^{me} G. Cabrero (*T. Bachelot*), S. Wattel (s) – (n° corde 7) 4
- 819** ¹ **Amboseli GB**, f, b, 3 ans, par Kingman GB et Alla Speranza GB (Sir Percy GB), 55^{1/2} k (*M. Barzalona*), A. Fabre (s) – (n° corde 8) 5
- 1041** **Keyflower**, f, b.f, 3 ans, par Kheleyf USA et Heather Flower IRE (Lope De Vega IRE), 55^{1/2} k (56 k), Ecurie Pandora Racing (*C. Soumillon*), M. Delcher Sanchez – (n° corde 3) 6
- 900** **Absinth (FR)**, m, al, 3 ans, par Sepoy AUS et Aussicht GER (Haafhd GB), 57 k, Stall Avatara (*L. Delozier*), A. Suborics – (n° corde 5) 7
- 898** ¹ **Forbidden Secret GB**, h, 3 ans, 57 k, M^{me} K. Brieskorn (*P. Bazire*), S. Richter – (n° corde 2) 8
- Pomahaka**, m, 3 ans, 57 k, M^{me} MT. Dubuc-Grassa (*J. Auge*), C. Ferland (s) – (n° corde 4) 9

9 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 610 €

Eng. Sup. : *Forbidden Secret GB*

courte encolure, 1 long 1/4, 1 long 1/4, 1/2 long, 1 long 3/4, courte encolure, 1 long, 2 long.

17 500 € – 6 650 € – 4 900 € – 2 800 € – 1 400 € – 1 050 € – 700 €

Primes aux propriétaires :

- 9 450 € *Sassoon Ger*, prime non attribuée.
3 591 € *Millebosc*.
2 646 € *Djo Francais*.
1 512 € *Puente Arce Ger*, prime non attribuée.
756 € *Amboseli Gb*, prime non attribuée.
567 € *Keyflower*.
378 € *Absinth (Fr)*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 487 € Gestut Hony-Hof, prime non attribuée.
1 471 € M^{me} Benedicte Ferry Abitbol, M^{me} Lylija Cadet, Haras De Montaigu.
1 331 € Franklin Finance S.A. .
238 € Gestut Gortsdorf, prime non attribuée.
210 € Haras De Magouet.
119 € M^{me} Kirsten Rausing, prime non attribuée.
59 € Ecurie Roettgen, prime non attribuée.

Temps total : 1'49"41"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys G rald MOSSE (MILLEBOSC) arriv  2  et Julien AUGE (POMAHAKA) arriv  9 me, au sujet d'un incident survenu   environ 300 m tres du poteau d'arriv e, ont sanctionn  le jockey G rald MOSSE par une interdiction de monter pour une dur e de 2 jours pour s' tre l g rement d cal  vers la corde sans s' tre assur  d'avoir la place n cessaire, mettant ainsi en difficult  son concurrent qui ne pouvait toutefois plus pr tendre obtenir une allocation.

1280 ³⁴¹ **PRIX DE L'AIRE CANTILIEUNE** **1 600 m**
(Handicap divis )
Deuxi me  preuve

28 000   (14 000, 5320, 3920, 2240, 1120, 840, 560)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Les nouvelles conditions de versement des allocations   compter du 1  mars 2021 publi es dans l'additif aux conditions g n rales 2021 du 26 f vrier 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n  H1 : Plat, Dist. 1 600 m env.

R f rence : +23,5.

- 977** ¹ **Rio D'Octobre**, m, r, 3 ans, par Rio De La Plata USA et Journey D'Octobre [Great Journey (JPN)], 58 k, S. Fran ois (*V. Cheminaud*), R. Martens (s) – (n  corde 7)
- 939** ³ **Rose In Bloom**, f, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Louisa M Alcott GB (King'S Best USA), 57^{1/2} k, Ecurie Trueba (*T. Bachelot*), Rod. Collet (s) – (n  corde 14)
- 939** ⁵ **Kaliska**, f, b, 3 ans, par Invincible Spirit IRE et Keegsquaw IRE (Street Cry IRE), 58 k (*PC. Boudot*), A. Fabre (s) – (n  corde 12)
- 988** ¹ **Oissel**, f, gr, 3 ans, par Rajsaman et Occagnes IRE (Invincible Spirit IRE), 58 k, M me K. Brieskorn (*P. Bazire*), S. Richter – (n  corde 3)
- Woody Cat**, m, b, 3 ans, par Literato et Bush Cat USA (Kingmambo USA), 57 k, C. Marzocco (*E. Hardouin*), Ed. Monfort (s) – (n  corde 1)
- 898** **Maple Bisquit**, f, b, 3 ans, par Rajsaman et Mapow (Kendor), 59 k, M me A. Kurth (*G. Benoist*), Y. Barberot (s) – (n  corde 8)
- 1067** ⁴ **Sinakha (IRE)**, m, b, 3 ans, par The Gurkha IRE et Sinana [Sinndar (IRE)], 56 k, Haras de Treli (*E. Corallo*), C. Ferland (s) – (n  corde 13)
- 898** ³ **Nebuchadnasser GB**, m, 3 ans, 56^{1/2} k, A. Tabra (*C. Soumillon*), M me K. Hoste – (n  corde 11)
- 803** ² **Bolt Win**, m, 3 ans, 59 k, LH, Fred Rossi (s) – (n  corde 16)
- 1117** ¹ **Boujoc**, h, 3 ans, 56^{1/2} k, I. Elarre Alvarez (*A. Pouchin*), I. Elarre Alvarez – (n  corde 15)
- 1079** ⁵ **Marillaman**, h, 3 ans, 57 k, M me C. Zass (*H. Journiac*) – (n  corde 9)
- 851** ¹ **Noble Amber**, f, 3 ans, 58 k, B. Levaigue (*C. Demuro*), L. Gadbin (s) – (n  corde 18)
- 761** **Sport Coupe**, m, 3 ans, 58^{1/2} k, La Fayette Partnership SAS (*S. Pasquier*), N. Clement (s) – (n  corde 10)
- 898** **Charlychic**, m, 3 ans, 57 k (*A. Madamet*), HA. Pantall – (n  corde 6)
- 1079** **Gloria F IRE**, f, 3 ans, 57 k, K. Gozdziwski (*L. Boisseau*), M me A. Karkosa – (n  corde 5)

15 partants ; 18 eng. ; 18 part def. – Total des entr es : 1 848  

Sans motif : *Quilamy, Pamouschana*

2 long 1/2, courte t te, 1 long 1/4, t te, 3/4 long, encolure, courte encolure, 1/2 long, encolure.

14 000  – 5320  – 3920  – 2240  – 1120  – 840  – 560 

Primes aux propri taires :

- 7 560   *Rio D'Octobre*.
2 872   *Rose In Bloom*.
2 116   *Kaliska*.
1 209   *Oissel*.
604   *Woody Cat*.
453   *Maple Bisquit*.
302   *Sinakha (Ire)*.

Primes aux  leveurs :

- 2 802   Haras De Lonray, Serge Francois.
1 064   Xavier Moyer, M me Annabelle Moyer.
513   Ecurie Peregrine Sas.
448   Franklin Finance S.A. .
224   Claudio Marzocco.
168   Robin Kurth-Camies.
73   Michel Monfort.

Temps total : 1'38"61"

La pouliche **QUILAMY**, s' tant  chapp e apr s avoir fait chuter son jockey lors de son entr e en piste, a  t  d clar e non partante par son entraineur.

A l'issue de la course, les Commissaires apr s avoir entendu l'entraîneur **A.KARKOSA** en ses explications, lui ont indiqu  que la pouliche **GLORIA F** sera interdite de courir pour une dur e de 15 jours, pour s' tre  lanc e

de sa stalle de d part tr s tardivement, la pouliche ayant d j  refuser de s' lancer lors de son avant derni re course.

CH TEAUBRIANT

lundi 26 avril 2021

0107 116

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Alain Le GUALES de MEZAUBRAN – Thierry BLAVET – Marie-Pierre GUERIN – Bernard DERSOIR

1281 ⁴⁰¹³ **PRIX DE CHANTILLY** **2 650 m**
(Cavali res & Gentlemen-Riders)

14 000   (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1  avril de l'ann e derni re inclus,  t  class s dans les trois premiers d'une Listed ni, depuis le 1  juillet de l'ann e derni re inclus, gagn  une Classe 2 ou re u une allocation de 7.500. **Poids : 65 k**. Surcharges accumul es pour les sommes re ues en victoires et places depuis le 1  octobre de l'ann e derni re inclus : 1 k. par 3.000 re us.

Pour Gentlemen-Riders et Cavali res ; ceux n'ayant pas gagn  cinq courses recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations   compter du 1  mars 2021 publi es dans l'additif aux conditions g n rales 2021 du 26 f vrier 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n  P3 : Plat, Dist. 2 650 m env.

- 1014** **High Dream**, m, b, 7 ans, par Zanzibari USA et High Surf USA (Storm Cat USA), 65 k, Ecurie Victoria Dreams (*G. Bertrand*), JPh. Dubois – (n  corde 6)
- Wilantos GER**, h, al, 4 ans, par Adlerflug GER et Wilde Perle GB (Platini GER), 65 k, Stall Hochkonig (*G. Roth Le Vaillant*), H. Grewe – (n  corde 3)
- 922** **Irish Storm**, h, b, 7 ans, par Tonitruant USA et Irish Society [Rifapour (IRE)], 66 k (64^{1/2} k), D. Auguin (*M me T. Menuet*), N. Leenders – (n  corde 8)
- 1057** **High River**, h, gr, 5 ans, par Stormy River et High Perfection IRE (High Chaparral IRE), 66 k,  , Ecurie du Trioux (*F. Gautier*), N. Paysan – (n  corde 2)
- 962** ³ **Ginger Des Champs**, f, b, 5 ans, par Rail Link GB et Obelia (Funny Baby), 63^{1/2} k,  , P. Rabineau (*J. Plassard*), M. Pitart – (n  corde 1)
- 1029** ⁷ **Spring Head**, h, 5 ans, 65 k (*T. Mace*), J. Boissard (s) – (n  corde 5)
- 925** ² **April Path**, h, 5 ans, 65 k,  , EARL Haras du Taillis (*T. Marlin*), M me D. Mele – (n  corde 7)

7 partants ; 25 eng. ; 8 part def. – Total des entr es : 415  

Certif. v t rinaire : *Angelo Dream*

3/4 long, 5 long, 6 long, 3 long 1/2, 1 long 3/4, 1 long.

7 000  – 2 800  – 2 100  – 1 400  – 700 

Primes aux propri taires :

- 2 205   *High Dream*.
1 134   *Wilantos Ger*, prime non attribu e.
661   *Irish Storm*.
567   *High River*.
283   *Ginger Des Champs*.

Primes aux  leveurs :

- 1 196   Jean-Philippe Dubois.
358   Norbert Leenders.
255   Antoine Fontaine.
238   Ecurie Roettgen, prime non attribu e.
127   Francis Hennequin, Jean-Paul Bazot, M me Chantal Perreau.

Temps total : 2'53"37"

1282 ⁴⁰¹¹ **PRIX RIVERMAN** **2 650 m**
(Maiden)

19 000   (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagn . **Poids : 58 k**. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations   compter du 1  mars 2021 publi es dans l'additif aux conditions g n rales 2021 du 26 f vrier 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n  P3 : Plat, Dist. 2 650 m env.

- 908** **Zileo (GB)**, m, b, 3 ans, par Galileo IRE et Lady Zuzu USA (Dynaformer USA), 58 k, Wertheimer & Frere (*L. Mendizabal*) – (n  corde 4)
- 1100** **Innovator GB**, h, b, 3 ans, par Showcasing GB et Delivery GB (Rail Link GB), 58 k (54^{1/2} k), Ecurie de L'Empereur (*E. Crublet*), N. Caullery – (n  corde 10)
- 980** ⁴ **Garrick Harmony GB**, h, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Alpinsinfonie IRE [Montjeu (IRE)], 58 k,  , G. Heald (*J. Guillochon*), HA. Pantall – (n  corde 11)

1084	Dream Impact , m, b, 3 ans, par Martinborough JPN et Green Delight IRE (Green Desert USA), 58 k, Ecurie Victoria Dreams (C. Grosbois), JPh. Dubois – (n° corde 8)	4	
863	² Mac La Tambouille , h, b, 3 ans, par Sidestep AUS et Capital Flight [Motivator (GB)], 58 k, Ecurie Cehel (M. Nobili), Rod. Collet (s) – (n° corde 9)	5	
840	² Seaview , h, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), M ^{me} A. Kurth (M ^{me} C. Poirier), E. Libaud (s) – (n° corde 7)	6	
1085	³ Scoop IRE , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, Cotton House Bloodstock (A. Rousset), Ed. Monfort (s) – (n° corde 1)	7	
921	Antrim , m, 3 ans, 58 k, φ (M. Berto), E. Libaud (s) – (n° corde 6)	8	
1085	Ei Encanto , h, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), S. Harrison-White (J. Nicoleau) – (n° corde 5)	9	
1030	⁵ Tytan , h, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), Ecurie Tygaly (M ^{me} J. Lacroix), M. Brasme (s) – (n° corde 3)	10	
987	Zinzin Moretto (IRE) , h, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), L. Gadbin (s) (D. Boche), L. Gadbin (s) – (n° corde 2)	–	
	11 partants ; 31 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 608 € 3 long, 3 long ½, 4 long ½, 1 long ¼, nez, tête, 9 long ½, courte tête, ½ long. 9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€		
	Primes aux propriétaires : 5 130 € <i>Zileo (Gb)</i> . 2 052 € <i>Innovator Gb</i> , prime non attribuée. 1 539 € <i>Garrick Harmony Gb</i> , prime non attribuée. 1 026 € <i>Dream Impact</i> . 513 € <i>Mac La Tambouille</i> .		
	Primes aux éleveurs : 1 243 € Wertheimer & Frere. 570 € Haras De Grandcamp Earl. 323 € Juddmonte Farms Ireland, prime non attribuée. 242 € G. B. Partnership, prime non attribuée. 190 € Haras D'Ecouvies. Temps total : 2'55"84"		
1283	⁴⁰¹⁴ PRIX DE DEAUVILLE (Handicap divisé) (Classe 3) Première épreuve	2 650 m	
	18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 12.000. La référence applicable dans ce Handicap sera +28. La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. Parcours n° P3 : Plat, Dist. 2 650 m env. Référence : +28.		
425	¹ Srifanologreen , h, al, 4 ans, par Sri Putra GB et Greentathir [Muhtathir (GB)], 59 ^{1/2} k (A. Bernard), B. Audouin (s) – (n° corde 9)	1	
895	³ Nice Stroke , h, gr, 5 ans, par Masterstroke USA et Pearlring GB (Cape Cross IRE), 55 k, Hyperion SARL (C. Grosbois), F. Monnier (s) – (n° corde 12)	2	
867	Liberte Absolue , f, b, 4 ans, par Olympic Glory IRE et Fenella'S Link GB (Linamix), 56 k, φ, G. Kob (F. Veron), G. Juillet – (n° corde 4)	3	
978	⁵ Glysandrine IRE , f, b, 5 ans, par Dabirsim et Gloomy Sunday [Singspiel (IRE)], 59 k, φ, B. Mekki (J. Plassard), M. Pitart – (n° corde 11)	4	
1032	Elho Fame , f, b, 5 ans, par Very Nice Name et Elhofa [Rifapour (IRE)], 56 k (55 k), Q. Laumans (M. Justum), N. Leenders – (n° corde 14)	5	
	Totem , h, 6 ans, 63 k (61 ^{1/2} k), PM. Charier (H. Lebouc), P.J. Fertillet – (n° corde 1)	6	
918	¹ Shannkiyr USA , h, 5 ans, 59 k, A. Fontaine (A. Rousset), de A. Royer Dupre – (n° corde 7)	7	
1076	Plateado , h, 5 ans, 59 k, M ^{me} A. Kurth (J. Cabre), Y. Barberot (s) – (n° corde 8)	8	
1032	² Vancouver Du Guern , h, 5 ans, 56 k (54 ^{1/2} k), G. Goeffic (D. Salmon), G. Juillet – (n° corde 13)	9	
1076	Anecdotic USA , m, 5 ans, 64 k (61 ^{1/2} k), A. Cherifi (E. Crublet), N. Caullery – (n° corde 6)	10	
	Arctic Girl GER , f, 4 ans, 61 k (59 ^{1/2} k), φ, J. Hernon, G. Hernon (s) – (n° corde 3)	–	
	Last Bright , f, 6 ans, 57 ^{1/2} k, N. Leenders (A. Bourgeois), N. Leenders – (n° corde 15)	–	
854	Salt Rock , h, 4 ans, 62 ^{1/2} k, GT. Ryan (M. Androuin), S. Nigge (s) – (n° corde 2)	–	
	Janajka , f, 6 ans, 56 k, φ, JL. Guillochon (I. Mendizabal), JL. Guillochon – (n° corde 10)	–	
	14 partants ; 63 eng. ; 15 part def. – Total des entrées : 1331 € Cas particulier : <i>Rio Del Jack</i> ¾ long, 2 long, 1 long ½, tête, courte encolure, 4 long, nez, 1 long ¾, 2 long. 9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€		
	Primes aux propriétaires : 3 645 € <i>Srifanologreen</i> . 1 458 € <i>Nice Stroke</i> . 1 093 € <i>Liberte Absolue</i> . 729 € <i>Glysandrine Ire</i> , prime non attribuée. 364 € <i>Elho Fame</i> .		
	Primes aux éleveurs : 1 643 € Jean Gilbert, Claude Le Lay. 657 € Hyperion Sarl. 493 € S.C.E.A. Des Prairies, Benoit Jeffroy, Thomas Jeffroy. 164 € Norbert Leenders, M ^{me} Christiane Jouanno. 153 € Ecurie Normandie Pur Sang, prime non attribuée. Temps total : 2'53"34"		
1284	⁴⁰¹⁵ PRIX DE CLAIREFONTAINE (Handicap divisé) (Classe 4) Deuxième épreuve	2 650 m	
	14000 € (7000, 2800, 2100, 1400, 700) – dotation France Galop Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 12.000. Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. Parcours n° P3 : Plat, Dist. 2 650 m env. Référence : +28.		
698	Esprit Estula , h, b.f, 7 ans, par Spirit One et Alcolea GB (Refuse To Bend IRE), 60 k, Rémi Richard (C. Grosbois), R. Marcel – (n° corde 9)	1	
1032	Qatar Gold , h, b, 6 ans, par Siyouni et Across ARG (Roy USA), 59 k, A. Bidon (M. Delalande), A. Bidon – (n° corde 8)	2	
1063	Queen'S Of Marshal , f, b, 7 ans, par Air Chief Marshal IRE et Queen'S Garden USA (Kingmambo USA), 58 ^{1/2} k, M ^{me} C. Collet-Vidal (I. Mendizabal), G. Nicot – (n° corde 11)	3	
889	¹ Combat Des Trente , h, gr, 8 ans, par Kendargent et Canalside GB (Nayef USA), 59 ^{1/2} k (58 k), Ecurie Franck Boucey (M ^{me} M. Eon), C. Lotoux (s) – (n° corde 10)	4	
889	⁴ For Me Davis , f, b, 6 ans, par Pour Moi IRE et Majesty Davis (IRE) (Dansili GB), 54 k (J. Guillochon), C. Lotoux (s) – (n° corde 2)	5	
814	⁵ Trancoso , h, 8 ans, 57 ^{1/2} k (56 k), φ, E. & G. Leenders (s), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 12)	6	
1118	Premier Avril , h, 9 ans, 55 ^{1/2} k, φ, JC. Daoudal (J. Nicoleau) – (n° corde 5)	7	
	Eigle Star , f, 7 ans, 51 k (50 ^{1/2} k), XL. Le Stang (H. Lebouc), XL. Le Stang – (n° corde 7)	8	
894	¹ Tres Rush (IRE) , h, 7 ans, 58 ^{1/2} k, Ecurie des Sables (A. Bourgeois), G. Nicot – (n° corde 1)	9	
1155	Plume Du Houley , f, 6 ans, 53 k, φ, M ^{me} J. Mercier (A. Bernard), M ^{me} J. Mercier – (n° corde 15)	10	
923	² Swing Glaz , h, 8 ans, 57 k, φ, M ^{me} C. Lotoux (A. Rousset), C. Lotoux (s) – (n° corde 4)	–	
894	Esla , f, 9 ans, 51 k (49 ^{1/2} k), φ, M ^{me} J. Mercier (M ^{me} C. Poirier), M ^{me} J. Mercier – (n° corde 8)	–	
	Sirca , h, 11 ans, 57 ^{1/2} k, M. Bouvier (J. Cabre), J. Marion (s) – (n° corde 3)	–	
1032	³ Zorpen , h, 6 ans, 59 ^{1/2} k (56 k), M ^{me} V. Rives (M ^{me} C. Janneau), L. Viel (s) – (n° corde 14)	–	
889	Longroy (IRE) , h, 7 ans, 53 ^{1/2} k, φ, T. Poché (M. Androuin), T. Poché – (n° corde 13)	–	
	15 partants ; 13 eng. ; 2 eng. sup. ; 15 part def. – Total des entrées : 336 € Eng. Sup. : <i>Queen'S Of Marshal</i> , <i>Tres Rush (IRE)</i> 3 long ½, 1 long, tête, 1 long ½, 1 long, 2 long ½, 2 long, ¾ long, 7 long. 7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€		
	Primes aux propriétaires : 2 205 € <i>Esprit Estula</i> . 882 € <i>Qatar Gold</i> . 661 € <i>Queen'S Of Marshal</i> . 441 € <i>Combat Des Trente</i> . 220 € <i>For Me Davis</i> .		

Primes aux éleveurs :

- 1 196 € M^{me} Denis Peltier.
 478 € S.A. Cheikh Abdullah Bin Khalifa Al Thani.
 358 € M^{me} Louise Collet-Vidal, M^{me} Camille Collet-Vidal.
 239 € Jean De Cheffontaines.
 78 € Claude Quellier, M^{me} Svetlana Quellier, Alan Quellier.

Temps total : 2'55"25"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Olivier D'ANDIGNE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.(6 coups)

1285⁴⁰¹² PRIX CLAUDE ROUGET 1 950 m (Classe 2)

20 000 € (10 000, 3 800, 2 800, 1 600, 800, 600, 400) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas été classés dans les trois premiers d'une Listed depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus ni, depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 12.500. Poids : 57 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus : 1 k. par 8.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 950 m env.

- 563¹ **Night Fever**, h, b, 5 ans, par Frankel GB et Nuit D'Amour [Azamour (IRE)], 58 k (54^{1/2} k), A. Gabryszewski (S. Planque), JC. Rouget (s) – (n° corde 10) 1
- 547² **Skalleto**, h, b, 7 ans, par Kendargent et Skallet [Muhaymin (USA)], 62 k (59^{1/2} k), E. Blaisse (A. Chesneau), F. Vermeulen (s) – (n° corde 7) 2
- 768 **Hopeful**, h, b, 4 ans, par Motivator GB et Monst IRE (Monsun GER), 59 k, Wertheimer & Frere (I. Mendizabal) – (n° corde 8) 3
- 998⁵ **Apollo Flight**, h, b, 6 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Absolutly Me [Anabaa Blue (GB)], 61 k (58^{1/2} k) (D. Boche), L. Gadbin (s) – (n° corde 6) 4
- 999⁶ **Kyra**, f, gr, 4 ans, par Mastercraftsman IRE et Kyliya USA (Mr. Greeley USA), 58^{1/2} k, JPh. Dubois (C. Grosbois), JPh. Dubois – (n° corde 3) 5
- 1105⁶ **Ferretti USA**, m, b, 5 ans, par War Front (USA) et Shell House IRE (Galileo IRE), 57 k, J. Halley (A. Rousset), Ed. Monfort (s) – (n° corde 4) 6
- Dunkirk Harbour USA**, m, gr, 5 ans, par Declaration Of War USA et Goodness Gray USA (Pulpit USA), 57 k (54^{1/2} k), H. Al Abdulmalik (J. Nicoleau) – (n° corde 2) 7
- Lili Blue**, f, 6 ans, 57^{1/2} k (55 k) (M^{me} A. Le Lay), B. Audouin (s) – (n° corde 1) 8
- 912 **Trimlight**, m, 4 ans, 60 k (56^{1/2} k), ϕ , P. Bourigault (L. Rousseau), HA. Pantall – (n° corde 9) 9
- Dover Light GB**, h, 4 ans, 57 k (54^{1/2} k), ϕ , J. Grassick (M^{me} L. Poggionovo), J. Grassick – (n° corde 5) 10

10 partants ; 35 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 845 €
 2 long, 1 long 1/2, 3/4 long, 3 long 1/2, tête, tête, 1 long, tête, 4 long.
 10 000 € – 3 800 € – 2 800 € – 1 600 € – 800 € – 600 € – 400 €

Primes aux propriétaires :

- 4 050 € *Night Fever*.
 1 197 € *Skalleto*.
 1 134 € *Hopeful*.
 504 € *Apollo Flight*.
 324 € *Kyra*.
 243 € *Ferretti Usa*, prime non attribuée.
 162 € *Dunkirk Harbour Usa*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 194 € Al Shaqab Racing.
 649 € Guy Pariente Holding.
 511 € Wertheimer & Frere.
 178 € M^{me} Waltraut Spanner.
 95 € Wertheimer & Frere.
 51 € Shell House Syndicate, prime non attribuée.
 34 € Randal Family Trust, R. David, M^{me} Marylyn A Randal Trustees, prime non attribuée.

Temps total : 2'2"96"

Les Commissaires ont autorisés le cheval APPOLO FLIGHT à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public. Ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisés le cheval HOPEFUL à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public. Ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

BORDEAUX-LE BOUSCAT

0581 117

mardi 27 avril 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Pierre BARBE – Daniel CHAILLOU – Jean Michel LEDUC

1286⁴⁰¹⁶ HANDICAP DE BORDEAUX 1 600 m

(Handicap divisé)

(Classe 2)

Première épreuve

50 000 € (25 000, 9 500, 7 000, 4 000, 2 000, 1 500, 1 000) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +19.

- 485¹ **Ascot Angel**, h, b, 7 ans, par Dark Angel IRE et Lady Ascot IRE (Excellent Art GB), 56 k, D. Bouquill (D. Morin), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 5) 1
- 564¹ **Bayoun**, h, gr, 8 ans, par Kouroun et Baenia [Verglas (IRE)], 58^{1/2} k (A. Werle) – (n° corde 6) 2
- 916⁵ **Ultramarine**, f, b, 4 ans, par Siyouni et Aquamarine (JPN) (Deep Impact JPN), 56^{1/2} k, Denford Stud (I. Mendizabal), JC. Rouget (s) – (n° corde 3) 3
- Sauzon**, h, al, 4 ans, par Rio De La Plata USA et Cormeilles GB (Dubawi IRE), 57^{1/2} k, S. Gilibert (T. Bachelot), L. Gadbin (s) – (n° corde 10) 4
- 883⁴ **Gris D'Argent**, h, b, f, 7 ans, par Silver Frost (IRE) et Belle Lagune (GB) (Barathea IRE), 59 k, ϕ , M^{me} A. Negre de Watrigant (J. Auge), de D. Watrigant (s) – (n° corde 14) 5
- 916⁷ **Oftenwork**, h, b, 4 ans, par Maxios (GB) et En Vitesse (GB) (Peintre Celebre USA), 60 k, A. Jathiere (M^{me} L. Le Pemp), D. Guillemin (s) – (n° corde 13) 6
- 1105 **Urwald (GB)**, h, al, 5 ans, par Le Havre (IRE) et Waldjagd GB (Observatory USA), 57 k, R. Singarin (O. Peslier), M^{me} S. Gavilan – (n° corde 12) 7
- 981¹ **Assier GB**, h, 4 ans, 56^{1/2} k, Ecurie du Gave (A. Crastus), JL. Dubord – (n° corde 9) 8
- 935 **Laris**, h, 8 ans, 57 k, D. Toal (M^{me} M. Eon), de D. Watrigant (s) – (n° corde 2) 9
- 1105 **Picnic Royal**, h, 5 ans, 58^{1/2} k, M. Guarnieri (F. Veron), M. Guarnieri – (n° corde 4) 10
- 935¹ **Hootton**, h, 4 ans, 59^{1/2} k, Ecurie Normandy Spirit (M. Barzalona), F. Vermeulen (s) – (n° corde 11) –
- 982 **Pastichop**, h, 7 ans, 58 k, Traditia Racing Club (V. Seguy), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 16) –
- 982 **Diamond City**, f, 6 ans, 56^{1/2} k, M^{me} J. Penny (M. Foulon), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 1) –
- 989³ **Film GB**, m, 9 ans, 56^{1/2} k, M. Mbacke (A. Gavilan), D. Guillemin (s) – (n° corde 15) –
- 583 **El Caliente**, h, 5 ans, 56 k, \otimes , P. Rechsteiner (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 8) –

15 partants ; 69 eng. ; 2 eng. sup. ; 16 part def. – Total des entrées : 1 727 €

Eng. Sup. : *Picnic Royal*

Chev. élim. : *City Gent GB*, *Signs Of Success (IRE)*, *Granacci*, *Grilo IRE*, *Javea*, *Magic Why*, *Prophets Pride GB*, *Salar Island ITY*, *Hemiarton*, *Reve De Chop*, *Don'T Tell Tales GB*, *Red Onion (GB)*, *Fan Zone*

Chev. retir. : *Lilly Bird (IRE)*, *Beacon Towers*, *Goutte De Lune*, *Handchop*, *Silver Poker*

25 000 € – 9 500 € – 7 000 € – 4 000 € – 2 000 € – 1 500 € – 1 000 €

Primes aux propriétaires :

- 7 875 € *Ascot Angel*.
 2 992 € *Bayoun*.
 2 835 € *Ultramarine*.
 1 620 € *Sauzon*.
 630 € *Gris D'Argent*.
 607 € *Oftenwork*.
 405 € *Urwald (Gb)*.

Primes aux éleveurs :

- 2 794 € M^{me} Gilles Forien.
 1 623 € Suc. Henri De La Chauvelais.
 1 278 € Dayton Investments Ltd.
 730 € M^{me} Loic Malivet.
 341 € M^{me} Axelle Negre De Watrigant.
 182 € Scea Haras De Saint Pair.
 179 € Haras D'Etreham, Frederic Bianco.

1287 ⁴⁰¹⁷ **PRIX DANIEL GUESTIER** **1 000 m**
(Maiden)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans**, n'ayant jamais gagné (A réclamer excepté). **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 000 m env.

- 1066** ⁴ **Speed Chop**, m, b, 2 ans, par Kheleyf USA et Stella Rocket [Indian Rocket (GB)], 58 k (A. *Gavilan*), D. Guillemain (s) – (n° corde 2) **1**
- 1066** ³ **Feelin Lucky**, f, b, 2 ans, par Olympic Glory IRE et Feelin Foxy GB (Foxhound USA), 56^{1/2} k (55 k), T. Jeffroy (*J. Plateaux*), S. Brogi – (n° corde 1) **2**
- 1088** ³ **Nouvelle Belle IRE**, f, gr, 2 ans, par Biraaj IRE et Rive Neuve [Enrique (GB)], 56^{1/2} k, M^{me} T. Marnane (*H. Journiac*), F. Guyader (s) – (n° corde 5) **3**
- Ces Soirees La IRE**, f, al, 2 ans, par Biraaj IRE et She'S Got The Beat (Slickly), 54^{1/2} k, M^{me} T. Marnane (*T. Bachelot*), F. Guyader (s) – (n° corde 4) **4**
- Kesariya**, f, b, 2 ans, par Exceed And Excel AUS et Kerasona [Oasis Dream (GB)], 54^{1/2} k (51 k) (*H. Mouesan*), J.C. Rouget (s) – (n° corde 3) **5**
- Tresjolie**, f, 2 ans, 54^{1/2} k, B. Vaitilingon (*A. Werle*) – (n° corde 6) **6**

6 partants ; 15 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 541 €

2 long ½, 4 long, 4 long, 2 long ½, 1 long ¼.

9 000 € – 3 600 € – 2 700 € – 1 800 € – 900 €

Primes aux propriétaires :

- 5 670 € *Speed Chop*.
2 268 € *Feelin Lucky*.
1 701 € *Nouvelle Belle Ire*, prime non attribuée.
1 134 € *Ces Soirees La Ire*, prime non attribuée.
567 € *Kesariya*.

Primes aux éleveurs :

- 1 907 € Alain Chopard.
762 € S.C.E.A. Des Prairies, Thomas Jeffroy, Benoît Jeffroy.
229 € Con Marnane, prime non attribuée.
153 € Con Marnane, prime non attribuée.
124 € S.A. Aga Khan.

Temps total : 1'5"20"

La pouliche FEELIN LUCKY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1288 ⁴⁰¹⁸ **PRIX ROBERT DE VILLEMANDY** **1 400 m**
(Maiden)

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 400 m env.

- 765** ² **Valdarann**, h, b, 3 ans, par Siyouni et Valdaya [Acclamation (GB)], 58 k (54^{1/2} k) (*S. Planque*), J.C. Rouget (s) – (n° corde 9) **1**
- 1068** ² **Snow Empress GB**, f, gr, 3 ans, par Kingman GB et Childa (IRE) (Duke Of Marmalade IRE), 56^{1/2} k, M. Coleman (*J. Auge*), C. Ferland (s) – (n° corde 6) **2**
- 1067** ³ **Code Of Silence GB**, m, b, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Ysper [Orpen (USA)], 58 k, G. Butlin (*M. Forest*), L.A. Urbano Grajales – (n° corde 10) **3**
- 1068** ⁴ **Marie De Vega IRE**, f, b, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Witches Brew IRE (Duke Of Marmalade IRE), 56^{1/2} k, Everest Racing (*V. Seguy*), F. Rohaut (s) – (n° corde 2) **4**
- 532** ³ **Sultanhon**, h, b, 3 ans, par Scissor Kick AUS et Hasturianita (IRE) (Dubawi IRE), 58 k (55^{1/2} k), Haras d'Etreham (*D. Alberca-Gavilan*), de B. Montzey (s) – (n° corde 8) **5**
- Verdina**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (A. *Gavilan*), de O. Montzey – (n° corde 5) **6**
- 875** ² **Wings**, m, 3 ans, 58 k, E. Schmid (*J. Guillochon*), HA. Pantall – (n° corde 1) **7**
- 979** ⁴ **Romilla**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55 k), φ, de B. Montzey (s) (*M^{me} A. Merou*), de B. Montzey (s) – (n° corde 4) **8**
- 936** **Kuros**, h, 3 ans, 58 k (54^{1/2} k), SV. Gianella (*L. Rousseau*), HA. Pantall – (n° corde 3) **9**

9 partants ; 33 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 1 008 €

Consition spéciale : *Valarica*

1 long, ¾ long, ½ long, 3 long ½, 1 long, 2 long ½, encolure, 6 long.

9 500 € – 3 800 € – 2 850 € – 1 900 € – 950 €

Primes aux propriétaires :

- 5 130 € *Valdarann*.
2 052 € *Snow Empress Gb*, prime non attribuée.
1 539 € *Code Of Silence Gb*, prime non attribuée.
1 026 € *Marie De Vega Ire*, prime non attribuée.
513 € *Sultanhon*.

Primes aux éleveurs :

- 1 901 € Haras De S.A. Aga Khan Scea.
323 € Ed'S Stud Ltd, prime non attribuée.
242 € The Ysper Partnership, prime non attribuée.
190 € First Racing Sp Zo. O, Imperial Bloodstock Sarl.
161 € Fermoil Ltd, prime non attribuée.

Temps total : 1'30"12"

Le poulain CODE OF SILENCE (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Les Commissaires, après avoir entendu le représentant de l'entraîneur José CALDERON ROMERON en ses explications, n'ont pas autorisé la pouliche VALARICA à participer à la course, l'entraîneur n'étant pas en mesure de présenter son document d'identification conformément aux dispositions de l'article 133 du Code des Courses au Galop et l'ont sanctionné par une amende de 150 euros.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu l'apprenti Simon PLANQUE (CODE OF SILENCE - GB) en ses explications, lui ont adressé des observations pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne après le départ jusqu'au signal prévu à cet effet sans que cela n'ait eu de conséquence sur le bon déroulement du départ.

1289 ⁴⁰¹⁹ **PRIX DU TREMBLAY** **1 400 m**
(Classe 2)

22 000 € (11 000, 4 180, 3 080, 1 760, 880, 660, 440) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas, dans leurs deux dernières courses, reçu une allocation de 15.000 ni, depuis le 27 octobre de l'année dernière inclus, dans leurs trois dernières courses, gagné une Classe 2. **Poids : 56 k. 1/2.** Les chevaux ayant, depuis le 27 juillet de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.000 porteront 1 k. 1/2; une allocation de 9.000, 2 k. 1/2; une allocation de 14.000, 3 k. 1/2.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 400 m env.

- 914** ¹ **Wooturn**, f, n, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Turning For Home [Spinning World (USA)], 57^{1/2} k, Suc. D. Clee (*J. Guillochon*), HA. Pantall – (n° corde 5) **1**
- 704** ⁵ **Samrah**, f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Badee Ah [Motivator (GB)], 57^{1/2} k, Cheik ABK. Al Thani (*O. Peslier*), F. Rohaut (s) – (n° corde 7) **2**
- Tortola**, f, b, 3 ans, par Goken et Cheam Ksah (IRE) (Hurricane Run IRE), 57^{1/2} k (55 k), Boultonbee Brooks Ltd (*D. Boche*), L. Gadbin (s) – (n° corde 3) **3**
- 531** ⁶ **Fang**, m, b, f, 3 ans, par Goken et Belle De France [Muhtathir (GB)], 59 k (55^{1/2} k), Ecurie B. Weill (*S. Planque*), J.C. Rouget (s) – (n° corde 2) **4**
- Eilean Dubh (IRE)**, m, b, 3 ans, par Vadamos et Kenwana (Kendargent), 56^{1/2} k, D.J. Mackay (*M. Foulon*), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 4) **5**
- Citadelle**, f, b, 3 ans, par Siyouni et Power Of The Moon IRE (Acclamation GB), 55 k (51^{1/2} k), Haras Voltaire (*H. Mouesan*), J.C. Rouget (s) – (n° corde 6) **6**
- 893** ³ **Creedmoor (GB)**, f, b, 3 ans, par Invincible Spirit IRE et Vorda [Orpen (USA)], 57^{1/2} k, H.H. M. Al Thani (*M. Barzalona*), P. Sogorb – (n° corde 1) **7**
- 893** ² **Sweeper Chop**, h, 3 ans, 59 k (56^{1/2} k), T. Lines (*D. Morin*), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 8) **8**

8 partants ; 18 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 805 €

1 long, ½ long, 1 long, 1 long ½, ¾ long, 3 long, 8 long.

11 000 € – 4 180 € – 3 080 € – 1 760 € – 880 € – 660 € – 440 €

Primes aux propriétaires :

- 5 940 € *Wooturn*.
2 257 € *Samrah*.
1 663 € *Tortola*.
950 € *Fang*.
475 € *Eilean Dubh (Ire)*.
356 € *Citadelle*.
237 € *Creedmoor (Gb)*.

Primes aux éleveurs :

- 2 202 € Suc. Derek Clee.
 1 255 € Scea Du Haras De Victot.
 616 € Earl Vincent Lechenault.
 352 € Ecurie Haras De Saint Vincent.
 132 € Haras Voltaire.
 115 € Nbb Consultant, Crispin De Moubray Sarl.
 57 € Al Shahania Stud.

Prime F.E.E. :

- 2 500 € Wooturn.
 Temps total : 1'29"47"

1290 ⁴⁰²⁰ **PRIX DE LA VILLE DU BOUSCAT** **1 600 m**
 (Handicap divisé)
 (Classe 3)
 Deuxième épreuve

25 000 € (12500, 4750, 3500, 2000, 1000, 750, 500) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +23.

- 1105 African Grey**, h, gr, 4 ans, par Kendargent et Agathe Rare (IRE) (Sadler'S Wells USA), 58^{1/2} k, A. Piednoel (*F. Veron*), J. Piednoel – (n° corde 8) **1**
- 1106 Cazaline**, f, b, 6 ans, par Kentucky Dynamite USA et Teatime [Loup Solitaire (USA)], 55 k (53^{1/2} k), ♂, C. Maynard (*M^{me} A. Merou*), C. Pautier – (n° corde 3) **2**
- 982 Shielding USA**, h, b, 7 ans, par First Defence USA et Kithira GB (Danehill USA), 59^{1/2} k, ♂, R. Sorrentino (*J. Auge*), S. Labate (s) – (n° corde 15) **3**
- 981 Chop Val**, m, al, 4 ans, par Amarillo IRE et Enough Paint (IRE) (New Approach IRE), 59 k, Ecurie Martial (*A. Werle*) – (n° corde 7) **4**
- 741** ⁵ **Bohemian'S Rhapsody**, h, b, 4 ans, par Siyouni et Tinge USA (Kingmambo USA), 59 k, Gemini Stud (*M. Barzalona*), Ed. Monfort (s) – (n° corde 1) **5**
- 769** ⁴ **Gims**, m, b, 4 ans, par Whipper USA et Suricat Girl IRE (Antonius Pius USA), 55 k, E. Mousson (*M. Pelletan*), J.L. Pelletan – (n° corde 5) **6**
- 725** ³ **Trust In You**, f, b.f, 6 ans, par Pour Moi IRE et Too Marvelous [Dansili (GB)], 55^{1/2} k, M^{me} I. Montenegro (*R.C. Montenegro*), M^{me} I. Montenegro – (n° corde 4) **7**
- 313** ¹ **Le Bequet**, m, 5 ans, 54^{1/2} k, F. Vermeulen (s) (*A. Crastus*) – (n° corde 14) **8**
- 1047 Putumayo**, h, 6 ans, 56 k, J.C. Daoudal (*J. Nicoleau*) – (n° corde 13) **9**
- 880** ⁴ **Bibi Voice**, f, 6 ans, 55^{1/2} k (53 k), P. Cornet (*M^{me} C. Cornet*), M^{me} S. Gavilan – (n° corde 11) **10**
- 559 Baileys Diable**, h, 5 ans, 57 k, G.R. Bailey Ltd (*M. Forest*), L.A. Urbano Grajales – (n° corde 2) **-**
- 981** ⁴ **Nobody'S**, h, 4 ans, 60 k (57^{1/2} k), HA. Pantall (*L. Rousseau*), HA. Pantall – (n° corde 16) **-**
- 860 Andino**, m, 4 ans, 54^{1/2} k, P. Rechsteiner (*J. Guillochon*), HA. Pantall – (n° corde 9) **-**
- 890 Fastnet Lightning IRE**, h, 8 ans, 53^{1/2} k, ♂, M^{me} A. Vigreux (*V. Seguy*), M^{me} A. Vigreux – (n° corde 10) **-**
- 741 Dantes GER**, h, 5 ans, 57 k, LG Bloodstock (*T. Bachelot*), C. Boutin (s) – (n° corde 12) **-**
- 1022 The Live Freedom**, h, 5 ans, 56 k, H. Bigeni (*I. Mendizabal*), R. Martens (s) – (n° corde 6) **-**

16 partants; 15 eng.; 1 eng. sup.; 16 part def. – Total des entrées : 1180 €

Eng. Sup. : *Le Bequet*

¾ long, encolure, 1 long ½, tête, ½ long, tête, ½ long, tête, 1 long.

12500€ – 4750€ – 3500€ – 2000€ – 1000€ – 750€ – 500€

Primes aux propriétaires :

- 5 062 € *African Grey*.
 1 496 € *Cazaline*.
 1 102 € *Shielding Usa*, prime non attribuée.
 810 € *Chop Val*.
 405 € *Bohemian'S Rhapsody*.
 303 € *Gims*.
 157 € *Trust In You*.

Primes aux éleveurs :

- 2 283 € Dayton Investments Ltd.
 811 € S.C.E.A. Haras De Manneville.
 365 € Alain Chopard, Christian Vallee.
 297 € Tim Thornton, Robert Nataf, prime non attribuée.
 182 € Lnj Foxwoods Llc.
 136 € M^{me} Aureline Perrier, Eric Mousson, Jean-Luc Pelletan.
 55 € Suc. De Moratalla.

Temps total : 1'41"8"

Le cheval CHOP VAL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Les Commissaires ont autorisé le hongre AFRICAN GREY à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Julien AUGÉ en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 6 coups).

1291 ¹⁴⁰²⁰ **PRIX SOTTSASS** **1 600 m**
 (Handicap divisé)
 (Classe 3)
 Troisième épreuve

16 000 € (8000, 3040, 2240, 1280, 640, 480, 320) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +29,5.

- 1106 Dann**, h, al, 6 ans, par Muhaymin USA et Dykam [Dylan Thomas (IRE)], 55^{1/2} k, F. Seguin (*F. Veron*), F. Seguin – (n° corde 16) **1**
- 982** ³ **Swiss Bank IRE**, h, b, 6 ans, par Swiss Spirit GB et Support Fund IRE (Intikhab USA), 59 k, ♂, CO. Corral (*A. Gavilan*), F. Sanchez – (n° corde 10) **2**
- 1115 Savile Row**, h, b, 7 ans, par Ransom O'War USA et Shikoku GB (Green Desert USA), 59^{1/2} k (58 k), ♂, M^{me} C. Papon (*M^{me} A. Merou*), M^{me} C. Papon – (n° corde 9) **3**
- 951** ² **Sorrenza**, f, b, 4 ans, par Amarillo IRE et Olonella (GB) (Selkirk USA), 55 k, C. Sorignet (*A. Werle*), C. Sorignet – (n° corde 3) **4**
- 1047** ⁴ **Born To Be IRE**, h, b, 7 ans, par Born To Sea IRE et Duquesa IRE (Intikhab USA), 59^{1/2} k, ♂, J. Pereira Lopes (*R. Sousa Ferreira*), I. Elarre Alvarez – (n° corde 4) **5**
- 982 Not A Lady**, h, b, 6 ans, par Meshaher USA et Lady Apples [Enrique (GB)], 57 k, F. Sanchez (*G. Guedj-Gay*), F. Sanchez – (n° corde 11) **6**
- 990 Kaaba Stone IRE**, f, b, 6 ans, par Society Rock IRE et Wattery GB (Royal Academy USA), 59 k (57^{1/2} k), ♂, L. Cendra (*M^{me} D. Santiago*), L. Cendra – (n° corde 7) **7**
- 982** ⁵ **Salsa Doloise**, f, 5 ans, 60 k, A. Bonin (s) (*C. Cadel*), A. Bonin (s) – (n° corde 1) **8**
- 847** ² **Victory Cat**, f, 4 ans, 58 k, E. Dupont (*A. Crastus*), J.L. Dubord – (n° corde 13) **9**
- 1104 Spinning Mist GB**, f, 4 ans, 56^{1/2} k, ♂, M^{me} C. Braire (*J. Cabre*), T. Poché – (n° corde 5) **10**
- Vert Diamond**, h, 7 ans, 59^{1/2} k (57 k), P. Patanchon (*M^{me} M. Meyer*), de T. Lauriere – (n° corde 14) **-**
- 982 Centaurus**, m, 5 ans, 59^{1/2} k, ♂, M^{me} C. Hermelin (*I. Mendizabal*), S. Brogi – (n° corde 8) **-**
- 926** ⁵ **Misty Cat**, f, 5 ans, 57 k, ♂, C. Alonso Vidal de La Pena (*J. Grosjean*), C. Alonso Pena – (n° corde 2) **-**
- 1106 Achillea**, f, 8 ans, 57^{1/2} k, P. Patanchon (*M. Forest*), W. Walton – (n° corde 6) **-**

14 partants; 15 eng.; 1 eng. sup.; 16 part def. – Total des entrées : 1612 €

Eng. Sup. : *Savile Row*

Sans motif : *Djannabi*

courte encolure, 1 long ¼, courte tête, courte tête, tête, ½ long, courte tête, 2 long, nez.

8000€ – 3040€ – 2240€ – 1280€ – 640€ – 480€ – 320€

Primes aux propriétaires :

- 2 520 € *Dann*.
 957 € *Swiss Bank Ire*, prime non attribuée.
 705 € *Savile Row*.
 518 € *Sorrenza*.
 201 € *Born To Be Ire*, prime non attribuée.
 151 € *Not A Lady*.
 100 € *Kaaba Stone Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 367 € Ecurie Jarian.
 382 € Capricorn Stud Sa.
 258 € M^{me} Eve Johnson Houghton, prime non attribuée.
 233 € Le Thenney.
 82 € Bernard Fernand Leclere, M^{me} Raymonde Leclere.
 54 € Northern Bloodstock Agency Ltd, prime non attribuée.
 27 € David Commins, prime non attribuée.

Temps total : 1'41"41"

Le hongre DANN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Les Commissaires ont autorisé le hongre KAABA STONE (IRE) à ne faire qu'un tour du rond et être montée sur la piste, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

La jument JULLOUVILLE a été déclarée non partante après qu'elle se soit renversée dans sa stallie de départ.

Les Commissaires ont demandé au vétérinaire de service d'effectuer un prélèvement biologique sur ladite jument.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Alexandre GAVILAN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 6 coups).

1292 4021 PRIX SC IMMOBILIER EQUESTRE - CRITERIUM DES JEUNES 1 900 m

(Mâles et Femelles - Anglo-Arabs 37,5 % et plus)

Réservée F.E.E.

32 000 € (16 000, 6 400, 4 800, 3 200, 1 600) – dotation France Galop

CLASSIC I

Pour poulains entiers et pouliches de 3 ans, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 37,5 % de sang arabe. **Poids : 58 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places : 1 k. par 5.000 reçus. En outre, les chevaux comptant au moins 50 % de sang arabe recevront 3 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et les jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.

L'Association Anglo-Course offrira une prime de 800 euros au cheval classé 6^e, sous réserve que le propriétaire et les co-propriétaires, l'éleveur et les co-éleveurs, ainsi que l'entraîneur soient membres de l'Association Anglo-Course au 1^{er} janvier 2021.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 1 900 m env.

- 565 1 **Illywood Pontadour**, f, al, 3 ans, par Frisson Du Pecos et Perliwood Du Lac [Satin Wood (IRE)], 57^{1/2} k, Ecurie Pierre Pilarski (M^{me} L. Le Pemp), D. Guillemain (s) – (n° corde 1) 1
- 929 1 **Iska De La Brunie**, f, b, 3 ans, par Gnome et Ceres De La Brunie (Dan Music), 57^{1/2} k, J. Cruzillac (M. Forest), M^{me} C. Courtade – (n° corde 3) 2
- 929 3 **Feng Shui Du Pecos**, m, al, 3 ans, par Fairplay Du Pecos et Felee (Hasa), 58 k, M^{me} F. Barbi (J. Cabre), SR. Simon – (n° corde 5) 3
- 929 2 **Sybilline**, f, b, 3 ans, par Hasawood De Bordes et Sicilia (Regality), 57^{1/2} k, M. Thiebaud (V. Seguy), M^{me} C. Courtade – (n° corde 7) 4
- Grand Look**, m, b, 3 ans, par Frisson Du Pecos et Look Perle (El Triunfo), 55 k, T. Poque (M. Foulon), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 4) 5
- Tryanero**, m, 3 ans, 58 k, P. Saint-Martin (A. Crastus), de T. Lauriere – (n° corde 6) 6
- 929 **Quinteplus**, m, 3 ans, 55 k, φ, JC. Escalé (M^{me} A. Merou), M^{me} C. Courtade – (n° corde 2) 7

7 partants ; 9 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 569 €

1 long, 3/4 long, 1 long, 3 long 1/2, 2 long, 4 long.

16 000 € – 6 400 € – 4 800 € – 3 200 € – 1 600 €

Primes aux éleveurs :

- 2 880 € Francois Maillot.
 1 152 € Jacques Cruzillac, M^{me} Marie Cruzillac, M^{me} Laura Cruzillac.
 864 € Haras Du Pecos, M^{me} Anne-Marie Supervielle-Brouques.
 576 € Jean-Charles Escalé.
 288 € Thierry Poque.

Temps total : 2'13"39"

La pouliche ILLYWOOD PONTADOUR (AA4) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

MARSEILLE-BORÉLY

0610 117

mardi 27 avril 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Martine CODDE – Hubert BRUNA – Nathalie MARTEAU

1293 4022 PRIX DES COLOMBES 950 m

(Maiden)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, n'ayant jamais gagné (A réclamer excepté). **Poids : 58 k.** les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 950 m env.

- 955 2 **Gorl Pit**, f, n.p, 2 ans, par Dastarhon (IRE) et Gorl D'Ouilly (Man O West), 56^{1/2} k, E. Loungar (JB. Eyquem), C. Escuder – (n° corde 2) 1
- 955 3 **Secret Feeling**, f, al, 2 ans, par Recorder GB et Blue Feeling ITY (Xaar GB), 56^{1/2} k, O. Ulmann (G. Millet), Cha. Rossi (s) – (n° corde 1) 2
- Diadema**, f, b, 2 ans, par De Treville GB et Panja IRE (Dalakhani IRE), 54^{1/2} k, R. Shaykhutdinov (S. Ruis), Fred Rossi (s) – (n° corde 5) 3
- Purplepay**, f, b, 2 ans, par Zarak et Piedra IRE (Lawman), 54^{1/2} k (M. Grandin), Cé. Rossi – (n° corde 3) 4
- Dux**, m, b, 2 ans, par Charm Spirit (IRE) et Edya GB (Makfi GB), 56 k (54^{1/2} k), BN. Khuong (M^{me} J. Marcialis), C. Escuder – (n° corde 6) 5
- 787 1 **Vanille Bleue**, f, 2 ans, 56^{1/2} k, Mbaye Niang SNC (F. Blondel), Fred Rossi (s) – (n° corde 4) 6

6 partants ; 14 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 565 €

courte tête, 1 long, 1/2 long, 1 long, 4 long.

9 000 € – 3 600 € – 2 700 € – 1 800 € – 900 €

Primes aux propriétaires :

- 5 670 € Gorl Pit.
 2 268 € Secret Feeling.
 1 701 € Diadema.
 1 134 € Purplepay.
 567 € Dux.

Primes aux éleveurs :

- 1 907 € James Baudouin.
 762 € M^{me} Sonia Grosso.
 572 € Rashit Shaykhutdinov.
 381 € M^{me} Lisa Lemiere Dubois.
 190 € Haras De La Mercerie, Qatar Bloodstock Limited.

Temps total : 0'56"97"

1294 4025 PRIX VIA MILANO 2 000 m

(Classe 1)

30 000 € (15 000, 5 700, 4 200, 2 400, 1 200, 900, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, depuis le 27 octobre de l'année dernière inclus, gagné une course de Classe 1 dans leurs deux dernières courses. **Poids : 57 k.** Tout gagnant d'une course de Classe 2 à 2 ans, depuis le 27 octobre de l'année dernière inclus ou, cette année, d'une Classe 1 portera 2 k. Les chevaux n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté) recevront 1 k. 1/2 ; ceux n'ayant jamais couru, 2 k. 1/2.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- 1089 5 **Shut The Box**, m, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et Tiziana USA (Dixie Union USA), 57 k, Le Haras de La Gousserie (F. Blondel), Fred Rossi (s) – (n° corde 7) 1
- In Fall (GB)**, f, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Iowa Falls GB (Dansili GB), 55^{1/2} k (K. Barbaud), F. Vermeulen (s) – (n° corde 4) 2
- 1119 4 **Trust On Him**, m, al, 3 ans, par Elvstroem AUS et Try With Me (IRE) (Nayef USA), 57 k, ⊗, MA. Sebouan (G. Mosse), C. Escuder – (n° corde 6) 3
- 349 1 **Craps**, m, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Ironique USA (Smart Strike CAN), 57 k, B. Giraudon (JB. Eyquem), JC. Rouget (s) – (n° corde 2) 4
- 953 1 **Loue Saphir**, f, b, 3 ans, par The Last Lion IRE et Licorne Bleue USA (War Chant USA), 55^{1/2} k, LH (S. Ruis), Fred Rossi (s) – (n° corde 1) 5

805	⁷ Lepti Prinsadi , h, b, 3 ans, par Prince Gibraltar et Miss Lady GER (Lawman), 57 k, JF. Gribomont (<i>M. Grandin</i>), Cé. Rossi – (n° corde 8)	6	
958	Carl Gustaf , h, n.p., 3 ans, par Scissor Kick AUS et Miss Kruk GER (Soldier Of Fortune IRE), 55 ^{1/2} k, O. Ulmann (<i>M^{me} J. Marcialis</i>), Cha. Rossi (s) – (n° corde 3)	7	
1090	⁴ Wind Of Light , f, 3 ans, 55 ^{1/2} k (<i>A. Rousset</i>), de A. Watrigant (s) – (n° corde 5)	8	
	8 partants; 9 eng.; 3 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 1 734 € Eng. Sup.: <i>Trust On Him, Louve Saphir, Lepti Prinsadi</i>		
	tête, 1 long, courte encolure, encolure, 2 long 1/2, 3/4 long, 5 long. 15 000€ – 5 700€ – 4 200€ – 2 400€ – 1 200€ – 900€ – 600€		
	Primes aux propriétaires:		
	8 100€ <i>Shut The Box.</i>		
	3 078€ <i>In Fall (Gb).</i>		
	2 268€ <i>Trust On Him.</i>		
	1 296€ <i>Craps.</i>		
	648€ <i>Louve Saphir.</i>		
	486€ <i>Lepti Prinsadi.</i>		
	324€ <i>Carl Gustaf.</i>		
	Primes aux éleveurs:		
	3 003€ <i>Sas Regnier.</i>		
	1 141€ <i>Dream With Me Stable Inc.</i>		
	840€ <i>Haras De Saint Julien.</i>		
	480€ <i>Neustrian Associates, Christopher Richard Hirst.</i>		
	180€ <i>Henri Gribomont.</i>		
	157€ <i>Haras De Beauvoir.</i>		
	120€ <i>Valentin Bukhtoyarov, Evgeny Kappushev.</i>		
	<i>Temps total: 2'4"69"</i>		
	Les Commissaires, ont autorisé la pouliche WIND OF LIGHT à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.		
	Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Killian BARBAUD en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour s'être présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus de 700 grammes au poids résultant des conditions de la course et de l'application des surcharges.		
	Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment un mouvement survenu, à environ 100 mètres du poteau d'arrivée entre les poulains CRAPS (Jean-Bernard EYQUEM) arrivé 4 ^e , SHUT THE BOK (Franck BLONDEL) arrivé 1 ^{er} et TRUST ON HIM (Gérald MOSSE) arrivé 3 ^e .		
	En outre, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Jean-Bernard EYQUEM, se plaignant d'avoir été gêné à environ 100 mètres du poteau d'arrivée par le poulain SHUT THE BOX.		
	Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le poulain CRAPS avait eu un court instant le passage entre ces deux concurrents mais n'avait pas les ressources nécessaires pour progresser utilement et n'avait ainsi pas été empêché d'obtenir une meilleure allocation.		
1295	⁴⁰²³ PRIX DES TOURNESOLS	1 800 m	
	(Mâles et Hongres)		
	(Maiden)		
	19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) – dotation France Galop		
	Pour poulains entiers et hongres de 3 ans , n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k . Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.		
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.		
	Parcours n° P5: Plat, Dist. 1 800 m env.		
1020	⁴ Mars GR , h, b, 3 ans, par Schubert USA et Pieman'S Girl GB (Henrythenavigator USA), 58 k, PP. Vasilopoulos (<i>G. Mosse</i>), K. Borgel (s) – (n° corde 5)	1	
953	Sage Dream (IRE) , m, b, 3 ans, par Oasis Dream GB et Sayfoohnisa [Azamour (IRE)], 58 k, φ, Ecurie d'Englesqueville (<i>S. Ruis</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 2)	2	
610	Haroun , m, b, 3 ans, par Toronado (IRE) et Al Haffanah IRE (Acclamation GB), 58 k (54 ^{1/2} k), Armenic Bloodstock (<i>G. Legras</i>), J. Reynier – (n° corde 11)	3	
953	Keat , h, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et King'S Dam GB (King'S Best USA), 58 k (56 ^{1/2} k), φ, SARL Winning Bloodstock Agency (<i>M^{me} A. Molins</i>), S. Labate (s) – (n° corde 4)	4	
803	⁴ Kenzal , m, b, 3 ans, par Kendargent et Izalia [Iron Mask (USA)], 58 k (<i>G. Millet</i>), J. Reynier – (n° corde 1)	5	
803	⁵ Swinging London (IRE) , h, 3 ans, 58 k, SARL Ecurie J.L. Tepper (<i>JB. Eyquem</i>), JC. Rouget (s) – (n° corde 6)	6	
958	³ Namaste , h, 3 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), Ecurie Haras de Saint Vincent (<i>M^{me} E. Cieslik</i>), C. Escuder – (n° corde 3)	7	
953	Frauenfeld (IRE) , h, 3 ans, 58 k, M. Lagasse (<i>F. Blondel</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 9)	8	
	My Nest , m, 3 ans, 58 k, φ, Ecurie Joub (<i>K. Barbaud</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 10)	9	
803	Golden Fumier GB , m, 3 ans, 58 k, E. Loungar (<i>A. Rousset</i>), C. Escuder – (n° corde 8)	10	
	10 partants; 14 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. – Total des entrées: 737 € Eng. Sup.: <i>Frauenfeld (IRE)</i>		
	Code anomalie DS: <i>Amont</i>		
	tête, 3/4 long, encolure, 1/2 long, encolure, nez, 2 long 1/2, courte encolure, 6 long.		
	9 500€ – 3 800€ – 2 850€ – 1 900€ – 950€		
	Primes aux propriétaires:		
	5 130€ <i>Mars Gr</i> , prime non attribuée.		
	2 052€ <i>Sage Dream (Ire).</i>		
	1 539€ <i>Haroun.</i>		
	1 026€ <i>Keat.</i>		
	513€ <i>Kenzal.</i>		
	Primes aux éleveurs:		
	807€ <i>I. Grivas</i> , prime non attribuée.		
	497€ <i>Serge Boucheron, Haras D'Haspel.</i>		
	380€ <i>Ecurie Jema.</i>		
	373€ <i>Hamed Nasser F N Al-Hababi, Zayed Muhsen Z A Al-Khayarin.</i>		
	190€ <i>Jean-Claude Seroul.</i>		
	<i>Temps total: 1'55"79"</i>		
	A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Richard CHOTARD en ses explications, lui ont indiqué que le poulain AMONT sera interdit de courir pour une durée de 8 jours, suite à son refus de rentrer dans sa stalle de départ.		
1296	⁴⁰²⁴ PRIX PIERRE PUGET	1 800 m	
	(Femelles)		
	(Maiden)		
	19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) – dotation France Galop		
	Pour pouliches de 3 ans , n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k . Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.		
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.		
	Parcours n° P5: Plat, Dist. 1 800 m env.		
420	⁴ Bellaciaociao , f, b, 3 ans, par Camelot GB et Moonlight In Paris (Literato), 58 k, SARL Ecurie J.L. Tepper (<i>JB. Eyquem</i>), JC. Rouget (s) – (n° corde 7)	1	
953	² Jas Hennessy , f, b, f, 3 ans, par Air Chief Marshal IRE et Kitty D'Argos (Ecosais), 58 k (56 ^{1/2} k), F. Benavides (<i>M^{me} E. Cieslik</i>), C. Escuder – (n° corde 1)	2	
956	Miss Cayssie , f, b, 3 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Massagena [American Post (GB)], 58 k, φ, M ^{me} C. Martina (<i>K. Barbaud</i>), N. Perret (s) – (n° corde 10)	3	
59	Ja Ja Ding Dong IRE , f, b, 3 ans, par Acclamation GB et Favourable Terms GB (Selkirk USA), 58 k, φ, M ^{me} E. Gilliar (<i>S. Ruis</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 3)	4	
804	Keepthedreamalive (IRE) , f, b, 3 ans, par The Gurkha IRE et Venetias Dream IRE (Librettist USA), 58 k, ⊗, Haras du Logis Saint-Germain (<i>F. Blondel</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 12)	5	
1020	Geniale GR , f, 3 ans, 58 k, ⊗, C. Theodorakis (<i>G. Mosse</i>), K. Borgel (s) – (n° corde 11)	6	
804	Stella Tremona GB , f, 3 ans, 58 k (54 ^{1/2} k), M ^{me} E. Kennedy (<i>G. Legras</i>), J. Reynier – (n° corde 4)	7	
953	Carrina Carrina (IRE) , f, 3 ans, 58 k (<i>G. Millet</i>), J. Reynier – (n° corde 8)	8	
905	Maydeva , f, 3 ans, 58 k, ⊗, A. Giannotti (<i>A. Rousset</i>), S. Labate (s) – (n° corde 13)	9	
956	⁴ Jumeirah Beach , f, 3 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), Haras de Beauvoir (<i>M^{me} A. Molins</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 2)	10	
	Rose De Piencourt , f, 3 ans, 56 k, R. Malherbe (<i>M. Grandin</i>), Cé. Rossi – (n° corde 5)		
953	Blind Date (GB) , f, 3 ans, 58 k, Team Hogdala A.B. (<i>C. Billardello</i>), R. Martens (s) – (n° corde 9)		
	Giulia D'Amour , f, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), φ, J. Planard (<i>M^{me} K. Boedec</i>), M. Planard – (n° corde 6)		
	13 partants; 21 eng.; 1 eng. sup.; 13 part def. – Total des entrées: 1 111 €		
	Eng. Sup.: <i>Keepthedreamalive (IRE)</i>		
	1 long, 5 long, courte encolure, encolure, 1 long, 1 long, 1 long 1/2, 8 long.		
	9 500€ – 3 800€ – 2 850€ – 1 900€ – 950€		
	Primes aux propriétaires:		
	5 130€ <i>Bellaciaociao.</i>		
	2 052€ <i>Jas Hennessy.</i>		
	1 539€ <i>Miss Cayssie.</i>		
	1 026€ <i>Ja Ja Ding Dong Ire</i> , prime non attribuée.		
	513€ <i>Keepthedreamalive (Ire).</i>		

Primes aux éleveurs :

- 1 243 € Sarl Ecurie J. L. Tepper.
760 € Franck Benavides.
570 € Eric Chevrier, M^{me} Martine Bilesimo.
161 € Alan Byrne, Canning Bloodstock Ltd, Tinnakill Bloodstock Ltd, prime non attribuée.
124 € Haras Du Logis Saint Germain.

Temps total : 1'53"33"

Le jockey Marie VELON étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval JAS HENNESSY par le jockey Elaura CIESLIK.

1297 ⁴⁰²⁷ **PRIX DE BANDOL** **1 200 m**
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

La référence applicable dans ce handicap sera + 25.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 200 m env.

Référence : +25.

- 1018** ⁴ **Galoubet (GB)**, h, b, 5 ans, par Makfi GB et Creamcake USA (Mr. Greeley USA), 56^{1/2} k, φ, Ecurie La Vallée Martigny EARL (S. Ruis), F. Vermeulen (s) – (n° corde 1) **1**
- 1092** ⁴ **Torpen**, h, b, 4 ans, par Orpen USA et That'S The Spirit [Country Reel (USA)], 61^{1/2} k, P. Goral (J. Claudic), C. Escuder – (n° corde 2) **2**
- 808** **Anfrati (IRE)**, f, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et Desire To Win (IRE) (Lawman), 59 k (57^{1/2} k), Mario Genovese SRL (M^{me} A. Molins), Fred Rossi (s) – (n° corde 6) **3**
- 1018** **Dream Life**, f, b, 5 ans, par Authorized IRE et Tender Night USA (Elusive Quality USA), 55 k, Ecurie Victoria Dreams (F. Blondel), Cé. Rossi – (n° corde 9) **4**
- 1018** ³ **Mucho Macho**, h, b, 4 ans, par Machucambo et Khanbaligh [Panis (USA)], 60 k, φ, Seydoux de Clausonne (J.B. Eyquem), F. Vermeulen (s) – (n° corde 10) **5**
- 1042** **Naab**, m, 7 ans, 62 k (60^{1/2} k), T. Raber (M^{me} F. Valle Skar), C. Fey (s) – (n° corde 4) **6**
- 1018** ⁵ **Wasachop**, h, 4 ans, 54 k (52^{1/2} k), O. Martinelli (G. Legras), C. Escuder – (n° corde 3) **7**
- 1018** **Spirit Of Foot (IRE)**, h, 4 ans, 57^{1/2} k, ⊗ (G. Millet), J. Reynier – (n° corde 7) **8**
- 1018** **Marie'S Picnic**, f, 5 ans, 65 k (61^{1/2} k) (M^{me} L. Rousset), J. Reynier – (n° corde 5) **9**
- 750** **Navalis GER**, h, 6 ans, 52^{1/2} k (51 k), ⊗, M^{me} J. Burger (M^{me} M. Michel), C. Escuder – (n° corde 8) **10**

10 partants ; 22 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 571 €
1 long 1/2, 1 long, 1/2 long, 1/2 long, courte tête, tête, encolure, 1/2 long, 1 long.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 3 645 € Galoubet (Gb).
1 458 € Torpen.
1 093 € Anfrati (Ire).
729 € Dream Life.
364 € Mucho Macho.

Primes aux éleveurs :

- 1 643 € Ecurie La Vallée Martigny Earl.
657 € Suc. Christian Meunier, Patrice Renaudin.
493 € Haras D'Etremham, Gestut Zur Kuste Ag.
328 € Jean-Philippe Dubois.
164 € James Baudouin.

Temps total : 1'10"43"

Le jockey Marie VELON étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval NAAB par le jockey Frida VALLE SKAR.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jeune-jockey Léonie ROUSSET au sujet de la performance de la pouliche MARIE'S PICNIC arrivée 9ème.

La jeune-jockey a déclaré qu'elle avait été victime d'un problème de harnachement, sa selle ayant avancé dans le tournant. Les Commissaires ont enregistré ses déclarations et lui ont demandé de prendre les dispositions nécessaires afin que cela ne se reproduise plus.

1298 ⁴⁰²⁸ **PRIX DE SANARY-SUR-MER** **1 200 m**
(Handicap divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 200 m env.

Référence : +33.

- 991** **Empiric (GB)**, h, b, 8 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Sierra Slew GB (Fantastic Light USA), 55^{1/2} k, E. Bernhardt (M. Grandin), E. Bernhardt – (n° corde 4) **1**
- 1017** **Chante Blu**, h, b, 6 ans, par Elusive City USA et Chanson Celeste GB (Oratorio IRE), 59 k, ⊗, M^{me} N. Carrie-Eychenne (F. Foresi), F. Foresi – (n° corde 8) **2**
- 1017** ³ **Actually In Love**, f, b, 5 ans, par Kingsalsa USA et Terre De Haut [Septieme Ciel (USA)], 59 k, Pat. Mejean (G. Millet), R. Martens (s) – (n° corde 5) **3**
- 668** **Le Ring**, m, b, 11 ans, par Slickly et Joha (Johann Quatz), 51 k (48^{1/2} k), φ, F. Bembo (M^{me} L. Rousset), F. Bembo – (n° corde 1) **4**
- 1017** ⁵ **Mirasol**, f, b, 8 ans, par Makfi GB et Singing Machine USA (Rossini USA), 51 k, P. Azzopardi (G. Congiu), P. Azzopardi – (n° corde 7) **5**
- 1017** ¹ **Love To Excel IRE**, h, 5 ans, 53 k (50^{1/2} k), ⊗, Le Haras de Fred (A. Mosse), F. Foresi – (n° corde 3) **6**
- 1094** ¹ **Makhzen**, h, 7 ans, 52 k, M^{me} C. Moneta (G. Legras), R. Martens (s) – (n° corde 2) **7**
- 1017** ² **Queen Of The Night**, f, 4 ans, 60 k (58^{1/2} k), φ, J. Piasco (M^{me} E. Cieslik), C. Escuder – (n° corde 6) **8**
- 996** **Mangkhut**, h, 4 ans, 60 k (58^{1/2} k), ⊗, D. Singarin (M^{me} M. Michel), R. Chotard – (n° corde 9) **9**

9 partants ; 9 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 277 €

1/2 long, 2 long, 1 long 1/2, courte encolure, nez, 1 long, 1 long, 1 long.

7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€

Primes aux propriétaires :

- 2 205 € Empiric (Gb).
882 € Chante Blu.
850 € Actually In Love.
441 € Le Ring.
220 € Mirasol.

Primes aux éleveurs :

- 1 196 € Petra Bloodstock Agency Ltd.
478 € Guy Heald.
383 € Peter Brunet.
239 € Jean-Claude Seroul.
119 € Alain Louis-Dreyfus.

Temps total : 1'10"59"

Le jockey Marie VELON étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre MAKHZEN par le jockey Grégoire LEGRAS au poids de 52 kg.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Franck FORESI en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

1299 ⁴⁰²⁶ **PRIX CLINTON** **1 600 m**
(Handicap)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap sera +27.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +27.

- 954** ⁵ **Toutelusive**, f, b.m, 3 ans, par Elusive City USA et Tourtour [Gold Away (IRE)], 55^{1/2} k, ⊗ (G. Congiu), M. Planard – (n° corde 6) **1**
- 1016** ⁴ **Autumn Twilight IRE**, m, al, 3 ans, par Buratino IRE et Mujadil Shadow IRE (Mujadil USA), 61 k (59^{1/2} k), M^{me} AG. Kavanagh (M^{me} M. Michel), R. Chotard – (n° corde 7) **2**

	Be Great , f, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Be Released IRE (Three Valleys USA), 61 ^{1/2} k (59 k), Mario Genovese SRL (<i>T. Ventadour</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 9)	3
804	Great Team , f, gr, 3 ans, par Pedro The Great USA et Marichen [Peer Gynt (JPN)], 57 k (55 ^{1/2} k), M ^{me} L. Samoun (<i>M^{me} E. Cieslik</i>), C. Escuder – (n° corde 5)	4
954	Oneonechop , m, b, 3 ans, par Kheleyf USA et Pippa Chope (Captain Chop), 63 k (61 ^{1/2} k), ♂, R. Capozzi (<i>M^{me} A. Molins</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 3)	5
959	November Rain , f, 3 ans, 60 ^{1/2} k, M ^{me} P. Brandt (<i>K. Barbaud</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 4)	6
1093	Cream Ice (GB) , f, 3 ans, 57 ^{1/2} k, ♂, Ecurie La Vallée Martigny EARL (<i>G. Millet</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 8)	7
1020	Slow Dance , h, 3 ans, 58 k, T. Gagliano (<i>S. Ruis</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 1)	8
954	Pretty Suzie , f, 3 ans, 60 ^{1/2} k, ♂, LH (<i>F. Blondel</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 2)	9
954	Beni Khiair , m, 3 ans, 60 k, Y. Jacquin (<i>JB. Eyquem</i>), N. Perret (s) – (n° corde 11)	10
878	Hayao , h, 3 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), T. Raber (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), C. Bonin (s) – (n° corde 10)	–

11 partants ; 23 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 772 €
2 long, nez, 1 long, 1/2 long, courte tête, 1/2 long, tête, 8 long, 1 long 1/2.
9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

4 860 € *Toutelusive*.
1 944 € *Autumn Twilight Ire*, prime non attribuée.
1 458 € *Be Great*.
972 € *Great Team*.
486 € *Oneonechop*.

Primes aux éleveurs :

1 801 € Patrice Boureau, Emile Eyvaso.
540 € Haras D'Haspel.
360 € San Gabriel Inv. Inc. .
306 € Kildaragh Stud, prime non attribuée.
180 € Alain Chopard, Albert Rivetti, Jean-Luc Rivetti, Aldo Volo.

Temps total : 1'44"11"

Le jockey Marie VELON étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre HAYAO par le jockey Frida VALLE SKAR.

Les Commissaires, ont autorisé le poulain BENI KHIAR et le hongre SLOW DANCE à être munis d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentés au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

LA TESTE DE BUCH

Réunion organisée par STE DES COURSES DE LA TESTE DE BUCH

0550 118

mercredi 28 avril 2021

Terrain

Commissaires de courses : Pierre BARBE – Claude MAYNARD – Philippe VORNIÈRE

1300 ³⁹⁹³ **PRIX VILLE D'ANGOULEME** **1 000 m**
(Handicap)
(Classe 4)

12 000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 28.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

(LIGNE DROITE)

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 000 m env.

Référence : +28.

869	Kentish Waltz IRE , f, al, 6 ans, par Dandy Man IRE et Imelda Mayhem GB (Byron GB), 56 ^{1/2} k, I. Raybould (<i>F. Veron</i>), I. Raybould – (n° corde 10)	1
1023	Flyleyf , h, b, 5 ans, par Kheleyf USA et Fligane [Bering (GB)], 51 k, M ^{me} C. Gustave (<i>M^{me} A. Merou</i>), JL. Dubord – (n° corde 6)	2
750	Kannon , h, b, 5 ans, par Garswood GB et Desert Shine IRE (Green Desert USA), 59 k, J. Borg (<i>T. Henderson</i>), D. Henderson – (n° corde 9)	3

1023 Visir Iznogud, m, b.f, 4 ans, par Sommerabend GB et Mademoiselle Sally (GB) (Virtual GB), 64^{1/2} k, B. Gila de La Puerta (*L. Urbano Aguero*), LA. Urbano Grajales – (n° corde 8)
 4 |

1152 ³ **Wink Oliver GB**, h, b, 9 ans, par Winker Watson GB et Nadinska GB (Doyen IRE), 57 k (54^{1/2} k) (*T. Pauquet*) – (n° corde 13)
 5 |

1018 Becquamis, h, 7 ans, 56^{1/2} k, ♂, P. Lhoste (*A. Werle*), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 12)
 6 |

1023 Sainte Colere (IRE), f, 8 ans, 60 k, ♂, M^{me} N. Weiland-Jaeggi (*J. Auge*) – (n° corde 3)
 7 |

1024 Mountain Guard IRE, m, 6 ans, 60^{1/2} k, M^{me} MO. Costa Cerqueira (*J. Plateaux*), HJ. Faria Pereira – (n° corde 14)
 8 |

1086 ¹ **Eversweet**, f, 4 ans, 59 k (57^{1/2} k), Ecurie Senator (*M^{me} M. Eon*), A. Fouassier – (n° corde 7)
 9 |

1023 ⁵ **Toy Room (IRE)**, f, 5 ans, 66 k (62^{1/2} k), M. Guarnieri (*M^{me} C. Larrigade*), M. Guarnieri – (n° corde 4)
 10 |

Venussio, h, 6 ans, 51 k (50 k), JL. Delaplace (*C. Raimbault*), JL. Delaplace – (n° corde 11)
 – |

1017 Qayes GB, h, 6 ans, 51 k (50^{1/2} k), ♂, P. Ventena Alves (*M^{me} D. Santiago*), P. Ventena Alves – (n° corde 5)
 – |

1086 Orkaan, h, 4 ans, 55^{1/2} k, ♂, M^{me} V. Gadbin (*D. Boche*), L. Gadbin (s) – (n° corde 1)
 – |

1086 Bassim, h, 4 ans, 55^{1/2} k, ♂, IM. Luzuriaga Telleria (*J. Gelabert Bautista*), M. Alonso Roldan – (n° corde 2)
 – |

14 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 820 €
Eng. Sup. : *Visir Iznogud*

2 long, 1 long, 2 long, courte encolure, 1 long 1/2, 1 long 1/2, courte encolure, 1 long, courte tête.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

1 890 € *Kentish Waltz Ire*, prime non attribuée.
972 € *Flyleyf*.
729 € *Kannon*.
486 € *Visir Iznogud*.
189 € *Wink Oliver Gb*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

510 € Ballyhane Stud, prime non attribuée.
438 € M^{me} Karine Belluteau.
219 € Nipio S. L. .
214 € Patrick Fennessy.
78 € Norman Court Stud, prime non attribuée.

Temps total : 0'58"60"

Les Commissaires ont autorisé le jument KENTISH WALTZ (IRE) à ne faire qu'un tour du rond de présentation et à entrer en piste en 1^{er}, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les Commissaires ont autorisé le jument TOY ROOM (IRE) à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires, après avoir entendu la femme-jockey Delphine SANTIAGO en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présentée à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids déclaré.

Le hongre KANNON a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1301 ³⁹⁹¹ **PRIX DE LA VILLE DE LA COURONNE** **2 200 m**
(À réclamer)

8 000 € (4 000, 1 600, 1 200, 800, 400) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 56 k**. Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 5.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P10 : Plat, Dist. 2 200 m env.

928 ³ **Allset (IRE)**, m, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Not Ready USA (More Than Ready USA), 58 k (55^{1/2} k), (9 000), Wertheimer & Frere (*M^{me} M. Meyer*), C. Ferland (s) – (n° corde 9)
 1 |

1153 Tete D'Or, f, gr, 3 ans, par Rajsaman et Blue Hollow (IRE) (Beat Hollow GB), 54^{1/2} k (7 000), F. Vermeulen (s) (*L. Mendizabal*) – (n° corde 12)
 2 |

851 Rue Jonas, f, b.f, 3 ans, par Dariyan et Tauranga [Gold Away (IRE)], 54^{1/2} k (53 k), ♂, (7 000), Ecurie X (*M^{me} M. Eon*), A. Fouassier – (n° corde 8)
 3 |

928 ⁴ **Illois (IRE)**, m, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Illiushka (IRE) (Iffraaj GB), 58 k (54^{1/2} k), ♂, (9 000), G. Augustin-Normand (*M^{me} R. Liegeois*), C. Ferland (s) – (n° corde 11)
 4 |

Plus Grandir, m, gr, 3 ans, par Captain Chop et Giulia Farnese (IRE) (Verglas IRE), 56 k (53^{1/2} k), (7 000), JP. Vanden Heede (*G. Sanchez*) – (n° corde 2)
 5 |

- 928 **Altar Of The Sun GB**, h, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), (9 000), JL. Foursans-Bourdette (S. Le Quilleuc), JL. Foursans-Bourdette – (n° corde 7) 6
- 1117 **Green Swift**, h, 3 ans, 56 k, (7 000), JM. Roussie (A. Crastus), P. Sogorb – (n° corde 6) 7
- 942 ³ **Alizay**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), (9 000), G. Augustin-Normand (C. Merille), D. Guillemain (s) – (n° corde 3) 8
- 927 **Le Terrible Cat**, h, 3 ans, 56 k, (7 000), M^{me} F. Leon-Dufour (M. Foulon), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 5) 9
- 654 **Sunnery**, h, 3 ans, 58 k, (9 000), JR. Vidal (C. Cadel), D. Morisson (s) – (n° corde 13) 10
- 1111 **Rhumteqcahoutte**, h, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), (9 000), A. Piednoel (H. Mouesan), J. Piednoel – (n° corde 4) –
- 878 **Janechope**, f, 3 ans, 58^{1/2} k (56 k), ♂, (9 000), A. Chopard (D. Morin), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 10) –
- 200 **Falado**, m, 3 ans, 56 k, (7 000), R. Avial Sanchez (J. Grosjean), R. Avial Lopez – (n° corde 1) –

13 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. ; 13 part def. – Total des entrées : 491 € Eng. Sup. : Altar Of The Sun GB

4 long, 2 long, 6 long, 2 long ½, tête, 4 long ½, 4 long ½, 1 long ½, 5 long. 4000€ – 1 600€ – 1 200€ – 800€ – 400€

Primes aux propriétaires :

- 2 160 € Allset (Ire).
864 € Tete D'Or.
648 € Rue Jonas.
432 € Illois (Ire).
216 € Plus Grandir.

Primes aux éleveurs :

- 800 € Wertheimer & Frere.
320 € Philippe Delaey.
240 € Thierry De La Heronniere, Sarl Jedburgh Stud.
160 € Franklin Finance S.A. .
80 € Fabrice Vermeulen.

Temps total : 2'25"2"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu la jeune-jockey Marlène MEYER (ALLSET - IRE) en ses explications, l'ont sanctionnée par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne après le départ jusqu'au signal prévu à cet effet sans que cela n'ait eu de conséquence sur le bon déroulement du départ.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Samy LE QUILLEUC en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 7 coups).

Le poulain ALLSET a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1302 ³⁹⁹² **PRIX DU GRAND ANGOULEME** 2 000 m
(Classe 4)

9500 € (4 750, 1 900, 1 425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas reçu 15.000 en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.500 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P8 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- 508 ¹ **Dream Of Stars IRE**, f, b, 4 ans, par Sea The Stars IRE et Drops IRE (Kingmambo USA), 57^{1/2} k, Al Asayl France (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 16) 1
- 1154 **Hagwaat**, f, b, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Timepecker (IRE) (Dansili GB), 55^{1/2} k, M. Al Shahi (F. Veron), M. Guarnieri – (n° corde 14) 2
- Schwanensee**, f, b, 4 ans, par Tiberius Caesar et Girl On Fire IRE (Desert Style IRE), 56^{1/2} k (55 k), ♂, OTI Management Pty Ltd (M^{me} M. Eon), de A. Watrigant (s) – (n° corde 11) 3
- Kuko IRE**, m, al, 4 ans, par Dragon Pulse IRE et Desert Of Gold IRE (Desert Prince IRE), 59 k, ♂, J. Calderon Romero (J. Grosjean), J. Calderon Romero – (n° corde 7) 4
- 1026 **Pardonne Moi (GB)**, h, b, 4 ans, par Showcasing GB et Assagie IRE (Dansili GB), 58 k (54^{1/2} k), Ecuries Serge Stempniak (G. Sanchez) – (n° corde 5) 5
- Griolo IRE**, h, 4 ans, 60 k (58^{1/2} k), M^{me} MO. Costa Cerqueira (J. Plateaux), HJ. Faria Pereira – (n° corde 3) 6
- 722 ⁵ **Trop De Charme**, f, 4 ans, 58^{1/2} k (56 k), P. Lhoste (N.M. Lopes Duarte), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 6) 7
- Sassenach**, f, 4 ans, 55^{1/2} k, M^{me} L. Kovenko (D. Boche), L. Gadbin (s) – (n° corde 9) 8
- 721 **The Magic Man**, h, 4 ans, 60 k (57^{1/2} k), ♂, M^{me} M. Briancon (H. Mouesan), J. Piednoel – (n° corde 8) 9
- 1115 **Bafaiti**, h, 4 ans, 57 k (55 k), M^{me} S. Sanchez Lepaysan (S. Le Quilleuc), F. Sanchez – (n° corde 1) 10

- 950 **Incognito**, h, 4 ans, 59 k (56^{1/2} k), ♂, Y. Chinchilla (M^{me} L. Foulard), M^{me} C. Nicot – (n° corde 13) –
- 1116 **Valentine Ninian**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (53 k), M^{me} C. Forget (H. Lebouc), S. Gouvaze (s) – (n° corde 12) –
- Steve Malpic**, h, 4 ans, 57 k (55^{1/2} k), ♂, Ecurie du Trieux (M^{me} A. Merou), C. Pautier – (n° corde 15) –
- Tite Princesse**, f, 4 ans, 55^{1/2} k, F. Sanchez (B. Flandrin), F. Sanchez – (n° corde 4) –
- Tracy IRE**, f, 4 ans, 55^{1/2} k, G. Augustin-Normand (S. Martino), Ed. Monfort (s) – (n° corde 2) –
- 1154 **Chartwell GB**, f, 4 ans, 55^{1/2} k, ♂, Guy. Authier (E. Revolte), E. Papon – (n° corde 10) –
- 718 **Coquine Du Ninian**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (54 k), S. Gouvaze (J. Nicoleau), S. Gouvaze (s) – (n° corde 17) –

17 partants ; 40 eng. ; 18 part def. – Total des entrées : 703 €

Sans motif : Marlow Man

Chev. élim. : Dinkaratz, Roselane, Dajla GB

4 750€ – 1 900€ – 1 425€ – 950€ – 475€

Primes aux propriétaires :

- 1 923 € Dream Of Stars Ire, prime non attribuée.
769 € Hagwaat.
577 € Schwanensee.
384 € Kuko Ire, prime non attribuée.
192 € Pardonne Moi (Gb).

Primes aux éleveurs :

- 403 € Al Asayl Bloodstock Ltd, prime non attribuée.
346 € Suc. De Moratalla.
260 € Helmut Volz.
80 € M^{me} Elizabeth Duffy, prime non attribuée.
56 € Sc Ecurie De Meautry, Petra Bloodstock Agency Ltd.

1303 ⁴⁰³³ **SHEIKH MANSOOR FESTIVAL - PRIX DORMANE** 1 900 m
(Groupe III PA - Arabes)

20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000)

Groupe 3 - PA

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, inscrits à la naissance au Stud-Book arabe de leur pays d'origine, affilié à la WAHO et munis d'un livret signalétique. **Poids : 58 k.** Tout gagnant de Groupe I PA portera 2 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et Jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix

En application des dispositions de l'Article 125 du Code des Courses au Galop, les éliminations seront effectuées dans l'ordre croissant des valeurs attribuées par le service des handicapeurs de France Galop.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P7 : Plat, Dist. 1 900 m env.

- Abbes**, m, gr, 4 ans, par Tm Fred Texas USA et Raqiyah GB (Amer KSA), 58 k, Cheik ABK. Al Thani (O. Peslier), T. Fourcy – (n° corde 8) 1
- Munir Du Soleil**, m, gr, 4 ans, par Munjiz et Rahab GB (Amer KSA), 58 k, ♂, AF. Al Attiyah (J. Auge), T. Fourcy – (n° corde 7) 2
- 562 ¹ **Hoggar De L'Ardus**, m, gr, 4 ans, par Mister Ginoux et Alfa De L'Ardus (Kash De L'Ardus), 58 k, H.H. M. Al Thani (J. Cabre), T. Fourcy – (n° corde 1) 3
- Alsaher**, m, b, 4 ans, par Mared Al Sahara GB et Assefa D'Aroco (Tidjani), 58 k, H.H. M. Al Thani (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 5) 4
- 1069 ¹ **Almafjar**, m, b, m, 4 ans, par Mister Ginoux et Al Dhabi QA (Mahabb UAE), 58 k, Al Shaqab Racing (G. Sanchez) – (n° corde 9) 5
- 1110 **Haouda De Niellans**, f, 4 ans, 56 k, de T. Lauriere (J. Grosjean), de T. Lauriere – (n° corde 4) 6
- Soko**, m, 4 ans, 58 k, Ecurie de Syrah (I. Mendizabal) – (n° corde 6) 7
- Alrazen**, m, 4 ans, 58 k, ♂, Ecuries Royales d'Oman (M. Forest), F. Sanchez – (n° corde 3) 8
- 562 ⁵ **Safi Al Zaman**, m, 4 ans, 58 k, Cheik MBF. Al Thani (J.B. Eyquem) – (n° corde 2) 9
- 9 partants ; 13 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 500 € nez, 1 long ¼, 3 long ½, 1 long ½, 2 long, 2 long, 8 long, 2 long. 10 000€ – 4 000€ – 3 000€ – 2 000€ – 1 000€
- Primes aux propriétaires :
- 4 050 € Abbes.
1 620 € Munir Du Soleil.
1 215 € Hoggar De L'Ardus.
810 € Alsaher.
405 € Almafjar.

Primes aux éleveurs :

- 1 826 € Scea Du Haras De Victot.
730 € M^{me} Lisa Deymonaz.
547 € Philippe Meunier.
365 € Al Shahania Stud.
182 € Al Shaqab Racing.

Temps total : 2'8"20"

Les Commissaires ont autorisé le poulain ALMAFJAR (AR) à ne faire qu'un tour du rond de présentation et à entrer en piste en 1^{er}, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir visionné le film de contrôle et avoir entendu les jockeys Valentin SEGUY (ALSAHER -AR) arrivé 4^e et Gary SANCHEZ (ALMAFJAR - AR) arrivé 5^e, en leurs explications, ont sanctionné le jeune-jockey Gary SANCHEZ, par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir eu un comportement fautif en ne faisant pas tout son possible pour éviter de galoper dans les postérieurs du poulain ALSAHER(AR).

Le constat du vétérinaire de service attestant que ledit poulain avait fait l'objet de blessures.

Le poulain ABBES (AR) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1304 ⁴⁰²⁹ **PRIX SOLICITOR - MARQUISE DE MORATALLA** **1 800 m**
(Maiden)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 1 800 m env.

- Rue Des Irlandais IRE**, f, b, 3 ans, par Outstrip GB et Tiffany Diamond IRE (Sadler'S Wells USA), 54^{1/2} k, Ecurie X (S. Martino), Ed. Monfort (s) – (n° corde 12) **1**
- Transcendental**, f, b, 3 ans, par Goken et Softlanding (IRE) (Nashwan USA), 54^{1/2} k, Flaxman Stables Ireland Ltd (A. Crastus), P. Sogorb – (n° corde 5) **2**
- 875** ⁵ **Viyelna**, f, b, 3 ans, par Siyouini et Viyana IRE (Azamour IRE), 56^{1/2} k (53 k) (H. Mouesan), JC. Rouget (s) – (n° corde 2) **3**
- 1068** **Unruffled**, f, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Cool And Composed USA (Buddha USA), 56^{1/2} k, J. Wigan (M. Lauron), F. Rohaut (s) – (n° corde 1) **4**
- 849** ⁵ **Balegrio**, m, b, 3 ans, par Toronado (IRE) et Bandaneira GER (Tertullian USA), 58 k (56^{1/2} k), S. Raffaello (M^{me} A. Merou), JL. Dubord – (n° corde 6) **5**
- 203** **Gout Sucre**, m, 3 ans, 58 k, I. Alonso Quevedo (J. Gelabert Bautista), M. Alonso Roldan – (n° corde 13) **6**
- 765** **Kendy Time**, h, 3 ans, 58 k, ⊗, C. Raimont (I. Mendizabal), J. Piednoel – (n° corde 3) **7**
- 878** ⁴ **Crystal Away**, h, 3 ans, 58 k, M. Fabre (A. Werle) – (n° corde 7) **8**
- 1068** ⁵ **Jeneregreterien**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (C. Cadel), C. Bonin (s) – (n° corde 10) **9**
- 256** **Verbena GB**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, G. Butlin (M. Forest), LA. Urbano Grajales – (n° corde 4) **10**
- Lou Balicot**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, G. Lachi (F. Veron), M. Guarnieri – (n° corde 8) **-**
- 767** ⁵ **Bengali**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, Ecurie Skymarc Farm (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 11) **-**
- 1028** **King Solomon**, h, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), DJ. Huelin (J. Nicoleau) – (n° corde 9) **-**

13 partants ; 27 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 967 €

1 long ¼, 7 long, 1 long ½, courte encolure, 1 long ¼, 1 long, 2 long, 2 long, ½ long.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

- 5 130 € Rue Des Irlandais Ire, prime non attribuée.
2 052 € Transcendental.
1 539 € Viyelna.
1 026 € Unruffled.
513 € Balegrio.

Primes aux éleveurs :

- 807 € Hyde Park Stud, prime non attribuée.
760 € Haras De La Huderie.
570 € S.A. Aga Khan.
380 € London Thoroughbred Services.
124 € Richard Corveller.

Temps total : 1'55"0"

Les Commissaires ont autorisé la pouliche JENEREGRETERIEN à ne faire qu'un tour du rond de présentation et à se rendre au départ tenue en main non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche VERBENA à être munie d'une couverture pour entrer dans sa stalle de départ, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Adeline MEROU (BALEGRIO) arrivée 5^e, Antoine WERLE (CRYSTAL AWAY) arrivé non placé et Hugo MOUESAN (VIYELNA) arrivé 3^e, en leurs explications, ont sanctionné la femme-jockey Adeline MEROU par une interdiction de monter pour une durée de 3 jours pour avoir laissé pencher à deux reprises, sous l'effet de la cravache, dans la ligne d'arrivée, cet incident n'ayant cependant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu le jockey Valentin SEGUY en ses explications sur le comportement de la pouliche BENGALI arrivée non placée.

L'intéressé a indiqué que ladite pouliche n'avait pas d'action et qu'elle avait eu des difficultés à respirer durant le parcours. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Sébastien MARTINO (RUE DES IRLANDAIS - IRE) arrivé 1^{er}, en ses explications sur un mouvement survenu à l'entrée de la ligne d'arrivée.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition du jockey précité, il résulte que le changement de ligne vers l'extérieur de la pouliche RUE DES IRLANDAIS (IRE) était dû à un mouvement général, vers l'extérieur, du peloton, contrariant ainsi la progression des pouliches LOU BALICOT (Fabrice VERON) et VERBENA (Mickael FOREST), cet incident n'ayant cependant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

La pouliche VIEYLNA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1305 ⁴⁰³⁴ **PRIX DE SELECTION** **2 400 m**
(Anglo-Arabe 37,5 % et plus)
(Classe 1)

Réservée F.E.E.

32000 € (16000, 6400, 4800, 3200, 1600) – dotation France Galop

CLASSIC II

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, inscrits au Stud-Book Anglo-Arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 37,5 % de sang arabe. **Poids : 57 k.** Les chevaux ayant, en victoires et places, reçu 60.000 porteront 1 k. ; 90.000, 2 k. ; 120.000, 3 k. ; 150.000, 4 k. ; 180.000, 5 k. En outre, les chevaux comptant au moins 50 % de sang arabe recevront 3 k.

En application des dispositions de l'Article 125 du Code des Courses au Galop, les éliminations seront effectuées dans l'ordre croissant des sommes reçues en victoires et places.

Les remises de poids pour les Apprentis et Jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix

L'Association Anglo-Course offrira une prime de 800 euros au cheval classé 6^e, sous réserve que le propriétaire et les copropriétaires, l'éleveur et les co-éleveurs ainsi que l'entraîneur soient membres de l'Association Anglo-Course au 1^{er} janvier 2021.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P11 : Plat, Dist. 2 400 m env.

- Harry De La Brunie**, m, b, 4 ans, par Gnome et Utopy De La Brunie (Dan Music), 57 k, φ, M^{me} C. Courtade (V. Seguy), M^{me} C. Courtade – (n° corde 6) **1**
- 841** ² **Angelo De L'Abbaye**, h, al, 4 ans, par Frisson Du Pecos et Sicilia (Regality), 54 k, L. Carl (F. Veron), M. Guarnieri – (n° corde 13) **2**
- 841** ¹ **Air De Music**, f, al, 6 ans, par Frisson Du Pecos et Jolie Music Du Lac (Dan Music), 52^{1/2} k, Y. Boutin (G. Guedj-Gay), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 8) **3**
- Gold De La Brunie**, h, al, 5 ans, par Frisson Du Pecos et Aloa De La Brunie (Carghese Des Landes), 55 k, φ, M^{me} C. Courtade (A. Crastus), M^{me} C. Courtade – (n° corde 11) **4**
- Frisson Bleue**, h, al, 6 ans, par Frisson Du Pecos et Estrablue (L'Estragon), 61 k (A. Gavilan), D. Guillemain (s) – (n° corde 10) **5**
- 841** **Horizon D'Estivaux**, h, 4 ans, 54 k, ⊗, M^{me} C. Courtade (M. Forest), M^{me} C. Courtade – (n° corde 16) **6**
- Gravure Anglaise**, f, 5 ans, 55^{1/2} k, M^{me} A. Fourcy (J. Cabre), T. Fourcy – (n° corde 1) **7**
- 841** ⁵ **Silas Angel**, h, 5 ans, 54 k, φ, Ecurie Haras de Saint Vincent (J. Auge), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 4) **8**
- 1071** ⁵ **Prince Du Mas**, m, 4 ans, 54 k, de H. Chaisemartin (J. Grosjean), de T. Lauriere – (n° corde 15) **9**
- 841** ³ **Free Volo**, h, 6 ans, 58 k, ⊗, M^{me} F. Leon-Dufour (A. Werle), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 2) **10**
- 841** **Haya De Faust**, f, 4 ans, 52^{1/2} k, G. Larrieu (M. Foulon), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 5) **-**
- 841** **Eugene De Tanues**, h, 7 ans, 54 k, PJ. Giraud (RC. Montenegro), PJ. Giraud – (n° corde 14) **-**
- 841** ⁴ **Envol De Tanues**, h, 7 ans, 55 k, D. Lutz (I. Mendizabal), D. Lutz – (n° corde 3) **-**

	Divin De Cajus , h, 8 ans, 58 k, ϕ , P.J. Giraud (G. Trolley de P.), P.J. Giraud – (n° corde 7) –	
1071	² Mangho , h, 4 ans, 57 k, Haras du Bosquet (M ^{me} L. Le Pemp), D. Guillemin (s) – (n° corde 9) –	
841	Entoinette D'Ayza , f, 7 ans, 55 ^{1/2} k, ϕ , M ^{me} M. Prunet-Foch (W. Smit), M ^{me} M. Prunet-Foch – (n° corde 12) –	
841	Fou Du Pecos , h, 7 ans, 57 k, \otimes , SCEA Haras de Peyre (C. Cadel), E. Papon – (n° corde 17) –	
	17 partants; 18 eng.; 17 part def. – Total des entrées: 1 267 €	
	1 long 1/2, 2 long, 3 long, nez, 5 long, 4 long, nez, 3/4 long, 2 long.	
	16000€ – 6400€ – 4800€ – 3200€ – 1600€	
	Primes aux éleveurs:	
	2 880 € Jacques Crouzillac, M ^{lle} Marie Crouzillac, M ^{lle} Laura Crouzillac, M ^{me} Martine Crouzillac.	
	1 152 € Jean-Charles Escala.	
	864 € Patrick Mirablon.	
	576 € Jacques Crouzillac, M ^{me} Martine Crouzillac, M ^{lle} Marie Crouzillac, M ^{lle} Laura Crouzillac.	
	288 € Haras De Beaulieu.	
	Temps total: 2'40"40"	
	A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Guillaume GUEDJ-GAY (AIR DE MUSIC - AA5), arrivé 3 ^e , en ses explications, lui ont adressé des observations pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne, à environ 250 mètres du poteau d'arrivée, le mouvement constaté n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.	
	Le poulain HARRY DE LA BRUNIE (AA5) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
1306	⁴⁰³² PRIX LOUIS DUBOURG 2 400 m	
	(Handicap divisé)	
	(Classe 4)	
	Deuxième épreuve	
	13000 € (6500, 2600, 1950, 1300, 650) – dotation France Galop	
	Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas depuis le 1 ^{er} décembre de l'année dernière inclus reçu une allocation de 12.000.	
	Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.	
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
	Parcours n° P11: Plat, Dist. 2 400 m env.	
	Référence: +36,5.	
1116	Mister Gabriel , h, gr, 5 ans, par Silver Frost (IRE) et Pierre Bleue [Poliglote (GB)], 51 ^{1/2} k (51 k), \otimes , C. Raimont (H. Mouesan), J. Piednoel – (n° corde 9) 1	
1109	Prophets Pride GB , m, b, 11 ans, par Sakhee USA et Winner'S Call GB (Indian Ridge IRE), 55 k, \otimes , Ecurie de Partage Galop (W. Smit), M ^{me} C. Nicot – (n° corde 2) 2	
1109	Cardiel , h, b, 9 ans, par Vertigineux et Chalana (GB) (Ashkalani IRE), 58 k (55 ^{1/2} k) (M ^{me} C. Cornet) – (n° corde 8) 3	
894	Le Bastan , h, al, 5 ans, par Manduro GER et Lovable CAN (Survivalist USA), 60 k, M ^{me} N. Garde Dubord (A. Crastus), J.L. Dubord – (n° corde 12) 4	
931	² Vim , h, a.m, 10 ans, par Zafeen FR et Version Originale [Poliglote (GB)], 57 ^{1/2} k, \otimes , P. Baillet (G. Trolley de P.), C. Cheminaud – (n° corde 7) 5	
1109	Hemiarton , h, 6 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), J.L. Pelletan (M. Pelletan), J.L. Pelletan – (n° corde 5) 6	
1139	² Sugar Breeze , f, 5 ans, 58 k (57 k), W. Neumann (J. Nicoleau) – (n° corde 10) 7	
894	Noctis Maj , h, 13 ans, 57 ^{1/2} k (56 k), \otimes , C. Chenu (s) (V. Chenet), C. Chenu (s) – (n° corde 6) 8	
1109	Curly Chop , h, 6 ans, 57 k (55 ^{1/2} k), \otimes , F. Seguin (M ^{me} A. Merou), F. Seguin – (n° corde 4) 9	
1116	Joe Blining , h, 5 ans, 59 k, M. Alonso Roldan (J. Gelabert Bautista), M. Alonso Roldan – (n° corde 11) 10	
1109	Royal Bowl , h, 8 ans, 57 k, \otimes , M ^{me} C. Lopez (F. Veron), F. Seguin – (n° corde 1) –	
1081	⁵ Quilaro (GB) , h, 12 ans, 51 ^{1/2} k (50 ^{1/2} k), \otimes , P. Ventena Alves (M ^{me} D. Santiago), P. Ventena Alves – (n° corde 14) –	
931	Islandor , f, 8 ans, 57 k, P. Lhoste (M. Foulon), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 13) –	
706	Shakstormy , f, 8 ans, 54 k, \otimes , M ^{me} C. Teychenne (A. Werle), M ^{me} C. Teychenne – (n° corde 3) –	
	14 partants; 14 eng.; 14 part def. – Total des entrées: 400 €	
	nez, 2 long, 1 long, courte encolure, 3 long 1/2, 1 long 1/2, 1 long 1/2, 5 long, 1 long.	
	6500€ – 2600€ – 1950€ – 1300€ – 650€	

Primes aux propriétaires:

2 632 €	Mister Gabriel .
819 €	Prophets Pride Gb , prime non attribuée.
614 €	Cardiel .
526 €	Le Bastan .
204 €	Vim .

Primes aux éleveurs:

1 187 €	Haras De Magouet.
338 €	Rabbah Bloodstock Limited, prime non attribuée.
333 €	Suc. De Moratalla.
237 €	Sc Ecurie De Meautry.
111 €	Haras D'Haspel.

Temps total: 2'39"70"

Le hongre MISTER GABRIEL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1307 ⁴⁰³¹ **COUPE DE LA COBAS** 2 400 m
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus reçu une allocation de 12.000.

La référence applicable dans ce Handicap sera +28.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P11: Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence: +28.

1109	² Girly Pearl , f, gr, 5 ans, par Planteur (IRE) et Doun Pearl (Blackdoun), 52 ^{1/2} k (49 k), M ^{me} AL. Jacq (M ^{me} C. Larrigade), M. Guarnieri – (n° corde 9) 1
705	² Senor Charly , h, n.p, 11 ans, par Bernebeau et Besca Nueva [Lesotho (USA)], 61 ^{1/2} k (59 k), B. Vives (M ^{me} M. Meyer) – (n° corde 5) 2
1115	⁵ Flute En Sol , f, gr, 5 ans, par Style Vendome et Metalik Sun [Gold Away (IRE)], 60 k (58 ^{1/2} k), L. Daveira (M ^{me} L. Le Pemp), L. Larrigade – (n° corde 4) 3
705	Mr Bold , h, b, 5 ans, par Charm Spirit (IRE) et Supergirl USA (Woodman USA), 57 ^{1/2} k, M. Fabre (A. Werle) – (n° corde 1) 4
814	⁴ Redlake , h, b, 9 ans, par Orpen USA et Blueprint USA (Shadeed USA), 56 ^{1/2} k, ϕ , H. Dos Santos (J. Auge), L. Larrigade – (n° corde 6) 5
298	Fiamelca Doloise , f, 5 ans, 58 ^{1/2} k, A. Bonin (s) (C. Cadel), A. Bonin (s) – (n° corde 3) 6
537	Sissi Doloise , f, 7 ans, 53 ^{1/2} k, A. Bonin (s) (M. Forest), A. Bonin (s) – (n° corde 11) 7
1115	³ Ice Ken , h, 7 ans, 61 k (59 ^{1/2} k), JF. Delaplace (M ^{me} A. Merou), C. Pautier – (n° corde 10) 8
298	French Plaisir , h, 9 ans, 56 ^{1/2} k (54 k), ϕ , C. Bonin (s) (M ^{me} L. Foulard), C. Bonin (s) – (n° corde 14) 9
1155	Baby Des Champs , h, 10 ans, 52 ^{1/2} k, SCEA Haras de Peyre (M. Foulon), E. Papon – (n° corde 2) 10
1113	¹ Pandemonium , h, 8 ans, 60 k (57 ^{1/2} k), M ^{me} C. Lopez (M ^{me} C. Gherisi), F. Seguin – (n° corde 7) –
895	Golden Bridge , h, 8 ans, 60 ^{1/2} k (59 k), J.D. Magdelenat (N.M. Lopes Duarte), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 13) –
1005	Van Halo , h, 5 ans, 59 ^{1/2} k, G. Nicot (JB. Eyquem), G. Nicot – (n° corde 8) –

13 partants; 32 eng.; 14 part def. – Total des entrées: 789 €
9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires:

3 645 €	Girly Pearl .
1 134 €	Senor Charly .
1 093 €	Flute En Sol .
729 €	Mr Bold .
283 €	Redlake .

Primes aux éleveurs:

1 643 €	M ^{lle} Anne-Laurence Jacq, Christian Berquier.
615 €	Ecurie Biraben, M ^{me} Anne-Marie Biraben-Loustau, M ^{lle} Charlotte Biraben.
493 €	Michel Mailler.
214 €	Jean-Pierre-Joseph Dubois.
153 €	Scea Haras De Hosses, M ^{me} Kim Sundgren.

1308 ⁴⁰³⁰ **PRIX VANS THEAULT** **2 400 m**

(Classe 2)

22 000 € (11 000, 4 180, 3 080, 1 760, 880, 660, 440) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru, et n'ayant pas dans leurs deux dernières courses, reçu une allocation de 15.000 ni, depuis le 28 octobre de l'année dernière inclus, dans leurs trois dernières courses, gagné une Classe 2. **Poids: 56 k. 1/2.** Les chevaux ayant, depuis le 28 juillet de l'année dernière inclus reçu une allocation de 8.000 porteront 1 k. 1/2; une allocation de 9.000, 2 k. 1/2; une allocation de 14.000, 3 k. 1/2.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P11: Plat, Dist. 2 400 m env.

- 1091** ¹ **Qaiser**, m, b, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Holly Polly (GER) (Dylan Thomas IRE), 59 k, Cheik ABK. Al Thani (O. Peslier), de A. Watrigant (s) – (n° corde 3) **1**
- 657** ⁴ **Mothill IRE**, m, b, 3 ans, par Golden Horn GB et Jilnaar IRE (Dansili GB), 59 k, Cheik Al Maktoum (JB. Eyquem), JC. Rouget (s) – (n° corde 1) **2**
- 932** ¹ **Paper Trophy**, h, a.m, 3 ans, par Spanish Moon USA et Mislix (Linamix), 59 k, C. Pierrou (J. Grosjean), R. Avial Lopez – (n° corde 4) **3**
- 945** ¹ **Let There Be Rock**, m, b, 3 ans, par Fastnet Rock AUS et Paratonnerre (GB) (Montjeu IRE)], 56^{1/2} k, ☒, Justwov Ltd (E. Corallo), C. Ferland (s) – (n° corde 6) **4**
- 878** ¹ **Got Bright**, m, b, 3 ans, par Intello (GER) et Rumored USA (Royal Academy USA), 59 k, ☒, Haras de Treli (J. Auge), C. Ferland (s) – (n° corde 5) **5**
- 617** ¹ **Mahomes GB**, m, b, 3 ans, par Dubawi IRE et The Fugue GB (Dansili GB), 59 k (A. Crastus), P. Sogorb – (n° corde 2) **6**

6 partants; 11 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. – Total des entrées: 431 €

Eng. Sup.: *Qaiser*

1 long ¼, ¾ long, 6 long, ¾ long, 3 long.

11 000€ – 4 180€ – 3 080€ – 1 760€ – 880€ – 660€

Primes aux propriétaires:

5 940 € *Qaiser*.2 257 € *Mothill Ire*, prime non attribuée.1 663 € *Paper Trophy*.950 € *Let There Be Rock*.475 € *Got Bright*.356 € *Mahomes Gb*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

1 439 € Guy Heald.

616 € Andre-Paul Larrieu, Christophe Pierrou.

355 € Shadwell Estate Co. Ltd, prime non attribuée.

264 € Haras De Treli.

230 € Ecurie Skymarc Farm, Ecurie Des Charmes.

56 € Watership Down Stud, prime non attribuée.

Prime F.E.E.:

2 500 € *Qaiser*.*Temps total: 2'38"80"*

Le poulain QAISER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

SAINT-CLOUD

mercredi 28 avril 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Arnaud de SEYSSEL – Pascal PIGNOT – Jean d'INDY

1309 ³⁴⁶ **PRIX DE HOUDAN** **2 400 m**

(À réclamer - Apprentis & Jeunes Jockeys)

23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 18.000, 22.000 ou 26.000. **Poids: 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 22.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 26.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} novembre 2020 inclus, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.**Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, sont applicables dans ce prix.**

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 8: Plat, Dist. 2 400 m env.

- 985** ¹ **Hepzibah**, f, b, 3 ans, par Masterstroke USA et Hasna (American Post (GB)), 56 k (53^{1/2} k), (22 000), N. Clement (s) (A. Mackay), N. Clement (s) – (n° corde 1) **1**
- 1060** ⁵ **Nowendoc**, h, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Sapfo [Peintre Celebre (USA)], 58 k (56^{1/2} k), (18 000), JC. Paterson (Q. Perrette), HF. Devin (s) – (n° corde 6) **2**
- 908** **Ma Difference**, f, al, 3 ans, par Scissor Kick AUS et M'Oubliez Pas USA (El Corredor USA), 56 k (52^{1/2} k), φ, (22 000), Haras d'Etream (B. Marie), G. Hernon (s) – (n° corde 3) **3**
- 817** **Desir Way**, h, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Lolita Sky [Ski Chief (USA)], 57^{1/2} k (55 k), (22 000), S. Jesus (M^{me} P. Cheyer), S. Jesus – (n° corde 2) **4**
- 1101** **La Gregorienne**, f, b, 3 ans, par Pastorius GER et Sarabia GER (One Cool Cat USA), 57^{1/2} k (54 k), (26 000), Scuderia Del Bargello (C. Guitraud), Y. Barberot (s) – (n° corde 9) **5**
- 939** **Flash Tempo**, f, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), (22 000), RPG Bloodstock (J. Mobian), S. Kobayashi (s) – (n° corde 4) **6**
- 1010** ² **Arazy**, f, 3 ans, 56 k (54^{1/2} k), φ, (22 000), A. Doussot (H. Besnier), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 5) **7**
- 1085** **Lifrenchteen**, f, 3 ans, 57^{1/2} k (55 k), (26 000), W. Delalande (M. Lory-Foucher), W. Delalande – (n° corde 8) **8**
- 1010** ³ **Chanteuse**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (52 k), (18 000), E. Thueux (M^{me} F. Valle Skar), E. Thueux – (n° corde 7) **9**
- 1010** **Candy Cane**, h, 3 ans, 57^{1/2} k (55 k), φ, (22 000), ME. Uzan (E. Crublet), Y. Mathijs – (n° corde 10) **10**

10 partants; 23 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. – Total des entrées: 1 419 €

Eng. Sup.: *Flash Tempo*Certif. vétérinaire: *Lifeline*

½ long, 2 long, 1 long, tête, tête, courte encolure, ½ long, 6 long ½, tête.

11 500€ – 4 600€ – 3 450€ – 2 300€ – 1 150€

Primes aux propriétaires:

6 210 € *Hepzibah*.2 484 € *Nowendoc*.1 863 € *Ma Difference*.1 242 € *Desir Way*.621 € *La Gregorienne*.

Primes aux éleveurs:

3 453 € Suc. Georges Sandor.

1 381 € Hubert Honore.

1 036 € Haras D'Etream, Riviera Equine S.A. R. L.

460 € Jean-Francois Leconte, Jacques Leconte.

150 € Earl De Cordelles, Erick Bec De La Motte, Scuderia Del Bargello.

Temps total: 2'45"67"

La pouliche HEPZIBAH a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey Aaron MACKAY en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

1310 ³⁴⁴ **PRIX BIRUM** **1 600 m**

(Mâles et Hongres)

(Classe 2)

28 000 € (14 000, 5 320, 3 920, 2 240, 1 120, 840, 560)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas dans leurs deux dernières courses reçu une allocation de 15.000, ni dans leurs trois dernières courses depuis le 28 octobre 2020 inclus gagné une Classe 2. **Poids: 56 k. 1/2.** Les poulains ayant depuis le 28 juillet 2020 inclus reçu une allocation de 9.000 porteront 1 k. 1/2; une allocation de 14.000, 2 k. 1/2.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5: Plat, Dist. 1 600 m env.

- Mon Bel Canto**, h, b, 3 ans, par The Wow Signal IRE et Monatora [Hector Protector (USA)], 59 k (55^{1/2} k), N. Saltiel (S. Planque), JC. Rouget (s) – (n° corde 4) **1**
- 608** ¹ **Miami Voice (IRE)**, m, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Lou (Kendargent), 58 k, A. Jathiere (C. Demuro), A. & G. Botti (s) – (n° corde 3) **2**
- 973** ¹ **Exciting**, m, b, 3 ans, par Exosphere AUS et Pietra Santa [Acclamation (GB)], 58 k, Woodpark Bloodstock Ltd, D. Smaga – (n° corde 6) **3**
- 856** ⁴ **Watch Him**, m, b, 3 ans, par Elvstroem AUS et Watchful IRE (Galileo IRE), 58 k, A. Gilbert (PC. Boudot), F. Chappet – (n° corde 1) **4**
- 1040** **Bouttemont (IRE)**, m, b, 3 ans, par Acclamation GB et Basilia (GB) (Fastnet Rock AUS), 58 k, P. Allaire (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 2) **5**
- 913** ¹ **Cantos**, h, b, 3 ans, par Dabirsim et Candidata (Kendor), 58 k, Ecurie Normande Pur Sang (T. Bachelot), MF. Weissmeier – (n° corde 5) **6**

6 partants ; 16 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 739 €
 ¼ long, 2 long ½, tête, 1 long ¾, 5 long ½.
 14 000€ – 5 320€ – 3 920€ – 2 240€ – 1 120€ – 840€

Primes aux propriétaires :

- 7 560 € *Mon Bel Canto*.
 2 872 € *Miami Voice (Ire)*.
 2 116 € *Exciting*.
 1 209 € *Watch Him*.
 604 € *Bouttemont (Ire)*.
 453 € *Cantos*.

Primes aux éleveurs :

- 4 204 € Haras De La Haie Neuve, Sas Regnier.
 1 177 € Aleyrion Bloodstock Ltd.
 1 064 € Ecurie Des Charmes.
 448 € Haras De Saint Julien.
 168 € Ecurie Normandie Pur Sang.
 146 € Ecurie Peregrine Sas.

Temps total : 1'44"39"

Le poulain MIAMI VOICE (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1311 ³⁴⁵ **PRIX NUBIENNE** **1 600 m**
 (Femelles)
 (Classe 2)

28 000 € (14 000, 5 320, 3 920, 2 240, 1 120, 840, 560)

Pour pouliches de **3 ans**, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas dans leurs deux dernières courses reçu une allocation de 15 000 ni, dans leurs trois dernières courses depuis le 28 octobre 2020 inclus gagné une Classe 2. **Poids : 56 k. 1/2**. Les pouliches ayant depuis le 28 juillet 2020 inclus reçu une allocation de 9 000 porteront 1 k. 1/2 ; une allocation de 14 000, 2 k. 1/2.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- 875** ¹ **Talabaat GB**, f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Jufoon (GB) **1**
 (Dubawi IRE), 56^{1/2} k, Cheik Al Maktoum (C. Soumillon),
 F. Rohaut (s) – (n° corde 5)
Drawn To Race GER, f, gr, 3 ans, par Pastorius
 GER et Drawn To Run IRE (Hurricane Run IRE), 56^{1/2} k,
 Gestut Ammerland (PC. Boudot), A. Fabre (s) – (n° corde 2) **2**
- 857** ⁴ **Es La Vida GER**, f, b, 3 ans, par Soldier Hollow GB **3**
 et Exotic Rose GER (Manduro GER), 58 k, B. Dietel
 (C. Demuro), FH. Graffard (s) – (n° corde 4)
- 696** ² **Lahaab**, f, b, 3 ans, par Toronado (IRE) et Haddajah IRE **4**
 (Sea The Stars IRE), 56^{1/2} k, Ecurie Castillon Bloodstock
 (V. Cheminaud), E. Mikhaliades – (n° corde 3)
- Antolya**, f, al, 3 ans, par Prince Gibraltar et Amber Two GB **5**
 (Cadeaux Genereux GB), 56^{1/2} k (55 k), Ecurie Antonio Caro
 (M^{me} C. Pacaut), JC. Rouget (s) – (n° corde 8)
- 907** ¹ **Complication**, f, b, f, 3 ans, par No Nay Never USA **6**
 et Sleek Gold GB (Dansili GB), 58 k, KM. Al Attiyah
 (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 7)
- 857** ⁵ **Belle Evasion**, f, al, 3 ans, par Evasive GB et Barouda **7**
 (My Risk), 58 k, Ecurie Noel Forgeard (M. Barzalona),
 JM. Beguigne – (n° corde 1)

7 partants ; 23 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 288 €
 14 000€ – 5 320€ – 3 920€ – 2 240€ – 1 120€ – 840€ – 560€

Primes aux propriétaires :

- 7 560 € *Talabaat Gb*, prime non attribuée.
 2 872 € *Drawn To Race Ger*, prime non attribuée.
 2 116 € *Es La Vida Ger*, prime non attribuée.
 1 209 € *Lahaab*.
 604 € *Antolya*.
 453 € *Complication*.
 302 € *Belle Evasion*.

Primes aux éleveurs :

- 1 190 € Shadwell Estate Co. Ltd, prime non attribuée.
 452 € Gestut Ammerland, prime non attribuée.
 333 € Thomas Jordan, Bernd Dietel, prime non attribuée.
 293 € Al Shaqab Racing, Ecurie De Castillon.
 224 € Patrick Chedeville.
 112 € Pierre Lamy.
 109 € Khalifa Mohammed Al Attiyah.

1312 ³⁴² **PRIX KASHMIR II** **1 600 m**
 (Mâles et Hongres)
 (Inédits)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 58 k.**

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- Invincible Light (GB)**, h, b, 3 ans, par Territories IRE **1**
 et December Dawn GB (Dansili GB), 58 k, Roy Racing Ltd
 (S. Pasquier), M. Delzangles – (n° corde 7)
- Afghany**, m, b, 3 ans, par The Gurkha IRE et Texaloula **2**
 (Kendor), 58 k, NBH Racing (M. Barzalona), F. Chappet –
 (n° corde 3)
- Siyazann**, m, b, 3 ans, par Golden Horn GB et Siyenica **3**
 [Azamour (IRE)], 58 k (C. Soumillon), de A. Royer Dupre –
 (n° corde 6)
- Caesars Palace**, h, b, 3 ans, par Wootton Bassett **4**
 GB et Ana Smart USA (Smart Strike CAN), 58 k,
 SARL Ecurie J.L. Tepper (C. Demuro), JC. Rouget (s) –
 (n° corde 2)
- Peace Messenger USA**, m, b, f, 3 ans, par Air Force **5**
 Blue USA et Peace Royale GER (Sholokhov IRE), 58 k,
 C. Berglar (M. Casamento), W. Hickst – (n° corde 10)
- Botas IRE**, h, 3 ans, 58 k, J. Maldonado Trinchant **6**
 (E. Hardouin), M. Delcher Sanchez – (n° corde 1)
- Icamparo GER**, m, 3 ans, 58 k, A. Krekeler, A. Wohler – **7**
 (n° corde 4)
- Cease And Desist IRE**, h, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), **8**
 Godolphin SNC (A. Madamet), A. Fabre (s) – (n° corde 9)
- My Symbol USA**, h, 3 ans, 58 k, A. Gilibert (PC. Boudot), **9**
 F. Chappet – (n° corde 5)
- Nouvel Empire IRE**, h, 3 ans, 58 k, **10**
 Gouffern Thoroughbred Invest I (T. Bachelot),
 A. & G. Botti (s) – (n° corde 8)

10 partants ; 15 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 839 €

1 long ½, 1 long ¼, 1 long ½, ¾ long, ¾ long, tête, 2 long ½, tête, 4 long ½.

13 500€ – 5 400€ – 4 050€ – 2 700€ – 1 350€

Primes aux propriétaires :

- 7 290 € *Invincible Light (Gb)*.
 2 916 € *Afghany*.
 2 187 € *Siyazann*.
 1 458 € *Caesars Palace*.
 729 € *Peace Messenger Usa*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 767 € Haras D'Haspel.
 706 € S.C.E.A. Des Prairies.
 540 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
 530 € Haras De S.A. Aga Khan Scea.
 114 € Narola Llc, prime non attribuée.

Prime F.E.E. :

- 2 500 € *Invincible Light (Gb)*.

Temps total : 1'46"39"

Le poulain AFGHANY a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires, ont demandé des explications au jockey Pierre-Charles BOUDOT au sujet de la performance du hongre MY SYMBOL.

L'intéressé a déclaré que le hongre n'avait plus de ressources à l'entrée de la ligne d'arrivée et que ce dernier avait cherché à se décaler vers l'extérieur durant le parcours. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

1313 ³⁴³ **PRIX PRALINE** **1 600 m**
 (Femelles)
 (Inédits)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 57 k.**

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- A New Opportunity**, f, b, 3 ans, par Wootton Bassett **1**
 GB et Polissonne [Tagula (IRE)], 57 k, P. Katelanis,
 HF. Devin (s) – (n° corde 18)
- Vardana**, f, n.p, 3 ans, par Awtaad IRE et Vaderana **2**
 [Monsun (GER)], 57 k (C. Soumillon), de A. Royer Dupre –
 (n° corde 12)
- Villa Wagram (IRE)**, f, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Every **3**
 Time GB (Pivotal GB), 57 k, de S. Barros (PC. Boudot),
 FH. Graffard (s) – (n° corde 9)
- Pingo**, f, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Sula'S Charm [Makfi **4**
 (GB)], 57 k, G. Augustin-Normand (C. Demuro), D. Smaga –
 (n° corde 7)

<p>Mydavi, f, b, 3 ans, par Style Vendome et Madhya USA (Gone West USA), 57 k, Ecurie Normandie Pur Sang (<i>T. Bachelot</i>), MF. Weissmeier – (n° corde 16)</p> <p>Adhba, f, 3 ans, 57 k, Al Shaqab Racing (<i>S. Pasquier</i>), N. Clement (s) – (n° corde 11)</p> <p>Follow The Light GB, f, 3 ans, 57 k, G. Heald (<i>V. Cheminaud</i>), HA. Pantall – (n° corde 17)</p> <p>Full Of Grace, f, 3 ans, 57 k (54^{1/2} k), Roy Racing Ltd (<i>M^{me} S. Chuette</i>), M. Delzangles – (n° corde 8)</p> <p>Silk Princess, f, 3 ans, 57 k, A. Tamagni (<i>R. Thomas</i>), S. Cerulis – (n° corde 14)</p> <p>Tan Tamasha GB, f, 3 ans, 57 k, N. Bizakov (<i>C. Lecoivre</i>), F. Chappet – (n° corde 13)</p> <p>Maldivia, f, 3 ans, 57 k, A. Tamagni (<i>G. Benoist</i>), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 1)</p> <p>Burkina Faso GB, f, 3 ans, 57 k (55^{1/2} k), M^{me} A. Garavaglia-Drion (<i>M^{me} M. Velon</i>), de P. Chevigny – (n° corde 3)</p> <p>Neska Polita GB, f, 3 ans, 57 k, Ecurie Griezmann (<i>A. Lemaitre</i>), P. Decouz (s) – (n° corde 2)</p> <p>Millenial, f, 3 ans, 57 k, C^{te} de G. Saint-Seine (<i>H. Journiac</i>), FH. Graffard (s) – (n° corde 15)</p> <p>Win Win GER, f, 3 ans, 57 k, Sparkling Star (<i>E. Hardouin</i>), D. Fechner – (n° corde 10)</p> <p>Sundress IRE, f, 3 ans, 57 k, Godolphin SNC (<i>M. Barzalona</i>), HA. Pantall – (n° corde 6)</p> <p>Tania, f, 3 ans, 57 k (55^{1/2} k), V. Capocasale (<i>H. Besnier</i>), M. Baratti (s) – (n° corde 5)</p> <p>Mon Amour IRE, f, 3 ans, 57 k (53^{1/2} k), Ecurie Normandie Pur Sang (<i>E. Verhestraeten</i>), F. Chappet – (n° corde 4)</p> <p>18 partants; 26 eng.; 18 part def. – Total des entrées: 1 479 €</p> <p>1 long ¼, ¾ long, 1 long, encolure, encolure, 1 long, 1 long ½, ½ long, 1 long ¼.</p> <p>13500€ – 5400€ – 4050€ – 2700€ – 1350€</p> <p>Primes aux propriétaires:</p> <p>7 290 € <i>A New Opportunity</i>.</p> <p>2 916 € <i>Vardana</i>.</p> <p>2 187 € <i>Villa Wagram (Ire)</i>.</p> <p>1 458 € <i>Pingo</i>.</p> <p>729 € <i>Mydavi</i>.</p> <p>Primes aux éleveurs:</p> <p>2 702 € Haras D'Etreham, Philippe Joncoux.</p> <p>706 € Haras De S.A. Aga Khan Scea.</p> <p>540 € Naji Nahas.</p> <p>530 € Haras D'Etreham, Ecurie Des Charmes.</p> <p>270 € M^{me} Patrick C. Gouesnard, Haras D'Ombreville.</p> <p>Prime F.E.E.:</p> <p>2 500 € <i>A New Opportunity</i>.</p> <p>Temps total: 1'45"73"</p> <p>La pouliche VILLA WAGRAM a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.</p>	<p>1314 ³⁴⁹ PRIX D'ESTRIVAL 2 500 m (Groupe III AQPS - Femelles - AQPS, inscrits au stud-book)</p> <p>32000 € (16000, 6400, 4800, 3200, 1600)</p> <p>Pour juments de 4 et 5 ans, inscrites au Stud-Book Autres Que de Pur Sang. Poids : 64 k. Les juments ayant, depuis le 1^{er} août 2020 inclus, gagné une course du Groupe III AQPS porteront 1 k.; un Groupe II AQPS ou plusieurs Groupes III AQPS, 2k.; un Groupe I AQPS, 3 k.</p> <p>La prime propriétaire ne s'applique pas dans cette épreuve.</p> <p>Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.</p> <p>L'Association des AQPS offrira un trophée au propriétaire de la jument gagnante.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p> <p>Parcours n° 9: Plat, Dist. 2 500 m env.</p> <p>Hester D'Athon, f, al, 4 ans, par Doctor Dino et Victoire D'Athom (Ange Gabriel), 64 k, M^{me} RP. Corbin (<i>C. Grosbois</i>), A. Couetil (s) – (n° corde 1)</p> <p>947 ¹ Gazelle D'Authie, f, n.p. 5 ans, par Dream Well et Vive D'Authie (Califet), 64 k, JB. Andreani (<i>M. Androuin</i>), M^{me} D. Mele – (n° corde 9)</p> <p>859 ¹ Genola, f, b.f. 5 ans, par Martaline GB et Toady [Network (GER)], 66 k, M^{me} P. David (<i>M^{me} L. Poggionovo</i>), A. Couetil (s) – (n° corde 4)</p> <p>806 Gess Of The Valley, f, b.f. 5 ans, par Indian Danehill IRE et Silicon Valley [Blushing Flame (USA)], 64 k, JF. Anthore (<i>S. Maillot</i>), M. Pitart – (n° corde 6)</p> <p>859 ⁴ Goldie Star, f, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Starwelle [Dark Moondancer (GB)], 64 k, Gold And Blue Ltd (<i>PC. Boudot</i>), A. Couetil (s) – (n° corde 7)</p>	<p>947 ⁵ Grande Star, f, 5 ans, 64 k, φ, N. Paysan (<i>T. Bachelot</i>), N. Paysan – (n° corde 3)</p> <p>948 ¹ Hermine Des Obeaux, f, 4 ans, 64 k (<i>A. Roussel</i>) – (n° corde 2)</p> <p>859 ⁵ Girlish De Grugy, f, 5 ans, 64 k, Ecurie La Grugerie, L. Viel (s) – (n° corde 5)</p> <p>1126 ² Hola Klass, f, 4 ans, 64 k, Bourgogne Racing Club (<i>M^{me} A. Nicco</i>), C. Provot – (n° corde 8)</p> <p>9 partants; 14 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 902 €</p> <p>1 long ½, 1 long ¼, ¾ long, tête, 4 long, courte tête, 3 long, ¾ long.</p> <p>16000€ – 6400€ – 4800€ – 3200€ – 1600€</p> <p>Primes aux éleveurs:</p> <p>2 880 € M^{me} Marie-Jose Corbin.</p> <p>1 152 € Yann Rougeguez, Pierre Rougeguez.</p> <p>864 € Couetil Elevage.</p> <p>576 € Earl Detouillon Raphael Frederique.</p> <p>288 € Gold And Blue Ltd.</p> <p>Temps total: 2'51"76"</p> <p>La pouliche HESTER D'ATHON a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.</p> <p>1315 ³⁴⁷ PRIX MA BEAUTE 2 100 m (Handicap de catégorie - Femelles)</p> <p>23000 € (11500, 4370, 3220, 1840, 920, 690, 460)</p> <p>Pour pouliches de 3 ans.</p> <p>Seront qualifiées dans cette épreuve, les pouliches auxquelles le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 33 k.</p> <p>La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p> <p>Parcours n° 7: Plat, Dist. 2 100 m env.</p> <p>Référence: +26.</p> <p>1084 ⁵ Flawless Lady, f, b.f. 3 ans, par Martinborough JPN et Diamond Flawless [Cape Cross (IRE)], 57^{1/2} k, Ecurie Victoria Dreams (<i>A. Madamet</i>), JPH. Dubois – (n° corde 6)</p> <p>908 ² Clever Actress, f, b, 3 ans, par Intello (GER) et Tallulah [Pour Moi (IRE)], 59 k, Ecurie X (<i>J. Moutard</i>), J. Carayon – (n° corde 12)</p> <p>908 ³ Famous Charlie, f, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Flambeuse (GB) (Cape Cross IRE), 59 k (57^{1/2} k), Ecurie Mme Jacques Cypres (<i>M^{me} A. Nicco</i>), M. Brasme (s) – (n° corde 3)</p> <p>1006 ⁵ Success Story, f, gr, 3 ans, par Dariyan et Run On Ruby [Muhtathir (GB)], 59 k, Ecurie Victoria Dreams (<i>PC. Boudot</i>), JPH. Dubois – (n° corde 9)</p> <p>984 ⁶ Asphodele Mia, f, b.f. 3 ans, par Galiway (GB) et Marthamia [Timboroa (GB)], 59 k, E. Thueux (<i>Q. Perrette</i>), E. Thueux – (n° corde 8)</p> <p>830 Georgia, f, b, 3 ans, par Rajsaman et Lady Astronomer [Astronomer Royal (USA)], 56^{1/2} k (55^{1/2} k), Suc. JC. Legesne (<i>A. Chesneau</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 11)</p> <p>790 Zillipom, f, b, 3 ans, par Pomellato GER et Zillione Beauty [Ocean Of Wisdom (USA)], 54 k, Har. Haras De Couely (<i>A. Pouchin</i>), Butel & Beaunez (s) – (n° corde 15)</p> <p>360 Imperial Beauty, f, 3 ans, 53 k (50^{1/2} k), φ, M^{me} C. Zass (<i>M^{me} M. Peslier</i>) – (n° corde 13)</p> <p>939 Azamhan, f, 3 ans, 58^{1/2} k, N. Saltiel (<i>E. Hardouin</i>), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 10)</p> <p>914 In Paradise, f, 3 ans, 57 k, M^{me} A. Tamagni, P. & J. Brandt (s) – (n° corde 14)</p> <p>921 ³ Marastar, f, 3 ans, 57 k, J. Uzel (<i>A. Roussel</i>), C. Lotoux (s) – (n° corde 2)</p> <p>1006 Shiraz, f, 3 ans, 56 k (54^{1/2} k), φ, G. Gerbella (<i>M^{me} M. Michel</i>), P. Adda (s) – (n° corde 7)</p> <p>977 ⁵ La Boca, f, 3 ans, 55^{1/2} k (54 k), ⊗, J. Laporte (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 16)</p> <p>985 A Stam Is Born, f, 3 ans, 53 k (51^{1/2} k), E. Thueux (<i>E. Verhestraeten</i>), E. Thueux – (n° corde 4)</p> <p>911 ⁷ Aconcagua ITY, f, 3 ans, 57 k, φ, M^{me} D. Camilla (<i>C. Demuro</i>), G. Bietolini – (n° corde 17)</p> <p>Tamarin, f, 3 ans, 56^{1/2} k, φ, M. Miladi (<i>T. Bachelot</i>) – (n° corde 5)</p> <p>1050 Naragoza, f, 3 ans, 54 k (52^{1/2} k), φ, A. Le Duff (<i>B. Marie</i>), A. Le Duff – (n° corde 1)</p> <p>17 partants; 33 eng.; 1 eng. sup.; 17 part def. – Total des entrées: 1683 €</p> <p>tête, encolure, 1 long ¼, 1 long, ¾ long, ¾ long, encolure, ½ long, 5 long.</p> <p>11500€ – 4370€ – 3220€ – 1840€ – 920€ – 690€ – 460€</p>
--	--	--

Primes aux propriétaires :

- 6 210 € *Flawless Lady*.
 2 359 € *Clever Actress*.
 1 738 € *Famous Charlie*.
 993 € *Success Story*.
 496 € *Asphodele Mia*.
 372 € *Georgia*.
 248 € *Zillipom*.

Primes aux éleveurs :

- 2 302 € Jean-Philippe Dubois.
 874 € M^{me} Magalen Bryant.
 644 € Jacques Cypres, Nicolas Cypres, M^{me} Fanny Cypres, Arthur Cypres.
 368 € Jean-Philippe Dubois.
 184 € M^{me} Guillemette Godin-Thieux, Edouard Thieux.
 138 € Fabrice Vermeulen.
 92 € Butel & Beaunez (S), Elmina.

Temps total : 2'18"66"

La pouliche SUCCESS STORY a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune jockey Frida VALLE SKAR en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir eu un comportement dangereux en se rabattant vers la corde dans les 200 premiers mètres, sans en avoir l'espace suffisant, gênant fortement plusieurs de ses concurrents.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey Axelle NICCO en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 7 coups).

1316 ³⁴⁸ PRIX KARAWAY 2 100 m (Classe 1)

33 000 € (16 500, 6 270, 4 620, 2 640, 1 320, 990, 660)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1^{er} avril 2020 inclus, gagné une course de Groupe ni, depuis le 1^{er} octobre 2020 inclus, une Listed Race et n'ayant, depuis le 1^{er} janvier 2021 inclus, ni gagné une Classe 1 (Handicap excepté), ni été classés 2^e d'une Listed Race. **Poids : 57 k.** Les chevaux ayant, depuis le 1^{er} octobre 2020 inclus, gagné une Classe 1, ou été classés 2^e d'une Listed Race porteront 1 k. 1/2 ; gagné plusieurs Classe 1, ou été classés 2^e ou 3^e d'une course de Groupe, 3 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 7 : Plat, Dist. 2 100 m env.

- 768 ⁵ **Hurricane Dream**, m, al, 4 ans, par Hurricane Cat USA et Shalimara (Siyouni), 57 k, Team Valor International (*M. Barzalona*), M. Mescam (s) – (n° corde 7) 1
- 1014 ¹ **Bois D'Argent (GB)**, h, gr, 4 ans, par Toronado (IRE) et Madonna Lily (IRE) (Daylami IRE), 57 k, Ecurie Lenglet (*P.C. Boudot*), F.H. Graffard (s) – (n° corde 8) 2
- 903 ² **Frohsim**, m, b, 4 ans, par Dabirsim et Tristane [Teofilo (IRE)], 57 k, Ecurie Normandie Pur Sang (*T. Bachelot*), M.F. Weissmeier – (n° corde 6) 3
- 903 ³ **Calculating GB**, h, b, 4 ans, par Camelot GB et Sea Meets Sky [Dansili (GB)], 57 k, Fam. Niarchos (*S. Pasquier*), P. Bary (s) – (n° corde 2) 4
- 1014 **Ugotthelook (IRE)**, m, b, 4 ans, par Uncle Mo USA et Louve Des Reves (IRE) (Sadler'S Wells USA), 57 k, NP. Gill (*G. Benoist*), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 4) 5
- 390 ¹ **Intellogent (IRE)**, h, al, 6 ans, par Intello (GER) et Nuit Polaire IRE (Kheleyf USA), 57 k, φ, M^{me} F.J. Carmichael (*C. Demuro*), F. Chappet – (n° corde 5) 6
- 475 ¹ **Khochenko**, h, al, 6 ans, par Pastoral Pursuits GB et Flam GB (Singspiel IRE), 57 k, J.L. Bouyenvall (*E. Hardouin*), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 1) 7
- Kemoco Bello**, h, 5 ans, 57 k, R. Stasi (*J. Claudic*) – (n° corde 3) 8

8 partants ; 19 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 158 €
 1 long ¼, encolure, tête, encolure, 2 long, 1 long ½, 1 long ¾.
 16 500 € – 6 270 € – 4 620 € – 2 640 € – 1 320 € – 990 € – 660 €

Primes aux propriétaires :

- 6 682 € *Hurricane Dream*.
 2 539 € *Bois D'Argent (Gb)*.
 1 871 € *Frohsim*.
 1 069 € *Calculating Gb*, prime non attribuée.
 534 € *Ugotthelook (Ire)*.
 311 € *Intellogent (Ire)*.
 207 € *Khochenko*.

Primes aux éleveurs :

- 3 013 € M^{me} Marie-Laurence Oget, Andre Brakha.
 843 € Ecurie Normandie Pur Sang.
 748 € Elevage Haras De Bourgeauville.
 224 € Suc. S. Niarchos, prime non attribuée.
 157 € The Allen Stable.
 110 € Ecurie Des Monceaux.
 73 € Wood Hall Stud Limited.

Temps total : 2'18"10"

Le poulain HURRICANE DREAM a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course

LYON-PARILLY

jeudi 29 avril 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Stanislas de VILLETTE –
 Cécile BENOIST D'AZY – Christian MAILLARD

1317 ⁴⁰³⁵ PRIX DES OEILLETES 1 000 m (Classe 2)

27 000 € (13 500, 5 130, 3 780, 2 160, 1 080, 810, 540) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant jamais gagné une Listed Race, ni deux courses de Classe 2. **Poids : 57 k.** Tout gagnant d'une course de Classe 2 portera 2 k. Les chevaux ayant été classés 2^e ou 3^e d'une Listed Race porteront 1 k. Les chevaux n'ayant jamais gagné recevront 1 k. 1/2 ; ceux n'ayant jamais couru, 2 k. 1/2.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.
(LIGNE DROITE)

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 000 m env.

- 1058 ¹ **Have A Good Day IRE**, f, b, 2 ans, par Adaay IRE et Black Meyeden [Black Minnaloushe (USA)], 55^{1/2} k, M^{me} T. Marnane (*H. Journiac*), F. Guyader (s) – (n° corde 6) 1
- 1088 ¹ **Anterselva**, f, b, 2 ans, par Fast Company IRE et Shimmering Sands [Medicean (GB)], 55^{1/2} k, φ, Thoroughbred Bloodstock Agency (*C. Demuro*), G. Bietolini – (n° corde 4) 2
- 1066 ² **Maroon Six**, m, b, 2 ans, par Johnny Barnes IRE et Aussie Style [Literato], 55^{1/2} k, φ, G. Bellocq (*A. Crastus*), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 3) 3
- 1088 ⁵ **Chope Comedy**, f, al, 2 ans, par Kheleyf USA et Chope History [Soave (GER)], 54 k, A. Chopard (*E. Hardouin*), C. Boutin (s) – (n° corde 5) 4
- 1108 ¹ **Sam Blaster (GB)**, m, gr, 2 ans, par Attendu et Selina [Samum (GER)], 57 k, de B. Montzey (s) (*F. Blondel*), de B. Montzey (s) – (n° corde 1) 5
- 1088 ⁴ **Hurly Cane**, f, b, 2 ans, par Olympic Glory IRE et Qubah (IRE) (Nathaniel IRE), 54 k, φ, C. Sarrazin (*M^{me} A. Nicco*), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 2) 6

6 partants ; 15 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 796 €

2 long, 3 long, 3 long, courte tête, 2 long ½.

13 500 € – 5 130 € – 3 780 € – 2 160 € – 1 080 € – 810 €

Primes aux propriétaires :

- 8 505 € *Have A Good Day Ire*, prime non attribuée.
 3 231 € *Anterselva*.
 2 381 € *Maroon Six*.
 1 360 € *Chope Comedy*.
 680 € *Sam Blaster (Gb)*.
 510 € *Hurly Cane*.

Primes aux éleveurs :

- 1 147 € Michael Phelan, prime non attribuée.
 800 € Mathieu Daguzan-Garros, Henri Soler, Gregory Bellocq.
 710 € Thierry De La Heronniere.
 457 € Alain Chopard.
 228 € Earl Haras De L'Hotellerie.
 171 € Agb Agency, Chauvigny Global Equine Sasu, Ecurie De Castillon, Nicolas De Chambure.

Prime F.E.E. :

- 2 500 € *Have A Good Day Ire*.

Temps total : 0'58"68"

M. Arnaud de SEYSSEL ne pouvant officier aujourd'hui en tant que Commissaire de course, a été remplacé dans sa fonction par M. Christian MAILLARD pour toutes les courses de la réunion. A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Hugo JOURNIAC en ses

explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction). La pouliche HAVE A GOOD DAY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1318 ⁴⁰³⁶ **PRIX CYRILLE COTTIN** **2 400 m**
(Mâles et Hongres)
(Maiden)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop
Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k.** Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P7 : Plat, Dist. 2 400 m env.

1050 ³ **Irish Hill GER**, m, gr, 3 ans, par Kingston Hill GB et Irresistable GER (Monsun GER), 58 k, Rennstall Gestut Hachtsee (B. Murzabayev), P. Schiergen – (n° corde 3) **1**

South Pars (GB), h, b, 3 ans, par Dubawi IRE et Samba Brazil GER (Teofilo IRE), 58 k, H.H. M. Al Thani (H. Journiac), FH. Graffard (s) – (n° corde 7) **2**

980 ³ **Abraaj**, h, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Wonderous Light IRE [Montjeu (IRE)], 58 k, Cheik Al Maktoum (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 2) **3**

738 **Rubaud**, h, b, f, 3 ans, par Air Chief Marshal IRE et Fulgence (Cardoun), 58 k, SAS Racing D (R. Thomas), P. Decouz (s) – (n° corde 1) **4**

1091 ³ **Where Chop**, m, b, 3 ans, par Amadeus Wolf GB et Wa Zine [Iron Mask (USA)], 58 k, T. Dettwiller, M^{me} R. Philippon – (n° corde 6) **5**

1030 ² **Siamak GER**, m, 3 ans, 58 k, Darius Racing (C. Lecoeuvre), H. Grewe – (n° corde 5) **6**

958 ⁵ **Tornado**, m, 3 ans, 58 k, Ecurie Raymond Wavrin (F. Blondel), Fred Rossi (s) – (n° corde 4) **7**

7 partants ; 25 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 1 254 €
¾ long, courte encolure, 1 long, ½ long, 5 long ½, courte tête.
9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

5 130 € *Irish Hill Ger*, prime non attribuée.

2 052 € *South Pars (Gb)*.

1 539 € *Abraaj*.

1 026 € *Rubaud*.

513 € *Where Chop*.

Primes aux éleveurs :

807 € Gestut Hachtsee, prime non attribuée.

570 € Rashit Shaykhutdinov.

497 € Al Shahania Stud.

380 € Philippe Decouz, S.C.E.A. Du Bas Bugey.

190 € Alain Chopard.

Temps total : 2'42"24"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Hugo JOURNIAC (SOUTH PARS (GB)) en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne après le départ jusqu'au signal prévu à cet effet sans que cela n'ait eu de conséquence sur le bon déroulement du départ.

Le poulain IRISH HILL GER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1319 ⁴⁰⁴² **PRIX MARCEL CALLIER** **2 600 m**
(Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, nés et élevés en France, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.500. **Poids : 63 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. : 1 k. par 3.000 reçus.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P8 : Plat, Dist. 2 600 m env.

Heritier, h, b, 4 ans, par Fuisse et Toscane [Shaanmer (IRE)], 63 k, Lord Daresbury (S. Maillot), E. Clayeux (s) – (n° corde 5) **1**

1160 ⁴ **Hurricane**, f, al, 4 ans, par My Risk et Infancy (Highlanders), 62½ k (61 k), M^{me} A. Fouassier (M^{me} M. Eon), A. Fouassier – (n° corde 2) **2**

948 ⁴ **Happy Nana**, f, b, 4 ans, par Montmartre et Une Nana [Acambaro (GER)], 62½ k, JY. Artu (s) (D. Artu), JY. Artu (s) – (n° corde 3) **3**

Gentleman De Reve, h, gr, 5 ans, par Maresca Sorrento et Allez De Reve (Voix Du Nord), 63 k, E. Clayeux (s) (R. Thomas), E. Clayeux (s) – (n° corde 7) **4**

1126 ³ **Genoah**, f, b, f, 5 ans, par Masterstroke USA et Valence (Robin Des Champs), 63½ k, D. Parreau Delhote (S. Martino), F. Lagarde – (n° corde 6) **5**

812 ² **Haut Rivage**, h, 4 ans, 63 k, PH. Lefevre (T. Speicher), F. Vannereux – (n° corde 4) **6**

811 **Hestia De Thaix**, f, 4 ans, 61½ k, CE. Cayeux (G. Congiu), CE. Cayeux – (n° corde 1) **7**

7 partants ; 12 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 444 €

3 long, ½ long, 1 long ½, 2 long, encolure, 3 long.

7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux éleveurs :

1 350 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

540 € Ghislain Coutre.

405 € Artu (S), Damien Artu, M^{me} Marie Artu.

270 € Agb Agency, Alexis Gronfier, Basile Gronfier, M^{me} Anne-Eugénie Gronfier.

135 € Denis Parreau.

Temps total : 2'57"86"

La pouliche HURRICANY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Damien ARTU, Maryline EON et Sébastien MARTINO sur les glissades respectives de leurs chevaux à divers endroits du parcours.

Les intéressés ont indiqué que la piste était rendue glissante en raison des pluies de la nuit précédente.

Les Commissaires ont enregistré leurs explications.

1320 ⁴⁰³⁷ **PRIX ANDRE RIVIERE** **2 400 m**
(Femelles)
(Maiden)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k.** Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P7 : Plat, Dist. 2 400 m env.

974 ⁴ **Dary Ci**, f, b, 3 ans, par Dariyan et Cigalia GB (Red Ransom USA), 58 k, M^{me} F. Perree (G. Mosse), M. Delzangles – (n° corde 7) **1**

La Haute Isle, f, b, 3 ans, par Elusive City USA et Adjuvence [Kahyasi (IRE)], 56 k (54½ k), M. Baguenault de Puchesse (M^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 6) **2**

611 **Marina Gamba**, f, b, 3 ans, par Intello (GER) et Vista [Mr Sidney (USA)], 58 k, Ecu. Ecuries Moise Ohana (C. Demuro), F. Belmont – (n° corde 2) **3**

Taniyala, f, b, 3 ans, par Dansili GB et Taniya [High Chaparral (IRE)], 56 k (54½ k) (N. Larenaudie), de A. Royer Dupre – (n° corde 1) **4**

956 **Windy Welly**, f, b, 3 ans, par Kingsalsa USA et Broken And Go (Chichicastenango), 58 k (55½ k), M^{me} N. Fischini (M^{me} A. Nicco), R. Martens (s) – (n° corde 10) **5**

817 ⁵ **Dakini IRE**, f, 3 ans, 58 k (55½ k), Fam. Niarchos (H. Besnier), A. Fabre (s) – (n° corde 5) **6**

1101 **Amalna**, f, 3 ans, 58 k, Ecurie Saba (H. Journiac), FH. Graffard (s) – (n° corde 3) **7**

974 ⁵ **Antinea**, f, 3 ans, 58 k, φ (A. Lemaitre), S. Cerulis – (n° corde 8) **8**

8 partants ; 32 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 1 402 €

Sans jockey : *Chuppy*

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

5 130 € *Dary Ci*.

2 052 € *La Haute Isle*.

1 539 € *Marina Gamba*.

1 026 € *Taniyala*.

513 € *Windy Welly*.

Primes aux éleveurs :

1 901 € M^{me} Françoise Perree.

760 € Michel Baguenault De Puchesse, Pierre Lamy.

570 € Haras Du Quesnay.

248 € S.A. Aga Khan.

190 € Haras De Lonray, M^{me} Nathalie Fischini.

1321 ⁴⁰³⁸ **PRIX DES FONDATEURS** **1 600 m**
(Classe 3)

20 000 € (10 000, 3 800, 2 800, 1 600, 800, 600, 400) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant une valeur inférieure ou égale à 42 k. **Poids : 56 k.** Les chevaux ayant, cette année, gagné une course de Classe 2 porteront 2 k. ; gagné une course de Classe 1, 4 k. En outre, tout gagnant d'une Listed Race en 2020 portera 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- 998** ³ **Alfieri**, h, b, 8 ans, par Naaqoos (GB) et Jolie Et Belle [Oratorio (IRE)], 56 k (54^{1/2} k), JP. Zaoui (M^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 8) **1**
- 1120** ¹ **Rocquemont**, m, b, 5 ans, par Anodin (IRE) et Rebecca'S Filly [Elusive City (USA)], 58 k (55^{1/2} k), φ, G. Augustin-Normand (C. Guitraud), C. Escuder – (n° corde 3) **2**
- 916** ⁶ **Rolleville**, f, al, 4 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Racemate (GB) (Hurricane Run IRE), 54^{1/2} k, G. Augustin-Normand (A. Crastus), F. Chappet – (n° corde 6) **3**
- 771** ² **Shinning Ocean**, m, b, 4 ans, par Dabirsim et Shimmering Sands [Medicean (GB)], 56 k, ♂, Ecurie Normandie Pur Sang (C. Demuro), MF. Weissmeier – (n° corde 5) **4**
- Sharib GB**, m, b, 4 ans, par Invincible Spirit IRE et Thamarat GB (Anabaa USA), 56 k, Cheik Al Maktoum (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 1) **5**
- Asterios**, h, gr, 5 ans, par Maxios (GB) et Asteria [Orpen (USA)], 56 k, Stall Success (R. Thomas), J. Stadelmann – (n° corde 2) **6**
- 998** ⁷ **Roche Limit**, f, b, 4 ans, par Intello (GER) et Rocaille [Anabaa (USA)], 54^{1/2} k, Tolmi Racing SC (F. Blondel), Fred Rossi (s) – (n° corde 7) **7**

7 partants ; 20 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 726 €

10 000 € – 3 800 € – 2 800 € – 1 600 € – 800 € – 600 € – 400 €

Primes aux propriétaires :

- 3 150 € *Alfieri*.
1 539 € *Rocquemont*.
1 134 € *Rolleville*.
648 € *Shinning Ocean*.
324 € *Sharib Gb*, prime non attribuée.
243 € *Asterios*.
162 € *Roche Limit*.

Primes aux éleveurs :

- 1 709 € G. R. Bailey Ltd.
694 € Clement Thomas, M^{me} Sonia Thomas.
334 € Franklin Finance S.A. .
292 € Thierry De La Heronniere.
109 € Haras Du Quesnay.
71 € John Goelet.
68 € Shadwell Estate Co. Ltd, prime non attribuée.

1322 ⁴⁰⁴⁰ **PRIX BONNETERRE** **1 600 m**
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Deuxième épreuve

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus reçu une allocation de 10.000.

Les poids de cette épreuve seront éventuellement remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +27.

- 1021** **Lily Apple**, f, b, 4 ans, par George Vancouver USA et Lady Apples [Enrique (GB)], 59 k, φ, Le Haras de La Gousserie (F. Blondel), P. Cottier – (n° corde 10) **1**
- 1094** **Storm Katy**, f, b, 5 ans, par Sommerabend GB et Anasy USA (Gone West USA), 51 k, P. Nador (G. Legras), P. Nador – (n° corde 13) **2**
- 1021** **Camilla My Love IRE**, f, b, 8 ans, par Nayef USA et Desert Version GB (Green Desert USA), 53^{1/2} k, φ, M^{me} J. Proietti (G. Mandel), M^{me} J. Proietti – (n° corde 7) **3**
- 1163** ⁴ **Handchop**, h, b, f, 8 ans, par Namid GB et Hatane Chohe (Sin Kiang), 57^{1/2} k (55 k), C. Boutin (s) (T. Lefranc), C. Boutin (s) – (n° corde 1) **4**
- 1225** **Lalyrose**, f, b, 6 ans, par Willywell et Melirose [Gentlewave (IRE)], 53 k, ♂, M. Pelisson (G. Congiu), C. Martinon – (n° corde 4) **5**

- 1094** ² **Lawrence**, h, 6 ans, 56 k, P. Nador (E. Hardouin), P. Nador – (n° corde 3) **6**
- Cinephile**, f, 5 ans, 60 k, W. Tschudin (A. Lemaitre), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 5) **7**
- 1021** **Thaniella**, f, 4 ans, 60 k, T. Ravier (C. Demuro), M. Maillard – (n° corde 6) **8**
- 1191** ⁵ **Silver Poker**, h, 7 ans, 59^{1/2} k (58 k), M^{me} D. Leguillon (M^{me} A. Molins), D. Chenu – (n° corde 11) **9**
- 1164** **Sant Angelo GER**, h, 7 ans, 51^{1/2} k, C. Boutin (s) **10**
(A. Crastus), C. Boutin (s) – (n° corde 2)
- 1033** ³ **Jamala**, f, 5 ans, 58 k, M^{me} D. Aigueperse (A. Roussel), M^{me} M. Le Gall – (n° corde 12) **–**
- Harmonieuse**, f, 4 ans, 57^{1/2} k, C. Martinon (V. Seguy), C. Martinon – (n° corde 9) **–**

12 partants ; 14 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 491 €
8 000 € – 3 200 € – 2 400 € – 1 600 € – 800 €

Primes aux propriétaires :

- 3 240 € *Lily Apple*.
1 296 € *Storm Katy*.
756 € *Camilla My Love Ire*, prime non attribuée.
504 € *Handchop*.
252 € *Lalyrose*.

Primes aux éleveurs :

- 1 461 € Richard Leclere, Bernard Fernand Leclere, M^{me} Raymonde Leclere.
584 € M^{me} Victoria Ann Ward.
312 € Effeve Srl, prime non attribuée.
273 € Alain Chopard.
136 € Jacques Rousset.

1323 ⁴⁰³⁹ **PRIX DES EAUX BLEUES** **1 600 m**
(Handicap divisé)
(Classe 3)

Première épreuve

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus reçu une allocation de 10.000.

La référence applicable dans ce Handicap sera +27.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +27.

- 1078** **Astrachem (IRE)**, h, b, 6 ans, par Zebedee GB et Daidoo IRE (Shamardal USA), 54^{1/2} k (S. Maillot), P. Cottier – (n° corde 4) **1**
- 1033** ¹ **Makeno**, h, gr, 4 ans, par Kendargent et Marelle GER (Raven'S Pass USA), 56 k, ♂, C. Foeller (M. Berto), J. Parize – (n° corde 6) **2**
- 792** ⁵ **Bassette**, f, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et Jailamigraine (IRE) (King Charlemagne USA), 56^{1/2} k, φ (G. Millet), J. Reynier – (n° corde 1) **3**
- 1092** ³ **Peterhof**, h, b, 6 ans, par Sageburg (IRE) et Peace Touch [Muhtathir (GB)], 56 k, M. Lehmann (A. Pouchin), M. Lehmann – (n° corde 7) **4**
- 1022** ⁵ **Karmoutcho**, m, gr, 4 ans, par Elusive City USA et Karbayouna (Kouroun), 62^{1/2} k (61 k), J. Piasco (C. Guitraud), C. Escuder – (n° corde 10) **5**
- 981** ² **Star Drack (IRE)**, m, 4 ans, 58 k, Ecurie Raymond Wavrin (F. Blondel), Fred Rossi (s) – (n° corde 14) **6**
- 1015** **Gaetano Donizetti (IRE)**, m, 8 ans, 56 k, φ, T. Marechal (J. Claudic), C. Escuder – (n° corde 8) **7**
- 1104** **Another Planet**, h, 4 ans, 59 k (57^{1/2} k), ♂, B. Goudot (M^{me} A. Molins), B. Goudot (s) – (n° corde 13) **8**
- Destinee Du Bois**, f, 9 ans, 56^{1/2} k, H. Brenckle (A. Lemaitre), M^{me} C. Bocskai – (n° corde 2) **9**
- 1022** **Hopalong Cassidy**, h, 6 ans, 57^{1/2} k, JM. Vaux (G. Congiu), M^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 5) **10**
- 747** ³ **Le Kakou**, m, 5 ans, 56^{1/2} k, M^{me} N. Carrie-Eychenne (E. Hardouin), F. Foresi – (n° corde 11) **–**
- 1021** ² **Jaspers Flag**, h, 7 ans, 54 k, ♂, P. Faucampre (A. Orani), C. Escuder – (n° corde 12) **–**
- Furious Des Aigles**, h, 9 ans, 60 k (58^{1/2} k), ♂, M^{me} C. Barande Barbe (M^{me} M. Eon), M^{me} C. Barande Barbe – (n° corde 3) **–**
- 873** **Blekarain**, h, 4 ans, 57^{1/2} k (56 k), ♂, Bourgogne Racing Club (M^{me} A. Nicco), C. Provot – (n° corde 9) **–**

14 partants ; 64 eng. ; 1 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 2 225 €

Eng. Sup. : *Star Drack (IRE)*

tête, 2 long, 1 long, 1 long, 1/2 long, tête, 3/4 long, 1 long, 3/4 long.

9 000 € – 3 600 € – 2 700 € – 1 800 € – 900 €

Primes aux propriétaires :

- 2 835 € *Astrachem (Ire)*.
1 458 € *Makeno*.
1 093 € *Bassette*.
567 € *Peterhof*.
364 € *Karmoutcho*.

Primes aux éleveurs :

- 1 005 € Reinhard Stockli, Manfred Wurttenberger.
739 € Jean-Claude Seroul.
657 € Guy Pariente Holding.
307 € M^{me} Erin Lacourt, Ecurie D.
164 € Pierre Lamy, Suc. Henri De La Chauvelais.

Temps total : 1'42"56"

En raison d'un problème sur la piste, les horaires de courses ont été décalées. le départ de la 4^e course a été donné à 15h37.

Le jockey Théo BACHELOT ne voulant pas se remettre en selle en raison de l'état de la piste, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le jument DESTINEE DU BOIS par le jockey Aurélien LEMAITRE.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Eddy HARDOUIN sur la performance du cheval LE KAKOU, arrivé non-placé.

L'intéressé a déclaré qu'il s'était retrouvé trop loin durant le parcours et que ledit hongre n'était pas très volontaire lorsqu'il se retrouvait enveloppé par ses concurrents.

Le hongre MAKENO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1324 ⁴⁰⁴¹ **PRIX DE SAINTE-BLANDINE** **3 150 m**
(Handicap)
(Classe 3)

16 000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, n'ayant depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus ni reçu une allocation de 10.000, ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de dotation totale de 24.000.

La référence applicable dans ce Handicap sera +30.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P10 : Plat, Dist. 3 150 m env.

Références : 0 ans, +30 ; 1 ans et +, +30,5.

- 1158 **Mortree**, f, b, 8 ans, par Le Havre (IRE) et Sallen IRE 1
(Oratorio IRE), 59^{1/2} k, ♂, P. Walter (*M. Berto*), J. Parize – (n° corde 1)
- 783 ⁵ **Frimousse Baie**, f, b, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Afrika Baie (Crillon), 58 k, M^{me} D. Aigueperse (*A. Roussel*), M^{me} M. Le Gall – (n° corde 2) 2
- 1019 ³ **Creative**, f, gr, 5 ans, par Mastercraftsman IRE et Incroyable USA (Singspiel IRE), 63 k (61^{1/2} k), Ecurie Mathieu Offenstadt (*M^{me} M. Velon*), JP. Gauvin (s) – (n° corde 7) 3
- 1074 ¹ **Nabunga**, h, b, 9 ans, par Aussie Rules USA et Grantsville GER (Tremolino USA), 60^{1/2} k, ♀, Ecurie Foret Jaune (*F. Blondel*), P. Decouz (s) – (n° corde 3) 4
- 807 **Faith Of Hope**, f, b, 5 ans, par Olympic Glory IRE et Saint Hilary GB (Authorized IRE), 58^{1/2} k, T. Marechal (*J. Claudic*), C. Escuder – (n° corde 12) 5
- 1080 **Goldstone**, h, 5 ans, 57^{1/2} k, T. Ravier (*C. Demuro*), M. Maillard – (n° corde 6) 6
- 978 ⁷ **Saint Sacre**, h, 8 ans, 61 k, P. Perez (*E. Hardouin*), M. Cesandri (s) – (n° corde 4) 7
- 1032 **Simano**, h, 8 ans, 61 k (59^{1/2} k), ♂, P. Walter (*M^{me} A. Molins*), J. Parize – (n° corde 13) 8
- 1113 ⁵ **Dubai Empire**, h, 6 ans, 54^{1/2} k, T. Marechal (*A. Crastus*), C. Escuder – (n° corde 9) 9
- 1076 **Eversmile**, f, 4 ans, 59 k (57^{1/2} k), J. Romel (*E. Verhestraeten*), E. Mikhalides – (n° corde 14) 10
- 829 ² **Young Merlin IRE**, h, 5 ans, 64 k, ♀, A. Don (*H. Journiac*), G. Hernon (s) – (n° corde 8) –
- 604 **Zambeso**, h, 10 ans, 65^{1/2} k (64 k), ♀, M^{me} M. Stadelmann (*C. Guitraud*), M^{me} C. Erni – (n° corde 10) –
- 1249 ² **Sadarak**, h, 6 ans, 62^{1/2} k, ♀, P. Desplaces (*V. Seguy*), C. Martinon – (n° corde 11) –
- 1249 ⁴ **Hayato**, h, 6 ans, 51 k, ♂, Arn. Nicolas (*G. Congiu*), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 5) –

14 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 1 128 €

courte encolure, 5 long 1/2, 1 long, 1 long, 2 long, 1 long 1/2, 1 long 1/4, courte tête, 1/2 long.

8 000 € – 3 200 € – 2 400 € – 1 600 € – 800 €

Primes aux propriétaires :

- 2 520 € *Mortree*.
1 008 € *Frimousse Baie*.
972 € *Creative*.
504 € *Nabunga*.
324 € *Faith Of Hope*.

Primes aux éleveurs :

- 1 367 € Franklin Finance S.A. .
547 € Andre-Jean Belloir.
286 € Wertheimer & Frere.
273 € Rosemont Stud Pty Ltd.
146 € Haras D'Etream.

Temps total : 3'39"91"

En raison d'un problème sur la piste, les horaires de courses ont été décalées. le départ de la 4^e course a été donné à 16h07.

Le jockey Théo BACHELOT ne voulant pas se remettre en selle en raison de l'état de la piste, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SAINT SACRE par le jockey Eddy HARDOUIN.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Valentin SEGUY sur la performance du hongre SADARAK, arrivé non-placé.

L'intéressé a déclaré que ledit hongre n'avait pas d'action et pensant que ce dernier avait un problème physique, il ne l'avait pas sollicité dans la ligne d'arrivée.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé au vétérinaire de service d'examiner le hongre SADARAK.

L'examen vétérinaire n'ayant pas révélé de problème physique apparent.

La jument FRIMOUSSE BAIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

MARSEILLE-PONT-DE-VIVAUX

Réunion organisée par SOCIETE HIPPIQUE DE MARSEILLE

0609 120

vendredi 30 avril 2021

Terrain STANDARD

Commissaires de courses : Dominique de La PERRIERE – Jean-Pierre BENSUSSAN – Hubert BRUNA

1325 ⁴⁰⁴³ **PRIX DU PRADO** **2 000 m**
(À réclamer) **(PSF)**

12 000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k ; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- 1121 **Cedou Le Pecheur**, h, b, 3 ans, par Cockney Rebel IRE et Miss Clem'S [Barathea (IRE)], 58 k, ♂, (14 000) (*A. Orani*), Cha. Rossi (s) – (n° corde 7) 1
- 1192 **Moutraki IRE**, h, b, 3 ans, par Alhebayeb IRE et Xerxes IRE (Key Of Luck USA), 56 k, (10 000), C. Theodorakis (*I. Mendizabal*), K. Borgel (s) – (n° corde 4) 2
- 1214 ¹ **Potin**, f, n.p., 3 ans, par Dabirsim et Mandaia (IRE) (Manduro GER), 58^{1/2} k, (14 000), Le Haras de La Gousserie (*F. Blondel*), Fred Rossi (s) – (n° corde 6) 3
- 1121 **Le Cosmos**, h, b, 3 ans, par Joshua Tree IRE et Marmelia [Duke Of Marmalade (IRE)], 56 k (53^{1/2} k), ♀, (10 000), Ecurie Melanie (*M^{me} A. Nicco*), R. Chotard – (n° corde 2) 4
- 1096 ⁴ **Prince Los**, m, b, 3 ans, par Los Cristianos et Princesse Polia [Creachadoir (IRE)], 60 k (58^{1/2} k), (14 000), M. Escuder (*M^{me} E. Cieslik*), C. Escuder – (n° corde 3) 5
- 1214 ⁵ **Ruz Gwenn Ha Du**, h, 3 ans, 58 k, ♂, (14 000), JP. Folacci (*J. Claudic*), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 1) 6
- 1214 **Walachope**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, (10 000), JP. Folacci (*S. Maillot*), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 5) 7
- 790 ⁵ **Version Top**, h, 3 ans, 56 k, ♂, (10 000), Ecurie d'Haspel (*C. Perkins*), Fred Rossi (s) – (n° corde 8) 8

8 partants ; 13 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 330 €

2 long 1/2, 2 long 1/2, courte tête, encolure, 1/2 long, 3 long, 2 long.

6 000 € – 2 400 € – 1 800 € – 1 200 € – 600 €

Primes aux propriétaires :

- 3 240 € *Cedou Le Pecheur*.
1 296 € *Moutraki Ire*, prime non attribuée.
972 € *Potin*.
648 € *Le Cosmos*.
324 € *Prince Los*.

Primes aux éleveurs :

- 1 201 € Ecurie Du Sud, Charley Rossi, M^{me} Jacques Rossi.
360 € Claudio Marzocco, Luca Marzocco.
240 € Ecurie Melanie.
204 € Limestone Stud, Tara Stud, prime non attribuée.
120 € Francois Carre, Julien Carayon.

Temps total : 2'8"96"

Le hongre CEDOU LE PECHEUR a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1326 ⁴⁰⁴⁴ **PRIX DE MARVEYRE** **2 600 m**
(PSF)
(Classe 3)

15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas depuis le 1^{er} avril de l'année dernière inclus terminé dans les trois premiers d'une Listed ni, depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 7.500. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 2 600 m env.

- Cote Jardin**, m, al, 4 ans, par Prince Gibraltar et Perspective [Funambule (USA)], 57 k (55^{1/2} k), Cajdasrot S.R.O. (M^{me} M. Velon), J. Chaloupka – (n° corde 2) **1**
- 971** ⁴ **Milltop**, h, n.p, 5 ans, par Sinndar IRE et Robinka (Robin Des Pres), 60 k, C. Bryan (I. Mendizabal), J. Reynier – (n° corde 3) **2**
- 1095** ⁵ **Just A Formality**, m, b.f, 7 ans, par Spirit One et Formalite [Equerry (USA)], 64 k (62^{1/2} k), ⊗, Le Haras de La Gousserie (M^{me} A. Molins), C. Escuder – (n° corde 7) **3**
- 1216** ² **George Flash**, h, al, 5 ans, par George Vancouver USA et Eternal Flash GB (One Cool Cat USA), 59 k (K. Barbaud), N. Perret (s) – (n° corde 6) **4**
- Cosmic City (GB)**, h, gr, 9 ans, par Elusive City USA et Cosmic Fire [Dalakhani (IRE)], 57 k (54^{1/2} k), Ecurie JP. Bonardel (M^{me} A. Nicco), M. Pitart – (n° corde 5) **5**
- 1217** **Golden Rash**, h, 7 ans, 59 k, ⊗, JP. Folacci (S. Maillot), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 1) **6**
- 1232** **Ladie Salsa**, f, 6 ans, 55^{1/2} k (56 k), S. Eveno (G. Millet), S. Eveno – (n° corde 4) **7**

7 partants ; 16 eng. ; 3 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 1 047 € Eng. Sup. : Just A Formality, George Flash, Ladie Salsa

1 long, 1 long, 1 long 1/2, nez, 1 long, 8 long.
7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux propriétaires :

- 3 037 € Cote Jardin.
1 215 € Milltop.
708 € Just A Formality.
607 € George Flash.
236 € Cosmic City (Gb).

Primes aux éleveurs :

- 2 054 € Frank Bozo, Suc. Paul Bozo, M^{me} Marie-Christine Bozo, Jean-Christophe Bozo.
547 € Haras De La Faisanderie, M^{me} Marie-Laetitia Mortier.
384 € Le Haras De La Gousserie.
273 € M^{me} Jean-Louis Giral.
128 € Suc. S. Niarchos.

Temps total : 2'45"29"

Les Commissaires, ont autorisé le hongre GEORGE FLASH à ne faire qu'un tour de rond, à être amené en main au départ non monté et à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Kyllan BARBAUD en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

Le cheval COTE JARDIN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1327 ⁴⁰⁴⁵ **PRIX DE LA CORNICHE** **2 000 m**
(PSF)
(Classe 3)

15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas depuis le 1^{er} avril de l'année dernière inclus terminé dans les trois premiers d'une Listed ni, depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 7.500. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- 1092** ⁵ **Lorlisalsa**, f, b.f, 6 ans, par Kingsalsa USA et Lordvia [Lord Of Men (GB)], 56^{1/2} k, M^{me} F. Lescot (G. Millet), S. Eveno – (n° corde 2) **1**
- 876** ³ **Lapagine**, f, b, 4 ans, par Orpen USA et Melija GER (Monsun GER), 55^{1/2} k, P. Van Belle (A. Crastus), F. Vermeulen (s) – (n° corde 7) **2**
- 990** **Midgrey (IRE)**, f, gr, 6 ans, par Camelot GB et Tasharowa (Linamix), 55^{1/2} k (54 k), M^{me} J. Lefrançoisfrançois (M^{me} E. Cieslik), C. Escuder – (n° corde 6) **3**
- 1217** **Sa Tuna**, f, b, 7 ans, par Rio De La Plata USA et Alcidiana (Linamix), 58^{1/2} k, Ecurie du Sud (M. Grandin), Cé. Rossi – (n° corde 1) **4**
- 1124** **Vuelta Di Baci**, f, b.f, 5 ans, par Casamento IRE et Ponentina [Lando (GER)], 56^{1/2} k, JP. Folacci (S. Maillot), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 3) **5**
- 1151** **Dilar (GB)**, f, 4 ans, 58^{1/2} k (57 k), G. Augustin-Normand (M^{me} J. Marcialis), Cha. Rossi (s) – (n° corde 8) **6**
- 1124** ³ **Fox Tin**, h, 7 ans, 61 k (57^{1/2} k), O. Ulmann (M^{me} M. Brunelli), Cé. Rossi – (n° corde 4) **7**
- 906** **Ajaccina**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (53 k), JC. Sarais (G. Legras), N. Perret (s) – (n° corde 5) **8**

8 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 648 € Eng. Sup. : Lorlisalsa

nez, courte tête, 1 long, 2 long 1/2, courte tête, 2 long 1/2, 3 long.
7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux propriétaires :

- 2 362 € Lorlisalsa.
1 215 € Lapagine.
708 € Midgrey (Ire).
472 € Sa Tuna.
303 € Vuelta Di Baci.

Primes aux éleveurs :

- 1 282 € M^{me} Sandrine Eveno, Stephane Eveno.
547 € M^{me} Ariane Gravereaux, Fernando Sanchez Chaigneau.
256 € Philippe Thirionet.
251 € Ecurie Des Charmes, Haras De La Morsangliere.
89 € Thierry De La Heronniere, M^{me} Danielle De La Heronniere, Amaury De La Heronniere.

Temps total : 2'8"41"

Les Commissaires, ont autorisé la jument DILAR (GB) à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Le jument MIDGREY (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1328 ⁴⁰⁴⁶ **PRIX DE MONTOLIVET** **2 000 m**
(PSF)
(À réclamer valeur handicap)
(Classe 4)

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant une valeur inférieure ou égale à 34 k. et mis à réclamer pour 10.000 ou 12.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 12.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- 1154** **Gold Kafe**, m, al, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Hamida USA (Johannesburg USA), 58 k, φ, (12 000), F. Marchand (F. Blondel) – (n° corde 6) **1**
- 1217** **Medha**, f, al, 8 ans, par Vatori et Mehany [Danehill (USA)], 56^{1/2} k (55 k), (12 000) (M^{me} A. Molins), R. Chotard – (n° corde 3) **2**
- 1021** ⁴ **Green View**, f, b, 5 ans, par Sommerabend GB et Sorpresa [Octagonal (NZ)], 54^{1/2} k, (10 000), P. Van Belle (A. Orani), F. Vermeulen (s) – (n° corde 9) **3**
- 1021** ¹ **Damanda'S Delight GER**, f, b.f, 5 ans, par Wiener Walzer GER et Damanda GER (Pentire GB), 58^{1/2} k (57 k), (10 000), G. Augustin-Normand (M^{me} J. Marcialis), Cha. Rossi (s) – (n° corde 5) **4**
- 996** **Delachance**, h, b, 5 ans, par Linnari IRE et Three French Hens IRE (Einadim USA), 60 k (57^{1/2} k), φ, (10 000), Ecurie Michel Doineau (M^{me} A. Nicco) – (n° corde 1) **5**
- 1217** **King Dream**, h, 8 ans, 58 k, φ, (12 000), J. Khalifa (I. Mendizabal), F. Vermeulen (s) – (n° corde 4) **6**
- 897** **Constantino IRE**, h, 8 ans, 58 k, ⊗, (12 000), Ecuries Serge Stempniak (K. Barbaud), F. Vermeulen (s) – (n° corde 10) **7**

1124	Arum , f, 5 ans, 56 ^{1/2} k, (10 000), F. Bembo (<i>M. Grandin</i>), F. Bembo – (n° corde 7)	8
1122	¹ Cover Bleu , f, 5 ans, 56 ^{1/2} k (55 k), ♂, (10 000), B. Goutagny (<i>M^{me} E. Cieslik</i>), C. Escuder – (n° corde 8)	9
1123	Turkistan Express , m, 4 ans, 58 k, ♂, (10 000), M ^{me} N. Mahjoub (<i>A. Crastus</i>), C. Escuder – (n° corde 2)	10
1123	Si Seniorita , f, 4 ans, 54 ^{1/2} k (53 k), ♂, (10 000), J. Boutillier (<i>M^{me} M. Velon</i>), C. Escuder – (n° corde 11)	–
	11 partants; 25 eng.; 11 part def. – Total des entrées: 518 €	
	1 long 1/2, encolure, 1 long 1/2, courte tête, 3 long, 1 long 1/2, 1 long 1/2, 5 long, 2 long 1/2.	
	6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€	
	Primes aux propriétaires:	
	2 430€ <i>Gold Kafé</i> .	
	756€ <i>Medha</i> .	
	729€ <i>Green View</i> .	
	486€ <i>Damanda'S Delight Ger</i> , prime non attribuée.	
	243€ <i>Delachance</i> .	
	Primes aux éleveurs:	
	1 095€ Claude Memran.	
	410€ Can Artam.	
	328€ Michel Guillois, Johann Travers, M ^{me} Valerie Travers, Cesare Siretiti.	
	109€ Patrick Chedeville, Cocheese Bloodstock Anstalt.	
	102€ Stall Miramar, prime non attribuée.	
	Temps total: 2'5"1"	
	A l'issue de la course, les Commissaires, après examiné le film de contrôle, ont entendu la femme-jockey Marie VELON en ses explications sur le comportement de jument SI SENORITA arrivée non placée.	
	L'intéressée a indiqué que ladite jument ne s'était pas adaptée au tracé du parcours et qu'elle avait eu des difficultés à tourner. Les Commissaires ont enregistré ces explications.	
	Le cheval GOLD KAFE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
1329	⁴⁰⁴⁹ PRIX DE CELONY (Handicap divisé) (Classe 4) Deuxième épreuve	1 500 m (PSF)
	14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop	
	Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.	
	Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.	
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
	Parcours n° Z3: Plat, Dist. 1 500 m env.	
	Référence: +36.	
169	All Revved Up (IRE) , h, gr, 4 ans, par Rio De La Plata USA et Rive Neuve [Enrique (GB)], 54 ^{1/2} k, ♂, P. Faucampre (<i>A. Orani</i>), S. Labate (s) – (n° corde 2)	1
1094	La Venelloise , f, b, 4 ans, par Evasive GB et Noor Forever (Highest Honor), 56 ^{1/2} k (55 k), M ^{me} A. Susini (<i>M^{me} E. Cieslik</i>), C. Escuder – (n° corde 3)	2
796	Bissin , h, b, 7 ans, par Air Chief Marshal IRE et Cormeilles GB (Dubawi IRE), 55 k, M. Charleu (<i>M. Grandin</i>), F. Foresi – (n° corde 11)	3
1094	³ Asterion , h, al, 8 ans, par Ryono USA et So Long Girl GB (Selkirk USA), 51 k, ♂, J. Khalifa (<i>A. Crastus</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 6)	4
1118	² Kantaluna , f, b, 4 ans, par Sidestep AUS et Eva Kant GB (Medicean GB), 60 k, ♂, H. Femel (<i>I. Mendizabal</i>), D. Morisson (s) – (n° corde 1)	5
	Stormy Dance , m, 8 ans, 54 k, Cuadra Rio Cubas S.L. (<i>M. Foulon</i>), I. Lopez Santiago – (n° corde 10)	6
1164	⁴ Tiptop , f, 5 ans, 58 ^{1/2} k, ♂ (S. Maillot), G. Aidant – (n° corde 8)	7
1017	Reve Toujours , f, 6 ans, 52 k (51 k), L. Boualam (<i>M^{me} D. Santiago</i>), L. Boualam – (n° corde 5)	8
1220	⁵ Ramses , h, 5 ans, 51 k (48 ^{1/2} k), ♂, M. Pelisson (<i>M^{me} K. Boedec</i>), C. Martinon – (n° corde 4)	9
957	Tabouk , h, 6 ans, 55 k, Ecurie du Soleil S.C. (<i>J. Claudic</i>), M ^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 7)	10
828	Campione , h, 9 ans, 51 k, Al Ryan Racing (<i>M^{me} M. Velon</i>), F. Fievez – (n° corde 9)	–
	11 partants; 10 eng.; 11 part def. – Total des entrées: 506 €	
	Eng. Sup.: <i>Kantaluna</i>	
	nez, nez, 1 long, 1 long, tête, 4 long, 1/2 long, 1 long, 2 long 1/2.	
	7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€	

Primes aux propriétaires:

2 835€ *All Revved Up (Ire)*.1 134€ *La Venelloise*.661€ *Bissin*.441€ *Asterion*.283€ *Kantaluna*.

Primes aux éleveurs:

1 917€ Con Marnane.

511€ S.C.E.A. Haras De Manneville.

358€ M^{me} Loic Malivet.

239€ Rene Vallaud.

191€ Scea Haras De Gratte Panche, Samy Torgeman.

Temps total: 1'28"58"

Les Commissaires, ont autorisé le hongre TABOUK à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Elaura CIESLIK (LA VENELLOISE) arrivé 1^{er} et Antonio ORANI (ALL REVVED UP - IRE) arrivé 2^e, en leurs explications, sur un incident survenu à l'entrée du 1^{er} tournant.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il ressort que le jockey Antonio ORANI avait eu des difficultés à reprendre le hongre ALL REVVED UP (IRE) afin de le placer dans le dos de la jument LA VENELLOISE, à cet endroit du parcours, cet incident n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Le hongre ASTERION a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course

1330	⁴⁰⁴⁸ PRIX DE LAMANON (Handicap divisé) (Classe 3) Première épreuve	1 500 m (PSF)
------	---	------------------

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 26.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3: Plat, Dist. 1 500 m env.

Référence: +26.

669	³ Desert Heights IRE , h, b, 7 ans, par So You Think NZ et Desert Fantasy GB (Oasis Dream GB), 51 k, M ^{me} V. Deiss (<i>A. Crastus</i>), M ^{me} V. Deiss – (n° corde 2)	1
1191	² Kokkinolaimis IRE , h, b, 6 ans, par Lilbourne Lad IRE et Ting A Greeley GB (Mr. Greeley USA), 59 ^{1/2} k (58 k), ♂, C. Theodorakis (<i>M^{me} D. Santiago</i>), K. Borgel (s) – (n° corde 5)	2
1124	⁴ Kenartic , h, gr, 7 ans, par Slickly et Vivartic [Verglas (IRE)], 59 k, ♂, Ecurie Gribomont (<i>M. Grandin</i>), Cé. Rossi – (n° corde 6)	3
797	Iamarock IRE , f, gr, 4 ans, par The Factor USA et Endless Expanse IRE (Red Ransom USA), 54 ^{1/2} k, ♂, Ecurie Thomas Levesque (<i>K. Barbaud</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 8)	4
796	¹ Mystical Prince , h, b, 8 ans, par Spirit One et Miss Maguilove [Dyhim Diamond (IRE)], 56 ^{1/2} k, ♂, P. Bouchara (<i>A. Orani</i>), C. Escuder – (n° corde 4)	5
1212	³ Aplekton IRE , h, 5 ans, 55 k, M ^{me} P. Matsa (<i>I. Mendizabal</i>), K. Borgel (s) – (n° corde 9)	6
156	Diva Du Dancing , f, 4 ans, 60 ^{1/2} k (59 k), M ^{me} E. Mezquita (<i>M^{me} M. Velon</i>), R. Chotard – (n° corde 7)	7
1018	End Of Story , f, 8 ans, 54 k (51 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} N. Carrie-Eychenne (<i>A. Mosse</i>), F. Foresi – (n° corde 3)	8
1234	Ucel IRE , h, 7 ans, 61 k (59 ^{1/2} k), ♂, MA. Sebouan (<i>M^{me} E. Cieslik</i>), C. Escuder – (n° corde 1)	9
	9 partants; 26 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 767 €	
	1 long, nez, tête, 1 long, encolure, 1/2 long, 1 long 1/2, 1 long.	
	9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€	
	Primes aux propriétaires:	
	2 835€ <i>Desert Heights Ire</i> , prime non attribuée.	
	1 134€ <i>Kokkinolaimis Ire</i> , prime non attribuée.	
	850€ <i>Kenartic</i> .	
	729€ <i>Iamarock Ire</i> , prime non attribuée.	
	283€ <i>Mystical Prince</i> .	
	Primes aux éleveurs:	
	765€ Calumet Farm, prime non attribuée.	
	461€ Jean-Francois Gribomont.	
	306€ Old Carhue Stud, prime non attribuée.	
	153€ Irish National Stud Cy Ltd, Eric Becq.	

Temps total : 1'27"3"

Le hongre KENARTIC a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1331 ⁴⁰⁴⁷ **PRIX DE CARRY** **2 000 m**
(PSF)
(Handicap de catégorie)
(Classe 4)

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 25 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence : +35.

- 1216** ¹ **Espoir Parfait**, h, b, 6 ans, par Le Havre (IRE) et Eviane [American Post (GB)], 58 k, C. Theodorakis (A. Crastus), K. Borgel (s) – (n° corde 5) **1**
- 1171** **Bois Combray**, h, al, 6 ans, par Redback GB et La Papine (Sagacity), 57 k, H. Ben Hassine (S. Maillot), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 7) **2**
- 320** **First Wood**, h, b, 7 ans, par Dunkerque et Tama Wood [Tamayuz (GB)], 59 k (57^{1/2} k), φ, F. Boualem (M^{me} E. Cieslik), F. Boualem – (n° corde 6) **3**
- 994** **Reve De Barel**, f, b, 4 ans, par Elusive City USA et Melea [Zanzibari (USA)], 59 k (57^{1/2} k), M^{me} M. Lafouge-Haji (M^{me} J. Marcialis), K. Herzog – (n° corde 4) **4**
- 1122** **Riviera**, f, al, 6 ans, par Rio De La Plata USA et Portella GER (Protektor GER), 55 k, L. Boualam (G. Champier), L. Boualam – (n° corde 10) **5**
- 957** ² **The Last Spirit**, h, 5 ans, 60 k (58^{1/2} k), ♂, M^{me} J. Rovisse (M^{me} M. Michel), R. Chotard – (n° corde 11) **6**
- 1122** **Sherman Oaks**, h, 9 ans, 55^{1/2} k, Suc. A. Hamot (K. Barbaud), F. Foresi – (n° corde 8) **7**
- 1122** ² **Spotted Cat (IRE)**, h, 10 ans, 51 k (48^{1/2} k), C. Mosse (A. Mosse), F. Foresi – (n° corde 13) **8**
- 983** **Wayne**, h, 7 ans, 58^{1/2} k, φ, A. Mink (F. Foresi), F. Foresi – (n° corde 2) **9**
- 957** **Dance Colony (GB)**, f, 6 ans, 59 k, P. Faucampre (I. Mendizabal), F. Vermeulen (s) – (n° corde 9) **10**
- 1122** **Prince Decalas**, h, 5 ans, 55 k, R. Frauciel (F. Blondel), Cè. Rossi – (n° corde 14) **-**
- 1063** **Singapor Rienta**, h, 4 ans, 59^{1/2} k (58 k), φ, P. Faucampre (M^{me} M. Velon), C. Escuder – (n° corde 3) **-**
- 795** ² **Fankaios Ranger USA**, h, 7 ans, 56^{1/2} k, C. Jambert (M. Grandin), Cè. Rossi – (n° corde 12) **-**
- 1122** **Action Pauliene**, h, 6 ans, 53^{1/2} k, ♂, JP. Folacci (J. Claudic), E. Lacaille – (n° corde 1) **-**

14 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 627 €
Eng. Sup. : *Espoir Parfait*

Chev. retir. : *Lady Arkadina, Sandoside*

6 000 € – 2 400 € – 1 800 € – 1 200 € – 600 €

Primes aux propriétaires :

- 1 890 € *Espoir Parfait*.
756 € *Bois Combray*.
567 € *First Wood*.
486 € *Reve De Barel*.
189 € *Riviera*.

Primes aux éleveurs :

- 1 025 € M^{me} Elisabeth Ribard, Thomas Koehler.
410 € Louis De Romanet.
307 € Ecurie Du Sud, Guy Zamora.
219 € M^{me} Mireille Lafouge-Haji.
102 € Earl Haras Du Logis, Julian Ince, Paul Hutching.

CARCASSONNE

samedi 1^{er} mai 2021

0509 121

Commissaires de courses : Marie-Pierre PELEUS – Marc POZZA –
Pierre VICART – Michel EMPYTAZ

1332 ⁴⁰⁶⁰ **PRIX CHARLES DU BREIL (PRIX NATHALIE DESOUTTER)** **1 600 m**
(À réclamer - Apprentis & Jeunes Jockeys)

7 000 € (3 500, 1 400, 1 050, 700, 350) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour

9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 5.000, 4 k.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 600 m env.

- 846** ¹ **Wallis Et Futuna**, f, b, 3 ans, par Territories IRE et Life Of Risks (Take Risks), 56^{1/2} k (55 k), (9 000), M^{me} F. Guedj (M. Pelletan) – (n° corde 4) **1**
- 945** **Dark Wave**, f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Herminia (IRE) (Hernando), 56^{1/2} k (54 k), (9 000), B^{on} de Ed. Rothschild (R. Delage), D. Guillemin (s) – (n° corde 3) **2**
- 1070** **Clelie**, f, b, 3 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Perfect Stranger (IRE) (Invincible Spirit IRE), 54^{1/2} k (52 k), ♂, (7 000), M. Grech (H. Mouesan), C. Cheminaud – (n° corde 8) **3**
- Queens Valley IRE**, f, gr, 3 ans, par Alhebayeb IRE et Avril Rose IRE (Xaar GB), 54^{1/2} k (52 k), (7 000) (M^{me} A. Mekouche) – (n° corde 2) **4**
- 1241** **Lost Tribe**, h, b, 3 ans, par Outstrip GB et Evermore [Ski Chief (USA)], 56 k (53^{1/2} k), (7 000), J. Suzan (C. Berge), de A. Watrigant (s) – (n° corde 3) **5**
- Maria Do Monte GER**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (52 k), (7 000), DM. Batista Ribeiro (M^{me} L. Gallo), G. Vaz – (n° corde 1) **6**
- 1070** **Glenkitt IRE**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), φ, (9 000), M^{me} C. Lauffer (S. Le Quilleuc), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 5) **7**

7 partants ; 11 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 153 €
Consignation spéciale : *Force Cat*

tête, 1 long, 4 long 1/2, 3 long 1/2, 3/4 long, loin.

3 500 € – 1 400 € – 1 050 € – 700 € – 350 €

Primes aux propriétaires :

- 1 890 € *Wallis Et Futuna*.
756 € *Dark Wave*.
567 € *Clelie*.
378 € *Queens Valley Ire*, prime non attribuée.
189 € *Lost Tribe*.

Primes aux éleveurs :

- 458 € M^{me} Isabelle Corbani, Sarl Jedburgh Stud.
280 € Sc Ecurie De Meautry.
137 € M^{me} Isabelle Corbani, Sarl Jedburgh Stud.
59 € Kildaragh Stud, prime non attribuée.
45 € Earl Elevage Des Loges.

Temps total : 1'50"20"

FORCE CAT (no1) a été déclaré non partant par décision des Commissaires, le poulain s'étant échappé peu avant le départ à la suite de la chute de son jockey et ayant effectué 4 tours de piste en liberté.

Le jockey M. Damien MORIN (101 - FORCE CAT), victime d'une chute avant le départ, a été examiné par le médecin de service qui l'a autorisé à remonter.

1333 ⁴⁰⁶¹ **PRIX DU CRU FITOU (PRIX IORITZ MENDIZABAL)** **1 600 m**
(Apprentis & Jeunes Jockeys)
(Classe 4)

Réservée F.E.E.

6 500 € (3 250, 1 300, 975, 650, 325) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, nés et élevés en France, ayant une valeur égale ou inférieure à 23 k. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} août de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 600 m env.

- 983** ⁵ **Cheeky Traou Land**, f, b, 5 ans, par Hello Sunday et Reason Traou Land (Secret Singer), 60^{1/2} k (58 k), F. Boualem (C. Berge), F. Boualem – (n° corde 5) **1**
- 1122** ⁴ **Ficha Limpia**, f, gr, 5 ans, par Tin Horse (IRE) et Udana (IRE) (Dubawi IRE), 55^{1/2} k (53 k), F. Boualem (M^{me} L. Gallo), F. Boualem – (n° corde 1) **2**
- Ten Ka**, f, b, 5 ans, par Falco USA et Tenakra [Fasliyev (USA)], 59^{1/2} k (58 k), ♂, F. Covinhas (M. Pelletan), E. Dell'Ova – (n° corde 4) **3**
- 1118** **Madeleine Moves**, f, al, 4 ans, par Motivator GB et Danny'S Choice GB (Compton Place GB), 56^{1/2} k (54 k), φ, M^{me} V. Mercader (H. Mouesan), M^{me} V. Mercader – (n° corde 3) **4**

<p>40 Grey Frost, h, gr, 10 ans, par Verglas IRE et Ego GB (Green Desert USA), 57 k (54^{1/2} k), ♂, P. Ventena Alves (<i>R. Delage</i>), P. Ventena Alves – (n° corde 2)</p> <p>5 partants ; 10 eng. ; 2 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 351 €</p> <p>Sans motif : <i>Eva Glitters</i></p> <p>3 long ½, 4 long ½, 3 long, loin.</p> <p>3250€ – 1 300€ – 975€ – 650€ – 325€</p> <p>Primes aux éleveurs :</p> <p>422 € Jean-Claude Ollivier. 169 € Suc. De Moratalla. 126 € Jean-Michel Herve. 84 € G. B. Partnership. 42 € John-Dawson Cotton.</p> <p>Temps total : 1'51"00"</p> <p>EVA GLITTERS (no3), déclarée non partante, est engagée le 02/05/2021 dans la 5^e course à Tarbes.</p> <p>Le jockey M. Corentin BERGE (301 - CHEEKY TRAOU LAND), victime d'une chute à l'entrée en piste, a été examiné par le médecin de service qui l'a autorisé à remonter.</p>	5	<p>1244 Hidden Champion, h, b.f, 5 ans, par Le Havre (IRE) et Sureyya GER (Monsun GER), 60 k (57^{1/2} k), ♀, M^{me} C. Lauffer (<i>D. Morin</i>), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 6)</p> <p>995 Viomenil, h, al, 5 ans, par Saonois et Villa Joyeuse [Kahyasi (IRE)], 59 k (56^{1/2} k), ♀, Ecurie Piquemal (<i>H. Mouesan</i>), F. Foresi – (n° corde 2)</p> <p>1097 Zabelia, f, b, 6 ans, par Manduro GER et Zarnitza USA (Quiet American USA), 59^{1/2} k (57 k), F. Boualem (<i>C. Berge</i>), F. Boualem – (n° corde 5)</p> <p>1116 Izakaya, h, al, 5 ans, par Siyouni et Russian Love IRE (Machiavellian USA), 58 k (55^{1/2} k), P. Ventena Alves (<i>R. Delage</i>), P. Ventena Alves – (n° corde 3)</p> <p>1109 Ouragan Indien, h, 5 ans, 57 k (55^{1/2} k), M^{me} C. Lopez (<i>M. Pelletan</i>), F. Seguin – (n° corde 7)</p> <p>Cabido chop, h, 12 ans, 57 k (54^{1/2} k), T. Roumazeilles (M^{me} L. Gallo), T. Roumazeilles – (n° corde 4)</p> <p>7 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 101 €</p> <p>Eng. Sup. : <i>Balgees Time</i></p> <p>2 long ½, 1 long ¼, encolure, 5 long ½, 1 long, 2 long ½.</p> <p>3250€ – 1 300€ – 975€ – 650€ – 325€</p> <p>Primes aux propriétaires :</p> <p>1 316 € <i>Balgees Time</i>. 526 € <i>Hidden Champion</i>. 394 € <i>Viomenil</i>. 204 € <i>Zabelia</i>. 131 € <i>Izakaya</i>.</p> <p>Primes aux éleveurs :</p> <p>388 € Ecurie Normandie Pur Sang. 237 € Indivision Sureyya 2016. 177 € M^{me} Henri Devin. 111 € Earl Haras Du Logis, Julian Ince. 59 € Sc Ecurie De Meautry.</p> <p>Temps total : 2'55"30"</p>	2
<p>1334 4064 PRIX DES PYRENEES (PRIX CHRISTOPHE SOUMILLON) 1 600 m (À réclamer valeur handicap - Apprentis & Jeunes Jockeys) (Classe 4)</p> <p>8500 € (4250, 1 700, 1 275, 850, 425) – dotation France Galop</p> <p>Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur handicap égale ou inférieure à 32 k., mis à réclamer pour 6.000 ou 8.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. En outre, tout gagnant, depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, portera 2 k.</p> <p>Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.</p> <p>Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p> <p>Plat, Dist. 1 600 m env.</p> <p>994 Goodbye Diane, f, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Fylingdale [Layman (USA)], 54^{1/2} k (52 k), ♀, (6 000), Ecurie Piquemal (<i>H. Mouesan</i>), F. Foresi – (n° corde 7)</p> <p>Beyond My Dreams (IRE), h, b, 6 ans, par Dream Ahead USA et Street Romance USA (Street Cry IRE), 58 k (55^{1/2} k), ♂, (8 000), M^{me} C. Lauffer (<i>S. Le Quilleuc</i>), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 3)</p> <p>1152 5 Hurricane Light, h, b, 6 ans, par Orpen USA et City Of Light GB (Singspiel IRE), 58 k (55^{1/2} k), ♂, (6 000), M^{me} S. Felicite (<i>R. Delage</i>), L. Larrigade – (n° corde 5)</p> <p>1092 Arrow Chop, h, b, 4 ans, par Captain Chop et Azagra (IRE) (Elusive City USA), 56 k (54^{1/2} k), ♀, (6 000), A. Chopard (<i>M. Pelletan</i>), C. Escuder – (n° corde 1)</p> <p>1124 Emperor, h, b, 6 ans, par Motivator GB et Equity [Anabaa (USA)], 58 k (55^{1/2} k), (8 000), L. Boualam (<i>C. Berge</i>), L. Boualam – (n° corde 6)</p> <p>982 Carolingien, h, 5 ans, 58 k (55^{1/2} k), (8 000), M^{me} C. Lauffer (<i>D. Morin</i>), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 2)</p> <p>6 partants ; 13 eng. ; 2 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 312 €</p> <p>Eng. Sup. : <i>Emperor</i></p> <p>4250€ – 1 700€ – 1 275€ – 850€ – 425€</p> <p>Primes aux éleveurs :</p> <p>680 € Sarl Jedburgh Stud. 204 € Hubert Mazeaud, Snig Elevage. 136 € Alain Chopard. 68 € M^{me} Yolande Seydoux De Clausonne.</p>	1	<p>1336 4063 PRIX DE LA MONTAGNE NOIRE (PRIX P-C. BOUDOT) 2 650 m (Apprentis & Jeunes Jockeys) (Classe 4)</p> <p>Réservée F.E.E.</p> <p>9500 € (4 750, 1 900, 1 425, 950, 475) – dotation France Galop</p> <p>Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas gagné, depuis le 1^{er} août de l'année dernière inclus. Poids : 57 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en places, depuis le 1^{er} août de l'année dernière inclus : 1 k. par 2.000 reçus.</p> <p>Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.</p> <p>Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p> <p>Plat, Dist. 2 650 m env.</p> <p>1243 3 Levant (IRE), f, b, 4 ans, par Toronado (IRE) et Al Dweha IRE (Invincible Spirit IRE), 59^{1/2} k (57 k), M^{me} C. Lauffer (<i>S. Le Quilleuc</i>), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 7)</p> <p>383 Cocoa, f, b.f, 4 ans, par Diamond Green et Malrose (Apeldoorn), 56^{1/2} k (54 k), M^{me} B. Sablon (<i>C. Berge</i>), M^{me} B. Sablon – (n° corde 3)</p> <p>931 So When, f, b, 5 ans, par Never On Sunday et ETTY'S Diary (IRE) [Enrique (GB)], 55^{1/2} k (53 k), P.Y. Massoubre (<i>D. Morin</i>), P.Y. Massoubre – (n° corde 1)</p> <p>1116 Reve De Chop, h, al, 5 ans, par Muhaymin USA et River Avon (Stormy River), 57 k (55^{1/2} k), ♂, F. Seguin (<i>M. Pelletan</i>), F. Seguin – (n° corde 4)</p> <p>1081 Kenrisk, h, al, 7 ans, par No Risk At All et Kenohio (Kendor), 57 k (54^{1/2} k), ♀, M^{me} M. Cazenave (<i>M^{me} A. Mekouche</i>), M^{me} M. Cazenave – (n° corde 6)</p> <p>931 See The Sun, h, 8 ans, 57 k (54^{1/2} k), M. Gleyroux (<i>H. Mouesan</i>), M. Gleyroux – (n° corde 5)</p> <p>Fontania, f, 7 ans, 55^{1/2} k (53 k), ♀, J. Barrao (<i>M^{me} L. Gallo</i>), J. Barrao – (n° corde 2)</p> <p>7 partants ; 10 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 169 €</p> <p>Eng. Sup. : <i>Fontania</i></p> <p>1 long, tête, 2 long, 8 long ½, encolure, loin.</p> <p>4 750€ – 1 900€ – 1 425€ – 950€ – 475€</p> <p>Primes aux éleveurs :</p> <p>570 € Al Shaqab Racing. 304 € Jean-Raymond Pailhes. 228 € Jean-Marc Roussie. 152 € Alain Chopard. 76 € Scea Ecurie Bader.</p> <p>Temps total : 2'56"60"</p>	2
<p>1335 4062 PRIX DU LAURAGAIS (PRIX MAXIME GUYON) 2 650 m (Apprentis & Jeunes Jockeys) (Classe 4)</p> <p>6500 € (3250, 1 300, 975, 650, 325) – dotation France Galop</p> <p>Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur égale ou inférieure à 23 k. Poids : 57 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} août de l'année dernière inclus : 1 k par 3.000.</p> <p>Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.</p> <p>Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p> <p>Plat, Dist. 2 650 m env.</p> <p>1244 1 Balgees Time, f, b, 5 ans, par Dabirsim et Cindy Bould GB (High Chaparral IRE), 58^{1/2} k (56 k), M^{me} C. Lauffer (<i>S. Le Quilleuc</i>), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 1)</p>	1		

EVREUX

samedi 1^{er} mai 2021

0407 121

Commissaires de courses : Pierre GRANDJEAN – Georges MORELL –
Luc BEAUGE de la ROQUE**1337** ⁴⁰⁵⁷ **PRIX PROTEGEZ-VOUS NORMAND (PRIX DE MONTESQUIEU)** 1 800 m
(Handicap de catégorie - Gentlemen-Riders)
(Classe 4)**14 000 €** (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France GalopPour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 25 k.****A la clôture des partants, le poids minimum ne sera pas inférieur à 63 k.****La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.****Pour Gentlemen-Riders.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence: +47.

- 1013** **Infox**, h, b, 5 ans, par Reliable Man (GB) et Seltitude (IRE) (Fairy King USA), 67^{1/2} k, G. Courbot (*P. Lotout*), G. Courbot – (n° corde 5) 1
- 1013** ² **Grey Sensation IRE**, h, gr, 9 ans, par Aussie Rules USA et Sensasse IRE (Imperial Ballet IRE), 65 k, G. Bertrand (*G. Bertrand*), G. Bertrand – (n° corde 3) 2
- 831** ⁴ **Grace Of Cliffs**, f, b, 5 ans, par Canford Cliffs IRE et Grace Of Dubai [Dubai Destination (USA)], 70 k, VDA Transport Solutions GCV (*T. Marlin*), M^{me} J. Hendriks – (n° corde 6) 3
- 1116** ³ **Eastern Promise**, f, b, 9 ans, par Air Chief Marshal IRE et Krestena (Kendor), 71^{1/2} k, T. Poche-Caro (*T. Mace*), T. Poché – (n° corde 2) 4
- 1061** **Grisdelux**, m, gr, 4 ans, par Style Vendome et Perle Noire [King'S Best (USA)], 69 k, C. Martinon (*E. Merle*), C. Martinon – (n° corde 8) 5
- 1151** **Prodigious**, h, 4 ans, 72 k, ♂, C. Boutin (s) (*G. Roth Le Vaillant*), C. Boutin (s) – (n° corde 7) 6
- 1238** **Hodeng IRE**, h, 5 ans, 65^{1/2} k, ♂, C. Boutin (s) (*Max. Denuault*), C. Boutin (s) – (n° corde 9) 7
- 818** **Sharela**, f, 5 ans, 68 k, ♂, M. Baudy (*F. Tett*), M. Baudy – (n° corde 1) 8

8 partants ; 38 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées: 966 €

Sans motif: *Antics Dealer*

encolure, 1 long, 3/4 long, 2 long, 3/4 long, 1 long 1/2, 4 long.

7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€

Primes aux propriétaires:

- 2 835 € *Infox*.
882 € *Grey Sensation IRE*, prime non attribuée.
850 € *Grace Of Cliffs*.
441 € *Eastern Promise*.
283 € *Grisdelux*.

Primes aux éleveurs:

- 835 € *Salinity Stables*.
364 € *Theodore Waddington*, prime non attribuée.
250 € *Haras Du Logis Saint Germain*.
239 € *M^{me} Dominique Sepulchre*.
127 € *Indivision Perle Noire 2017*.

Temps total: 1'57"70"

A l'issue de la course, après avoir appelé le gentleman-rider Jean-Baptiste PAVARD à se présenter, les Commissaires lui ont notifié par téléphone (celui-ci ayant quitté l'hippodrome) une interdiction de monter d'une durée de 4 jours pour ne pas avoir présenté un test Covid dans les délais impartis, la pouliche ANTICS DEALER ayant dû être déclarée non partante.

A l'issue de la course, après audition du gentleman-rider Thibault MARLIN (GRACE OF CLIFFS) et examen du film de contrôle, les Commissaires lui ont adressé des observations pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne dans les 300 derniers mètres, sans toutefois que ce mouvement n'ait d'incidence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Par ailleurs, les Commissaires ont entendu les gentlemen-riders Gabriel ROTH LE VAILLANT (PRODIGIOUS) et Maxime DENUAULT (HODENG) sur les raisons les ayant amené à devoir reseller leurs chevaux devant les stalles de départ.

Il ressort qu'une inversion des tapis de selle avait eu lieu au moment de seller les deux chevaux de l'écurie, le gentleman-rider Gabriel ROTH LE VAILLANT se rendant compte de l'erreur commise au moment de

rentrer dans les stalles de départ. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre INFOX a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1338 ⁴⁰⁵³ **PRIX DE LA FEDERATION REGIONALE DES COURSES** 1 800 m
(À réclamer)**10 000 €** (5 000, 2 000, 1 500, 1 000, 500) – dotation France GalopPour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 5.000, 4 k.**Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Plat, Dist. 1 800 m env.

- 1162** **The Sunrise**, m, b, 3 ans, par Pomellato GER et Sunday Surprise [Orpen (USA)], 58 k (56^{1/2} k), (9 000), N. Depape (*M. Justum*), JM. Lefebvre (s) – (n° corde 5) 1
- 1087** **Astonisher**, h, b, 3 ans, par Gutaifan IRE et Siderante (Siyouni), 56 k, (7 000), Ecurie Marengo SAS (*P. Bazire*), L. Vanska (s) – (n° corde 12) 2
- 1140** ⁵ **Ichanawan**, f, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Tamashaq [Manduro (GER)], 54^{1/2} k (52 k), (7 000), Ecuries Serge Stempniak (*A. Chesneau*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 10) 3
- 1192** **Rubis Gold**, m, b, 3 ans, par Suppliant GB et Golbahar (IRE) (Holy Roman Emperor IRE), 56 k (54^{1/2} k), ♂, (7 000), D. Dumoulin (*M^{me} M. Michel*), R. Le Gal – (n° corde 2) 4
- 680** **Chateau Yoghurt**, h, b, 3 ans, par Rajsaman et Galaxidi (GB) (High Chaparral IRE), 56 k, (7 000) (*L. Boisseau*) – (n° corde 1) 5
- 685** **Lover Mimi**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55 k), ♂, (9 000), R. Straus (*M^{me} L. Grosso*), M^{me} G. Rarick – (n° corde 4) 6
- 1084** **Far Mountain Emery**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), (9 000), Ecurie Nicolas Taudon (*S. Planque*), J. Planque (s) – (n° corde 14) 7
- 1096** **Permenton**, h, 3 ans, 56 k, ♂, (7 000), A. Andrieu (*Y. Aouabed*), M^{me} L. Pontoir – (n° corde 9) 8
- 875** **Arthur'S Pass**, h, 3 ans, 58 k, (9 000), I. Raybould (*J. Claudic*), I. Raybould – (n° corde 8) 9
- 816** **Star D Aumone**, h, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), ♂, (9 000), EARL de La Belle Aumone (*Q. Perrette*), S. Jesus – (n° corde 13) 10
- 1177** **Alma Chope**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), (7 000), M^{me} C. Auvray (*M^{me} D. Santiago*), M^{me} C. Auvray – (n° corde 11) –
- 988** **Lochside**, m, 3 ans, 56 k (54^{1/2} k), (7 000), D. Sutherland (*M^{me} A. Massin*), JV. Toux – (n° corde 7) –
- 1195** **Pamix**, h, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), ♂, (9 000), P. Adda (s) (*M^{me} F. Valle Skar*), P. Adda (s) – (n° corde 3) –
- 1219** **Fatefulday**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (52 k), ♂, (7 000), C. Martinon (*M^{me} A. Nicco*), C. Martinon – (n° corde 6) –

14 partants ; 22 eng. ; 1 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées: 434 €
encolure, 2 long 1/2, 3/4 long, nez, encolure, 1/2 long, 3/4 long, 1 long, 1 long.
5 000€ – 2 000€ – 1 500€ – 1 000€ – 500€

Primes aux propriétaires:

- 2 700 € *The Sunrise*.
1 080 € *Astonisher*.
810 € *Ichanawan*.
540 € *Rubis Gold*.
270 € *Chateau Yoghurt*.

Primes aux éleveurs:

- 1 001 € *Nick Depape*.
300 € *Haras Des Trois Chapelles*.
261 € *Nicolas Saitiel, Salabi Racing, Alexis Anghert*.
196 € *Ecurie La Vallee Martigny Earl*.
100 € *Head (S)*.

Temps total: 2'0"0"

Le hongre ASTONISHER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1339 ⁴⁰⁵⁸ **PRIX EVREUX - PORTE DE NORMANDIE** 2 500 m
(Handicap de catégorie divisé)

(Classe 4)

Première épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France GalopPour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 25 k.**

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 500 m env.

Référence: +35.

- 1171 **Zarica**, f, b, 7 ans, par Rio De La Plata USA et Zarnitza USA (Quiet American USA), 60 k, ♂ (*T. Trullier*) – (n° corde 3) 1
- 1080 **Rubis Queen**, f, al, 7 ans, par Motivator GB et Queen America [American Post (GB)], 58^{1/2} k (57 k), P. Confrere (*B. Marie*), P. Confrere – (n° corde 13) 2
- 1159 **Linardo GB**, h, b, 8 ans, par High Chaparral IRE et Lady Linda USA (Torrential USA), 60 k, ♂, G. Barbarin (*J. Claudic*), S. Cerulis – (n° corde 9) 3
- 889 **Almazora**, f, gr, 6 ans, par Reckless Abandon GB et Ponte Sanangelo [Authorized (IRE)], 58^{1/2} k (57 k), JP. Vanden Heede (*M^{me} D. Santiago*), Y. Mathijs – (n° corde 2) 4
- 1081 **Amarigood**, f, b, 4 ans, par Amarillo IRE et Really Good [Kingsalsa (USA)], 58^{1/2} k, D. Miquel (*E. Etienne*), E. Thueux – (n° corde 10) 5
- 1171 **Beleave You**, h, 6 ans, 58^{1/2} k, ♂, E. Gueneau (*A. Pouchin*), P. Adda (s) – (n° corde 1) 6
- 1188 **Karsador (GB)**, h, 6 ans, 58^{1/2} k, ♂, Y. Le Gars (*L. Boisseau*), J. de Mieulle (s) – (n° corde 5) 7
- 1103 **Masterpower**, h, 4 ans, 60 k, ♂, L. Bongen (*J. Moisan*) – (n° corde 14) 8
- 1063 **El Viso (IRE)**, h, 5 ans, 59 k (57^{1/2} k), ♂, B. Gusdal (*M^{me} L. Grosso*), M^{me} G. Rarick – (n° corde 11) 9
- 652 **Kiev**, h, 5 ans, 59^{1/2} k (58 k), ♂, C. Huguet (*A. Subias*), C. Huguet – (n° corde 8) 10
- 1186 **Djidji L'Amorosa**, f, 4 ans, 60 k (58^{1/2} k), ♂, W. Delalande (*M. Lory-Foucher*), W. Delalande – (n° corde 7) –
- 1102 **Soul Survivor**, f, 5 ans, 56^{1/2} k (55 k), ♂, D. Dumoulin (*M^{me} M. Velon*), R. Le Gal – (n° corde 4) –
- 1161 **Dream Devil**, f, 4 ans, 60 k (58^{1/2} k), M^{me} S. Quere (*M^{me} F. Valle Skar*), M^{me} S. Quere – (n° corde 6) –
- Valley Kid**, m, 8 ans, 57^{1/2} k (56 k), Stal'T Neerhof (*M^{me} M. Swinnens*) – (n° corde 12) –

14 partants; 58 eng.; 4 eng. sup.; 14 part def. – Total des entrées: 1447 €

Eng. Sup.: *Rubis Queen, Almazora, Masterpower*

Chev. élim.: *Resoudja, Goudine Marvellous, Pink Lotus, Waldenon*

Chev. retir.: *Tarcenay (IRE), Helocene Bere, Crocy, Hermes Fleury, Sandoside, Simbaya GER, Semeur*

7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€

Primes aux propriétaires:

- 2 205 € *Zarica*.
882 € *Rubis Queen*.
661 € *Linardo Gb*, prime non attribuée.
441 € *Almazora*.
283 € *Amarigood*.

Primes aux éleveurs:

- 1 196 € Earl Haras Du Logis, Julian Ince.
478 € M^{me} Christian Wingtans.
273 € Litex Commerce Ad, prime non attribuée.
156 € Thierry De La Heronniere, Jacques Hebert.
127 € M^{me} Severine Quere, M^{me} Manon Chanut Quere.

1340 ⁴⁰⁵⁴ **PRIX DESERT AUTODISTRIBUTION** 2 500 m
(Cavalières)
(Classe 3)

11 000 € (5500, 2200, 1650, 1100, 550) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mai de l'année dernière inclus, terminé dans les trois premiers d'une Listed ni, depuis le 1^{er} août de l'année dernière inclus gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 6.000. Poids : 59 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus : 1 k. par 2.000 reçus.

Pour Cavalières, celles n'ayant pas gagné cinq courses recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 500 m env.

- 1026 ¹ **Folamour (GB)**, h, b, 6 ans, par Intello (GER) et Zagzig (GB) (Selkirk USA), 61 k, Wertheimer & Frere (*M^{me} M. Le Levreur*), Ed. Monfort (s) – (n° corde 4) 1
- 1026 ⁵ **Youmna**, m, b, 5 ans, par French Fifteen et Enfant Modele (GB) (Peintre Celebre USA), 59 k, Cheik ABK. Al Thani (*M^{me} L. Le Geay*), J. de Mieulle (s) – (n° corde 3) 2

- Kissing Light**, h, al, 6 ans, par Linnhari IRE et Kalawa GER (Seattle Dancer USA), 59 k (57 k), ♂, HR. Maurer (*M^{me} A. Boutin*) – (n° corde 1) 3
- 1261 ⁵ **Youca**, f, b, 6 ans, par Youmzain IRE et Capillano Smile BEL (River Smile USA), 57^{1/2} k (*M^{me} M. Lemartine*), R. Grochowicki – (n° corde 5) 4
- 1187 **Wend'Id**, f, b, 5 ans, par Kentucky Dynamite USA et Fearside SPA (Caradak IRE), 57^{1/2} k (55^{1/2} k), ♂, M^{me} M. Bruere (*M^{me} M. Bourgeois*), M^{me} M. Bruere – (n° corde 8) 5
- Nikofoto**, h, 4 ans, 60 k (58 k), Ecurie de La Genetraye (*M^{me} P. Menges*), P. Adda (s) – (n° corde 2) 6
- 771 **Vocal Music IRE**, m, 6 ans, 59 k, T. de Vlaminck (*M^{me} D. Lopez Leret*), T. de Vlaminck – (n° corde 7) 7
- 1260 **Danny Dancer**, h, 7 ans, 59 k (*M^{me} M. Rollando*), R. Grochowicki – (n° corde 6) 8

8 partants; 19 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 551 €

Eng. Sup.: *Danny Dancer*

5 long, 3 long, 5 long, 3 long, 4 long, encolure, 3/4 long.

5500€ – 2200€ – 1650€ – 1100€ – 550€

Primes aux propriétaires:

1 732 € *Folamour (Gb)*.

891 € *Youmna*.

519 € *Kissing Light*.

346 € *Youca*.

222 € *Wend'Id*.

Primes aux éleveurs:

614 € Wertheimer & Frere.

401 € Scea Du Haras De Victot.

281 € Earl Haras Du Taillis, Bernhard Wenger.

187 € M^{me} Françoise Niay.

100 € Haras D'Iternes, Christophe Pierrou.

Temps total: 2'54"30"

La jument YOUCA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1341 ⁴⁰⁵⁹ **PRIX DE L'HIPPODROME DE MARTINIQUE - MAURICE** 2 500 m
BRUERE-DAWSON

(Handicap de catégorie divisé)

(Classe 4)

Deuxième épreuve

12 000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 25 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 500 m env.

Référence: +38,5.

- 1188 ⁵ **La Wood**, f, b.f, 5 ans, par Anodin (IRE) et Helen Fourment GB (Dutch Art GB), 59 k, ♂, C. Lecrivain (*M. Justum*), C. Lecrivain – (n° corde 13) 1
- 1097 ⁴ **Texas Bright Moon**, f, b, 8 ans, par Mamool IRE et Texas Melody GER (Lavirco GER), 55 k, M^{me} C. Janssen (*L. Boisseau*), M^{me} C. Janssen – (n° corde 12) 2
- 737 ⁵ **Lee Dragon**, h, b, 6 ans, par Dragon Dancer GB et Histaka (Take Risks), 55^{1/2} k, J. Planque (s) (*A. Pouchin*), J. Planque (s) – (n° corde 9) 3
- 961 **Shalina**, f, gr, 4 ans, par Rajsaman et Anawest (IRE) (Anabaa USA), 59 k, M^{me} A. Blandeyrac (*M. Berto*), M^{me} A. Blandeyrac – (n° corde 11) 4
- 1097 ² **Lagon Mersois**, h, b, 9 ans, par Palace Episode USA et Irishia [Verglas (IRE)], 55^{1/2} k (53 k), ♂, I. Raybould (*M^{me} K. Raybould*), I. Raybould – (n° corde 7) 5
- 1097 **Demoiselledavignon**, f, 10 ans, 56^{1/2} k (55 k), ♂, M. Schiestel (*M^{me} D. Santiago*), M. Schiestel – (n° corde 8) 6
- 1171 **Zimbaldino**, h, 5 ans, 60 k (57^{1/2} k), JC. Martinez (*M^{me} S. Chuette*), M. Delzangles – (n° corde 14) 7
- 829 ⁵ **Poulid'Or Forlonge**, f, 5 ans, 60 k (58^{1/2} k), J. Planque (s) (*S. Planque*), J. Planque (s) – (n° corde 6) 8
- 1081 **Vingtcoeurs**, h, 6 ans, 55^{1/2} k, Ch. Plisson (s) (*Y. Rousset*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 10) 9
- 739 **Musica'S Devil**, h, 4 ans, 59^{1/2} k (58 k), SCEA Ecurie Bader (*A. Subias*), M^{me} S. Delaroché – (n° corde 5) 10
- 949 **Le Depute**, h, 9 ans, 56^{1/2} k, M. Baudy (*E. Etienne*), M. Baudy – (n° corde 4) –
- 1061 **Midas Girl**, f, 5 ans, 58 k, Ecurie 4 Parts (*A. Chesneau*), M^{me} J. Hendriks – (n° corde 1) –
- 309 **Famisco De Codiere**, h, 11 ans, 53^{1/2} k (52 k), C. Dupuis (*M^{me} A. Massin*), C. Dupuis – (n° corde 2) –

13 partants ; 14 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 394 €
6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

- 2 430 € *La Wood*.
756 € *Texas Bright Moon*.
567 € *Lee Dragon*.
486 € *Shalina*.
189 € *Lagon Mersois*.

Primes aux éleveurs :

- 1 095 € Sarl Jedburgh Stud, Cyril Humphris.
410 € Gestut Ohlerweierhof.
307 € M^{me} Catherine Vollereau, Christophe Ragu.
219 € M^{me} Christian Wingtans.
102 € Francois-Xavier Mio, Julien Mio.

1342 ⁴⁰⁵⁶ **PRIX DES BENEVOLES (PX PIERRE DANLOUX)** 1 200 m
(Handicap de catégorie)
(Classe 4)

14000 € (7000, 2800, 2100, 1400, 700) – dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 25 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 200 m env.

Référence : +35.

- 628 ⁴ **Noordhout**, f, b, 6 ans, par Elusive City USA et Anatolie (IRE) (Peintre Celebre USA), 60 k, Seffen Sports (*T. Trullier*), M^{me} J. Hendriks – (n° corde 8) 1
- 1077 ¹ **Muguette Girl**, f, b, f, 5 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Safe Steps [Footstepsinthesand (GB)], 54^{1/2} k (53 k), JP. Sauvage (*B. Marie*), JP. Sauvage – (n° corde 13) 2
- 1052 **Dancing Mountain IRE**, f, b, 5 ans, par Kodiak GB et Pearl Mountain IRE (Pearl Of Love IRE), 58 k (56^{1/2} k), ⊗, M^{me} L. Kneip (M^{me} L. Grosso), M^{me} L. Kneip – (n° corde 7) 3
- 1179 ⁵ **Jilbaab GB**, h, b, 5 ans, par Havana Gold IRE et Sand Dancer IRE (Footstepsinthesand GB), 59^{1/2} k, Stal Vie en Rose (*P. Bazire*), M^{me} S. Lanslots – (n° corde 6) 4
- 1052 **Cristal Marvelous**, f, b, 4 ans, par Captain Marvelous IRE et Cristal Gem GB (Cadeaux Genereux GB), 60 k, φ, Ch. Plisson (s) (*Y. Rousset*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 12) 5
- 1056 ¹ **Shot In The Dark**, h, 8 ans, 59 k, L. Cendra (*A. Pouchin*), L. Cendra – (n° corde 10) 6
- 1052 ³ **Madison Vanzales**, f, 5 ans, 58 k, φ, S. Morineau (*L. Boisseau*), S. Morineau – (n° corde 11) 7
- 1052 **French Bere**, h, 6 ans, 57 k (55^{1/2} k), M^{me} M. Deruwez (M^{me} S. Vermeersch), M. Bouckaert – (n° corde 5) 8
- 552 **Mr Splendid**, h, 12 ans, 56^{1/2} k (55 k), ⊗, M^{me} C. Stephenson (M^{me} A. Massin), G. Doleuze – (n° corde 4) 9
- 902 **Fares Poet IRE**, h, 5 ans, 58 k (56^{1/2} k), Stal Vie en Rose (M^{me} D. Santiago), M^{me} S. Lanslots – (n° corde 1) 10
- 902 **Star Of Paris IRE**, h, 8 ans, 55^{1/2} k, ⊗, M^{me} B. Belvisi (*J. Claudic*), FX. Belvisi – (n° corde 2) –
- 1052 **Sweet City**, m, 6 ans, 56^{1/2} k (55 k), φ, T. de Vlamincq (M^{me} M. Velon), T. de Vlamincq – (n° corde 3) –

12 partants ; 39 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 855 €
Sans motif : *Equinozio IRE*

Chev. élim. : *Sagehope, David The Diva GB, Tax Exile IRE, Heave Ho, Flying Dandy IRE, Ferking Autrechene, Rudy Man*
7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€

Primes aux propriétaires :

- 2 205 € *Noordhout*.
1 134 € *Muguette Girl*.
850 € *Dancing Mountain Ire*, prime non attribuée.
567 € *Jilbaab Gb*, prime non attribuée.
283 € *Cristal Marvelous*.

Primes aux éleveurs :

- 1 196 € Thierry Storme.
511 € Denis Bonsergent, Francois Fardeau.
178 € Tallyho Stud, prime non attribuée.
127 € Eric Becq.
119 € Sand Dancer Partnership, prime non attribuée.

1343 ⁴⁰⁵⁵ **PRIX DE LA GLACIERE** 1 200 m
(À réclamer valeur handicap)
(Classe 4)

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur égale ou inférieure à 34 k. et mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 10.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000 porteront 1 k. 1/2 ; plusieurs allocations de 6.000, 3 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 200 m env.

- 1191 **Elwind**, f, b, 4 ans, par Sommerabend GB et Aquavenus [Elusive City (USA)], 57^{1/2} k (54 k), (10 000), RPG Bloodstock (M^{me} A. Nicco), A. & G. Botti (s) – (n° corde 1) 1
- 631 **Hur Cat**, h, b, 4 ans, par Hurricane Cat USA et Elywave [Gentlewave (IRE)], 56 k, ⊗, (6 000), P. Goral (*L. Boisseau*), M. Boutin (s) – (n° corde 4) 2
- 1054 ⁴ **Royal Diplomat IRE**, h, b, 6 ans, par Zebedee GB et Pretty Priceless IRE (Pearl Of Love IRE), 56 k (53^{1/2} k), (6 000), S. Derycke (*B. Marie*), S. Derycke – (n° corde 5) 3
- 1047 **Karankawa USA**, f, b, 4 ans, par Karakontie JPN et Southbound USA (Southern Image USA), 57^{1/2} k (55 k), (10 000), P. Van Belle (*A. Chesneau*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 8) 4
- 1163 **Miniking**, h, b, 8 ans, par Kingsalsa USA et Mini Penny [Pennekamp (USA)], 59 k (56^{1/2} k), ⊗, (10 000), JL. Manoury (*H. Lebouc*), A. Fouassier – (n° corde 3) 5
- 1054 ⁵ **Secret Lady GB**, f, 7 ans, 54^{1/2} k (53 k), (6 000), Stal Vie en Rose (M^{me} M. Velon), M^{me} S. Lanslots – (n° corde 7) 6
- 1054 **Chef Oui Chef**, h, 11 ans, 59 k (56^{1/2} k), φ, (6 000), Ecurie Rogier (*H. Boutin*), M. Boutin (s) – (n° corde 6) 7
- Kerizel**, h, 5 ans, 57^{1/2} k (56 k), ⊗, (8 000), R. Choupeaux (*M. Justum*), L. Cendra – (n° corde 2) 8

8 partants ; 32 eng. ; 8 part def.

courte tête, 1/2 long, 1 long 1/2, 2 long 1/2, 1 long, 3/4 long, 8 long.
6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

- 2 430 € *Elwind*.
972 € *Hur Cat*.
567 € *Royal Diplomat Ire*, prime non attribuée.
486 € *Karankawa Usa*, prime non attribuée.
189 € *Miniking*.

Primes aux éleveurs :

- 1 095 € M^{me} Sandrine Clouet-Rince.
438 € Serge Bouvier, Eric Georget.
153 € Woodtown House Stud, prime non attribuée.
102 € Merriebelle Stable Llc, Paul-Francois Pfister, Thierry Grandsir.

Temps total : 1'11"40"

Le hongre CHEF OUI CHEF a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

FOUGÈRES

0111 121

samedi 1^{er} mai 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Thierry BLAVET –
Vincent COUETOUX du TERTRE – Louis-Marcel AULNETTE –
Bernard JOLY

1344 ⁴⁰⁵⁰ **PRIX VICOMTE J. DU BOUEXIC - PINTO ET FILS** 2 400 m
(Autres Que Pur Sang)
Réservée F.E.E.

9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 et 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang, nés et élevés en France, n'ayant jamais reçu une allocation de 5.000. **Poids : 63 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 2.500 reçus.

Les remises de poids pour les Apprentis et Jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

- 556 ¹ **Hotesse Dete**, f, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Bright Rose (Califet), 62^{1/2} k, Ecurie Etoile N.V. (*M. Androuin*), M^{me} D. Mele – (n° corde 4) 1
- 1160 **Heros De La Cour**, h, b, 4 ans, par Falco USA et Reveuse De La Cour (Saint Cyrien), 63 k (61^{1/2} k), ⊗, JC. Briens (M^{me} M. Eon), A. Fouassier – (n° corde 1) 2

	Hermes Des Marais , h, b, 4 ans, par Voiladenuo et Thursday'S (Forestier), 63 k, M ^{me} J. Potier (<i>L. Zuliani</i>), S. Zuliani (s) – (n° corde 7)	3
734	⁴ Gin Candice , h, b, f, 5 ans, par Network GER et Trusty (Sleeping Car), 63 k, JF. Lelievre (<i>A. Baron</i>), JF. Lelievre – (n° corde 8)	4
924	Gavrinis , h, al, 5 ans, par Barastraight (GB) et Vipere Au Poing [Network (GER)], 63 k, F. Guillossou (<i>A. Le Meur</i>), F. Guillossou – (n° corde 3)	5
	Hermine Baie , f, 4 ans, 61 ^{1/2} k, M. Nadot (<i>A. Bernard</i>), P.J. Fertillet – (n° corde 5)	6
	Hevolkane , f, 4 ans, 61 ^{1/2} k (60 k), ϕ , M ^{me} E. Varin (<i>M^{me} C. Ravelli</i>), M ^{me} E. Varin – (n° corde 9)	7
	Helina Des Brosses , f, 4 ans, 61 ^{1/2} k, PM. Lecoq (<i>M. Duchene</i>), P.J. Fertillet – (n° corde 2)	8
1160	Hanovre , h, 4 ans, 63 k, \otimes (<i>H. Da Costa Torres</i>), F. Foucher – (n° corde 6)	9
	9 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 229 € Eng. Sup. : <i>Gin Candice</i>	
	encolure, 2 long, 5 long 1/2, 5 long, encolure, 7 long 1/2, 1 long, 6 long. 4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€	
	Primes aux éleveurs :	
	855 € Daniel Toublanc, M ^{me} Claudine Toublanc.	
	342 € Jacky Delepine, M ^{me} Marie-Paule Delepine.	
	256 € Jerome Geneve.	
	171 € Charles-Antoine Robinot, Augustin Adeline De Boisbrunet, Jean-Eudes Argouarc'h.	
	85 € Yvon Alcan, Matthieu Alcan.	
	A l'issue de la 6 ^e course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Medy DUCHENE en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au dessus de la ligne des épaules (1 ^{re} infraction-1 coup).	
1345	⁴⁰⁵² PRIX GASTON CORDIER - ADAP SOMATHERM 2 400 m (À réclamer valeur handicap - Gentlemen-Riders) (Classe 4) Réservée F.E.E.	
	6500 € (3250, 1 300, 975, 650, 325) – dotation France Galop	
	Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , nés et élevés en France, ayant une valeur handicap égale ou inférieure à 32 k., mis à réclamer pour 6.000 ou 8.000. Poids : 66 k. Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. En outre, tout gagnant, depuis le 1 ^{er} décembre de l'année dernière inclus, portera 2 k., de plusieurs courses, 4 k.	
	Pour Gentlemen-riders n'ayant pas gagné dix courses.	
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
	Plat, Dist. 2 400 m env.	
978	Speed Of Motivator (IRE) , h, b, f, 6 ans, par Motivator GB et Speed Of Anabaa (IRE) (Anabaa USA), 68 k, \otimes , (6 000), A. Fracas (<i>C. Belmont</i>), A. Fracas – (n° corde 8)	1
462	Antheya , m, b, 5 ans, par Le Havre (IRE) et Rivabella [Iron Mask (USA)], 70 k, \otimes , (8 000), M ^{me} V. Gadbin (<i>R. Lemiere</i>), L. Gadbin (s) – (n° corde 4)	2
949	² Fatou , f, b, 6 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Kensita [Soviet Star (USA)], 64 ^{1/2} k, (6 000) (<i>L. Brechet</i>), R. Marcel – (n° corde 5)	3
1139	⁵ Testigreat , f, b, 5 ans, par Pedro The Great USA et Testigos (IRE) (Loup Solitaire USA), 64 ^{1/2} k, ϕ , (6 000) (<i>B. Bourgeois</i>) – (n° corde 7)	4
949	Bolchevik (IRE) , h, al, 8 ans, par Muhtathir GB et Cotes D'Armor [Numerous (USA)], 66 k, \otimes , (6 000), M ^{me} A. Fouassier, A. Fouassier – (n° corde 1)	5
925	Shamsoun , h, 7 ans, 68 k, (8 000), G. Guillermo (<i>A. Le Meur</i>), G. Guillermo – (n° corde 2)	6
	Spaliburg Rosetgri , h, 10 ans, 66 k, (6 000), F. Fouquet (<i>E. Fouquet</i>), F. Fouquet – (n° corde 3)	7
580	Diane De Petiville , f, 5 ans, 66 ^{1/2} k, (8 000), J.V. Chaignon (<i>A. Chauviere</i>), J.V. Chaignon – (n° corde 6)	8
	8 partants ; 14 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 72 €	
	8 long, 2 long 1/2, 1 long, 6 long, 1 long, 5 long 1/2, 1 long. 3250€ – 1 300€ – 975€ – 650€ – 325€	
	Primes aux éleveurs :	
	520 € Chevotel De La Hauquerie.	
	208 € Nadim Nasrallah.	
	156 € Haras De Beauvoir.	
	104 € Alain Pigeon.	
	52 € Sarl Winning Bloodstock Agency.	
1346	⁴⁰⁵¹ PRIX BENJAMIN HERISSET - GALLE PLOMBERIE 2 400 m (Gentlemen-Riders) (Classe 4)	
	7500 € (3750, 1500, 1125, 750, 375) – dotation France Galop	

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 16.000 en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.500 reçus.

Pour Gentlemen-riders, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

717	¹ Le Petit Gegene , h, b, 4 ans, par Feel Like Dancing GB et Dawraat IRE (Dubai Destination USA), 70 k, B. Lebrech (<i>G. Bertrand</i>), L. Gadbin (s) – (n° corde 1)	1
917	Valentino , h, b, 5 ans, par Rajsaman et Welcome Valentine (GB) (Johannesburg USA), 69 k (65 k), G. Augustin-Normand (<i>C. Belmont</i>), A. Fracas – (n° corde 2)	2
925	⁴ Havana Way (IRE) , h, b, 5 ans, par Palace Episode USA et Farwana [Sinndar (IRE)], 70 k (66 k), S. Bliard (<i>L. Brechet</i>), R. Marcel – (n° corde 9)	3
580	Bokra Fil Mishmish , f, b, 7 ans, par Manduro GER et Street Lightning [Best Of The Bests (IRE)], 64 ^{1/2} k (62 k), G. Guillermo (<i>A. Le Meur</i>), G. Guillermo – (n° corde 3)	4
1188	Clear Man IRE , h, b, 5 ans, par Lawman et Clear Intent IRE (Intense Focus USA), 67 k (63 k), ϕ , D. Cummins (<i>B. Bourgeois</i>) – (n° corde 6)	5
1161	⁴ Flinger , f, 5 ans, 64 ^{1/2} k, S. Besnard (<i>F. Gautier</i>), N. Leenders – (n° corde 7)	6
	Kenfaro , h, 5 ans, 66 k (64 k), F. Fouquet (<i>E. Fouquet</i>), F. Fouquet – (n° corde 8)	7
	Lions Head (IRE) , h, 6 ans, 66 k (63 k), J.L. Bara (<i>K. Houdemond</i>), J.L. Bara – (n° corde 4)	8

8 partants ; 26 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 271 €

Certif. vétérinaire : *Okaline Delagrange*

1 long, 3 long, 9 long 1/2, 1 long, 6 long 1/2, 2 long, 1 long.

3750€ – 1500€ – 1125€ – 750€ – 375€

Primes aux propriétaires :

1	518 € <i>Le Petit Gegene</i> .
	607 € <i>Valentino</i> .
	455 € <i>Havana Way (Ire)</i> .
	236 € <i>Bokra Fil Mishmish</i> .
	151 € <i>Clear Man Ire</i> , prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

	684 € Loic Menard, Bruno Lebrech, Serge Lebrech.
	273 € Alexandre Fracas.
	205 € Haras Du Logis Saint Germain.
	128 € Jean-Louis Valerien-Perrin.
	31 € Mark Bourke, prime non attribuée.

Les Commissaires, après avoir entendu le gentleman-rider Emmanuel FOUQUET en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids déclaré.

LANGON

0523 121

samedi 1^{er} mai 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Guy ROUSSEAU – Ludovic DAVID – Stéphanie UHEL

1347	⁴⁰⁶⁵ PRIX BORDELAISE DE LUNETTERIE 1 800 m (Classe 4)	
	8500 € (4250, 1700, 1275, 850, 425) – dotation France Galop	
	Pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus , n'ayant pas gagné depuis le 1 ^{er} août de l'année dernière inclus. Poids : 57 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 4.000 reçus.	
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
	Plat, Dist. 1 800 m env.	
1024	⁴ Midnight Shine , h, b, f, 5 ans, par Siyouni et Zaneton [Mtoto (GB)], 58 k, M ^{me} S. Audoy (<i>A. Gavilan</i>), M ^{me} S. Audoy – (n° corde 10)	1
1105	⁷ Thunderspeed , m, b, 4 ans, par Night Of Thunder IRE et Marmoom Flower IRE (Cape Cross IRE), 63 k (60 ^{1/2} k), Ecurie Gribomont (<i>M^{me} M. Meyer</i>), C. Ferland (s) – (n° corde 3)	2
118	Seeking Dickens , h, al, 4 ans, par Hunter'S Light IRE et Marie Cuddy IRE (Galileo IRE), 57 k, Stall Liberty Leaf (<i>M. Foulon</i>), M. Geisler – (n° corde 4)	3

	Heaven City , h, b, 4 ans, par Elusive City USA et Azarra (IRE) (Green Tune USA), 57 k, M ^{me} N. Schlatter (RC. Montenegro), RC. Montenegro – (n° corde 8)	4	
983	Prince Du Goyen , h, al, 9 ans, par Vatori et Xiberua [Kingsalsa (USA)], 57 k, A. Dubuc (C. Cadel), A. Bonin (s) – (n° corde 7)	5	
1106	⁵ Cafe Saigon , h, 4 ans, 61 k, S. Bouyssou (S. Bouyssou), S. Bouyssou – (n° corde 11)	6	
1023	Little Lulu IRE , f, 4 ans, 56 ^{1/2} k (55 k), P.J. Saavedra Alves (J. Plateaux), HJ. Faria Pereira – (n° corde 5)	7	
	Malayan Tiger , m, 5 ans, 60 k (56 ^{1/2} k), M. Guarnieri (M ^{me} C. Larrigade), M. Guarnieri – (n° corde 2)	8	
	Footmar , f, 5 ans, 55 ^{1/2} k (56 ^{1/2} k), A. Lezama Menendez (A. Lezama Menendez), A. Lezama Menendez – (n° corde 1)	9	
1025	Passionate Breeze , h, 7 ans, 57 k, JY. Corduan (G. Guedj-Gay), JY. Corduan – (n° corde 9)	10	
943	Ad Victoriam , h, 7 ans, 57 k (54 ^{1/2} k), D. Raballand (M ^{me} M. Bernard), D. Raballand – (n° corde 6)	-	
	11 partants ; 35 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 305 € encolure, 2 long, 1 long, 2 long, 3/4 long, 7 long, 1 long 1/4, 1 long 3/4, 3 long. 4250€ – 1700€ – 1275€ – 850€ – 425€		
	Primes aux propriétaires :		
	1 721 € <i>Midnight Shine</i> . 688 € <i>Thunderspeed</i> . 516 € <i>Seeking Dickens</i> . 344 € <i>Heaven City</i> . 133 € <i>Prince Du Goyen</i> .		
	Primes aux éleveurs :		
	776 € Eric Puerari, Oceanic Bloodstock Inc. 232 € Charles Green. 202 € Ecurie Gribomont. 155 € M ^{me} Nicole Schlatter. 72 € Johann Schwimann.		
	Temps total : 1'48"32"		
	A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Alexandre GAVILAN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups - 3 ^e infraction).		
1348	⁴⁰⁶⁷ PRIX BOUCHERIE LAFON (À réclamer) (Classe 4)	2 500 m	
	7500 € (3750, 1500, 1125, 750, 375) – dotation France Galop Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 4.000, 6.000 ou 8.000. Poids : 57 k . Les chevaux mis à réclamer pour 6.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 8.000, 3 k. En outre, tout gagnant depuis le 1 ^{er} décembre de l'année dernière inclus portera 2 k. Les remises de poids pour les Apprentis et Jeunes Jockeys sont applicables dans ce prix. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. Plat, Dist. 2 500 m env.		
1106	Noormandy , h, al, 5 ans, par Le Havre (IRE) et Wedge Trust (IRE) (Zamindar USA), 62 k (59 ^{1/2} k), (8 000), J. Gavilan (M ^{me} C. Cornet), M ^{me} S. Gavilan – (n° corde 7)	1	
944	³ Acemanan , h, b,m, 7 ans, par Rajsaman et Assentessana [Panis (USA)], 58 ^{1/2} k, φ, (6 000), JL. Foursans-Bourdette (C. Cadel), JL. Foursans-Bourdette – (n° corde 5)	2	
1109	Queen Liberty , f, b, 5 ans, par Air Chief Marshal IRE et Liberty In Love [Statue Of Liberty (USA)], 58 ^{1/2} k, ⊗, (8 000), JL. Raymond (A. Werle) – (n° corde 8)	3	
	Beau Valley GB , h, b, 8 ans, par Three Valleys USA et Belle Boleyn GB (Tobougg IRE), 57 k (54 ^{1/2} k), (4 000), P. Patanchon (M ^{me} M. Meyer), W. Walton – (n° corde 3)	4	
1113	Deeley'S Double , h, al, 8 ans, par Makfi GB et Habilea [Grand Lodge (USA)], 57 k, (4 000), P. Drioton (J. Grosjean), F. Cellier – (n° corde 1)	5	
720	Larry , h, 8 ans, 58 ^{1/2} k, (6 000), Stall Liberty Leaf (G. Trolley de P.), M. Geisler – (n° corde 9)	6	
1106	Non Monsieur , f, 4 ans, 57 k (53 ^{1/2} k), ⊗, (6 000), P.J. Allard (G. Sanchez) – (n° corde 6)	7	
1139	¹ Holdgreen , h, 10 ans, 62 k (59 ^{1/2} k), φ, (8 000), B. Audouin (s) (M ^{me} A. Le Lay), B. Audouin (s) – (n° corde 11)	8	
	Avoiding Water , h, 4 ans, 58 ^{1/2} k, (6 000), Stall Liberty Leaf (M. Foulon), M. Geisler – (n° corde 2)	9	
	Nuria POR , 4 ans, 55 ^{1/2} k (53 k), (4 000), DM. Batista Ribeiro (N.M. Lopes Duarte), G. Vaz – (n° corde 10)	10	
1025	Such Promise GB , h, 5 ans, 57 k (55 ^{1/2} k), (4 000), M ^{me} M.. Martinez Castineira (J. Plateaux), HJ. Faria Pereira – (n° corde 4)	-	
	11 partants ; 23 eng. ; 1 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 232 €		
	Eng. Sup. : Larry 3 long 1/2, 1 long, 6 long, tête, 1 long, 4 long, 1 long, 2 long, courte tête. 3750€ – 1500€ – 1125€ – 750€ – 375€		
	Primes aux propriétaires :		
	1 518 € <i>Noormandy</i> . 472 € <i>Acemanan</i> . 455 € <i>Queen Liberty</i> . 236 € <i>Beau Valley Gb</i> , prime non attribuée. 118 € <i>Deeley'S Double</i> .		
	Primes aux éleveurs :		
	684 € S.C.E.A. Haras De Manneville. 256 € Gerard Decocq. 205 € Ecurie Biraben. 97 € M ^{me} Patricia Kingston, prime non attribuée. 64 € Haras D'Etreham.		
	Temps total : 2'40"24"		
1349	⁴⁰⁶⁸ PRIX ILLUSION SAUVAGE (Anglo-Arabes 37,5 % et plus) (Classe 3)	2 500 m	
	Réservée F.E.E. 14000 € (7000, 2800, 2100, 1400, 700) – dotation France Galop Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, inscrits au stud-book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 37,50 % de sang arabe, n'ayant pas reçu 20.000 en victoires et places, ni gagné cette année. Poids : 57 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places : 1 k par 4.000 reçus. En outre, les chevaux comptant au moins 50 % de sang arabe recevront 3 k. Les remises de poids pour les Apprentis et Jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. Plat, Dist. 2 500 m env.		
658	Sissilien , m, al, 4 ans, par Frisson Du Pecos et Sissi De L'Abbaye (Ragtime Pontadour), 55 k, ⊗, F. Laconi (A. Werle), M ^{me} C. Courtade – (n° corde 1)	1	
	Heidi De Pompadour , f, b,f, 4 ans, par El Triunfo et Histoire Olympique (Dan Music), 55 ^{1/2} k, Les Haras Nationaux (C. Cadel), JP. Daireaux – (n° corde 9)	2	
1071	³ Helia De La Brunie , f, b, 4 ans, par Frisson Du Pecos et Aloa De La Brunie (Carghese Des Landes), 56 ^{1/2} k, φ, J. Cruzillac (V. Seguy), M ^{me} C. Courtade – (n° corde 11)	3	
	Giga Super , h, b, 5 ans, par Carghese Des Landes et Felee (Hasa), 54 k (54 ^{1/2} k), M ^{me} S. Moutet-Fortis (A. Bendjama), SR. Simon – (n° corde 10)	4	
1071	Galapiat Up , h, b,f, 4 ans, par Frisson Du Pecos et Garangia (Donald Duck), 56 k, ⊗, P. Boschi (E. Revolte), SR. Simon – (n° corde 2)	5	
	Hardy Petit , m, 4 ans, 57 k (55 ^{1/2} k), ⊗, M ^{me} A. Fourcy (M ^{me} L. Foulard), T. Fourcy – (n° corde 4)	6	
1071	Heiva D'Escar , f, 4 ans, 54 ^{1/2} k, φ, P.J. Giraud (RC. Montenegro), P.J. Giraud – (n° corde 5)	7	
1071	⁴ Feijoa Du Pecos , f, 4 ans, 57 ^{1/2} k, Ecurie du Gave (J. Cabre), SR. Simon – (n° corde 8)	8	
1071	Louka De Candale , f, 4 ans, 53 ^{1/2} k, Y. Huguet (M ^{me} M. Meyer), Y. Huguet – (n° corde 6)	9	
	Finley Du Pecos , h, 4 ans, 54 k, φ, Ecurie du Gave (M. Lauron), SR. Simon – (n° corde 3)	10	
	Fashion Du Pecos , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k, M ^{me} M. Prunet-Foch (M. Foulon), M ^{me} M. Prunet-Foch – (n° corde 7)	-	
	11 partants ; 12 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 16 € 2 long 1/2, 2 long 1/2, 1 long, 2 long 1/2, 1 long 1/4, 5 long, 1 long, loin, 1 long. 7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€		
	Primes aux éleveurs :		
	1 260 € Jean-Charles Escale. 504 € Haras National De Pompadour. 378 € Jacques Cruzillac, M ^{me} Marie Cruzillac, M ^{me} Laura Cruzillac, M ^{me} Martine Cruzillac. 252 € M ^{me} Anne-Marie Supervielle-Brouques. 126 € Walter Roubertie, Christian Pagnon.		
	Temps total : 2'47"7"		
1350	⁴⁰⁶⁶ PRIX CARROSSERIES CLAVERES (Cavalières & Gentlemen-Riders) (Classe 4)	2 500 m	
	8500 € (4250, 1700, 1275, 850, 425) – dotation France Galop Pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas gagné depuis le 1 ^{er} août de l'année dernière inclus. Poids : 65 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 4.000 reçus.		

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 500 m env.

- 1026 **Aparat (IRE)**, h, b, 6 ans, par Declaration Of War USA et Kortoba USA (Distorted Humor USA), 65 k (63 k), PY. Juillard (Q. Sogorb), P. Sogorb – (n° corde 9) 1
- 1109 **Crack Mambo**, h, b, 9 ans, par Policy Maker (IRE) et Maitresse Mam'Bo (Sky Lawyer), 67 k (63^{1/2} k), M^{me} H. Sourbe (M^{me} H. Sourbe), M^{me} H. Sourbe – (n° corde 4) 2
- 1155 ⁴ **Grain De Star**, h, b, 5 ans, par Irish Wells et Melhi Sun (Mansonnien), 65 k (61^{1/2} k), P. Soubrane (M^{me} C. Joubert), T. Fourcy – (n° corde 6) 2
- 1026 **Vadilika (GB)**, f, b.f, 5 ans, par Poet'S Voice GB et Vadiya [Peintre Celebre (USA)], 63^{1/2} k, φ, Haras du Berlais (E. Lucas), M^{me} C. Nicot – (n° corde 5) 4
- 1155 ⁵ **Zanak**, h, b, 5 ans, par Dragon Dancer GB et Zanatiya [Sinndar (IRE)], 67 k (65^{1/2} k), R. Defontaine (M^{me} M. Defontaine), R. Defontaine – (n° corde 3) 5
- 1244 ⁵ **Lokhar**, h, 4 ans, 66 k, φ, H. Devillairs (A. Lemer) – (n° corde 8) 6
- 85 ⁵ **Isolator IRE**, m, 4 ans, 66 k, A. Abrassart (S. Bouyssou), C. Cheminaud – (n° corde 2) 7
- 962 ⁵ **Jeck Yeah**, h, 5 ans, 65 k (63^{1/2} k), φ, Stall Liberty Leaf (M^{me} H. Jurankova), M. Geisler – (n° corde 1) 8
- 1290 **Fastnet Lightning IRE**, h, 8 ans, 71 k (69 k), M^{me} A. Vigreux (N. Sogorb), M^{me} A. Vigreux – (n° corde 7) 9
- 9 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 221 €
Eng. Sup. : Fastnet Lightning IRE
2 long, dead-heat, 3 long, 1/2 long, 2 long, 1 long, 1 long, 6 long.
4250€ – 1 487€ – 1 487€ – 850€ – 425€

Primes aux propriétaires :

- 1 338 € Aparat (Ire).
468 € Crack Mambo.
602 € Grain De Star.
344 € Vadilika (Gb).
172 € Zanak.

Primes aux éleveurs :

- 474 € Al Shahania Stud.
271 € Jean-Pierre Bichon.
254 € Eric Sourbe.
101 € Haras De S.A. Aga Khan Scea.
77 € Scpa Fertilia.

Temps total : 2'45"70"

PARAY-LE-MONIAL

0717 121

samedi 1^{er} mai 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Stanislas de VILLETTE – Michel PERROT – Olivier DUORTE – Philippe FOURNIER

- 1351 ⁴⁰⁶⁹ **PRIX PARAY-MEDICAL-SERVICE** 2 400 m (Maiden)
- 10000 € (5 000, 2 000, 1 500, 1 000, 500) – dotation France Galop
Pour tous poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.
Plat, Dist. 2 400 m env.
- 1085 **Hidden Thought GB**, f, b, 3 ans, par Dubawi IRE et Secret Gesture GB (Galileo IRE), 56^{1/2} k, Godolphin SNC (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 4) 1
- 1048 ² **Laio**, h, b, 3 ans, par Thewayouare USA et Kan Ah Loar (Secret Singer), 58 k, AS. Pacault (s) (B. Flandrin), AS. Pacault (s) – (n° corde 8) 2
- Valour IRE**, f, al, 3 ans, par Dawn Approach IRE et Island Home GB (Act One GB), 56^{1/2} k, F. Raoul (S. Martino), Ed. Monfort (s) – (n° corde 9) 3
- 20 **Pic Street**, f, b.f, 3 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Pyramid Street USA (Street Sense USA), 56^{1/2} k, Ecurie des Mouettes (T. Dachis), S. Culin – (n° corde 1) 4
- 1010 ⁴ **Calas Queen**, f, b, 3 ans, par Elusive City USA et She Cannes (Rajsaman), 56^{1/2} k, JP. Chuzeville (G. Mandel), M. Pimbonnet – (n° corde 5) 5
- 1050 **Image Inexplicable GB**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), L^{ady} AJ. Tadgell (A. Mackay), N. Clement (s) – (n° corde 3) 6

- 1140 **Twomay**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, X. Brelaud (G. Congiu), M. Pitart – (n° corde 6) 7
- 35 **Miss Himalaya**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), M^{me} L. Coquillon (M^{me} P. Cheyer), M. Pitart – (n° corde 7) 8
- 1141 ⁴ **Icare D'Ililiat**, h, 3 ans, 58 k (54^{1/2} k), C. Mongin (J. Mobian), P. Decouz (s) – (n° corde 2) 9
- 9 partants ; 29 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 334 €
1 long, 2 long, courte tête, 1 long, 4 long 1/2, 3/4 long, courte encolure, 5 long 1/2.
5 000€ – 2 000€ – 1 500€ – 1 000€ – 500€
Primes aux propriétaires :
2 700 € Hidden Thought Gb, prime non attribuée.
1 080 € Laio.
810 € Valour Ire, prime non attribuée.
540 € Pic Street.
270 € Calas Queen.
Primes aux éleveurs :
425 € Godolphin, prime non attribuée.
400 € Patrice Perennec.
200 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
127 € M^{me} Leslie Young, prime non attribuée.
100 € Suc. Fabrice Petit.
Temps total : 2'28"70"

1352 ⁴⁰⁷⁰ PRIX BULL'IN CHAROLAIS - PRIX PARIS-TURF 1 700 m (Classe 4)

8 000 € (4 000, 1 600, 1 200, 800, 400) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas gagné depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus. Poids : 57 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 4.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 700 m env.

- Princess Kahena GB**, f, gr, 5 ans, par Soldier Hollow GB et Princess Kaiulani GER (King'S Best USA), 57^{1/2} k (55,4 k), S. Molks (E. Verhestraeten), M. Rulec – (n° corde 2) 1
- 1059 **Gypsy Whisper GB**, f, b, 4 ans, par Helmet AUS et Secret Insider USA (Elusive Quality USA), 58^{1/2} k (56,4 k), CB. Baillet (A. Mackay), N. Clement (s) – (n° corde 8) 2
- Kloster**, h, gr, 4 ans, par Style Vendome et Kayl [Vangelis (USA)], 59 k (59,4 k), OTI Management Pty Ltd (S. Martino), Ed. Monfort (s) – (n° corde 10) 3
- 1059 **Saxone IRE**, h, b, 8 ans, par Tiger Hill IRE et Strela GER (Lomitas GB), 58 k (58,4 k), M^{me} S. Renz (F. Foresi), G. Batistic – (n° corde 3) 4
- 1181 **Time Leon IRE**, m, b, 4 ans, par Outstrip GB et Church Melody GB (Oasis Dream GB), 59 k (59,4 k), M. Motto (Y. Bourgois), C. Fey (s) – (n° corde 5) 5
- 191 **Miss Black IRE**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (55,4 k), M^{me} AM. Poirier (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 9) 6
- 810 ⁴ **To Be Queen**, f, 4 ans, 56^{1/2} k (54,4 k), M. Boillin (M^{me} C. Miette), N. Bellanger (s) – (n° corde 6) 7
- 1238 **Lifkarita**, f, 5 ans, 55^{1/2} k (53,4 k), ⊗, J. Parize (M^{me} P. Cheyer), J. Parize – (n° corde 1) 8
- 1233 **Chiquitto**, h, 4 ans, 60 k (60,4 k), Arn. Nicolas (A. Larue), Arn. Nicolas – (n° corde 7) 9
- 1033 ² **Nice Cause**, f, 6 ans, 59^{1/2} k (59,9 k), φ, M^{me} LL. Rohn-Pelvin (G. Congiu), M^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 4) 10
- 10 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 294 €
Eng. Sup. : Lifkarita
1/2 long, 2 long, 2 long 1/2, 4 long 1/2, courte encolure, encolure, 3 long 1/2, 1 long, 1 long.
4 000€ – 1 600€ – 1 200€ – 800€ – 400€
Primes aux propriétaires :
1 620 € Princess Kahena Gb, prime non attribuée.
648 € Gypsy Whisper Gb, prime non attribuée.
486 € Kloster.
252 € Saxone Ire, prime non attribuée.
162 € Time Leon Ire, prime non attribuée.
Primes aux éleveurs :
340 € Gestut Hachtsee, prime non attribuée.
219 € M^{me} Baudouin De La Motte Saint-Pierre, Michel-Marie Hardy.
136 € Alvediston Stud & Partners, prime non attribuée.
104 € Gestut Fahrhof, prime non attribuée.
34 € Sean Gorman, prime non attribuée.
Temps total : 1'43"0"

1353 ⁴⁰⁷¹ PRIX BRASSERIE DE LA POSTE - HIPPODROME EN FETE 2 400 m (Classe 4)

8 000 € (4 000, 1 600, 1 200, 800, 400) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas gagné depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 4.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

	Soho GER , h, al, 5 ans, par Mastercraftsman IRE et Saratina IRE (Monsun GER), 61 k (61,4 k), Stall Salzburg (F. Foresi), M ^{me} S. Steinberg – (n° corde 4)	1
	Analeon , h, b, f, 7 ans, par Sunday Break JPN et Aux Quatre Saisons [Dansili (GB)], 60 k (60,4 k), Stall Hayley (B. Flandrin), M ^{me} C. Whitfield – (n° corde 6)	2
	Fantastic Lily , f, b, 6 ans, par Tigrone USA et Startyka (Ragmar), 57 ^{1/2} k (57,9 k), RM. Dupuis (G. Mandel), RM. Dupuis – (n° corde 2)	3
733	Chonburi GB , f, b, 5 ans, par Lawman et Expected Dream IRE (Galileo IRE), 58 ^{1/2} k (56,4 k), RM. Dupuis (M ^{me} P. Cheyer), RM. Dupuis – (n° corde 5)	4
	Innis GER , h, b, 6 ans, par Maxios (GB) et Independant (GB) (Medicean GB), 58 k (55,9 k), S. Molks (E. Verhestraeten), M. Rulic – (n° corde 3)	5
1257	Nuance De Trois , h, 5 ans, 60 k (60,4 k), L. Boutault (Y. Barille), L. Boutault – (n° corde 7)	6
1234	Miss Feya , f, 4 ans, 59 ^{1/2} k (59,9 k), M ^{me} LL. Rohn-Pelvin (G. Congiu), M ^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 8)	7
801	Simfaust , h, 7 ans, 58 k (55,9 k), A. Girod (M ^{me} C. Miette), N. Bellanger (s) – (n° corde 1)	8

8 partants ; 29 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 299 €
 1 long 1/2, tête, 1/2 long, 1 long, 1 long, 1/2 long, 1 long.
 4000€ – 1 600€ – 1 200€ – 800€ – 400€

Primes aux propriétaires :

1 620 € *Soho Ger*, prime non attribuée.
 504 € *Analeon*.
 378 € *Fantastic Lily*.
 324 € *Chonburi Gb*, prime non attribuée.
 126 € *Innis Ger*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

340 € Gestut Etzean, prime non attribuée.
 273 € Anton-Robert Baechler.
 205 € Roger-Marie Dupuis.
 68 € V. I. Araci, prime non attribuée.
 34 € Gestut Ebbesloh, prime non attribuée.

Temps total : 2'30"70"

SAINT-CLOUD

samedi 1^{er} mai 2021

0004 121

Terrain BON

Commissaires de courses : Amaury de LENCQUESAING –
 Koen HUYBERS – Tony CLOUT

1354	PRIX EMPERY (Mâles et Hongres) (Maiden)	2 100 m
-------------	--	----------------

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)
 Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.
 Parcours n° 7 : Plat, Dist. 2 100 m env.

975	Timour , m, al, 3 ans, par Gleneagles IRE et Rock My Soul IRE (Clodovil (IRE)), 58 k, A. Fabre (s) (PC. Boudot), A. Fabre (s) – (n° corde 3)	1
936	Alastor (IRE) , m, al, 3 ans, par Helmet AUS et Frisque IRE (Ifraaj GB), 58 k, Mag Horse Racing SRL (G. Mossé), G. Bietolini – (n° corde 6)	2
1009	Mon Vieux Leon , m, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Codicille [Mendocino (USA)], 58 k, H. Danguy (M. Barzalona), M. Brasme (s) – (n° corde 1)	3
785	Stonetail (GB) , m, b, 3 ans, par Frankel GB et Dubai Rose (GB) (Dubai Destination USA), 58 k, H. Saito (C. Soumillon), F. Chappet – (n° corde 7)	4
921	Hello Royal , m, b, 3 ans, par Dragon Pulse IRE et Spasha GB (Shamardal USA), 58 k, J. Abdullah (T. Bachelot), E. O'Neill (s) – (n° corde 4)	5
684	Norton (GB) , h, 3 ans, 58 k, O. Weber-Cafilisch (A. Lemaitre), S. Cerulis – (n° corde 5)	6
1100	Chipeur De Bosda , h, 3 ans, 58 k, G. Hanouna (S. Maillot), E. Mikhalides – (n° corde 2)	7

7 partants ; 17 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 1 647 €
 3/4 long, 3 long 1/2, 2 long 1/2, 1 long 1/2, 1/2 long, 9 long.
 13 500€ – 5 400€ – 4 050€ – 2 700€ – 1 350€

Primes aux propriétaires :

7 290 €	<i>Timour</i> .
2 916 €	<i>Alastor (Ire)</i> .
2 187 €	<i>Mon Vieux Leon</i> .
1 458 €	<i>Stonetail (Gb)</i> .
729 €	<i>Hello Royal</i> .

Primes aux éleveurs :

1 767 €	Ecurie Peregrine Sas.
810 €	M ^{me} Ines Jousset, Baudouin Jousset, Come Jousset.
706 €	Legendary Rent Club.
353 €	G. B. Partnership.
176 €	Rabbah Bloodstock Limited.

Temps total : 2'10"75"

Le poulain MON VIEUX LEON a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1355 353 PRIX HERBAGER (Classe 2) 2 400 m

28 000 € (14 000, 5 320, 3 920, 2 240, 1 120, 840, 560)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas dans leurs deux dernières courses reçu une allocation de 15.000 ni, dans leurs trois dernières courses depuis le 1^{er} novembre 2020 inclus gagné une Classe 2. **Poids : 56 k. 1/2.** Les chevaux ayant depuis le 1^{er} juillet 2020 inclus reçu une allocation de 9.000 porteront 1 k. 1/2 ; une allocation de 14.000, 2 k. 1/2.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 8 : Plat, Dist. 2 400 m env.

1040	Gabello , m, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Kenbella (Kendargent), 58 k, G. Pariente (C. Soumillon), P. Bary (s) – (n° corde 4)	1
984	Any Time Soon IRE , f, b, 3 ans, par Camelot GB et Aquarelliste [Danehill (USA)], 56 ^{1/2} k, Ballymore Thoroughbred Ltd (PC. Boudot), A. Fabre (s) – (n° corde 3)	2
987	Azureen , h, b, 3 ans, par Siyouni et Azalee (IRE) (Peintre Celebre USA), 58 k, G. Augustin-Normand (A. Lemaitre), S. Cerulis – (n° corde 5)	3
785	Trabuco , m, b, 3 ans, par Intello (GER) et Tropa De Elite USA (Street Cry IRE), 58 k, JP. Fichaux (E. Hardouin), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 2)	4
	Bangalore GB , f, b, 3 ans, par Kingman GB et Because IRE (Sadler'S Wells USA), 56 ^{1/2} k (54 k) (H. Besnier), A. Fabre (s) – (n° corde 1)	5

5 partants ; 16 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 814 €

2 long, 4 long 1/2, tête, 5 long.

14 000€ – 5 320€ – 3 920€ – 2 240€ – 1 120€

Primes aux propriétaires :

7 560 €	<i>Gabello</i> .
2 872 €	<i>Any Time Soon Ire</i> , prime non attribuée.
2 116 €	<i>Azureen</i> .
1 209 €	<i>Trabuco</i> .
604 €	<i>Bangalore Gb</i> , prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

4 204 €	Guy Pariente Holding.
784 €	Haras De Beauvoir, M ^{me} Fatou Michenot, M ^{me} Charlotte Demailly, Thomas Michenot.
672 €	Arthur Mendes.
452 €	Dayton Investments Ltd, prime non attribuée.
95 €	Lady Bamford, prime non attribuée.

Temps total : 2'31"77"

La pouliche ANY TIME SOON a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1356 350 PRIX DE L'AUTOROUTE DE L'OUEST 2 100 m

(Handicap divisé)

(Classe 2)

Première épreuve

50 000 € (25 000, 9 500, 7 000, 4 000, 2 000, 1 500, 1 000)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} novembre 2020 inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 7 : Plat, Dist. 2 100 m env.

Référence: +20.

- 912 ² **Narcos**, m, b, 4 ans, par Anodin (IRE) et Hesperian IRE (Ifraaj GB), 59 k, Ecurie Mathieu Offenstadt (*M. Forest*), JP. Gauvin (s) – (n° corde 4)
- 1193 **Haliphon (GB)**, h, b, 4 ans, par Showcasing GB et Harem Lady [Teofilo (IRE)], 59 k, Ecurie de Montlahuc (*PC. Boudot*), FH. Graffard (s) – (n° corde 5)
- 912 ⁷ **Shamsabad**, h, al, 6 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Shamsa [Selkirk (USA)], 56^{1/2} k (*M. Barzalona*), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 2)
- 999 ² **By The Way**, h, b, 4 ans, par Galiway (GB) et Byburg [Sageburg (IRE)], 56 k, Ecurie Seyssel (*A. Lemaitre*), P. Decouz (s) – (n° corde 14)
- 999 **Dragonet**, h, b, 5 ans, par Elusive City USA et Dragonnade [Victory Note (USA)], 56 k (56^{1/2} k), O. Ulmann (*C. Soumillon*), Cha. Rossi (s) – (n° corde 13)
- 749 ⁵ **Argyron (IRE)**, h, al, 5 ans, par Ifraaj GB et Alkania GB (Dalakhani IRE), 55^{1/2} k, M^{me} D. Pelat, F. Vermeulen (s) – (n° corde 11)
- 1057 ⁵ **Magentius**, h, b, 8 ans, par Tiberius Caesar et Miss Eva (GB) (Xaar GB), 56^{1/2} k, Stall Liberty Leaf (*M. Nobili*), M. Geisler – (n° corde 15)
- 940 ¹ **Kayrat (IRE)**, h, 5 ans, 56^{1/2} k (*M^{me} A. Molins*), Fred Rossi (s) – (n° corde 3)
- 912 ⁶ **El Manifico**, h, 6 ans, 58 k, A. Louis-Dreyfus (*C. Demuro*), D. Smaga – (n° corde 10)
- 1019 ² **Electron Libre IRE**, h, 6 ans, 57^{1/2} k, φ, M^{me} J. Lefrançoisfrançois (*A. Crastus*), C. Escuder – (n° corde 12)
- 999 **Combermere**, h, 5 ans, 59^{1/2} k, ♂, PR. Spiller (*T. Bachelot*), E. Libaud (s) – (n° corde 7)
- 742 ¹ **L'Indomptable**, f, 6 ans, 58^{1/2} k, M^{me} D. Lopez Leret (*O. Peslier*), M. Delcher Sanchez – (n° corde 16)
- 1055 ¹ **Tirano IRE**, h, 8 ans, 58 k, GWH. Schmitt (*E. Hardouin*), W. Hickst – (n° corde 9)
- 794 ⁶ **Mansoun**, h, 6 ans, 56^{1/2} k, Ecuries Serge Stempniak (*R. Thomas*), C. Boutin (s) – (n° corde 1)
- 940 **Esslinger GER**, h, 6 ans, 55^{1/2} k, Stall T.H.K. (*G. Mosse*), S. Smrczek – (n° corde 8)

15 partants; 60 eng.; 16 part def. – Total des entrées: 1 727 €

Certif. vétérinaire: *Letty'S Marvel*Chev. élim.: *A Special Line, Baira, Rosieres, Je Suis Charlie, Hanabaal Tun*Chev. retir.: *Nehou*

25 000€ – 9 500€ – 7 000€ – 3 000€ – 3 000€ – 1 500€ – 1 000€

Primes aux propriétaires:

- 10 125 € *Narcos*.
3 847 € *Haliphon (Gb)*.
2 205 € *Shamsabad*.
1 215 € *By The Way*.
1 215 € *Dragonet*.
607 € *Argyron (Ire)*.
315 € *Magentius*.

Primes aux éleveurs:

- 4 566 € Earl Elevage Des Loges.
1 134 € Haras D'Etreham, Eric De Chambure.
782 € S.A. Aga Khan.
547 € Guillaume Vitse, M^{me} Camille Vitse, M^{me} Valerie Decouz, Ecurie Villebadin.
179 € Petra Bloodstock Agency Ltd, Sc Ecurie De Meaury.
170 € Earl Haras Du Logis, Julian Ince.

1357 ³⁵⁵ PRIX GREFFULHE 2 100 m (Groupe II)

130 000 € (74 100, 28 600, 13 650, 9 100, 4 550)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans. Poids : 58 k.

Versement à la poule des propriétaires : 1.200 à l'engagement le 14 avril ou 2.200 à l'engagement le 23 avril ou 5.000 à l'engagement supplémentaire le 28 avril.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 7 : Plat, Dist. 2 100 m env.

- 910 ¹ **Baby Rider**, m, b, 3 ans, par Gleneagles IRE et Gyrella (IRE) (Oasis Dream GB), 58 k, Ecurie Jean-Louis Bouchard (*S. Pasquier*), P. Bary (s) – (n° corde 4)
- 1226 ¹ **Smile Makers**, m, b, 3 ans, par Kendargent et Pearly Shells GB (Efisio GB), 58 k, Le Haras de La Gousserie (*M. Barzalona*), Fred Rossi (s) – (n° corde 3)
- 975 ¹ **Martial Eagle IRE**, m, al, 3 ans, par Adlerflug GER et Montezuma GER (Monsun GER), 58 k, Gestut Schlenderhan (*PC. Boudot*), FH. Graffard (s) – (n° corde 5)

- 891 ¹ **Pouvoir Royal (IRE)**, m, b, 3 ans, par Mayson GB et Hawaiian Heat IRE (Galileo IRE), 58 k, F. Vermeulen (s) (*C. Demuro*), JC. Rouget (s) – (n° corde 2)
- 727 ² **Cash Equity**, m, gr, 3 ans, par Toronado (IRE) et Funny Crazy (Chichicastenango), 58 k, B. Levaïque (*T. Bachelot*), L. Gabbin (s) – (n° corde 7)
- 1045 **Sa'Ad**, m, 3 ans, 58 k, KR. Al Mohannadi, J. de Mieulle (s) – (n° corde 1)
- 815 ¹ **Inside Glory**, m, 3 ans, 58 k, T. Lines (*O. Peslier*), A. Fouassier – (n° corde 6)

7 partants; 26 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 6 045 €
encolure, 2 long ½, 2 long ½, ¼ long, encolure, 1 long.

74 100€ – 28 600€ – 13 650€ – 9 100€ – 4 550€

Primes aux propriétaires:

- 40 014 € *Baby Rider*.
15 444 € *Smile Makers*.
7 371 € *Martial Eagle Ire*, prime non attribuée.
4 914 € *Pouvoir Royal (Ire)*.
2 457 € *Cash Equity*.

Primes aux éleveurs:

- 9 699 € M^{me} Gilles Forien, Gilles Forien.
5 725 € Scea Haras De Saint Pair.
1 191 € Ecurie Skymarc Farm.
1 160 € Stall Ullmann, prime non attribuée.
595 € S.C.E.A. Des Prairies, Thomas Jeffroy, Benoit Jeffroy.

Temps total: 2'10"12"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Stéphane PASQUIER et Mickael BARZALONA, en leurs explications ont adressé des observations au jockey Mickael BARZALONA pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne dans les 80 derniers mètres de course, sans toutefois que cela n'ait de conséquence sur l'arrivée des concurrents.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Stéphane PASQUIER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups), course de Groupe II.

Le poulain BABY RIDER a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le poulain SMILE MAKERS a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1358 ³⁵⁷ PRIX DU MUGUET 1 600 m (Groupe II)

130 000 € (74 100, 28 600, 13 650, 9 100, 4 550)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus. Poids : 57 k. Le gagnant, depuis le 1^{er} septembre 2020 inclus, d'une course du Groupe II portera 1 k.; d'une course du Groupe I, 2 k.

Versement à la poule des propriétaires : 1.200 à l'engagement le 14 avril ou 2.200 à l'engagement le 23 avril ou 5.000 à l'engagement supplémentaire le 28 avril.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- 915 ² **Duhail IRE**, h, al, 5 ans, par Lope De Vega IRE et Single [Singspiel (IRE)], 57 k, Al Shaqab Racing (*V. Cheminaud*), A. Fabre (s) – (n° corde 5)
- Pretreville**, m, b, 6 ans, par Acclamation GB et Pegase Hurry USA (Fusaichi Pegasus USA), 57 k, G. Augustin-Normand (*C. Soumillon*), P. Bary (s) – (n° corde 6)
- Victor Ludorum GB**, m, b, 4 ans, par Shamardal USA et Antiquities GB (Kaldounevees), 57 k, Godolphin SNC (*M. Barzalona*), A. Fabre (s) – (n° corde 3)
- 915 ³ **The Revenant GB**, h, al, 6 ans, par Dubawi IRE et Hazel Lavery IRE (Excellent Art GB), 59 k, Al Asayl France (*PC. Boudot*), FH. Graffard (s) – (n° corde 2)
- 915 ¹ **Wally (IRE)**, h, gr, 4 ans, par Siyouini et Full Of Beauty GB (Motivator GB), 57 k, Ecurie Jean-Pierre Barjon (*C. Demuro*), JC. Rouget (s) – (n° corde 4)
- 1043 **Sky Power**, h, 4 ans, 57 k, Roy Racing Ltd (*S. Pasquier*), G. Barbedette – (n° corde 7)
- 915 ⁴ **Aviateur**, m, 6 ans, 57 k, German Racing Club (*G. Mosse*), JP. Carvalho – (n° corde 8)
- 915 ⁵ **Tropbeau GB**, f, 4 ans, 55^{1/2} k, A. Fabre (s) – (n° corde 9)
- 915 **Alson GER**, m, 4 ans, 57 k, Gestut Schlenderhan (*A. Pouchin*), A. Fabre (s) – (n° corde 1)
- 9 partants; 21 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 5 447 €
1 long ½, ¼ long, courte encolure, ½ long, 1 long ¼, 1 long ¼, 2 long, 1 long ¾.
74 100€ – 28 600€ – 13 650€ – 9 100€ – 4 550€

Primes aux propriétaires :

- 30 010 € *Duhail Ire*, prime non attribuée.
 9 009 € *Pretreville*.
 5 528 € *Victor Ludorum Gb*, prime non attribuée.
 2 866 € *The Revenant Gb*, prime non attribuée.
 1 842 € *Wally (Ire)*.

Primes aux éleveurs :

- 6 298 € Lynch-Bages Ltd, Camas Park Stud, prime non attribuée.
 3 196 € Serge Boucheron.
 1 160 € Godolphin, prime non attribuée.
 830 € Ecurie Haras Du Cadran, Sas I. E. I., Lerner (S).
 773 € Al Asayl Bloodstock Ltd, prime non attribuée.

Temps total : 1'36"75"

Les Commissaires, ont autorisé le poulain ALSON à être amené en main au départ monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête afin d'examiner notamment à environ 150 mètres du poteau d'arrivée, les difficultés à progresser du hongre THE REVENANT (Pierre-Charles BOUDOT) arrivé 4^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Pierre-Charles BOUDOT et Vincent CHEMINAUD (DUHAIL) arrivé 1^{er}, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le hongre DUHAIL avait penché vers la corde, échappant un instant à son jockey, obligeant ainsi le jockey Pierre-Charles BOUDOT à reprendre son partenaire.

Toutefois, sans cet incident, le hongre THE REVENANT n'aurait pas devancé le hongre DUHAIL lors du passage du poteau d'arrivée.

Le hongre DUHAIL a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le poulain PRETREVILLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1359 ³⁵⁶ PRIX CLEOPATRE 2 100 m

(Groupe III - Femelles)

80000 € (40000, 16000, 12000, 8000, 4000)

Pour pouliches de 3 ans. Poids : 56 k. La gagnante d'une course du Groupe III portera 1 k. ; d'une course du Groupe II, 2 k. ; d'une course du Groupe I, 3 k.

Versement à la poule des propriétaires : 830 à l'engagement le 14 avril ou 1.600 à l'engagement le 23 avril ou 3.500 à l'engagement supplémentaire le 28 avril.

Un souvenir sera offert au propriétaire de la pouliche gagnante par FRANCE GALOP.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 7 : Plat, Dist. 2 100 m env.

- 911 ³ **Harajuku IRE**, f, b, 3 ans, par Deep Impact 1
 JPN et Phaenomena IRE (Galileo IRE), 56 k, Flaxman Stables Ireland Ltd (S. Pasquier), A. Fabre (s) – (n° corde 3)
- 976 ² **Incarville**, f, gr, 3 ans, par Wootton Bassett GB et 2
 Ilhabela (IRE) (Azamour IRE), 56 k, G. Augustin-Normand (C. Demuro), D. Smaga – (n° corde 2)
- 911 ¹ **Crohanne GB**, f, b, 3 ans, par Havana Gold IRE et 3
 Adalene GB (Makfi GB), 56 k (56^{1/2} k), Ecurie Jean-Louis Bouchard (P.C. Boudot), M. Baratti (s) – (n° corde 1)
- Tasmania**, f, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Australienne 4
 (IRE) (Monsun GER), 56 k, Wertheimer & Frere – (n° corde 4)
- 1041 ³ **Omnia Munda Mundis (GB)**, f, b, 3 ans, par 5
 Australia GB et Regina Mundi IRE [Montjeu (IRE)], 56 k, San Paolo Agri-Stud S.R.L. (M. Barzalona), F. Chappet – (n° corde 5)

5 partants ; 16 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 2 172 €

1 long ¼, courte encolure, 5 long, 1 long ¼.

40000€ – 16000€ – 12000€ – 8000€ – 4000€

Primes aux propriétaires :

- 21 600 € *Harajuku Ire*, prime non attribuée.
 8 640 € *Incarville*.
 6 480 € *Crohanne Gb*, prime non attribuée.
 4 320 € *Tasmania*.
 2 160 € *Omnia Munda Mundis (Gb)*.

Primes aux éleveurs :

- 3 400 € Flaxman Stables Ireland L. T. D, prime non attribuée.
 3 203 € Naji Nahas.
 1 047 € Wertheimer & Frere.
 1 020 € The Adalene Partnership, prime non attribuée.
 523 € San Paolo Agri-Stud S. R. L. .

Temps total : 2'12"59"

La pouliche HARAJUKU a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1360 ³⁵² PRIX NOBILIARY 2 100 m

(Femelles)
(Maiden)

27 000 € (13500, 5400, 4050, 2700, 1350)

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 7 : Plat, Dist. 2 100 m env.

- 1012 ³ **Love Child IRE**, f, b, 3 ans, par Dark Angel IRE et 1
 Future Generation IRE (Hurricane Run IRE), 58 k (55^{1/2} k) (H. Besnier), A. Fabre (s) – (n° corde 8)
- Jannah Flower (IRE)**, f, b, 3 ans, par Olympic Glory 2
 IRE et Azafata SPA (Motivator GB), 56 k, Al Shira'AA Farms (C. Demuro), P. Bary (s) – (n° corde 7)
- 685 ⁵ **Quartilla**, f, b, 3 ans, par Elusive City USA et Quamoclit 3
 (GB) (Sea The Stars IRE), 58 k (56^{1/2} k), Ecurie Jean-Louis Bouchard (M^{me} C. Pacaut), J.C. Rouget (s) – (n° corde 5)
- 914 ⁵ **Sunny Morning**, f, b, f, 3 ans, par Lope De Vega IRE 4
 et Eldacar (GB) (Verglas IRE), 58 k (56^{1/2} k), Ecurie Jean-Louis Bouchard (M^{me} C. Pacaut), J.C. Rouget (s) – (n° corde 3)
- Amazing Grace GER**, f, al, 3 ans, par Protectionist GER 5
 et Amabelle GER (Danerhill Dancer IRE), 58 k, C. Berglar (M. Casamento), W. Hickst – (n° corde 9)
- 972 **Forbiden**, f, 3 ans, 58 k, LNJ Foxwoods SC (G. Mosse), 6
 de A. Royer Dupre – (n° corde 4)
- 937 ³ **Through The Mist**, f, 3 ans, 58 k, Roy Racing Ltd 7
 (S. Pasquier), G. Barbedette – (n° corde 6)
- 972 ⁵ **Sehmarra**, f, 3 ans, 58 k, L. Dassault (A. Lemaitre), 8
 Chr. Head (s) – (n° corde 10)
- La Merveille (IRE)**, f, 3 ans, 58 k, Taxi4horses.com 9
 (P.C. Boudot), A. Wohler – (n° corde 2)
- Chabadabada**, f, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), M^{me} I. Corbani 10
 (M^{me} A. Massin), S. Wattel (s) – (n° corde 1)
- 1012 ² **Star Garland IRE**, f, 3 ans, 58 k, Godolphin SNC –
 (M. Barzalona), A. Fabre (s) – (n° corde 12)
- 974 ³ **Kimina**, f, 3 ans, 58 k, Ecurie Jab (E. Hardouin), –
 E. & G. Leenders (s) – (n° corde 11)

12 partants ; 28 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 1 644 €

Sans motif : Peinture Secrete IRE

½ long, 2 long, 1 long ¾, 1 long, 1 long ½, 3 long, 4 long, courte tête, 2 long.

13500€ – 5400€ – 4050€ – 2700€ – 1350€

Primes aux propriétaires :

- 7 290 € *Love Child Ire*, prime non attribuée.
 2 916 € *Jannah Flower (Ire)*.
 2 187 € *Quartilla*.
 1 458 € *Sunny Morning*.
 729 € *Amazing Grace Ger*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 147 € James F. Hanly, prime non attribuée.
 1 081 € Fernando Bermudez.
 810 € Haras De La Perelle.
 353 € Haras Bonne Chance.
 114 € Christoph Berglar, prime non attribuée.

Temps total : 2'11"57"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Mickael BARZALONA au sujet de la performance de la pouliche STAR GARLAND.

L'intéressé a déclaré que sa pouliche avait penché tout le parcours vers la corde et s'était retrouvé sans ressources dès l'entrée de la ligne d'arrivée.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé au vétérinaire de service de procéder à un examen a révélé une irrégularité au niveau de l'antérieur droit.

La pouliche QUARTILLA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1361 ³⁵⁸ PRIX DU TRIANGLE DE ROCQUENCOURT 2 100 m

(Handicap divisé)
(Classe 3)

Deuxième épreuve

25 000 € (12500, 4750, 3500, 2000, 1000, 750, 500)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1^{er} novembre 2020 inclus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 7 : Plat, Dist. 2 100 m env.

Référence : +24,5.

917	⁶	Turania , h, b, 6 ans, par Air Chief Marshal IRE et Montoria [Montjeu (IRE)], 57 k, D. Baker (<i>T. Trullier</i>), N. Caullery – (n° corde 6)	1
917	²	Astrologia , f, b, 5 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Lili St Cyr IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 57 k (55 ^{1/2} k), M. Leonetti (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 3)	2
1004		Salesman (IRE) , h, al, 4 ans, par Dubawi IRE et High Maintenance (Highest Honor), 59 ^{1/2} k, Wertheimer & Frere, A. Fabre (s) – (n° corde 4)	3
599		Kourkar , h, b, 7 ans, par Tin Horse (IRE) et Kourka [Keos (USA)], 56 ^{1/2} k, V. Beguigne (<i>V. Cheminaud</i>), JM. Beguigne – (n° corde 11)	4
		Maki Maki , m, b, 4 ans, par Makfi GB et Gifted Icon IRE (Peintre Celebre USA), 59 ^{1/2} k (58 k), Ecurie Mathieu Offenstadt (<i>M^{me} M. Velon</i>), JP. Gauvin (s) – (n° corde 5)	5
917	¹	San Pablo , m, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Aroma Bella [King'S Best (USA)], 57 ^{1/2} k, ♂, Haras du Grand Courgeon (<i>T. Bachelot</i>), J. de Mieulle (s) – (n° corde 7)	6
1005		Green Siren , f, al, 5 ans, par Siyouni et Green Speed [Green Tune (USA)], 55 ^{1/2} k, JC. Smith (<i>S. Pasquier</i>), M. Bollack-Badel – (n° corde 1)	7
1150		Amarhalen , f, 4 ans, 58 k, G. Zamora (<i>M. Berto</i>), E. Thueux – (n° corde 9)	8
455		Taekwondo , h, 6 ans, 54 ^{1/2} k (53 k), G. Luyckx (<i>M^{me} A. Mollins</i>), P. Decouz (s) – (n° corde 17)	9
1005	²	Sea Wings GB , h, 5 ans, 55 k, R. Meder (<i>M. Barzalona</i>), M. Krebs (s) – (n° corde 18)	10
666	³	As Des Flandres , h, 11 ans, 58 k, R. Bordeyne (<i>E. Hardouin</i>), R. Le Gal – (n° corde 14)	–
917	⁷	Cordey Rose , f, 5 ans, 57 ^{1/2} k, C. Green (<i>A. Lemaitre</i>), M ^{me} JF. Hughes – (n° corde 2)	–
	⁵²	Gracia GER , h, 5 ans, 60 k, HT. Bischoff (<i>M. Casamento</i>), W. Hickst – (n° corde 13)	–
888	⁴	Moudir , m, 5 ans, 57 k, ♂, J. Julian (<i>J. Monteiro</i>), M. Munch (s) – (n° corde 8)	–
1004		Maktava , h, 6 ans, 59 k, D. Smaga (<i>C. Demuro</i>), D. Smaga – (n° corde 15)	–
807	⁴	Sayann , h, 6 ans, 58 ^{1/2} k, A. Dridi (<i>PC. Boudot</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 10)	–

16 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 18 part def. – Total des entrées: 1730 €

Eng. Sup.: *Salesman (IRE)*

12500€ – 4750€ – 3500€ – 2000€ – 1000€ – 750€ – 500€

Primes aux propriétaires:

3 937 € *Turania*.
1 923 € *Astrologia*.
1 417 € *Salesman (Ire)*.
630 € *Kourkar*.
405 € *Maki Maki*.
303 € *San Pablo*.
202 € *Green Siren*.

Primes aux éleveurs:

2 136 € Nebojsa Petrovic, Francis Gorman.
867 € Zied Ben M'Rad, Sany Torgeman.
417 € Wertheimer & Frere.
341 € Suc. Henri De La Chauvelais.
182 € Haras De La Perelle.
136 € Haras Du Grand Courgeon.
91 € Jeffrey Colin Smith.

1362 ³⁵⁴ **PRIX DE LA CROIX VERTE** **1 600 m**
(Handicap de catégorie)

23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 32 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5: Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence: +27.

988	⁵	Chica Energica GB , 3 ans, par Acclamation GB et Chica Loca, 58 ^{1/2} k, A. Berto (<i>M. Berto</i>), M. Gonzalez – (n° corde 9)	1
899	¹	Gold Saddle IRE , h, 3 ans, par Acclamation GB et Gold Again USA (Touch Gold USA), 58 k, ♂, Ecurie Marengo SAS (<i>PC. Boudot</i>), FH. Graffard (s) – (n° corde 2)	2
1182	³	Twin Boy , 3 ans, par Myboycharlie IRE et Twinkly, 58 k, Ch. Plisson (s) (<i>Y. Rousset</i>), Ch. Plisson (s) – (n° corde 1)	3

1011	²	Quiet Jungle GB , 3 ans, par The Last Lion IRE et Last Lahar GB, 56 k, Ladratta SRL (<i>G. Mosse</i>), D. Zarroli – (n° corde 6)	4
826		Singapor Stesa , 3 ans, par Cockney Rebel IRE et Princesse Stesa, 59 k, G. Pannier (<i>H. Journiac</i>), G. Pannier – (n° corde 3)	5
921		Bienne , 3 ans, 59 k (56 ^{1/2} k), Bloodstock Agency Ltd (<i>C. Guitraud</i>), Y. Barberot (s) – (n° corde 5)	6
939		Alternative , 3 ans, 59 k (<i>V. Cheminaud</i>), HA. Pantall – (n° corde 11)	7
663	²	Red Nude Rouge (GB) , f, 3 ans, 58 ^{1/2} k, H. Yamamoto (<i>C. Demuro</i>), S. Kobayashi (s) – (n° corde 8)	8
899		Sciliar IRE , 3 ans, 56 ^{1/2} k, M ^{me} C. Wills (<i>S. Maillot</i>), N. Clement (s) – (n° corde 13)	9
1167		Ma Loute , 3 ans, 57 ^{1/2} k (56 k), K. Houdemond (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), E. Thueux – (n° corde 16)	10
899	⁴	Darinka , 3 ans, 58 k, M. Zouari (<i>T. Bachelot</i>), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 17)	–
1162		Pomela Laujac , 3 ans, 55 k, M ^{me} D. Garcia-Dubois (<i>T. Trullier</i>), de H. Nicolay – (n° corde 14)	–
1008	⁵	Estacity , 3 ans, 59 k (58 k), JP. Boin (<i>J. Nicoleau</i>) – (n° corde 12)	–
		Parisian Belle , 3 ans, 55 ^{1/2} k, B. Dunn (<i>M. Forest</i>), M ^{me} J. Dupont-Fahn – (n° corde 10)	–
1062		Ennakhil , 3 ans, 57 ^{1/2} k, Ecurie Pandora Racing (<i>O. Pessler</i>), M. Delcher Sanchez – (n° corde 4)	–
1162		Always Viv , m, 3 ans, 57 k, ♂, C. Mueller (<i>J. Claudic</i>) – (n° corde 15)	–

16 partants; 28 eng.; 1 eng. sup.; 18 part def. – Total des entrées: 1781 €

Eng. Sup.: *Pomela Laujac*

Consigne spéciale: *Polonia Spirit F IRE*

1 long 3/4, tête, 1 long 1/4, courte encolure, 3/4 long, courte encolure, tête, 3/4 long, encolure.

11 500€ – 4 600€ – 3 450€ – 2 300€ – 1 150€

Primes aux propriétaires:

6 210 € *Chica Energica Gb*, prime non attribuée.

2 484 € *Gold Saddle Ire*, prime non attribuée.

1 863 € *Twin Boy*.

1 242 € *Quiet Jungle Gb*, prime non attribuée.

621 € *Singapor Stesa*.

Primes aux éleveurs:

977 € Whatton Manor Stud, Thurso Limited, Cranford Stud, prime non attribuée.

690 € Michel Pehu, M^{me} Philippe Desbois, Christophe Plisson, Louis-Rene Kambrun-Herve.

391 € B. Kennedy, prime non attribuée.

230 € Gilles Pannier.

195 € Barry Walters Farms, prime non attribuée.

Temps total: 1'40"10"

La pouliche POLONIA SPIRIT F a été déclarée non partante par les Commissaires de courses et le vétérinaire de service, celle-ci s'étant retournée dans le rond de présentation.

La pouliche QUIET JUNGLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

WISSEMBOURG

samedi 1^{er} mai 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN – Damien KREBS – Serge CANTIN

1363 ⁴⁰⁷² **PRIX HARAS DES ELYS - PRIX NICOLAS DIEU** **1 350 m**
(Maiden)
Réservée F.E.E.

10 000 € (5 000, 2 000, 1 500, 1 000, 500) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, nés et élevés en France et n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 350 m env.

973	³	Al Capdamunt , h, b.f, 3 ans, par Shalaa IRE et La Pedrera (IRE) (Danehill Dancer IRE), 58 k, Al Shaqab Racing (<i>C. Lecoeuvre</i>), HF. Devin (s) – (n° corde 1)	1
401		Dontellyourmother (IRE) , f, al, 3 ans, par Biraaj IRE et Mada'S Force ITY (Blu Air Force IRE), 56 ^{1/2} k (55 k), Stall Hernstein (<i>M^{me} EM. Geisler</i>), G. Geisler – (n° corde 3)	2

325	Premero Pasado , h, b, f, 3 ans, par Pomellato GER et Last Storm (GB) (Marju IRE), 58 k, M. Schiebinger (<i>N. Polli</i>), R. Rohne – (n° corde 4)	3
1156	Gold Shiva , h, b, 3 ans, par Goken et Dalawysa [Daiakhani (IRE)], 58 k (56 ^{1/2} k), R. Meder (<i>M^{me} S. Vogt</i>), M. Krebs (s) – (n° corde 7)	4
	American Desire , f, b, 3 ans, par American Pharoah USA et Desiree Clary GER (Sholokhov IRE), 56 ^{1/2} k, Stall Carpe Diem (<i>A. Pietsch</i>), W. Hickst – (n° corde 8)	5
1140	Girls Choqe , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, φ, L. Boutault, L. Boutault – (n° corde 5)	6
	Platina , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, DS Pegas (<i>D. Vyhnalek</i>), D. Torok – (n° corde 2)	7
	Guiliano , m, 3 ans, 56 k (55 ^{1/2} k), JT. Weissmeier (<i>M^{me} E. Weissmeier</i>), M ^{me} R. Weissmeier – (n° corde 6)	8
	8 partants ; 27 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 273 € 1 long 1/2, 4 long, nez, tête, 4 long, 2 long 1/2, 4 long. 5000€ – 2000€ – 1500€ – 1000€ – 500€	
	Primes aux éleveurs : 650 € Dunmore Stud Ltd. 195 € Elevage De La Croix De Place. 170 € Con Marnane. 130 € Guy Pariente Holding. 42 € Ecurie Jean-Louis Bouchard.	
	Temps total : 1'23"77"	
1364	PRIX GROUPE AUTOMOBILE CAR AVENUE (À réclamer valeur handicap - Cavalières & Gentlemen-Riders) (Classe 4)	2 125 m
	8500 € (4250, 1 700, 1275, 850, 425) – dotation France Galop	
	Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur égale ou inférieure à 34 k. et mis à réclamer pour 5.000, 7.000 ou 9.000. Poids : 64 k. Les chevaux mis à réclamer pour 7.000 porteront 2 k. ; pour 9.000, 4 k. En outre, tout gagnant, cette année, portera 2 k.	
	Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 2 k.	
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
	Plat, Dist. 2 125 m env.	
1218	Cassata GB , f, b, 4 ans, par Casamento IRE et Captain'S Paradise IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 66 ^{1/2} k (65 k), (7 000), M ^{me} J. Burger (<i>M^{me} B. Weber</i>), N. Caullery – (n° corde 8)	1
1159	Skyler White (GB) , f, b, 8 ans, par Ifraaj GB et Ulla GB (Singspiel IRE), 64 ^{1/2} k, φ, (7 000), B. Bossert (<i>K. Braye</i>), B. Bossert – (n° corde 2)	2
1158	Zarya GER , f, al, 4 ans, par Kamsin GER et Zazera [Shamardal (USA)], 64 ^{1/2} k (61 k), (7 000), Gestut Karlshof (<i>M^{me} M. Gast</i>), W. Hickst – (n° corde 3)	3
1170	Federspieler , h, b, 5 ans, par Sommerabend GB et Renville GER (Platin GER), 68 k (66 ^{1/2} k), (9 000), D. Kruse (<i>M^{me} C. Fleissner</i>), J. Parize – (n° corde 11)	4
	Jenilat Chance , f, gr, 5 ans, par Rajsaman et Perchance GB (Oasis Dream GB), 62 ^{1/2} k (61 k), (5 000), JY. Artu (s) (<i>M^{me} M. Artu</i>), JY. Artu (s) – (n° corde 1)	5
	Ajmany IRE , h, 11 ans, 66 k (64 ^{1/2} k), (7 000), C. Peterschmitt (<i>M^{me} L. Biess</i>), C. Peterschmitt – (n° corde 6)	6
1061	Grey Vendome , h, 9 ans, 68 k, φ, (9 000), R. Meder (<i>J. Plassard</i>), M. Krebs (s) – (n° corde 7)	7
940	Kingtheo , h, 7 ans, 68 k (66 k), (9 000), W. Lehmann (<i>A. Toussaint</i>), W. Lehmann – (n° corde 9)	8
1080	Linnova , f, 8 ans, 66 ^{1/2} k (65 k), (9 000), M ^{me} A. Daunheimer (<i>M^{me} L. Bienefeld-Brands</i>), M ^{me} R. Weissmeier – (n° corde 4)	9
779	Famous Chop , h, 7 ans, 64 k (60 ^{1/2} k), φ, (5 000), B. Bossert (<i>M^{me} M. Brandt</i>), B. Bossert – (n° corde 10)	10
30	Shape Of You , f, 4 ans, 62 ^{1/2} k (61 k), (5 000), Stall Balboa (<i>M^{me} L. Giesgen</i>), P. Schiergen – (n° corde 5)	-
	11 partants ; 20 eng. ; 2 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 357 € Eng. Sup. : <i>Zarya GER, Shape Of You</i> encolure, 1 long 1/2, 1 long, 4 long, 1 long 1/2, 2 long 1/2, 1/2 long, encolure, 4 long. 4250€ – 1 700€ – 1 275€ – 850€ – 425€	
	Primes aux propriétaires : 1 721 € <i>Cassata Gb</i> , prime non attribuée. 535 € <i>Skyler White (Gb)</i> . 516 € <i>Zarya Ger</i> , prime non attribuée. 344 € <i>Federspieler</i> . 172 € <i>Jenilat Chance</i> .	

Primes aux éleveurs :

361 € Aston Mullins Stud, Stephen W. Barrow, prime non attribuée.
290 € Jocelyn Targett.
155 € Earl Haras Du Taillis, Dieter Kruse.
108 € Gestut Karlshof, prime non attribuée.
77 € M^{me} Laetitia Hautemaniere, Hautemaniere.

Temps total : 2'16"87"

Le poids d'après course du cheval SKYLER WHITE monté par le jockey Kevin BRAYE, une erreur de manipulation s' est produite à la balance.

65,400 kgs ont été enregistrés et validés mais, après vérification, le dudit jockey est rentré aux balances au poids de 64,900 kgs. Pour preuve, Kevin BRAYE monte la 7^e course au poids de 59 kgs.

Les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Arthur TOUSSAINT concernant le cheval KINGTHEO qui a versé vers la corde après la sortie des boites, dit avoir fait tout son possible pour le garder droit.

1365 4073 PRIX AUCHAN WISSEMBOURG (Maiden)

Réservée F.E.E.

10000 € (5000, 2000, 1500, 1000, 500) – dotation France GalopPour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, nés et élevés en France et n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.**Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Plat, Dist. 2 125 m env.

1085	Baptisia (GB) , f, b, 3 ans, par Helmet AUS et Bella Ida (Hernando), 56 ^{1/2} k (55 k) (<i>A. Madamet</i>), L. Vanska (s) – (n° corde 10)	1
1156	Sardasht , m, al, 3 ans, par Isfahan GER et Soudabeh IRE (King'S Best USA), 58 k, Darius Racing (<i>C. Lecoeuvre</i>), W. Hickst – (n° corde 5)	2
871	Aramis D'Azur , m, gr, 3 ans, par Style Vendome et Burning Love GER (Pentire GB), 58 k (56 ^{1/2} k), Stall Donna (<i>M^{me} S. Vogt</i>), M ^{me} C. Bocskai – (n° corde 12)	3
1157	Forever D'Ans , h, b, 3 ans, par Elvstroem AUS et Loralai [High Chaparral (IRE)], 58 k, A. Philippot (<i>T. Speicher</i>), J. Parize – (n° corde 4)	4
	Tiepgina , f, b, f, 3 ans, par It'S Gino GER et Tiepsama (Daramsar), 54 ^{1/2} k (52 k), M. Contignon (<i>E. Crublet</i>), J. Parize – (n° corde 2)	5
1157	Azazel , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (55 k), F. Kennel (<i>R. Mangione</i>), F. Kennel – (n° corde 3)	6
	Elise Ma Belle , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k, European Bloodstock Management (<i>N. Polli</i>), R. Rohne – (n° corde 1)	7
	King Of Beaufay , h, 3 ans, 58 k, DS Pegas (<i>D. Vyhnalek</i>), D. Torok – (n° corde 11)	8
1198	Ipop Fleury , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (55 k), M ^{me} F. Chenu (<i>M^{me} L. Tallon</i>), M ^{me} F. Chenu – (n° corde 8)	9
	Look Coco , m, 3 ans, 56 k, A. Brenckle, A. Brenckle – (n° corde 6)	10
	Maya Du Ninian , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (52 k), M ^{me} D. Domminger (<i>M^{me} C. Le Gland</i>), M ^{me} D. Domminger – (n° corde 7)	-
	Go Go Star , m, 3 ans, 56 k (54 ^{1/2} k), Stall Party Pusher (<i>M^{me} S. Koyuncu</i>), M ^{me} J. Mayer – (n° corde 9)	-

12 partants ; 24 eng. ; 3 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 631 €

Eng. Sup. : *Sardasht, Forever D'Ans, Ipop Fleury*

3 long, 4 long, 1 long, encolure, 2 long 1/2, 1/2 long, 2 long, 4 long, 3 long.

5000€ – 2000€ – 1500€ – 1000€ – 500€

Primes aux éleveurs :

425 € Elevage Haras De Bourgeauville.
195 € Fabien Wait, Hans-Jorg Simon.
170 € Gestut Eulenberger Hof.
130 € Eric Poincot, M^{me} Nathalie Poincot.
65 € Michel Contignon, M^{me} Nelly Contignon.

Temps total : 2'17"44"

Le jockey Léa BAILS ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval IPOP FLEURY par le jockey Laurine TALLON.

1366 4074 PRIX CAVE VINICOLE DE CLEBOURG (Autres Que Pur Sang)

(Classe 3)

Réservée F.E.E.

11000 € (5500, 2200, 1650, 1100, 550) – dotation France GalopPour chevaux entiers, hongres et juments de 4 et 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang, nés et élevés en France et n'ayant pas reçu, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, une allocation de 4.500. **Poids :**

62 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places : 1 k. par 2.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

- 1947 **Glamour**, f, b, 5 ans, par Montmartre et Une Nana [Acambaro (GER)], 63^{1/2} k (62 k), JY. Artu (s) (M^{me} AF. Belmere), JY. Artu (s) – (n° corde 1)
- 1142 ³ **Hermine Du Trottet**, f, gr, 4 ans, par Silver Frost (IRE) et Star De Champdoux [Fragrant Mix (IRE)], 60^{1/2} k, C. Masle (T. Speicher), F. Vannereux – (n° corde 5)
- 812 ⁵ **Hiram Des Obeaux**, h, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Hispaniola (Useful), 62 k, M^{me} S. Marsch (C. Lecoeuvre), M^{me} S. Marsch – (n° corde 4)
- Hatchoubilicane**, f, n.p, 4 ans, par Nicaron GER et Une De Ciergues (Dom Alco), 60^{1/2} k, A. Blanpin (MM. Aridj), A. Blanpin – (n° corde 3)
- 843 **Gregorienne**, f, n.p, 5 ans, par Cokoriko et Rhasodie Des Sacar (Video Rock), 60^{1/2} k, A. Kleindienst (K. Braye), A. Kleindienst – (n° corde 2)

5 partants ; 12 eng. ; 1 eng. sup. ; 5 part def. – Total des entrées : 272 €

Eng. Sup. : *Hiram Des Obeaux*

loin, 7 long, 4 long, 2 long.

5500€ – 2200€ – 1650€ – 1100€ – 550€

Primes aux éleveurs :

- 715 € Artu (S), Damien Artu, M^{me} Marie Artu.
286 € Christophe Masle.
214 € M^{me} Nicolas Devilder.
143 € Stephane Talon.
71 € Suc. Roger De Soulltrait.

Temps total : 2'37"71"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey, Anne-Flore BELMERE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 7 coups).

- 1367 ⁴⁰⁷⁶ **PRIX ETS MEDER SCHWEIGHOUSE SUR MODER** 2 400 m
(Handicap de catégorie)
(Classe 4)

10000 € (5000, 2000, 1500, 1000, 500) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 25 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence : +35.

- 1171 **Vienna Woods**, f, b.f, 7 ans, par Cacique IRE et Vienna View GB (Dalakhani IRE), 57 k, φ, M. Monstein (T. Speicher), C. Fey (s) – (n° corde 5)
- 995 ¹ **Zita Des Echanault**, f, gr, 8 ans, par Montmartre et Engagee [Lord Of Men (GB)], 58 k, φ, Bourgogne Racing Club, C. Provot – (n° corde 11)
- 1171 **Into The Rock GB**, f, b, 9 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et In The Soup USA (Alphabet Soup USA), 57 k, φ, R. Meder (C. Lecoeuvre), M. Krebs (s) – (n° corde 6)
- 1159 **Auen Adventure GER**, h, b, 5 ans, par Poseidon Adventure IRE et Auenprincess GER (Kornado GB), 60 k (58^{1/2} k), ♂, C. Foeller (E. Crublet), J. Parize – (n° corde 1)
- New Firebird**, h, b, 5 ans, par Farhh GB et New Arrival [Zamindar (USA)], 59^{1/2} k (58 k), Diamonds Stable (M^{me} S. Vogt), M. Rulec – (n° corde 13)
- 1233 **Beb'S**, m, 4 ans, 55 k, Arn. Nicolas (R. Mangione), Arn. Nicolas – (n° corde 7)
- Always Dancing**, f, 4 ans, 59 k (57^{1/2} k), Stall Turfbambi (M^{me} EM. Geisler), G. Geisler – (n° corde 10)
- 904 **Speedywell**, h, 6 ans, 59 k, ♂, B. Bossert (K. Braye), B. Bossert – (n° corde 8)
- 1097 **Radiec**, h, 6 ans, 53 k (51^{1/2} k), F. Meckes (M^{me} L. Tallon), F. Meckes – (n° corde 14)
- 1159 **Sainte Cecile (IRE)**, f, 6 ans, 51 k (48^{1/2} k), M^{me} D. Domminger (M^{me} C. Le Gland), M^{me} D. Domminger – (n° corde 4)
- 1159 ³ **Commandeur**, h, 5 ans, 60 k, Stall Hexenberg (N. Polli), MF. Weissmeier – (n° corde 2)
- 1159 **Lomao (IRE)**, h, 6 ans, 60 k, D. Rosport (C. Santangelo), U. Schwinn – (n° corde 9)
- 1159 **Amboise Menantie**, f, 4 ans, 58 k (56^{1/2} k), U. Schwinn (M^{me} S. Koyuncu), U. Schwinn – (n° corde 3)

13 partants ; 38 eng. ; 1 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 503 €

Eng. Sup. : *Sainte Cecile (IRE)*

Chev. élim. : *Rue Cassini, Adehaine IRE*

5000€ – 2000€ – 1500€ – 1000€ – 500€

Primes aux propriétaires :

- 1 575 € *Vienna Woods*.
630 € *Zita Des Echanault*.
472 € *Into The Rock Gb*, prime non attribuée.
405 € *Auen Adventure Ger*, prime non attribuée.
202 € *New Firebird*.

Primes aux éleveurs :

- 558 € Le Thenney, Edy S. R. L. .
341 € Robert Picard.
195 € London Thoroughbred Services, prime non attribuée.
85 € Gestut Hofgut Heymann, prime non attribuée.
59 € August Foeckler.

BIGUGLIA

Réunion organisée par SOCIETE DES COURSES DE BIGUGLIA

2052 122

dimanche 2 mai 2021

Commissaires de courses : Antoine-Dominique LORENZONI – Bernard LHUILLIER – Gilles GUIFFES – Georgette CANTINI

- 1368 ⁴⁴⁵⁷ **PRIX DE FURIANI** 1 800 m
(Anglo-Arabe 12,5 % et plus)

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, nés et élevés en Corse, inscrits au stud-book anglo-arabe, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids : 59 k.** Tout gagnant portera 1 k 1/2 ; de plusieurs courses 3 k. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2 ; au moins 25 %, 3 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et les Jeunes Jockeys sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

COURSE ANNULEE

Plat, Dist. 1 800 m env.

partants ; 7 eng.

Art 172 Neutralisation course

Les Commissaires, en application des dispositions de l'article 172 du Code des Courses au Galop, ont neutralisé la course, les jockeys Laurent DOREAU, Sarah CALLAC, Vincent CHENET et les chevaux accidentés après le premier passage du poteau n'ayant pas pu être évacués de la piste par le service médical et avant le deuxième passage des concurrents, à cet endroit du parcours.

Les concurrents de tête ayant déjà effectué plus d'un tiers du parcours au moment où elle avait été arrêtée.

Les Commissaires considérant que toutes les conditions n'étant pas réunies pour recourir l'ont reporté à une date qui sera fixée ultérieurement.

- 1369 ⁴⁴⁶¹ **PRIX CONSTANT ALPHONSE** 2 400 m
(Autres Que Pur Sang)
(Classe 3)

Réservée F.E.E.

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France. **Poids : 60 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, limitées à 8 k. : 1 k. par 5.000 reçus depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus. Les chevaux comptant au moins 12,5 % de sang arabe recevront 1 k. ; au moins 25 % de sang arabe, 4 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et les Jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

- 712 ¹ **Do Not Disturb**, h, b, 8 ans, par Apsis GB et Neige De Sormain (Lights Out), 63 k, J. Leoni (L. Doreau), J. Leoni – (n° corde 3)
- 825 ² **Facile A Vivre**, h, al, 6 ans, par Sholokhov IRE et Ne M'Oubliez Pas (Cyborg), 64 k (62^{1/2} k), A. Bardini (M^{me} E. Cieslik), D. Ferir – (n° corde 5)

- 967** ² **Foll Atout**, h, al, 6 ans, par Anabaa Blue (GB) et Jest In Ball [Perrault (GB)], 61 k, JB. Andreani (*V. Chenet*), JB. Andreani – (n° corde 4) **3**
- 1130** ¹ **Dune De Coeur**, f, b, 8 ans, par Epalo GER et Pole Position Borget (Kalmoss), 60^{1/2} k, T. Fougier (*B. Marie*), T. Fougier – (n° corde 1) **4**
- 1130** ⁴ **Volo Boy**, h, b, 12 ans, par Bulington et Miss Gail (Kebir), 64 k, Y. Jan (*G. Champier*), Y. Jan – (n° corde 2) **5**
- 5 partants; 11 eng.; 1 eng. sup.; 5 part def. – Total des entrées: 280 € Eng. Sup.: *Foll Atout*
1 long ³/₄, 1 long ³/₄, courte tête, 1 long ¹/₂.
6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€
- Primes aux éleveurs:
1 080 € Jean-Louis Berger, M^{me} Alexandrine Berger.
336 € Stéphane Milaveau, Haras De Saint-Voir.
324 € M^{me} Guilhaine Le Borgne.
216 € Gerard Caron, M^{me} Audrey Caron Chevalier.
108 € Mathieu Maurizi.
Temps total: 2'36"80"

1370 ⁴⁴⁵⁹ **GRAND PRIX DE BIGUGLIA DES JUMENTS - ANGLO-COURSE** **2 400 m**

(Femelles - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)

16000 € (8000, 3040, 2240, 1280, 640, 480, 320) – dotation France Galop

INTERNATIONAL

Pour pouliches et juments de **4, 5 et 6 ans**, inscrites au stud-book Anglo-arabe de leur pays d'origine, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus et limitées à 6 k. : pour les 4 ans, 1 k. par 6.000 reçus, pour les 5 ans et au-dessus, 1 k. par 4.000 reçus. Les juments comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k. ; au moins 25 %, 4 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et les jeunes Jockeys sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

- 968** ¹ **Google Pontadour**, f, b, 5 ans, par Kentucky Dynamite USA et Apple Pontadour (Jebeland Pontadour), 62 k, M^{me} A. Sainjon (*C. Billardello*), M^{me} A. Sainjon – (n° corde 2) **1**
- 1129** ³ **Sigma**, f, b, 5 ans, par Kap Rock et Sixtees [Garde Royale (IRE)], 57 k (54^{1/2} k), A. Lorenzoni (*V. Chenet*), A. Lorenzoni – (n° corde 3) **2**
- 968** ³ **Readychope**, f, al, 5 ans, par Ares De La Brunie et Red Ballerina (IRE) (Hawk Wing USA), 55 k (53^{1/2} k), A. Bardini (*M^{me} E. Cieslik*), D. Ferir – (n° corde 7) **3**
- 824** ¹ **Estrelia**, f, gr, 6 ans, par Centennial IRE et Asanah (Hasa), 55 k (52^{1/2} k), P.J. Carlotti (*B. Marie*), P.J. Carlotti – (n° corde 6) **4**
- 822** ³ **Savage Champcourt**, f, b, 6 ans, par Soul City IRE et Fute De Champcourt (Heritable), 58 k, φ, M^{me} C. Leoni (*L. Doreau*), C. Tolaini – (n° corde 1) **5**
- Porta**, f, al, 4 ans, par Ares De La Brunie et Sandra Jolie (Sky Swallow), 54 k (55^{1/2} k), A. Bardini (*G. Champier*), D. Ferir – (n° corde 8) **6**
- 1128** ¹ **Urga Des Rocs**, f, n.p, 5 ans, par Carghese Des Landes et Urga Pontadour [Lavrirco (GER)], 54 k (55 k), φ, C. Barzalona (*Y. Decorte*), C. Barzalona – (n° corde 4) **7**
- 1128** **Enjoy Di Kalliste**, f, 4 ans, 53 k (50^{1/2} k), M^{me} S. Costa (*M^{me} S. Messina*), M^{me} S. Costa – (n° corde 5) **8**
- 8 partants; 12 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 89 €
1 long, 4 long ¹/₂, courte encolure, courte tête, 1 long, 3 long, 1 long ³/₄.
8000€ – 3040€ – 2240€ – 1280€ – 640€ – 480€ – 320€
- Primes aux éleveurs:
1 040 € Francois Maillot.
395 € Michel Parreau-Delhotte.
291 € Alain Chopard.
166 € Jean-Charles Escala.
83 € Claude Fouchet, Nicolas Clement, Samuel Blanchard.
62 € Mathieu Maurizi, Laurent Maurizi.
41 € Haras Des Rocs.
Temps total: 2'37"33"

1371 ⁴⁴⁶⁰ **PRIX PUBLI 2B** **2 400 m**

(Classe 4)

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de pur-sang, de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas gagné trois courses depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus. **Poids : 55 k.** Surcharges accumulées en victoires et places et limitées à 4 k. : 1 k. par 4.000 reçus, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. En outre, les chevaux ayant une valeur handicap

égale ou supérieure à 38 k. porteront 2 k. ; égale ou supérieure à 40 k., 4 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et les jeunes Jockeys sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

- 965** ⁵ **Theochop**, h, b, 5 ans, par Kheylef USA et Chopinette (Sin Kiang), 56 k, φ, J. Leoni (*L. Doreau*), J. Leoni – (n° corde 1) **1**
- Raspoutin**, h, al, 7 ans, par Soul City IRE et Omarie (Johann Quatz), 55 k (53^{1/2} k), V. Demory (*M^{me} E. Cieslik*) – (n° corde 8) **2**
- 1166** **Le Gastronom**, m, b, 4 ans, par Sommerabend GB et Estella GER (Acatenango GER), 59 k (56^{1/2} k), M^{me} C. Leoni (*B. Marie*), C. Tolaini – (n° corde 3) **3**
- 1131** ¹ **Tender Winner**, h, b, 6 ans, par Alex The Winner USA et Tender Night USA (Elusive Quality USA), 56 k, M^{me} A. Raffini (*C. Billardello*), R. Martens (s) – (n° corde 6) **4**
- 1131** ⁴ **Le Magicien**, h, b, 9 ans, par Cockney Rebel IRE et Lille Ida GB (Hawk Wing USA), 56 k, Y. Jan (*G. Champier*), Y. Jan – (n° corde 5) **5**
- 1131** **Expresso James**, h, 7 ans, 56 k (53^{1/2} k), ♂, ANGE Tafani (*Y. Decorte*), ANGE Tafani – (n° corde 10) **6**
- 1131** ⁵ **Makata Blue**, f, 7 ans, 54^{1/2} k (52 k), P.J. Carlotti (*V. Chenet*), P.J. Carlotti – (n° corde 7) **7**
- 1131** **Battle Cry**, m, 5 ans, 55 k (52^{1/2} k), ♂, M^{me} V. Giacomoni (*M^{me} S. Messina*), M^{me} V. Giacomoni – (n° corde 2) **8**
- 8 partants; 12 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. – Total des entrées: 199 € Eng. Sup.: *Expresso James*
Sans jockey: *Chrichri Choje, Rosissim*
1 long ³/₄, tête, 5 long ¹/₂, courte encolure, 1 long ³/₄, 7 long ¹/₂, 5 long ¹/₂.
6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€
- Primes aux propriétaires:
2 430 € *Theochop*.
756 € *Raspoutin*.
729 € *Le Gastronom*.
378 € *Tender Winner*.
189 € *Le Magicien*.
- Primes aux éleveurs:
1 095 € Alain Chopard.
410 € Roger-Yves Simon, Pascal-Gerard Mahe, Nicolas Simon, Gilbert Saudrais.
328 € M^{me} Larissa Kneip, M^{me} Sandrine Grevet.
205 € Jean-Philippe Dubois.
102 € M^{me} Mette Campbell Andenaes.
Temps total: 2'40"14"

Les chevaux non-partant suite au forfait de leurs jockeys tombés lors de la première course n'ont pu être remplacé.

1372 ⁴⁴⁵⁸ **PRIX DE L'ANE CORSE** **2 400 m**

(Anglo-Arabs 12,5 % et plus)

Réservée F.E.E.

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, nés et élevés en France, inscrits au stud-book anglo-arabe, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas gagné trois courses depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 59 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, limitées à 6 k. : 1 k par 4.000 reçus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k. ; au moins 25 %, 4 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et les jeunes Jockeys sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

- 824** ² **Falko De Lagarde**, h, n.p, 6 ans, par Balko et Septine (Zamouncho), 60 k, M^{me} H. Doreau (*L. Doreau*), M^{me} H. Doreau – (n° corde 5) **1**
- 966** ⁴ **Lady Knight**, f, b, 8 ans, par Khanjer De La Brunie et Poli Knight GB (Polish Precedent USA), 59^{1/2} k (57 k), T. Fougier (*B. Marie*), T. Fougier – (n° corde 3) **2**
- 1129** ⁴ **La Palombaggia**, f, b.f, 7 ans, par Major Grace et L'Occitanie (Gnome), 61^{1/2} k (59 k), φ, A. Lorenzoni (*V. Chenet*), A. Lorenzoni – (n° corde 6) **3**
- 1128** **Chou Du Pecos**, m, b, 4 ans, par Diamond Green et Rose Chou (Mangarose), 57 k, ♂, C. Andre (*C. Billardello*), C. Andre – (n° corde 2) **4**
- 4 partants; 15 eng.; 6 part def. – Total des entrées: 337 €
Sans motif: *Etincellant*
1 long ³/₄, 1 long ¹/₂, 3 long ¹/₂.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€

Primes aux éleveurs :

- 1 080 € Sc Ecurie Couderc.
432 € Thierry Fougier, Martin Higoa.
324 € M^{me} Nadine Chiari, Pierre Fontan.
216 € Haras Du Pecos.

Temps total : 2'47"69"

LE PIN-AU-HARAS

dimanche 2 mai 2021

0315 122

Commissaires de courses : Philippe de VULPIAN –
Luc BEAUGE de la ROQUE – Gérard PATIN

1373 4085 PRIX DU HARAS FRESNAY LE BUFFARD 2 000 m

(Mâles et Hongres)
(Maiden)

9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) – dotation France Galop
Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids** :
58 k. Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

**Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du
1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du
26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Plat, Dist. 2 000 m env.

1085 ⁵ **Kygo GER**, m, b, 3 ans, par Adlerflug GER et Kigali GER 1
(Dalakhani IRE), 58 k (56^{1/2} k), M^{me} L. Kneip (Q. Perrette),
M^{me} L. Kneip – (n° corde 4)

684 ⁴ **Nerokas**, h, b, 3 ans, par Dabirsim et Notting Hill 2
BRZ (Jules USA), 58 k (H. Journiac), FH. Graffard (s) –
(n° corde 11)

830 ⁴ **Moon Wolf**, m, b.f, 3 ans, par Intello (GER) et Diyakalanie 3
[Ashkalani (IRE)], 58 k (54^{1/2} k), Ecurie Ascot (M. Remy),
S. Wattel (s) – (n° corde 8)

Dark Quartz, h, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Cartier 4
IRE [Montjeu (IRE)], 56 k, Ecurie Jean-Louis Bouchard
(P. Bazire), P. Bary (s) – (n° corde 7)

Maestro, m, al, 3 ans, par Gleneagles IRE et Timepecker 5
(IRE) (Dansili GB), 56 k (53^{1/2} k), P. Bourigault (L. Roussel),
HA. Pantall – (n° corde 3)

936 **Lejendario**, h, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), 6
Ecurie Mathieu Offenstadt (A. Moreau) – (n° corde 2)

Planetarium, h, 3 ans, 58 k, Ecurie des Mouettes 7
(M. Androuin), J. Baudron – (n° corde 6)

777 **Takhsees GB**, h, 3 ans, 58 k, ♂, Cheik Al Maktoum 7
(L. Boisseau) – (n° corde 5)

Mounka, m, 3 ans, 56 k (Y. Aouabed), M^{me} L. Pontoir – 9
(n° corde 9)

817 ⁴ **Komi**, h, 3 ans, 58 k, Ecurie Prunier (M. Berto), 10
E. Libaud (s) – (n° corde 10)

10 partants ; 28 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 340 €

Sans motif : *Triple Cash*

1 long, encolure, 1 long, 2 long ½, 1 long, 4 long ½, dead-heat, 6 long ½, 1 long.

4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux propriétaires :

2 565 € *Kygo Ger*, prime non attribuée.1 026 € *Nerokas*.769 € *Moon Wolf*.513 € *Dark Quartz*.256 € *Maestro*.

Primes aux éleveurs :

403 € Gestut Brummerhof, prime non attribuée.

380 € Elevage Haras De Bourgeaווille.

285 € Haras De Sainte Gauburge.

190 € Ecurie Jean-Louis Bouchard.

62 € Suc. De Moratalla, Alban Chevalier Du Fau, Pierre-Hugues Henry.

1374 4086 PRIX DU HARAS DE BONNEVAL 2 000 m

(Femelles)
(Maiden)

9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) – dotation France GalopPour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids** : **58 k**. Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

**Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du
1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du
26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Plat, Dist. 2 000 m env.

Bouboulina USA, f, al, 3 ans, par Distorted Humor 1
USA et Modesty Blaise USA (A P Indy USA), 56 k,
Flaxman Stables Ireland Ltd (P. Bazire), P. Bary (s) –
(n° corde 2)

1050 **Mellow**, f, b.f, 3 ans, par Deep Impact JPN et Harmonious 2
USA (Dynaformer USA), 58 k, Al Shaqab Racing
(H. Journiac), FH. Graffard (s) – (n° corde 9)

942 ² **Darbama**, f, gr, 3 ans, par Vadamos et Darbaza [Verglas 3
(IRE)], 58 k (55^{1/2} k), P^{csse} Z. Aga Khan (M^{me} S. Chuette),
M. Delzangles – (n° corde 1)

1050 ⁵ **Avernes (IRE)**, f, b, 3 ans, par Intello (GER) et Annouville 4
[Air Chief Marshal (IRE)], 58 k, G. Augustin-Normand
(M. Delalande), S. Wattel (s) – (n° corde 14)

974 **Martine Bow**, f, b.f, 3 ans, par Martinborough JPN et 5
Glitter Bow [Turtle Bowl (IRE)], 58 k, SCEA Ecurie Bader
(L. Boisseau), M^{me} S. Delaroche – (n° corde 8)

985 ² **Herouville**, f, 3 ans, 58 k (54^{1/2} k), G. Augustin-Normand 6
(M. Remy), S. Wattel (s) – (n° corde 12)

Naomie IRE, f, 3 ans, 56 k (54^{1/2} k), M. Munch (s) 7
(Q. Perrette), M. Munch (s) – (n° corde 6)

914 **Calculatrice (IRE)**, f, 3 ans, 58 k (54^{1/2} k), 8
Wertheimer & Frere (A. Mosse) – (n° corde 5)

Kiss Me Hardy, f, 3 ans, 56 k, JJ. Mourad (M. Androuin), 9
E. Leray (s) – (n° corde 3)

Rihama, f, 3 ans, 56 k, European Bloodstock Management 10
(Y. Aouabed), G. Pannier – (n° corde 13)

1093 ⁴ **Princesse Eleanor**, f, 3 ans, 58 k, C. Fey (s) –
(Y. Bourgois), C. Fey (s) – (n° corde 11) –

Cimara, f, 3 ans, 56 k, AR. Baechler (M. Berto), –
E. Libaud (s) – (n° corde 4)

12 partants ; 52 eng. ; 2 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 927 €

Eng. Sup. : *Mellow*, *Princesse Eleanor*Certif. vétérinaire : *French Rose*Sans motif : *Une Saga*Chev. élim. : *Holy October*

4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux propriétaires :

2 565 € *Bouboulina Usa*, prime non attribuée.1 026 € *Mellow*.769 € *Darbama*.513 € *Avernes (Ire)*.256 € *Martine Bow*.

Primes aux éleveurs :

403 € Flaxman Holdings Ltd, prime non attribuée.

248 € Al Shaqab Racing.

190 € Franklin Finance S.A. .

186 € Pcsse Zahra Aga Khan.

95 € Scea Ecurie Bader.

1375 4087 PRIX DES VENTES ARQANA 2 350 m

(Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

12500 € (6250, 2500, 1875, 1250, 625) – dotation France GalopPour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné. **Poids** : **64 k**. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

**Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses
au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.**

**Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du
1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du
26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Plat, Dist. 2 350 m env.

853 **Haxo**, h, al, 4 ans, par Kandidate GB et Responsable 1
(Video Rock), 64 k, E. Leray (s) (J. Monteiro), E. Leray (s) –
(n° corde 2)

1049 ³ **Hat Trick Sivola**, h, n.p, 4 ans, par Noroit GER 2
et Kerrana (Cadoudal), 64 k, Haras de Beauvoir
(M. Delalande), AS. Pacault (s) – (n° corde 4)

812 ³ **Happy Joy**, h, al, 4 ans, par Coastal Path GB et Sweet 3
Joy (Fado), 64 k (62^{1/2} k), Y. Fouin (s) (M^{me} L. Poggionovo),
Y. Fouin (s) – (n° corde 6)

Haute Tension, f, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Ame En 4
Peine (Saint Des Saints), 62^{1/2} k, φ, B^{gn} de L. Bourgoing
(M. Androuin), M^{me} D. Mele – (n° corde 3)

Hooligan Ladariole, h, pie, 4 ans, par Stormy River 5
et Allez Puce [Poplar Bluff (GB)], 62 k, M^{me} L. Kneip
(Q. Perrette), M^{me} L. Kneip – (n° corde 8)

Hevea De Thaïx, h, 4 ans, 62 k, Ecurie Laurent Cribier 6
(M. Berto), P. Adda (s) – (n° corde 1)

1142 **Happy Lann**, f, 4 ans, 62^{1/2} k, Rég. Le Texier (L. Brechet), 7
XL. Le Stang – (n° corde 7)

Hamilton, h, 4 ans, 62 k (M. Remy), P. Leblanc – 8
(n° corde 5)

Hyacinthe Du Dorat, f, 4 ans, 60^{1/2} k, C. Michel 9
(G. Bertrand), L. Postic – (n° corde 9)

9 partants ; 25 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 262 €
 encolure, encolure, 1 long $\frac{3}{4}$, 2 long, 1 long, 3 long, 1 long, 2 long $\frac{1}{2}$.
 6250€ – 2500€ – 1 875€ – 1 250€ – 625€

Primes aux éleveurs :

- 1 125 € Eric Leray.
 450 € Gilles Trapenard.
 337 € M^{me} Jacqueline Bernadon.
 225 € Baron De Bourgoing.
 112 € M^{me} Larissa Kneip, Earl La Dariole.

LIMOGES

0531 122

dimanche 2 mai 2021

Commissaires de courses : Serge BARTHELEMY – Paquita PECOUT –
 Matthieu LASTERNAS

1376 4088 PRIX PIERRE CUBERTAFOND 1 900 m (Maiden)

Réservée F.E.E.

9000 € (4500, 1 800, 1 350, 900, 450) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 900 m env.

- 952 ² **Red Grace**, f, b.f, 3 ans, par Pomellato GER et Red Shot [Gentlewave (IRE)], 56^{1/2} k, B. Annin (A. Bernard), B. Audouin (s) – (n° corde 8) 1
Jimaliyah, f, 3 ans, par The Gurkha IRE et Miximaa (GB) (Anabaa USA), 54^{1/2} k (51 k), Cheik ABK. Al Thani (A. Vilchien), HA. Pantall – (n° corde 6) 2
 611 **Urban Design**, f, al, 3 ans, par Footstepsinthesand GB et Fast Lane Lili (GB) (Fasliyev USA), 56^{1/2} k (55 k), H. Yamamoto (A. Chesneau), S. Kobayashi (s) – (n° corde 3) 3
 1084 **Illustre Bere**, h, b, 3 ans, par Style Vendome et Niska USA (Smart Strike CAN), 58 k, ϕ , Ecurie Jab (D. Boche), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 1) 4
 1117 **Prevoyance**, f, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et Voyante [Coroner (IRE)], 56^{1/2} k (53 k), T. Descudet (M^{me} C. Larrigade), M. Guarnieri – (n° corde 2) 5
 840 ⁴ **Vanouche**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, Wertheimer & Frere (Y. Barille), Ed. Monfort (s) – (n° corde 4) 6
 1140 **Duo De Territoires**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), Annu Racing SL (M^{me} C. Poirier), M. Delcher Sanchez – (n° corde 7) 7
Nuit D'Orange, f, 3 ans, 54^{1/2} k (52 k), M^{me} L. Chenu (M^{me} M. Romary), D. Chenu – (n° corde 5) 8

8 partants ; 25 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 327 €

Eng. Sup. : Duo De Territoires

$\frac{3}{4}$ long, $\frac{3}{4}$ long, 2 long $\frac{1}{2}$, encolure, 4 long, 2 long, 1 long.

4500€ – 1 800€ – 1 350€ – 900€ – 450€

Primes aux éleveurs :

- 720 € Appapays Racing Club.
 216 € Scea Du Haras De Victot.
 162 € Ecurie Winning.
 144 € Sas Regnier, Haras De La Haie Neuve.
 72 € Yves Fremiot, Claude Maynard.

Temps total : 1'48"00"

1377 4089 PRIX DE LA VILLE DE LIMOGES 2 400 m (Maiden)

Réservée F.E.E.

9000 € (4500, 1 800, 1 350, 900, 450) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

- 1153 ⁴ **Izana Bere**, f, b, 3 ans, par Peer Gynt JPN et Sanisa [Panis (USA)], 56^{1/2} k, \otimes , SCEA Carant (D. Boche), de A. Watrigant (s) – (n° corde 2) 1
 928 **Sagayan**, h, al, 3 ans, par Lucayan et Saga Heidi IRE (Haatef USA), 58 k (56^{1/2} k), M^{me} M. Defontaine (A. Chesneau), M^{me} M. Defontaine – (n° corde 1) 2

Penclaudjeangreen, m, b.f, 3 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Greentathir [Muhtathir (GB)], 58 k (A. Bernard), B. Audouin (s) – (n° corde 10) 3

1153 **North And South**, f, n.p, 3 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Southwold (Take Risks), 56^{1/2} k (54 k), R. Guillerm (M^{me} L. Foulard), S. Gouyette (s) – (n° corde 7) 4

One Tree Two, m, 3 ans, par Joshua Tree IRE et Suora [Oratorio (IRE)], 56 k, P. Autret (Y. Barille), S. Zuliani (s) – (n° corde 4) 5

Darius, h, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), \otimes , M^{me} A. Kurth (M^{me} C. Poirier), E. Libaud (s) – (n° corde 6) 6

840 **Black Bear Lane**, h, 3 ans, 58 k, SARL Jedburgh Stud (B. Flandrin), de P. Chevigny – (n° corde 8) 7

Dheba, f, 3 ans, 54^{1/2} k (52 k), S. Maurer (M^{me} M. Romary), S. Maurer – (n° corde 5) 8

8 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 340 €

Eng. Sup. : Izana Bere

Consition spéciale : Yazina

Sans motif : Platalyx

encolure, 4 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{1}{2}$, tête, $\frac{1}{2}$ long, $\frac{3}{4}$ long, 6 long.

4500€ – 1 800€ – 1 350€ – 900€ – 450€

Primes aux éleveurs :

- 720 € Haras De La Haie Neuve, Sas Regnier.
 288 € Franck Soulard.
 216 € Jean Gilbert, Claude Le Lay.
 108 € M^{me} Isabelle Corbani.
 72 € M^{me} Isabelle Monnier, Jean-Noel Ritouet, M^{me} Zoe Laigle.

Temps total : 2'27"00"

1378 4090 PRIX JEAN DE LEPINE 2 100 m (Cavalières & Gentlemen-Riders) (Classe 4)

8500 € (4 250, 1 700, 1 275, 850, 425) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.500. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières ; ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 100 m env.

- 1187 **Mainsail Atlantic USA**, h, b.f, 6 ans, par Speightstown USA et Minakshi [Footstepsinthesand (GB)], 68 k, D. Viel (G. Viel), L. Viel (s) – (n° corde 4) 1
 1224 ³ **Giantissime**, h, al, 6 ans, par Zoffany IRE et Moon Giant USA (Giant'S Causeway USA), 67 k (65^{1/2} k), B^{on} d'A. Arexy (M^{me} M. Rollando), C. Martinon – (n° corde 5) 2
 1113 ² **Stonebridge**, m, gr, 6 ans, par Silver Frost (IRE) et Vingt Six [Octagonal (NZ)], 72 k (70^{1/2} k), J. Markarian (M^{me} L. Le Geay), M^{me} AL. Guildoux – (n° corde 6) 3
 961 ¹ **Rovienne (IRE)**, f, b, 4 ans, par Lawman et Remake (GB) (Dansili GB), 66^{1/2} k, Haras De La Perelle (J. Plassard), P. Decouz (s) – (n° corde 3) 4
 876 **Faneur**, h, b, 6 ans, par Slickly et Fair West USA (Gone West USA), 68 k (66 k), Traditia Racing Club (A. Gourdain), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 1) 5
 944 **Akrum**, m, 8 ans, 66 k (62^{1/2} k), ϕ , M^{me} H. Sourbe (M^{me} H. Sourbe), M^{me} H. Sourbe – (n° corde 11) 6
Cat Mary, h, 4 ans, 70 k, \otimes , A. Glaziou (X. Le Quere), S. Gouyette (s) – (n° corde 12) 7
Polly Rocket, f, 4 ans, 65^{1/2} k (64 k), ϕ , Bourgogne Racing Club (M^{me} M. Defontaine), N. Paysan – (n° corde 7) 8
 925 **La Courbe**, f, 5 ans, 64^{1/2} k (62^{1/2} k), G. Guillermo (A. Le Meur), G. Guillermo – (n° corde 2) 9
Kepir, m, 9 ans, 66 k (62^{1/2} k), M^{me} M. Boada (M^{me} G. Boada Vallmitjana), M^{me} M. Boada – (n° corde 9) 10
 963 **Hyperbolique**, f, 4 ans, 64^{1/2} k (61 k), S. Maurer (M^{me} J. Maurer), S. Maurer – (n° corde 10) –
 11 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 297 €
 Eng. Sup. : Faneur
 Consition spéciale : Fineha
 1 long $\frac{1}{2}$, 2 long, 1 long $\frac{1}{2}$, 3 long, $\frac{3}{4}$ long, $\frac{3}{4}$ long, 3 long, 2 long $\frac{1}{2}$, 4 long $\frac{1}{2}$.
 4250€ – 1 700€ – 1 275€ – 850€ – 425€
 Primes aux propriétaires :
 1 338 € Mainsail Atlantic Usa, prime non attribuée.
 535 € Giantissime.
 401 € Stonebridge.
 344 € Rovienne (Ire).
 133 € Faneur.

Primes aux éleveurs :

- 361 € Elevage Haras De Bourgeauville, prime non attribuée.
 217 € M^{me} Danielle De La Heronniere.
 189 € Robert Nataf.
 101 € Haras De La Perelle.
 72 € Jan Krauze, Stratfin Sas, Pierric Rouxel.

1379 ⁴⁰⁹¹ **PRIX DU POPULAIRE DU CENTRE** **2 400 m**
 (Femelles)
 (Classe 4)

9500 € (4 750, 1 900, 1 425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour toutes juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000.
Poids : 57 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 5.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

- 850** ² **Blossom Promise IRE**, f, b, 4 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Emirate Jewel USA (Pivotal GB), 59 k, EM. Sullivan (*Y. Barille*), Ed. Monfort (s) – (n° corde 5) **1**
- 1155** **Syrah Malpic**, f, b, f, 6 ans, par Rio De La Plata USA et Simla Snow GB (Rock Of Gibraltar IRE), 61 k (59^{1/2} k), D. Cottin (s) (*A. Chesneau*), L. Larrigade – (n° corde 8) **2**
- 887** ⁴ **Queen Of Camelot IRE**, f, b, 4 ans, par Camelot GB et Bogside Theatre IRE (Fruits Of Love USA), 57 k, φ, M^{me} S. Turnbull (*B. Flandrin*), de P. Chevigny – (n° corde 3) **3**
- 940** **Adlon Rose (IRE)**, f, b, 4 ans, par Nathaniel IRE et Absolutly Me [Anabaa Blue (GB)], 59 k (*D. Boche*), L. Gadbin (s) – (n° corde 9) **4**
- 961** **Rose Diamant**, f, gr, 4 ans, par Rajsaman et Touch Me Now IRE (King'S Best USA), 58 k (56 k), S. Maurer (*M^{me} C. Picard*), S. Maurer – (n° corde 1) **5**
- 1082** **The Arches**, f, 4 ans, 58 k (55^{1/2} k), M^{me} A. Kurth (*M^{me} C. Poirier*), E. Libaud (s) – (n° corde 2) **6**
- Lili Lises**, f, 4 ans, 57 k (54^{1/2} k), Haras des Lises (*M^{me} L. Foulard*), S. Gouyette (s) – (n° corde 6) **7**
- 1188** **Tequila Boom Boom**, f, 5 ans, 57 k, ⊗, E. Michot (*A. Bernard*), E. Michot – (n° corde 4) **8**
- 963** **Honey Mistral**, f, 4 ans, 57 k (54^{1/2} k), P. Pouzol (*M^{me} M. Romary*), D. Chenu – (n° corde 7) **9**

9 partants ; 25 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 233 €
 2 long, nez, 1 long, 3 long, 1 long, 3/4 long, 1 long 1/2, 1 long.
 4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux éleveurs :

- 570 € Iman Hartono, prime non attribuée.
 304 € Pierre Pasquet.
 171 € Elwick Stud, prime non attribuée.
 114 € M^{me} Waltraut Spanner.
 76 € M^{me} Elisabeth Ribard, Sylvain Vidal.

Temps total : 2'28"0"

1380 ⁴⁰⁹² **PRIX HENRI DE LOTHERIE** **3 000 m**
 (Cavalières & Gentlemen-Riders)
 (Classe 4)

6000 € (3 000, 1 200, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, ayant une valeur inférieure ou égale à 28 k. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k par 4.000 reçus.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières ; ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 3 000 m env.

- 1284** **Zorpen**, h, b, 6 ans, par Orpen USA et Cinecitta USA (Diesis GB), 69 k, M^{me} V. Rives (*G. Viel*), L. Viel (s) – (n° corde 2) **1**
- Marguit**, f, b, 5 ans, par Alexandros GB et Morning Glory GER (Pentire GB), 65^{1/2} k (64 k), ⊗ (*M^{me} M. Defontaine*), N. Paysan – (n° corde 4) **2**
- 1218** ² **Mejaen**, h, b, 9 ans, par Shirocco GER et Huaca USA (Thunder Gulch USA), 78 k (76^{1/2} k), P. Desplaces (*M^{me} M. Rollando*), C. Martinon – (n° corde 3) **3**
- 925** ³ **Cocktail Dangereux**, h, b, f, 5 ans, par Planteur (IRE) et Southwold (Take Risks), 67 k, Y. Chanteux (*X. Le Quere*), S. Gouyette (s) – (n° corde 6) **4**
- Ama Wild Life**, h, b, f, 4 ans, par American Devil et Amavie (Slickly), 66 k (62^{1/2} k), S. Maurer (*M^{me} J. Maurer*), S. Maurer – (n° corde 1) **5**

579 **Athlumney Steps IRE**, f, 7 ans, 64^{1/2} k (62^{1/2} k), G. Guillermo (*A. Le Meur*), G. Guillermo – (n° corde 5) **6**

6 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 160 €
 Eng. Sup. : *Marguit*

Consition spéciale : *Urban River*

8 long 1/2, 5 long 1/2, 2 long 1/2, courte tête, loin.

3000€ – 1200€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux propriétaires :

- 945 € *Zorpen*.
 486 € *Marguit*.
 283 € *Mejaen*.
 243 € *Cocktail Dangereux*.
 121 € *Ama Wild Life*.

Primes aux éleveurs :

- 512 € Alain Aupetit.
 219 € Suc. Georges Sandor.
 153 € Finsbury Bloodstock Limited.
 109 € M^{me} Isabelle Corbani.
 54 € M^{me} Francoise Perree.

1381 ⁴⁰⁹³ **PRIX COLONEL LE MAN** **2 400 m**
 (Anglo-Arabe 12,5 % et plus)
 Réservée F.É.E.

9000 € (4 500, 1 800, 1 350, 900, 450) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, inscrits au Stud-book Anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas reçu 12.000 en victoires et places. **Poids : 59 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places : 1 k. par 2.500 reçus. En outre, les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k. ; 25 %, 4 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et Jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

- Golden Forez**, f, b, 5 ans, par Khalkevi IRE et Pomme Du Forez (Apple Tree), 60^{1/2} k, M. Pelletant (*D. Boche*), M. Pelletant – (n° corde 2) **1**
- 842** ⁴ **Goodbye La Barde**, h, al, 4 ans, par Frisson Du Pecos et Mestraline [Soave (GER)], 55 k, de T. Lauriere (*E. Corallo*), de T. Lauriere – (n° corde 4) **2**
- 842** **Sonate Aredienne**, f, b, 4 ans, par Last Train GB et Jolie Music Du Lac (Dan Music), 53^{1/2} k (52 k), φ, P. Mirablon (*M^{me} L. Foulard*), T. Fourcy – (n° corde 5) **3**
- 1246** **Gipsy De Chenour**, f, al, 5 ans, par Frisson Du Pecos et Roulegamine [Sabrehill (USA)], 54^{1/2} k, ⊗, PAT. Charon (*A. Bernard*), PAT. Charon – (n° corde 6) **4**
- Milady De Marben**, f, b, 4 ans, par Whipper USA et Etoile De Marben (Carghese Des Landes), 57^{1/2} k (58 k) (*A. Chesneau*) – (n° corde 7) **5**
- Hera De Guerre**, f, 4 ans, 57^{1/2} k, C. Poli (*B. Flandrin*), M^{me} I. Gallorini – (n° corde 3) **6**
- 1246** **Huchenbol Du Pouey**, h, 4 ans, 55 k, ⊗, E. Pouey (*Y. Barille*), C. Cheminaud – (n° corde 8) **7**
- Hyophi Lizet**, f, 4 ans, 55^{1/2} k, JP. Fleurisson (*B. Pinard*), JP. Fleurisson – (n° corde 1) **8**

8 partants ; 13 eng. ; 3 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 421 €
 Eng. Sup. : *Goodbye La Barde, Huchenbol Du Pouey, Hyophi Lizet*
 nez, 5 long, 4 long 1/2, 4 long, 1 long 1/2, loin, 7 long.
 4500€ – 1800€ – 1350€ – 900€ – 450€

Primes aux éleveurs :

- 810 € M^{me} Marie-Caroline Coyne, Paul Coyne.
 324 € G.A.E.C. De La Barde.
 243 € Patrick Mirablon.
 162 € M^{me} Blandine Cavoleau, David Delort.
 81 € M^{me} Marie-Therese Dugas.

Temps total : 2'30"0"

MONTLUÇON

dimanche 2 mai 2021

0715 122

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Christophe GUILTAT – Noël PENARD – Yves TROUILLEUX – Raphaël PAILLET

1382 ⁴¹⁰⁴ **PRIX LA MONTAGNE** **1 700 m**
 (Maiden)

9500 € (4 750, 1 900, 1 425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids : 57 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 700 m env.

- 1111 ⁵ **Maria Amalia GB**, f, b, 3 ans, par Dubawi IRE et Majestic Queen IRE (Kheleyf USA), 55^{1/2} k, Godolphin SNC (*J. Guillochon*), HA. Pantall – (n° corde 4) 1
- 752 **Murrayfield**, f, b, 3 ans, par Territories IRE et Pam Pam [King'S Best (USA)], 55^{1/2} k (53 k), M^{me} I. Corbani (*J. Mobian*), P. Decouz (s) – (n° corde 1) 2
- 133 ⁴ **Sancta Sedes IRE**, f, b, 3 ans, par Sea The Stars IRE et Holy Spring IRE (Dylan Thomas IRE), 55^{1/2} k, F. Cosgrove (*FL. Masse*), E. O'Neill (s) – (n° corde 6) 3
- Pumpy Girl**, f, b, 3 ans, par Vision D'Etat et Pump Pump Daisy [Kingsalsa (USA)], 55^{1/2} k, S. Eveno (*G. Mandel*), S. Eveno – (n° corde 5) 4
- 1247 ⁴ **Ixe Belin**, h, b, 3 ans, par Pivon (IRE) et Closer Star IRE (Xaar GB), 57 k, Arn. Nicolas (*A. Larue*), Arn. Nicolas – (n° corde 2) 5
- Darlyvi**, f, 3 ans, 53^{1/2} k, JM. Varcin, S. Eveno – (n° corde 3) 6

6 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. ; 6 part def. – Total des entrées : 456 € Eng. Sup. : *Murrayfield*

encolure, 1 long 1/2, 6 long 1/2, 1 long 1/2.

4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux propriétaires :

- 2 565 € *Maria Amalia Gb*, prime non attribuée.
1 026 € *Murrayfield*.
769 € *Sancta Sedes Ire*, prime non attribuée.
513 € *Pumpy Girl*.
256 € *Ixe Belin*.

Primes aux éleveurs :

- 403 € Godolphin, prime non attribuée.
248 € Thierry De La Heronnière, Sarl Jedburgh Stud.
190 € M^{me} Sandrine Eveno, Stephane Eveno.
121 € M^{me} Brid Cosgrove, prime non attribuée.
95 € Arnaud Nicolas, M^{me} Veronique Aumeunier.

Après examen du film contrôle et après avoir entendu le jockey Flavien MASSE en ses explications sur les circonstances de l'arrivée, les Commissaires ont conservé en l'état l'arrivée de la course.

Dans le dernier virage, le cheval SANCTA SEDES a glissé des antérieurs, ce mouvement ayant provoqué le glissement de la selle. De ce fait, le jockey n'a pu défendre ses chances jusqu'au poteau d'arrivée.

1383 ⁴¹⁰⁵ **PRIX PARIS-TURF** 2 300 m
(À réclamer)
(Classe 4)

7500 € (3750, 1500, 1125, 750, 375) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 6.000 ou 8.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. En outre les chevaux ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 5.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 300 m env.

- 1064 **Dandy Place IRE**, h, b, 7 ans, par Dandy Man IRE et Etta Place GB (Hawk Wing USA), 58 k (56^{1/2} k), (6 000), P. Bonnefoy (*Y. Bonnefoy*), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 3) 1
- Silver Casina IRE**, m, b, 7 ans, par Casamento IRE et Silvertine IRE (Alzao USA), 56 k (53^{1/2} k), (6 000), P. Vannereux (*J. Mobian*), F. Vannereux – (n° corde 1) 2
- 769 **Wheel Of Chance**, m, b, 4 ans, par Charm Spirit (IRE) et Wheels Of Love (IRE) (Rip Van Winkle IRE), 58 k, (8 000), G. Durot (*G. Mandel*), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 2) 3
- 879 **Bacchus Des Aigles**, h, b, 9 ans, par Dream Well et Argomilla [Dansili (GB)], 58 k (55^{1/2} k), φ, (8 000), B. Audouin (s) (*A. Subias*), B. Audouin (s) – (n° corde 6) 4
- 1232 **Patna Dream (GB)**, f, b, 5 ans, par Zoffany IRE et Deva IRE (Invincible Spirit IRE), 56^{1/2} k (54 k), (8 000), M^{me} AL. Guildoux (*M^{me} K. Raybould*), M^{me} AL. Guildoux – (n° corde 5) 5
- 346 **The Last Hard Man**, h, 5 ans, 58 k, ♂, (8 000), M^{me} R. Philippon, M^{me} R. Philippon – (n° corde 4) 6
- 1224 **Biscaya Storm GB**, h, 5 ans, 56 k, (6 000), M^{me} G. Reille-Villedéy (*J. Guillochon*), Butel & Beaunez (s) – (n° corde 7) 7

7 partants ; 14 eng. ; 3 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 381 € Eng. Sup. : *Wheel Of Chance, Bacchus Des Aigles, Biscaya Storm GB*

2 long, 3/4 long, encolure, 1 long 1/2, 7 long 1/2, loin.

3750€ – 1500€ – 1125€ – 750€ – 375€

Primes aux propriétaires :

- 1 181 € *Dandy Place Ire*, prime non attribuée.
472 € *Silver Casina Ire*, prime non attribuée.
455 € *Wheel Of Chance*.
236 € *Bacchus Des Aigles*.
151 € *Patna Dream (Gb)*.

Primes aux éleveurs :

- 318 € Henry Hogan, prime non attribuée.
205 € M^{me} Isabelle Corbani, Ahmed Mouknass, Ecurie Pandora Racing.
128 € Jean-Philippe Duguey, M^{me} Adele Duguey.
127 € Victor Stud Bloodstock Ltd, prime non attribuée.
44 € Nearco Producciones S. L. .

A l'issue de la course et après le visionnage du film contrôle, les Commissaires ont entendu le jockey Julien GUILLOCHON arrivé en dernier et suite à ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 150 euros considérant qu'il n'a pas permis d'apprécier les capacités réelles du cheval BISCAYA STORM (ART 163-164).

1384 ⁴¹⁰⁶ **PRIX ETS REYS-COMPTOIR DE L'OURS** 3 100 m
(Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, nés et élevés en France, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant jamais gagné. **Poids : 4 ans, 64 k. ; 5 ans, 64 k. 1/2.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 2.000 reçus. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et Jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 3 100 m env.

- 843 ³ **Gloria Du Morvan**, f, gr, 5 ans, par Lord Du Sud et Pipelette (Ragmar), 63 k, C. Masle (*J. Mobian*), F. Vannereux – (n° corde 4) 1
- Gaylord**, h, b, 5 ans, par Rail Link GB et Urielle Collonges (Dom Alco), 62^{1/2} k, E. Sayet (*L. Remondet*), E. Sayet – (n° corde 7) 2
- 1142 ⁴ **Gerenice**, f, b, 5 ans, par Nicaron GER et Tarenice (April Night), 65 k, M^{me} MF. Suberville (*FL. Masse*), P. Journiac – (n° corde 1) 3
- 1142 ⁵ **Holescoeurs Sivola**, h, b.f, 4 ans, par Noroit GER et Rue Pigalle [Antarctique (IRE)], 64 k, Ecurie Indigo, P. Adda (s) – (n° corde 3) 4
- Honda Collonges**, f, b, 4 ans, par Tiger Groom GB et Senorita Collonges [Fragrant Mix (IRE)], 62^{1/2} k, M^{me} M. Benoit (*G. Mandel*), F. Lagarde – (n° corde 2) 5
- 1142 **Hamner Springs**, h, 4 ans, 64 k (62^{1/2} k), I. Raybould (*M^{me} K. Raybould*), I. Raybould – (n° corde 6) 6
- Harmonie Mag**, f, 4 ans, 60^{1/2} k, C^{me} AA. Maggias (*F. Bayle*), E. Clayeux (s) – (n° corde 8) 7

7 partants ; 13 eng. ; 2 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 296 €

Eng. Sup. : *Honda Collonges*

3 long, 6 long 1/2, 1 long 3/4, 1/2 long, 7 long 1/2, 4 long 1/2.

4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux éleveurs :

- 855 € Christophe Masle, David Bongard.
342 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc, Emmanuel Clayeux.
256 € Elevage Du Clos Des Landes, Eric Prezelin.
171 € Gilles Trapanard.
85 € Gaec Delorme Freres.

NÎMES

0614 122

dimanche 2 mai 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Bernard MONTAILLER – François ORCERO – William LEON

1385 ⁴¹⁰¹ **PRIX DES COSTIERES DE NIMES** 1 200 m
(À réclamer)

10000 € (5000, 2000, 1500, 1000, 500) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans** mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 5.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 200 m env.

- 1211 ³ **Jolienene**, f, b, 2 ans, par Wings Of Eagles et Bomba [Hannouma (IRE)], 56^{1/2} k, (9 000), Ch. Rossi (*M. Grandin*), Cé. Rossi – (n° corde 3) 1
- 1211 ¹ **Oulalah**, m, b, 2 ans, par Birchwood IRE et Ouahida [Lando (GER)], 60 k (56^{1/2} k), φ, (9 000), EARL Haras de L'Hotellerie (*G. Legras*), J. Reynier – (n° corde 2) 2
- 1174 **Circeicho**, f, b.f, 2 ans, par Panis USA et Chopinette (Sin Kiang), 54^{1/2} k (52^{1/2} k), (7 000), A. Chopard (*D. Morin*), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 5) 3
- Lady Valou**, f, al, 2 ans, par Birchwood IRE et Reinedetroie (Dunkerque), 56^{1/2} k (55 k), (9 000), Haras de La Huderie (*M^{me} M. Waldhauser*), Cha. Rossi (s) – (n° corde 6) 4
- 1211 ⁴ **Final Shot (ITY)**, m, b, 2 ans, par Al Wukair IRE et Nayefday GB (Nayef USA), 56 k, φ, (7 000), T. Marechal (*J. Claudic*), C. Escuder – (n° corde 4) 5
- 1211 ² **Madame Babette**, f, 2 ans, 54^{1/2} k (52 k), ⊗, (7 000), Le Haras de La Gousserie (*T. Ventadour*), Fred Rossi (s) – (n° corde 1) 6

6 partants ; 5 eng. ; 3 eng. sup. ; 6 part def. – Total des entrées : 252 €

Eng. Sup. : *Jolienene, Circeicho*

courte tête, courte encolure, courte encolure, 1 long, 1/2 long.

5000€ – 2000€ – 1500€ – 1000€ – 500€

Primes aux propriétaires :

3 150 € *Jolienene*.

1 260 € *Oulalah*.

945 € *Circeicho*.

630 € *Lady Valou*.

315 € *Final Shot (ity)*.

Primes aux éleveurs :

1 059 € Ecurie Du Sud, Jean-Pierre-Joseph Dubois, Cedric Rossi, Charley Rossi.

423 € Jean-Pierre Garçon, Guillaume Garçon, M^{me} Isabelle Garçon.

317 € Alain Chopard.

211 € Haras De La Huderie, Charley Rossi, Jacques Rossi.

69 € Antonio Delogio, M^{me} Luigia Lai, M^{me} Alessandra Vigilani.

Temps total : 1'14"30"

Les Commissaires, après avoir entendu l'apprenti Tyson VENTADOUR en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids déclaré.

1386 ⁴¹⁰² **PRIX MARLYNE VIALLAT** 1 900 m
(Maiden)

11 000 € (5500, 2200, 1650, 1100, 550) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 900 m env.

- 905 ⁵ **La Bruxelloise**, f, b, 3 ans, par Panis USA et Tiolache [Layman (USA)], 56^{1/2} k, H. Coulomb (*M. Grandin*), Cé. Rossi – (n° corde 4) 1
- 953 ³ **Elusive Nelson**, f, b, 3 ans, par Mount Nelson GB et Elusive Pearl [Elusive City (USA)], 56^{1/2} k (*G. Millet*), J. Reynier – (n° corde 1) 2
- 1096 ² **Satin Lady**, f, b, 3 ans, par Dariyan et Sea Satin (IRE) (Elusive City USA), 56^{1/2} k, T. Kereffoff (*J. Claudic*), C. Escuder – (n° corde 3) 3
- 953 **Roncherolles**, f, gr, 3 ans, par Rajsaman et Racemate (GB) (Hurricane Run IRE), 56^{1/2} k (53 k), G. Augustin-Normand (*G. Legras*), J. Reynier – (n° corde 6) 4
- 905 **Col Nem**, h, b, 3 ans, par Vision D'Etat et Vilacca [Clodovil (IRE)], 58 k (56^{1/2} k), A. Maubon (*M^{me} M. Waldhauser*), A. Maubon – (n° corde 2) 5
- 956 **Vallee De Joie (GB)**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (*K. Barbaud*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 8) 6
- Moon Flower**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, φ, L. Mirto (*A. Orani*), S. Labate (s) – (n° corde 5) 7
- 1296 **Rose De Piencourt**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (53 k), R. Malherbe (*M^{me} M. Brunelli*), Cé. Rossi – (n° corde 9) 8
- 767 **Follow The Rainbow**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (53 k), M^{me} S.J. Hearn (*D. Morin*), F. Rohaut (s) – (n° corde 10) 9
- San Estello D'Oro**, h, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), M^{me} J. Bia (*T. Ventadour*), M^{me} J. Bia – (n° corde 7) 10

10 partants ; 31 eng. ; 1 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 431 €

Eng. Sup. : *Moon Flower*

courte tête, 6 long, encolure, encolure, tête, 5 long, 1 long 1/2, 2 long, 1 long.

5500€ – 2200€ – 1650€ – 1100€ – 550€

Primes aux propriétaires :

2 970 € *La Bruxelloise*.

1 188 € *Elusive Nelson*.

891 € *Satin Lady*.

594 € *Roncherolles*.

297 € *Col Nem*.

Primes aux éleveurs :

1 101 € Herve Coulomb.

330 € Thierry De La Heronniere, R. Holding, Franklin Finance S.A.

287 € Jean-Claude Seroul.

110 € Antoine Maubon, M^{me} Pascale Maubon, Louis Maubon, M^{me} Gabrielle Maubon-Varlet.

Temps total : 1'57"94"

1387 ⁴¹⁰³ **PRIX HENRI XIMAY** 2 600 m
(Maiden)

11 000 € (5500, 2200, 1650, 1100, 550) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 600 m env.

- 927 ² **Quickstep Girl IRE**, 3 ans, par New Bay GB et Paraphernalia IRE, 56^{1/2} k, M^{me} E. Kennedy (*A. Orani*), J. Reynier – (n° corde 7) 1
- 1121 ⁴ **Ken Beseder**, h, al, 3 ans, par Kendargent et Nitza [Indygo Shiner (USA)], 58 k, φ, S. Arrighi (*J. Claudic*), C. Escuder – (n° corde 1) 2
- 1221 ⁴ **Treaty**, f, b, 3 ans, par Dunkerque et Treasure [Anabaa (USA)], 56^{1/2} k (55 k), M^{me} C. Head (*M^{me} J. Marcialis*), Cha. Rossi (s) – (n° corde 3) 3
- 1153 ² **Sharar**, h, b.m, 3 ans, par Style Vendome et Al Hamla USA (Medaglia D'Oro USA), 58 k (54^{1/2} k), Al Shaqab Racing (*D. Morin*), F. Rohaut (s) – (n° corde 6) 4
- 1121 ⁵ **Martin'S Jusis**, m, al, 3 ans, par Martinborough JPN et Rainbows For All IRE (Rainbows For Life CAN), 58 k, φ, M^{me} D. Buhmann (*G. Millet*), C. Escuder – (n° corde 2) 5
- 1221 ³ **Ka Lanakila**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), M^{me} MC. Lacaille (*G. Legras*), E. Lacaille – (n° corde 5) 6
- 1091 **Horneggli**, m, 3 ans, 58 k, M^{me} S. Midy (*K. Barbaud*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 4) 7

7 partants ; 18 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 160 €

2 long 1/2, 1 long, encolure, nez, 3 long, encolure.

5500€ – 2200€ – 1650€ – 1100€ – 550€

Primes aux propriétaires :

2 970 € *Quickstep Girl IRE*, prime non attribuée.

1 188 € *Ken Beseder*.

891 € *Treaty*.

594 € *Sharar*.

297 € *Martin'S Jusis*.

Primes aux éleveurs :

467 € Tullpark Limited, prime non attribuée.

440 € Roland Halfon, Guy Pariente Holding.

330 € Haras Du Quesnay.

220 € Al Shaqab Racing.

165 € Ecurie Skymarc Farm.

Temps total : 2'52"63"

PARISLONGCHAMP

0001 122

dimanche 2 mai 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Christine du BREIL – Gérald HOVELACQUE – Pierre-Yves LEFEVRE – Maxime PELTIER

1388 ³⁶¹ **PRIX DU CERCHE MIDI** 1 000 m
(Classe 2)

34 000 € (17 000, 6 460, 4 760, 2 720, 1 360, 1 020, 680)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant jamais gagné une Listed Race, ni deux courses de Classe 2. **Poids : 57 k.** Tout gagnant d'une course de Classe 2 portera 2 k. Les chevaux ayant été classés 2^e ou 3^e d'une Listed Race porteront 1 k. Les chevaux n'ayant jamais gagné recevront 1 k. 1/2 ; ceux n'ayant jamais couru, 2 k. 1/2.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

LIGNE DROITE

Parcours n° C3 : Plat, Dist. 1 000 m env.

- 699 ¹ **Josejosephine**, f, al, 2 ans, par Soul City IRE et Royalrique [Enrique (GB)], 55^{1/2} k, Ch. Plisson (s) (*Y. Rousset*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 1)
- 764 ¹ **Ma Noire**, f, b.f, 2 ans, par American Devil et Kenwysa (Kendargent), 55^{1/2} k, de B. Montzey (s) (*J. Grosjean*), de B. Montzey (s) – (n° corde 7)
- 1058 ³ **Lining Up IRE**, f, al, 2 ans, par Dawn Approach IRE et Mimithe USA (Maria'S Mon USA), 54 k, JV. Toux (*G. Benoist*), JV. Toux – (n° corde 3)
- 955 ¹ **Lesslepasser**, m, n, 2 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Ekatea [Power (GB)], 57 k, G. Augustin-Normand (*G. Mosse*), J. Reynier – (n° corde 4)
- 1222 ¹ **Lagoone Chope**, f, al, 2 ans, par Shamalgan et Lamchope (Captain Chop), 55^{1/2} k, ⊗, M^{me} M. Porta, Fred Rossi (s) – (n° corde 6)
- 1174 ³ **Let'S Party Girl IRE**, f, b, 2 ans, par Es Que Love IRE et Conquest Partygirl CAN (Giant Gizmo USA), 54 k, M^{me} T. Marnane (*M^{me} M. Velon*), F. Guyader (s) – (n° corde 5)
- 1174 **Beauty Fatale**, f, b, 2 ans, par Whitecliffsodover USA et Linorova USA (Tremolino USA), 54 k, Ch. Plisson (s) (*E. Hardouin*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 2)

7 partants ; 11 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 1 094 €
Eng. Sup. : *Let'S Party Girl IRE*

1 long 3/4, 1 long 1/2, 1 long 1/2, 2 long, 2 long, 1 long.

17 000 € – 6 460 € – 4 760 € – 2 720 € – 1 360 € – 1 020 € – 680 €

Primes aux propriétaires :

- 10 710 € *Josejosephine*.
4 069 € *Ma Noire*.
2 998 € *Lining Up Ire*, prime non attribuée.
1 713 € *Lesslepasser*.
856 € *Lagoone Chope*.
642 € *Let'S Party Girl Ire*, prime non attribuée.
428 € *Beauty Fatale*.

Primes aux éleveurs :

- 3 602 € Christophe Plisson, M^{me} Nathalie Viot, M^{le} Lucie Plisson, Kevin Plisson.
1 368 € Henri Soler.
576 € Haras Du Hoguenet.
404 € Old Carhue Stud, prime non attribuée.
288 € Alain Chopard.
144 € Christophe Plisson, M^{me} Nathalie Viot, Kaiylen Plisson, M^{le} Lucie Plisson.
86 € Kelly Equine Services, prime non attribuée.

Temps total : 0'57"17"

La pouliche JOSEJOSEPHINE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1389 ³⁶⁰ **PRIX FINLANDE** 1 800 m
(Fermelles)
(L)

55 000 € (27 500, 11 000, 8 250, 5 500, 2 750)

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné une course de Groupe ni, cette année, gagné une Listed Race. **Poids : 56 k.** Les pouliches ayant gagné une Listed Race porteront 2 k.

Versement à la poule des propriétaires : 250 à l'engagement ou 1.980 à l'engagement supplémentaire.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

MOYENNE PISTE

Parcours n° M1 : Plat, Dist. 1 800 m env.

- 1041 ² **Petricor GB**, f, b, 3 ans, par Frankel GB et Ruscombe GB (Dansili GB), 56 k (*PC. Boudot*), A. Fabre (s) – (n° corde 1)
- 1198 ⁴ **Sky Sister**, f, b, 3 ans, par Maxios (GB) et Meandra (IRE) (Dubawi IRE), 56 k, M^{me} C. Stephenson (*S. Pasquier*), G. Doleuze – (n° corde 3)
- 984 ² **Roman Bamb**, f, b, 3 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Bambara (GB) (High Chaparral IRE), 56 k, φ, R. Shaykhutdinov, G. Alimpinis – (n° corde 6)
- 1012 ¹ **Serpent'S Tooth IRE**, f, al, 3 ans, par Sea The Stars IRE et Shared Humor USA (Distorted Humor USA), 56 k (56^{1/2} k), Al Shira'AA Farms (*C. Soumillon*), P. Bary (s) – (n° corde 7)
- 758 ⁴ **Atalante**, f, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Dyctynna (Stormy River), 56 k, M^{me} E. Budka (*T. Speicher*), M^{me} A. Budka – (n° corde 5)
- 35 ¹ **Mona Lisa**, f, 3 ans, 56 k, S. Vidal (*A. Lemaitre*), P. Decouz (s) – (n° corde 2)
- 911 ⁶ **Russian Camilla IRE**, f, 3 ans, 56 k, φ, White Birch Farm (*C. Demuro*), J.C. Rouget (s) – (n° corde 4)

7 partants ; 14 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 1 474 €
courte encolure, tête, 3 long, 2 long, encolure, 1 long 1/2.

27 500 € – 11 000 € – 8 250 € – 5 500 € – 2 750 €

Primes aux propriétaires :

- 14 850 € *Petricor Gb*, prime non attribuée.
5 940 € *Sky Sister*.
4 455 € *Roman Bamb*.
2 970 € *Serpent'S Tooth Ire*, prime non attribuée.
1 485 € *Atalante*.

Primes aux éleveurs :

- 2 337 € Juddmonte Farms Ireland, prime non attribuée.
1 439 € Petra Bloodstock Agency Ltd.
1 079 € Rashit Shaykhutdinov.
550 € Jean-Pierre Colombu.
467 € Oak Leaf Stud, prime non attribuée.

Temps total : 1'52"77"

La pouliche PETRICOR a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1390 ³⁶² **PRIX DU PONT NEUF** 1 400 m
(L)

55 000 € (27 500, 11 000, 8 250, 5 500, 2 750)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné une course de Groupe II. **Poids : 57 k.** Les chevaux ayant gagné une Listed Race cette année ou une course de Groupe l'année dernière, porteront 2 k.

Versement à la poule des propriétaires : 250 à l'engagement ou 1.980 à l'engagement supplémentaire.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

NOUVELLE PISTE 2^e POTEAU

Parcours n° A2 : Plat, Dist. 1 400 m env.

- 786 ³ **Coachello**, h, b, 3 ans, par Dunkerque et Rock Harmonie [Rock Of Gibraltar (IRE)], 57 k, M^{me} M. Leurson (*O. Peslier*), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 4)
- 1040 ² **Erasmus GB**, m, b, 3 ans, par Oasis Dream GB et Sant Elena GB (Efisio GB), 57 k, Godolphin SNC (*M. Barzalona*), A. Fabre (s) – (n° corde 3)
- 1001 **Go Athletic**, h, b, 3 ans, par Goken et Byburg [Sageburg (IRE)], 59 k, T. Moreux (*A. Lemaitre*), P. Decouz (s) – (n° corde 7)
- 856 ¹ **Mysterious Land**, h, b, 3 ans, par Territories IRE et Secret Melody [Inchinar (GB)], 57 k, M^{me} I. Corbani, S. Wattel (s) – (n° corde 6)
- 885 ⁴ **Early Light**, m, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Accalmie [Invincible Spirit (IRE)], 57 k, H. Saito (*S. Pasquier*), F. Chappet – (n° corde 5)
- 1027 ¹ **Havoc**, m, 3 ans, 57 k, Le Haras de La Gousserie (*PC. Boudot*), HA. Pantall – (n° corde 2)
- 1062 ¹ **Identified GB**, h, 3 ans, 57 k, M^{me} J. Burger (*M^{me} M. Michel*), N. Caullery – (n° corde 1)

7 partants ; 10 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 1 045 €

1 long 1/2, 1/2 long, 2 long, 3/4 long, tête, 1/2 long.

27 500 € – 11 000 € – 8 250 € – 5 500 € – 2 750 €

Primes aux propriétaires :

- 14 850 € *Coachello*.
5 940 € *Erasmus Gb*, prime non attribuée.
4 455 € *Go Athletic*.
2 970 € *Mysterious Land*.
1 485 € *Early Light*.

Primes aux éleveurs :

- 5 505 € M^{me} Micheline Leurson, M^{me} Christiane Head.
1 651 € M^{me} Camille Vitse, M^{me} Valerie Decouz.
935 € Car Colston Hall Stud Synd., prime non attribuée.
719 € M^{me} Isabelle Corbani, Sarl Jedburgh Stud.
550 € Haras Des Sablonnets, Aymard De Talhouet-Roy.

Temps total : 1'22"9"

Le hongre COACHELLO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1391 ³⁵⁹ **GRAND HANDICAP DE LA NOUVELLE PISTE** 1 400 m
(Handicap)
(Classe 1)

70 000 € (35 000, 13 300, 9 800, 5 600, 2 800, 2 100, 1 400)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1^{er} novembre 2020 inclus.

La référence appliquée dans ce Handicap se situera entre +13 et +16.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

NOUVELLE PISTE 2° POTEAU

Parcours n° A2 : Plat, Dist. 1 400 m env.

Référence : +15.

- 1046 ² **Amilcar (IRE)**, m, b, 5 ans, par Wootton Bassett GB et Drosia (IRE) (King'S Best USA), 58^{1/2} k, E. Alhtoushi (*M. Barzalona*), A. & G. Botti (s) – (n° corde 9) 1
- 760 ² **Elusive Foot (IRE)**, m, b, 4 ans, par Footstepsinthesand GB et Elusive Pearl [Elusive City (USA)], 53^{1/2} k (*T. Bachelot*), J. Reynier – (n° corde 5) 2
- 1059 **Simply Striking**, m, al, 5 ans, par Kheleyf USA et Reech Band GB (Choisir AUS), 58 k, Cuadra Mediterraneo (*G. Mosse*), M. Delcher Sanchez – (n° corde 13) 3
- 1042 ⁵ **Millfield**, m, b, 8 ans, par Whipper USA et Victoria College [Rock Of Gibraltar (IRE)], 57 k, Suc. AM. Haddad (*C. Demuro*), D. Smaga – (n° corde 7) 4
- 1042 ³ **Dark American**, h, gr, 7 ans, par Dark Angel IRE et Tres Americanqueen [American Post (GB)], 60 k, ☉, Legend Racing Club (*C. Soumillon*), V. Sartori – (n° corde 6) 5
- 662 ⁵ **Shoal Of Time**, m, b, 4 ans, par Lope De Vega IRE et Hawaiian Heat IRE (Galileo IRE), 56 k, Ecuries Serge Stempniak, P. & J. Brandt (s) – (n° corde 8) 6
- 1042 ⁴ **Toijk**, h, al, 5 ans, par Siyouni et Eire GB (Medicean GB), 52^{1/2} k, L. Bongen (*A. Madamet*) – (n° corde 4) 7
- 998 ⁶ **Tantpispoureux (IRE)**, h, 5 ans, 59 k, M. Lagasse (*PC. Boudot*), FH. Graffard (s) – (n° corde 10) 8
- 1042 ¹ **King Robbe**, h, 4 ans, 58^{1/2} k, JP. Vanden Heede (*S. Pasquier*), M. Boutin (s) – (n° corde 3) 9
- 916 **Brave Shiina**, h, 4 ans, 56 k, S. Shllna (*O. Peslier*), H. Shimizu – (n° corde 1) 10
- 1120 ² **We Ride The World (IRE)**, h, 6 ans, 59 k, φ, M^{me} A. Baudron (*A. Crastus*), Cé. Rossi – (n° corde 16) –
- 1173 **Mille Sabords (IRE)**, m, 5 ans, 52^{1/2} k, ☉, F. Vermeulen (s) (*S. Maillo*), Rob. Collet (s) – (n° corde 11) –
- 1047 ¹ **Yssingeaux**, h, 5 ans, 53 k, Ecurie Michael Rizieri (*E. Hardouin*), F. Chappet – (n° corde 14) –
- 901 **Racing Glory (IRE)**, m, 4 ans, 55 k, Stall Brasilien (*A. Pouchin*), A. Kleinkorres – (n° corde 15) –
- 1042 ⁷ **Larno**, h, 7 ans, 53^{1/2} k, JP. Vanden Heede (*M^{me} F. Valle Skar*), M. Boutin (s) – (n° corde 12) –
- 588 ⁶ **Canagat GB**, h, 4 ans, 58 k, φ, N. Bizakov (*A. Lemaitre*), G. Alimpinis – (n° corde 2) –
- 16 partants ; 30 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 1 134 €
Chev. élim. : *Ma Declaration IRE*
35 000€ – 13 300€ – 9 800€ – 5 600€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€
- Primes aux propriétaires :
- 14 175 € *Amilcar (Ire)*.
5 386 € *Elusive Foot (Ire)*.
3 969 € *Simply Striking*.
1 764 € *Millfield*.
882 € *Dark American*.
850 € *Shoal Of Time*.
567 € *Toijk*.
- Primes aux éleveurs :
- 6 392 € *Emadadein Alhtoushi*.
1 789 € *Patrick De Watrigant*.
1 588 € *Jean-Claude Seroul*.
957 € *Suc. Omar El Sharif*.
312 € *Chevotel De La Hauquerie*.
255 € *Lutz Bongen*.
250 € *Ecurie Skymarc Farm*.
- 1392 ³⁶³ **PRIX DE L'AVRE** 2 400 m
(L)
- 55 000 € (27 500, 11 000, 8 250, 5 500, 2 750)
- Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans. Poids : 58 k.
- Versement à la poule des propriétaires : 250 à l'engagement ou 1.980 à l'engagement supplémentaire.**
- Le propriétaire du gagnant verra l'engagement (versement à la Poule Propriétaire) de son cheval remboursé ou bien sa supplémentation offerte pour le Grand Prix de Paris.**
- Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**
- GRANDE PISTE
- Parcours n° G1 : Plat, Dist. 2 400 m env.
- 701 ¹ **Fenelon**, m, b, 3 ans, par Fastnet Rock AUS et Aigue Marine (GB) (Galileo IRE), 58 k, Fam. Famille Moussac (*S. Pasquier*), N. Clement (s) – (n° corde 4) 1

- 1060 ¹ **Soldier Rising GB**, h, b, 3 ans, par Frankel GB et Sahrawi (GER) (Pivotal GB), 58 k, Ballymore Thoroughbred Ltd (*PC. Boudot*), A. Fabre (s) – (n° corde 6) 2
- 610 ¹ **The Famous Five**, m, b, 3 ans, par Camelot GB et Palme Royale (IRE) (Red Ransom USA), 58 k, GR. Petit (*V. Cheminaud*), HA. Pantall – (n° corde 1) 3
- Sun Of Gold GB**, m, b, 3 ans, par Golden Horn GB et Salve Aurora GER (King'S Best USA), 58 k, Gestut Hony-Hof, JP. Carvalho – (n° corde 3) 4
- 592 ² **Gold**, m, b, 3 ans, par Golden Horn GB et Muniadora BRZ (First American USA), 58 k (*C. Soumillon*), C. Ferland (s) – (n° corde 2) 5
- Cornicello**, m, 3 ans, 58 k, Mme I. Meinke/Dieter Meinke (*T. Bachelot*), H. Grewe – (n° corde 5) 6
- 6 partants ; 15 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 1 540 €
1 long 1/2, 6 long, 3/4 long, 1/2 long, 8 long.
27 500€ – 11 000€ – 8 250€ – 5 500€ – 2 750€
- Primes aux propriétaires :
- 14 850 € *Fenelon*.
5 940 € *Soldier Rising Gb*, prime non attribuée.
4 455 € *The Famous Five*.
2 970 € *Sun Of Gold Gb*, prime non attribuée.
1 485 € *Gold*.
- Primes aux éleveurs :
- 3 599 € *Haras Du Mezeray S.A.*, Ecurie Skymarc Farm.
1 079 € *Bloodstock Agency Ltd*.
935 € *Dayton Investments Ltd*, prime non attribuée.
467 € *Gestut Hony-Hof*, prime non attribuée.
359 € *Earl Haras Du Logis*, Alan Parker, Jocelyn Targett, Julian Ince.
- Temps total : 2'34"55"
- Le poulain FENELON a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1393 ³⁶⁴ **PRIX GANAY** 2 100 m
(Groupe I)

300 000 € (171 420, 68 580, 34 290, 17 130, 8 580)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus. Poids : 58 k.

Versement à la poule des propriétaires : 3.000 à l'engagement le 14 avril ou 21.600 à l'engagement supplémentaire le 29 avril.

Un trophée sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

GRANDE PISTE

Parcours n° K1 : Plat, Dist. 2 100 m env.

- 1043 ² **Mare Australis IRE**, m, al, 4 ans, par Australia GB et Miramare GER (Rainbow Quest USA), 58 k, Gestut Schlenderhan (*PC. Boudot*), A. Fabre (s) – (n° corde 1) 1
- 1043 ⁵ **Gold Trip**, m, b, 4 ans, par Outstrip GB et Sarvana [Dubai Destination (USA)], 58 k, Ecurie Jean-Louis Bouchard (*S. Pasquier*), F. Chappet – (n° corde 4) 2
- Mogul GB**, m, b, 4 ans, par Galileo IRE et Shastye IRE (Daneshill USA), 58 k, M. Tabor/D. Smith/Mme J. Magnier (*C. Soumillon*), AP. O'Brien – (n° corde 2) 3
- 1043 ³ **Monty**, h, b, 6 ans, par Motivator GB et Antebellum [Anabaa (USA)], 58 k, A.B. Racing (*G. Mosse*), J. Reynier – (n° corde 5) 4
- 1043 ⁴ **Ecrivain**, m, al, 4 ans, par Lope De Vega IRE et Sapphire Pendant IRE (Daneshill Dancer IRE), 58 k, Wertheimer & Frere – (n° corde 7) 5
- 514 ¹ **Magny Cours USA**, h, 6 ans, 58 k, Godolphin SNC (*M. Barzalona*), A. Fabre (s) – (n° corde 3) 6
- Wonderful Moon GER**, m, 4 ans, 58 k, Stall Wasserfreunde (*C. Demuro*), H. Grewe – (n° corde 6) 7
- 7 partants ; 15 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 8 400 €
1 long 3/4, 1 long 3/4, 1 long 1/2, encolure, courte encolure, 1 long.
171 420€ – 68 580€ – 34 290€ – 17 130€ – 8 580€
- Primes aux propriétaires :
- 38 569 € *Mare Australis Ire*, prime non attribuée.
15 430 € *Gold Trip*.
7 715 € *Mogul Gb*, prime non attribuée.
3 854 € *Monty*.
1 930 € *Ecrivain*.

Primes aux éleveurs :

- 14 570 € Stall Ullmann, prime non attribuée.
 7 140 € Michel Monfort.
 2 914 € Newsells Park Stud, prime non attribuée.
 2 727 € Ducse De Bedford.
 893 € Wertheimer & Frere.

Temps total : 2'11"62"

Le poulain MARE AUSTRALIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Le poulain MOGUL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1394³⁶⁵ PRIX ALLEZ FRANCE LONGINES 2 000 m

(Groupe III - Femelles)

80 000 € (40 000, 16 000, 12 000, 8 000, 4 000)

Pour juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre 2020 inclus, gagné une course du Groupe I. Poids : 56 k. La gagnante, depuis le 1^{er} septembre 2020 inclus, d'une course du Groupe III portera 1 k. ; d'une course du Groupe II, 2 k. En outre, toute gagnante, depuis le 1^{er} janvier 2020 inclus, d'une course du Groupe I portera 1 k. 1/2.

Versement à la poule des propriétaires : 830 à l'engagement le 14 avril ou 1.600 à l'engagement le 23 avril ou 3.500 à l'engagement supplémentaire le 29 avril.

Un souvenir sera offert au propriétaire de la jument gagnante.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

GRANDE PISTE

Parcours n° N1 : Plat, Dist. 2 000 m env.

Ebaiyra USA, f, al, 4 ans, par Distorted Humor USA et Ebiyza IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 56 k (C. Soumillon), de A. Royer Dupre – (n° corde 4) 1

Raabihah USA, f, al, 4 ans, par Sea The Stars IRE et Garmoosha USA (Kingmambo USA), 56 k, Cheik Al Maktoum (C. Demuro), J.C. Rouget (s) – (n° corde 5) 2

All Rumours, f, b, 5 ans, par Shamardal USA et Aquamarine (JPN) (Deep Impact JPN), 56 k, Ballymore Thoroughbred Ltd (M. Barzalona), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 3) 3

1145 **Galova**, f, al, 4 ans, par Galiway (GB) et Nicole [Dashing Blade (GB)], 56 k, G. Pariente (E. Hardouin), C. Boutin (s) – (n° corde 6) 4

1044 **Solsticia (IRE)**, f, b, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Solilea (IRE) (Galileo IRE), 56 k, Wertheimer & Frere, A. Fabre (s) – (n° corde 1) 5

730 **Grand Glory (GB)**, f, 5 ans, 57 k, A. Frassetto (PC. Boudot), G. Bietolini – (n° corde 2) 6

6 partants ; 15 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 2 000 €
 encolure, 1 long ¾, ¾ long, ¾ long, 2 long ½.

40 000 € – 16 000 € – 12 000 € – 8 000 € – 4 000 €

Primes aux propriétaires :

- 16 200 € *Ebaiyra Usa*, prime non attribuée.
 6 480 € *Raabihah Usa*, prime non attribuée.
 4 860 € *All Rumours*.
 3 240 € *Galova*.
 1 620 € *Solsticia (Ire)*.

Primes aux éleveurs :

- 3 400 € S.A. Aga Khan, prime non attribuée.
 1 461 € Guy Pariente Holding.
 1 433 € Dayton Investments Ltd.
 1 360 € Shadwell Farm, prime non attribuée.
 730 € Wertheimer & Frere.

Temps total : 2'10"43"

A l'issue de la course, les Commissaires ont été informés par le jockey Maxime GUYON que la pouliche SOLSTICIA était rentrée avec des atteintes superficielles au niveau des deux postérieurs.

Après examen de l'ensemble des vues du film de contrôle, les Commissaires n'ont pas pu établir la responsabilité d'un concurrent.

La pouliche EBAYYRA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1395³⁶⁶ PRIX DE BARBEVILLE 3 100 m

(Groupe III)

80 000 € (40 000, 16 000, 12 000, 8 000, 4 000)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus. Poids : 57 k. Le gagnant, depuis le 1^{er} septembre 2020 inclus, d'une course du Groupe III portera 1 k. ; d'une course du Groupe II, 2 k. ; d'une course du Groupe I, 3 k.

Versement à la poule des propriétaires : 830 à l'engagement le 14 avril ou 1.600 à l'engagement le 23 avril ou 3.500 à l'engagement supplémentaire le 29 avril.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

GRANDE PISTE

Parcours n° E1 : Plat, Dist. 3 100 m env.

1272 **Skazino**, h, al, 5 ans, par Kendargent et Skallet [Muhaymin (USA)], 57 k, Le Haras de La Gousserie (M. Barzalona), Céc. Rossi – (n° corde 4) 1

1149 **Sheraz**, h, b, 4 ans, par Sea The Stars IRE et Shemiyla [Dalakhani (IRE)], 57 k (C. Soumillon), de A. Royer Dupre – (n° corde 5) 2

789 **Karlarina**, f, b, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Karsabruni [Speedmaster (GER)], 55^{1/2} k, Chevotet Racing (T. Bachelot), S. Nigge (s) – (n° corde 7) 3

1029 **Karlstad**, h, b, 6 ans, par Stormy River et Kill The Crab IRE (Petorius IRE), 57 k, TE. Kjeseth, P. & J. Brandt (s) – (n° corde 2) 4

938 **Richemont**, m, b.f, 5 ans, par Anodin (IRE) et Rock Harmonie [Rock Of Gibraltar (IRE)], 57 k, B. Giraudon (S. Pasquier), F. Vermeulen (s) – (n° corde 3) 5

938 **Alkuin IRE**, h, 6 ans, 57 k, GWH. Schmitt (E. Hardouin), Fred Rossi (s) – (n° corde 1) 6

789 **Measure Of Time IRE**, m, 4 ans, 57 k, B^{on} de Ed. Rothschild (PC. Boudot), A. Fabre (s) – (n° corde 6) 7

7 partants ; 10 eng. ; 2 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 1 792 €

Eng. Sup. : Skazino, Karlstad

4 long ½, 6 long ½, 1 long ¼, 5 long ½, 7 long ½, loin.

40 000 € – 16 000 € – 12 000 € – 8 000 € – 4 000 €

Primes aux propriétaires :

- 16 200 € *Skazino*.
 6 480 € *Sheraz*.
 4 860 € *Karlarina*.
 2 520 € *Karlstad*.
 1 620 € *Richemont*.

Primes aux éleveurs :

- 7 306 € Guy Pariente Holding.
 2 191 € Chevotet De La Hauquerie.
 1 910 € S.A. Aga Khan.
 1 367 € Stall Eos.
 730 € M^{me} Micheline Leurson.

Temps total : 3'19"50"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Pierre-Charles BOUDOT au sujet de la performance du poulain MEASURE OF TIME.

L'intéressé a déclaré que son poulain s'était mis à respirer très fortement dès la fausse ligne droite et il s'était retrouvé sans ressources à l'entrée de la ligne d'arrivée. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre SKAZINO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1396³⁶⁷ PRIX DU PAVILLON DES ANGLAIS 1 600 m

(Handicap de catégorie divisé)

(Classe 3)

Première épreuve

21 000 € (10 500, 4 200, 3 150, 2 100, 1 050)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 29 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

GRANDE PISTE

Parcours n° Q1 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +31.

224 **Unamuno IRE**, h, gr, 5 ans, par Gregorian IRE et Forrest Star GB (Fraam GB), 60 k, M^{me} V. Alonso Vidal de La Pena (A. Lemaitre), C. Alonso Pena – (n° corde 7) 1

1063 **Andersson GER**, h, b, 5 ans, par Scalo GB et Antonym USA (Bahri USA), 57 k, ♂, Stall Brésilien (A. Pouchin), G. Batistic – (n° corde 17) 2

1015 **Black Widow**, f, b, 5 ans, par Alexandros GB et Platense FR (Luth Dancer USA), 56^{1/2} k (55 k), Ecurie Trueba (M^{me} M. Velon), Rod. Collet (s) – (n° corde 4) 3

1033 **Siglo De Oro IRE**, m, b, 6 ans, par Clodovil (IRE) et Puerto Oro IRE (Entrepreneur GB), 55 k (53^{1/2} k), S. Molks (M^{me} M. Michel), M. Rulec – (n° corde 3) 4

1015	¹ Dylan Dancing IRE , m, b, 8 ans, par Dylan Thomas IRE et Raindancing IRE (Tirol IRE), 58 ^{1/2} k (57 k), C. Le Veel (M ^{me} L. Grosso), C. Le Veel – (n° corde 14)	5
1015	Samwell , h, 5 ans, 57 k, Ecurie Ascot (<i>H. Journiac</i>), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 9)	6
990	⁴ Cassard , h, 6 ans, 59 k, φ, L. Moutiez – (n° corde 10)	7
1015	² Kensai , m, 7 ans, 55 k, Qazaqstan Racing Club (<i>S. Pasquier</i>), I. Endaltev – (n° corde 11)	8
1005	Patchewollock IRE , h, 7 ans, 59 ^{1/2} k, Ecurie des Sables (<i>A. Madamet</i>), G. Nicot – (n° corde 5)	9
810	¹ Kadnikov , h, 7 ans, 57 k (55 ^{1/2} k), G. Delepau (M ^{me} A. Nicco), N. Bellanger (s) – (n° corde 16)	10
990	⁵ Kiwi Green Suite BRZ , m, 8 ans, 60 k, ♂ ★, M ^{me} L. Gallino (<i>C. Demuro</i>), D. Smaga – (n° corde 6)	–
1015	⁴ Gugus Des Brieres , h, 6 ans, 56 ^{1/2} k, D. Baker (<i>T. Trullier</i>), N. Caullery – (n° corde 13)	–
1015	Al Rassoul , h, 6 ans, 55 ^{1/2} k, ♂, P. Nicot (s) (<i>A. Crastus</i>), P. Nicot (s) – (n° corde 8)	–
1015	Oncle Fernand , h, 7 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), C. Bauer (M ^{me} A. Massin), C. Bauer – (n° corde 2)	–
1172	Kiwi Kiss , f, 5 ans, 59 ^{1/2} k, JV. Toux (<i>G. Benoist</i>), JV. Toux – (n° corde 1)	–
990	² Red Kitten , h, 8 ans, 60 k, H. de Waele (<i>T. Bachelot</i>), D. de Waele – (n° corde 15)	–
1169	¹ Soho Vicky (IRE) , f, 5 ans, 59 ^{1/2} k, D. Dumoulin (<i>M. Barzalona</i>), R. Le Gal – (n° corde 18)	–
1077	Mediterraneenne , f, 5 ans, 54 k (52 ^{1/2} k), A. Junk (s) (M ^{me} D. Santiago), A. Junk (s) – (n° corde 12)	–
	18 partants ; 54 eng. ; 18 part def. – Total des entrées : 1 672 €	
	Chev. élim. : <i>Primus Incitatus (IRE)</i>	
	Chev. retir. : <i>Lady Arkadina</i>	
	10500€ – 4200€ – 3150€ – 2100€ – 1050€	
	Primes aux propriétaires :	
	4 252 € <i>Unamuno Ire</i> , prime non attribuée.	
	1 701 € <i>Andersson Ger</i> , prime non attribuée.	
	1 275 € <i>Black Widow</i> .	
	661 € <i>Siglo De Oro Ire</i> , prime non attribuée.	
	330 € <i>Dylan Dancing Ire</i> , prime non attribuée.	
	Primes aux éleveurs :	
	892 € Anthony Quinn, prime non attribuée.	
	575 € Xavier Moyer, Christophe Moyer.	
	357 € Gestut Ittingen, prime non attribuée.	
	178 € Rathasker Stud, prime non attribuée.	
	136 € Knockaney Stud, prime non attribuée.	

1397 ³⁶⁸ **PRIX DU TOTALISATEUR AUTOMATIQUE** **1 600 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Deuxième épreuve

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 29 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

GRANDE PISTE

Parcours n° Q1 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +37,5.

1077	The Time , h, al, 5 ans, par Evasive GB et Candy Time GB (Holy Roman Emperor IRE), 57 ^{1/2} k, H. de Waele (<i>T. Bachelot</i>), D. de Waele – (n° corde 7)	1
733	Plenty City , h, b, 6 ans, par Elusive City USA et Pluie D'Or (IRE) [Bering (GB)], 60 k, Ecuries de La Roussiere SARL (<i>A. Lemaitre</i>) – (n° corde 5)	2
1077	⁴ Downeva , m, b, 8 ans, par Evasive GB et Exit Down (IRE) (Exit To Nowhere USA), 58 ^{1/2} k, Ecurie Avant-Garde (<i>F. Lefebvre</i>), M ^{me} R. Bouckhuys – (n° corde 15)	3
1013	Minnehaha , f, b, 6 ans, par Poet'S Voice GB et Sosquaw [Numerous (USA)], 56 k (54 ^{1/2} k), A. Schouteet (M ^{me} A. Nicco), A. Schouteet – (n° corde 16)	4
590	Makat Poker , f, b, 7 ans, par Dunkerque et Roanne [Saumarez (GB)], 55 k, φ, R. Meder (<i>A. Crastus</i>), M. Krebs (s) – (n° corde 4)	5
1077	⁵ Matar , h, 6 ans, 58 k (<i>N. Larenaudie</i>) – (n° corde 9)	6
1118	⁴ Clorinda IRE , f, 8 ans, 59 k (56 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} V. Mercader (M ^{me} M. Peslier), M ^{me} V. Mercader – (n° corde 12)	7
	Lantin , m, 5 ans, 59 k, M ^{me} J. Rovisse (<i>S. Pasquier</i>), L. Rovisse – (n° corde 13)	8
1179	² Premier Division , h, 6 ans, 57 ^{1/2} k (55 k), ♂, Schepens-Mervylde (M ^{me} P. Cheyer), A. Schepens – (n° corde 17)	9

991	Ayana , f, 5 ans, 59 k (57 ^{1/2} k), M ^{me} C. Auvray (M ^{me} D. Santiago), M ^{me} C. Auvray – (n° corde 1)	10
1061	Je Suis Charlie , h, 8 ans, 57 k, ♂, G. Nicot (<i>E. Hardouin</i>), G. Nicot – (n° corde 8)	–
1077	³ Absolute Summer , f, 7 ans, 58 ^{1/2} k, ♂, G. Manson, S. Labate (s) – (n° corde 14)	–
1061	Makenjar , h, 5 ans, 53 ^{1/2} k, φ, M. Krebs (s) (<i>C. Demuro</i>), M. Krebs (s) – (n° corde 10)	–
745	Fifty Days Fire , h, 5 ans, 59 ^{1/2} k, R R Racing (<i>S. Maillot</i>), R. Roels – (n° corde 6)	–
1077	Piwi Chop , m, 11 ans, 57 ^{1/2} k, Ch. Plisson (s) (<i>Y. Rousset</i>), Ch. Plisson (s) – (n° corde 3)	–
1013	³ Zephir , h, 9 ans, 59 ^{1/2} k, φ, Stall Allegra (<i>A. Pouchin</i>), M. Weber – (n° corde 18)	–
1164	Gottingen , h, 11 ans, 56 k, ♂, C. Barbaud (<i>H. Journiac</i>), Ch. Plisson (s) – (n° corde 11)	–

17 partants ; 18 eng. ; 18 part def. – Total des entrées : 919 €

Sans motif : *April Angel*

¾ long, 1 long ½, courte encolure, 1 long ¼, courte encolure, encolure, 1 long ¼, ¾ long, encolure.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

3 847 € *The Time*.

1 197 € *Plenty City*.

897 € *Downeva*.

598 € *Minnehaha*.

299 € *Makat Poker*.

Primes aux éleveurs :

1 735 € S.C.E.A. Ecurie De Montfort.

649 € Jean-Paul Deshayes, M^{me} Marie-Odile Deshayes.

487 € Roger Brugel, M^{me} Evelynne Marie.

212 € Sca Elevage De Tourgeville, M^{me} Pierre Lepeudry, M^{me} Hilary Erculiani.

162 € Haras Du Quesnay.

Temps total : 1'40"75"

Les Commissaires, ont autorisé le hongre MATAR à être amené en main au départ monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Mégane PESLIER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

Le hongre THE TIME a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

SABLÉ-SUR-SARTHE

dimanche 2 mai 2021

0233 122

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Frédéric GUILLON – Gilles LUSSON – Eric MEUNIER

1398 ⁴⁰⁸⁰ **PRIX DU PRINTEMPS** **1 650 m**
(Maiden)

9 500 € (4 750, 1 900, 1 425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 650 m env.

1028	City Rock , f, b, 3 ans, par Fascinating Rock IRE et Suffragette City IRE (Dragon Pulse IRE), 56 ^{1/2} k, E. Robin (<i>J. Cabre</i>), L. Gadbin (s) – (n° corde 5)	1
1028	⁵ Ultra Violet GER , h, b.f, 3 ans, par Sea The Moon GER et United Germany GER (Lando GER), 58 k (<i>A. Rousset</i>), J. Boissard (s) – (n° corde 3)	2
1000	Indian Soul , f, b.f, 3 ans, par Elvstroem AUS et Indian Cat (IRE) (One Cool Cat USA), 56 ^{1/2} k (53 k), SV. Gianella (<i>L. Rousseau</i>), HA. Pantall – (n° corde 9)	3
	First Drem , f, b, 3 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Shalosi [Air Chief Marshal (IRE)], 56 ^{1/2} k (53 k), Ecurie Michel Doineau (<i>T. Blanchouin</i>), J. Boissard (s) – (n° corde 4)	4
782	Highland Spirit (GB) , f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Herboriste (GB) (Hernando), 56 ^{1/2} k (54 k) (<i>J. Nicoleau</i>) – (n° corde 11)	5
1000	Show Girl , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (54 k) (<i>A. Barzalona</i>), N. Caullery – (n° corde 10)	6
133	Crystal Lady , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, Hyperion SARL (<i>C. Grosbois</i>), F. Monnier (s) – (n° corde 13)	7
	Child Of Wild , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, Ecurie Melanie (<i>J. Moutard</i>), JM. Lefebvre (s) – (n° corde 7)	8

<p>201 Miska Chope, f, 3 ans, 56^{1/2} k, ϕ, M^{me} G. Gadbled (S. Martino), M^{me} G. Gadbled – (n° corde 6)</p> <p>Ysaure, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55 k), C^{de} de H. Talhouet-Roy (M. Justum), C. Lotoux (s) – (n° corde 1)</p> <p>Diana Diamond, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), E. Leray (s) (M^{me} L. Bails), E. Leray (s) – (n° corde 12)</p> <p>11 partants; 50 eng.; 13 part def. – Total des entrées: 691 €</p> <p>Sans motif: <i>Etel Du Ninian</i></p> <p>Code anomalie DS: <i>Rivington</i></p> <p>2 long, tête, courte tête, encolure, tête, nez, encolure, 6 long, 2 long.</p> <p>4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€</p> <p>Primes aux propriétaires:</p> <p>2 565 € <i>City Rock</i>.</p> <p>1 026 € <i>Ultra Violet Ger</i>, prime non attribuée.</p> <p>769 € <i>Indian Soul</i>.</p> <p>513 € <i>First Drem</i>.</p> <p>256 € <i>Highland Spirit (Gb)</i>.</p> <p>Primes aux éleveurs:</p> <p>621 € Erwan Robin, M^{me} Carine Robin.</p> <p>427 € Appapays Racing Club.</p> <p>190 € S.C.E.A. De Marancourt, M^{me} Christian Wingtans.</p> <p>161 € Gestut Westerberg, prime non attribuée.</p> <p>95 € Elevage Haras De Bourgeauville.</p> <p>Temps total: 1'37"37"</p> <p>Les commissaires après avoir entendu l'entraîneur Jérôme Zuliani, concernant le comportement de son cheval Rivington dans les boîtes de départ, lui ont interdit de courir pendant une période de 8 jours.</p>	<p>9</p> <p>10</p> <p>–</p>
--	-----------------------------

1399 ⁴⁰⁸¹ **PRIX DE LA VAIGE** **2 850 m**
(À réclamer)

7500 € (3750, 1500, 1125, 750, 375) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 58 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 5.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 850 m env.

<p>1141 ⁵ Khovancina, f, b, f, 3 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Kastiya [Desert Style (IRE)], 56^{1/2} k (53 k), (7 000), A. Pereira (L. Rousseau), HA. Pantall – (n° corde 6)</p> <p>1251 ² Noumea, f, al, 3 ans, par Zizany IRE et Nunez [Zieten (USA)], 56^{1/2} k (53 k), (7 000), M^{me} B. Winkler (A. Barzalona), L. Gadbin (s) – (n° corde 1)</p> <p>1251 Taliouina, f, b, 3 ans, par Lucayan et Market Trend GB (Selkirk USA), 56^{1/2} k, (7 000), M^{me} B. Winkler (C. Grosbois), L. Gadbin (s) – (n° corde 2)</p> <p>1262 Perfidious Albion GB, h, gr, 3 ans, par Outstrip GB et Be Amazing IRE (Refuse To Bend IRE), 58 k (56^{1/2} k), \otimes, (7 000), M^{me} J. Ellis (M. Justum), E. Thueux – (n° corde 7)</p> <p>Gold Edge, h, gr, 3 ans, par Rajsaman et Yellow Edge GB (Nayef USA), 60 k, (9 000), GT. Ryan (J. Moutard), S. Nigge (s) – (n° corde 3)</p> <p>1153 ⁵ Mia Lady (GB), f, 3 ans, 58^{1/2} k (57 k), \otimes, (9 000), D. Cole (J. Nicoleau) – (n° corde 5)</p> <p>985 La Datcha, f, 3 ans, 58^{1/2} k, \otimes, (9 000), P. Hendrickx (J. Cabre), P. Van de Poele (s) – (n° corde 4)</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p>
---	--

7 partants; 10 eng.; 3 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 346 €

Eng. Sup.: *Taliouina*, *Perfidious Albion GB*, *Gold Edge*

2 long, 1 long, 5 long, 8 long, 8 long, 1 long.

3750€ – 1500€ – 1125€ – 750€ – 375€

Primes aux propriétaires:

2 025 € *Khovancina*.

810 € *Noumea*.

607 € *Taliouina*.

405 € *Perfidious Albion Gb*, prime non attribuée.

202 € *Gold Edge*.

Primes aux éleveurs:

490 € Ecurie Normandie Pur Sang.

300 € Gaec Campos, Luc Campos.

225 € Ecurie Pandora Racing, Ahmed Mouknass.

75 € Gerard Thomas Ryan.

63 € Ellis Stud, prime non attribuée.

Temps total: 3'12"34"

1400 ⁴⁰⁸² **PRIX DE L'ERVE** **1 650 m**
(Classe 4)

9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.500 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 650 m env.

<p>Mademoiselle Emma GB, f, b, 4 ans, par Kingman GB et Dupe GB (Observatory USA), 58^{1/2} k, Gemini Stud (S. Martino), Ed. Monfort (s) – (n° corde 1)</p> <p>989 ² Palimero GER, h, b, 4 ans, par Amaron GB et Pearl Of Love GER (Sholokhov IRE), 60 k, F. Belmont (C. Belmont), F. Belmont – (n° corde 3)</p> <p>357 Forza Sedaca, h, b, 4 ans, par Anodid (IRE) et Bella Vento GB (Shirocco GER), 60 k, O.J. McDowell (C. Grosbois), E. O'Neill (s) – (n° corde 5)</p> <p>Nour Dubawi, f, b, 4 ans, par Red Dubawi (IRE) et Zuckerpuppe GER (Seattle Dancer USA), 55^{1/2} k (54 k), M^{me} L. Kneip (M^{me} L. Bails), M^{me} L. Kneip – (n° corde 6)</p> <p>1189 ³ Magical Moment, f, b, 4 ans, par Dubawi IRE et Maka (Slickly), 56^{1/2} k, M^{me} R. Hillen (J. Cabre), S. Nigge (s) – (n° corde 4)</p> <p>Uzel, h, 4 ans, 57 k (54^{1/2} k), M^{me} S. Aknin (M^{me} A. Duporte), S. Cerulis – (n° corde 9)</p> <p>1103 Je N'Y Crois Pas, h, 4 ans, 57 k, \otimes, D. Blot (J. Moutard), O. Regley – (n° corde 7)</p> <p>718 Saga Cliff, h, 4 ans, 57 k (53^{1/2} k) (L. Rousseau), HA. Pantall – (n° corde 2)</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p>
--	---

8 partants; 42 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 1 230 €

Sans motif: *Shymay GB*

tête, 5 long, 3 long, 3/4 long, 1 long, 2 long, 2 long.

4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux propriétaires:

1 923 € *Mademoiselle Emma Gb*, prime non attribuée.

769 € *Palimero Ger*, prime non attribuée.

577 € *Forza Sedaca*.

384 € *Nour Dubawi*.

192 € *Magical Moment*.

Primes aux éleveurs:

403 € Faisal Meshrf Alqatani, prime non attribuée.

260 € Olivier Joseph McDowell.

173 € Winfried Reinke, M^{me} Erika Mader.

161 € Gestut Etzean, prime non attribuée.

56 € Earl Haras Du Logis, Julian Ince.

Temps total: 1'39"24"

1401 ⁴⁰⁸³ **PRIX DE LA VEGRE** **1 650 m**
(À réclamer valeur handicap - Cavalières & Gentlemen-Riders)

(Classe 4)

7500 € (3750, 1500, 1125, 750, 375) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, ayant une valeur handicap égale ou inférieure à 32 k., mis à réclamer pour 5.000 ou 7.000. **Poids : 66 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 7.000 porteront 2 k. En outre, tout gagnant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, portera 2 k.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 650 m env.

<p>897 Gymkhana GB, h, al, 8 ans, par Equiano et Village Fete GB (Singspiel IRE), 68 k, \otimes, (7 000), Ecurie des Galops du Maine (F. Gautier), de P. Chevigny – (n° corde 2)</p> <p>1152 ¹ Arel Nova, m, b, 4 ans, par Havana Gold IRE et Elzebieta (IRE) (Monsun GER), 68 k (66^{1/2} k), (5 000), Ecurie Pandora Racing (M^{me} D. Lopez Leret), M. Delcher Sanchez – (n° corde 5)</p> <p>Pitty Pot GB, f, b, 4 ans, par Sayif IRE et Lady Love GB (Pursuit Of Love GB), 66^{1/2} k (64^{1/2} k), (7 000), SA. Quirke (B. Bourgeois) – (n° corde 6)</p> <p>Morgny USA, m, b, 5 ans, par Elusive Quality USA et Manuka Honey USA (Borrego USA), 68 k (64^{1/2} k), (7 000), A. Denis (M^{me} C. Joubert), A. Fouassier – (n° corde 3)</p> <p>1152 ² Usain Best, h, b, 9 ans, par Whipper USA et Take Grace (Take Risks), 68 k, (7 000), JC. Daoudal (P. Lotout) – (n° corde 1)</p> <p>1188 Usticia, f, 5 ans, 64^{1/2} k (66 k), \otimes, (5 000) (Max. Denuault) – (n° corde 4)</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p>
---	---

6 partants; 14 eng.; 6 part def. – Total des entrées: 102 €

5 long, courte tête, 1 long 1/2, 4 long, 8 long.

3 750€ – 1 500€ – 1 125€ – 750€ – 375€

Primes aux propriétaires :

- 1 181 € *Gymkhana Gb*, prime non attribuée.
607 € *Arel Nova*.
455 € *Pitty Pot Gb*, prime non attribuée.
303 € *Morgny Usa*, prime non attribuée.
118 € *Usain Best*.

Primes aux éleveurs :

- 600 € Juddmonte Farms Ireland, prime non attribuée.
180 € All Seasons Bloodstock Ltd.
135 € Llety Stud, prime non attribuée.
90 € Canterbury Farm, prime non attribuée.
60 € M^{me} Nadine Chiari.

Temps total : 1'44"9"

1402 4084 PRIX DE LA SARTHE 1 650 m (Classe 4)

8 500 € (4 250, 1 700, 1 275, 850, 425) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas gagné 12.000, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.500 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 650 m env.

- 848 2 **Graignes**, h, b, 5 ans, par Zoffany IRE et Grey Anatomy (GB) (Slickly), 60 k, FTP Equine Holdings Ltd (*C. Grosbois*), E. O'Neill (s) – (n° corde 6) 1
- 1224 **Jumpin' Jack Flash**, h, b, 7 ans, par Sunday Break JPN et Slap Shade IRE (Invincible Spirit IRE), 62 k (60^{1/2} k), G. Kob (*J. Nicoleau*) – (n° corde 2) 2
- 848 1 **Perle De Nuit**, f, b, 5 ans, par Siyouni et Sagariya [Shamardal (USA)], 60^{1/2} k (*S. Martino*), Ed. Monfort (s) – (n° corde 1) 3
- 1163 **Mia Wallace**, f, b.f, 7 ans, par No Risk At All et Quellaffaire [Charge D'Affaires (GB)], 59^{1/2} k, D. Quedillac (*A. Rousset*), J. Boissard (s) – (n° corde 5) 4
- 983 **Huda**, f, b, 8 ans, par Equiano et Leni Riefenstahl IRE (Mull Of Kintyre USA), 61^{1/2} k (58 k), G. Kob (*C. Raimbault*) – (n° corde 4) 5
- 1163 **Vipin**, h, 6 ans, 59 k, ϕ , R. Sansom (*J. Cabre*), M^{me} JF. Hughes – (n° corde 3) 6

6 partants ; 15 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 152 €

2 long, 1 long, 4 long, 6 long, 3/4 long.

4 250€ – 1 700€ – 1 275€ – 850€ – 425€

Primes aux propriétaires :

- 1 721 € *Graignes*.
535 € *Jumpin' Jack Flash*.
516 € *Perle De Nuit*.
267 € *Mia Wallace*.
133 € *Huda*.

Primes aux éleveurs :

- 507 € Ecurie Eurolog.
290 € M^{me} Geraldine Bouquill, Andre Ladeveze.
232 € Pierre Cornou.
145 € Michel Chartier.
72 € Razza Della Sila Srl.

Temps total : 1'39"77"

SAVENAY

0156 122

dimanche 2 mai 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Philippe SOUCHAND - Marc POTIRON - Jérôme DALIBERT - Tony GUIRRON

1403 4077 PRIX JEAN LEBRETON 2 600 m (À réclamer)

Réservée F.E.E.

6 500 € (3 250, 1 300, 975, 650, 325) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, nés et élevés en France, et mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 5.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 600 m env.

- 1251 **Action Sim**, m, b, 3 ans, par Dabirsim et Anna Felicia [Myboycharlie (IRE)], 56 k (52^{1/2} k), (7 000), B. Raber (*F. Wartel*), L. Gadbin (s) – (n° corde 8) 1
- 1085 **Thessalonique**, h, b, 3 ans, par Youmzain IRE et Tessa [Linngari (IRE)], 56 k (54 k), (7 000), L. Edon (*A. Baron*), L. Edon – (n° corde 7) 2
- 1255 **Stick And Carrot**, h, b.f, 3 ans, par Elusive City USA et Carrot And Stick (IRE) [Sageburg (IRE)], 56 k (52^{1/2} k), (7 000) (*H. Lebouc*), J. Boissard (s) – (n° corde 2) 3
- 1141 **Ethel Et Nathalie**, f, gr, 3 ans, par Polarix (GB) et Dioline [Elusive City (USA)], 54^{1/2} k, (7 000), JP. Vanden Heede (*E. Etienne*), J. Marion (s) – (n° corde 5) 4
- 960 4 **Malayan Style**, h, gr, 3 ans, par Style Vendome et Malacca Straits GB (Cacique IRE), 56 k (54^{1/2} k), (7 000), WJ. Fyfe (*J. Moisan*), L. Carberry (s) – (n° corde 1) 5
- 1255 4 **Tasha (IRE)**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (51 k), (7 000), J. Boissard (s) (*M^{me} L. Oger*), J. Boissard (s) – (n° corde 6) 6
- 1255 **Dexter Calys**, h, 3 ans, 56 k (54^{1/2} k), (7 000), M^{me} M. Bedel (*M^{me} C. Ravelli*), M^{me} M. Desvaux – (n° corde 4) 7
- Tama Daven**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53^{1/2} k), \otimes , (7 000), A. Renault (*T. Renier*), A. Renault – (n° corde 3) 8

8 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 154 €

Eng. Sup. : *Dexter Calys*

1 long 1/4, 1/2 long, 2 long, 3/4 long, 1 long, 1 long.

3 250€ – 1 300€ – 975€ – 650€ – 325€

Primes aux éleveurs :

- 520 € Ecurie Normandie Pur Sang.
208 € Gerard Samama.
156 € Gerard Samama.
104 € Jean-Pierre Vanden Heede.
52 € Suc. Harry Parkes, M^{me} Julie Parkes.

1404 4078 PRIX TZARINE DE LA MONE 2 600 m (Classe 4)

7 500 € (3 750, 1 500, 1 125, 750, 375) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant jamais reçu une allocation de 4.500. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 2.500 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 600 m env.

- Falcaime**, f, b, 4 ans, par Falco USA et Je Me Aime [Pistolet Bleu (IRE)], 55^{1/2} k (53 k), S. Renaud (*M^{me} C. Gendron*), S. Renaud – (n° corde 8) 1
- 944 **Restelo GB**, h, b, 4 ans, par Toronado (IRE) et Kleo GR [Kavafi (IRE)], 57 k (54^{1/2} k) (*M^{me} A. Le Lay*), B. Audouin (s) – (n° corde 9) 2
- 850 **Laurouni (IRE)**, h, b, 4 ans, par Siyouni et Laura GER [Montjeu (IRE)], 57 k, J. Halley (*E. Etienne*), Gab. Leenders (s) – (n° corde 3) 3
- 467 **Little Wood**, h, b, 4 ans, par Falco USA et Born For This [Early March (GB)], 57 k (54^{1/2} k), F. Dehez (*M^{me} C. Ravelli*), F. Dehez – (n° corde 1) 4
- 949 **Geographe**, h, b, 4 ans, par George Vancouver USA et Elle Est D'Or [Archange D'Or (IRE)], 57 k (54^{1/2} k), A. Ramet (s) (*M^{me} L. Oger*), A. Ramet (s) – (n° corde 5) 5
- Holy Bere**, f, 4 ans, 60^{1/2} k (58 k) (*H. Lebouc*), A. Fouassier – (n° corde 6) 6
- Pretty Joy**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (54 k), P. Despouy (*J. Moisan*), M^{me} C. O'Halloran – (n° corde 10) 7
- 951 **Balong Bay**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (52 k), M^{me} N. Martin Lechot (*F. Wartel*), L. Gadbin (s) – (n° corde 2) 8
- 1138 **Perfect Run**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (53 k), P. Le Gal (*T. Renier*), P. Le Gal – (n° corde 7) 9
- 1138 **Daring**, m, 4 ans, 57 k (54^{1/2} k), R. Hoellard (*A. Baron*), R. Marcel – (n° corde 4) 10

10 partants ; 29 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 219 €

nez, 1 long, tête, 1/2 long, 3/4 long, encolure, nez, loin, loin.

3 750€ – 1 500€ – 1 125€ – 750€ – 375€

Primes aux propriétaires :

- 1 518 € *Falcaime*.
607 € *Restelo Gb*, prime non attribuée.
455 € *Laurouni (Ire)*.
303 € *Little Wood*.
151 € *Geographe*.

Primes aux éleveurs :

- 684 € Stéphane Renaud, Fabrice Renaud.
 205 € Ecurie Des Monceaux, Gestut Iltlingen.
 136 € Christian Guillem.
 127 € Stilvi Compania Financiera S. A, prime non attribuée.
 68 € Earl De L'Herminet, Ecurie Cerdeval.

Les Commissaires, ont autorisé le cheval LITTLE WOOD à se rendre en main au départ, l'entraîneur Fabien DEHEZ ayant fait la demande dans les délais impartis.

1405 ⁴⁰⁷⁹ **PRIX DE MALVILLE** **2 600 m**
 (À réclamer)
 (Classe 4)

6500 € (3250, 1 300, 975, 650, 325) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, nés et élevés en France, mis à réclamer pour 3.000, 4.000 ou 5.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 4.000 porteront 1 k, pour 5.000, 2 k. En outre, tout gagnant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, portera 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 600 m env.

- History Dream**, h, gr, 10 ans, par Sagacity et Manixa [Manninamix (GB)], 58 k (55^{1/2} k), φ, (5 000), B. Audouin (s) (*M^{me} A. Le Lay*), B. Audouin (s) – (n° corde 2) **1**
- Tayouma**, f, b.f, 4 ans, par Sommerabend GB et Mayouta (Highest Honor), 56^{1/2} k (53 k), (5 000), M^{me} A. Boissard (*H. Lebouc*), J. Boissard (s) – (n° corde 7) **2**
- 923 Creek Of Zambia**, f, n.p, 9 ans, par Zambezi Sun GB et Nelson Crack (Chichicastenango), 56^{1/2} k (54 k), (5 000), R. Marcel (*A. Baron*), R. Marcel – (n° corde 3) **3**
- 1139³ Rajamsyl**, h, gr, 6 ans, par Rajsaman et Landelles (IRE) (High Chaparral IRE), 58 k, φ, (5 000) (*E. Etienne*), A. Le Clerc (s) – (n° corde 9) **4**
- 1139 Mahir**, h, b, 9 ans, par Makfi GB et Shifting Sands (Hernando), 56 k (53^{1/2} k), ♂, (3 000), A. Bidon (*M^{me} C. Gendron*), A. Bidon – (n° corde 6) **5**
- 1257⁴ King The Great**, h, 4 ans, 58 k (54^{1/2} k), (5 000) (*M^{me} L. Oger*), J. Boissard (s) – (n° corde 4) **6**
- 1139 Sun And Polo**, h, 10 ans, 56 k (53^{1/2} k), (3 000), P. Le Gal (*T. Renier*), P. Le Gal – (n° corde 1) **7**
- 1154 Mab Gerard**, h, 4 ans, 57 k (54^{1/2} k), (4 000), M. Gilot (*M^{me} C. Ravelli*), G. Juillet – (n° corde 8) **dér**

8 partants ; 15 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 131 €
 courte encolure, 3 long, 2 long, 2 long, 1 long, 4 long.

3250€ – 1 300€ – 975€ – 650€ – 325€

Primes aux éleveurs :

- 520 € Bruno Audouin, Frederic Landais, Anthony Audouin.
 208 € M^{me} Agnes Capocasale.
 156 € Suc. Antoinette Ouvre.
 104 € Poulinières. Com.
 52 € S.A. Cheikh Abdullah Bin Khalifa Al Thani.

Les Commissaires, ont autorisé le cheval MAB GERARD à se rendre en main au départ, l'entraîneur Grégoire JUILLET ayant fait la demande dans les délais impartis.

TARBES

0552 122

dimanche 2 mai 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Jacques CAMY – Timothy ROBINSON –
 François GALIBERT

1406 ⁴⁰⁹⁴ **PRIX DE LANNEMEZAN** **1 100 m**
 (Mâles et Hongres)
 (Inédits)

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **2 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 58 k.**

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 100 m env.

- Morris Bonas**, m, b, 2 ans, par Myboycharlie IRE et Signoret (IRE) [Naaqoos (GB)], 58 k (55^{1/2} k), E. Rosjoe (*C. Merille*), D. Guillemain (s) – (n° corde 1) **1**
- Sluzewiec**, m, b.m, 2 ans, par Invincible Spirit IRE et Causa Proxima (Kendor), 58 k, Ecuries Serge Stempniak (*JB. Eyquem*), J.C. Rouget (s) – (n° corde 5) **2**

- Merano**, m, b, 2 ans, par Fast Company IRE et Disappointing IRE (Excellent Art GB), 58 k, J.C. Rouget (s) (*G. Trolley de P.*), J.C. Rouget (s) – (n° corde 4) **3**
- Marasma**, m, n.p, 2 ans, par Johnny Barnes IRE et Kick Down IRE (Arcano IRE), 58 k, M. Guarnieri (*F. Veron*), M. Guarnieri – (n° corde 3) **4**
- Le Houleme**, m, al, 2 ans, par Recorder GB et La Hoguette [Le Havre (IRE)], 58 k, G. Augustin-Normand (*J. Auge*), C. Ferland (s) – (n° corde 2) **5**

5 partants ; 7 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 241 €

1 long ¾, encolure, 2 long ½, 1 long ½.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 5 670 € *Morris Bonas*.
 2 268 € *Sluzewiec*.
 1 701 € *Merano*.
 1 134 € *Marasma*.
 567 € *Le Houleme*.

Primes aux éleveurs :

- 1 907 € Select Bloodstock Ltd.
 498 € M^{me} Gilles Forien, Irish National Stud Cy Ltd.
 381 € Maurizio Guarnieri.
 374 € Fratini Allev. E Corse Srl.
 190 € Franklin Finance S.A. .

Temps total : 1'9"60"

Le poulain MERANO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1407 ⁴⁰⁹⁵ **PRIX DE LA VILLE DE SAN SEBASTIAN** **1 100 m**
 (Femelles)
 (Inédits)

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour pouliches de **2 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 58 k.**

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 100 m env.

- Keshana**, f, b, 2 ans, par Ifraaj GB et Kestila (GB) (Siyouni), 58 k (*JB. Eyquem*), J.C. Rouget (s) – (n° corde 2) **1**
- Baileys Blessing**, f, b, 2 ans, par Supplément GB et Jalissa GB (Mister Baileys GB), 58 k, ♂, G.R. Bailey Ltd (*M. Forest*), W. Walton – (n° corde 8) **2**
- Tafser**, f, b, 2 ans, par Shalaa IRE et Dhan IRE (Dubawi IRE), 58 k, Al Shaqab Racing (*E. Revolte*), D. Guillemain (s) – (n° corde 7) **3**
- Curaro Light**, f, b, 2 ans, par Al Wukair IRE et Geriba [Redoute'S Choice (AUS)], 58 k, M. Guarnieri (*F. Veron*), M. Guarnieri – (n° corde 6) **4**
- Barrua**, f, gr, 2 ans, par Morandi et Dinka (Diamond Green), 58 k, S. Brogi (*I. Mendizabal*), S. Brogi – (n° corde 1) **5**
- Spain Sage IRE**, f, 2 ans, 58 k (*G. Guedj-Gay*), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 3) **6**
- Al Wakrah**, f, 2 ans, 58 k (54^{1/2} k), Al Shaqab Racing (*M^{me} A. Mekouche*), S. Brogi – (n° corde 5) **7**
- La Baroche**, f, 2 ans, 58 k (54^{1/2} k), Ecurie Antonio Caro (*H. Mouesan*), J.C. Rouget (s) – (n° corde 4) **8**

8 partants ; 11 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 637 €
 Eng. Sup. : *Barrua*

4 long ½, 1 long ¼, nez, 1 long ½, ¾ long, ¾ long, 1 long ¼.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 5 670 € *Keshana*.
 2 268 € *Baileys Blessing*.
 1 701 € *Tafser*.
 1 134 € *Curaro Light*.
 567 € *Barrua*.

Primes aux éleveurs :

- 1 246 € S.A. Aga Khan.
 762 € Haras Des Trois Chapelles.
 572 € Al Shaqab Racing.
 381 € M^{me} Marie-Laure Collet, Bernard Jeffroy.
 190 € Frederic Bragato.

Temps total : 1'8"0"

La pouliche KESHANA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1408 ⁴⁰⁹⁶ **PRIX ALAIN LEQUEUX** **2 300 m**
 (Inédits)

16000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 58 k.**

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 300 m env.

- Rainband USA**, f, b, 3 ans, par Medaglia D'Oro USA et Fitful Skies IRE (Dubawi IRE), 56^{1/2} k, Godolphin SNC (A. Gavilan), HA. Pantall – (n° corde 8) **1**
- Mamluk GB**, m, b.f, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Fork Lightning USA (Storm Cat USA), 58 k, Denford Stud (JB. Eyquem), JC. Rouget (s) – (n° corde 5) **2**
- Malakahna**, f, b, 3 ans, par Manduro GER et Alakhana [Dalakhani (IRE)], 56^{1/2} k, Wertheimer & Frère (J. Auge), C. Ferland (s) – (n° corde 4) **3**
- Anoushka**, f, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Monava [El Prado (IRE)], 56^{1/2} k, M^{me} C. Elwes (V. Seguy), Ed. Monfort (s) – (n° corde 6) **4**
- Kassumay**, f, b, 3 ans, par Prince Gibraltar et Keyminda [Zamindar (USA)], 56^{1/2} k (55 k), K. Fernandez (M^{me} A. Merou), de B. Montzey (s) – (n° corde 3) **5**
- Imperatrice Bere**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, M^{me} A. Negre de Watrigant (M. Forest), de D. Watrigant (s) – (n° corde 1) **6**
- Jock Ma Cuddie**, h, 3 ans, 58 k, DJ. Mackay (M. Foulon), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 7) **7**

7 partants ; 9 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 1011 €
Eng. Sup. : *Kassumay*

Code anomalie DS : *Okinayo*

4 long 1/2, 3 long, 1 long 3/4, courte encolure, 6 long, 5 long.

8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires :

- 4 320 € *Rainband Usa*, prime non attribuée.
1 728 € *Mamluk Gb*, prime non attribuée.
1 296 € *Malakahna*.
864 € *Anoushka*.
432 € *Kassumay*.

Primes aux éleveurs :

- 720 € Wertheimer & Frère.
680 € Godolphin, prime non attribuée.
320 € Aylesfield Farms Stud.
272 € Denford Stud, prime non attribuée.
160 € Bruno Plainfosse, M^{me} Isabelle Ribard.

Temps total : 2'36"70"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Christophe CHEMINAUD en ses explications, lui ont indiqué que le poulain OKINAYO sera interdit de courir pour une durée de 8 jours, suite à son refus de rentrer dans sa stalle de départ.

La pouliche RAINBAND USA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1409 ⁴⁰⁹⁷ **PRIX DE LA VILLE DE LOURDES** **2 100 m**
(Handicap)

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 26.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 100 m env.

Référence : +26.

- 1117** ² **Calliope**, f, b.f, 3 ans, par Diamond Green et Celendine GB (Oratorio IRE), 60 k (58^{1/2} k), Mat. Daguzan-Garros (M^{me} A. Merou), de B. Montzey (s) – (n° corde 9) **1**
- 1084** ² **Yamina**, f, al, 3 ans, par Territoires IRE et Irish Song [Singspiel (IRE)], 57^{1/2} k, Cheik ABK. Al Thani (A. Gavilan), HA. Pantall – (n° corde 1) **2**
- 1241** ³ **Katchi**, f, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Super Nana [Anabaa (USA)], 56 k (C. Cadel), C. Bonin (s) – (n° corde 7) **3**
- 1117** ⁵ **Serenity**, f, b, 3 ans, par Battle Of Marengo IRE et Bride Unbridled IRE (Hurricane Run IRE), 56^{1/2} k, φ, Al Asayl France (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 3) **4**
- 1262** ⁴ **Jery Smaih**, m, b.f, 3 ans, par Style Vendome et Trainnah GB (Pivotal GB), 57 k, φ, I. Elarre Alvarez (I. Mendizabal), I. Elarre Alvarez – (n° corde 6) **5**
- 701** ⁶ **Timsar**, m, 3 ans, 61^{1/2} k (59 k), Ecurie Philippe Segalot (H. Mouesan), JC. Rouget (s) – (n° corde 2) **6**
- 1117** **El Corro**, m, 3 ans, 55^{1/2} k, A. Galdona Inurrategui (F. Veron), R. Avial Lopez – (n° corde 8) **7**
- 1241** ⁵ **Agamemnon**, h, 3 ans, 55 k, S. Chevalier (A. Werle), S. Chevalier – (n° corde 5) **8**

878 ³ **Cosy**, h, 3 ans, 56^{1/2} k, Ecurie du Gave (J. Auge), de D. Watrigant (s) – (n° corde 4) **9**

9 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 669 €
Eng. Sup. : *Katchi*

1 long 1/4, 1 long 1/4, 1/2 long, 3 long, tête, 1 long, 7 long, 8 long.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 4 860 € *Calliope*.
1 944 € *Yamina*.
1 458 € *Katchi*.
972 € *Serenity*.
486 € *Jery Smaih*.

Primes aux éleveurs :

- 1 801 € Mathieu Daguzan-Garros.
540 € Baudron (S).
471 € Peter Anastasiou.
235 € Al Asayl Bloodstock Ltd.
180 € Nasser Abdulla A. A. Al-Mesned.

Temps total : 2'19"10"

La pouliche YAMINA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1410 ⁴⁰⁹⁸ **PRIX JEAN PEYTA** **1 500 m**
(Handicap de catégorie)
(Classe 4)

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 25 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 500 m env.

Référence : +35.

- 560** **Javea**, f, n.p, 5 ans, par Cat Junior USA et Batuxa SPA (Alzao USA), 56^{1/2} k, I. Alonso Quevedo (M. Foulon), RC. Montenegro – (n° corde 11) **1**
- 275** ² **War Asset ITY**, h, b, 8 ans, par Blu Air Force IRE et Tell Me ITY (Machiavellian USA), 57^{1/2} k, ♂, Sparkling Star (G. Trolley de P.), C. Bonin (s) – (n° corde 6) **2**
- Bobbio**, h, b, 8 ans, par Diamond Green et Carnet De Bal (GB) (Kingsalsa USA), 55 k, ♂, M^{me} D. Buba (F. Veron), J. Piednoel – (n° corde 1) **3**
- 1164** ¹ **Eva Glitters**, f, b, 6 ans, par Evasive GB et Loupy Glitters [Loup Solitaire (USA)], 56^{1/2} k (54 k), I. Elarre Alvarez (M^{me} M. Meyer), I. Elarre Alvarez – (n° corde 2) **4**
- 1086** ⁵ **Vega Dream (GB)**, m, al, 4 ans, par Lope De Vega IRE et Sheringa [Oasis Dream (GB)], 59 k, M^{me} J. Guillaume (V. Seguy), Ed. Monfort (s) – (n° corde 7) **5**
- 1013** ⁴ **Dantzig Chop**, h, 6 ans, 51 k, ♂, Y. Duprat (M^{me} L. Le Pemp), W. Walton – (n° corde 10) **6**
- 1077** **Ma Petite Toscane**, f, 6 ans, 58^{1/2} k, φ, J. Pereira Lopes (I. Mendizabal), I. Elarre Alvarez – (n° corde 9) **7**
- 1118** ³ **Magic Why**, h, 6 ans, 57^{1/2} k (56 k), A. Lopez (M^{me} A. Merou), A. Lopez – (n° corde 8) **8**
- 1109** **Djannabi**, m, 4 ans, 60 k, φ, N. Ozguler (C. Cadel), D. Morisson (s) – (n° corde 5) **9**
- 983** **La Miss**, f, 6 ans, 52 k, P. Dubois (G. Guedj-Gay), P. Dubois – (n° corde 13) **10**
- 1164** ³ **Sugar Bay GB**, f, 7 ans, 52^{1/2} k, F. Cellier (W. Smit), F. Cellier – (n° corde 14) –
- Na Rua POR**, h, 4 ans, 52 k (50^{1/2} k), I. Elarre Alvarez (H. Mouesan), I. Elarre Alvarez – (n° corde 3) –
- 12 partants ; 25 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 661 €
Sans motif : *Jonh For Always*
- 1 long 1/4, 1 long 1/4, tête, courte encolure, tête, 2 long, nez, 1/2 long, 3 long.
6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€
- Primes aux propriétaires :
- 2 430 € *Javea*.
756 € *War Asset Ity*, prime non attribuée.
567 € *Bobbio*.
378 € *Eva Glitters*.
243 € *Vega Dream (Gb)*.
- Primes aux éleveurs :
- 1 095 € Miguel Alonso Gomez.
312 € Azienda Agricola Al Deni, prime non attribuée.
307 € Mathieu Daguzan-Garros.
205 € Scea Ecurie Bader.
71 € Sc Ecurie De Meautry.

Temps total : 1'35"30"

La jument SERAPHIM GB a été déclarée non-partante pour raisons vétérinaire (boiterie).

Les Commissaires, ont autorisé la jument EVA GLITTERS à participer à la course considérant que les conditions d'engagement avaient été respectées conformément à l'article 121 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey Marlène MEYER en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

La jument JAVEA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1411 ⁴⁰⁹⁹ **CRITERIUM DES 3 ANS** **2 100 m**

(Anglo-Arabs 12,5 % et plus)

Réserve F.E.E.

25 000 € (12500, 5000, 3750, 2500, 1250) – dotation France Galop

CLASSIC II

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids : 59 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places : 1 k. par 4.000 reçus. En outre, les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k. ; 25 %, 4 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et Jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.

En application des dispositions de l'Article 125 du Code des Courses au Galop, les éliminations seront effectuées dans l'ordre croissant des sommes reçues en victoires et places.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 100 m env.

- | | | |
|------------|---|-----------|
| 930 | Saint' Jac , m, b, 3 ans, par Jeu St Eloi et Triumphant (L'Estragon), 59 k (57 ^{1/2} k), K. Tavares (M ^{me} A. Merou), K. Tavares – (n° corde 11) | 1 |
| 930 | J'O Bello , m, b, 3 ans, par Nombre Premier (GB) et Bellie Jolie (Dearling Joli), 57 k, φ, M ^{me} C. Courtade (V. Seguy), M ^{me} C. Courtade – (n° corde 10) | 2 |
| 930 | Hawai De Pompadour , m, b, 3 ans, par Maresca Sorrento et Hestampe Japonaise (Kadalko), 61 k, Ecurie Cerdeval (G. Trolley de P.), M ^{me} I. Gallorini – (n° corde 12) | 3 |
| 930 | Socrate , m, b, 3 ans, par Bathyrhon GER et Sixtees [Garde Royale (IRE)], 59 k, J. Detre (J. Auge), A. Chaille-Chaille – (n° corde 1) | 4 |
| 619 | Santo Rini , m, b, f, 3 ans, par Ragtime Pontadour et Thera [Rashbag (GB)], 56 k, Ecurie Pierre Pilarski (A. Gavilan), D. Guillemain (s) – (n° corde 5) | 5 |
| 930 | Cent De Vergne , h, 3 ans, 59 k, B. Loustaud (M. Foulon), L. Cadot – (n° corde 7) | 6 |
| 930 | Palikao , m, 3 ans, 59 k (E. Revolte), D. Guillemain (s) – (n° corde 9) | 7 |
| 619 | Imperial' Jac , m, 3 ans, 59 k, φ, M ^{me} C. Courtade (M. Forest), M ^{me} C. Courtade – (n° corde 8) | 8 |
| | Blacklande , m, 3 ans, 59 k, E. Grall (s) (T. Henderson), E. Grall (s) – (n° corde 4) | 9 |
| | Shekir , m, 3 ans, 59 k, Ecurie Biraben (A. Werle) – (n° corde 2) | 10 |
| | Raconteuse , f, 3 ans, 57 ^{1/2} k, X. Libbrecht (G. Bon) – (n° corde 3) | - |

11 partants ; 12 eng. ; 1 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 330 € Eng. Sup. : Imperial' Jac

Constitution spéciale : *Idee Noire D'Ayza*

5 long 1/2, 5 long 1/2, 2 long 1/2, courte encolure, tête, 6 long, 9 long, 1 long, 8 long.

12500€ – 5000€ – 3750€ – 2500€ – 1250€

Primes aux éleveurs :

- 2 250 € Jacques Grandchamp Des Raux, M^{me} Laurence Grandchamp Des Raux.
 900 € Haras De Beaulieu, Jean-Luc Gaillard.
 675 € Haras National De Pompadour.
 450 € Michel Parreau-Delhotte.
 225 € Mathieu Daguzan-Garros, Frederic Daguzan-Garros, Raphael Daguzan-Garros.

Temps total : 2'19"50"

La pouliche IDEE NOIRE D'AYZA (AC1) a été déclarée non-partante par le juge au départ, cette dernière s'étant renversée derrière les stalles de départ.

Le poulain SAINT'JAC (AC1) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1412 ⁴¹⁰⁰ **PRIX PIERRE DE CASTELBAJAC** **2 300 m**

(Anglo-Arabs 12,5 % et plus)

Réserve F.E.E.

30000 € (15000, 6000, 4500, 3000, 1500) – dotation France Galop

CLASSIC II

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids : 59 k.** Les chevaux ayant, en victoires et places, reçu 40.000 porteront 1 k. ; 60.000, 2 k. ; 80.000, 3 k. ; 100.000, 4 k. ; 120.000, 5 k. En outre, les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k. ; 25 %, 4 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et Jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.

En application des dispositions de l'Article 125 du Code des Courses au Galop, les éliminations seront effectuées dans l'ordre croissant des sommes reçues en victoires et places.

L'Association Anglo-Course offrira une prime de 800 euros au cheval classé 6^e, sous réserve que le propriétaire et les co-propriétaires, l'éleveur et les co-éleveurs ainsi que l'entraîneur soient membres de l'Association Anglo-Course au 1^{er} janvier 2021.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 300 m env.

- | | | |
|-------------|---|----------|
| 1 | Calife De Paulhac , m, n.m, 4 ans, par Don Tirso et Lili De Bersac [Fairly Ransom (USA)], 57 k, M ^{me} C. Courtade (M. Forest), M ^{me} C. Courtade – (n° corde 2) | |
| 1073 | 4 Heure D'Hiver , f, b, f, 4 ans, par Olzarte De Collongues et Chica De Paban [Policy Maker (IRE)], 53 ^{1/2} k, φ, de B. Montzey (s) (M ^{me} A. Merou), de B. Montzey (s) – (n° corde 7) | 2 |
| 3 | Mosky , h, b, 5 ans, par Kentucky Dynamite USA et Mossaka (Fast), 59 k, Haras du Bosquet (A. Gavilan), D. Guillemain (s) – (n° corde 6) | |
| 1073 | 1 Goodluck Pontadour , m, al, 5 ans, par Anabaa Blue (GB) et Une Pontadour (Jebeland Pontadour), 57 k, F. Masson-Regnault (M ^{me} L. Le Pemp), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 8) | 4 |
| 5 | Goudurisk Lauteix , h, b, f, 5 ans, par Amadeus Wolf GB et Hazanea (Hasa), 57 k, D. Marchand (I. Mendizabal), de T. Lauriere – (n° corde 1) | |
| 1073 | 2 Petite Robe Noire , f, 5 ans, 53 ^{1/2} k (54 k), Y. Boutin (J. Auge), T. Fourcy – (n° corde 5) | 6 |
| 1073 | 3 Magic De La Rue , h, 5 ans, 55 k, φ, M. Guildoux (E. Revolte), M ^{me} AL. Guildoux – (n° corde 3) | 7 |
| 8 | 842 Nevalande , f, 5 ans, 53 ^{1/2} k, P. Prunet-Foch (M ^{me} A. Mekouche), M ^{me} M. Prunet-Foch – (n° corde 4) | |

8 partants ; 11 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 138 €

1 long, 3 long 1/2, tête, 2 long, 2 long 1/2, 5 long, loin.

15000€ – 6000€ – 4500€ – 3000€ – 1500€

Primes aux éleveurs :

- 2 700 € Eric Lacherade.
 1 080 € Haras De Lassos, M^{lle} Laure Dhainaut.
 810 € Haras Du Bosquet.
 540 € Francois Maillot, Haras Des Roccs.
 270 € James Boulesteix.

Temps total : 2'34"10"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Lily LE PEMP en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} inf - 6 cps).

Le poulain CALIFE DE PAULHAC (AA3) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

NANCY-BRABOIS

0903 123

lundi 3 mai 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Corinne JACQUEMINET – Robert RICHY – Philippe PAVILLON

1413 ⁴¹¹⁸ **PRIX DES MACARONS** **1 350 m**

(Handicap de catégorie)

(Classe 3)

15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus.**

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 28 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 350 m env.

Référence: +32.

- 1052 **Amerikanane**, f, b.f, 5 ans, par American Devil et Doukanane [Turgeon (USA)], 57^{1/2} k, T. Raber (*E. Hardouin*), S. Cerulis – (n° corde 5) 1
- 870 ¹ **Joan Jet**, f, b, 6 ans, par Equiano et Amarinda GER (Tiger Hill IRE), 57^{1/2} k, JP. Claudic (*J. Claudic*), A. Acker – (n° corde 10) 2
- 1063 **Best Evening**, f, gr, 4 ans, par Sommerabend GB et Best Dreaming GER (Big Shuffle USA), 57 k, ♂, Stall Ad Episas (*C. Leoeuvre*), A. Suborics – (n° corde 6) 3
- 902 **Heave Ho**, m, b, 9 ans, par Siyouni et Shavya (GB) (Shavian GB), 51 k, P. Jonckheere (*E. Verhestraeten*), M^{me} K. Hoste – (n° corde 1) 4
- 1178 **Galloon**, m, b, 4 ans, par Dandy Man IRE et Haute Couture [Invincible Spirit (IRE)], 60 k (58^{1/2} k), Stall Ikera (*M^{me} D. Santiago*), M. Geisler – (n° corde 9) 5
- 1235 **White Elusive**, f, 4 ans, 51^{1/2} k, ♂, R. Meder (*M^{me} S. Vogt*), M. Krebs (s) – (n° corde 7) 6
- 1239 **Poldina**, h, 6 ans, 60 k, ♂, R. Meder (*PC. Boudot*), M. Krebs (s) – (n° corde 4) 7
- 1054 **Silencious**, f, 4 ans, 58 k (56^{1/2} k), ♂, H. Boutin (*H. Boutin*), M. Boutin (s) – (n° corde 8) 8
- Tax Exile IRE**, h, 6 ans, 51 k, P. Jonckheere (*M^{me} L. Bails*), M^{me} K. Hoste – (n° corde 2) 9
- 1094 **Miss Bassett**, f, 4 ans, 54 k (51^{1/2} k), M. Schiestel (*M^{me} P. Cheyer*), M. Schiestel – (n° corde 3) 10
- 10 partants; 27 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 831 €
1 long, tête, 1 long, 1 long, courte tête, 3/4 long, courte tête, 2 long 1/2, 3 long.
7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€
- Primes aux propriétaires:
3 037 € *Amerikanane*.
945 € *Joan Jet*.
911 € *Best Evening*.
472 € *Heave Ho*.
303 € *Galloon*.
- Primes aux éleveurs:
1 369 € Patrick Rago, M^{me} Patrick Rago, Jean-Yves Le Scourarnec.
616 € Hermann Pfister.
335 € Scea L'Aubay, Serge Bouvier.
256 € Suc. Bernard Forges.
89 € Sca La Perrigne.
- Temps total: 1'24"37"
- Les Commissaires ont autorisé le cheval HEAVE HO à être monté sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.
- A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu le jockey Pierre Charles BOUDOT en ses explications sur le comportement du hongre POLDINA arrivé 7^e.
- L'intéressé a indiqué que le terrain ne correspondait pas aux aptitudes dudit hongre.
- Les Commissaires ont enregistré ces explications.
- La jument AMERIKANANE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1414 ⁴¹¹⁷ **PRIX CLAIRE ET JACQUES LECLERC** 2 950 m

(Handicap)
(Classe 3)

- 15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop
- Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, reçu une allocation de 10.000.
- La référence applicable dans ce Handicap sera +32.
- La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.
- Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**
- Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 950 m env.
- Référence: +32.

- 1158 ² **Iskandar (IRE)**, h, b, 6 ans, par Champs Elysees GB et Intarsia GER (Pentire GB), 59 k, M^{me} MG. Boudot (*PC. Boudot*), M. Seror (s) – (n° corde 7) 1
- 1158 **Scarlett Of Tara GER**, f, b.f, 5 ans, par Tai Chi GER et Staraya [King'S Best (USA)], 60^{1/2} k (59 k), ♂, K. Kerekes (*M^{me} A. Duporte*), K. Kerekes – (n° corde 1) 2
- 978 ⁶ **Here Comes Summer**, h, b, 5 ans, par Sommerabend GB et Mahyara [Lomitas (GB)], 62 k, ♂, C. Emden (*E. Hardouin*), C. Fey (s) – (n° corde 11) 3

- 1158 ³ **Rouge Desir**, h, b, 9 ans, par Croco Rouge IRE et Desir Desir (Star Maite), 59 k, M^{me} Y. Vollmer (*C. Stefan*), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 2) 4
- 1064 ⁷ **King Nonantais**, h, gr, 9 ans, par Air Chief Marshal IRE et Castrées (IRE) (Captain Rio GB), 59^{1/2} k (58 k), ♂, Galopp-Club Rhein-Main (*M^{me} S. Vogt*), MF. Weissmeier – (n° corde 8) 5
- 1074 **Dance The Blues**, h, 6 ans, 60 k (58^{1/2} k), ♂, Ecurie T Heyveld (*E. Verhestraeten*), W. Beetens – (n° corde 9) 6
- 997 **Embajadores (IRE)**, h, 7 ans, 63 k (60^{1/2} k), ♂, M^{me} I. Juteau (*M^{me} M. Juteau*), M^{me} I. Juteau – (n° corde 10) 7
- 978 **Blocking Bet**, h, 6 ans, 61 k (59^{1/2} k), Maka Racing Ltd (*H. Boutin*), M. Boutin (s) – (n° corde 13) 8
- 868 **Signorina Gina**, f, 4 ans, 53 k (51^{1/2} k), ♂, M^{me} M. Lapios Baudry (*E. Crublet*), P. Baudry – (n° corde 3) 9
- 1238 **Myklachi**, h, 5 ans, 55^{1/2} k (56 k), M^{me} P. Tallois (*T. Speicher*), M^{me} P. Tallois – (n° corde 4) 10
- 896 **Esclarmonde**, f, 7 ans, 51 k (49 k), ♂, J. Schiestel Fils (*M^{me} P. Cheyer*), J. Schiestel Fils – (n° corde 6) –
- 1216 **Pro Am**, h, 6 ans, 56 k, M. Charleu (*J. Claudic*), F. Foresi – (n° corde 12) –
- 1158 **Pont Au Change**, h, 5 ans, 60^{1/2} k, ♂, J. Parize (*M. Berto*), J. Parize – (n° corde 5) arr

13 partants; 27 eng.; 1 eng. sup.; 13 part def. – Total des entrées: 1005 €

Eng. Sup.: *Rouge Desir*

courte encolure, 1 long, 1 long, 2 long 1/2, 5 long, 1 long, 3/4 long, 3 long, 2 long.

7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux propriétaires:

2 362 € *Iskandar (Ire)*.

1 215 € *Scarlett Of Tara Ger*, prime non attribuée.

911 € *Here Comes Summer*.

472 € *Rouge Desir*.

236 € *King Nonantais*.

Primes aux éleveurs:

838 € Ecurie Peregrine Sas.

410 € Thousand Dreams, Thierry Grandisr.

256 € Patrice Deshayes.

255 € Gestut Hachtsee, prime non attribuée.

128 € Philippe Goupil.

Temps total: 3'19"4"

Les Commissaires ont autorisé le jument ESCLARMONDE à entrer en piste en 1^{er}, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les Commissaires ont autorisé le hongre ROUGE DESIR à être amené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Mickael BERTO (PONT AU CHANGE) au sujet de son incident de harnachement survenu durant le parcours.

Ledit jockey a déclaré que sa selle avait avancé et qu'il avait fait tout son possible pour ne pas gêner les autres concurrents.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Jess PARIZE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 200 euros, le hongre PONT AU CHANGE ayant quitté le rond de présentation et s'étant rendu au départ non muni de ses oeillères, ce hongre ayant été déclaré comme devant en être muni lors de la déclaration des partants.

Le hongre HERE COMES SUMMER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1415 ⁴¹¹⁵ **PRIX THOREY-LYAUTEY** 1 350 m

(Handicap de catégorie)

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 32 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 350 m env.

Référence: +27.

- 1176 ⁴ **Invincible Ibra IRE**, m, b, 3 ans, par Anjaal GB et Boom And Bloom IRE (Lawman), 59 k, C. Pellegatti (*PC. Boudot*), A. & G. Botti (s) – (n° corde 11) 1
- 871 ⁵ **Captain De Cerisy**, h, b, 3 ans, par Captain Marvelous IRE et Beauchamp Amber GB (Compton Admiral GB), 58 k (56^{1/2} k) (*M^{me} C. Pacaut*), M. Cesandri (s) – (n° corde 13) 2
- 1051 ⁴ **Sweet Damiana**, f, al, 3 ans, par Pomellato GER et Et Pourtant (Linamix), 54 k, M. Boutin (s) (*J. Claudic*), M. Boutin (s) – (n° corde 5) 3

1156	Riyak , h, r, 3 ans, par Rajsaman et Skalya (Sagacity), 59 k (57 ^{1/2} k), ϕ , K. Kerekes (<i>M^{me} A. Duporte</i>), K. Kerekes – (n° corde 3)	4
1011	Tselena , f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Tell It As It Is USA (Chester House USA), 54 k (54 ^{1/2} k), M. Figge (<i>Y. Bourgeois</i>), M. Figge – (n° corde 8)	5
1051	Biscottino , h, 3 ans, 54 k (50 ^{1/2} k), M ^{me} E. Puybouffat (<i>M^{me} L. Neuville</i>), M. Boutin (s) – (n° corde 7)	6
1192	¹ Gorgo , h, 3 ans, 56 k (52 ^{1/2} k), J. Piasco (<i>M^{me} M. Brunelli</i>), Cé. Rossi – (n° corde 12)	7
1177	Lady Gabriela , f, 3 ans, 58 ^{1/2} k, Sakana (<i>A. Lemaitre</i>), S. Cerulis – (n° corde 4)	8
844	River Dee , f, 3 ans, 51 k (50 ^{1/2} k), Triple B. Stables (<i>M^{me} L. Bails</i>), J. Goossens – (n° corde 10)	9
1167	Neo Chic , f, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k) (<i>L. Rousseau</i>), HA. Pantall – (n° corde 6)	10
1237	³ Recuerdame , f, 3 ans, 57 k (54 ^{1/2} k), \otimes , JP. Vanden Heede (<i>M^{me} P. Cheyer</i>), B. Goudot (s) – (n° corde 9)	–
1053	Elea'S River IRE , f, 3 ans, 55 k, M. Wurtenberger (<i>M. Casamento</i>), W. Hickst – (n° corde 1)	–
1162	In Love Du Large , h, 3 ans, 56 k (54 ^{1/2} k), ϕ , Thoroughbred Bloodstock Agency (<i>B. Marie</i>), G. Bietolini – (n° corde 2)	–

13 partants ; 20 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 720 €
1 long ¼, 1 long ¾, tête, 1 long ¼, ¾ long, ¾ long, 1 long ½, encolure, ¾ long.
9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

4 860 € *Invincible Ibra Ire*, prime non attribuée.
1 944 € *Captain De Cerisy*.
1 458 € *Sweet Damiana*.
972 € *Riyak*.
486 € *Tselena*.

Primes aux éleveurs :

765 € James Hughes, prime non attribuée.
720 € Olivier Varin, Yann Varin, Sebastien Varin.
540 € Boutin (S).
360 € Ecurie Euroling.
270 € Ecurie Peregrine Sas.

Temps total : 1'24"55"

Les Commissaires ont autorisé le hongre RIYAK à être muni d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu les jockeys Marco CASAMENTO (ELEA'S RIVER - IRE) arrivé non placé et Laure NEUVILLE (BISCOTTINO) arrivée 6^e, en leurs explications sur un incident survenu dans le dernier tournant.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il résulte que la progression de la pouliche ELEA'S RIVER (IRE) a été contrariée par un mouvement général vers la corde des concurrents placés à l'extérieur du hongre BISCOTTINO, la pouliche ELEA'S RIVER (IRE) n'étant pas engagée à l'intérieur dudit hongre au moment de l'incident, le mouvement constaté n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu le jockey Pierre Charles BOUDOT en ses explications, lui ont adressé des observations pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne après le départ jusqu'au signal prévu, sans que cela n'ait eu de conséquence sur le bon déroulement du départ. Le hongre CAPTAIN DE CERISY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1416	⁴¹¹⁴ PRIX WWW.HIPPODROMENANCY.FR	2 400 m
	(Classe 3)	
	16000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) – dotation France Galop	
	Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} août de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 7.500. Poids : 57 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1 ^{er} août de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.	
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
	Parcours n° P3 : Plat, Dist. 2 400 m env.	
1009	⁵ Utamaro GER , m, gr, 3 ans, par Reliable Man (GB) et Ungarin GER [Goofalik (USA)], 57 k (55 ^{1/2} k), Stall Cimba (<i>M^{me} S. Vogt</i>), M ^{me} C. Bocskai – (n° corde 4)	1
987	⁴ Justus IRE , m, al, 3 ans, par Galileo IRE et Landikusic IRE (Dansili GB), 57 k, LNJ Foxwoods SC (<i>PC. Boudot</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 5)	2
1050	² Nizami GER , m, b, 3 ans, par New Approach IRE et Next Holy IRE (Holy Roman Emperor IRE), 58 k, Darius Racing (<i>C. Lecoeuvre</i>), A. Wohler – (n° corde 9)	3
	Ponte Nova GER , f, al, 3 ans, par Protectionist GER et Ponte Tresa [Sicyos (USA)], 55 ^{1/2} k, C. Berglar (<i>M. Casamento</i>), W. Hickst – (n° corde 2)	4

	Miss Take GER , f, b, 3 ans, par Pastorius GER et Miss Mala GER (Azamour IRE), 55 ^{1/2} k (54 k), Gestut Hony-Hof (<i>M^{me} C. Pacaut</i>), W. Hickst – (n° corde 3)	5
1085	¹ Opinion Writer GB , m, 3 ans, 58 k (54 ^{1/2} k), G. Heald (<i>L. Rousseau</i>), HA. Pantall – (n° corde 1)	6
	Lionheart GER , m, 3 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), Stall Nizza (<i>M^{me} A. Van Den Troost</i>), von der C. Recke – (n° corde 6)	7
	Honorable Getaway , f, 3 ans, 55 ^{1/2} k (54 k), M ^{me} W. Taylor (<i>M^{me} P. Dominois</i>), M. Seror (s) – (n° corde 8)	8
1157	⁵ Ivoire Du Seuil , f, 3 ans, 55 ^{1/2} k, M ^{me} MG. Boudot (<i>F. Lefebvre</i>), M. Seror (s) – (n° corde 7)	9
	9 partants ; 32 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 964 € 1 long ¾, 3 long, 2 long, 1 long ¼, 3 long, nez, 2 long ½, 6 long ½. 8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€	
	Primes aux propriétaires :	
	4 320 € <i>Utamaro Ger</i> , prime non attribuée. 1 728 € <i>Justus Ire</i> , prime non attribuée. 1 296 € <i>Nizami Ger</i> , prime non attribuée. 864 € <i>Ponte Nova Ger</i> , prime non attribuée. 432 € <i>Miss Take Ger</i> , prime non attribuée.	
	Primes aux éleveurs :	
	680 € Ecurie Roettgen, prime non attribuée. 272 € Lnj Foxwoods Sc, prime non attribuée. 204 € Gestut Wittekindshof, prime non attribuée. 136 € Christoph Berglar, prime non attribuée. 68 € Gestut Hony-Hof, prime non attribuée.	
	Temps total : 2'42"80"	
	A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu la femme-jockey Anna VAN DEN TROOST en ses explications sur le comportement du poulain LIONHEART (GER) arrivé 7 ^e . L'intéressée a indiqué que ledit poulain a fait preuve de mauvais vouloir à l'entrée de la ligne d'en face, dans le dernier tour de piste, et qu'elle avait fait tout son possible pour redresser sa trajectoire.	
	Les Commissaires ont enregistré ces explications.	
	Le poulain UTAMARO (GER) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
1417	⁴¹¹³ PRIX DES BERGAMOTTES	1 950 m
	(Classe 2)	
	22000 € (11000, 4180, 3080, 1760, 880, 660, 440) – dotation France Galop	
	Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru, et n'ayant pas, dans leurs deux dernières courses, reçu une allocation de 15.000, ni, depuis le 3 novembre de l'année dernière inclus, dans leurs trois dernières courses, gagné une Classe 2. Poids : 56 k. 1/2. Les chevaux ayant, depuis le 3 août de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.000 porteront 1 k. 1/2 ; une allocation de 9.000, 2 k. 1/2 ; une allocation de 14.000, 3 k. 1/2.	
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
	Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 950 m env.	
845	¹ Caprice Des Dieux , h, b, 3 ans, par Declaration Of War USA et Neko [Dansili (GB)], 59 k, de J. Ganay (<i>S. Maillot</i>), N. Clement (s) – (n° corde 7)	1
	Pathétique GER , f, b, 3 ans, par Soldier Hollow GB et Peri GER (Lord Of England GER), 55 k, Stall Carpe Diem (<i>M. Casamento</i>), W. Hickst – (n° corde 4)	2
691	³ Piecederesistance IRE , m, b, 3 ans, par Gleneagles IRE et Positive Step IRE (Footstepsinthesand GB), 59 k (<i>PC. Boudot</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 3)	3
921	¹ Joyful Moment IRE , f, b, 3 ans, par Shamardal USA et Surprise Moment IRE (Authorized IRE), 57 ^{1/2} k (54 k), Godolphin SNC (<i>L. Rousseau</i>), HA. Pantall – (n° corde 6)	4
1184	³ Thibouville , f, gr, 3 ans, par Rajsaman et Tarnag [Muhaymin (USA)], 55 k (53 ^{1/2} k), G. Augustin-Normand (<i>A. Madamet</i>), M ^{me} J. Soudan – (n° corde 2)	5
1157	² La Cintura , f, b, 3 ans, par Waldpark GER et La Fiesta [Country Reel (USA)], 55 k (53 ^{1/2} k), \otimes , Black Forest Racing (<i>M^{me} S. Vogt</i>), P. Schiergen – (n° corde 8)	6
99	² Violet Run IRE , f, b, 3 ans, par Heeraat IRE et Violet Ballerina IRE (Namid GB), 55 k (53 ^{1/2} k), Mba Racing (<i>M^{me} A. Van Den Troost</i>), von der C. Recke – (n° corde 5)	7
	Mona Lisa Klaxon , f, 3 ans, 55 k (53 ^{1/2} k), C. Saint-Etienne (<i>M^{me} C. Pacaut</i>), JC. Rouget (s) – (n° corde 9)	8
	Keep Running GER , m, 3 ans, 56 ^{1/2} k, R. Hickmann/C. Holschbach (<i>P. Bazire</i>), H. Blume – (n° corde 1)	9
	9 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 1262 € Eng. Sup. : <i>Keep Running GER</i> 5 long ½, 1 long ¾, courte encolure, 3 long, 4 long ½, 7 long, 5 long ½, 8 long ½. 11000€ – 4180€ – 3080€ – 1760€ – 880€ – 660€ – 440€	

Primes aux propriétaires :

- 5 940 € *Caprice Des Dieux*.
 2 257 € *Pathétique Ger*, prime non attribuée.
 1 663 € *Piecederesistance Ire*, prime non attribuée.
 950 € *Joyful Moment Ire*, prime non attribuée.
 475 € *Thibouville*.
 356 € *La Cintura*.
 237 € *Violet Run Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 439 € Sas I. E. I., S.C.E.A. Des Prairies, Chauvigny Global Equine Sasu, Ecurie De Castillon.
 355 € M^{me} Brigitta Matusche, prime non attribuée.
 261 € Highpark Bloodstock Ltd, prime non attribuée.
 176 € Franklin Finance S.A.
 149 € Godolphin, prime non attribuée.
 132 € Heiko Volz.
 37 € James F. Hanly, prime non attribuée.

Prime F.E.E. :

- 2 500 € *Caprice Des Dieux*.

Temps total : 2'5"71"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les femmes-jockeys Sibylle VOGT (LA CINTURA) arrivée 6^e et Coralie PACAUT (MONA LISA KLAXON) arrivée non placée, en leurs explications, ont adressé des observations à cette dernière pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne après le passage de route, à l'entrée du 1^{er} tournant, ce mouvement n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Le poulain PIECEDERESISTANCE (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1418	4116	PRIX LEONARD ERMANN (Handicap de catégorie) (Classe 3)	1 950 m
15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop			
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans.			
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 29 k.			
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.			
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.			
Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 950 m env.			
Référence : +31.			
1207	3	Mattina Forza (GB) , f, b, 4 ans, par Lethal Force IRE et Mala Strana (IRE) (Footstepsinthesand GB), 58 ^{1/2} k, G. Durot (<i>PC. Boudot</i>), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 1)	1
961	4	Petoche , f, b, 4 ans, par Martillo GER et Gray Halo [Great Journey (JPN)], 58 k, φ, C. Tournadre (<i>E. Hardouin</i>), M. Cesandri (s) – (n° corde 8)	2
		Adehaine IRE , h, b, 4 ans, par Morpheus GB et Little Red Minx IRE (Red Clubs IRE), 56 k (54 ^{1/2} k), ⊗, Stall Party Pusher (M ^{me} C. Fleissner), M ^{me} J. Mayer – (n° corde 12)	3
1224		Wild Bush , h, n.p, 4 ans, par Anodin (IRE) et Into The Wild [Great Journey (JPN)], 57 ^{1/2} k, F. Nesa (<i>S. Maillot</i>), Ch. Aubert (s) – (n° corde 7)	4
1238		Agnostic (IRE) , h, b, 4 ans, par Kendargent et Siderante (Siyouni), 53 ^{1/2} k, B. Durrheimer (<i>A. Lemaitre</i>), M ^{me} Y. Vollmer – (n° corde 6)	5
1103		Hawanera , f, 4 ans, 55 k (53 ^{1/2} k), φ, B. Moissonnier (M ^{me} C. Pacaut), M. Cesandri (s) – (n° corde 11)	6
363		Tripoo , h, 4 ans, 53 k, ⊗, J. Parize (<i>M. Berto</i>), J. Parize – (n° corde 4)	7
1208		Silk Thread , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k, Trois Mille (<i>F. Lefebvre</i>), M ^{me} A. Budka – (n° corde 10)	8
1139	4	All Or Nothing , h, 4 ans, 58 ^{1/2} k (57 k), ⊗, JP. Philippot (<i>L. Rousseau</i>), A. Fouassier – (n° corde 9)	9
1159		Beside , h, 4 ans, 53 k, ⊗, M. Krebs (s) (<i>J. Claudic</i>), M. Krebs (s) – (n° corde 5)	10
1094		Picnic En Ville , f, 4 ans, 56 ^{1/2} k, Ecurie Cremant et Champagne (<i>Y. Bourgois</i>), M. Figge – (n° corde 2)	–
1166		Frenchy , f, 4 ans, 60 k, J. Gerard (<i>C. Lecoeuvre</i>), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 3)	–
12 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 930 €			
Eng. Sup. : <i>Mattina Forza (GB)</i>			
1 long, tête, 2 long ½, tête, courte tête, 1 long, 1 long, ½ long, 1 long.			
7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€			

Primes aux propriétaires :

- 3 037 € *Mattina Forza (Gb)*.
 1 215 € *Petoche*.
 911 € *Adehaine Ire*, prime non attribuée.
 607 € *Wild Bush*.
 303 € *Agnostic (Ire)*.

Primes aux éleveurs :

- 895 € Jean-Pierre Colomby.
 547 € Christophe Tournadre, M^{me} Claire Croizet.
 273 € Snig Elevage.
 191 € Ringfort Stud, prime non attribuée.
 136 € Salabi Racing, Alexis Anghert, Nicolas Salties.

Temps total : 2'6"95"

Le hongre ADEHAINE (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

NANTES

lundi 3 mai 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Michel HUET –
 Alain Le GUALES de MEZAUBRAN – Marie-Pierre GUERIN

1419	4107	PRIX DU TERTRE (Maiden)	1 100 m
18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop			
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, n'ayant jamais gagné (A réclamer excepté). Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.			
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.			
Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 100 m env.			
1088	2	Best Sixteen , m, n, 2 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Surpressa (Take Risks), 58 k, Infinity Nine Horses (<i>G. Benoist</i>), Y. Barberot (s) – (n° corde 10)	1
		Dame De Paris , f, b.f, 2 ans, par Attendu et Diktabama [Diktat (GB)], 54 ^{1/2} k, M ^{me} M. Blot (<i>A. Rousset</i>), J. Boisnard (s) – (n° corde 5)	2
919	2	Joli Coup , h, b, 2 ans, par Pedro The Great USA et Heritage Island IRE (Verglas IRE), 58 k, Ecurie Magnien (<i>S. Martino</i>), Ed. Monfort (s) – (n° corde 2)	3
1287	3	Nouvelle Belle IRE , f, gr, 2 ans, par Biraaj IRE et Rive Neuve [Enrique (GB)], 56 ^{1/2} k (55 k), M ^{me} T. Marnane (<i>M^{me} M. Velon</i>), F. Guyader (s) – (n° corde 8)	4
		Dubrovnik , f, b.f, 2 ans, par Pedro The Great USA et Octa Eria [Amadeus Wolf (GB)], 54 ^{1/2} k, R. Baguenault de Puchesse, J. de Miéulle (s) – (n° corde 3)	5
919	5	January Moon , f, 2 ans, 56 ^{1/2} k, φ, M ^{me} R. Plisson (<i>Y. Rousset</i>), Ch. Plisson (s) – (n° corde 9)	6
		Gold Player , m, 2 ans, 56 k, Cheik ABK. Al Thani (<i>J. Guillochon</i>), HA. Pantall – (n° corde 1)	7
		Sinceramente , f, 2 ans, 54 ^{1/2} k (51 k), J. Etchepareborda (<i>H. Lebouc</i>), J. Boisnard (s) – (n° corde 6)	8
8 partants ; 19 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 660 €			
Code anomalie DS : <i>Ces Soirees La IRE</i>			
1 long, tête, 3 long ½, 1 long, 1 long, 2 long ½, 6 long.			
9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€			
Primes aux propriétaires :			
5 670 € <i>Best Sixteen</i> .			
2 268 € <i>Dame De Paris</i> .			
1 701 € <i>Joli Coup</i> .			
1 134 € <i>Nouvelle Belle Ire</i> , prime non attribuée.			
567 € <i>Dubrovnik</i> .			
Primes aux éleveurs :			
1 907 € Jerome Brion, Herve Bunel, M ^{me} Herve Bunel, Jean Justin Fournier.			
762 € M ^{me} Charline Pierre, Alberic Queneutte, Victor Queneutte, Marceau Queneutte.			
572 € Benoit Magnien, Charles Magnien, Jean-Francois Magnien, M ^{me} Heike Dorothea Altevogt.			
190 € Renaud Baguenault De Puchesse.			
153 € Con Marnane, prime non attribuée.			
Temps total : 1'2"78"			
A l'issue de la course, les Commissaires, agissant en application des dispositions de l'article 158 du Code des Courses au Galop, ont notifié verbalement au représentant de l'entraîneur Florian GUYADER que la pouliche CES ANNEES LA ayant refusé de rentrer dans sa stalle de départ et ayant du être déclarée non partante, ne pourra plus courir pendant les 8 jours suivants le jour de la course (1 ^{er} fois).			
La pouliche DAME DE PARIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.			

1420 ⁴¹¹² **PRIX MARATHON** **3 700 m**
(Handicap)
(Classe 3)

17 000 € (8500, 3400, 2550, 1700, 850) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de cette année inclus, reçu une allocation de 9.000.

Les références applicables dans ce Handicap seront **+29 ; +29,5**.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P7 : Plat, Dist. 3 700 m env.

Références : 0 ans, +29 ; 1 ans et +, +29,5.

- 1283 Vancouver Du Guern**, h, al, 5 ans, par George Vancouver USA et Satwa Sunrise [Meshaheer (USA)], 57^{1/2} k (55 k), G. Goeffic (M^{me} S. Chuette), G. Juillet – (n° corde 1) **1**
- 1080 Kiroz**, m, b, 5 ans, par Marshall et Belle Americaine [American Post (GB)], 55^{1/2} k, D. Mahe (Y. Barille), D. Mahe – (n° corde 2) **2**
- 1187⁵ Spirit Of Dance (IRE)**, h, b, 5 ans, par Charm Spirit (IRE) et Gotlandia [Anabaa (USA)], 57 k (55^{1/2} k), T. Mercier (H. Lebouc), T. Mercier – (n° corde 12) **3**
- 1115⁴ Cannello**, h, b, 5 ans, par Dragon Dancer GB et Candie Baie (Elasos), 60^{1/2} k, T. Poché (C. Grosbois), T. Poché – (n° corde 11) **4**
- Vatohio**, f, al, 9 ans, par Vatori et Parkohio [Script Ohio (USA)], 53^{1/2} k (52 k), SCEA Ecurie Bader (M^{me} M. Eon), M^{me} S. Delaroche – (n° corde 10) **5**
- 1032¹ Milord De Barel**, h, 5 ans, 59 k, K. Quillard (M. Androuin), S. Foucher – (n° corde 5) **6**
- 1113 Kenny GER**, h, 6 ans, 58^{1/2} k, Suc. P. Van Der Linden (J. Cabre), XL. Le Stang – (n° corde 4) **7**
- 1032 Dreamer Star**, h, 8 ans, 51 k (50 k), M^{me} van den V. Broeie (M. Justum), N. Leenders – (n° corde 3) **8**
- 1139 Goudine Marvellous**, f, 5 ans, 51 k, φ, M^{me} S. Delaroche (T. Trullier), M^{me} S. Delaroche – (n° corde 8) **9**
- 1207 Mavala**, f, 4 ans, 56^{1/2} k, φ, Ch. Plisson (s) (Y. Rousset), Ch. Plisson (s) – (n° corde 9) **10**
- 1284 Sirca**, h, 11 ans, 53 k, M. Bouvier (J. Nicoleau), J. Marion (s) – (n° corde 7) **-**

11 partants ; 22 eng. ; 1 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 980 € Eng. Sup. : Vancouver Du Guern

2 long, tête, courte encolure, 1 long, 3 long 1/2, 1 long, 3 long 1/2, 1 long, 2 long.

8500€ – 3400€ – 2550€ – 1700€ – 850€

Primes aux propriétaires :

- 3 442 € Vancouver Du Guern.
1 377 € Kiroz.
1 032 € Spirit Of Dance (Ire).
688 € Cannello.
267 € Vatohio.

Primes aux éleveurs :

- 1 552 € Gilbert Goeffic, Sebastien Goeffic.
621 € Dominic Mahe, M^{me} Pauline Mahe, M^{me} Justine Mahe, M^{me} Camille Mahe.
310 € Yannick Fertillet.
304 € Haras Du Logis Saint Germain.
145 € Scea Ecurie Bader.

Temps total : 4'6"34"

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les conséquences du mouvement vers l'extérieur, à environ 150 mètres de l'arrivée, du hongre SPIRIT OF DANCE (Hugo LÉBOUC), arrivé 2^e, sur la progression et la performance du cheval KIROZ (Yoann BARILLE), arrivé 3^e. Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont rétrogradé le hongre SPIRIT OF DANCE de la deuxième à la troisième place pour avoir, en penchant vers l'extérieur, contrarié le cheval KIROZ qui progressait lequel aurait pu, sans ce mouvement, s'emparer de la deuxième place, n'étant devancé que d'une tête à l'arrivée.

Le classement est en conséquence devenu le suivant : 1^{er} : 4 VANCOUVER DU GUERN 2^e : 8 KIROZ 3^e : 5 SPIRIT OF DANCE 4^e : 1 CANNELLO 5^e : 9 VATOHIO En outre, les Commissaires ont sanctionné le jockey Hugo LÉBOUC d'une interdiction de monter d'une durée de 2 jours pour son mouvement fautif ayant entraîné un déclassement. Le hongre SPIRIT OF DANCE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1421 ⁴¹⁰⁹ **PRIX DE LA MAYENNE** **1 600 m**
(Classe 2)

22 000 € (11 000, 4 180, 3 080, 1 760, 880, 660, 440) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas, dans leurs deux dernières courses, reçu une allocation de 15.000 ni, depuis le 3 novembre de l'année dernière inclus, dans leurs trois dernières courses, gagné une Classe 2. **Poids : 56 k. 1/2**. Les chevaux ayant, depuis le 3 août de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.000 porteront 1 k. 1/2 ; une allocation de 9.000, 2 k. 1/2 ; une allocation de 14.000, 3 k. 1/2.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- 1027⁴ Avrilomanoir**, h, b, 3 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Narvica Gravelle [High Yield (USA)], 56^{1/2} k, φ, A. Martin (T. Bachelot), JM. Lefebvre (s) – (n° corde 5) **1**
- 1028¹ Electroscopie IRE**, h, b, 3 ans, par Requito IRE et Edrea [American Post (GB)], 59 k, M^{me} AG. Kavanagh (A. Rousset), J. de Mieulle (s) – (n° corde 8) **2**
- 1027³ Forbearing IRE**, h, b, 3 ans, par Kodi Bear IRE et Mercifilly [Whipper (USA)], 56^{1/2} k, Justwov Ltd, E. O'Neill (s) – (n° corde 6) **3**
- 695³ Gift Of The G (IRE)**, h, b, f, 3 ans, par Biraaj IRE et Macau [Dashing Blade (GB)], 56^{1/2} k (55 k), M^{me} T. Marnane (M^{me} M. Velon), F. Guyader (s) – (n° corde 4) **4**
- Carel Queen**, f, b, 3 ans, par Siyouni et Melbourne Shuffle USA (Street Cry IRE), 55 k, L. Vincent (D. Boche), L. Gadbin (s) – (n° corde 3) **5**
- 1156¹ Acclam**, m, b, 3 ans, par Mehmas IRE et Ehteyat [Thewayouare (USA)], 59 k, P. Piery (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 1) **6**
- 1162⁴ Love Affair**, f, b, 3 ans, par Lucayan et Star Seed [Layman (USA)], 55 k (53^{1/2} k), Ecurie Vent d'Ouest (M. Justum), F. Foucher – (n° corde 7) **7**
- 1070¹ Black Panther**, f, 3 ans, 57^{1/2} k (56 k), SCEA Carant (M^{me} M. Eon), de A. Watrigant (s) – (n° corde 2) **8**

8 partants ; 20 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 844 €

2 long, 2 long, courte tête, 2 long, 4 long, 2 long 1/2, 7 long.

11 000€ – 4 180€ – 3 080€ – 1 760€ – 880€ – 660€ – 440€

Primes aux propriétaires :

- 5 940 € Avrilomanoir.
2 257 € Electroscopie Ire, prime non attribuée.
1 663 € Forbearing Ire, prime non attribuée.
950 € Gift Of The G (Ire).
475 € Carel Queen.
356 € Acclam.
237 € Love Affair.

Primes aux éleveurs :

- 2 202 € Guillaume Cousin, M^{me} Julie Mestrallet, Suc. Andre Cousin, Amand Martin.
355 € Kildaragh Stud, prime non attribuée.
261 € Bridgetown Stud, prime non attribuée.
230 € Con Marnane.
176 € S.C.E.A. De Marancourt, Laurent Vincent, Serge Vincent, Langlais Bloodstock.
88 € Francois Bayrou.
86 € Ecurie De Castillon, Zayed Muhsen Z A Al-Khayarin, Hamed Nasser F N Al-Hababi.

Prime F.E.E. :

- 2 500 € Avrilomanoir.

Temps total : 1'39"89"

Le hongre AVRILOMANOIR a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1422 ⁴¹¹¹ **PRIX DE GRASLIN** **1 600 m**
(Handicap divisé)
(Classe 4)

Deuxième épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de cette année inclus, reçu une allocation de 10.000.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +34.

- 1163 Predetermined (IRE)**, h, b, 8 ans, par Lope De Vega IRE et Queen Bodicea IRE (Revoque IRE), 59^{1/2} k, J. Bertin (A. Bourgeois), J. Bertin – (n° corde 14) **1**
- 1210² Killing Zoe**, f, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et Pin Up Girl (IRE) (New Approach IRE), 53^{1/2} k, φ, Ch. Plisson (s) (L. Boisseau), Ch. Plisson (s) – (n° corde 9) **2**

1210	Lloyd IRE , h, b, 4 ans, par Zebedee GB et Liesl IRE (Iffraaj GB), 56 k (53 ^{1/2} k), M ^{me} MB. Boche (M ^{me} C. Gendron) – (n° corde 6)	3
1210	³ Beacon Towers , f, b, 4 ans, par Dabirsim et Kanel [Zamindar (USA)], 53 k, φ, Ch. Plisson (s) (M. Justum), Ch. Plisson (s) – (n° corde 12)	4
1164	² Georginela , f, b, 5 ans, par George Vancouver USA et Maladetta [Octagonal (NZ)], 55 ^{1/2} k, Ecurie R.E. (A. Rousset), F. Foucher – (n° corde 13)	5
1225	Belobog , h, 6 ans, 51 ^{1/2} k, φ, Ch. Plisson (s) (A. Bernard), Ch. Plisson (s) – (n° corde 4)	6
1210	Bay View IRE , f, 4 ans, 58 k (57 k), ⊗, D. Haddrell (J. Nicoleau) – (n° corde 7)	7
	Queencity , f, 4 ans, 60 k (57 ^{1/2} k), Haras de Sainte Gauburge (H. Lebouc), J. Boisnard (s) – (n° corde 10)	8
1163	³ Goutte De Lune , f, 5 ans, 58 k, φ, Ch. Plisson (s) (J. Cabre), Ch. Plisson (s) – (n° corde 8)	9
1225	Saga Daydream , f, 5 ans, 51 k, ⊗, JC. Daoudal (T. Trullier) – (n° corde 3)	10
1164	Ferking Autrechene , h, 7 ans, 51 k (48 ^{1/2} k), M. Drean (M ^{me} C. Le Gland), M. Drean – (n° corde 5)	–
230	Fan Zone , f, 5 ans, 56 k, ⊗, M ^{me} B. Winkler (T. Bachelot), L. Gadbin (s) – (n° corde 2)	–
1118	Peintre Français , h, 11 ans, 51 k (49 k), JC. Daoudal (C. Raimbault) – (n° corde 1)	–

13 partants ; 14 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 554 €
 Sans motif : *Sophrone*
 2 long 1/2, tête, 3/4 long, courte encolure, courte encolure, nez, tête, 2 long, nez.
 7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€

Primes aux propriétaires :
 2 205 € *Predetermined (Ire)*.
 1 134 € *Killing Zoe*.
 850 € *Lloyd Ire*, prime non attribuée.
 567 € *Beacon Towers*.
 283 € *Georginela*.

Primes aux éleveurs :
 1 196 € S. F. Bloodstock Llc.
 511 € Thierry De La Heronniere, Sarl Jedburgh Stud.
 255 € Boutin (S).
 178 € Pat Beirne, prime non attribuée.
 127 € Ecurie R. E. .

Temps total : 1'40"16"

Le hongre PREDETERMINED a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1423	⁴¹¹⁰ PRIX DE LA VENDEE (Handicap divisé) (Classe 3) Première épreuve	1 600 m
------	---	---------

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop
 Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de cette année inclus, reçu une allocation de 10.000.

La référence applicable dans ce Handicap sera +27.
 La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 600 m env.
 Référence : +27.

1209	Jacques Coeur (IRE) , m, al, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Shasta Daisy GB (Champs Elysees GB), 55 k (52 ^{1/2} k), B. Nardone (M ^{me} S. Chuette), G. Juillet – (n° corde 13)	1
1172	Aintreegirl , f, b.f, 4 ans, par Masterstroke USA et Petrolina GER (Areion GER), 60 ^{1/2} k, Ecurie R.E. (C. Grosbois), F. Foucher – (n° corde 9)	2
820	Emma Point USA , f, al, 5 ans, par Point Of Entry USA et Emma Darling USA (Hennessy USA), 57 k, Ed. Monfort (s) (A. Rousset), W. Delalande – (n° corde 6)	3
1078	³ Le Havre Dream Up , m, gr, 6 ans, par Le Havre (IRE) et Richhill Lady (GB) (Mark Of Esteem IRE), 54 k, W. Roubertie (H. Journiac), M ^{me} AL. Guildoux – (n° corde 12)	4
1163	⁵ Red Duma , f, b, 6 ans, par Air Chief Marshal IRE et Red Shot [Gentlewave (IRE)], 54 ^{1/2} k, T. Mercier (M. Justum), T. Mercier – (n° corde 14)	5
922	Zawat , f, 4 ans, 55 k, φ, W. Delalande (M. Delalande), W. Delalande – (n° corde 10)	6
1291	Spinning Mist GB , f, 4 ans, 54 k, φ, M ^{me} C. Braire (A. Bernard), T. Poché – (n° corde 7)	7

1076	Echo Niko , h, 4 ans, 57 ^{1/2} k, C. Poli (L. Boisseau), E. Thueux – (n° corde 8)	8
991	² Convicted , h, 9 ans, 53 k (52 k), ⊗, S. Girardin (J. Nicoleau) – (n° corde 5)	9
1161	Mlle Celeste , f, 4 ans, 54 k (52 ^{1/2} k), R. Sansom (H. Lebouc), M ^{me} JF. Hughes – (n° corde 3)	10
1166	⁵ Markland , h, 4 ans, 58 k, Ecurie Vent d'Ouest (J. Cabre), F. Foucher – (n° corde 1)	–
	Montfiquet , h, 5 ans, 59 ^{1/2} k, M ^{me} M. Tillet (M. Androuin), M ^{me} M. Tillet – (n° corde 11)	–
1172	Lilly Bird (IRE) , f, 4 ans, 53 k, ⊗, R. Busson (F. Veron) – (n° corde 4)	–

13 partants ; 36 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 1033 €
 9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :
 3 645 € *Jacques Coeur (Ire)*.
 1 458 € *Aintreegirl*.
 1 093 € *Emma Point Usa*, prime non attribuée.
 567 € *Le Havre Dream Up*.
 283 € *Red Duma*.

Primes aux éleveurs :
 1 643 € Gestut Zur Kuste Ag.
 657 € Ecurie R. E. .
 307 € Walter Roubertie.
 229 € Waymore Llc, prime non attribuée.
 153 € Appapays Racing Club.

1424	⁴¹⁰⁸ PRIX DE LA MAGNOLIERE (Classe 1)	2 400 m
------	--	---------

30000 € (15000, 5700, 4200, 2400, 1200, 900, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, depuis le 3 novembre de l'année dernière inclus, gagné une course de Classe 1 dans leurs deux dernières courses. **Poids : 57 k.** Tout gagnant d'une course de Classe 2 à 2 ans, depuis le 3 novembre de l'année dernière inclus ou, cette année, d'une Classe 1 portera 2 k. Les chevaux n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté) recevront 1 k. 1/2 ; ceux n'ayant jamais couru, 2 k. 1/2.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 400 m env.

920	³ Wildwood , 3 ans, par Maxios (GB) et Walayta GER, 55 ^{1/2} k, M ^{me} S. Thayer (T. Trullier), N. Clement (s) – (n° corde 3)	1
920	¹ Merveillo (GB) , 3 ans, par Archipenko USA et Merville, 57 k, ⊗, Wertheimer & Frere, C. Ferland (s) – (n° corde 1)	2
1030	¹ Pearl Tree , 3 ans, par Joshua Tree IRE et Prairie Pearl, 57 k, ⊗, Cheik ABK. Al Thani (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 5)	3
	Sophie Katharina GER , 3 ans, par Sea The Moon GER et Sopran Gallow IRE, 57 ^{1/2} k, M ^{me} H. Bischoff-Lafrentz (S. Breux), FH. Graffard (s) – (n° corde 2)	4
920	⁵ Redjeu , 3 ans, par Intello (GER) et Retina GER, 57 k, F. Hodel (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 7)	5
1084	Hudson Park , h, al, 3 ans, par Anodin (IRE) et Adeje Park IRE (Night Shift USA), 55 ^{1/2} k, φ, T. Poché (C. Grosbois), T. Poché – (n° corde 4)	6

6 partants ; 12 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 858 €
 Certif. vétérinaire : *Prometeo*
 tête, 3 long 1/2, 1/2 long, 2 long, 5 long 1/2.
 15000€ – 5700€ – 4200€ – 2400€ – 1200€ – 900€

Primes aux propriétaires :
 8 100 € *Wildwood*.
 3 078 € *Merveillo (Gb)*.
 2 268 € *Pearl Tree*.
 1 296 € *Sophie Katharina Ger*, prime non attribuée.
 648 € *Redjeu*.
 486 € *Hudson Park*.

Primes aux éleveurs :
 1 963 € European Bloodstock Management.
 840 € Scea Du Haras De Victot.
 746 € Wertheimer & Frere.
 270 € Appapays Racing Club.
 240 € Friedrich Hodel.
 204 € Gestut Gortsdorf, prime non attribuée.

Temps total : 2'34"74"

A l'issue de la course, les Commissaires ont adressé des observations au jockey Thomas TRULLIER (WILDWOOD) pour avoir risqué de perdre la première place, en sollicitant peu suffisamment la pouliche WILWOOD avant le poteau d'arrivée.

La pouliche WILDWOOD a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

CHANTILLY

mardi 4 mai 2021

0002 124

Terrain BON

Commissaires de courses : Amaury de LENCQUESAING – Tony CLOUT –
Gérald SAUQUE**1425** ³⁶⁹ **PRIX DE LA FORET DE CHANTILLY** **3 000 m**

(Handicap divisé)

(Classe 2)

Première épreuve

50 000 € (25 000, 9 500, 7 000, 4 000, 2 000, 1 500, 1 000)Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le
1^{er} novembre 2020 inclus.**Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE
GALOP.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du
1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du
26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Parcours n° L1 : Plat, Dist. 3 000 m env.

Référence : +19.

1168 ² **Harmysian (GB)**, h, al, 4 ans, par Lope De Vega
IRE et Adja IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 59^{1/2} k,
Ecurie de Montlahuc (PC. Boudot), FH. Graffard (s) –
(n° corde 5)**971** ¹ **Albir**, m, gr, 5 ans, par Style Vendome et Ensis SPA
(Zieten USA), 55^{1/2} k, ♂, A. Boucher (G. Benoist),
A. Fracas – (n° corde 11)**971** ⁷ **Lettyt Storm**, h, b, 7 ans, par Category Five IRE et
Letty GB (Trade Fair GB), 54 k, ♂, C^o de E. Saint Pierre
(E. Hardouin), Ed. Monfort (s) – (n° corde 9)**1146** ⁴ **Baratin**, m, gr, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Barouna
(Kouroun), 60 k, ♂, J.L. Fertou (M. Delalande),
S. Wattel (s) – (n° corde 3)**1168** ¹ **Max La Fripouille**, h, b, 9 ans, par Panis USA
et Codicille [Mendocino (USA)], 57 k, Ecurie Cehel
(A. Crastus), Rod. Collet (s) – (n° corde 14)**1057** **Le Hoyoy**, h, gr, 5 ans, par Rajsaman et Ultima Bella
[Prince Kirk (FR)], 55^{1/2} k, Ecurie Chiarelli (C. Demuro),
F. Monnier (s) – (n° corde 6)**971** ⁵ **Saint Nicolas**, h, gr, 6 ans, par Dark Angel IRE et
Sierra Slew GB (Fantastic Light USA), 56 k, N. Ferrand
(J. Claudic), S. Culin – (n° corde 1)**659** ⁶ **Magical Forest IRE**, f, 7 ans, 58^{1/2} k, O. Post
(T. Bachelot), S. Wattel (s) – (n° corde 2)**1057** ⁴ **Gourel**, h, 7 ans, 57^{1/2} k, F. Ezri – (n° corde 8)**1199** ⁴ **Sarendam**, h, 7 ans, 54^{1/2} k, Gemini Stud (H. Journiac),
Y. Barberot (s) – (n° corde 15)**1150** ³ **Scenariste**, f, 4 ans, 54 k, M.L. Bloodstock Ltd
(M^{me} M. Eon), E. Grall (s) – (n° corde 7)**861** ¹ **Reventador (IRE)**, m, 4 ans, 55^{1/2} k, ♂, Stall Laurus
(P. Bazire), M^{me} H. Sauer – (n° corde 13)**971** ² **Bellariva**, f, 5 ans, 56^{1/2} k, LG Bloodstock (M. Barzalona),
C. Ferland (s) – (n° corde 4)**1057** **Tennessee Song**, m, 6 ans, 57^{1/2} k, B. Desespringalle
(M^{me} S. Chuette), M^{me} MC. Chaalon – (n° corde 12)**784** **Checkpoint Charlie IRE**, h, 6 ans, 59 k,
Feel Good Horse Racing (S. Pasquier), L. Rovisse –
(n° corde 16)**1031** **Risky Asset**, h, 4 ans, 55^{1/2} k, E. Sauren (V. Cheminaud),
H. Grewe – (n° corde 10)16 partants ; 53 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 1 595 €
courte tête, encolure, 1 long ½, encolure, tête, ½ long, ½ long, ¾ long,
tête.

25 000 € – 9 500 € – 7 000 € – 4 000 € – 2 000 € – 1 500 € – 1 000 €

Primes aux propriétaires :

10 125 € Harmysian (Gb).

3 847 € Albir.

2 205 € Lettyt Storm.

1 620 € Baratin.

630 € Max La Fripouille.

607 € Le Hoyoy.

315 € Saint Nicolas.

Primes aux éleveurs :

2 985 € Dayton Investments Ltd.

1 735 € Carlos Vazquez Gonzalez.

782 € M^{me} Eva Klimscha.

730 € Pierre Lamy.

341 € Baudouin Jousset, M^{me} Ines Jousset, Come Jousset, Jean-Maxime Fresnay.

273 € Ecurie Chiarelli, Laurent Adalbert.

111 € Petra Bloodstock Agency Ltd.

Temps total : 3'14"89"

Les Commissaires, ont autorisé le hongre LE HOYO à être muni d'un
bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce
dernier étant retiré derrière les stalles de départ.A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications
le jockey Mickael BARZALONA sur la performance de la jument
BELLARIVA, arrivée non-placée.L'intéressé a déclaré que ladite jument n'avait jamais eu de ressources
durant le parcours et se ressentait peut-être de ses précédentes sorties,
cette dernière n'ayant pas le même influx qu'à son habitude. Les
Commissaires ont enregistré ces explications.A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le
jockey Stéphane PASQUIER sur la performance du hongre CHECKPOINT
CHARLIE IRE, arrivé non-placé.L'intéressé a déclaré que ledit hongre n'avait pas pu accélérer dans la
ligne d'arrivée, ce dernier avait été trop allant durant la première partie du
parcours, ayant subi son numéro à l'extérieur des stalles de départ. Les
Commissaires ont enregistré ces explications.Les hongres HARMYSIAN (GB), MAX LA FRIPOUILLE et LETTYT STORM,
le poulain BARATIN et le cheval ALBIR ont fait l'objet d'un contrôle
biologique après la course.**1426** ³⁷⁰ **PRIX DES CLOSEAUX** **1 200 m**

(Inédits)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans**, n'ayant jamais
couru. **Poids : 58 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du
1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du
26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Parcours n° M4 : Plat, Dist. 1 200 m env.

Mountain Madness, f, b.f, 2 ans, par TerritoriesIRE et Pin Up Girl (IRE) (New Approach IRE), 56^{1/2} k,

Langlais Bloodstock (D. Boche), L. Gadbin (s) – (n° corde 9)

Gordon Break, m, b, 2 ans, par Goken et Karbayouna

(Kouroun), 58 k, Ecurie TLV – (n° corde 4)

Hypnotized, f, b.f, 2 ans, par Dream Ahead USA et AgentMimi [Medecis (GB)], 56^{1/2} k, S. Kobayashi (s) (J. Claudic),

S. Kobayashi (s) – (n° corde 5)

Record The Shaw, m, b, 2 ans, par Recorder GB et

Plebeya (IRE) (Dubawi IRE), 58 k, Ecurie Pandora Racing

(PC. Boudot), M. Delcher Sanchez – (n° corde 2)

Lorenzo De Medici, m, b.f, 2 ans, par Territories

IRE et Bianca De Medici GB (Medicean GB), 58 k,

Scuderia Dei Duepi (C. Demuro), A. & G. Botti (s) –

(n° corde 6)

Shake Shake IRE, f, 2 ans, 56^{1/2} k (55 k),M^{me} T. Marnane (M^{me} M. Velon), F. Guyader (s) – (n° corde 1)**Black Lives Matter**, m, 2 ans, 58 k (55^{1/2} k), Pat. Barbe(M^{me} M. Peslier), S. Kobayashi (s) – (n° corde 7)**Zoffwaltz**, f, 2 ans, 56^{1/2} k, ♂, Scuderia Micolo SNC

(S. Pasquier), V. Devillars – (n° corde 10)

Nouran IRE, f, 2 ans, 56^{1/2} k (54 k),

Sultan S.M. Harib Alfalahi (E. Crublet),

M^{me} I. Janackova Koplikova – (n° corde 8)**James**, m, 2 ans, 58 k, Pat. Barbe (E. Hardouin),

M. Delcher Sanchez – (n° corde 3)

10 partants ; 19 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 896 €

8 long, courte encolure, 3 long, tête, 3 long, tête, 3 long, ½ long, 1 long.

13 500 € – 5 400 € – 4 050 € – 2 700 € – 1 350 €

Primes aux propriétaires :

8 505 € Mountain Madness.

3 402 € Gordon Break.

2 551 € Hypnotized.

1 701 € Record The Shaw.

850 € Lorenzo De Medici.

Primes aux éleveurs :

1 870 € Thierry De La Heronniere, Sarl Jedburgh Stud.

1 144 € Pierre Lamy.

858 € S.C.E.A. Ecurie De Montfort, M^{me} Karine Morice.

572 € Lord William Huntingdon, Liam Norris.

187 € Stowell Hill Ltd.

Prime F.E.E. :

2 500 € Mountain Madness.

Temps total : 1'14"32"

La pouliche HYPNOTIZED a fait l'objet d'un prélèvement biologique
après la course.**1427** ³⁷¹ **PRIX DE COURTEUIL** **2 400 m**

(Inédits)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 58 k.**

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° B1 : Plat, Dist. 2 400 m env.

- Northern Ruler GER**, m, al, 3 ans, par Ruler Of The World IRE et North Sun GER (Monsun GER), 58 k, Gestut Schlenderhan, A. Wohler – (n° corde 4) **1**
- Beraz**, m, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Beshara [Cape Cross (IRE)], 58 k (C. Soumillon), de A. Royer Dupre – (n° corde 2) **2**
- Measure Up USA**, f, b, 3 ans, par War Front (USA) et Proportional GB (Beat Hollow GB), 56^{1/2} k (H. Journiac), FH. Graffard (s) – (n° corde 7) **3**
- New Chance**, m, b, 3 ans, par New Bay GB et One Chance IRE (Invincible Spirit IRE), 58 k, Ballylinch Stud (PC. Boudot), A. Fabre (s) – (n° corde 8) **4**
- Marcie IRE**, f, b, 3 ans, par Marcel IRE et Ayun USA (Swain IRE), 56^{1/2} k (54 k), O. Ortmans (M^{me} F. Valle Skar), M. Bollack-Badel – (n° corde 3) **5**
- Twily**, h, 3 ans, 58 k, F. Dezzutto (G. Benoist) – (n° corde 5) **6**
- Shahzadeh**, m, 3 ans, 58 k, M. Delcher Sanchez (E. Hardouin), M. Delcher Sanchez – (n° corde 6) **7**
- Djetties Beach GER**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, M^{me} von I. Schubert (S. Breux), FH. Graffard (s) – (n° corde 1) **8**

8 partants ; 26 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 171 €
1/2 long, encolure, 3/4 long, 1 long 1/4, 2 long, 1/2 long, 7 long.
13 500€ – 5 400€ – 4 050€ – 2 700€ – 1 350€

Primes aux propriétaires :

- 7 290 € Northern Ruler Ger, prime non attribuée.
2 916 € Beraz.
2 187 € Measure Up Usa, prime non attribuée.
1 458 € New Chance.
729 € Marcie Ire, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 147 € Stall Ullmann, prime non attribuée.
706 € S.A. Aga Khan.
353 € China Horse Club International.
344 € Juddmonte Farms Ireland, prime non attribuée.
114 € Paul Hancock, prime non attribuée.

Prime F.E.E. :

- 2 500 € Northern Ruler Ger.

Temps total : 2'40"38"

Les Commissaires, ont autorisé le poulain SHAHZADEH à être muni d'une couverture pour rentrer dans sa stalle.

Le poulain NEW CHANCE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1428 ³⁷⁵ **PRIX SERGE BOIREAU** **1 600 m**
(À réclamer valeur handicap - Apprentis & Jeunes Jockeys) (PSF)
(Classe 3)

15 000 € (7 500, 3 000, 2 250, 1 500, 750)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant une valeur égale ou inférieure à 34 k. et mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 12.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} décembre 2020 inclus, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 7.000, 4 k.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- 1169** ⁵ **Vautrin (IRE)**, m, b, 6 ans, par Bated Breath GB et Lou Salome (IRE) (Giant'S Causeway USA), 57^{1/2} k (55 k), (10 000), P. Widlocher (M^{me} F. Valle Skar), M. Boutin (s) – (n° corde 4) **1**
- 890** **The Chosen One**, m, b, 5 ans, par Cacique IRE et Istriane (IRE) (Slickly), 61 k (57^{1/2} k), (12 000), D. Fernandez-Ortega (M^{me} L. Gallo), M. Boutin (s) – (n° corde 8) **2**
- 890** **Footstepsanpie IRE**, h, b, 5 ans, par Most Improved (IRE) et Good Chocolate IRE (Fayruz GB), 59^{1/2} k (56 k), (10 000), A. & G. Botti (s) (M^{me} A. Nicco), A. & G. Botti (s) – (n° corde 5) **3**
- 1169** **Falmouth Light**, h, b, 6 ans, par Cape Cross IRE et Wonderous Light IRE (Montjeu (IRE)), 59^{1/2} k (57 k), (10 000), Trois Mille (C. Guitraud), S. Cerulis – (n° corde 2) **4**
- 1166** ⁴ **Light The Fuse IRE**, h, b, 4 ans, par Dandy Man IRE et Mandhooma GB (Oasis Dream GB), 57^{1/2} k (55 k), ♂, (10 000), GL. Ferron (H. Lebouc) – (n° corde 1) **5**

- 1166** ³ **Rock Chop**, m, 4 ans, 59^{1/2} k (58 k), (10 000), T. Raber (A. Madamet), C. Bonin (s) – (n° corde 10) **6**
- 996** ⁵ **Masetto**, h, 5 ans, 57^{1/2} k (56 k), ♂, (10 000), C. Weber (Q. Perrette), C. Weber – (n° corde 9) **7**
- 1163** **Verti Chop**, h, 8 ans, 59 k (55^{1/2} k), (12 000), C. Boutin (s) (T. Lefranc), C. Boutin (s) – (n° corde 3) **8**
- 56** **Simsong**, h, 6 ans, 56 k (54^{1/2} k), (8 000), Stall Gattopardo (H. Besnier), S. Smrczek – (n° corde 6) **9**
- 748** **Cheikeljack**, m, 8 ans, 57^{1/2} k (54 k), (10 000), C. Boutin (s) (M^{me} A. Didon-Yahlali), C. Boutin (s) – (n° corde 7) **10**

10 partants ; 18 eng. ; 3 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 1 225 €

Eng. Sup. : *The Chosen One, Light The Fuse IRE, Verti Chop*

1 long 3/4, courte tête, tête, encolure, courte tête, 3/4 long, 3 long, 2 long 1/2, 6 long 1/2.

7 500€ – 3 000€ – 2 250€ – 1 500€ – 750€

Primes aux propriétaires :

- 2 362 € Vautrin (Ire).
1 215 € The Chosen One.
911 € Footstepsanpie Ire, prime non attribuée.
472 € Falmouth Light.
303 € Light The Fuse Ire, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 838 € Famille Rothschild.
358 € Famille Rothschild.
191 € Aidan Sexton, prime non attribuée.
167 € Rashit Shaykhtudinov.
63 € Ballyhane Stud, prime non attribuée.

Temps total : 1'37"81"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Annaelle DIDON-YAHLALI sur le problème physique dont a été victime le cheval CHEIKELJACK, arrivé non-placé.

L'intéressé a déclaré que ledit hongre était boiteux dès qu'il l'a arrêté mais n'avait pas ressenti de gêne durant le parcours. Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé d'examiner ledit cheval. L'examen vétérinaire ayant révélé une fracture du genou gauche.

Le cheval VAUTRIN (IRE) et le poulain ROCK CHOP ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1429 ³⁷² **PRIX DE LA FRANCIENNE** **1 200 m**
(Classe 1)

35 000 € (17 500, 6 650, 4 900, 2 800, 1 400, 1 050, 700)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, depuis le 4 novembre 2020 inclus, dans leurs deux dernières courses, gagné une course de Classe 1. **Poids : 57 k.** Tout gagnant à 2 ans, depuis le 4 novembre 2020 inclus, d'une Classe 2 ou, cette année, d'une Classe 1 portera 2 k. Les chevaux n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté) recevront 1 k. 1/2 ; ceux n'ayant jamais couru, 2 k. 1/2.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° M4 : Plat, Dist. 1 200 m env.

- Chez Pierre**, m, b, 3 ans, par Mehmas IRE et Hortensia ITY (Orpen USA), 57 k, M^{me} R. Jackson (PC. Boudot), FH. Graffard (s) – (n° corde 2) **1**
- Princesse De Saba**, f, gr, 3 ans, par Dariyan et Aniyasa [Dalakhani (IRE)], 55^{1/2} k, Ecurie d'Englesqueville (R. Mangione), Fred Rossi (s) – (n° corde 5) **2**
- 1175 Bran**, h, b, 3 ans, par Muhaarar GB et Best Intent GB (King'S Best USA), 57 k, Cuadra Miranda S.L.U (E. Hardouin), M. Delcher Sanchez – (n° corde 3) **3**
- Ponntos IRE**, m, b, 3 ans, par Power GB et Blessing Box GB (Bahamian Bounty GB), 59 k, M^{me} E. Nieslanikova (M. Zatloukal), M. Nieslanik – (n° corde 8) **4**
- 900** ¹ **Waldersee**, m, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Winshine (Chineur), 57 k, Stall Mandarin, A. Wohler – (n° corde 6) **5**
- Aniatiya**, f, b, 3 ans, par Dariyan et Grey Anatomy (GB) (Slickly), 55^{1/2} k, Stall Walzertraum (A. Pouchin), M^{me} E. Mader – (n° corde 4) **6**
- 1194** ⁶ **Scarface**, h, al, 3 ans, par Dream Ahead USA et Dolce Attesa GB (Dr Fong USA), 57 k, ♂, Scuderia Micolo SNC (C. Demuro), V. Devillars – (n° corde 1) **7**
- 688 Hidden Breeze GB**, f, 3 ans, 55^{1/2} k, ♂, Haras d'Etreham (C. Lecoeuvre), HF. Devin (s) – (n° corde 7) **8**

8 partants ; 23 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 638 €

1 long 1/4, 4 long 1/2, courte encolure, 3/4 long, 3 long, 1 long, 1 long.

17 500€ – 6 650€ – 4 900€ – 2 800€ – 1 400€ – 1 050€ – 700€

Primes aux propriétaires :

- 9 450 € *Chez Pierre*.
 3 591 € *Princesse De Saba*.
 2 646 € *Bran*.
 1 512 € *Ponntos Ire*, prime non attribuée.
 756 € *Waldersee*.
 567 € *Anatiya*.
 378 € *Scarface*.

Primes aux éleveurs :

- 2 290 € S.C.E.A. Des Prairies, Ecurie De Castillon.
 1 331 € Haras Des Trois Chapelles.
 641 € Lordship Stud Limited.
 420 € Hubert Honore, Clement (S).
 238 € Liam Butler, Churchtown House Stud, prime non attribuée.
 210 € Ecurie Altima.
 140 € Scuderia Micolò Snc.

Temps total : 1'11"83"

Les Commissaires, ont autorisé le hongre SCARFACE à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en leurs explications le jockey Pierre-Charles BOUDOT et les juges du départ sur un incident survenu dans les stalles de départ concernant le poulain CHEZ PIERRE.

De l'audition des intéressés, il ressort que chacun a reconnu ses responsabilités dans un contexte apaisé et constructif devant les Commissaires de courses.

Le poulain CHEZ PIERRE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1430 374 PRIX DE SURESNES 2 000 m (L)

55 000 € (27 500, 11 000, 8 250, 5 500, 2 750)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné une Listed Race. Poids : 58 k.

Versement à la poule des propriétaires : 250 à l'engagement ou 1.980 à l'engagement supplémentaire.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° E1 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- 986 1 **Saiydabad USA**, m, b, 3 ans, par Blame USA et Sarkiyla [Oasis Dream (GB)], 58 k (C. Soumillon), J.C. Rouget (s) – (n° corde 3) 1
- 977 1 **Absurde**, h, b, 3 ans, par Fastnet Rock AUS et Incroyable USA (Singspiel IRE), 58 k, Wertheimer & Frere – (n° corde 6) 2
- 1045 **Baha Mar**, m, b, 3 ans, par Siyouni et Indiana Wells [Sadler'S Wells (USA)], 58 k, B. Van Daltsen (G. Mosse), M. Delzangles – (n° corde 1) 3
- 1040 5 **Gagarin'S Moon**, m, b, 3 ans, par Sea The Moon GER et Gagarina (IRE) (Galileo IRE), 58 k, R. Shaykhtudinov (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 7) 4
- 920 2 **Skycutter**, h, b, 3 ans, par Scissor Kick AUS et Skysweeper [Hurricane Run (IRE)], 58 k, M^{me} A. Yates (T. Bachelot), M^{me} J.F. Hughes – (n° corde 2) 5
- 986 3 **Abelard F IRE**, m, 3 ans, 58 k, φ, K. Gozdzialski (M. Barzalona), M^{me} A. Karkosa – (n° corde 5) 6
- 855 4 **L'enissei**, m, 3 ans, 58 k, I. Endaltsev (S. Maillot), I. Endaltsev – (n° corde 8) 7
- 1040 4 **Nembo Kid**, m, 3 ans, 58 k, Suc. AM. Haddad (C. Demuro), D. Smaga – (n° corde 4) 8

8 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 787 €

Eng. Sup. : Absurde

½ long, 1 long ½, courte tête, 1 long ¾, 6 long, ¾ long, 5 long.

27 500 € – 11 000 € – 8 250 € – 5 500 € – 2 750 €

Primes aux propriétaires :

- 14 850 € *Saiydabad Usa*, prime non attribuée.
 5 940 € *Absurde*.
 4 455 € *Baha Mar*.
 2 970 € *Gagarin'S Moon*.
 1 485 € *Skycutter*.

Primes aux éleveurs :

- 2 337 € S.A. Aga Khan, prime non attribuée.
 1 651 € Berend Van Daltsen.
 1 439 € Wertheimer & Frere.
 719 € Rashit Shaykhtudinov.
 550 € Ecurie Haras Du Cadran, Scea Haras Du Ma, Ecurie Patrick Klein.

Temps total : 2'3"94"

Le hongre ABSURDE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1431 376 PRIX DE LA FORET DU LYS 3 000 m

(Handicap divisé)

(Classe 3)

Deuxième épreuve

25 000 € (12 500, 4 750, 3 500, 2 000, 1 000, 750, 500)

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1^{er} novembre 2020 inclus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° L1 : Plat, Dist. 3 000 m env.

Référence : +25,5.

- 1150 2 **Gran Geste GER**, h, al, 4 ans, par Lord Of England GER et Guenea GB (Sinndar IRE), 59^{1/2} k, GWH. Schmitt (E. Hardouin), W. Hickst – (n° corde 7) 1
- 978 2 **Group Deux Creux**, f, b, 7 ans, par Stormy River et Topsy Blue [Anabaa Blue (GB)], 58 k, G. Le Baron (P.C. Boudot), F.H. Graffard (s) – (n° corde 13) 2
- 978 1 **Meisho Felicity**, f, b, 7 ans, par So You Think NZ et Reform Act USA (Lemon Drop Kid USA), 56 k, Y. Matsumoto (C. Demuro), S. Kobayashi (s) – (n° corde 1) 3
- 978 3 **Vasy Sakhee**, f, b, 8 ans, par Sakhee USA et Vasy Fleur De Roy [Balleroy (USA)], 53^{1/2} k (54 k), φ, D. Dumoulin (T. Baron), R. Le Gal – (n° corde 10) 4
- 1057 **Amazonya**, f, b.f, 5 ans, par Zanzibari USA et Hahyasi [Kahyasi (IRE)], 56 k (54^{1/2} k), φ, M^{me} E. Drouet (M^{me} C. Pacaut), Y. Fouin (s) – (n° corde 8) 5
- 810 5 **Mondura**, f, n.p, 6 ans, par Manduro GER et Morning Glory GER (Pentire GB), 55^{1/2} k (A. Crastus), Y. Fouin (s) – (n° corde 2) 6
- 784 7 **Poet'S Quest**, h, b, 5 ans, par Poet'S Voice GB et Alta Lilea IRE (Galileo IRE), 60 k, M^{me} I. Corbani, S. Wattel (s) – (n° corde 5) 7
- 918 **Spirit'S Revench**, h, 11 ans, 56 k (T. Trullier), R. Le Gal – (n° corde 6) 8
- 1158 **Decbou (GB)**, h, 4 ans, 57 k, φ (L. Boisseau) – (n° corde 9) 9
- 708 2 **Last Sparkler**, h, 6 ans, 58^{1/2} k, Sparkling Star (C. Cadel), C. Bonin (s) – (n° corde 3) 10
- 1199 5 **Moonwalk Step**, h, 8 ans, 60 k, D. Dahan (M. Barzalona), M. Seror (s) – (n° corde 12) –
- 781 3 **Ayda**, f, 4 ans, 59 k, S. Bacci (T. Bachelot), G. Bietolini – (n° corde 11) –
- 1099 **Scenario GER**, h, 4 ans, 58^{1/2} k (57 k), H. Reinhard (C. Guitraud), W. Hickst – (n° corde 4) –

13 partants ; 13 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 715 €

¾ long, 2 long ½, 3 long, 1 long ½, ¾ long, ¾ long, 1 long, encolure, encolure.

12 500 € – 4 750 € – 3 500 € – 2 000 € – 1 000 € – 750 € – 500 €

Primes aux propriétaires :

- 5 062 € *Gran Geste Ger*, prime non attribuée.
 1 923 € *Group Deux Creux*.
 1 102 € *Meisho Felicity*.
 630 € *Vasy Sakhee*.
 405 € *Amazonya*.
 236 € *Mondura*.
 202 € *Poet'S Quest*.

Primes aux éleveurs :

- 1 062 € Christoph Berglar, prime non attribuée.
 867 € Xavier Richard, Herve Lair, Jean-Louis Lair.
 391 € M^{me} Gilles Forien, Gilles Forien.
 341 € Ecurie Atropas.
 182 € Ghislain Coutre, M^{me} Chrystelle Coutre.
 128 € Suc. Georges Sandor.
 59 € M^{me} Jennifer Bianco, M^{me} Susan Bianco, Frederic Bianco.

Temps total : 3'17"10"

La jument AMAZONYA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1432 373 PRIX DE LA FOSSE AUX CERFS 1 600 m (PSF)

(À réclamer)

23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 18.000, 22.000 ou 26.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 22.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 26.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} décembre 2020 inclus, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- 1195 2 **Selket (IRE)**, f, b, 3 ans, par Danon Ballade JPN et Bonne Nouvelle IRE (Lilbourne Lad IRE), 56 k, (22 000), B. Raber (T. Bachelot), M^{me} A. Budka – (n° corde 8) 1

- 1027 ⁷ **Everstorm**, m, b, m, 3 ans, par Stormy River et Quatuor (IRE) (Kodiac GB), 57^{1/2} k, (22 000), A. Doerner (C. Demuro), L. Gadbin (s) – (n° corde 6) 2
- 1062 ⁵ **Lou Warrior**, m, b, f, 3 ans, par Manduro GER et Betty Lou GER (Dai Jin GB), 59 k (57^{1/2} k), (26 000), O. Post (H. Besnier), S. Wattel (s) – (n° corde 7) 3
- 1012 **Lilyhammer**, f, b, 3 ans, par Harzand IRE et Chokhani (IRE) (Dalakhani IRE), 54^{1/2} k, (18 000), M^{me} S. Heumer (A. Lemaitre), M. Munch (s) – (n° corde 3) 4
- 1101 **Covadonga**, f, b, 3 ans, par Scissor Kick AUS et Minza [Zamindar (USA)], 56 k, (22 000), Haras d'Etream (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 1) 5
- 1162 ⁵ **Express Power IRE**, m, 3 ans, 57^{1/2} k (55 k), ♂, (22 000), Ecurie Michel Doineau (H. Lebouc) – (n° corde 4) 6
- 1227 ³ **Surabaya**, f, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), ♂, (22 000), M^{me} ML. Gautier (M^{me} S. Chuette), Ch. Aubert (s) – (n° corde 2) 7
- 785 **Morepepper**, h, 3 ans, 57^{1/2} k, (22 000), M^{me} J. Rovisse (Y. Bourgois), L. Rovisse – (n° corde 5) 8

8 partants; 17 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 841 €
encolure, 3 long, 1/2 long, courte tête, 1 long 1/4, 2 long 1/2, 6 long 1/2.
11 500€ – 4 600€ – 3 450€ – 2 300€ – 1 150€

Primes aux propriétaires:

- 6 210 € *Selket (Ire).*
2 484 € *Everstorm.*
1 863 € *Lou Warrior.*
1 242 € *Lilyhammer.*
621 € *Covadonga.*

Primes aux éleveurs:

- 1 505 € M^{me} Nikola Bockova.
1 036 € Oliver Post.
920 € Anton Doerner.
301 € Pegasus Farms Ltd.
230 € Sarl Jedburgh Stud.

Temps total: 1'40"26"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Sophie CHUETTE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune-jockey Hugo LÉBOUC en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

La pouliche SELKET et les poulains LOU WARRIOR et EVERSTORM ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

FONTAINEBLEAU

mercredi 5 mai 2021

0408 125

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Stéphanie DABURON – Nicole BRAEM – Georges MORELL

- 1433 ⁴¹¹⁹ **PRIX DE LA FORET DE FONTAINEBLEAU** 1 100 m
(Handicap divisé)
(Classe 2)
Première épreuve

50 000 € (25 000, 9 500, 7 000, 4 000, 2 000, 1 500, 1 000) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1^{er} novembre 2020 inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 2: Plat, Dist. 1 100 m env.

Référence: +20.

- 862 ¹ **Mubaalegh GB**, h, b, 7 ans, par Dark Angel IRE et Poppet'S Passion GB [Clodovil (IRE)], 62 k, JV. Toux (G. Benoist), JV. Toux – (n° corde 13) 1
- 1173 ⁴ **Pradaro**, h, b, f, 6 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Vaillante (IRE) (Zilzal USA), 61 k, Stal Vie en Rose (P. Bazire), M^{me} S. Lanslots – (n° corde 12) 2
- 1173 ⁶ **Leonio**, m, b, 6 ans, par Myboycharlie IRE et Katelyns Kiss USA (Rahy USA), 56^{1/2} k (57 k), ♂, M^{me} E. Marcialis (P.C. Boudot), M^{me} D. Schoenherr – (n° corde 5) 3
- 1173 ⁶ **Tudo Bem**, h, b, 5 ans, par Sommerabend GB et Boulba D'Alben [Dark Angel (IRE)], 55 k, H. Boutin (S. Maillot), M. Boutin (s) – (n° corde 9) 4

- 1173 ⁴ **Red Fifty**, f, b, 4 ans, par Sidestep AUS et Red Shot [Gentlewave (IRE)], 58 k, SV. Gianella (V. Cheminaud), HA. Pantall – (n° corde 16) 5
- 1059 ³ **Big Beat GER**, m, b, 4 ans, par Soldier Hollow GB et Bella Flora GER (Slip Anchor GB), 58 k, Gestut Auenquelle (G. Mosse), A. Suborics – (n° corde 14) 6
- 1173 ³ **Cadorino Des Place**, h, b, 6 ans, par Elusive City USA et Annimuh [Muhtathir (GB)], 54 k, E. Decoster (E. Hardouin), C. Fey (s) – (n° corde 4) 7
- 679 **On The Sea GB**, h, 7 ans, 53^{1/2} k, C. Bodin (T. Trullier), N. Caullery – (n° corde 10) 8
- 1178 ² **Silver Amerhican**, h, 5 ans, 51^{1/2} k, ♂, M^{me} T. Marnane (M^{me} M. Velon), F. Guyader (s) – (n° corde 15) 9
- 1047 **Harlan**, m, 4 ans, 55 k (Q. Perrette), G. Aidant – (n° corde 1) 10
- 1178 ¹ **Time To Fly**, m, 6 ans, 53^{1/2} k, F. Normand (M^{me} M. Michel), N. Caullery – (n° corde 2) –
- 1059 ⁶ **Theory Of Time IRE**, f, 4 ans, 60 k, b, Ecurie Thomas Levesque – (n° corde 11) –
- 1178 **Ecolo**, m, 5 ans, 53^{1/2} k, JV. Toux (C. Demuro), JV. Toux – (n° corde 6) –
- 1180 **Gravity Force GB**, h, 4 ans, 55 k, P. Ponsot (R. Thomas), Ch. Aubert (s) – (n° corde 8) –
- 1173 **Excalibur**, m, 4 ans, 58^{1/2} k, M^{me} I. Corbani (S. Pasquier), M. Delcher Sanchez – (n° corde 7) –

15 partants; 34 eng.; 5 eng. sup.; 16 part def. – Total des entrées: 2617 €

Eng. Sup.: *On The Sea GB, Theory Of Time IRE, Excalibur*

Chev. élim.: *Autumn Trail GB, Best Spirit*

1 long 1/4, nez, encolure, 1 long 1/4, courte encolure, courte encolure, 3/4 long, 1 long, 1 long 1/4.

25 000€ – 9 500€ – 7 000€ – 4 000€ – 2 000€ – 1 500€ – 1 000€

Primes aux propriétaires:

- 7 875 € *Mubaalegh Gb*, prime non attribuée.
2 992 € *Pradaro.*
2 205 € *Leonio.*
1 620 € *Tudo Bem.*
810 € *Red Fifty.*
607 € *Big Beat Ger*, prime non attribuée.
315 € *Cadorino Des Place.*

Primes aux éleveurs:

- 2 125 € *Whattom Manor Stud*, prime non attribuée.
1 623 € *Guy Pariente Holding.*
1 196 € *Select Bloodstock Ltd.*
730 € *Boutin (S), M^{me} Carole Sineux.*
365 € *Appapays Racing Club.*
170 € *M^{me} Marie-Pierre Lejeune, Edouard Decoster.*
127 € *P. Sramek*, prime non attribuée.

Temps total: 1'11"40"

Les chevaux MUBAALLEGH, PRADARO, LEONIO, TUDO BEM et BIG EAT ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

- 1434 ⁴¹²¹ **PRIX DE L'AGENCE ZEBRA** 1 100 m
(À réclamer)

23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 18.000, 22.000 ou 26.000. Poids: 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 22.000 porteront 1 k. 1/2; pour 26.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} décembre 2020 inclus, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 2: Plat, Dist. 1 100 m env.

- 1016 ¹ **Noelle**, f, b, 3 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Noella [American Post (GB)], 54^{1/2} k (53 k), ♀, (18 000), A. Jathiere (M^{me} M. Velon), Fred Rossi (s) – (n° corde 8) 1
- 1087 ¹ **Good Friend**, m, b, 3 ans, par Meshaher USA et Three French Hens IRE (Elnadim USA), 57^{1/2} k (54 k), (22 000), P. Bourigault (L. Rousseau), HA. Pantall – (n° corde 5) 2
- 1002 **Drogo**, h, gr, 3 ans, par Lethal Force IRE et Rex Regina (IRE) (King'S Best USA), 59 k, (26 000), Cuadra Miranda S.L.U (P.C. Boudot), M. Delcher Sanchez – (n° corde 6) 3
- 1053 ¹ **Rapido Presto**, h, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et Peinture Celeste IRE (Peintre Celebre USA), 57^{1/2} k, ♂, (22 000) (A. Madamet), HF. Devin (s) – (n° corde 2) 4
- Magical Diva**, f, b, f, 3 ans, par Goken et Magical Flower GB (Oasis Dream GB), 54^{1/2} k, (18 000), FTP Equine Holdings Ltd (C. Grosbois), E. O'Neill (s) – (n° corde 1) 5
- 1176 **Make Gold**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, (18 000), Ecuries Serge Stempniak (R. Thomas), C. Boutin (s) – (n° corde 3) 6
- 898 **Kenor**, m, 3 ans, 57^{1/2} k, (22 000), P. Van Der Zaag (M. Nobili), M^{me} J. Hendriks – (n° corde 4) 7

1223 My Classy Lassy (IRE), f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), ♂, (18 000), M^{me} T. Marnane (*J. Nicoleau*), F. Guyader (s) – (n° corde 7) **8**

8 partants ; 18 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 761 €
encolure, 1 long, courte encolure, 1 long ¼, 3 long, 1 long ¼, encolure.
11 500€ – 4 600€ – 3 450€ – 2 300€ – 1 150€

Primes aux propriétaires :

6 210 € *Noelle*.
2 484 € *Good Friend*.
1 863 € *Drago*.
1 242 € *Rapido Presto*.
621 € *Magical Diva*.

Primes aux éleveurs :

2 302 € Suc. Georges Sandor, Haras Du Hoguenet.
920 € Haras De Saint Julien.
460 € Ecurie Maulepaire.
451 € Eric Puerari, M^{me} Patrick Ades-Hazan, M^{me} Geraldine Henochsberg.
230 € Simon Holt, James Cowley.

Temps total : 1'11"84"

La pouliche NOELLE et le hongre GOOD FRIEND ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1435 ⁴¹²³ **PRIX DE MORET-SUR-LOING** **2 200 m**
(Classe 3)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant à la date des engagements une valeur égale ou inférieure à 32 k. **Poids : 56 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} novembre 2020 inclus : 1 k. par 4.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 8 : Plat, Dist. 2 200 m env.

917 Foligno, h, b, 5 ans, par Orpen USA et Feerie Stellaire (Take Risks), 56 k, Ecurie Prunier (*E. Hardouin*), E. Libaud (s) – (n° corde 3) **1**

294 Nightdance Man GER, h, al, 5 ans, par Reliable Man (GB) et Nightdance GER (Shareef Dancer USA), 56 k, φ, H. Ghabri (*A. Madamet*), H. Ghabri – (n° corde 1) **2**

1158 Kailyn GER, f, b, 8 ans, par Manduro GER et Kaziyima [Daylami (IRE)], 57^{1/2} k, φ, R. Meder, M. Krebs (s) – (n° corde 2) **3**

1082 Viesna, f, n.p., 4 ans, par Montmartre et Robinika (Robin Des Pres), 54^{1/2} k (53 k), FX. Chaussonniere (*M^{me} P. Dominois*), M. Seror (s) – (n° corde 11) **4**

1074 Bonfire Heart, h, b, 9 ans, par Falco USA et Arlecchina GER (Mtoto GB), 57 k, ♂, ME. Uzan (*C. Lecoeuvre*), Y. Mathijs – (n° corde 7) **5**

1170 Valeya, f, 5 ans, 54^{1/2} k, φ, C. Sirlletti (*S. Pasquier*), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 10) **6**

994 Agenda GER, f, 4 ans, 56^{1/2} k (55 k), S. Molks (*M^{me} M. Velon*), M. Rulec – (n° corde 12) **7**

1104 Lady Mag, f, 4 ans, 54^{1/2} k, ♂, M^{me} AV. Maguarian (*T. Trullier*), de H. Nicolay – (n° corde 13) **8**

1170 Always Somewhere, f, 5 ans, 57^{1/2} k, β, M^{me} C. Alesi (*C. Demuro*), M^{me} C. Alesi – (n° corde 9) **9**

Rock Or Bust, h, 6 ans, 57 k, Ecurie Cehel (*T. Bachelot*), Rod. Collet (s) – (n° corde 14) **10**

Libre, h, 4 ans, 56 k, ♂, D. Dumoulin (*T. Baron*), R. Le Gal – (n° corde 16) –

1187 Lili Spirit, f, 7 ans, 54^{1/2} k (52 k) (*M^{me} A. Le Lay*), B. Audouin (s) – (n° corde 15) –

918 Watchmen, h, 4 ans, 58 k, φ, M^{me} A. Tamagni (*PC. Boudot*), F. Chappet – (n° corde 6) –

463 Sunkawakan, f, 4 ans, 59^{1/2} k (57 k), VDA Transport Solutions GCV (*E. Verhestraeten*), M^{me} J. Hendriks – (n° corde 8) –

1109 Brandy Eyes GB, f, 7 ans, 57^{1/2} k (54 k), M. Stehli (*M^{me} C. Sommereux*), M. Stehli – (n° corde 5) –

997 Azebosc, h, 6 ans, 57 k (54^{1/2} k), β, O. Brochart (*M^{me} A. Duporte*), S. Cerulis – (n° corde 4) –

16 partants ; 43 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 1 346 €
tête, 1 long ¼, 1 long ¼, courte tête, 1 long ¼, 1 long ¼, 1 long, tête, 1 long.
9 000€ – 3 600€ – 2 700€ – 1 800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

3 645 € *Foligno*.
1 458 € *Nightdance Man Ger*, prime non attribuée.
850 € *Kailyn Ger*, prime non attribuée.
729 € *Viesna*.
283 € *Bonfire Heart*.

Primes aux éleveurs :

1 643 € Pierre Lamy, Sebastien Lamy, M^{me} Marianne Lamy.
351 € Gestut Hachtsee, prime non attribuée.
328 € Haras De La Faisanderie.
306 € Gestut Wittekindshof, prime non attribuée.
153 € Alexandre Pereira.

Temps total : 2'19"6"

Le hongre FOLIGNO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en leurs explications, les jockeys Marie VELON (AGENDA) et Pierre-Charles BOUDOT (WATCHMEN) sur un mouvement survenu à environ deux cents mètres de l'arrivée.

Il ressort que la pouliche AGENDA en se décalant vers l'extérieur à environ deux cents mètres de l'arrivée avait un instant échappé à son jockey, contraignant le jockey Pierre-Charles BOUDOT à devoir reprendre le poulain WATCHMEN, sans toutefois que ce mouvement n'ait d'incidence sur l'ordre d'arrivée de la course, le poulain WATCHMEN étant dominé à cet instant.

1436 ⁴¹²⁰ **PRIX DES CYPRES** **2 600 m**
(À réclamer)

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 11.000, 14.000 ou 17.000. **Poids : 56 k**. Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 17.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} décembre 2020 inclus, reçu une allocation de 8.500 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 8.500, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 14 : Plat, Dist. 2 600 m env.

1236 Salt Lake, f, al, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Orayda IRE (New Approach IRE), 57^{1/2} k, (17 000), Al Shaqab Racing (*PC. Boudot*), FH. Graffard (s) – (n° corde 9) **1**

817 Bluebell, f, b, 3 ans, par Mawatheeque USA et Unmatched GB (Champs Elysees GB), 57^{1/2} k, ♂, (17 000) (*E. Hardouin*), E. Libaud (s) – (n° corde 4) **2**

1301 Tete D'Or, f, gr, 3 ans, par Rajsaman et Blue Hollow (IRE) (Beat Hollow GB), 56 k, (14 000), J. Violet (*C. Cadel*), L. Larrigade – (n° corde 6) **3**

1096 Mon Doudou, h, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Nice Chief [Ski Chief (USA)], 56 k (54^{1/2} k), (11 000), JY. Artu (s) (*A. Chesneau*), JY. Artu (s) – (n° corde 5) **4**

1096 Your Love, f, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Do Something Love (Chichicastenango), 54^{1/2} k (51 k), φ, (11 000), JY. Artu (s) (*M^{me} AF. Belmere*), JY. Artu (s) – (n° corde 2) **5**

1010 Ivshak River, f, 3 ans, 57^{1/2} k, (17 000), Triple B. Stables (*C. Lecoeuvre*), J. Goossens – (n° corde 1) **6**

1262 Alors On Danse, h, 3 ans, 57^{1/2} k (55 k), φβ, (14 000), F. Perez Gonzalez (*M. Justum*), N. Leenders – (n° corde 8) **7**

985 Nawa Theeq, f, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), Δβ, (14 000), C. Arnaud (*C. Guitraud*), S. Jesus – (n° corde 7) **8**

960 Dan, h, 3 ans, 59 k, ♂, (17 000) (*M. Berto*), E. Libaud (s) – (n° corde 3) **9**

9 partants ; 18 eng. ; 2 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 284 €
Eng. Sup. : *Tete D'Or*, *Dan*
1 long ¾, tête, 1 long ¼, 1 long ½, tête, encolure, 5 long, 6 long.
9 500€ – 3 800€ – 2 850€ – 1 900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

5 130 € *Salt Lake*.
2 052 € *Bluebell*.
1 539 € *Tete D'Or*.
1 026 € *Mon Doudou*.
513 € *Your Love*.

Primes aux éleveurs :

1 901 € Al Shaqab Racing.
760 € Stuart Mcphee.
570 € Philippe Delaey.
380 € Artu (S), Damien Artu, M^{me} Marie Artu.
190 € Artu (S), Damien Artu, M^{me} Marie Artu.

Temps total : 2'51"4"

La pouliche SALT LAKE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1437 ⁴¹²⁴ **PRIX ROSA BONHEUR** **3 000 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)

Première épreuve

21 000 € (10 500, 4 200, 3 150, 2 100, 1 050) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 27 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 11 : Plat, Dist. 3 000 m env.

Référence: +33.

- 1080 **Bunook GB**, h, b, 12 ans, par Sakhee USA et Amanah (USA) (Mr Prospector USA), 59^{1/2} k, φ, F. Fiol (T. Bachelot), P. Bigot – (n° corde 10) 1
- 1031 ² **Proud Penelope**, f, gr, 4 ans, par Monitor Closely IRE et Prisenflag [Pyrus (USA)], 59^{1/2} k, SCEA Barbottiere (A. Werle), L. Gadbin (s) – (n° corde 1) 2
- 1081 ⁴ **Camusot**, h, gr, 5 ans, par Mastercraftsman IRE et Lou Salome (IRE) (Giant'S Causeway USA), 56^{1/2} k, β, A. Fracas (G. Benoist), A. Fracas – (n° corde 9) 3
- 1081 ² **Flight De Juilley**, h, b, 7 ans, par Spider Flight et Lilas De Juilley [Solon (GER)], 55^{1/2} k, β, T. Poché (C. Grosbois), T. Poché – (n° corde 6) 4
- 1080 ³ **Cutty Pie (IRE)**, f, b, 7 ans, par Cape Cross IRE et Whisper To Dream USA (Gone West USA), 57^{1/2} k (56 k), Δ, JP. Sauvage (M^{me} D. Santiago), JP. Sauvage – (n° corde 2) 5
- 1102 **Douville**, f, 7 ans, 58 k, ME. Uzan (C. Lecoeuvre), Y. Mathijs – (n° corde 3) 6
- 1109 ⁴ **Asandros**, m, 5 ans, 58^{1/2} k (57 k), M. Tabti (M^{me} M. Velon), L. Larrigade – (n° corde 15) 7
- 1080 ² **Voila Pourquoi**, h, 4 ans, 59 k, φ, M^{me} M. Bryant (V. Cheminaud), Y. Fouin (s) – (n° corde 5) 8
- 1207 **Amiata**, f, 4 ans, 60 k, V. Moreau (S. Pasquier), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 14) 9
- 1080 **Puff Dakota**, h, 5 ans, 59^{1/2} k, φ β, M^{me} C. Auvray (L. Boisseau), M^{me} C. Auvray – (n° corde 4) 10
- 1080 **Jevousvoiscore (IRE)**, h, 7 ans, 58^{1/2} k, ⊗ (R. Thomas), M^{me} DU. Smith – (n° corde 12) –
- 1081 **Rajsapour**, h, 5 ans, 55^{1/2} k (54 k), φ, V. Swimberghe (M^{me} A. Duporte), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 8) –
- Park Square**, h, 8 ans, 56 k, φ β, C. Bertho (T. Baron), T. Poché – (n° corde 7) –
- Tino Jelois**, h, 6 ans, 58 k, φ, A. Cardoso de Oliveira (C. Demuro), V. Devillars – (n° corde 13) –

14 partants; 39 eng.; 1 eng. sup.; 15 part def. – Total des entrées: 1404 €

Sans motif: Tarcenay (IRE)

2 long, 3/4 long, 3/4 long, courte tête, courte tête, 3/4 long, 1 long 1/4, tête, 1 long 3/4.

10500€ – 4200€ – 3150€ – 2100€ – 1050€

Primes aux propriétaires:

- 3 307 € Bunook Gb, prime non attribuée.
1 701 € Proud Penelope.
1 275 € Camusot.
661 € Flight De Juilley.
330 € Cutty Pie (Ire).

Primes aux éleveurs:

- 1 365 € Shadwell Estate Co. Ltd, prime non attribuée.
767 € Scea Barbottiere, Jean-Jacques Montagne, Pascal Provost, Guillaume Nicot.
376 € Famille Rothschild.
358 € Georges Trincot, M^{le} Lucie Trincot.
117 € Robert Nahas.

Temps total: 3'13"59"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Vincent CHEMINAUD sur la performance du hongre VOILA POURQUOI.

Le jockey a déclaré que le cheval avait eu quelques courses difficiles ces derniers temps et qu'aujourd'hui il s'était retrouvé rapidement sans ressource, ne s'expliquant pas cette contre-performance.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre BUNOOK a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

- 1438 ⁴¹²⁵ **PRIX DE LA FONTAINE DESIREE** 3 000 m
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Deuxième épreuve

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 27 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 11 : Plat, Dist. 3 000 m env.

Référence: +38.

- 1081 ³ **Rouge A Sang**, h, b, 8 ans, par Dragon Dancer GB et Contre Attaque (Kaldounevees), 55 k, φ β, P. Delhumeau (L. Boisseau), T. Poché – (n° corde 14) 1
- 1232 ³ **Simbaya GER**, f, b, 5 ans, par Adlerflug GER et Sadiola GER (Tiger Hill IRE), 57^{1/2} k (55 k), β, M^{me} D. Cunningham Jr (T. Lefranc), C. Boutin (s) – (n° corde 2) 2
- 1081 ¹ **Ahmed Pride**, h, b, 9 ans, par Orpen USA et Specificity USA (Alleged USA), 58^{1/2} k, ⊗, LR. Kambrun-Herve (Y. Rousset), Ch. Plisson (s) – (n° corde 10) 3
- 1081 **Nil De La**, m, b, 5 ans, par Martaline GB et Nid D'Amour [Ultimately Lucky (IRE)], 55 k, β, JP. Gallorini (s) (J. Claudic) – (n° corde 4) 4
- 1097 ³ **Dusty Men**, h, b, 8 ans, par Palace Episode USA et Perusha USA (Southern Halo USA), 53 k, φ, L. Chabot (S. Breux), L. Chabot – (n° corde 15) 5
- 1306 **Quilero (GB)**, h, 12 ans, 53 k (51^{1/2} k), ⊗ β, P. Ventena Alves (B. Marie), P. Ventena Alves – (n° corde 7) 6
- 1097 **Mehyt**, h, 6 ans, 53^{1/2} k (52 k), β, G. Quere (M^{me} F. Valle Skar), M^{me} S. Quere – (n° corde 11) 7
- 1081 **Max Attack**, h, 9 ans, 56^{1/2} k (55 k), ⊗ β, A. Junk (s) (M^{me} D. Santiago), A. Junk (s) – (n° corde 1) 8
- 1097 **Resoudja**, h, 5 ans, 53 k, β, M^{me} S. Quere (T. Trullier), M^{me} S. Quere – (n° corde 12) 9
- 1208 **Birthday Tic**, h, 4 ans, 60 k, ⊗, P. Lenogue (C. Demuro), P. Lenogue – (n° corde 9) 10
- 1284 **Longroy (IRE)**, h, 7 ans, 57 k, φ β, T. Poché (C. Grosbois), T. Poché – (n° corde 6) –
- 698 **Kill The Sun**, h, 6 ans, 58 k (57 k), β (M. Justum), N. Leenders – (n° corde 5) –
- 1138 ⁴ **Lulu De Noel**, f, 4 ans, 60 k, F. Foucher (A. Rousset), F. Foucher – (n° corde 3) –
- 1102 **Merry Malpic**, f, 6 ans, 57 k, ⊗ Δ, L. Chabot (J. Nicoleau), L. Chabot – (n° corde 8) –

14 partants; 15 eng.; 15 part def. – Total des entrées: 794 €

Sans motif: Vingtxcoeurs

encolure, 3 long, 1 long 1/4, 2 long 1/2, courte encolure, 1/2 long, 1 long, 2 long, 2 long.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires:

- 2 992 € Rouge A Sang.
1 539 € Simbaya Ger, prime non attribuée.
897 € Ahmed Pride.
769 € Nil De La.
299 € Dusty Men.

Primes aux éleveurs:

- 1 623 € Christophe Pourteau.
487 € Haras De Vieux Pont.
346 € Jean-Paul Gallorini, Cesare Gallorini Berger.
323 € M^{me} Jennifer Eubel, prime non attribuée.
162 € Berenger Bedhomme, Yves Collange.

Temps total: 3'7"63"

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête afin d'examiner les conséquences du mouvement vers l'extérieur, à environ 100 mètres de l'arrivée, du hongre ROUGE A SANG (Ludovic BOISSEAU) arrivé 1^{er} sur la progression et performance de la jument SIMBAYA (Tom LEFRANC), arrivée 2^e.

Après audition des jockeys précités et examen du film de contrôle, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que malgré le mouvement constaté la jument SIMBAYA n'aurait pas devancé le hongre ROUGE A SANG.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Ludovic BOISSEAU par une interdiction de monter d'une durée de 1 jour pour avoir laissé penché son cheval vers l'extérieur dans les 100 derniers mètres et ainsi contrarié la jument SIMBAYA.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Lionel CHABOT en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté la jument MERRY MALPIC au rond de présentation munie d'eillères autres que celles déclarées avant course.

Le hongre ROUGE A SANG a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

- 1439 ⁴¹²² **PRIX DE BOIS-LE-ROI** 1 400 m
(Classe 3)

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mai 2020 inclus, terminé dans les trois premiers d'une Listed Race ni, depuis le 1^{er} août 2020 inclus, gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 9 000. Poids: 57 k. Surcharges accumulées en victoires et places: 1 k par 4.000 reçus depuis le 1^{er} novembre 2020 inclus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 4 : Plat, Dist. 1 400 m env.

	Arabino GER , h, b, 6 ans, par Areion GER et Arabella GER (Tremolino USA), 57 k (55 ^{1/2} k), Stall Steintor (H. Besnier), S. Smrczek – (n° corde 3)	1
1042	Red Torch , m, b, 6 ans, par Air Chief Marshal IRE et Red Kiss IRE (Fasliyev USA), 60 k, SV. Gianella (V. Cheminaud), HA. Pantall – (n° corde 2)	2
	Stanzo (GB) , m, al, 4 ans, par Speightstown USA et Viva Rafaela BRZ (Know Heights IRE), 57 k (54 ^{1/2} k), Wertheimer & Frere (M ^{me} P. Cheyer) – (n° corde 5)	3
1181	Nadira , f, b, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Notting Hill BRZ (Jules USA), 57 ^{1/2} k (G. Mosse), G. Bietolini – (n° corde 10)	4
886	Perhaps , f, b, 4 ans, par Lope De Vega IRE et Reprint (IRE) (Nayef USA), 55 ^{1/2} k, La Fayette Partnership SAS (S. Pasquier), N. Clement (s) – (n° corde 11)	5
1042	Saga Timgad , m, 5 ans, 60 k, ♂ p, C. Braun, M. Baratti (s) – (n° corde 9)	6
	Nuble URU , f, 5 ans, 55 ^{1/2} k (53 k), ★, B. Steinbruch (M ^{me} M. Peslier), D. Smaga – (n° corde 7)	7
	Mc Queen , h, 9 ans, 57 k, Stall Mandarin (E. Hardouin), M ^{me} Y. Almenrader – (n° corde 8)	8
	Leeroy Gold , h, 4 ans, 57 k, German Racing Club (R. Thomas), JP. Carvalho – (n° corde 6)	9
1225	Dyram , h, 10 ans, 57 k, L. Nyffels (J. Claudic), L. Nyffels – (n° corde 1)	10
916	Tarahumara Queen , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k (54 k), ♂ p, G. Curens (M ^{me} D. Santiago), A. Junk (s) – (n° corde 4)	–
	11 partants; 30 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. – Total des entrées: 1015 €	
	courte encolure, 2 long, 1 long, 3 long, 1 long 3/4, 4 long, 3 long, 1 long 1/4, encolure.	
	9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€	
	Primes aux propriétaires:	
	2 835 € Arabino Ger, prime non attribuée.	
	1 134 € Red Torch.	
	1 093 € Stanzo (Gb).	
	729 € Nadira.	
	364 € Perhaps.	
	Primes aux éleveurs:	
	765 € M ^{me} Marlene Haller, prime non attribuée.	
	615 € Appapays Racing Club.	
	328 € Elevage Haras De Bourgeauville.	
	322 € Wertheimer & Frere.	
	107 € Serge Boucheron.	
	Temps total: 1'26"91"	
	Le hongre ARABINO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.	

1440 ⁴¹²⁶ **PRIX DU ROCHER DE LA TORTUE** **1 100 m**
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Deuxième épreuve

25 000 € (12500, 4750, 3500, 2000, 1000, 750, 500) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} novembre 2020 inclus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 2 : Plat, Dist. 1 100 m env.

Référence: +28,5.

1178	Glicourt , h, b.f, 7 ans, par Rajsaman et Fusee Francaise [Anabaa (USA)], 54 ^{1/2} k, ♂ p, D. Fernandez-Ortega, M. Boutin (s) – (n° corde 18)	1
902	Dancing Master , h, b, 6 ans, par George Vancouver USA et Lindfield Dancer GB (Byron GB), 55 ^{1/2} k, ♂, L. Cendra (A. Pouchin), L. Cendra – (n° corde 7)	2
1092	Buti , h, b, 4 ans, par Elusive City USA et Jolie Et Belle [Oratorio (IRE)], 56 ^{1/2} k, ♂, A. Pierini (C. Demuro), G. Bietolini – (n° corde 13)	3
1342	Cristal Marvelous , f, b, 4 ans, par Captain Marvelous IRE et Cristal Gem GB (Cadeaux Genereux GB), 53 ^{1/2} k, ♂ p, Ch. Plisson (s) (J. Nicoleau), Ch. Plisson (s) – (n° corde 14)	4
1178	Pedro The First , h, b, 6 ans, par Pedro The Great USA et Pink Candie [Fath (USA)], 57 ^{1/2} k, F. Leblanc (T. Trullier), N. Caullery – (n° corde 11)	5
1178	Inviolable Spirit IRE , h, b, 6 ans, par Zebedee GB et Mediska GB (Medicean GB), 56 ^{1/2} k, M ^{me} D. de Wulf (S. Hellyn), M ^{me} D. de Wulf – (n° corde 16)	6

1178	Tallinski IRE , h, al, 7 ans, par Mayson GB et Estonia GB (Exceed And Excel AUS), 58 k, Stal Vie en Rose (A. Lemaitre), M ^{me} S. Lanslots – (n° corde 9)	7
1179	Asturias Road , h, 5 ans, 51 k (50 ^{1/2} k), ♂ p, M ^{me} V. Dissaux (E. Verhestraeten), M ^{me} V. Dissaux – (n° corde 6)	8
1054	Chef D'Orchestre , h, 4 ans, 60 k, p, M ^{me} C. Ternynck (H. Besnier), L. Rovisse – (n° corde 5)	9
1178	Tenorio , m, 8 ans, 56 ^{1/2} k, ♂ p, M ^{me} V. Dissaux (R. Mangione), M ^{me} V. Dissaux – (n° corde 2)	10
1078	Koukiboy , h, 7 ans, 59 k, ♂, Ecurie R.E. (A. Roussel), F. Foucher – (n° corde 3)	–
1078	Pompogne , f, 6 ans, 53 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} E. Covez (V. Cheminaud), M ^{me} V. Dissaux – (n° corde 1)	–
1017	Grey Magic , h, 7 ans, 53 ^{1/2} k, p, P. Ventena Alves (S. Breux), M ^{me} A. Ventena Alves – (n° corde 15)	–
1300	Qayes GB , h, 6 ans, 51 k (50 ^{1/2} k), ♂ p, P. Ventena Alves (B. Marie), P. Ventena Alves – (n° corde 8)	–
1056	Best Love Royal , h, 10 ans, 51 k, M ^{me} C. Dhooge (M ^{me} M. Velon), S. Jesus – (n° corde 10)	–
1300	Venussio , h, 6 ans, 51 k (49 ^{1/2} k), p, JL. Delaplace (C. Raimbault), JL. Delaplace – (n° corde 4)	–
1052	Slickteg , m, 6 ans, 51 k, ♂, D. Dumoulin (L. Boisseau), M. Rosseel – (n° corde 12)	–
1179	Cool Reflection IRE , h, 5 ans, 53 ^{1/2} k (52 k), ♂, Stal Vie en Rose (M ^{me} D. Santiago), M ^{me} S. Lanslots – (n° corde 17)	arr

18 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 18 part def. – Total des entrées: 1290 €

Eng. Sup.: Slickteg

2 long 1/2, courte encolure, tête, 1/2 long, 1/2 long, tête, 1 long 1/4, tête, tête.

12500€ – 4750€ – 3500€ – 2000€ – 1000€ – 750€ – 500€

Primes aux propriétaires:

3 937 € Glicourt.

1 496 € Dancing Master.

1 417 € Buti.

810 € Cristal Marvelous.

315 € Pedro The First.

236 € Inviolable Spirit Ire, prime non attribuée.

157 € Tallinski Ire, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

2 136 € Stephan Hillou-Lespes, Frederic Bragato.

811 € Snowdrop Stud Co. Ltd.

639 € Haras Des Trois Chapelles.

365 € Eric Becq.

170 € Claude Memran.

63 € Tally Ho Farms, prime non attribuée.

42 € Colin Kennedy, prime non attribuée.

Temps total: 1'11"76"

Le hongre GLICOURT a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Delphine SANTIAGO sur les raisons l'ayant amené à arrêter brusquement le hongre COOL REFLECTION à environ 600 mètres de l'arrivée.

Il ressort que le hongre COOL REFLECTION s'est accidenté seul sans qu'aucune faute ne soit imputable à l'un des concurrents.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

- A Head Ahead (GER)**, m, 7 ans, Makfi GB et Allegro Vivace, 1200
- A New Opportunity**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Polissonne, 1313/1
- A Stam Is Born**, f, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Sarabhai, 1315
- ***Abadie GB**, h, 4 ans, Muhaarar GB et Sacre Coeur GB, 1210
- Abbes**, m, 4 ans, Tm Fred Texas USA et Raqiyah GB, 1303/1
- ***Abelard F IRE**, m, 3 ans, Belardo IRE et Art Story IRE, 1430
- Above All**, h, 4 ans, Sepoy AUS et Above Limits IRE, 1248
- Abraaj**, h, 3 ans, Shalaa IRE et Wonderous Light IRE, 1318/3
- ***Absinth (FR)**, m, 3 ans, Sepoy AUS et Aussicht GER, 1279/7
- Absolute Summer**, f, 7 ans, No Risk At All et Summer Rainbow, 1397
- Absurde**, h, 3 ans, Fastnet Rock AUS et Incroyable USA, 1430/2
- Acclam**, m, 3 ans, Mehmas IRE et Ehteyat, 1421/6
- Acemanan**, h, 7 ans, Rajsaman et Assentessana, 1348/2
- Achillea**, f, 8 ans, Dylan Thomas IRE et Afya (GB), 1291
- Acloù**, m, 3 ans, Le Havre (IRE) et Ajou, 1223/4
- ***Aconcagua ITY**, f, 3 ans, No Nay Never USA et Azorina Vidalii GER, 1315
- Action Pauliene**, h, 6 ans, Tin Horse (IRE) et Ninka, 1331
- Action Sim**, m, 3 ans, Dabirsim et Anna Felicia, 1251
- Action Sim**, m, 3 ans, Dabirsim et Anna Felicia, 1403/1
- Actually In Love**, f, 5 ans, Kingsalsa USA et Terre De Haut, 1298/3
- Ad Victoriam**, h, 7 ans, Sunday Break JPN et Advenio IRE, 1347
- ***Adehaine IRE**, h, 4 ans, Morpheus GB et Little Red Minx IRE, 1418/3
- Adhba**, f, 3 ans, Style Vendome et Zalal GB, 1313
- Adlon Rose (IRE)**, f, 4 ans, Nathaniel IRE et Absolutly Me, 1379/4
- ***Admiralty Place GB**, m, 3 ans, Territories IRE et Imperialistic IRE, 1203/3
- Admire Fuji (IRE)**, m, 11 ans, Oasis Dream GB et Sun Bittern USA, 1224/5
- ***Aerion GER**, h, 5 ans, Areion GER et Arabella GER, 1239/2
- Affaire De Coeur**, f, 3 ans, Doctor Dino et Affaire De Moeurs, 1278/5
- Affaires D'Argent**, m, 2 ans, Kendargent et Bon Escent (GB), 1222
- Afghany**, m, 3 ans, The Gurkha IRE et Texaloula, 1312/2
- African Grey**, h, 4 ans, Kendargent et Agathe Rare (IRE), 1290/1
- Agamemnon**, h, 3 ans, Captain Chop et Arrivederla IRE, 1241/5
- Agamemnon**, h, 3 ans, Captain Chop et Arrivederla IRE, 1409
- ***Agenda GER**, f, 4 ans, Soldier Hollow GB et Atiana GB, 1435
- ***Ages Of Man IRE**, m, 3 ans, New Approach IRE et Antiquities GB, 1182/4
- Aggagio**, h, 3 ans, Born To Sea IRE et Ravage (GB), 1184/7
- Agnostic (IRE)**, h, 4 ans, Kendargent et Siderante, 1238
- Agnostic (IRE)**, h, 4 ans, Kendargent et Siderante, 1418/5
- Agosta**, f, 6 ans, Hurricane Cat USA et Island Lady, 1188
- Ahmed Pride**, h, 9 ans, Orpen USA et Specificity USA, 1438/3
- ***Aimef GB**, f, 3 ans, Heeraat IRE et Aquasulis IRE, 1195/3
- Aintreegirl**, f, 4 ans, Masterstroke USA et Petrolina GER, 1423/2
- Air Beauty**, f, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Inner Beauty, 1183
- Air De Music**, f, 6 ans, Frisson Du Pecos et Jolie Music Du Lac, 1305/3
- Air De Valse**, f, 5 ans, Mesnil Des Aigles et Air Bag, 1275/4
- Ajaccina**, f, 4 ans, Stormy River et La Martine, 1327
- ***Ajmany IRE**, h, 11 ans, Kheylef USA et Passarelle USA, 1364
- Akamu**, m, 3 ans, Acclamation GB et Holberg Suite GB, 1195/1
- Akhenar (IRE)**, h, 3 ans, Sea The Moon GER et Middlemist Red USA, 1230
- Ako Casanova**, m, 3 ans, Dabirsim et Aki Anyasova, 1185/5
- Akram**, m, 8 ans, Medicean GB et Vittoria Vetra (GB), 1378
- Al Capdamunt**, h, 3 ans, Shalaa IRE et La Pedrera (IRE), 1363/1
- Al Rassoul**, h, 6 ans, Elusive City USA et Tunis, 1396
- Al Wakrah**, f, 2 ans, Al Wukair IRE et Al Thakhira GB, 1407
- ***Alafdhal IRE**, m, 3 ans, Lope De Vega IRE et Afdhaad GB, 1205
- Alastor (IRE)**, m, 3 ans, Helmet AUS et Frasque IRE, 1354/2
- Alawsj**, f, 4 ans, Dahor De Brugere et Bint Jakkarta QA, 1267
- Alaya De Beaumont**, f, 4 ans, Authorized IRE et Adhira De Beaumont, 1186
- Alaya De Roc Marie**, f, 4 ans, Kap Rock et Tamicha, 1246
- Albir**, m, 5 ans, Style Vendome et Ensis SPA, 1425/2
- ***Alcanto IRE**, h, 4 ans, Epaulette AUS et Marion Antoinette IRE, 1244
- Alexina**, f, 3 ans, Stormy River et Tres Froide, 1231/3
- Alfieri**, h, 8 ans, Naaqoos (GB) et Jolie Et Belle, 1321/1
- Alienor**, f, 5 ans, Teofilo IRE et Sismix IRE, 1242/2
- Alizay**, f, 3 ans, Dream Ahead USA et Arabian Lady, 1301
- Alkaid**, h, 4 ans, Sommerabend GB et Mahyara, 1235/4
- Alkedri**, f, 4 ans, Mister Ginoux et Bise Al Maury, 1267/4
- ***Alkuin IRE**, h, 6 ans, Maxios (GB) et Almerita GER, 1395
- All Or Nothing**, h, 4 ans, Dabirsim et Cindy Bould GB, 1418
- All Revved Up (IRE)**, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Rive Neuve, 1329/1
- All Rumours**, f, 5 ans, Shamardal USA et Aquamarine (JPN), 1394/3
- Allset (IRE)**, m, 3 ans, Anodin (IRE) et Not Ready USA, 1301/1
- Alma Choje**, f, 3 ans, Amadeus Wolf GB et Allie Choje, 1338
- Almafjar**, m, 4 ans, Mister Ginoux et Al Dhabi QA, 1303/5
- Almazora**, f, 6 ans, Reckless Abandon GB et Ponte Sanangelo, 1339/4
- Almost Light**, h, 4 ans, Waldpark GER et You Got The Love GB, 1209/3
- Alors On Danse**, h, 3 ans, Sri Putra GB et Kalimba De Luna, 1262/5
- Alors On Danse**, h, 3 ans, Sri Putra GB et Kalimba De Luna, 1436
- Alpengeist (GB)**, m, 4 ans, Make Believe GB et Middlemist Red USA, 1209
- Alrazeen**, m, 4 ans, Josco Du Cayrou et Rasheeqah GB, 1303
- Alsaher**, m, 4 ans, Mared Al Sahra GB et Assefa D'Aroco, 1303/4
- ***Alson GER**, m, 4 ans, Areion GER et Assisi GER, 1358
- ***Altar Of The Sun GB**, h, 3 ans, Pivotal GB et Dynaglow USA, 1301
- ***Alter Adler GER**, m, 3 ans, Adlerflug GER et Artemisia IRE, 1276/2
- Alternative**, 3 ans, Triple Threat et Shotgun Wedding GB, 1362
- Alula Borealis**, f, 3 ans, Kendargent et Alubra (GB), 1198/2
- Always Dancing**, f, 4 ans, Samum GER et Activa GER, 1367
- Always Somewhere**, f, 5 ans, Motivator GB et Isula Di Isula (IRE), 1435
- Always Viv**, m, 3 ans, Pomellato GER et Autumn Forest, 1362
- Ama Wild Life**, h, 4 ans, American Devil et Amavie, 1380/5
- Amalna**, f, 3 ans, Galileo IRE et Debutante, 1320
- Amanda**, f, 5 ans, Kendargent et Cheap Thrills GB, 1233
- Amara**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Lunaba, 1278
- Amarhalen**, f, 4 ans, Amarillo IRE et One Halen, 1361
- Amarigood**, f, 4 ans, Amarillo IRE et Really Good, 1339/5
- Amazing Filly**, f, 4 ans, American Devil et Fleur Des Indes, 1234
- ***Amazing Grace GER**, f, 3 ans, Protectionist GER et Amabelle GER, 1360/5
- Amazonie (GB)**, f, 3 ans, Toronado (IRE) et Amarysia, 1271/4
- Amazonya**, f, 5 ans, Zanzibari USA et Hahyasi, 1431/5
- Amboise Menantie**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Heleniade, 1367
- ***Amboseli GB**, f, 3 ans, Kingman GB et Alla Speranza GB, 1279/5
- Amel**, f, 4 ans, Al Mamun Monlau et Al Hanoof GB, 1267
- American Desire**, f, 3 ans, American Pharoah USA et Desiree Clary GER, 1363/5
- American Park**, h, 3 ans, Waldpark GER et Tres American Girl, 1231/4
- Amerikanane**, f, 5 ans, American Devil et Doukanane, 1413/1
- Amiata**, f, 4 ans, War Command USA et Ponentina, 1207
- Amiata**, f, 4 ans, War Command USA et Ponentina, 1437
- ***Amica Nostra IRE**, f, 4 ans, Epaulette AUS et Genaa GB, 1272
- Amilcar (IRE)**, m, 5 ans, Wootton Bassett GB et Drosia (IRE), 1391/1
- Anadun**, f, 9 ans, Dunkerque et Gortie, 1225
- Analeon**, h, 7 ans, Sunday Break JPN et Aux Quatre Saisons, 1353/2
- Anamarilla**, f, 3 ans, Amarillo IRE et Ana Musica, 1252/
- Ananta**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Ardhana, 1204/5

- Anatiya**, f, 3 ans, Dariyan et Grey Anatomy (GB), **1429/6**
- ***Andersson GER**, h, 5 ans, Scalo GB et Antonym USA, **1396/2**
- Andino**, m, 4 ans, Meshaher USA et Morena, 1290
- ***Anecdotic USA**, m, 5 ans, Anodin (IRE) et Flash Dance (IRE), 1283
- Anfrati (IRE)**, f, 4 ans, Wootton Bassett GB et Desire To Win (IRE), **1297/3**
- Ange L'Hermitage**, h, 3 ans, High Rock (IRE) et Vakarade Talisker, 1252
- Angela**, f, 4 ans, Wootton Bassett GB et Angel Of Harlem, 1209
- Angelinka**, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Silent Cause USA, **1237/1**
- Angelo De L'Abbaye**, h, 4 ans, Frisson Du Pecos et Sicilia, **1305/2**
- Annodyme**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Polemique (IRE), **1229/5**
- Another Planet**, h, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Flute Divine GB, 1323
- Anoushka**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Monava, **1408/4**
- Anse Du Chatelet**, f, 4 ans, Spirit One et Tracy Eria, 1258
- Ansilia (IRE)**, f, 3 ans, Dansili GB et Incahoos GB, **1273/1**
- Anterselva**, f, 2 ans, Fast Company IRE et Shimmering Sands, **1317/2**
- Antheya**, m, 5 ans, Le Havre (IRE) et Rivabella, **1345/2**
- Antinea**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Ermena GB, 1320
- Antolya**, f, 3 ans, Prince Gibraltar et Amber Two GB, **1311/5**
- Antrim**, m, 3 ans, Slickly et Antrim Rose GB, 1282
- ***Any Time Soon IRE**, f, 3 ans, Camelot GB et Aquarelliste, **1355/2**
- Aparat (IRE)**, h, 6 ans, Declaration Of War USA et Kortoba USA, **1350/1**
- ***Aplekton IRE**, h, 5 ans, Morpheus GB et Red Roar IRE, **1212/3**
- ***Aplekton IRE**, h, 5 ans, Morpheus GB et Red Roar IRE, 1330
- Apocalyptique**, m, 3 ans, Tiberius Caesar et Good Dance, 1245
- Apollo Flight**, h, 6 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Absolutly Me, **1285/4**
- April Path**, h, 5 ans, Panis USA et April Meadow (IRE), 1281
- Arabella**, f, 3 ans, Helmet AUS et Angel'S Tears GB, 1204
- ***Arabino GER**, h, 6 ans, Areion GER et Arabella GER, **1439/1**
- Aramis D'Azur**, m, 3 ans, Style Vendome et Burning Love GER, **1365/3**
- Arazy**, f, 3 ans, Bathyrhon GER et That'S Crazy IRE, 1309
- ***Arctic Girl GER**, f, 4 ans, Pastorius GER et Adelma GER, 1283
- Arel Nova**, m, 4 ans, Havana Gold IRE et Elzebieta (IRE), **1401/2**
- Argyron (IRE)**, h, 5 ans, Iffraaj GB et Alkania GB, **1356/6**
- Aria Laforlongeuse**, f, 6 ans, Masterstroke USA et Wonderful Life GER, 1261
- ***Ariadne IRE**, f, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Shannon Spree GB, **1237/4**
- Arrabbiata**, f, 3 ans, Style Vendome et Al Markhiya IRE, **1251/3**
- Arrogante**, m, 4 ans, Planteur (IRE) et Money Drop ITY, **1209/2**
- Arrow Chop**, h, 4 ans, Captain Chop et Azagra (IRE), **1334/4**
- Arthur'S Pass**, h, 3 ans, Nombre Premier (GB) et Tsfat, 1338
- Arum**, f, 5 ans, Waldpark GER et Aline GER, 1328
- As Des Flandres**, h, 11 ans, King'S Best USA et Agnes For Ransom USA, 1361
- ***Asanda IRE**, f, 5 ans, Lilbourne Lad IRE et Crafty Notion IRE, 1217
- Asandros**, m, 5 ans, Alexandros GB et Gereon, 1437
- Ascension Directe**, f, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Salon Musique GER, **1242/5**
- Ascot Angel**, h, 7 ans, Dark Angel IRE et Lady Ascot IRE, **1286/1**
- Askoy**, h, 5 ans, Rajsaman et Pietranera, 1188
- Asphodele Mia**, f, 3 ans, Galiway (GB) et Marthamia, **1315/5**
- Aspirante**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Ascending Angel IRE, **1271/3**
- ***Assier GB**, h, 4 ans, Invincible Spirit IRE et Gameday GB, 1286
- Asterella**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Asteria, **1196/5**
- Asterion**, h, 8 ans, Ryono USA et So Long Girl GB, **1329/4**
- Asterios**, h, 5 ans, Maxios (GB) et Asteria, **1321/6**
- Astonisher**, h, 3 ans, Gutaifan IRE et Siderante, **1338/2**
- Astrachem (IRE)**, h, 6 ans, Zebedee GB et Daidoo IRE, **1323/1**
- Astrologia**, f, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Lili St Cyr IRE, **1361/2**
- Asturias Road**, h, 5 ans, Dobby Road et Dohibane, 1440
- Atalante**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Dyclynn, **1389/5**
- ***Athena GER**, f, 3 ans, Soldier Hollow GB et Azalee GER, **1206/5**
- ***Athena Star GB**, f, 5 ans, War Command USA et Angie And Liz IRE, 1238
- ***Athlumney Steps IRE**, f, 7 ans, Footstepsinthesand GB et Gregorys Girl IRE, 1380
- Atreus**, h, 3 ans, Tai Chi GER et Allianz GER, 1236
- ***Auen Adventure GER**, h, 5 ans, Poseidon Adventure IRE et Auenprincess GER, **1367/4**
- ***Augustinus GER**, m, 3 ans, Territories IRE et Adriana GER, **1205/4**
- ***Autumn Twilight IRE**, m, 3 ans, Buratino IRE et Mujadil Shadow IRE, **1299/2**
- Auzebosc**, h, 6 ans, Champs Elysees GB et Akoyama (GB), 1435
- Avec Mention**, f, 4 ans, French Fifteen et Irrecevable GB, **1208/4**
- Avendar**, f, 3 ans, Intello (GER) et Vermentina IRE, **1251/5**
- ***Avenida IRE**, f, 3 ans, Make Believe GB et Irish Flower IRE, **1230/3**
- Avenue Mozart (IRE)**, f, 3 ans, Al Kazeem GB et Pacific Pride USA, **1237/5**
- Avernes (IRE)**, f, 3 ans, Intello (GER) et Annouville, **1374/4**
- Aviateur**, m, 6 ans, Intense Focus USA et Attachante (IRE), 1358
- Avoiding Water**, h, 4 ans, Sidestep AUS et Aalsmeer GB, 1348
- Avrilomanoir**, h, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Narvica Gravelle, **1421/1**
- Axdavali**, m, 3 ans, Goken et Key Success IRE, **1194/2**
- Ayana**, f, 5 ans, Campanologist USA et Arctica GER, 1397
- Ayda**, f, 4 ans, War Command USA et Rampoldina GB, 1431
- Ayguemorte**, h, 8 ans, Vertigineux et Aiguille Du Midi, 1224
- Azaba**, f, 3 ans, Milanais et Alcazaba, **1192/5**
- Azamhan**, f, 3 ans, Soldier Hollow GB et Angel Dragon GER, 1315
- Azazel**, f, 3 ans, Stormy River et Azade (IRE), 1365
- Azov**, m, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Askania Nova (IRE), **1194/5**
- Azureen**, h, 3 ans, Siyouni et Azalee (IRE), **1355/3**
- Baby Des Champs**, h, 10 ans, Fragrant Mix (IRE) et Obelia, 1307
- Baby Rider**, m, 3 ans, Gleneagles IRE et Gyrella (IRE), **1357/1**
- Bacchus Des Aigles**, h, 9 ans, Dream Well et Argomilla, **1383/4**
- Badr**, h, 4 ans, Muhaarar GB et Iltemas USA, **1208/3**
- Bafaiti**, h, 4 ans, Sinndar IRE et Sainte Croix, 1302
- Baha Mar**, m, 3 ans, Siyouni et Indiana Wells, **1430/3**
- Baikal**, m, 4 ans, Le Havre (IRE) et Changeable GB, **1193/7**
- Baileys Blessing**, f, 2 ans, Supplicant GB et Jalissa GB, **1407/2**
- Baileys Diable**, h, 5 ans, Rajsaman et Kickingthelilly GB, 1290
- Bakoel Koffie (IRE)**, m, 7 ans, Naaqoos (GB) et Diamond Square, 1275
- Balegrio**, m, 3 ans, Toronado (IRE) et Bandaneira GER, **1304/5**
- Balgees Time**, f, 5 ans, Dabirsim et Cindy Bould GB, **1244/1**
- Balgees Time**, f, 5 ans, Dabirsim et Cindy Bould GB, **1335/1**
- Ballade Song (GB)**, m, 3 ans, Danon Ballade JPN et Folle Blanche USA, 1197
- Balong Bay**, f, 4 ans, Fuisse et Belle Espionne, 1404
- ***Bangalore GB**, f, 3 ans, Kingman GB et Because IRE, **1355/5**
- Baptisia (GB)**, f, 3 ans, Helmet AUS et Bella Ida, **1365/1**
- Baratin**, m, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Barouna, **1425/4**
- Barbarie**, f, 4 ans, Elusive City USA et Barouda, 1209
- Barkorba**, h, 8 ans, Vol De Nuit GB et Yaven, **1217/4**
- Barra**, f, 2 ans, Morandi et Dinka, **1407/5**
- Basic Of Gold (IRE)**, h, 4 ans, Sepoy AUS et Ingot Of Gold GB, 1238
- Bassette**, f, 4 ans, Wootton Bassett GB et Jallamigraïne (IRE), **1323/3**
- Bassim**, h, 4 ans, Maiguri (IRE) et Ipshanda, 1300
- Battle Cry**, m, 5 ans, Sinndar IRE et Fulani'S IRE, 1371
- Bavaria Express**, f, 3 ans, Dabirsim et Baiadera GER, **1223/1**
- ***Bay View IRE**, f, 4 ans, Power GB et Bristol Bay IRE, 1210
- ***Bay View IRE**, f, 4 ans, Power GB et Bristol Bay IRE, 1422
- Bayoun**, h, 8 ans, Kouroun et Baenia, **1286/2**
- Be Great**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Be Released IRE, **1299/3**
- Beacon Towers**, f, 4 ans, Dabirsim et Kanel, **1210/3**
- Beacon Towers**, f, 4 ans, Dabirsim et Kanel, **1422/4**
- ***Beau Valley GB**, h, 8 ans, Three Valleys USA et Belle Boleyn GB, **1348/4**
- Beauty Fatale**, f, 2 ans, Whitecliffsofdovery USA et Linorova USA, **1388/7**
- Beb'S**, m, 4 ans, Style Vendome et Mheelah IRE, 1233
- Beb'S**, m, 4 ans, Style Vendome et Mheelah IRE, 1367
- Becquamis**, h, 7 ans, Vertigineux et Becquamour, 1300
- Bel Aristo**, m, 3 ans, New Approach IRE et Baroness Daniela GB, **1276/4**
- Bel'Izam**, m, 6 ans, Nizam GB et Djesabelle, 1268
- Beleave You**, h, 6 ans, Tin Horse (IRE) et Jolie Et Belle, 1339
- Bellaciaocio**, f, 3 ans, Camelot GB et Moonlight In Paris, **1296/1**
- Bellariva**, f, 5 ans, Myboycharlie IRE et Lady Millon IRE, 1425
- Belle Annee**, f, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Parcelle Perdue, **1192/4**
- Belle De Cadix**, f, 6 ans, Valanour IRE et La Borghese, **1188/3**
- Belle Evasion**, f, 3 ans, Evasive GB et Barouda, **1311/7**

- *Bellharbour Music USA**, m, 3 ans, Mshawish USA et Al Khazaaliya USA, **1197/2**
- Belobog**, h, 6 ans, Whipper USA et Divinatrice, 1225
- Belobog**, h, 6 ans, Whipper USA et Divinatrice, 1422
- Bengali**, f, 3 ans, Dark Angel IRE et Baine, 1304
- Beni Khlar**, m, 3 ans, Amaron GB et Elea GER, 1299
- Beraz**, m, 3 ans, Zoffany IRE et Beshara, **1427/2**
- Berets Verts (GB)**, h, 4 ans, French Navy GB et Primaprima USA, 1209
- Bering Palace**, h, 4 ans, Palace Episode USA et Bering Note, 1201
- Berlin Calling (IRE)**, f, 7 ans, Dandy Man IRE et Dolce Attesa GB, 1238
- Bernie'S Star**, f, 4 ans, Iffraaj GB et Bernie'S Moon USA, **1234/1**
- Beside**, h, 4 ans, Sidestep AUS et Berched, 1418
- Best Evening**, f, 4 ans, Sommerabend GB et Best Dreaming GER, **1413/3**
- Best Lightning**, m, 3 ans, Sidestep AUS et Best Dreaming GER, **1197/6**
- Best Love Royal**, h, 10 ans, Kingsalsa USA et Queen Love Royale, 1440
- Best Sixteen**, m, 2 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Surpressa, **1419/1**
- Beyond My Dreams (IRE)**, h, 6 ans, Dream Ahead USA et Street Romance USA, **1334/2**
- Bibi Voice**, f, 6 ans, Poet'S Voice GB et Blue Best ITY, 1290
- Bienne**, 3 ans, Planteur (IRE) et Beaumont, 1362
- *Big Beat GER**, m, 4 ans, Soldier Hollow GB et Bella Flora GER, **1433/6**
- Birthday Tic**, h, 4 ans, Waldpark GER et Birthday Treat, 1208
- Birthday Tic**, h, 4 ans, Waldpark GER et Birthday Treat, 1438
- *Biscaya Storm GB**, h, 5 ans, Lope De Vega IRE et Biscaya Bay GB, 1224
- *Biscaya Storm GB**, h, 5 ans, Lope De Vega IRE et Biscaya Bay GB, 1383
- Biscottino**, h, 3 ans, Polarix (GB) et Kenshaba, 1415
- Bison Crossing**, h, 4 ans, Sidestep AUS et Julia'S Dance (IRE), **1207/2**
- Bissin**, h, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Cormeilles GB, **1329/3**
- Black Bear Lane**, h, 3 ans, Elusive City USA et Scottish Diva GB, 1377
- Black Canyon**, m, 7 ans, Manduro GER et Bhaylana USA, 1234
- Black Lives Matter**, m, 2 ans, Panis USA et Magic Potion, 1426
- Black Mimi**, f, 3 ans, Scalo GB et Pistachette, 1192
- Black Panther**, f, 3 ans, Pomellato GER et Auderville, 1421
- Black Princess**, f, 9 ans, Country Reel USA et Prima Ballerina, **1216/4**
- Black Widow**, f, 5 ans, Alexandros GB et Platense FR, **1396/3**
- Blacklande**, m, 3 ans, Jeu St Eloi et Bioutylande, 1411
- Blekarain**, h, 4 ans, Blek et Paradise Rain GB, 1323
- Blind Date (GB)**, f, 3 ans, Dabirsim et Glamour Queen GB, 1296
- Blocking Bet**, h, 6 ans, Tin Horse (IRE) et Claire (IRE), 1414
- *Blossom Promise IRE**, f, 4 ans, Holy Roman Emperor IRE et Emirate Jewel USA, **1379/1**
- Blue Aquila**, h, 3 ans, Rajsaman et Blue Feeling ITY, 1185
- Blue Calanque (IRE)**, h, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Dixie Dance (IRE), 1224
- Blue Hills**, f, 7 ans, Myboycharlie IRE et Acentela (IRE), **1234/5**
- Blue One**, m, 3 ans, Stormy River et Brevia ITY, 1205
- Bluebell**, f, 3 ans, Mawatheeq USA et Unmatched GB, **1436/2**
- Bo Papa**, h, 7 ans, Clodovil (IRE) et Conceive IRE, 1272
- Board Member (GB)**, h, 4 ans, Iffraaj GB et Putyball USA, 1257
- Bob The King (GB)**, m, 5 ans, Zoffany IRE et Crystal Curling IRE, **1248/2**
- Bobbio**, h, 8 ans, Diamond Green et Carnet De Bal (GB), **1410/3**
- Bobby**, h, 3 ans, Diamond Green et Mindset IRE, 1214
- Bobydargent**, h, 5 ans, Kendargent et Maybe GER, **1193/4**
- Bohemian'S Rhapsody**, h, 4 ans, Siyouni et Tinge USA, **1290/5**
- Bohemien (IRE)**, h, 8 ans, Acclamation GB et Blagueuse (IRE), **1189/4**
- Bois Combray**, h, 6 ans, Redback GB et La Papine, **1331/2**
- Bois D'Argent (GB)**, h, 4 ans, Toronado (IRE) et Madonna Lily (IRE), **1316/2**
- Boken**, h, 4 ans, Kendargent et Baia Chope, **1186/2**
- Bokra Fil Mishmish**, f, 7 ans, Manduro GER et Street Lightning, **1346/4**
- Bolchevik (IRE)**, h, 8 ans, Muhtathir GB et Cotes D'Armor, **1345/5**
- Bolt Win**, m, 3 ans, Intello (GER) et Take Grace, 1280
- Bomonti**, h, 3 ans, Morandi et Nayara, **1255/3**
- Bonfire Heart**, h, 9 ans, Falco USA et Arlecchina GER, **1435/5**
- *Born To Be IRE**, h, 7 ans, Born To Sea IRE et Duquesa IRE, **1291/5**
- Bosioh**, m, 4 ans, Toronado (IRE) et Seeharn IRE, 1193
- *Botas IRE**, h, 3 ans, Footstepsinthesand GB et Supreme Seductress IRE, 1312
- Botteglgio**, m, 3 ans, Bottega USA et Vernazza (IRE), 1221
- *Bouboulina USA**, f, 3 ans, Distorted Humor USA et Modesty Blaise USA, **1374/1**
- Boudeville**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et La Belliere IRE, **1214/2**
- Boujoc**, h, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Mirandola'S Dream, 1280
- Bouttemont (IRE)**, m, 3 ans, Acclamation GB et Basilia (GB), **1310/5**
- Boval De Champcour**, h, 6 ans, Dragon Dancer GB et Lola De Champcourt, 1261
- Bowdra**, h, 3 ans, Bow Creek IRE et Dragonessa IRE, **1184/2**
- Bran**, h, 3 ans, Muhaarar GB et Best Intent GB, **1429/3**
- *Brandy Eyes GB**, f, 7 ans, Cacique IRE et Snow Blossom GB, 1435
- Brave Shiina**, h, 4 ans, Bated Breath GB et Gospel Mind, 1391
- Breizh Eagle**, m, 3 ans, Bow Creek IRE et Breizh Touch, **1197/1**
- Bright Dynasty**, f, 8 ans, Candidate GB et Bright Ruler, 1264
- *Bring Us Joy IRE**, f, 3 ans, Maxios (GB) et Borgia'S Best IRE, 1183
- Brooklyn Affairs**, f, 3 ans, Ruler Of The World IRE et Al Dweha IRE, **1241/2**
- Bubble Gift**, m, 3 ans, Nathaniel IRE et Bubble Back, **1276/1**
- *Bunglejungleparty IRE**, m, 2 ans, Bungle Inthejungle GB et Brazilian Breeze IRE, **1274/5**
- *Bunook GB**, h, 12 ans, Sakhee USA et Amanah (USA), **1437/1**
- *Burkina Faso GB**, f, 3 ans, Mukhadram GB et Burning Rules IRE, 1313
- Burn One Down**, h, 4 ans, Evasive GB et Maita GER, **1269/5**
- Buti**, h, 4 ans, Elusive City USA et Jolie Et Belle, **1440/3**
- By My Side (IRE)**, f, 4 ans, Siyouni et Fill My Heart (IRE), **1228/6**
- By The Way**, h, 4 ans, Galiway (GB) et Byburg, **1356/4**
- Byrrh De Llorda**, h, 8 ans, Callejero ARG et Erminza SPA, 1243
- Cabal**, h, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Aliyeska IRE, **1230/5**
- Cabido chop**, h, 12 ans, Indian Rocket GB et Very Sol, 1335
- Cadorino Des Place**, h, 6 ans, Elusive City USA et Animum, **1433/7**
- Caesars Palace**, h, 3 ans, Wootton Bassett GB et Ana Smart USA, **1312/4**
- Cafe Saigon**, h, 4 ans, Panis USA et Great News, 1347
- Calaconta**, f, 6 ans, Muhtathir GB et Triki Miki, **1201/1**
- Calas Queen**, f, 3 ans, Elusive City USA et She Cannes, **1351/5**
- *Calculating GB**, h, 4 ans, Camelot GB et Sea Meets Sky, **1316/4**
- Calculatrice (IRE)**, f, 3 ans, Manduro GER et Mathematicienne (IRE), 1374
- Caldirana**, f, 3 ans, Dansili GB et Candariya, **1206/4**
- Calife De Paulhac**, m, 4 ans, Don Tirso et Lili De Bersac, **1412/1**
- California**, f, 3 ans, Evasive GB et Reality, 1213
- Caliyoun**, m, 3 ans, Maxios (GB) et Clarinda, **1236/5**
- Calliope**, f, 3 ans, Diamond Green et Celendine GB, **1409/1**
- *Camilla My Love IRE**, f, 8 ans, Nayef USA et Desert Version GB, **1323/3**
- Campione**, h, 9 ans, King'S Best USA et Grise Bomb USA, 1329
- Camusot**, h, 5 ans, Mastercraftsman IRE et Lou Salome (IRE), **1437/3**
- *Canagat GB**, h, 4 ans, Zoffany IRE et Caskelena (IRE), 1391
- Candy Cane**, h, 3 ans, Mehmas IRE et Candicans GB, 1309
- Cannello**, h, 5 ans, Dragon Dancer GB et Candie Baie, **1420/4**
- Canoeing (IRE)**, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Love Freedom, 1200
- Cantos**, h, 3 ans, Dabirsim et Candidata, **1310/6**
- Cap Rocat**, h, 8 ans, Siyouni et Spain, **1235/1**
- Capable**, f, 4 ans, Toronado (IRE) et Blast Echo (IRE), 1207
- Capchop**, h, 7 ans, Captain Chop et Gooseley Lane GB, **1238/4**
- *Capla Knight IRE**, m, 3 ans, Sir Prancealot IRE et Rose Lilas GB, **1195/5**
- Caprice Des Dieux**, h, 3 ans, Declaration Of War USA et Neko, **1417/1**
- Captain De Cerisy**, h, 3 ans, Captain Marvelous IRE et Beauchamp Amber GB, **1415/2**
- Capucine Catalane**, f, 3 ans, Feel Like Dancing GB et Catalane, **1255/5**
- Cardiel**, h, 9 ans, Vertigineux et Chalana (GB), **1306/3**
- Carel Queen**, f, 3 ans, Siyouni et Melbourne Shuffle USA, **1421/5**
- Carissima Amanda**, f, 4 ans, Evasive GB et Caremina (IRE), 1210
- Carl Gustaf**, h, 3 ans, Scissor Kick AUS et Miss Kruk GER, **1294/7**
- *Carnival Zain GB**, h, 4 ans, Youmzain IRE et Lady Fashion GB, **1181/4**
- Carolingien**, h, 5 ans, Kendargent et Calasetta IRE, 1334
- *Carpio GB**, h, 5 ans, Lope De Vega IRE et Waterlilly IRE, **1220/4**

- Carrine Carrina (IRE)**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Splendido, 1296
- Cash Equity**, m, 3 ans, Toronado (IRE) et Funny Crazy, **1357/5**
- Cassard**, h, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Corvette GB, 1396
- ***Cassata GB**, f, 4 ans, Casamento IRE et Captain'S Paradise IRE, **1218/4**
- ***Cassata GB**, f, 4 ans, Casamento IRE et Captain'S Paradise IRE, **1364/1**
- Castille**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Balle Blanche, 1185
- Cat Mary**, h, 4 ans, Hurricane Cat USA et Mary Montagu IRE, 1378
- Cazaline**, f, 6 ans, Kentucky Dynamite USA et Teatime, **1290/2**
- ***Cease And Desist IRE**, h, 3 ans, No Nay Never USA et Mackenzie'S Friend GB, 1312
- Cedou Le Pecheur**, h, 3 ans, Cockney Rebel IRE et Miss Clem'S, **1325/1**
- Cent De Vergne**, h, 3 ans, Centennial IRE et Lou De Vergne, 1411
- Centaurus**, m, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Crystals Sky, 1291
- Central Park West**, h, 3 ans, Martinborough JPN et Rapid Transaction USA, **1197/4**
- Central (IRE)**, h, 3 ans, Galileo IRE et Cladocera (GER), **1185/1**
- Cephale De Ghazal**, f, 4 ans, Munjiz et Chamade De Ghazal, 1267
- ***Ces Soirees La IRE**, f, 2 ans, Biraaj IRE et She'S Got The Beat, **1287/4**
- Chabadabada**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Chabelle GB, 1360
- Chante Blu**, h, 6 ans, Elusive City USA et Chanson Celeste GB, **1298/2**
- Chanteuse**, f, 3 ans, Style Vendome et Sensible Song, 1309
- Charles Legend**, h, 5 ans, Rajsaman et Ile Aux Moines (IRE), 1257
- Charlotte Tagada**, f, 4 ans, Swiss Spirit GB et Crystal Curling IRE, 1186
- Charly (IRE)**, h, 7 ans, Myboycharlie IRE et Giraldina, 1233
- Charlychic**, m, 3 ans, French Fifteen et Lily Des Indes, 1280
- Charming Prince**, h, 4 ans, Prince Gibraltar et Charming Clem (IRE), **1249/5**
- ***Chartwell GB**, f, 4 ans, Pether'S Moon IRE et Lost Breeze GB, 1302
- Chateau Yoghurt**, h, 3 ans, Rajsaman et Galaxidi (GB), **1338/5**
- ***Checkpoint Charlie IRE**, h, 6 ans, Foxwedge AUS et Guilletta IRE, 1425
- Cheeky Traou Land**, f, 5 ans, Hello Sunday et Reason Traou Land, **1333/1**
- Chef D'Orchestre**, h, 4 ans, Music Master GB et Mandy Layla IRE, 1440
- Chef Oui Chef**, h, 11 ans, Medecis (GB) et Romantic Pearl, 1343
- Cheikeljack**, m, 8 ans, Myboycharlie IRE et Senderlea (IRE), 1428
- Chelsee**, h, 4 ans, Slickly et Kawneese, **1257/2**
- Chez Pierre**, m, 3 ans, Mehmas IRE et Hortensia ITY, **1429/1**
- Chic Cherie**, f, 3 ans, Muhaarar GB et Cheriearch USA, 1206
- ***Chica Energica GB**, 3 ans, Acclamation GB et Chica Loca, **1362/1**
- Child Of Wild**, f, 3 ans, Sepoy AUS et Crystals Sky, 1398
- Chieur De Bosda**, h, 3 ans, Whipper USA et Equerryrna De Bosda, 1354
- Chipper**, h, 4 ans, Sidestep AUS et Sonate Jem, 1263
- Chiquitito**, h, 4 ans, Bottega USA et Chiquitita IRE, 1233
- Chiquitito**, h, 4 ans, Bottega USA et Chiquitita IRE, 1352
- ***Chonburi GB**, f, 5 ans, Lawman et Expected Dream IRE, **1353/4**
- Chop Val**, m, 4 ans, Amarillo IRE et Enough Paint (IRE), **1290/4**
- Chope Comedy**, f, 2 ans, Kheleyf USA et Chope History, **1317/4**
- Chou Du Pecos**, m, 4 ans, Diamond Green et Rose Chou, **1372/4**
- Chubasco**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Strelkita, 1186
- Ciccio Boy**, m, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Sogdiana, **1205/5**
- Cimarosa**, f, 3 ans, Dariyan et Ciranna GB, 1374
- Cinephile**, f, 5 ans, Muhtathir GB et Seance GER, 1322
- Circe**, f, 4 ans, Kendargent et Roche Ambeau, **1258/1**
- Circechope**, f, 2 ans, Panis USA et Chopinette, **1385/3**
- Citadella**, f, 2 ans, Elusive City USA et Super Beatrix IRE, 1274
- Citadelle**, f, 3 ans, Siyouni et Power Of The Moon IRE, **1289/6**
- City Rev**, h, 3 ans, Elusive City USA et Fee Revee, **1245/3**
- City Rock**, f, 3 ans, Fascinating Rock IRE et Suffragette City IRE, **1398/1**
- Clarinbridge**, h, 6 ans, Saonais et Celtic Air, **1257/5**
- ***Clear Man IRE**, h, 5 ans, Lawman et Clear Intent IRE, 1188
- ***Clear Man IRE**, h, 5 ans, Lawman et Clear Intent IRE, **1346/5**
- Clelie**, f, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Perfect Stranger (IRE), **1332/3**
- Cleo D'Argent**, h, 3 ans, Dabirsim et Foxy Cleopatra, 1230
- Clever Actress**, f, 3 ans, Intello (GER) et Tallulah, **1315/2**
- ***Clorinda IRE**, f, 8 ans, Thewayyouare USA et Cloudy Bay GER, 1397
- Coachello**, h, 3 ans, Dunkerque et Rock Harmonie, **1390/1**
- Cocktail Dangereux**, h, 5 ans, Planteur (IRE) et Southwold, **1380/4**
- Coco Caline**, f, 4 ans, Sri Putra GB et Mina Hill, 1234
- Cocoa**, f, 4 ans, Diamond Green et Malrose, **1336/2**
- ***Code Of Silence GB**, m, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Ysper, **1288/3**
- Coefficiente (GB)**, f, 3 ans, Siyouni et Al Reem (GB), **1204/1**
- Cœur De Pierre**, h, 5 ans, Zanzibari USA et Twilight Tear GB, 1275
- Coeursamba**, f, 3 ans, The Wow Signal IRE et Marechale, **1198/3**
- Col Nem**, h, 3 ans, Vision D'Etat et Vilacca, **1386/5**
- Cole Chop**, m, 3 ans, Vale Of York IRE et Chopinette, **1184/4**
- ***Colosseo USA**, m, 3 ans, Street Boss USA et Alluvial Gold IRE, **1197/3**
- Combat Des Trente**, h, 8 ans, Kendargent et Canalside GB, **1284/4**
- Combermere**, h, 5 ans, Makfi GB et Coiffure GB, 1356
- Come On Lotti**, f, 4 ans, Camelot GB et Wilside IRE, 1208
- Commandeur**, h, 5 ans, Sinndar IRE et Shivera, 1367
- Complication**, f, 3 ans, No Nay Never USA et Sleek Gold GB, **1311/6**
- ***Constantino IRE**, h, 8 ans, Danehill Dancer IRE et Messias Da Silva USA, 1328
- Convicted**, h, 9 ans, Lawman et Passiflore, 1423
- Coobird**, m, 3 ans, Camelot GB et Moonlight Swing, **1227/5**
- Cool Man**, m, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Classic Cool, 1205
- ***Cool Reflection IRE**, h, 5 ans, Showcasing GB et Miss Lacey IRE, **1440/**
- Coquine Du Ninian**, f, 4 ans, Le Houssais et Vasy Cigale, 1302
- Coral Slipper**, f, 6 ans, Sea'S Legacy IRE et Anaboo IRE, 1238
- Cordey Rose**, f, 5 ans, Planteur (IRE) et Marie Cuddy IRE, 1361
- Cornicello**, m, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Breezy Hawk GER, 1392
- Cosmas**, m, 3 ans, Soldier Hollow GB et Cosma IRE, **1277/4**
- Cosmic City (GB)**, h, 9 ans, Elusive City USA et Cosmic Fire, **1326/5**
- Cosy**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Kocooning IRE, 1409
- Cote Jardin**, m, 4 ans, Prince Gibraltar et Perspective, **1326/1**
- Covadonga**, f, 3 ans, Scissor Kick AUS et Minza, **1432/5**
- Cover Bleu**, f, 5 ans, French Fifteen et Malaba, 1328
- Crack Mambo**, h, 9 ans, Policy Maker (IRE) et Maitresse Mam'Bo, **1350/2**
- Craps**, m, 3 ans, Wootton Bassett GB et Ironique USA, **1294/4**
- Cream Ice (GB)**, f, 3 ans, Territories IRE et Creamcake USA, 1299
- Creative**, f, 5 ans, Mastercraftsman IRE et Incroyable USA, **1324/3**
- Creedmoor (GB)**, f, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Vorda, **1289/7**
- Creek Of Zambia**, f, 9 ans, Zambezi Sun GB et Nelson Crack, **1405/3**
- Cristal Marvelous**, f, 4 ans, Captain Marvelous IRE et Cristal Gem GB, **1342/5**
- Cristal Marvelous**, f, 4 ans, Captain Marvelous IRE et Cristal Gem GB, **1440/4**
- Crocry**, h, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Salamon GB, **1260/2**
- ***Crohanne GB**, f, 3 ans, Havana Gold IRE et Adalene GB, **1359/3**
- Cruella De Vil**, f, 3 ans, Stormy River et Tricked GB, 1183
- Crush On Me**, f, 4 ans, Red Dubawi (IRE) et Abbreviator IRE, 1209
- Crystal Away**, h, 3 ans, Tin Horse (IRE) et Ovidie, 1304
- Crystal Beach Road**, f, 9 ans, Silver Frost (IRE) et Lily Bolero (GB), 1233
- ***Crystal Flow GB**, f, 3 ans, Camelot GB et Living Well (GB), 1185
- Crystal Lady**, f, 3 ans, French Fifteen et Muscadet GER, 1398
- Cuba Libre**, h, 6 ans, Kendargent et Canalside GB, **1260/4**
- Curaro Light**, f, 2 ans, Al Wukair IRE et Geriba, **1407/4**
- Curly Chop**, h, 6 ans, Panis USA et Bakea Chope, 1306
- Cutty Pie (IRE)**, f, 7 ans, Cape Cross IRE et Whisper To Dream USA, **1437/5**
- ***Dakini IRE**, f, 3 ans, Galileo IRE et Daivika USA, 1320
- Dakota**, f, 3 ans, Elvstroem AUS et Dorotka FR, **1230/4**
- ***Damanda'S Delight GER**, f, 5 ans, Wiener Walzer GER et Damanda GER, **1328/4**
- ***Damavand GER**, h, 6 ans, Teofilo IRE et Diamantgottin GER, **1229/1**
- Dame De Paris**, f, 2 ans, Attendu et Diktabama, **1419/2**
- Dan**, h, 3 ans, Dariyan et Bien Nommee, 1436
- Danaide**, f, 3 ans, Rajsaman et Uryale, **1241/1**
- ***Danarosa IRE**, h, 7 ans, Clodovil (IRE) et Duna GER, 1225

- Dance Colony (GB)**, f, 6 ans, Lawman et Vologda (IRE), 1331
- Dance The Blues**, h, 6 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Sienna May USA, 1414
- Dancing Master**, h, 6 ans, George Vancouver USA et Lindfield Dancer GB, **1440/2**
- ***Dancing Mountain IRE**, f, 5 ans, Kodiak GB et Pearl Mountain IRE, **1342/3**
- ***Dandy Place IRE**, h, 7 ans, Dandy Man IRE et Etta Place GB, **1383/1**
- Dann**, h, 6 ans, Muhaymin USA et Dykam, **1291/1**
- Danny Dancer**, h, 7 ans, Archange D'Or (IRE) et Icontournable, 1260
- Danny Dancer**, h, 7 ans, Archange D'Or (IRE) et Icontournable, 1340
- ***Dantes GER**, h, 5 ans, Poet'S Voice GB et Diaccia GER, 1290
- Dantzig Chop**, h, 6 ans, Panis USA et Remember Mix, 1410
- Darbama**, f, 3 ans, Vadamos et Darbaza, **1374/3**
- Daring**, m, 4 ans, Siyouni et Oh Goodness Me GB, 1404
- Darinka**, 3 ans, American Devil et Zurserl GER, 1362
- Darius**, h, 3 ans, Dariyan et Shilly Shally GB, 1377
- Dark American**, h, 7 ans, Dark Angel IRE et Tres Americanqueen, **1391/5**
- ***Dark Noble GB**, h, 4 ans, Battle Of Marengo IRE et Almase USA, 1269
- Dark Quartz**, h, 3 ans, Le Havre (IRE) et Cartier IRE, **1373/4**
- Dark Wave**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Herminia (IRE), **1332/2**
- Darlisa**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Darling Story, 1258
- Darlyvi**, f, 3 ans, Vision D'Etat et Layrad, 1382
- ***Daron GER**, h, 4 ans, Wiener Walzer GER et Dwemira GER, 1239
- Darwen**, h, 4 ans, Dabirsim et Sienna Bella (GB), 1224
- Dary Ci**, f, 3 ans, Dariyan et Cigalia GB, **1320/1**
- Dauphine De France**, f, 9 ans, Air Chief Marshal IRE et Un Petit Tour, **1238/5**
- Davos**, f, 3 ans, Rail Link GB et De Broceliande, 1230
- Deal Is Done**, h, 3 ans, Masterstroke USA et Duchess Of Hygrove GB, 1182
- Decbou (GB)**, h, 4 ans, Youmzain IRE et Manucha, 1431
- Deeley'S Double**, h, 8 ans, Makfi GB et Habilea, **1348/5**
- Degrisement**, h, 7 ans, Lawman et Maria Gabriella (IRE), 1212
- Delachance**, h, 5 ans, Linnigari IRE et Three French Hens IRE, **1328/5**
- Deliver Storm**, m, 4 ans, Stormy River et Delora GER, 1248
- Delta Spirit**, h, 4 ans, George Vancouver USA et Royal Merit, **1263/1**
- Demoiselledavignon**, f, 10 ans, Astronomer Royal USA et O'Keefe IRE, 1341
- Demonstration**, f, 3 ans, Areion GER et Secret GER, **1237/2**
- Derbysim**, h, 4 ans, Dabirsim et Green Delight IRE, 1181
- Desert Eagle**, h, 4 ans, Elusive City USA et I'M A Heartbreaker, 1210
- ***Desert Heights IRE**, h, 7 ans, So You Think NZ et Desert Fantasy GB, **1330/1**
- Desert Warrior (IRE)**, h, 8 ans, Peintre Celebre USA et Danse Grecque USA, 1233
- Desir Way**, h, 3 ans, Galiway (GB) et Lolita Sky, **1309/4**
- ***Destinado GB**, m, 3 ans, Lope De Vega IRE et Contribution GB, **1221/2**
- Destinee Du Bois**, f, 9 ans, Voix Du Nord et Ballymaloe GER, 1323
- Dewi Sant**, h, 3 ans, Style Vendome et Patrona Ciana, 1240
- Dexter Calys**, h, 3 ans, Top Trip (GB) et Novum, 1255
- Dexter Calys**, h, 3 ans, Top Trip (GB) et Novum, 1403
- Dheba**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Al Thakhira GB, 1377
- Dia De Muertos**, f, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Vrissa, **1247/3**
- Diadema**, f, 2 ans, De Treville GB et Panja IRE, **1293/3**
- ***Diamantis GER**, m, 3 ans, Golden Horn GB et Diamantgottin GER, **1277/1**
- Diamond Blues**, h, 3 ans, Diamond Green et Bluesology IRE, 1265
- Diamond City**, f, 6 ans, Cityscape GB et Diamond Surprise GB, 1286
- Diamond Stary**, f, 5 ans, Diamond Green et Septieme Etoile, **1244/2**
- Diana**, f, 3 ans, Martinborough JPN et New Simardiere, **1214/4**
- Diana Diamond**, f, 3 ans, Dabirsim et Sabi Sabi, 1398
- Diane De Petiville**, f, 5 ans, Palace Episode USA et Aegle (IRE), 1345
- Diction**, f, 3 ans, Lawman et Saying USA, 1273
- Dilala**, f, 4 ans, Makfi GB et Desca GER, 1201
- Dilar (GB)**, f, 4 ans, Makfi GB et Campanillas IRE, 1327
- Directorate (IRE)**, f, 3 ans, Spoil The Fun et Mafasina USA, 1241
- Diva Du Dancing**, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Rava IRE, 1330
- ***Diverge GB**, m, 3 ans, Frankel GB et Sparkling Beam IRE, **1276/3**
- Divin De Cajus**, h, 8 ans, Carghese Des Landes et Manon De Cajus, 1305
- Divine Emotion**, f, 3 ans, Dream Ahead USA et Hapsburg, 1192
- Divine Spirite**, f, 7 ans, Spirit One et Orchidee Divine, 1260
- Djannabi**, m, 4 ans, Iffraaj GB et Darjana (IRE), 1410
- ***Djetties Beach GER**, f, 3 ans, Soldier Hollow GB et Djidda GER, 1427
- Djidji L'Amorosa**, f, 4 ans, Kouroun et Djidjika, 1186
- Djidji L'Amorosa**, f, 4 ans, Kouroun et Djidjika, 1339
- Djo Francais**, m, 3 ans, Intello (GER) et Nazlia, **1279/3**
- Do Not Disturb**, h, 8 ans, Apsis GB et Neige De Sormain, **1369/1**
- Dolcevita**, f, 3 ans, Intello (GER) et Cantalupa (GB), **1241/4**
- Don Papa**, h, 8 ans, Gold Away (IRE) et Anawest (IRE), **1225/3**
- Don'T Cry Baby**, f, 3 ans, Kendargent et Business Lawyer (IRE), 1206
- Dona Viva**, f, 3 ans, Elvstroem AUS et Pretty Lady GER, **1219/4**
- Donna Lepanto**, f, 3 ans, Kodiak GB et Louve Des Neiges (IRE), 1237
- Dontellyourmother (IRE)**, f, 3 ans, Biraj IRE et Madda'S Force ITY, **1363/2**
- Donzelly**, h, 4 ans, Elzaam AUS et Allegra Italica IRE, 1233
- Douville**, f, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Dasani, 1437
- ***Dover Light GB**, h, 4 ans, Sir Prancealot IRE et Miss Mediator USA, 1285
- Downeva**, m, 8 ans, Evasive GB et Exit Down (IRE), **1397/3**
- Dragon Love**, h, 5 ans, Dragon Pulse IRE et Love Knot IRE, **1201/6**
- Dragonet**, h, 5 ans, Elusive City USA et Dragonnade, **1356/4**
- ***Drawn To Race GER**, f, 3 ans, Pastorius GER et Drawn To Run IRE, **1311/2**
- Dream Devil**, f, 4 ans, American Devil et Khensit, 1339
- Dream Impact**, m, 3 ans, Martinborough JPN et Green Delight IRE, **1282/4**
- Dream In My Head (GB)**, f, 3 ans, Golden Horn GB et Reponds Moi USA, 1271
- Dream Life**, f, 5 ans, Authorized IRE et Tender Night USA, **1297/4**
- Dream Moonlight**, f, 3 ans, Dream Ahead USA et Calahorra, 1223
- ***Dream Of Stars IRE**, f, 4 ans, Sea The Stars IRE et Drops IRE, **1302/1**
- Dream Word**, h, 5 ans, Rajsaman et Healing Dream, 1187
- Dreamer Star**, h, 8 ans, Puit D'Or IRE et Psilla Star, 1420
- Drogo**, h, 3 ans, Lethal Force IRE et Rex Regina (IRE), **1434/3**
- Droit De Parole (IRE)**, m, 5 ans, Toronado (IRE) et Campina GB, **1212/4**
- Dubai Empire**, h, 6 ans, Motivator GB et Cable Beach USA, 1324
- Dubrovnik**, f, 2 ans, Pedro The Great USA et Octa Eria, **1419/5**
- ***Duhail IRE**, h, 5 ans, Lope De Vega IRE et Single, **1358/1**
- Dune De Coeur**, f, 8 ans, Epalo GER et Pole Position Borget, **1369/4**
- ***Dunkirk Harbour USA**, m, 5 ans, Declaration Of War USA et Goodness Gray USA, **1285/7**
- ***Dunnaby SPA**, h, 8 ans, Bannaby et Dusk And Dawn IRE, 1242
- Duo De Territoires**, f, 3 ans, Territoires IRE et Duo De Choc IRE, 1376
- Dusty Men**, h, 8 ans, Palace Episode USA et Perusha USA, **1438/5**
- Dutch Doctor**, h, 9 ans, Doctor Dino et La Sayida IRE, 1261
- Dux**, m, 2 ans, Charm Spirit (IRE) et Edya GB, **1293/5**
- ***Dylan Dancing IRE**, m, 8 ans, Dylan Thomas IRE et Rainedancing IRE, **1396/5**
- Dyam**, h, 10 ans, Subsidy (GB) et Balarama, 1225
- Dyam**, h, 10 ans, Subsidy (GB) et Balarama, 1439
- Early Light**, m, 3 ans, Wootton Bassett GB et Accalmie, **1390/5**
- Easter Dream**, m, 3 ans, Sri Putra GB et Mailipote, **1255/2**
- Eastern Promise**, f, 9 ans, Air Chief Marshal IRE et Krestena, **1337/4**
- ***Ebaiyra USA**, f, 4 ans, Distorted Humor USA et Ebiyza IRE, **1394/1**
- Echo Niko**, h, 4 ans, Soldier Hollow GB et Echo Bravo GER, 1423
- Ecolo**, m, 5 ans, Invincible Spirit IRE et Never Green (IRE), 1433
- Ecrivain**, m, 4 ans, Lope De Vega IRE et Sapphire Pendant IRE, **1393/5**
- Eigle Star**, f, 7 ans, Anabaa Blue (GB) et Toscane Du Roc, 1284
- Eilean Dubh (IRE)**, m, 3 ans, Vadamos et Kenwana, **1289/5**
- El Caliente**, h, 5 ans, Meshahaer USA et Belle Suisse, 1286
- El Corro**, m, 3 ans, Dabirsim et Lerina, 1409
- El Encanto**, h, 3 ans, Planteur (IRE) et Storia Dell'Isola, 1282
- El Manifico**, h, 6 ans, High Chaparral IRE et Envoutement, 1356
- El Tango Bello**, h, 7 ans, Vision D'Etat et Kostroma, **1188/1**
- El Tinars**, f, 3 ans, Dream Ahead USA et Bouffeylight, 1219
- El Viso (IRE)**, h, 5 ans, Camelot GB et Araniya, 1339
- Elaf**, f, 4 ans, Rabbah De Carrere et Mowafaka, **1267/2**
- ***Elbasani USA**, m, 3 ans, English Channel USA et Elennga, **1265/5**
- ***Elea'S River IRE**, f, 3 ans, Dandy Man IRE et Madhulika, 1415
- ***Electron Libre IRE**, h, 6 ans, Camelot GB et Elbaaha GB, 1356

- *Electroscope IRE**, h, 3 ans, Requito IRE et Edrea, **1421/2**
- Elho Fame**, f, 5 ans, Very Nice Name et Elhofa, **1283/5**
- Elio Ska**, h, 7 ans, Milanais et Sparkbulle, **1238/2**
- Elise Ma Belle**, f, 3 ans, Free Eagle IRE et Eva'S Time IRE, **1365**
- Elusive Foot (IRE)**, m, 4 ans, Footstepsinthesand GB et Elusive Pearl, **1391/2**
- Elusive Nelson**, f, 3 ans, Mount Nelson GB et Elusive Pearl, **1386/2**
- Elusive Plant**, f, 5 ans, Planteur (IRE) et Elusive Feeling USA, **1243/4**
- Elwind**, f, 4 ans, Sommerabend GB et Aquavenus, **1191**
- Elwind**, f, 4 ans, Sommerabend GB et Aquavenus, **1343/1**
- Elypson**, m, 6 ans, On Est Bien (IRE) et Djidjika, **1224/2**
- Embajadores (IRE)**, h, 7 ans, Pivotal GB et Freedom Flashing USA, **1414**
- *Emma Point USA**, f, 5 ans, Point Of Entry USA et Emma Darling USA, **1423/3**
- Emperor**, h, 6 ans, Motivator GB et Equity, **1334/5**
- Empiric (GB)**, h, 8 ans, Holy Roman Emperor IRE et Sierra Slew GB, **1298/1**
- En Dansant**, f, 6 ans, Zoffany IRE et Madeenh, **1191/1**
- End Of Story**, f, 8 ans, Heliostatic IRE et Helvetica, **1330**
- Energy Dragon (IRE)**, m, 3 ans, Trippi USA et Olma SAF, **1203**
- Engelburg**, h, 6 ans, Le Havre (IRE) et Laita IRE, **661**
- Enjoy Di Kalliste**, f, 4 ans, Don Tomas et Dona Lucrecia, **1370**
- Ennakhil**, 3 ans, Mayson GB et Late Rosebud IRE, **1362**
- Entei (IRE)**, m, 3 ans, Motivator GB et Upbeat Mood USA, **1194/3**
- Entoinette D'Ayza**, f, 7 ans, Benevolo De Paban et Oxifleur De L'Ayza, **1305**
- Envol De Tanues**, h, 7 ans, Carghese Des Landes et Roseduc De Tanues, **1305**
- Epergne**, f, 4 ans, Dream Ahead USA et Swan Lakes IRE, **1209**
- *Erasmus GB**, m, 3 ans, Oasis Dream GB et Sant Elena GB, **1390/2**
- Ernest In Love**, m, 3 ans, Amarillo IRE et Echo Bravo GER, **1245/2**
- *Es La Vida GER**, f, 3 ans, Soldier Hollow GB et Exotic Rose GER, **1311/3**
- Esclarmonde**, f, 7 ans, Makfi GB et Diamond Light USA, **1414**
- Esla**, f, 9 ans, Intense Focus USA et Star Of Akkar GB, **1284**
- Espoir Parfait**, h, 6 ans, Le Havre (IRE) et Eviane, **1216/1**
- Espoir Parfait**, h, 6 ans, Le Havre (IRE) et Eviane, **1331/1**
- Esprit Estula**, h, 7 ans, Spirit One et Alcolea GB, **1284/1**
- *Esslinger GER**, h, 6 ans, Kamsin GER et Eibe IRE, **1356**
- Estacity**, 3 ans, Elusive City USA et Estafina, **1362**
- Estcourt (GB)**, h, 6 ans, Oasis Dream GB et Stunning View USA, **1220/2**
- Estrelia**, f, 6 ans, Centennial IRE et Asanah, **1370/4**
- Ethel Et Nathalie**, f, 3 ans, Polarix (GB) et Diolefine, **1403/4**
- *Ethion IRE**, m, 3 ans, Gutaifan IRE et Sakarya IRE, **1231/1**
- Etoile Polaire**, f, 4 ans, Excelebration IRE et Polly Jean IRE, **1232**
- Eugene De Tanues**, h, 7 ans, Carghese Des Landes et Rosefleur De Tanues, **1305**
- Euryale (IRE)**, h, 7 ans, Kendargent et Russian Hill (GB), **1275**
- Eva Glitters**, f, 6 ans, Evasive GB et Loupy Glitters, **1410/4**
- Evereste**, f, 3 ans, Dabirsim et Lady Of Light IRE, **1273/4**
- Eversmile**, f, 4 ans, Rajsaman et Battlewings IRE, **1324**
- Everstorm**, m, 3 ans, Stormy River et Quatuor (IRE), **1432/2**
- Eversweet**, f, 4 ans, Sommerabend GB et Quatuor (IRE), **1300**
- Excalibur**, m, 4 ans, Sommerabend GB et Exeter, **1433**
- Exciting**, m, 3 ans, Exosphere AUS et Pietra Santa, **1310/3**
- Exclusive Beauty**, f, 4 ans, Excelebration IRE et Ma Petite Poule, **1210**
- Explorar**, m, 4 ans, Siyouni et Enraptured IRE, **1207**
- Express**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Jessica Rocks (GB), **1192/2**
- *Express Power IRE**, m, 3 ans, Power GB et Esteemable GB, **1432**
- Expresso James**, h, 7 ans, Myboycharlie IRE et Pom Pom Pom GB, **1371**
- Facile A Vivre**, h, 6 ans, Sholokhov IRE et Ne M'Oubliez Pas, **1369/2**
- Faith Of Hope**, f, 5 ans, Olympic Glory IRE et Saint Hilary GB, **1324/5**
- Fake (IRE)**, f, 4 ans, Makfi GB et Feigned GB, **1234**
- Falado**, m, 3 ans, Style Vendome et Fair West USA, **1301**
- Falcaime**, f, 4 ans, Falco USA et Je Me Aime, **1404/1**
- Falko De Lagarde**, h, 6 ans, Balko et Septine, **1372/1**
- Falmouth Light**, h, 6 ans, Cape Cross IRE et Wonderous Light IRE, **1428/4**
- Famisco De Codiere**, h, 11 ans, Sagamix et Kyriel De Codiere, **1341**
- Famous Charlie**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Flambeuse (GB), **1315/3**
- Famous Chop**, h, 7 ans, Deportivo GB et My Virginia, **1364**
- Fan Zone**, f, 5 ans, Zizany IRE et Queen'S Garden USA, **1422**
- *Fancy Black IRE**, h, 3 ans, Vadamos et Kindling GB, **1262**
- Faneur**, h, 6 ans, Slickly et Fair West USA, **1378/5**
- Fang**, m, 3 ans, Goken et Belle De France, **1289/4**
- *Fankairos Ranger USA**, h, 7 ans, Us Ranger USA et Dancin Up A Storm USA, **1331**
- Fantastic Lily**, f, 6 ans, Tigron USA et Startyka, **1353/3**
- Fantastic Spirit**, m, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Fantastic Cuix, **1272/2**
- Far Mountain Emery**, f, 3 ans, Sommerabend GB et Montagne Lointaine (IRE), **1338**
- Farah Di Belle**, f, 6 ans, Doctor Dino et Saone Et Loire, **1260**
- *Fares Poet IRE**, h, 5 ans, Poet'S Voice GB et Moon Over Water IRE, **1342**
- *Faro De San Juan IRE**, m, 2 ans, Almanzor et Fixette IRE, **1274/1**
- Fashion Du Pecos**, f, 4 ans, Fairplay Du Pecos et Fofolle, **1349**
- Fashionspan**, f, 3 ans, Spanish Moon USA et Filing, **1227/2**
- *Fastnet Lightning IRE**, h, 8 ans, Fastnet Rock AUS et Arosa IRE, **1290**
- *Fastnet Lightning IRE**, h, 8 ans, Fastnet Rock AUS et Arosa IRE, **1350**
- Fatefulday**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Have Faith IRE, **1219**
- Fatefulday**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Have Faith IRE, **1338**
- Faten**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Visomiya, **1269/4**
- Fatou**, f, 6 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Kensita, **1345/3**
- Faucon Yaka**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Siyousha, **1230**
- Favara**, f, 6 ans, Lord Du Sud et Vendida, **1244**
- Favreale (IRE)**, m, 3 ans, Lope De Vega IRE et Alpine Snow IRE, **1205**
- Federspieler**, h, 5 ans, Sommerabend GB et Renville GER, **1364/4**
- Feelin Lucky**, f, 2 ans, Olympic Glory IRE et Feelin Foxy GB, **1287/2**
- Feijoa Du Pecos**, f, 4 ans, Carghese Des Landes et Ferdie Du Pecos, **1349**
- Fenelon**, m, 3 ans, Fastnet Rock AUS et Aigue Marine (GB), **1392/1**
- Feng Shui Du Pecos**, m, 3 ans, Fairplay Du Pecos et Feelee, **1292/3**
- Ferking Autrechene**, h, 7 ans, Kingsalsa USA et Ferrat IRE, **1422**
- *Ferretti USA**, m, 5 ans, War Front (USA) et Shell House IRE, **1285/6**
- Fiamelca Doloise**, f, 5 ans, Alianthus GER et Fiammella IRE, **1307**
- Ficha Limpia**, f, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Udana (IRE), **1333/2**
- Fifty Days Fire**, h, 5 ans, Kheylef USA et Ghada Amer, **1397**
- *Film GB**, m, 9 ans, Oasis Dream GB et Bionic GB, **1286**
- Final Shot (ITY)**, m, 2 ans, Al Wukair IRE et Nayefday GB, **1211/4**
- Final Shot (ITY)**, m, 2 ans, Al Wukair IRE et Nayefday GB, **1385/5**
- Finley Du Pecos**, h, 4 ans, Carghese Des Landes et Family, **1349**
- Fiona**, f, 5 ans, Reliable Man (GB) et Fragancia (IRE), **1224**
- First Drem**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Shaloisi, **1398/4**
- First Wood**, h, 7 ans, Dunkerque et Tama Wood, **1331/3**
- Flamelco**, m, 3 ans, Falco USA et Meldown, **1252/3**
- Flash Tempo**, f, 3 ans, Rajsaman et Hiori (IRE), **1309**
- Flawless Lady**, f, 3 ans, Martinborough JPN et Diamond Flawless, **1315/1**
- Flight De Juille**, h, 7 ans, Spider Flight et Lilas De Juille, **1437/4**
- Flinger**, f, 5 ans, French Fifteen et Playland (GB), **1346**
- Flor De Seda**, f, 6 ans, George Vancouver USA et Toile De Soie, **1188**
- Flute En Sol**, f, 5 ans, Style Vendome et Metalik Sun, **1307/3**
- Flyeyf**, h, 5 ans, Kheylef USA et Fligane, **1300/2**
- Folamour (GB)**, h, 6 ans, Intello (GER) et Zagzig (GB), **1340/1**
- Foligno**, h, 5 ans, Orpen USA et Feerie Stellaire, **1435/1**
- Foll Atout**, h, 6 ans, Anabaa Blue (GB) et Jest In Ball, **1369/3**
- *Follow The Light GB**, f, 3 ans, Marcel IRE et Sole Bay Star GB, **1313**
- Follow The Rainbow**, f, 3 ans, Pivotal GB et Arch Of Colours GB, **1386**
- Fontania**, f, 7 ans, Kentucky Dynamite USA et Source De Vie, **1336**
- Footmar**, f, 5 ans, Footstepsinthesand GB et Eldamar, **1347**
- *Footstepsanpie IRE**, h, 5 ans, Most Improved (IRE) et Good Chocolate IRE, **1428/3**
- For Me Davis**, f, 6 ans, Pour Moi IRE et Majesty Davis (IRE), **1284/5**
- *Forbearing IRE**, h, 3 ans, Kodi Bear IRE et Mercifilly, **1421/3**
- Forbidden**, f, 3 ans, Siyouni et Apple Charlotte USA, **1360**
- *Forbidden Secret GB**, h, 3 ans, Pearl Secret GB et Arctic Royal IRE, **1279**

- Forearmed (GB)**, f, 4 ans, Born To Sea IRE et Forewarned IRE, 1235
- Forever D'Ans**, h, 3 ans, Elvstroem AUS et Lorlai, 1365/4
- Fort Templier**, h, 5 ans, Champs Elysees GB et Askania Nova (IRE), 1202
- Forza Sedaca**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Bella Vento GB, 1400/3
- Fou Du Pecos**, h, 7 ans, Fairplay Du Pecos et Frappee, 1305
- Four Generations**, f, 5 ans, Mastercraftsman IRE et Whisper To Dream USA, 1201
- Fox Tin**, h, 7 ans, Tin Horse (IRE) et Fox Force Five (IRE), 1327
- ***Fragile Planet GB**, f, 3 ans, Iffraaj GB et Planete Bleue (IRE), 1266
- ***Francobelge GB**, h, 3 ans, Dunaden FR et Le Badie IRE, 1185
- Fraoula**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Mezzo Mezzo, 1210
- Frauenfeld (IRE)**, h, 3 ans, Elusive City USA et Fridoline, 1295
- ***Free Copy USA**, f, 3 ans, War Front (USA) et Lucky Copy USA, 1183
- Free Volo**, h, 6 ans, Benevolo De Paban et Free Teuz, 1305
- Freedom**, f, 3 ans, Power GB et Songerie GER, 1183/3
- French Bere**, h, 6 ans, Peer Gynt JPN et Madame Beatrice, 1342
- French Plaisir**, h, 9 ans, Linnigari IRE et Rose Bewitched, 1307
- Frenchy**, f, 4 ans, French Navy GB et Verba'S Best, 1418
- Friendly Face (IRE)**, m, 3 ans, Galileo IRE et High Celebrity, 1205/2
- Frimousse Baie**, f, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Afrika Baie, 1324/2
- Frisson Bleue**, h, 6 ans, Frisson Du Pecos et Estrablue, 1305/5
- Frohsim**, m, 4 ans, Dabirsim et Tristane, 1316/3
- ***Frontgate USA**, f, 3 ans, War Front (USA) et Oceanique USA, 1196/2
- Full Flow**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Flowing Tide IRE, 1262/2
- Full Of Grace**, f, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Dansilady (IRE), 1313
- Furious Des Aigles**, h, 9 ans, Fuisse et Folie Des Aigles, 1323
- Gabello**, m, 3 ans, Galiway (GB) et Kenbella, 1355/1
- Gaetano Donizetti (IRE)**, m, 8 ans, Makfi GB et Galipette GB, 1323
- Gagarin'S Moon**, m, 3 ans, Sea The Moon GER et Gagarina (IRE), 1430/4
- Galadine**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Galanaa (IRE), 1210
- Galapiat Up**, h, 4 ans, Frisson Du Pecos et Garangia, 1349/5
- Galaway**, f, 3 ans, Galiway (GB) et Cherrina, 1204/4
- Galaxie Quest**, h, 4 ans, Toronado (IRE) et Galaxie Des Sables, 1210/4
- Galco**, h, 5 ans, Falco USA et Banco Paris, 1259/3
- Galetano**, m, 3 ans, Dream Ahead USA et Guiana GER, 1205
- Galiana**, f, 3 ans, Galiway (GB) et Maybe GER, 1270
- Galiano**, h, 5 ans, Sunday Break JPN et Princesse Du Cher, 1256/1
- Galifa (IRE)**, f, 3 ans, Frankel GB et Viva Rafaela BRZ, 1226/2
- Galloon**, m, 4 ans, Dandy Man IRE et Haute Couture, 1413/5
- Galoubet (GB)**, h, 5 ans, Makfi GB et Creamcake USA, 1297/1
- Galova**, f, 4 ans, Galiway (GB) et Nicole, 1394/4
- Gambade Gil**, f, 5 ans, Noroit GER et Right Wood, 1259/2
- ***Garrick Harmony GB**, h, 3 ans, Zoffany IRE et Alpensinfonie IRE, 1282/3
- Gavrinis**, h, 5 ans, Barastraight (GB) et Vipere Au Poing, 1344/5
- Gaylord**, h, 5 ans, Rail Link GB et Urielle Collonges, 1384/2
- Gazelle D'Authie**, f, 5 ans, Dream Well et Vive D'Authie, 1314/2
- Gemme**, f, 5 ans, Kentucky Dynamite USA et Sara Du Maquis, 1254/3
- ***Geniale GR**, f, 3 ans, Schubert USA et Martiniquaise GB, 1296
- Genoah**, f, 5 ans, Masterstroke USA et Valence, 1319/5
- Genola**, f, 5 ans, Martaline GB et Toady, 1314/3
- Gentleman De Reve**, h, 5 ans, Maresca Sorrento et Allez De Reve, 1319/4
- Geographe**, h, 4 ans, George Vancouver USA et Elle Est D'Or, 1404/5
- Geomenie**, f, 5 ans, No Risk At All et Reunion A Brion, 1259
- George Flash**, h, 5 ans, George Vancouver USA et Eternal Flash GB, 1216/2
- George Flash**, h, 5 ans, George Vancouver USA et Eternal Flash GB, 1326/4
- Georgia**, f, 3 ans, Rajsaman et Lady Astronomer, 1315/6
- Georgia Parcs**, f, 5 ans, My Risk et Tistairly, 1254/5
- Georginela**, f, 5 ans, George Vancouver USA et Maladetta, 1422/5
- Geraldine**, f, 5 ans, Alianthus GER et Tina Ferriere, 1256/2
- Gerenice**, f, 5 ans, Nicaron GER et Tarenice, 1384/3
- Gerico De Palmas**, h, 5 ans, Nom De D'La et Jaylande Pontadour, 1246/4
- Geriko**, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Rapide, 1254
- Gerline**, f, 5 ans, No Risk At All et Vercaline, 1259/1
- Gess Of The Valley**, f, 5 ans, Indian Danehill IRE et Silicon Valley, 1314/4
- Giantissime**, h, 6 ans, Zoffany IRE et Moon Giant USA, 1224/3
- Giantissime**, h, 6 ans, Zoffany IRE et Moon Giant USA, 1378/2
- Gift Of The G (IRE)**, h, 3 ans, Birraaj IRE et Macau, 1421/4
- Giga Star**, f, 5 ans, Spider Flight et Psilla Star, 1254/1
- Giga Super**, h, 5 ans, Carghese Des Landes et Felee, 1349/4
- Gims**, m, 4 ans, Whipper USA et Suricat Girl IRE, 1290/6
- Gin Candice**, h, 5 ans, Network GER et Trusty, 1344/4
- Ginger Des Champs**, f, 5 ans, Rail Link GB et Obelia, 1281/5
- Gipsy De Chenour**, f, 5 ans, Frisson Du Pecos et Roulegamine, 1246
- Gipsy De Chenour**, f, 5 ans, Frisson Du Pecos et Roulegamine, 1381/4
- Girlish De Grugy**, f, 5 ans, Balko et Rose De Grugy, 1314
- Girls Chope**, f, 3 ans, Captain Chop et Water Bells (IRE), 1363
- Girly Pearl**, f, 5 ans, Planteur (IRE) et Doun Pearl, 1307/1
- Giulia D'Amour**, f, 3 ans, Gris De Gris (IRE) et Dourga De Cerisy, 1296
- Glamoure**, f, 5 ans, Montmartre et Une Nana, 1366/1
- Glamoureuse**, f, 4 ans, Intello (GER) et La Pedrera (IRE), 1215
- Glaneur (IRE)**, h, 4 ans, Kingman GB et Gracefully IRE, 1263
- Gleam**, h, 6 ans, Literato et High Perfection IRE, 1187/
- ***Glenall IRE**, f, 2 ans, Coulsty IRE et Farran IRE, 1274/3
- Glenda**, f, 3 ans, Iffraaj GB et Global Wand GER, 1206/2
- ***Glenkitt IRE**, f, 3 ans, Anjaal GB et Farran IRE, 1332
- Glicourt**, h, 7 ans, Rajsaman et Fusee Francaise, 1440/1
- Gloria Du Morvan**, f, 5 ans, Lord Du Sud et Pipelette, 1384/1
- ***Gloria F IRE**, f, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Speronella GB, 1280
- Gloriaminh Lanlore**, f, 5 ans, Walk In The Park IRE et Upsaminh Lanlore, 1246
- Glorious Emaraty**, h, 5 ans, George Vancouver USA et Ascot Glory IRE, 1248/3
- Glorious Spirit**, h, 5 ans, Olympic Glory IRE et Allegro Vivace, 1234
- ***Glysandrine IRE**, f, 5 ans, Dabirsim et Gloomy Sunday, 1283/4
- Go Athletico**, h, 3 ans, Goken et Byburg, 1390/3
- Go Fast Du Grnval**, h, 5 ans, Maresca Sorrento et La Grande Vallee, 1259/5
- Go Gipsy**, f, 3 ans, Goken et Gipsys Pride, 1206
- Go Go Star**, m, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Go Go Queen, 1365
- Go To Hollywood**, h, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Agence Belge, 1193/2
- ***Godric GB**, h, 9 ans, Winker Watson GB et Bea Menace USA, 1225
- Gold**, m, 3 ans, Golden Horn GB et Muniadora BRZ, 1392/5
- Gold De La Brunie**, h, 5 ans, Frisson Du Pecos et Aloa De La Brunie, 1305/4
- Gold Edge**, h, 3 ans, Rajsaman et Yellow Edge GB, 1399/5
- ***Gold Haze IRE**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Sona GB, 1206/1
- Gold Kafe**, m, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Hamida USA, 1328/1
- Gold Lake**, h, 6 ans, Reckless Abandon GB et Guiana GER, 1239
- Gold Palace**, h, 4 ans, Palace Episode USA et Genereuse Gold, 1233
- Gold Player**, m, 2 ans, Charm Spirit (IRE) et Qatar Hope (GB), 1419
- ***Gold Saddle IRE**, h, 3 ans, Acclamation GB et Gold Again USA, 1362/2
- Gold Shiva**, h, 3 ans, Goken et Dalawysa, 1363/4
- Gold Trip**, m, 4 ans, Outstrip GB et Sarvana, 1393/2
- Golden Bridge**, h, 8 ans, Montmartre et Golden Memory, 1307
- Golden Forez**, f, 5 ans, Khalkevi IRE et Pomme Du Forez, 1381/1
- ***Golden Fumier GB**, m, 3 ans, Morpheus GB et Fortune Hunter, 1295
- Golden Rash**, h, 7 ans, Sunday Break JPN et Selena, 1217
- Golden Rash**, h, 7 ans, Sunday Break JPN et Selena, 1326
- Golden Twist**, m, 3 ans, Myboycharlie IRE et Twisting, 1230
- Golden Wood**, h, 11 ans, Gold Away (IRE) et Twisting, 1228
- Goldie Star**, f, 5 ans, Saint Des Saints et Starwelle, 1314/5
- Goldstone**, h, 5 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Ice Nizzy USA, 1324
- Good Friend**, m, 3 ans, Meshahaer USA et Three French Hens IRE, 1434/2
- Goodbye Diane**, f, 4 ans, Muhtathir GB et Fyildingdale, 1334/1
- Goodbye La Barde**, h, 4 ans, Frisson Du Pecos et Mestraline, 1381/2
- Goodluck Pontadour**, m, 5 ans, Anabaa Blue (GB) et Une Pontadour, 1412/4
- Goodtime Pontadour**, f, 5 ans, Ragtime Pontadour et Perliwood Du Lac, 1246/3

- Google Pontadour**, f, 5 ans, Kentucky Dynamite USA et Apple Pontadour, **1370/1**
- Gordian**, m, 3 ans, Triple Threat et Skirt IRE, **1277/6**
- Gordon Break**, m, 2 ans, Goken et Karbayouna, **1426/2**
- Gorgo**, h, 3 ans, Goken et Union Sacree, **1192/1**
- Gorgo**, h, 3 ans, Goken et Union Sacree, 1415
- Gorl Pit**, f, 2 ans, Dastarhon (IRE) et Gorl D'Ouilly, **1293/1**
- Gormlaith**, f, 7 ans, Whipper USA et Decency IRE, 1264
- Got Bright**, m, 3 ans, Intello (GER) et Rumored USA, **1308/5**
- Gottingen**, h, 11 ans, Holy Roman Emperor IRE et Ring Ring, 1397
- Goudine Marvellous**, f, 5 ans, Captain Marvelous IRE et Bella Ciao, 1420
- Goudurisk Lauteix**, h, 5 ans, Amadeus Wolf GB et Hazanea, **1412/5**
- Gourel**, h, 7 ans, Le Havre (IRE) et Racemate (GB), 1425
- Gout Sucre**, m, 3 ans, Rajsaman et Darling Story, 1304
- Goutte De Lune**, f, 5 ans, Soul City IRE et Montana Moon, 1422
- Graal**, h, 4 ans, Falco USA et Grande Reine, 1249
- Grace Of Cliffs**, f, 5 ans, Canford Cliffs IRE et Grace Of Dubai, **1337/3**
- ***Gracian GER**, h, 5 ans, City Zip USA et Guenea GB, 1361
- Graignes**, h, 5 ans, Zoffany IRE et Grey Anatomy (GB), **1402/1**
- Grain De Star**, h, 5 ans, Irish Wells et Melhi Sun, **1350/2**
- ***Gran Geste GER**, h, 4 ans, Lord Of England GER et Guenea GB, **1431/1**
- Grand Glory (GB)**, f, 5 ans, Olympic Glory IRE et Madonna Lily (IRE), 1394
- Grand Look**, m, 3 ans, Frisson Du Pecos et Look Perle, **1292/5**
- Grand Yaka**, h, 4 ans, Dabirsim et Cat Nova, **1208/1**
- Grande Evasion**, f, 5 ans, Nicaron GER et Unite Speciale, 1259
- Grande Star**, f, 5 ans, Maresca Sorrento et Maguy Star, 1314
- ***Gravity Force GB**, h, 4 ans, Fountain Of Youth IRE et Itsinthestars GB, 1433
- Gravure Anglaise**, f, 5 ans, Carghese Des Landes et Ivanika, 1305
- Great Team**, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Marichen, **1299/4**
- ***Green Glory (FR)**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Green Speed, **1203/5**
- Green Lantern**, h, 3 ans, Sommerabend GB et Waldeslust (IRE), 1231
- Green Siren**, f, 5 ans, Siyouni et Green Speed, **1361/7**
- Green Swift**, h, 3 ans, Diamond Green et Ety'S Diary (IRE), 1301
- Green View**, f, 5 ans, Sommerabend GB et Sorpresa, **1328/3**
- Gregorienne**, f, 5 ans, Cokoriko et Rhasodie Des Sacar, **1366/5**
- Grey D'Ars**, h, 5 ans, Rajsaman et Presentflag, **1220/1**
- Grey Frost**, h, 10 ans, Verglas IRE et Ego GB, **1333/5**
- Grey Magic**, h, 7 ans, Kendargent et Magical Flower GB, 1440
- ***Grey Sensation IRE**, h, 9 ans, Aussie Rules USA et Sensasse IRE, **1337/2**
- Grey Vendome**, h, 9 ans, Mr Sidney USA et Theoricienne, 1364
- Greyway**, h, 7 ans, Myboycharlie IRE et Aliyeska IRE, 1181
- Gribariane**, f, 3 ans, Dariyan et Gribatune, 1192
- Griegos**, h, 4 ans, George Vancouver USA et Princess Astana, **1212/2**
- Griffone**, h, 6 ans, Vision D'Etat et Infini GER, 1248
- ***Grilo IRE**, h, 4 ans, Anjaal GB et Dance Bid GB, 1302
- Griotte Des Champs**, f, 5 ans, Secret Singer et Sucrette, **1244/4**
- Gris D'Argent**, h, 7 ans, Silver Frost (IRE) et Belle Lagune (GB), **1286/5**
- Grisbi (GB)**, h, 6 ans, Kendargent et El Cuerpo E L'Alma USA, 1201
- Gridelux**, m, 4 ans, Style Vendome et Perle Noire, **1337/5**
- Group Deux Creux**, h, 5 ans, Stormy River et Topsy Blue, **1431/2**
- Gugus Des Brieres**, h, 6 ans, Cima De Triomphe IRE et Puceofwest, 1396
- Guilliano**, m, 3 ans, Guilliani IRE et Inglesby, 1363
- Guinness D'Violettes**, f, 4 ans, Af Albahar UAE et Usa Des Violettes, **1267/5**
- ***Gymkhana GB**, h, 8 ans, Equiano et Village Fete GB, **1401/1**
- ***Gypsy Whisper GB**, f, 4 ans, Helmet AUS et Secret Insider USA, **1352/2**
- Haakime Hill**, f, 4 ans, Juniper Tree IRE et Haakima USA, 1258
- ***Hackle Setter USA**, h, 5 ans, Noble Mission GB et Zaharias USA, **1202/4**
- Hagwaat**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Timepecker (IRE), **1302/2**
- Haicha D'Ance**, f, 4 ans, Kap Rock et Sun Fleur, **1256/4**
- Haliphon (GB)**, h, 4 ans, Showcasing GB et Harem Lady, 1193
- Haliphon (GB)**, h, 4 ans, Showcasing GB et Harem Lady, **1356/2**
- Halte En Mer**, f, 4 ans, Rail Link GB et Padie, **1253/2**
- Hamilton**, h, 4 ans, Nombre Premier (GB) et Madrisette, 1375
- Hamner Springs**, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Vague Rose, 1384
- Handchop**, h, 8 ans, Namid GB et Hatane Chope, **1322/4**
- Hanovre**, h, 4 ans, Diamond Green et Lafeline, 1344
- Haouda De Niellans**, f, 4 ans, Josco Du Cayrou et Sissi Du Cassou, 1303
- Happy Joy**, h, 4 ans, Coastal Path GB et Sweet Joy, **1375/3**
- Happy Lann**, f, 4 ans, Alianthus GER et Akilann, 1375
- Happy Mcginn**, h, 3 ans, Sidestep AUS et Minnie Mcginn USA, 1252
- Happy Nana**, f, 4 ans, Montmartre et Une Nana, **1319/3**
- Happy To Be**, f, 5 ans, Zanzibari USA et Happy Crazy, **1249/1**
- ***Harajuku IRE**, f, 3 ans, Deep Impact JPN et Phaenomena IRE, **1359/1**
- Haramat**, f, 4 ans, Manduro GER et Tamara, 1254
- Hardi De Ciergues**, h, 4 ans, Blek et Star De Ciergues, 1259
- Hardy Petit**, m, 4 ans, Carghese Des Landes et Anitzka, 1349
- Harfleur**, f, 4 ans, Sommerabend GB et Klyfun, **1207/4**
- Harlan**, m, 4 ans, Rajsaman et Comedienne, 1433
- Harmonie Mag**, f, 4 ans, Kapgarde et Agapanthe, 1384
- Harmonieuse**, f, 4 ans, Dabirsim et Like Afleet USA, 1322
- Harmysian (GB)**, h, 4 ans, Lope De Vega IRE et Adja IRE, **1425/1**
- Haroun**, m, 3 ans, Toronado (IRE) et Al Haffanah IRE, **1295/3**
- ***Harper GB**, m, 3 ans, Al Kazeem GB et Fuschia GB, **1197/5**
- Harry De La Brunie**, m, 4 ans, Gnome et Utopy De La Brunie, **1305/1**
- Hat Trick Sivola**, h, 4 ans, Noroit GER et Kerrana, **1375/2**
- Hatchoubilicane**, f, 4 ans, Nicaron GER et Une De Ciergues, **1366/4**
- Hattal**, m, 5 ans, Mahabb UAE et Mizzna, **1268/1**
- Haut Rivage**, h, 4 ans, Buck'S Boum et Dame Jeanne, 1319
- Haute Tension**, f, 4 ans, Saddex (GB) et Ame En Peine, **1375/4**
- Havana Way (IRE)**, h, 5 ans, Palace Episode USA et Farwana, **1346/3**
- ***Have A Good Day IRE**, f, 2 ans, Adaay IRE et Black Meyeden, **1317/1**
- Haveblue**, m, 3 ans, Amadeus Wolf GB et Sigovie, 1240
- Haviassor**, m, 3 ans, Scissor Kick AUS et Havaianas USA, **1182/1**
- Havoc**, m, 3 ans, Footstepsinthesand GB et Chasing Stars GB, 1390
- Hawai De Pompadour**, m, 3 ans, Maresca Sorrento et Hestampe Japonaise, **1411/3**
- Hawanera**, f, 4 ans, Papal Bull GB et Pharita'S Lake, 1418
- Haxo**, h, 4 ans, Candidate GB et Responsable, **1375/1**
- Haya De Faust**, f, 4 ans, No Risk Al Maury et Guarded GB, 1305
- Haya Du Prelat**, f, 4 ans, Josco Du Cayrou et Petitelaika, 1267
- Hayao**, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Van Catskill (IRE), 1299
- Hayato**, h, 6 ans, Slickly et Hayhaat USA, **1249/4**
- Hayato**, h, 6 ans, Slickly et Hayhaat USA, 1324
- Hazy Day**, f, 4 ans, Montmartre et Lazary, **1256/**
- Heave Ho**, m, 9 ans, Siyouni et Shavya (GB), **1413/4**
- Heaven City**, h, 4 ans, Elusive City USA et Azarra (IRE), **1347/4**
- Heidi De Pompadour**, f, 4 ans, El Triunfo et Histoire Olympique, **1349/2**
- Heiva D'Escar**, f, 4 ans, Carghese Des Landes et Salsa D'Escar, 1349
- Helia De La Brunie**, f, 4 ans, Frisson Du Pecos et Aloa De La Brunie, **1349/3**
- Helina Des Brosses**, f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Idole Des Brosses, 1344
- Hello Ball**, h, 4 ans, Cokoriko et Nassy De Chadzeau, **1254/2**
- Hello Royal**, m, 3 ans, Dragon Pulse IRE et Spasha GB, **1354/5**
- Hemiarton**, h, 6 ans, Elusive City USA et Baklava (IRE), 1306
- Henouville**, f, 3 ans, Rajsaman et Heaven'S Cause USA, **1183/4**
- Hepzibah**, f, 3 ans, Masterstroke USA et Hasna, **1309/1**
- Hera De Guerre**, f, 4 ans, Cokoriko et Dame De Guerre, 1381
- Hercule Clementais**, h, 4 ans, Sinndar IRE et Phany Pouezeenne, 1259
- Here Comes Summer**, h, 5 ans, Sommerabend GB et Mahyara, **1414/3**
- Herishef**, h, 8 ans, Silver Frost (IRE) et Tallence USA, **1260/1**
- Heritier**, h, 4 ans, Fuisse et Toscane, **1319/1**
- Hermes Des Marais**, h, 4 ans, Voiladenuo et Thursday'S, **1344/3**
- Hermes Du Lys**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Milie, 1253
- Hermes Fleury**, h, 4 ans, Sirzane et Anomane, 1220
- Hermine Baie**, f, 4 ans, Crillon et Trema Baie, 1344
- Hermine Des Obeaux**, f, 4 ans, No Risk At All et Ardeur Des Obeaux, 1314
- Hermine Du Trottet**, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Star De Champdoux, **1366/2**

- *Heroic Star IRE**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Heroic Heart FR, **1204/3**
- Heros De La Cour**, h, 4 ans, Falco USA et Reveuse De La Cour, **1344/2**
- Herouville**, f, 3 ans, Rajsaman et Hello Fuji GB, 1374
- Hester D'Athom**, f, 4 ans, Doctor Dino et Victoire D'Athom, **1314/1**
- Hestia De Thaix**, f, 4 ans, Racinger et Jaka De Thaix, 1319
- Heure D'Hiver**, f, 4 ans, Olzarte De Collongues et Chica De Paban, **1412/2**
- Hevea De Thaix**, h, 4 ans, Cokoriko et Star De Thaix, 1375
- Hevolkane**, f, 4 ans, Kandidate GB et Kivole, 1344
- *Hidden Breeze GB**, f, 3 ans, Dark Angel IRE et Noyelles IRE, 1429
- Hidden Champion**, h, 5 ans, Le Havre (IRE) et Sureyya GER, 1244
- Hidden Champion**, h, 5 ans, Le Havre (IRE) et Sureyya GER, **1335/2**
- *Hidden Thought GB**, f, 3 ans, Dubawi IRE et Secret Gesture GB, **1351/1**
- High Dream**, m, 7 ans, Zanzibari USA et High Surf USA, **1281/1**
- High River**, h, 5 ans, Stormy River et High Perfection IRE, **1281/4**
- Highbari**, m, 4 ans, Zanzibari USA et Higha, **1200/2**
- Highland Spirit (GB)**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Herboriste (GB), **1398/5**
- Hindilanya**, f, 5 ans, Ragtime Pontadour et Hindilaya, **1246/2**
- Hinocene**, f, 4 ans, It'S Gino GER et Unicene, **1259/4**
- Hipie Baie**, f, 4 ans, Crillon et Tedjala, **1256/3**
- Hiram Des Obeaux**, h, 4 ans, Saddex (GB) et Hispaniola, **1366/3**
- History Chop**, m, 5 ans, Amadeus Wolf GB et Irish Choppe, **1224/1**
- History Dream**, h, 10 ans, Sagacity et Manixa, **1405/1**
- *Hodeng IRE**, h, 5 ans, Cape Cross IRE et Seasons GB, 1238
- *Hodeng IRE**, h, 5 ans, Cape Cross IRE et Seasons GB, 1337
- Hoggar De L'Ardus**, m, 4 ans, Mister Ginoux et Alfa De L'Ardus, **1303/3**
- Hola Klass**, f, 4 ans, Lauro GER et Bella Conti, 1314
- Holdgreen**, h, 10 ans, Hold That Tiger USA et Greentathir, 1348
- Holescoeurs Sivola**, h, 4 ans, Noroit GER et Rue Pigalle, **1384/4**
- Holocene Bere**, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Triple Witching USA, 1208
- Holy Bere**, f, 4 ans, Peer Gynt JPN et Valibi Bere, 1404
- *Home Moor GB**, f, 3 ans, Kyllachy GB et Coming Home GB, 1266
- Honda Collonges**, f, 4 ans, Tiger Groom GB et Senorita Collonges, **1384/5**
- Honey Mistral**, f, 4 ans, American Post GB et Danse Cantilienne, 1379
- Honeymoon**, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Risque De Verglas, 1208
- Honodalia**, f, 4 ans, Honolulu IRE et Daliaway, 1258
- *Honor And Pleasure GB**, m, 4 ans, Oasis Dream GB et Holy Moon IRE, **1200/6**
- Honor Bere**, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Shadow Of The Day, 1243
- Honora Wells**, f, 4 ans, Voiladenuo et Divine Wells, 1253
- Honorable Getaway**, f, 3 ans, Getaway GER et Honorable Love (GB), 1416
- Hooking (GB)**, h, 5 ans, Lope De Vega IRE et Quanzhou, **1193/1**
- Hooligan Ladariole**, h, 4 ans, Stormy River et Allez Puce, **1375/5**
- Hootton**, h, 4 ans, Wootton Bassett GB et Hot Marmalade, 1286
- Hopalong Cassidy**, h, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Dear Maria, 1323
- Hope Full De Thaix**, f, 4 ans, Cokoriko et Ukene D'Arc, 1259
- Hopeful**, h, 4 ans, Motivator GB et Monst IRE, **1285/3**
- Hopeful Ly**, m, 4 ans, Whipper USA et Full Ambition, **1246/1**
- Hopes Of Freedom**, f, 4 ans, Milanais et Freedom Sweet, 1224
- Hopla D Authie**, f, 4 ans, No Risk At All et Vive D'Authie, **1253/4**
- Horcalin**, h, 4 ans, Sri Putra GB et Orcaline, **1254/4**
- Horizon D'Estivaux**, h, 4 ans, Frisson Du Pecos et Oasis Du Galopin, 1305
- Horneggli**, m, 3 ans, Sidestep AUS et Dauphine SAF, 1387
- Hot Day**, f, 4 ans, Authorized IRE et Toady, **1253/3**
- Hot Summer**, h, 5 ans, Sommerabend GB et American Nizzy, **1239/3**
- Hotchwaye**, m, 3 ans, Scissor Kick AUS et Serenissime USA, 1203
- Hotesse De Ciergue**, f, 4 ans, Sinndar IRE et Think About, 1253
- Hotesse Dete**, f, 4 ans, Saddex (GB) et Bright Rose, **1344/1**
- Houka D'Oudairies**, f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Quinine, **1253/1**
- Houle D'Oudairies**, f, 4 ans, Kapgarde et Dame D'Oudairies, **1253/5**
- Huchenbol Du Pouey**, h, 4 ans, Carghese Des Landes et Pitit Princess, 1246
- Huchenbol Du Pouey**, h, 4 ans, Carghese Des Landes et Pitit Princess, 1381
- Huda**, f, 8 ans, Equiano et Leni Riefenstahl IRE, **1402/5**
- Hudson Park**, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Adeje Park IRE, **1424/6**
- Hunter'S Ville**, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et High Ville, 1260
- Huntress**, f, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Recreation GB, 1183
- Hur Cat**, h, 4 ans, Hurricane Cat USA et Elywave, **1343/2**
- Hurricane De Palmas**, f, 4 ans, Diamond Green et Wivenhoe UAE, **1257/3**
- Hurly Cane**, f, 2 ans, Olympic Glory IRE et Qubah (IRE), **1317/6**
- Hurricane Dream**, m, 4 ans, Hurricane Cat USA et Shalimara, **1316/1**
- Hurricane Light**, h, 6 ans, Orpen USA et City Of Light GB, **1334/3**
- Hurricane**, f, 4 ans, My Risk et Infancy, **1319/2**
- Hyacinthe Du Dorat**, f, 4 ans, Full Of Gold et Silhouette Du Dorat, 1375
- Hyphi Lizet**, f, 4 ans, Soul City IRE et Phisca Lizet, 1381
- Hyperbolique**, f, 4 ans, Dabirsim et Nantes GER, 1378
- Hypnotized**, f, 2 ans, Dream Ahead USA et Agent Mimi, **1426/3**
- *Iamarock IRE**, f, 4 ans, The Factor USA et Endless Expanse IRE, **1330/4**
- *Ibn Gadir QA**, m, 6 ans, Mared Al Sahara GB et Gadir Asf QA, **1268/2**
- *Icamparo GER**, m, 3 ans, Elvstroem AUS et Indochine BRZ, 1312
- Icare D'Illiat**, h, 3 ans, American Devil et One And Only, 1351
- Ice Ken**, h, 7 ans, Kentucky Dynamite USA et Isle Of Pearl (IRE), 1307
- Ichanawan**, f, 3 ans, Zoffany IRE et Tamasheq, **1338/3**
- Idee Klass**, f, 3 ans, Lauro GER et Far Reaching, **1219/5**
- Idexfe Du Moulin**, f, 3 ans, Jeu St Eloi et Chica Paris, **1250/5**
- *Identified GB**, h, 3 ans, Showcasing GB et Corazon Canarias FR, 1390
- Idylle Fleurie**, f, 3 ans, My Risk et Tiree D'Affaire, **1190/1**
- Il Est Divin**, m, 3 ans, Martaline GB et Divine Sainte, 1250
- Il Etait Temps**, h, 3 ans, Jukebox Jury (IRE) et Une Des Sources, **1190/5**
- Illico**, h, 3 ans, Sholokhov IRE et Onde De Choc, **1190/3**
- Illois (IRE)**, m, 3 ans, Le Havre (IRE) et Ilioushka (IRE), **1301/4**
- Illustre Bere**, h, 3 ans, Style Vendome et Niska USA, **1376/4**
- Illywood Pontadour**, f, 3 ans, Frisson Du Pecos et Perliwood Du Lac, **1292/1**
- *Image Inexplicable GB**, f, 3 ans, Sixties Icon GB et Puzzling GB, 1351
- Imaginaire**, h, 3 ans, Free Port Lux (GB) et Oeuvre D'Art, 1190
- Imena Bella**, f, 3 ans, Montmartre et Parade, **1250/4**
- Impair Et Passe**, h, 3 ans, No Risk At All et Sans Histoire, **1190/2**
- Imperatrice Bere**, f, 3 ans, Peer Gynt JPN et Relicia Bere, 1408
- Imperial Beauty**, f, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Amazing Beauty GER, 1315
- Imperial De Thaix**, h, 3 ans, Free Port Lux (GB) et Victoire De Thaix, **1190/4**
- Imperial Jac**, m, 3 ans, El Triunfo et Great Cali, 1411
- In Fall (GB)**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Iowa Falls GB, **1294/2**
- In For Dinner**, h, 10 ans, My Risk et Illoughane, 1239
- In Love Du Large**, h, 3 ans, George Vancouver USA et Sharp'S Love IRE, 1415
- In Paradise**, f, 3 ans, Mastercraftsman IRE et Pure Paradise GER, 1315
- Inattendu**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Suama, 1200
- Inca De Lafayette**, h, 3 ans, Gris De Gris (IRE) et Queen De Lafayette, 1190
- Incarville**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Ilhabela (IRE), **1359/2**
- Incognito**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Cantalupa (GB), 1302
- Incognito Fleury**, h, 3 ans, Sirzane et Coco Emery, **1277/7**
- Indian Soul**, f, 3 ans, Elvstroem AUS et Indian Cat (IRE), **1398/3**
- Indira Du Gouet**, f, 3 ans, Cokoriko et Newhaven, **1250/3**
- Inedit De Ciergues**, h, 3 ans, Tiger Groom GB et Think About, 1190
- Iness Bere**, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Courmarine (IRE), 1213
- *Infirmier USA**, h, 6 ans, Distorted Humor USA et Etincelle USA, **1264/5**
- Infox**, h, 5 ans, Reliable Man (GB) et Seltitude (IRE), **1337/1**
- Ingenious Machine**, f, 3 ans, Free Port Lux (GB) et Fongagain IRE, 1231
- Initial Climb**, f, 3 ans, French Fifteen et Ammia (IRE), **1226/7**
- *Innis GER**, h, 6 ans, Maxios (GB) et Independant (GB), **1353/5**
- *Innovator GB**, h, 3 ans, Showcasing GB et Delivery GB, **1282/2**
- Inside Glory**, m, 3 ans, Sidestep AUS et Winna Choppe, 1357
- Insightful**, m, 4 ans, Dream Ahead USA et Avodale (IRE), **1235/2**
- Intellogent (IRE)**, h, 6 ans, Intello (GER) et Nuit Polaire IRE, **1316/6**
- Intention**, f, 3 ans, Pomellato GER et Acclamee, **1183/5**
- *Into The Rock GB**, f, 9 ans, Rock Of Gibraltar IRE et In The Soup USA, **1367/3**

- *Intrepid Italian GB**, h, 4 ans, Havana Gold IRE et Pizzarra GB, **1189/2**
- *Invincible Ibra IRE**, m, 3 ans, Anjaal GB et Boom And Bloom IRE, **1415/1**
- Invincible Light (GB)**, h, 3 ans, Territories IRE et December Dawn GB, **1312/1**
- *Inviolable Spirit IRE**, h, 6 ans, Zebedee GB et Mediska GB, **1440/6**
- Inzeo Du Gouet**, h, 3 ans, Rail Link GB et Dolly Du Gouet, **1250/2**
- Ipop Fleury**, f, 3 ans, Konig Bernard et Carte Maitresse, **1198/6**
- Ipop Fleury**, f, 3 ans, Konig Bernard et Carte Maitresse, **1365**
- Ippling**, m, 4 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Ivory Yes, **1181/5**
- Iratzederrea**, f, 3 ans, Diamond Boy et Dona Palma, **1190**
- Iris Des Anges**, f, 3 ans, Voiladenu et Lune De Miel, **1250**
- *Irish Hill GER**, m, 3 ans, Kingston Hill GB et Irresistable GER, **1318/1**
- Irish Storm**, h, 7 ans, Tonitruant USA et Irish Society, **1281/3**
- Irish Vocation**, h, 3 ans, Voiladenu et Nadessa GB, **1250/1**
- *Iron Rock IRE**, m, 6 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Inchele IRE, **1243/2**
- Iska De La Brunie**, f, 3 ans, Gnome et Ceres De La Brunie, **1292/2**
- Iskandar (IRE)**, h, 6 ans, Champs Elysees GB et Intarsia GER, **1414/1**
- Islandor**, f, 8 ans, Stormy River et Liberty Island, **1306**
- *Isobel Bleu GB**, f, 6 ans, Arvico et Applepie Lady IRE, **1261**
- *Isolator IRE**, m, 4 ans, Dabirsim et Ceedwell GB, **1350**
- *Israaj IRE**, f, 3 ans, Helmet AUS et Nozhar IRE, **1273**
- Ivishak River**, f, 3 ans, Vif Monsieur GER et Aufeis, **1436**
- Ivoire Du Seuil**, f, 3 ans, Masked Marvel GB et Cibellaly Du Seuil, **1416**
- Ivresse (IRE)**, f, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Burma Sea, **1196/6**
- Ivresseadeauville**, f, 3 ans, Boris De Deauville (IRE) et A Notre Sante, **1250**
- Ixe Belin**, h, 3 ans, Pivon (IRE) et Closer Star IRE, **1247/4**
- Ixe Belin**, h, 3 ans, Pivon (IRE) et Closer Star IRE, **1382/5**
- Izakaya**, h, 5 ans, Siyouni et Russian Love IRE, **1335/5**
- Izana Bere**, f, 3 ans, Peer Gynt JPN et Sanisa, **1377/1**
- Izarra Janeiro**, f, 3 ans, Conillon GER et Ugenie D'Angron, **1250**
- *Izumi IRE**, f, 3 ans, Showcasing GB et Miss Kenton IRE, **1196/3**
- J'O Bello**, m, 3 ans, Nombre Premier (GB) et Bellie Jolie, **1411/2**
- *Ja Ja Ding Dong IRE**, f, 3 ans, Acclamation GB et Favourable Terms GB, **1296/4**
- Jack O'Boy**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Goldy Honor, **1209/1**
- Jackson En Bois**, h, 7 ans, Lilbourne Lad IRE et Belova IRE, **1225**
- Jacques Coeur (IRE)**, m, 4 ans, Le Havre (IRE) et Shasta Daisy GB, **1209**
- Jacques Coeur (IRE)**, m, 4 ans, Le Havre (IRE) et Shasta Daisy GB, **1423/1**
- *Jafer GB**, f, 5 ans, Champs Elysees GB et Ganga IRE, **1242**
- Jalela**, f, 4 ans, Mister Ginoux et Nefertarie, **1267/1**
- Jalwa**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Al Anqa (GB), **1271/5**
- Jamala**, f, 5 ans, Evasive GB et Ginostra (GB), **1322**
- James**, m, 2 ans, Galiway (GB) et Tiaradargent, **1426**
- Janajka**, f, 6 ans, Monitor Closely IRE et Shaimix, **1283**
- Janechope**, f, 3 ans, Vale Of York IRE et Perle De Star, **1301**
- Jannah Flower (IRE)**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Azafata SPA, **1360/2**
- January Moon**, f, 2 ans, Soul City IRE et Montana Moon, **1419**
- Jardin Bleu**, m, 3 ans, Rajsaman et Keira, **1214/3**
- Jas Hennessy**, f, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Kitty D'Argos, **1296/2**
- Jaspers Flag**, h, 7 ans, Intense Focus USA et Mystic Smile IRE, **1323**
- Javea**, f, 5 ans, Cat Junior USA et Batuxa SPA, **1410/1**
- Jayadeeva**, h, 4 ans, Kheleyf USA et Dame Caprice (IRE), **1210/5**
- Jazzy Wood**, m, 2 ans, Birchwood IRE et Saisissable, **1222/3**
- Je N'Y Crois Pas**, h, 4 ans, Sommerabend GB et Shao Line, **1400**
- Je Suis Charlie**, h, 8 ans, Myboycharlie IRE et Chickasaw IRE, **1397**
- Jean Racine**, m, 4 ans, Rajsaman et Paola Lisa, **1191/4**
- Jeck Yeah**, h, 5 ans, Makfi GB et Jeu De Plume IRE, **1350**
- Jeneregreterien**, f, 3 ans, American Devil et Rose Bewitched, **1304**
- Jenilat Chance**, f, 5 ans, Rajsaman et Perchance GB, **1364/5**
- Jery Smaih**, m, 3 ans, Style Vendome et Trainnah GB, **1262/4**
- Jery Smaih**, m, 3 ans, Style Vendome et Trainnah GB, **1409/5**
- Jet Ito**, f, 3 ans, Ito GER et Most Welcome GER, **1271**
- Jevousvoisencore (IRE)**, h, 7 ans, American Post GB et Jummana, **1437**
- *Jilbaab GB**, h, 5 ans, Havana Gold IRE et Sand Dancer IRE, **1342/4**
- Jimaliyah**, f, 3 ans, The Gurkha IRE et Miximaa (GB), **1376/2**
- Joan Jet**, f, 6 ans, Equiano et Amarinda GER, **1413/2**
- Jock Ma Cuddie**, h, 3 ans, Dabirsim et Posh Cracker USA, **1408**
- Joe Blining**, h, 5 ans, Kentucky Dynamite USA et Pomposa IRE, **1306**
- Joey Up**, m, 3 ans, Whipper USA et Join Up, **1231**
- Joli Coup**, h, 2 ans, Pedro The Great USA et Heritage Island IRE, **1419/3**
- Jolienene**, f, 2 ans, Wings Of Eagles et Bomba, **1211/3**
- Jolienene**, f, 2 ans, Wings Of Eagles et Bomba, **1385/1**
- Jongo Chop**, m, 2 ans, Kheleyf USA et Jadichope, **1222/4**
- Josejosephine**, f, 2 ans, Soul City IRE et Royalrique, **1388/1**
- Joyce Galeste**, f, 2 ans, Whitecliffsofdoover USA et Piquetera (GB), **1274**
- *Joyful Moment IRE**, f, 3 ans, Shamardal USA et Surprise Moment IRE, **1417/4**
- *Juan Seguin IRE**, m, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Pretty Face GB, **1182/2**
- Julietta**, f, 6 ans, Linngari IRE et La Julie IRE, **1216/5**
- Jumeirah Beach**, f, 3 ans, Mukhadram GB et Verriya, **1296**
- Jumpin' Jack Flash**, h, 7 ans, Sunday Break JPN et Slap Shade IRE, **1224**
- Jumpin' Jack Flash**, h, 7 ans, Sunday Break JPN et Slap Shade IRE, **1402/2**
- Junto**, h, 4 ans, Wootton Bassett GB et Bartira GB, **1210/1**
- Just A Formality**, m, 7 ans, Spirit One et Formalite, **1326/3**
- *Just One Look SPA**, h, 7 ans, Kheleyf USA et Aucanada GB, **1243/5**
- Just Proud**, h, 5 ans, Rajsaman et Haut La Main (IRE), **1238**
- Juste Like**, f, 4 ans, Sri Putra GB et Toamasina, **1207**
- *Justus IRE**, m, 3 ans, Galileo IRE et Landikusic IRE, **1416/2**
- Ka Lanakila**, f, 3 ans, Vespone IRE et Victoire Royale GER, **1221/3**
- Ka Lanakila**, f, 3 ans, Vespone IRE et Victoire Royale GER, **1387**
- *Kaaba Stone IRE**, f, 6 ans, Society Rock IRE et Wattrey GB, **1291/7**
- *Kabir GER**, h, 6 ans, Lord Of England GER et Karena GER, **1272/3**
- Kadnikov**, h, 7 ans, Henrythenavigator USA et Varsity GB, **1396**
- *Kailyn GER**, f, 8 ans, Manduro GER et Kaziyma, **1435/3**
- Kair Al Cham**, m, 6 ans, Dahess GB et Al Ryma, **1268**
- Kalani**, f, 4 ans, Wootton Bassett GB et On The Line, **1207/1**
- Kalaos (IRE)**, h, 3 ans, Helmet AUS et Pale Pearl (IRE), **1273**
- Kaliska**, f, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Keegsquaw IRE, **1280/3**
- *Kameron GER**, m, 4 ans, Amaron GB et Kellemoi De Pepita GB, **1193**
- *Kanderas GB**, h, 5 ans, Rip Van Winkle IRE et Kheshtar IRE, **1193**
- Kannon**, h, 5 ans, Garswood GB et Desert Shine IRE, **1300/3**
- Kantaluna**, f, 4 ans, Sidestep AUS et Eva Kant GB, **1329/5**
- Karak**, h, 5 ans, Pedro The Great USA et Karaka, **1261/2**
- *Karankawa USA**, f, 4 ans, Karakontie JPN et Southbound USA, **1343/4**
- Karlarina**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Karsabruni, **1395/3**
- Karlstad**, h, 6 ans, Stormy River et Kill The Crab IRE, **1395/4**
- Karmoutcho**, m, 4 ans, Elusive City USA et Karbayouna, **1323/5**
- Karsador (GB)**, h, 6 ans, Kendargent et Karsabruni, **1188**
- Karsador (GB)**, h, 6 ans, Kendargent et Karsabruni, **1339**
- Karynia**, f, 8 ans, Footstepsinthesand GB et Keisha, **1239/5**
- Kassumay**, f, 3 ans, Prince Gibraltar et Keyminda, **1408/5**
- Katchi**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Super Nana, **1241/3**
- Katchi**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Super Nana, **1409/3**
- Kayrat (IRE)**, h, 5 ans, Zoffany IRE et Irish Queen, **1356**
- Kayzen**, h, 5 ans, Planteur (IRE) et Miss Paris, **1232**
- Keat**, h, 3 ans, Pedro The Great USA et King'S Dam GB, **1295/4**
- *Keep Running GER**, m, 3 ans, Lord Of England GER et Koffi Cherie GER, **1417**
- Keepthedreamalive (IRE)**, f, 3 ans, The Gurkha IRE et Venetias Dream IRE, **1296/5**
- Kemoco Bello**, h, 5 ans, Montmartre et Lidawar, **1316**
- Ken Beseder**, h, 3 ans, Kendargent et Nitza, **1387/2**
- Kenartic**, h, 7 ans, Slickly et Vivartic, **1330/3**
- Kendy Time**, h, 3 ans, Kendargent et Time Pressure GB, **1304**
- Kenfaro**, h, 5 ans, Kendargent et Zamfara GB, **1346**
- Kenmor**, h, 5 ans, Kendargent et Moranda, **1239/1**
- *Kenny GER**, h, 6 ans, Santiago GER et Kinetio GER, **1420**
- Kennya**, f, 2 ans, Kendargent et Nova Zarga IRE, **1222/5**

- Kenor**, m, 3 ans, Goken et Oranor, 1434
- Kenrisk**, h, 7 ans, No Risk At All et Kenohio, **1336/5**
- Kensai**, m, 7 ans, Jukebox Jury (IRE) et Olive Danon IRE, 1396
- ***Kentish Waltz IRE**, f, 6 ans, Dandy Man IRE et Imelda Mayhem GB, **1300/1**
- Kenzal**, m, 3 ans, Kendargent et Izalia, **1295/5**
- Kenzoki**, m, 5 ans, Kendargent et Rose Du Roi (IRE), 1243
- Kepir**, m, 9 ans, Callejero ARG et Gizeh IRE, 1378
- Kerizel**, h, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Delvita, 1343
- Kesariya**, f, 2 ans, Exceed And Excel AUS et Kerasona, **1287/5**
- Keshana**, f, 2 ans, Ifraaj GB et Kestila (GB), **1407/1**
- Ketina**, f, 4 ans, Olympic Glory IRE et Banderille (IRE), 1233
- Key To Bobby**, f, 3 ans, Bobby'S Kitten USA et Kyzim GER, 1278
- Keyflower**, f, 3 ans, Kheleyf USA et Heather Flower IRE, **1279/6**
- Khamma**, f, 2 ans, Al Wukair IRE et Veronica Watch GB, **1274/4**
- ***Khivala IRE**, f, 4 ans, Dragon Pulse IRE et Arabela IRE, 1233
- Khochenko**, h, 6 ans, Pastoral Pursuits GB et Flam GB, **1316/7**
- Khovancina**, f, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Kastiya, **1399/1**
- ***Kid Conte USA**, f, 3 ans, Lemon Drop Kid USA et Auntinet GB, **1198/5**
- Kiev**, h, 5 ans, Olympic Glory IRE et Lunashkaya (GB), 1339
- Kill The Sun**, h, 6 ans, Zambezi Sun GB et Kilkee, 1438
- Killing Zoe**, f, 4 ans, Wootton Bassett GB et Pin Up Girl (IRE), **1210/2**
- Killing Zoe**, f, 4 ans, Wootton Bassett GB et Pin Up Girl (IRE), **1422/2**
- Kimina**, f, 3 ans, Goken et Transcendante, 1360
- King Castel**, h, 3 ans, Feel Like Dancing GB et Lay Sister, 1252
- King Dream**, h, 8 ans, Myboycharlie IRE et Queen Dream, 1217
- King Dream**, h, 8 ans, Myboycharlie IRE et Queen Dream, 1328
- King Hartwood**, m, 5 ans, Motivator GB et Sargasses, 1201
- King Motif**, h, 3 ans, Motivator GB et Queen Bubble (IRE), **1265/3**
- King Nonantais**, h, 9 ans, Air Chief Marshal IRE et Castries (IRE), **1414/5**
- King Of Beaufay**, h, 3 ans, Great Pretender IRE et Nana D'Anjou, 1365
- ***King Of The Lions IRE**, m, 3 ans, The Last Lion IRE et Autumn Blossom USA, **1213/1**
- King Robbe**, h, 4 ans, Zanzibari USA et Hatikva (GB), 1391
- King Solomon**, h, 3 ans, Sir Prancealot IRE et Red Cavier IRE, 1304
- King The Great**, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Country Girl, **1257/4**
- King The Great**, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Country Girl, 1405
- King Woody**, h, 4 ans, Wootton Bassett GB et Kerosene Noire, **1209/4**
- Kingtheo**, h, 7 ans, Kingsalsa USA et Lysishea, 1364
- Kiroz**, m, 5 ans, Marshall et Belle Americaine, **1420/2**
- Kiss Me Hardy**, f, 3 ans, Sri Putra GB et Chere Elenn, 1374
- Kissing Light**, h, 6 ans, Linnhari IRE et Kalawa GER, **1340/3**
- ***Kiwi Green Suite BRZ**, m, 8 ans, T H Approval USA et Hypnose BRZ, 1396
- Kiwi Kiss**, f, 5 ans, Dabirsim et Big Monologue (IRE), 1396
- Kloster**, h, 4 ans, Style Vendome et Kayl, **1352/3**
- Koi Dodville**, m, 3 ans, French Fifteen et Konkan IRE, **1240/1**
- ***Kokkinolaimis IRE**, h, 6 ans, Lilbourne Lad IRE et Ting A Greeley GB, **1191/2**
- ***Kokkinolaimis IRE**, h, 6 ans, Lilbourne Lad IRE et Ting A Greeley GB, **1330/2**
- Kolka (GB)**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Satiriste GB, **1223/2**
- Komi**, h, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Knout, 1373
- Kongastet**, m, 4 ans, American Devil et Sikkim, **1202/2**
- Koukiboy**, h, 7 ans, Siyouni et Flaminga Tremp, 1440
- Kourkar**, h, 7 ans, Tin Horse (IRE) et Kourka, **1361/4**
- ***Kuko IRE**, m, 4 ans, Dragon Pulse IRE et Desert Of Gold IRE, **1302/4**
- Kuros**, h, 3 ans, Elvstroem AUS et Kamellata, 1288
- ***Kygo GER**, m, 3 ans, Adlerflug GER et Kigali GER, **1373/1**
- Kyra**, f, 4 ans, Mastercraftsman IRE et Kyllia USA, **1285/5**
- ***L'Absolue GB**, f, 4 ans, Shamardal USA et Be Fabulous GER, 661
- L'ienissei**, m, 3 ans, Dariyan et Devaki GER, 1430
- L'Indomptable**, f, 6 ans, Rajsaman et Kitty D'Argos, 1356
- La Barillette**, f, 5 ans, Rajsaman et Zillione Beauty, 1224
- La Baroche**, f, 2 ans, Recorder GB et La Belliere IRE, 1407
- La Boca**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Sultana Gold (GB), 1315
- La Bruxelloise**, f, 3 ans, Panis USA et Tiolache, **1386/1**
- La Cintura**, f, 3 ans, Waldpark GER et La Fiesta, **1417/6**
- La Courbe**, f, 5 ans, Spirit One et Best Day, 1378
- La Datcha**, f, 3 ans, Kendargent et One Clever Cat IRE, 1399
- La Fibrossi**, f, 7 ans, Myboycharlie IRE et Tamada GB, 1238
- La Gregorienne**, f, 3 ans, Pastorius GER et Sarabia GER, **1309/5**
- La Haute Isle**, f, 3 ans, Elusive City USA et Adjuvence, **1320/2**
- La Kahena**, f, 3 ans, Evasive GB et Maita GER, 1213
- La Merveille (IRE)**, f, 3 ans, Maxios (GB) et La Salvita GER, 1360
- La Miss**, f, 6 ans, Mount Nelson GB et Glint Of Green USA, 1410
- La Neva**, f, 3 ans, Goken et Ante Portas GER, 1237
- La Palombaggia**, f, 7 ans, Major Grace et L'Occitanie, **1372/3**
- La Roseliere**, f, 5 ans, Enrique (GB) et Dally Cotil, **1228/1**
- La Tarentaise**, f, 4 ans, Wootton Bassett GB et Courchevel IRE, 1186
- La Venelloise**, f, 4 ans, Evasive GB et Noor Forever, **1329/2**
- La Wood**, f, 5 ans, Anodin (IRE) et Helen Fourment GB, **1188/5**
- La Wood**, f, 5 ans, Anodin (IRE) et Helen Fourment GB, **1341/1**
- La Yomoguiness (IRE)**, f, 3 ans, Fascinating Rock IRE et Miss Avonbridge IRE, 1278
- Ladie Salsa**, f, 6 ans, Kingsalsa USA et First Empress, 1232
- Ladie Salsa**, f, 6 ans, Kingsalsa USA et First Empress, 1326
- Lady Arkadina**, f, 5 ans, Waldpark GER et Olonella GB, **1233/3**
- ***Lady Australia IRE**, f, 3 ans, Australia GB et Avventura USA, 1231
- Lady Gabriela**, f, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Newton'S Night IRE, 1415
- Lady Knight**, f, 8 ans, Khanjer De La Brunie et Poli Knight GB, **1372/2**
- Lady Laura**, f, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Laura GER, **1236/2**
- Lady Mag**, f, 4 ans, Zoffany IRE et Seal Bay IRE, 1435
- ***Lady Pacifico GB**, f, 3 ans, Sir Percy GB et Silken Ocean GB, **1221/5**
- Lady Valou**, f, 2 ans, Birchwood IRE et Reinedetroite, **1385/4**
- Lady Wayana**, f, 3 ans, Captain Chop et Amazing Lady GER, 1266
- Ladysane**, f, 4 ans, Dabirsim et Lady Anouchka (IRE), 1191
- Lagertha Gibraltar**, f, 4 ans, Prince Gibraltar et Wykiki SPA, 1244
- Lagon Mersois**, h, 9 ans, Palace Episode USA et Irishia, **1341/5**
- Lagoone Choje**, f, 2 ans, Shamalgan et Lamchope, **1222/1**
- Lagoone Choje**, f, 2 ans, Shamalgan et Lamchope, **1388/5**
- Lahaab**, f, 3 ans, Toronado (IRE) et Haddajah IRE, **1311/4**
- Laio**, h, 3 ans, Thewayouare USA et Kan Ah Loar, **1351/2**
- Lalyrose**, f, 6 ans, Willywell et Melirose, 1225
- Lalyrose**, f, 6 ans, Willywell et Melirose, **1322/5**
- Lamet Shamei Qa**, f, 5 ans, Af Albahar UAE et Valuta Khan HOL, **1268/4**
- Lanaken**, h, 3 ans, Goken et Bhaylana USA, **1194/4**
- Lantim**, m, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Landara, 1397
- Laos**, m, 3 ans, Territories IRE et Amarinda GER, **1270/5**
- Lapagine**, f, 4 ans, Orpen USA et Melija GER, **1327/2**
- ***Laquyood GB**, h, 8 ans, Medicean GB et Elmaam GB, 1233
- Laris**, h, 8 ans, Literato et Miss Lena GB, 1286
- Larno**, h, 7 ans, Milanais et Honorable Sister, 1391
- Larry**, h, 8 ans, Literato et Sakkara Star IRE, 1348
- Last Bright**, f, 6 ans, Shamalgan et Storm Bright, 1283
- Last Chance**, f, 3 ans, Bathyrhon GER et Double Mast, 1251
- Last Sparkler**, h, 6 ans, Rip Van Winkle IRE et Sparkling Star, 1431
- ***Lauderdale IRE**, h, 4 ans, Siyouni et Freedom'S Light GB, **1200/7**
- Laurouni (IRE)**, h, 4 ans, Siyouni et Laura GER, **1404/3**
- ***Lavandier GB**, m, 3 ans, Zoffany IRE et Lavande Violet GER, **1273/6**
- Lawboy**, m, 3 ans, Most Improved (IRE) et Lope Supreme GB, **1265/4**
- Lawrence**, h, 6 ans, Lawman et Rex Regina (IRE), 1322
- Le Bastan**, h, 5 ans, Manduro GER et Lovable CAN, **1306/4**
- Le Bequet**, m, 5 ans, Vertigineux et Mishkina, 1290
- Le Bolero**, m, 4 ans, Elusive City USA et Mojo Moon IRE, **1186/3**
- Le Cosmos**, h, 3 ans, Joshua Tree IRE et Marmelia, **1325/4**
- Le Depute**, h, 9 ans, Literato et Hamida USA, 1341
- Le Gardolot**, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Rose The One, **1227/4**
- Le Gastronome**, m, 4 ans, Sommerabend GB et Estella GER, **1371/3**
- Le Havre Dream Up**, m, 6 ans, Le Havre (IRE) et Richhill Lady (GB), **1423/4**
- Le Houleme**, m, 2 ans, Recorder GB et La Hoguelette, **1406/5**
- Le Hoyo**, h, 5 ans, Rajsaman et Ultima Bella, **1425/6**
- Le Kakou**, m, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Lacerta, 1323
- Le Magicien**, h, 9 ans, Cockney Rebel IRE et Lille Ida GB, **1371/5**

- *Le Marais IRE**, h, 5 ans, Lope De Vega IRE et Angel Spirit IRE, **1242/3**
- Le Mont**, h, 5 ans, Le Havre (IRE) et Miss Bio, **1200/1**
- Le Nomade (IRE)**, m, 3 ans, Mastercraftsman IRE et Zeva GB, 1205
- Le Petit Gegene**, h, 4 ans, Feel Like Dancing GB et Dawraat IRE, **1346/1**
- Le Pin**, h, 8 ans, Holy Roman Emperor IRE et Night Dhu GB, **1217/3**
- Le Ring**, m, 11 ans, Slickly et Joha, **1298/4**
- Le Terrible Cat**, h, 3 ans, Cat Junior USA et Malakos, 1301
- *Leaping GB**, f, 8 ans, Oasis Dream GB et Avoidance USA, **1216/3**
- Lee Dragon**, h, 6 ans, Dragon Dancer GB et Histaka, **1341/3**
- Leeroy Gold**, h, 4 ans, Dabirsim et Little Marleen IRE, 1439
- Lejendario**, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Tia Kia IRE, 1373
- Leon**, h, 5 ans, Masked Marvel GB et Arnette, **1261/1**
- Leonio**, m, 6 ans, Myboycharlie IRE et Katelyns Kiss USA, **1433/3**
- Leosole**, m, 3 ans, The Gurkha IRE et Delorgues IRE, 1252
- Lepti Prinsadi**, h, 3 ans, Prince Gibraltar et Miss Lady GER, **1294/6**
- Lesslepasser**, m, 2 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Ekatea, **1388/4**
- Let There Be Rock**, m, 3 ans, Fastnet Rock AUS et Paratonnerre (GB), **1308/4**
- *Let'S Party Girl IRE**, f, 2 ans, Es Que Love IRE et Conquest Partygirl CAN, **1388/6**
- Lettyt Fight**, h, 4 ans, Dunkerque et Letty GB, 1193
- Lettyt Storm**, h, 7 ans, Category Five IRE et Letty GB, **1425/3**
- Levant (IRE)**, f, 4 ans, Toronado (IRE) et Al Dweha IRE, **1243/3**
- Levant (IRE)**, f, 4 ans, Toronado (IRE) et Al Dweha IRE, **1336/1**
- Lib Dubawi**, h, 4 ans, Red Dubawi (IRE) et Libore, 1186
- Liberte Absolue**, f, 4 ans, Olympic Glory IRE et Fenella'S Link GB, **1283/3**
- Libre**, h, 4 ans, Power GB et Parcimonie (GB), 1435
- Lifkarita**, f, 5 ans, Samum GER et Pharita'S Lake, 1238
- Lifkarita**, f, 5 ans, Samum GER et Pharita'S Lake, 1352
- Lifrenchteen**, f, 3 ans, French Fifteen et Litura IRE, 1309
- Light Enters (IRE)**, h, 3 ans, Frankel GB et Oh Star USA, 1241
- Light Stars**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Sureyya GER, **1271/1**
- *Light The Fuse IRE**, h, 4 ans, Dandy Man IRE et Mandhooma GB, **1428/5**
- Lili Blue**, f, 6 ans, Anabaa Blue (GB) et Libore, 1285
- Lili Lises**, f, 4 ans, Top Trip (GB) et Vega Esqua, 1379
- Lili Spirit**, f, 7 ans, Spirit One et Libore, 1187
- Lili Spirit**, f, 7 ans, Spirit One et Libore, 1435
- Lilly Bird (IRE)**, f, 4 ans, Literato et Alacrite, 1423
- Lilly Dream**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Hamida USA, 1192
- Lily Apple**, f, 4 ans, George Vancouver USA et Lady Apples, **1322/1**
- Lilyhammer**, f, 3 ans, Harzand IRE et Chokhani (IRE), **1432/4**
- *Linardo GB**, h, 8 ans, High Chaparral IRE et Lady Linda USA, **1339/3**
- Line D'Argent**, f, 4 ans, Kendargent et Izaline, **1263/5**
- Linestroem**, f, 3 ans, Elvstroem AUS et Martalentete, 1185
- *Lingering Dream GB**, f, 3 ans, Oasis Dream GB et Warling IRE, **1271/2**
- *Lining Up IRE**, f, 2 ans, Dawn Approach IRE et Mimitih USA, **1388/3**
- Linnova**, f, 8 ans, Linnangi IRE et Nova Scotia GER, 1364
- Linsoumis**, h, 7 ans, Sinndar IRE et Cortiguera GB, **1187/4**
- *Lionheart GER**, m, 3 ans, Nutan IRE et Larmina, 1416
- Lions Head (IRE)**, h, 6 ans, Redoute'S Choice AUS et Dubai Rose (GB), 1346
- *Little Lulu IRE**, f, 4 ans, Muhaarar GB et Queen Of Tara IRE, 1347
- Little Wood**, h, 4 ans, Falco USA et Born For This, **1404/4**
- Live (IRE)**, m, 3 ans, Outstrip GB et Living Art USA, **1194/1**
- Live A Paris**, f, 4 ans, Sri Putra GB et Pump Pump Girl, 1215
- *Lloyd IRE**, h, 4 ans, Zebedee GB et Liesl IRE, 1210
- *Lloyd IRE**, h, 4 ans, Zebedee GB et Liesl IRE, **1422/3**
- *Local Whisky IRE**, m, 5 ans, Harbour Watch IRE et Fanzine GB, **1217/1**
- Lochside**, m, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Song Of The Desert GB, 1338
- *Locked N' Loaded GB**, h, 4 ans, Morpheus GB et La Roumegue USA, **1263/3**
- *Loft GER**, m, 3 ans, Adlerflug GER et Labrice GB, 1276
- Loire**, f, 3 ans, Gleneagles IRE et Lana Girl USA, **1184/1**
- Lokhar**, h, 4 ans, Lope De Vega IRE et Loredana, **1244/5**
- Lokhar**, h, 4 ans, Lope De Vega IRE et Loredana, 1350
- Lomao (IRE)**, h, 6 ans, Dutch Art GB et Lumiere Rose GB, 1367
- Longroy (IRE)**, h, 7 ans, Oasis Dream GB et Leupartie (IRE), 1284
- Longroy (IRE)**, h, 7 ans, Oasis Dream GB et Leupartie (IRE), 1438
- Longvillers**, m, 3 ans, Le Havre (IRE) et Lady Meydan, **1273/3**
- Look Coco**, m, 3 ans, Rajsaman et Queen Winner, 1365
- Lorca Malpic**, f, 5 ans, Last Train GB et Ashtar, 1246
- Lorenzo De Medici**, m, 2 ans, Territories IRE et Bianca De Medici GB, **1426/5**
- Lorex**, m, 3 ans, Exosphere AUS et Sopran Lori USA, **1240/3**
- Lorisalsa**, f, 6 ans, Kingsalsa USA et Lordvia, **1327/1**
- Losada**, f, 3 ans, Scissor Kick AUS et Lemon Twist (IRE), **1266/3**
- Lost My Mind**, f, 4 ans, Zoffany IRE et Love On My Mind IRE, **1258/3**
- Lost Tribe**, h, 3 ans, Outstrip GB et Evermore, 1241
- Lost Tribe**, h, 3 ans, Outstrip GB et Evermore, **1332/5**
- Lou Balicot**, f, 3 ans, Estidhkaar IRE et Light It Up IRE, 1304
- Lou Warrior**, m, 3 ans, Manduro GER et Betty Lou GER, **1432/3**
- Louka De Candale**, f, 4 ans, Josco Du Cayrou et Kirkly, 1349
- Louve Saphir**, f, 3 ans, The Last Lion IRE et Licorne Bleue USA, **1294/5**
- Love Affair**, f, 3 ans, Lucayan et Star Seed, **1421/7**
- *Love Child IRE**, f, 3 ans, Dark Angel IRE et Future Generation IRE, **1360/1**
- Love Generation**, f, 3 ans, Soul City IRE et La Primavera, 1252
- *Love To Excel IRE**, h, 5 ans, Es Que Love IRE et Sakal (GB), 1298
- Lovely Miss**, f, 5 ans, Excelebration IRE et I Should Care, 1224
- Lover Mimi**, f, 3 ans, Dariyan et Palace Secret GER, 1338
- Lucky You**, f, 5 ans, Poet'S Voice GB et Lucky Look, 1234
- Lulu De Noel**, f, 4 ans, Honolulu IRE et Fleur De Noel, 1438
- *Lyra Star IRE**, f, 3 ans, Frankel GB et Light The Stars IRE, 1230
- Ma Difference**, f, 3 ans, Scissor Kick AUS et M'Oubliez Pas USA, **1309/3**
- Ma Loute**, 3 ans, French Fifteen et Lion'S Power, 1362
- Ma Noire**, f, 2 ans, American Devil et Kenwysa, **1388/2**
- Ma Petite Toscane**, f, 6 ans, Evasive GB et Rava IRE, 1410
- Mab Gerard**, h, 4 ans, Diamond Boy et Javenez, **1405/**
- Mac Calmy**, h, 4 ans, Makfi GB et Accalmie, 1263
- Mac La Tambouille**, h, 3 ans, Sidestep AUS et Capital Flight, **1282/5**
- Macha**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Salamanque, **1184/6**
- Machinos**, m, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Lacerta, 1240
- Madame Babette**, f, 2 ans, Birchwood IRE et Flying Fleur, **1211/2**
- Madame Babette**, f, 2 ans, Birchwood IRE et Flying Fleur, 1385
- *Madame Morrible ITY**, f, 3 ans, Arcano IRE et Auntie Em'S ITY, 1183
- Madeleine Moves**, f, 4 ans, Motivator GB et Danny'S Choice GB, **1333/4**
- *Mademoiselle Emma GB**, f, 4 ans, Kingman GB et Dupe GB, **1400/1**
- Mademoiselle Wolf**, f, 4 ans, Amadeus Wolf GB et Judas Jo, 1243
- Madison Avenue**, f, 3 ans, Martinborough JPN et Severina (GB), 1183
- Madison Vanzales**, f, 5 ans, George Vancouver USA et Eva Gonzales IRE, 1342
- Madu**, h, 3 ans, Manduro GER et Lovable CAN, 1255
- Maestro**, m, 3 ans, Gleneagles IRE et Timepecker (IRE), **1373/5**
- Maestro Chop**, h, 4 ans, Kheleyf USA et Miss Fantastica, 1209
- Magic De La Rue**, h, 5 ans, Frisson Du Pecos et Silver Magic (IRE), 1412
- Magic Edouard**, m, 3 ans, Dabirsim et Dalawala IRE, 1273
- *Magic Hour IRE**, f, 3 ans, Galileo IRE et Aleagueoftheirrown IRE, **1278/3**
- Magic Sword**, h, 3 ans, Goken et Makisarde, 1194
- Magic Why**, h, 6 ans, Rajsaman et Satwa Blue (IRE), 1410
- Magical Diva**, f, 3 ans, Goken et Magical Flower GB, **1434/5**
- *Magical Forest IRE**, f, 7 ans, Casamento IRE et Hurry Home Hydee USA, 1425
- Magical Moment**, f, 4 ans, Dubawi IRE et Maka, **1189/3**
- Magical Moment**, f, 4 ans, Dubawi IRE et Maka, **1400/5**
- *Magna Mater IRE**, f, 3 ans, Zoffany IRE et Marie Celeste IRE, **1196/4**
- Magnentius**, h, 8 ans, Tiberius Caesar et Miss Eva (GB), **661/**
- Magnentius**, h, 8 ans, Tiberius Caesar et Miss Eva (GB), **1356/7**
- *Magnetique IRE**, h, 6 ans, Leroidesanimaux BRZ et Magique IRE, 1234
- *Magny Cours USA**, h, 6 ans, Medaglia D'Oro USA et Indy Five Hundred USA, 1393
- Mahir**, h, 9 ans, Makfi GB et Shifting Sands, **1405/5**
- *Mahomes GB**, m, 3 ans, Dubawi IRE et The Fugue GB, **1308/6**

- *Mainsail Atlantic USA**, h, 6 ans, Speightstown USA et Minakshi, 1187
- *Mainsail Atlantic USA**, h, 6 ans, Speightstown USA et Minakshi, 1378/1
- Makat Poker**, f, 7 ans, Dunkerque et Roanne, 1397/5
- Makata Blue**, f, 7 ans, Creachadoir IRE et Danse Quatz, 1371
- Make Gold**, f, 3 ans, Mayson GB et Louve Rouge, 1434
- Makenjar**, h, 5 ans, Panis USA et Thimea, 1397
- Makeno**, h, 4 ans, Kendargent et Marelle GER, 1323/2
- Makhzen**, h, 7 ans, Motivator GB et Hatikva (GB), 1298
- Maki Maki**, m, 4 ans, Makfi GB et Gifted Icon IRE, 1361/5
- Makototonbokiri**, f, 4 ans, Stormy River et Welcome In Paris, 1229
- *Maksab IRE**, h, 6 ans, Makfi GB et Azeema IRE, 1264/2
- Maktava**, h, 6 ans, Makfi GB et Poltava, 1361
- Malakahna**, f, 3 ans, Manduro GER et Alakhana, 1408/3
- Malayan Style**, h, 3 ans, Style Vendome et Malacca Straits GB, 1403/5
- Malayan Tiger**, m, 5 ans, Hurricane Cat USA et Malacca Straits GB, 1347
- Maldivia**, f, 3 ans, New Approach IRE et Moon Romance, 1313
- *Mamluk GB**, m, 3 ans, Le Havre (IRE) et Fork Lightning USA, 1408/2
- Mamolita**, f, 6 ans, Irish Wells et Madonna Du Berlais, 1244
- *Mangan GER**, f, 4 ans, Wiesenpfad FR et Merci Beaucoup GER, 1235/5
- Mangho**, h, 4 ans, Zamouncho et Mangara, 1305
- Mangkhut**, h, 4 ans, Sommerabend GB et Fantastic Fire GER, 1298
- *Manjeer IRE**, h, 5 ans, Footstepsinthesand GB et Navajo Moon IRE, 1275/5
- Mansoun**, h, 6 ans, Dabirsim et Aubonne GER, 1356
- Mantega**, f, 5 ans, Manduro GER et Tegan IRE, 1239
- Maple Bisquit**, f, 3 ans, Rajsaman et Mapow, 1280/6
- Maradan**, h, 6 ans, Kendargent et Maybewave, 1248/5
- Marasma**, m, 2 ans, Johnny Barnes IRE et Kick Down IRE, 1406/4
- Marastar**, f, 3 ans, Dabirsim et Maracena, 1315
- *Marboot IRE**, h, 5 ans, Showcasing GB et Cafetiere GB, 1201/7
- *Marcie IRE**, f, 3 ans, Marcel IRE et Ayun USA, 1427/5
- *Mare Australis IRE**, m, 4 ans, Australia GB et Miramare GER, 1393/1
- Marella**, f, 3 ans, Zoffany IRE et Key Figure GB, 1230/1
- Marguit**, f, 5 ans, Alexandros GB et Morning Glory GER, 1380/2
- *Maria Amalia GB**, f, 3 ans, Dubawi IRE et Majestic Queen IRE, 1382/1
- *Maria Do Monte GER**, f, 3 ans, Amaron GB et Mrs Frosty, 1332
- Marianafoot**, m, 6 ans, Footstepsinthesand GB et Marianabaa, 1275/1
- Marianasand**, f, 3 ans, Footstepsinthesand GB et Marianabaa, 1270/4
- Marie**, f, 3 ans, Dabirsim et Moujah, 1236
- Marie D'Argonne**, f, 4 ans, Pomellato GER et South Bay GER, 1249
- *Marie De Vega IRE**, f, 3 ans, Lope De Vega IRE et Witches Brew IRE, 1288/4
- Marie'S Picnic**, f, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Marie D'O, 1297
- Marillaman**, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Marillana, 1280
- Marina Gamba**, f, 3 ans, Intello (GER) et Vista, 1320/3
- Markland**, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Mapow, 1423
- Maroon Six**, m, 2 ans, Johnny Barnes IRE et Aussie Style, 1317/3
- *Mars GR**, h, 3 ans, Schubert USA et Pieman'S Girl GB, 1295/1
- Marta Lady**, f, 3 ans, Martaline GB et Ourville'S Lady, 1266
- *Martial Eagle IRE**, m, 3 ans, Adlerflug GER et Montezuma GER, 1357/3
- Martin'S Juis**, m, 3 ans, Martinborough JPN et Rainbows For All IRE, 1387/5
- Martine Bow**, f, 3 ans, Martinborough JPN et Glitter Bow, 1374/5
- Masetto**, h, 5 ans, Mayson GB et Acacalia GER, 1428
- Masterpower**, h, 4 ans, Mastercraftsman IRE et Alnamara, 1339
- Matar**, h, 6 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Miss Gazduram AUT, 1397
- Mathix**, h, 7 ans, Kendargent et Matwan, 1225/4
- Mattina Forza (GB)**, f, 4 ans, Lethal Force IRE et Mala Strana (IRE), 1207/3
- Mattina Forza (GB)**, f, 4 ans, Lethal Force IRE et Mala Strana (IRE), 1418/1
- Mavala**, f, 4 ans, Zanzibari USA et Melivea, 1207
- Mavala**, f, 4 ans, Zanzibari USA et Melivea, 1420
- Max Attack**, h, 9 ans, Persian Combat USA et Marabounta, 1438
- Max La Fripouille**, h, 9 ans, Panis USA et Codicille, 1425/5
- May Grey Dancer**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Kiritsou, 1240/5
- Maya Du Ninian**, f, 3 ans, Stormy Ocean et Boum Des Aigles, 1365
- Maydeva**, f, 3 ans, Sidestep AUS et Spanish Winner IRE, 1296
- Mc Queen**, h, 9 ans, Silver Frost (IRE) et Misdirect (GB), 1439
- *Measure Of Time IRE**, m, 4 ans, Gleneagles IRE et Inch Perfect USA, 1395
- *Measure Up USA**, f, 3 ans, War Front (USA) et Proportional GB, 1427/3
- Medha**, f, 8 ans, Vatori et Mehany, 1217
- Medha**, f, 8 ans, Vatori et Mehany, 1328/2
- Mediterraneeenne**, f, 5 ans, American Devil et Mariners Doll IRE, 1396
- Mehanydream**, h, 4 ans, Silver Frost IRE et Mehany, 1189/5
- Mehyt**, h, 6 ans, Muhtathir GB et Delta Du Nil, 1438
- Meisho Felicity**, f, 7 ans, So You Think NZ et Reform Act USA, 1431/3
- Mejaen**, h, 9 ans, Shirocco GER et Huaca USA, 1218/2
- Mejaen**, h, 9 ans, Shirocco GER et Huaca USA, 1380/3
- Melabi**, m, 6 ans, Dahess GB et Quinquina, 1268/3
- Mellow**, f, 3 ans, Deep Impact JPN et Harmonious USA, 1374/2
- Merano**, m, 2 ans, Fast Company IRE et Disappointing IRE, 1406/3
- Mercielago**, m, 3 ans, Teofilo IRE et Mondalay GB, 1276
- Merry Malpic**, f, 6 ans, Muhaymin USA et Wady Du Pic, 1438
- Merveillo (GB)**, 3 ans, Archipenko USA et Merville, 1424/2
- Metallica Star**, f, 4 ans, Whipper USA et Guerendiain SPA, 1235/3
- Mevalik**, f, 3 ans, Triple Threat et Cousine, 1213/2
- Mia Lady (GB)**, f, 3 ans, Fast Company IRE et Moonlady, 1399
- Mia Wallace**, f, 7 ans, No Risk At All et Quellaffaire, 1402/4
- Miami Beet**, h, 4 ans, Red Dubawi (IRE) et Spirit Of Pauline, 1210
- Miami Voice (IRE)**, m, 3 ans, Shalaa IRE et Lou, 1310/2
- Midas Girl**, f, 5 ans, Dabirsim et Takara Girl, 1341
- Midgrey (IRE)**, f, 6 ans, Camelot GB et Tasharowa, 1327/3
- Midnight Shine**, h, 5 ans, Siyouni et Zaneton, 1347/1
- Midrand**, m, 3 ans, Morandi et Kitty Hawk GB, 1213/3
- Miengo**, h, 5 ans, Dalakhani IRE et Visiyna, 1257
- Milady De Marben**, f, 4 ans, Whipper USA et Etoile De Marben, 1381/5
- Mille Sabords (IRE)**, m, 5 ans, Le Havre (IRE) et Perfect Day IRE, 1391
- Millebosc**, m, 3 ans, Le Havre (IRE) et Mixed Intention IRE, 1279/2
- Millennial**, f, 3 ans, Siyouni et Beautiful Heroine (IRE), 1313
- Millfield**, m, 8 ans, Whipper USA et Victoria College, 1391/4
- Milltop**, h, 5 ans, Sinndar IRE et Robinka, 1326/2
- Milord De Barel**, h, 5 ans, Cima De Triomphe IRE et Marquise De Barel, 1420
- Miniking**, h, 8 ans, Kingsalsa USA et Mini Penny, 1343/5
- Ministrable**, m, 6 ans, Elusive City USA et Vespona, 1264/4
- Minnehaha**, f, 6 ans, Poet'S Voice GB et Sosquaw, 1397/4
- Mirasol**, f, 8 ans, Makfi GB et Singing Machine USA, 1298/5
- Miska Chope**, f, 3 ans, Captain Chop et Miss Fantastica, 1398
- Miss Bassett**, f, 4 ans, Wootton Bassett GB et Sunday Surprise, 1413
- *Miss Black IRE**, f, 4 ans, Gutaifan IRE et La Reine Mambo USA, 1352
- Miss Cayssie**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Massagena, 1296/3
- Miss Dupin**, f, 3 ans, Joshua Tree IRE et Miss Dixie, 1185
- Miss Feyá**, f, 4 ans, Olympic Glory IRE et Mirandola'S Dream, 1234
- Miss Feyá**, f, 4 ans, Olympic Glory IRE et Mirandola'S Dream, 1353
- Miss Himalaya**, f, 3 ans, Zanzibari USA et Altitude Oceane, 1351
- *Miss Take GER**, f, 3 ans, Pastorius GER et Miss Mala GER, 1416/5
- Misstaro (IRE)**, f, 4 ans, Mastercraftsman IRE et James Bond Girl USA, 1232/4
- Mister Charlie**, m, 5 ans, Myboycharlie IRE et Alianza GB, 1201/3
- Mister Gabriel**, h, 5 ans, Silver Frost (IRE) et Pierre Bleue, 1306/1
- Mister Los**, h, 4 ans, Los Cristianos et Louis' Lover, 1258/2
- Mister X**, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Perfect Queen, 1200/5
- Misty Cat**, f, 5 ans, Cat Junior USA et Crazy Fling IRE, 1291
- *Mitarc BEL**, m, 3 ans, Arcadia'S Angle USA et Mamita, 1205
- Mixologist**, h, 4 ans, Gemix et Ideal Step, 1269/2
- Mille Celeste**, f, 4 ans, Swiss Spirit GB et Rue Renan (IRE), 1423
- *Moai (FR)**, m, 3 ans, Showcasing GB et Psychometry, 1205/1
- Moderator**, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Monarquia (IRE), 1272/1
- *Mogul GB**, m, 4 ans, Galileo IRE et Shastye IRE, 1393/3
- *Momarasa GB**, m, 3 ans, Dubawi IRE et Farmah USA, 1273/2

- *Momour USA**, h, 7 ans, Mizzen Mast USA et Mouraniya IRE, 1239
- *Mon Amour IRE**, f, 3 ans, Kodi Bear IRE et Monspa GB, 1313
- Mon Bel Canto**, h, 3 ans, The Wow Signal IRE et Monatora, **1310/1**
- Mon Doudou**, h, 3 ans, Galiway (GB) et Nice Chief, **1436/4**
- Mon Jules A Moi**, h, 6 ans, Spirit One et Kilea, 1216
- Mon Vieux Leon**, m, 3 ans, Anodin (IRE) et Codicille, **1354/3**
- Mona Lisa**, f, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Mahiladipa, 1389
- Mona Lisa Klaxon**, f, 3 ans, Toronado (IRE) et Super Eria, 1417
- Mondura**, f, 6 ans, Manduro GER et Morning Glory GER, **1431/6**
- Monfrere**, h, 8 ans, Honolulu IRE et Joly Violette, 1232
- Montaigne**, h, 8 ans, Astronomer Royal USA et Materialiste (IRE), **1225/1**
- *Monte Cinto IRE**, h, 4 ans, Make Believe GB et Bailonguera ARG, **1260/3**
- Montecruz**, h, 3 ans, Waldpark GER et Ultima Bella, **1255/1**
- Montfiquet**, h, 5 ans, Le Havre (IRE) et Kilava, 1423
- Montiga**, h, 4 ans, Slickly et Santa Prima, 1208
- Monty**, h, 6 ans, Motivator GB et Antebellum, **1393/4**
- Moon Flower**, f, 3 ans, Morandi et Nadya GER, 1386
- Moon Walking**, h, 3 ans, Morandi et Moon Wawe, **1252/2**
- Moon Wolf**, m, 3 ans, Intello (GER) et Diyakalanie, **1373/3**
- Moonwalk Step**, h, 8 ans, Whipper USA et Egypt Moon (GB), **1199/5**
- Moonwalk Step**, h, 8 ans, Whipper USA et Egypt Moon (GB), 1431
- Moremi**, h, 4 ans, Kheleyf USA et Mephala, 1239
- Morepepper**, h, 3 ans, Rajsaman et Ortygia, 1432
- *Morgny USA**, m, 5 ans, Elusive Quality USA et Manuka Honey USA, **1401/4**
- Morris Bonas**, m, 2 ans, Myboycharlie IRE et Signoret (IRE), **1406/1**
- Mortree**, f, 8 ans, Le Havre (IRE) et Sallen IRE, **1324/1**
- Mosky**, h, 5 ans, Kentucky Dynamite USA et Mossaka, **1412/3**
- *Mothill IRE**, m, 3 ans, Golden Horn GB et Jilnaar IRE, **1308/2**
- Motlaen**, m, 3 ans, Motivator GB et Ymlaen IRE, **1184/5**
- Motorsport**, h, 6 ans, Motivator GB et Monarquía (IRE), **1233/5**
- Moudir**, m, 5 ans, Joshua Tree IRE et Mayyadah (IRE), **661/3**
- Moudir**, m, 5 ans, Joshua Tree IRE et Mayyadah (IRE), 1361
- Mouillage**, m, 3 ans, Toronado (IRE) et Hazely GB, **1270/2**
- Mounka**, m, 3 ans, Literato et Lucky Number, 1373
- *Mountain Guard IRE**, m, 6 ans, Society Rock IRE et Morinda GB, 1300
- Mountain Madness**, f, 2 ans, Territories IRE et Pin Up Girl (IRE), **1426/1**
- Mountains Blues**, f, 3 ans, Scissor Kick AUS et Miss Lech USA, **1273/7**
- *Moutraki IRE**, h, 3 ans, Alhebayeb IRE et Xerxes IRE, 1192
- *Moutraki IRE**, h, 3 ans, Alhebayeb IRE et Xerxes IRE, **1325/2**
- Mr Bold**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Supergirl USA, **1307/4**
- Mr De Pourceaugnac**, h, 4 ans, Camelot GB et Russian Hill (GB), **1228/3**
- Mr Riem**, h, 3 ans, Martinborough JPN et Makhalina IRE, **1240/2**
- Mr Splendid**, h, 12 ans, Zieten USA et Salina Sea, 1342
- *Mubaalegh GB**, h, 7 ans, Dark Angel IRE et Poppet'S Passion GB, **1433/1**
- Mucho Macho**, h, 4 ans, Machucambo et Khanbaligh, **1297/5**
- Muguette Girl**, f, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Safe Steps, **1342/2**
- Munaadram**, f, 3 ans, Mukhadram GB et Munaafasat IRE, 1262
- Munir Du Soleil**, m, 4 ans, Munjiz et Rahab GB, **1303/2**
- Murrayfield**, f, 3 ans, Territories IRE et Pam Pam, **1382/2**
- Musica'S Devil**, h, 4 ans, American Devil et Ana Musica, 1341
- My Buddy**, m, 6 ans, Orpen USA et Lungwa (IRE), 1239
- My Charming Prince**, m, 4 ans, Prince Gibraltar et Hello Sindarella, **1193/3**
- My Classy Lassy (IRE)**, f, 3 ans, Buratino IRE et Madame Mistral, 1223
- My Classy Lassy (IRE)**, f, 3 ans, Buratino IRE et Madame Mistral, 1434
- My Nest**, m, 3 ans, New Approach IRE et Instant USA, 1295
- *My Symbol USA**, h, 3 ans, Quality Road USA et Russian Symbol (IRE), 1312
- My Trebbia**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Ponte Di Legno, **1219/3**
- Myboyellie**, h, 3 ans, Dariyan et Octa Eria, 1185
- Mydavi**, f, 3 ans, Style Vendome et Madhya USA, **1313/5**
- Mykiss**, h, 4 ans, Makfi GB et Kissin Sign (GB), 1272
- Myklachi**, h, 5 ans, Style Vendome et Perle Noire, 1238
- Myklachi**, h, 5 ans, Style Vendome et Perle Noire, 1414
- Mysterious Land**, h, 3 ans, Territories IRE et Secret Melody, **1390/4**
- Mystical Prince**, h, 8 ans, Spirit One et Miss Maguilove, **1330/5**
- Myth Style**, f, 3 ans, Style Vendome et Tis Mighty IRE, **1266/5**
- *Na Rua POR**, h, 4 ans, Bugatti GER et Debony POR, 1410
- Naab**, m, 7 ans, Siyouni et Magdala, 1297
- Nabunga**, h, 9 ans, Aussie Rules USA et Grantsville GER, **1324/4**
- Nadira**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Notting Hill BRZ, **1181/1**
- Nadira**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Notting Hill BRZ, **1439/4**
- *Naishan GB**, h, 7 ans, Pivotal GB et Atlantic Destiny IRE, **1228/5**
- Namaste**, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Princesse Winkle, 1295
- *Nao Da Mais BRZ**, m, 5 ans, T.H. Approval USA et Espetacular BRZ, **661/1**
- *Naomie IRE**, f, 3 ans, Australia GB et Mt Of Beatitudes IRE, 1374
- Narcos**, m, 4 ans, Anodin (IRE) et Hesperian IRE, **1356/1**
- Narkoza**, f, 3 ans, Martaline GB et Kozama, 1315
- Natalma Al Maury**, f, 5 ans, Dahess GB et No Worry Al Maury, 1268
- Natchope**, f, 4 ans, Captain Chop et Ballyville, 1232
- Nathepolo**, f, 3 ans, Crossharbour GB et La Petite Polo, 1185
- *National Bank GB**, h, 3 ans, Dubawi IRE et Nargys IRE, **1203/1**
- *National Velvet GB**, f, 3 ans, Mustajeb GB et Plume GB, **1240/4**
- Natsukashi**, f, 3 ans, Motivator GB et Radiation, **1278/1**
- Natural Path (IRE)**, h, 4 ans, Toronado (IRE) et Panda Spirit USA, 1181
- *Navalis GER**, h, 6 ans, Soldier Hollow GB et Nouvelle Perle IRE, 1297
- Nawa Theeq**, f, 3 ans, Mawatheeque USA et Baramej IRE, 1436
- *Nebuchadnasser GB**, m, 3 ans, Heeraat IRE et Alucica GB, 1280
- Nehou**, h, 4 ans, Rajsaman et Noce, 1207
- Nembo Kid**, m, 3 ans, Siyouni et Victoria College, 1430
- Neo Chic**, f, 3 ans, Dabirsim et Gracieuse (IRE), 1415
- Nepalais**, m, 3 ans, The Gurkha IRE et Daltiana, **1205/3**
- Nerokas**, h, 3 ans, Dabirsim et Notting Hill BRZ, **1373/2**
- *Neska Polita GB**, f, 3 ans, Showcasing GB et Walk On Bye IRE, 1313
- Nestan**, f, 3 ans, French Fifteen et Kirklandi TUR, **1247/2**
- Nevalande**, f, 5 ans, Fairplay Du Pecos et Bioutylande, 1412
- New Chance**, m, 3 ans, New Bay GB et One Chance IRE, **1427/4**
- New Firebird**, h, 5 ans, Farhh GB et New Arrival, **1367/5**
- *Niblawi IRE**, h, 9 ans, Vale Of York IRE et Finnmark GB, 1199
- Nice Cause**, f, 6 ans, Whipper USA et Heaven'S Cause USA, 1352
- Nice Stroke**, h, 5 ans, Masterstroke USA et Pearling GB, **1283/2**
- Nice To See You**, m, 8 ans, Siyouni et Around Me IRE, 1193
- Night Fever**, h, 5 ans, Frankel GB et Nuit D'Amour, **1285/1**
- Night Of Love**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Ciao My Love, 1207
- *Nightdance Man GER**, h, 5 ans, Reliable Man (GB) et Nightdance GER, **1435/2**
- Nikofoto**, h, 4 ans, Olympic Glory IRE et Jeu De Vivre IRE, 1340
- Nil De La**, m, 5 ans, Martaline GB et Nid D'Amour, **1438/4**
- *Ninth Titan IRE**, m, 3 ans, Wootton Bassett GB et Yoga (IRE), **1277/2**
- *Nizami GER**, m, 3 ans, New Approach IRE et Next Holy IRE, **1416/3**
- No Brexit**, m, 4 ans, Intello (GER) et Ajaxana (GER), 1201
- No Turning (IRE)**, m, 4 ans, Clodovil (IRE) et Mi Vida Loca IRE, 1215
- Noble Amber**, f, 3 ans, Mayson GB et Noble Ginger, 1280
- Nobody'S**, h, 4 ans, Vespone IRE et Lady Speedy (IRE), 1290
- Noctis Maj**, h, 13 ans, Night Tango GER et Jolie Sissi FR, 1306
- Noelle**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Noella, **1434/1**
- Noir Ebene**, h, 3 ans, Cat Junior USA et Espiegle Julia, 1241
- Non Monsieur**, f, 4 ans, Lucayan et Ovidie, 1348
- Noodles**, h, 4 ans, Olympic Glory IRE et Diyakalanie, 1258
- Noordhout**, f, 6 ans, Elusive City USA et Anatolie (IRE), **1342/1**
- Noormandy**, h, 5 ans, Le Havre (IRE) et Wedge Trust (IRE), **1348/1**
- Nora Du Bois**, f, 4 ans, Rajsaman et Ring Ring, 1258
- North And South**, f, 3 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Southwold, **1377/4**
- *Northern Fox GER**, h, 6 ans, Areion GER et Nadischa GER, **1238/1**
- *Northern Ruler GER**, m, 3 ans, Ruler Of The World IRE et North Sun GER, **1427/1**
- Norton (GB)**, h, 3 ans, Alhebayeb IRE et Commute GB, 1354
- Norville**, h, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Noce, **1227/1**
- Not A Lady**, h, 6 ans, Meshshaer USA et Lady Apples, **1291/6**
- Noumea**, f, 3 ans, Zizany IRE et Nunez, **1251/2**
- Noumea**, f, 3 ans, Zizany IRE et Nunez, **1399/2**

- Nour Dubawi**, f, 4 ans, Red Dubawi (IRE) et Zuckerpuppe GER, **1400/4**
- Noura Star (IRE)**, f, 3 ans, Territories IRE et Emmy Award IRE, 1278
- ***Nouran IRE**, f, 2 ans, Raven'S Pass USA et Nu Couche, 1426
- ***Nouvel Empire IRE**, h, 3 ans, Iffraaj GB et Imperialistic Diva IRE, 1312
- ***Nouvelle Belle IRE**, f, 2 ans, Biraaj IRE et Rive Neuve, **1287/3**
- ***Nouvelle Belle IRE**, f, 2 ans, Biraaj IRE et Rive Neuve, **1419/4**
- November Rain**, f, 3 ans, Sidestep AUS et Candidasa, 1299
- Nowendoc**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Sapfo, **1309/2**
- Nuance De Trois**, h, 5 ans, Amadeus Wolf GB et Ballyville, 1257
- Nuance De Trois**, h, 5 ans, Amadeus Wolf GB et Ballyville, 1353
- ***Nuble URU**, f, 5 ans, Brilliant Speed USA et Hero Of The Night BRZ, 1439
- Nuit D'Orange**, f, 3 ans, Walzertakt GER et Veillee D'Armes, 1376
- ***Nuria POR**, 4 ans, Lorgan IRE et Madame Cecile ITY, 1348
- O Trasno**, m, 3 ans, Goken et Mapiya (GB), **1197/7**
- Obel Ikss**, h, 3 ans, Isfahan GER et Diki Dai, 1255
- Ocean**, h, 3 ans, Exosphere AUS et Tevara GB, **1203/4**
- Odsonne**, h, 3 ans, Wootton Bassett GB et Fray GB, 1182
- Oftentimes**, h, 4 ans, Maxios (GB) et En Vitesse (GB), **1286/6**
- Oissel**, f, 3 ans, Rajsaman et Occagnes IRE, **1280/4**
- Olatz**, f, 3 ans, Siyouni et Baino Rock, **1266/4**
- Olypa**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Whippa D'Or, **1219/1**
- Omnia Munda Mundis (GB)**, f, 3 ans, Australia GB et Regina Mundi IRE, **1359/5**
- ***On The Sea GB**, h, 7 ans, Oasis Dream GB et Quenched GB, 1433
- ***On Y Va IRE**, m, 4 ans, Zoffany IRE et Teepee JPN, **1201/4**
- Oncler Fernand**, h, 7 ans, Aqlaam GB et Mixfeeling (IRE), 1396
- One More Light**, f, 3 ans, Diamond Boy et Mobilight, **1278/4**
- One Tree Two**, m, 3 ans, Joshua Tree IRE et Suora, **1377/5**
- ***One Youmzain IRE**, h, 8 ans, Youmzain IRE et Ya Hajar GB, 1235
- Oneonechop**, m, 3 ans, Kheleyf USA et Pippa Chope, **1299/5**
- ***Opinion Writer GB**, m, 3 ans, Camelot GB et Emma Knows (IRE), 1416
- Orageuse**, f, 3 ans, Stormy River et Sans Chichi, 1251
- ***Oran IRE**, h, 3 ans, Epaulette AUS et Magilini IRE, **1231/2**
- Orandi**, m, 3 ans, Morandi et Elusive Feeling USA, 1273
- Orchidees**, f, 5 ans, Spider Flight et Orchidee Divine, **1261/4**
- Orkaan**, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Roziana, 1300
- ***Otambura IRE**, f, 3 ans, Kingman GB et Kambura, 1221
- Oulalah**, m, 2 ans, Birchwood IRE et Ouahida, **1211/1**
- Oulalah**, m, 2 ans, Birchwood IRE et Ouahida, **1385/2**
- ***Our First Lady IRE**, f, 3 ans, Fast Company IRE et Park Twilight IRE, **1226/4**
- Ouragan Indien**, h, 5 ans, Muhtathir GB et Qingdao (IRE), 1335
- Out Of Town**, f, 6 ans, Kentucky Dynamite USA et Beynotown (GB), **1187/3**
- Outrunner**, h, 5 ans, Orpen USA et Claire (IRE), **1232/5**
- Palikao**, m, 3 ans, Montmartre et France Du Pecos, 1411
- ***Palimero GER**, h, 4 ans, Amaron GB et Pearl Of Love GER, **1400/2**
- Pamix**, h, 3 ans, Lightning Moon IRE et Paximadia GB, 1195
- Pamix**, h, 3 ans, Lightning Moon IRE et Paximadia GB, 1338
- Pandemonium**, h, 8 ans, Duke Of Marmalade IRE et Hapsburg, 1307
- Paper Trophy**, h, 3 ans, Spanish Moon USA et Mislix, **1308/3**
- Papier Peint**, f, 4 ans, Stormy River et Ghada Amer, 1258
- Pardonne Moi (GB)**, h, 4 ans, Showcasing GB et Assagie IRE, **1302/5**
- Parfaite Merill**, f, 4 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Charming Eyes (IRE), 1208
- ***Paris Paris GER**, f, 6 ans, Manduro GER et Pearl Of Love GER, 1202
- Parisian Belle**, 3 ans, Dabirsim et Parisian Princess IRE, 1362
- Park Square**, h, 8 ans, Myboycharlie IRE et Adeje Park IRE, 1437
- Passalito**, m, 3 ans, Pomellato GER et Tejahaa, **1223/3**
- Passionate Breeze**, h, 7 ans, Amadeus Wolf GB et Liberty In Love, 1347
- Pastichop**, h, 7 ans, Bertolini USA et Perle De Star, 1286
- ***Patchewollock IRE**, h, 7 ans, Fastnet Rock AUS et Place De L'Etoile IRE, 1396
- ***Pathetique GER**, f, 3 ans, Soldier Hollow GB et Peri GER, **1417/2**
- Patna Dream (GB)**, f, 5 ans, Zoffany IRE et Deva IRE, 1232
- Patna Dream (GB)**, f, 5 ans, Zoffany IRE et Deva IRE, **1383/5**
- ***Peace Messenger USA**, m, 3 ans, Air Force Blue USA et Peace Royale GER, **1312/5**
- Peaceful City**, f, 6 ans, Elusive City USA et Peaceful Paradise GB, **1233/2**
- Pearl Tree**, 3 ans, Joshua Tree IRE et Prairie Pearl, **1424/3**
- ***Pearls Sister GB**, f, 3 ans, Pearl Secret GB et Sister Guru GB, 1223
- Pedraza Lescrbaa**, f, 6 ans, Cat Junior USA et Aoupa Lescrbaa, **1244/3**
- Pedro Del Rio**, h, 6 ans, Deportivo GB et Riobamba D'Ho, **1225/2**
- Pedro The Best**, m, 3 ans, Pedro The Great USA et Kunoichi USA, 1273
- Pedro The First**, h, 6 ans, Pedro The Great USA et Pink Candie, **1440/5**
- Peintre Francais**, h, 11 ans, Della Francesca USA et Peinture Celeste IRE, 1422
- Penclaudjeangreen**, m, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Greentathir, **1377/3**
- ***Pennybaker USA**, f, 3 ans, Medaglia D'Oro USA et Macaroon USA, **1183/2**
- ***Pepi Pincel IRE**, f, 4 ans, Pour Moi IRE et Diamond Light USA, 1269
- Pepina**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Dogaresa IRE, 1207
- Perfect Colour (GB)**, f, 2 ans, Ultra IRE et Rancheria, **1274/2**
- Perfect Rose**, f, 5 ans, Robin Du Nord et Melrose, 1216
- Perfect Run**, f, 4 ans, Djidani et No More Tears, 1404
- Perfecto**, m, 5 ans, Vespone IRE et Soma Bay, 1201
- ***Perfidious Albion GB**, h, 3 ans, Outstrip GB et Be Amazing IRE, 1262
- ***Perfidious Albion GB**, h, 3 ans, Outstrip GB et Be Amazing IRE, **1399/4**
- Perhaps**, f, 4 ans, Lope De Vega IRE et Reprint (IRE), **1439/5**
- Perle De Nuit**, f, 5 ans, Siyouni et Sagariya, **1402/3**
- Perle Nonantaise**, f, 8 ans, Alexandros GB et Castries (IRE), **1225/5**
- Permenton**, h, 3 ans, Rio De La Plata USA et Jusquiamme Noire (IRE), 1338
- Perseverant**, m, 3 ans, Zoffany IRE et Perle Rare USA, **1270/1**
- Persian**, h, 4 ans, Kendargent et Dubai IRE, **1202/3**
- Peterhof**, h, 6 ans, Sageburg (IRE) et Peace Touch, **1323/4**
- Petite Robe Noire**, f, 5 ans, Last Train GB et Famous Du Pecos, 1412
- Petoche**, f, 4 ans, Martillo GER et Gray Halo, **1418/2**
- ***Petricor GB**, f, 3 ans, Frankel GB et Ruscombe GB, **1389/1**
- ***Phaidra IRE**, f, 3 ans, Camelot GB et Piacere IRE, **1204/2**
- Pharoa**, h, 5 ans, Bated Breath GB et Pyramid Street USA, 1200
- Pic Street**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Pyramid Street USA, **1351/4**
- Picnic En Ville**, f, 4 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Diner En Ville, 1418
- Picnic Royal**, h, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Akazie GER, 1286
- ***Piecederesistance IRE**, m, 3 ans, Gleneagles IRE et Positive Step IRE, **1417/3**
- Pietra Giallo**, f, 3 ans, Evasive GB et Diva Aggressiva GB, 1223
- Pietra Serena**, f, 4 ans, Iffraaj GB et Pietra Santa, 1260
- Pingo**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Sula'S Charm, **1313/4**
- Pink City (GB)**, f, 2 ans, Showcasing GB et Vedela, **1222/2**
- Pink Intellectual**, f, 3 ans, Intello (GER) et Pink Cloud, **1230/2**
- Pink Mach Un**, h, 5 ans, Makfi GB et Pink Cloud, 1234
- ***Pitty Pot GB**, f, 4 ans, Sayif IRE et Lady Love GB, **1401/3**
- Piwi Chop**, m, 11 ans, Night Tango GER et Easy Rocket, 1397
- Planetarium**, h, 3 ans, Exosphere AUS et Peace Mine CAN, 1373
- Plateado**, h, 5 ans, Rio De La Plata USA et Airlight (IRE), **661/5**
- Plateado**, h, 5 ans, Rio De La Plata USA et Airlight (IRE), 1283
- Platina**, f, 3 ans, Manduro GER et Pikardie FR, 1363
- ***Play All Day USA**, f, 3 ans, Kitten'S Joy USA et Nominative USA, **1278/2**
- Playcity**, h, 6 ans, Soul City IRE et Playland (GB), 1187
- Plenty City**, h, 6 ans, Elusive City USA et Pluie D'Or (IRE), **1397/2**
- Plume Du Houley**, f, 6 ans, Planteur (IRE) et Polyegos (IRE), 1284
- Plus Grandir**, m, 3 ans, Captain Chop et Giulia Farnese (IRE), **1301/5**
- Poet'S Quest**, h, 5 ans, Poet'S Voice GB et Alta Lilea IRE, **1431/7**
- Poldina**, h, 6 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Rampoldina GB, 1239
- Poldina**, h, 6 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Rampoldina GB, 1413
- Polly Rocket**, f, 4 ans, Manduro GER et Ciranna GB, 1378
- Pomahaka**, m, 3 ans, Wootton Bassett GB et Perfidie (IRE), 1279
- Pomela Laujac**, 3 ans, Pomellato GER et Back To My Roots USA, 1362
- Pompogne**, f, 6 ans, Evasive GB et Teoris IRE, 1440
- ***Ponntos IRE**, m, 3 ans, Power GB et Blessing Box GB, **1429/4**
- Pont Au Change**, h, 5 ans, Samum GER et Ghostly Dance, **1414/**
- Pont D'Ouilly**, h, 4 ans, Prince Gibraltar et Pragmatisme, **1215/4**

- *Ponte Nova GER**, f, 3 ans, Protectionist GER et Ponte Tresa, **1416/4**
- Port Etienne**, h, 4 ans, Olympic Glory IRE et Green Shadow, **1272/4**
- Porta**, f, 4 ans, Ares De La Brunie et Sandra Jolie, **1370/6**
- *Portentosso GER**, h, 6 ans, Santiago GER et Piccola GER, 1199
- Potin**, f, 3 ans, Dabirsim et Mandaia (IRE), **1214/1**
- Potin**, f, 3 ans, Dabirsim et Mandaia (IRE), **1325/3**
- Pould'Or Forlonge**, f, 5 ans, Cokoriko et Et Bottes De Cuir, 1341
- Pouvoir Royal (IRE)**, m, 3 ans, Mayson GB et Hawaiian Heat IRE, **1357/4**
- Powhatan**, h, 3 ans, The Wow Signal IRE et Feelin Foxy GB, 1195
- Prada Du Buet**, f, 5 ans, Rail Link GB et Piraya GER, 1249
- Pradaro**, h, 6 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Vaillante (IRE), **1433/2**
- Predetermined (IRE)**, h, 8 ans, Lope De Vega IRE et Queen Bodicea IRE, **1422/1**
- Premero Pasado**, h, 3 ans, Pomellato GER et Last Storm (GB), **1363/3**
- Premier Avril**, h, 9 ans, Panis USA et Zanakara, 1284
- Premier Division**, h, 6 ans, Wootton Bassett GB et Premier Acclaim IRE, 1397
- Premiere Donne**, f, 3 ans, Intello (GER) et Siljan'S Saga, **1231/4**
- *Pressburg USA**, h, 4 ans, First Defence USA et Discuss USA, **1263/4**
- Preteville**, m, 6 ans, Acclamation GB et Pegase Hurry USA, **1358/2**
- Pretty Joy**, f, 4 ans, Last Train GB et Pretty Gold, 1404
- Pretty Suzie**, f, 3 ans, Caradak IRE et Villerville IRE, 1299
- Prevoyance**, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Voyante, **1376/5**
- Prince De Montfort**, h, 3 ans, Rajsaman et Dear Maria, 1273
- Prince Decalas**, h, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Lady Calas, 1331
- Prince Du Goyen**, h, 9 ans, Vatori et Xiberua, **1347/5**
- Prince Du Mas**, m, 4 ans, Frisson Du Pecos et Nijinska St Eloi, 1305
- Prince Los**, m, 3 ans, Los Cristianos et Princesse Polia, **1325/5**
- Princess Anne**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Royalemixa, 1278
- *Princess Kahena GB**, f, 5 ans, Soldier Hollow GB et Princess Kaiulani GER, **1352/1**
- Princesse Bomba**, f, 3 ans, Prince Gibraltar et Bomba, **1213/5**
- Princesse De Saba**, f, 3 ans, Dariyan et Aniyasa, **1429/2**
- Princesse Eleanor**, f, 3 ans, Scissor Kick AUS et Madawaska USA, 1374
- Princesse Vera**, f, 3 ans, Polarix (GB) et Heidikly, **1195/4**
- Privatejoy**, f, 3 ans, Meshahaer USA et Polarized GB, 1237
- Pro Am**, h, 6 ans, Slickly et Poussette, 1216
- Pro Am**, h, 6 ans, Slickly et Poussette, 1414
- Prodigious**, h, 4 ans, Nathaniel IRE et Pyrana USA, 1337
- *Prophets Pride GB**, m, 11 ans, Sakhee USA et Winner'S Call GB, **1306/2**
- Proud Penelope**, f, 4 ans, Monitor Closely IRE et Prisenflag, **1437/2**
- *Puente Arce GER**, m, 3 ans, Sea The Moon GER et Partygori GER, **1279/4**
- Puff Dakota**, h, 5 ans, Makfi GB et Atlantic Festival USA, 1437
- Pumpy Girl**, f, 3 ans, Vision D'Etat et Pump Pump Daisy, **1382/4**
- *Pundara GER**, f, 3 ans, Soldier Hollow GB et Princess Lala GER, 1206
- Purplepay**, f, 2 ans, Zarak et Piedra IRE, **1293/4**
- Putumayo**, h, 6 ans, Myboycharlie IRE et Djebel Amour USA, 1290
- Qaiser**, m, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Holly Polly (GER), **1308/1**
- Qamriyah**, f, 5 ans, General GB et Vivamaria, 1268
- Qatar Gold**, h, 6 ans, Siyouni et Across ARG, **1284/2**
- *Qayes GB**, h, 6 ans, Exceed And Excel AUS et Time Control GB, 1300
- *Qayes GB**, h, 6 ans, Exceed And Excel AUS et Time Control GB, 1440
- *Qeyaady GB**, h, 3 ans, Muhaarar GB et Starflower GB, **1265/2**
- Quartilla**, f, 3 ans, Elusive City USA et Quamoelit (GB), **1360/3**
- Quatre Mille**, h, 3 ans, Evasive GB et Our Dreams IRE, **1219/2**
- Qudillero**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Charming Touch USA, **1243/1**
- Queen Liberty**, f, 5 ans, Air Chief Marshal IRE et Liberty In Love, **1348/3**
- *Queen Of Camelot IRE**, f, 4 ans, Camelot GB et Bogside Theatre IRE, **1379/3**
- *Queen Of Love IRE**, f, 4 ans, Kingman GB et Extricate IRE, **1275/2**
- Queen Of The Night**, f, 4 ans, American Devil et In Love Kelty, 1298
- Queen'S Of Marshal**, f, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Queen'S Garden USA, **1284/3**
- Queencity**, f, 4 ans, Elusive City USA et Hail Holy Queen (IRE), 1422
- *Queens Valley IRE**, f, 3 ans, Alhebayeb IRE et Avril Rose IRE, **1332/4**
- Quick Flash**, h, 3 ans, Martinborough JPN et Sage Dance, **1252/5**
- *Quickstep Girl IRE**, 3 ans, New Bay GB et Paraphernalia IRE, **1387/1**
- *Quiet Jungle GB**, 3 ans, The Last Lion IRE et Last Lahar GB, **1362/4**
- Quilero (GB)**, h, 12 ans, Verglas IRE et Premiere Note (GB), 1306
- Quilero (GB)**, h, 12 ans, Verglas IRE et Premiere Note (GB), 1438
- Quinteplus**, m, 3 ans, Carghese Des Landes et Quinte De Brejoux, 1292
- *Raabihah USA**, f, 4 ans, Sea The Stars IRE et Garmoosha USA, **1394/2**
- Racing Glory (IRE)**, m, 4 ans, Zebedee GB et Glorious Adventure IRE, 1391
- Raconteuse**, f, 3 ans, Raconteur et Page Deux, 1411
- Radiac**, h, 6 ans, Smadoun et Radelina CZE, 1367
- Raggio Bianco**, h, 4 ans, Kendargent et Biancarosa IRE, **1209/5**
- *Rainband USA**, f, 3 ans, Medaglia D'Oro USA et Fitful Skies IRE, **1408/1**
- Raindance**, f, 4 ans, Planteur (IRE) et Changing Skies IRE, **1257/1**
- Raise Of Saints (IRE)**, f, 3 ans, Night Of Thunder IRE et Ready To Smile USA, 1183
- Rajamsyl**, h, 6 ans, Rajsaman et Landelles (IRE), **1405/4**
- Rajsapour**, h, 5 ans, Rajsaman et Speranza, 1437
- Ramses**, h, 5 ans, Rajsaman et Eviane, **1220/5**
- Ramses**, h, 5 ans, Rajsaman et Eviane, 1329
- Rannan**, m, 6 ans, Style Vendome et Footsteppy IRE, **1199/2**
- Rapido Presto**, h, 3 ans, Pedro The Great USA et Peinture Celeste IRE, **1434/4**
- Raspoutin**, h, 7 ans, Soul City IRE et OMarie, **1371/2**
- Readychope**, f, 5 ans, Ares De La Brunie et Red Ballerina (IRE), **1370/3**
- Rebel Davier**, f, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Dark Melody, 1258
- Record The Shaw**, m, 2 ans, Recorder GB et Plebeya (IRE), **1426/4**
- Recuerdame**, f, 3 ans, Gutaifan IRE et Halo De Lune GB, **1237/3**
- Recuerdame**, f, 3 ans, Gutaifan IRE et Halo De Lune GB, 1415
- Red Duma**, f, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Red Shot, **1423/5**
- Red Fifty**, f, 4 ans, Sidestep AUS et Red Shot, **1433/5**
- Red Grace**, f, 3 ans, Pomellato GER et Red Shot, **1376/1**
- Red Kitten**, h, 8 ans, Kitten'S Joy USA et Red Diadem GB, 1396
- Red Mountain**, h, 7 ans, Dark Angel IRE et Red Begonia GB, **1202/1**
- Red Nude Rouge (GB)**, f, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Faithfully IRE, 1362
- Red Quercus**, h, 5 ans, Rip Van Winkle IRE et Redglow IRE, 1188
- Red Torch**, m, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Red Kiss IRE, **1439/2**
- Redjeu**, 3 ans, Intello (GER) et Retina GER, **1424/5**
- Redlake**, h, 9 ans, Orpen USA et Blueprint USA, **1307/5**
- Redliner**, m, 2 ans, Recorder GB et Belle De Belle, 1222
- Reine De Vitesse**, f, 5 ans, Wootton Bassett GB et Vitesse Superieure GB, **1181/2**
- Replenish**, h, 8 ans, Le Havre (IRE) et Brambleberry GB, 661
- Resoudja**, h, 5 ans, Rajsaman et Delta Du Nil, 1438
- *Restelo GB**, h, 4 ans, Toronado IRE et Kleo GR, **1404/2**
- *Revamp USA**, h, 5 ans, Tapizar USA et Lady Siphonica USA, **661/2**
- *Revamp USA**, h, 5 ans, Tapizar USA et Lady Siphonica USA, 1234
- Reve De Bareil**, f, 4 ans, Elusive City USA et Melea, **1331/4**
- Reve De Chop**, h, 5 ans, Muhaymin USA et River Avon, **1336/4**
- Reve Toujours**, f, 6 ans, Irish Wells et Irish Beauty IRE, 1329
- Reventador (IRE)**, m, 4 ans, Zoffany IRE et Frine IRE, 1425
- Revs Encore**, f, 3 ans, Diamond Boy et Never Stop, 1252
- Rey**, f, 3 ans, Anabaa Blue (GB) et Nova Spirit IRE, **1245/4**
- Rey Pelayo**, h, 5 ans, Wootton Bassett GB et Darkova USA, **1187/1**
- Rhiola Rosea**, f, 4 ans, Zanzibari USA et Et Pourtant, **1208/5**
- Rhodafrost**, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Rhodagna IRE, 1209
- Rhumteqcahoutte**, h, 3 ans, Youmzain IRE et Sister Arwen, 1301
- Richemont**, m, 5 ans, Anodin (IRE) et Rock Harmonie, **1395/5**
- Right Mind**, h, 4 ans, Gemix et Zapiya, **1258/4**
- Rihama**, f, 3 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Rima IRE, 1374
- Rikoleta (IRE)**, f, 5 ans, Rajsaman et Toxic Girl, **1242/4**
- Rio D'Octobre**, m, 3 ans, Rio De La Plata USA et Journey D'Octobre, **1280/1**
- Rip**, m, 7 ans, Rip Van Winkle IRE et Kyalayne GB, **1217/5**
- Ripponette**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Reine Zao, **1226/3**
- Riquet**, m, 6 ans, Silver Frost IRE et Mark Of Brazil, 1232

- Rise Hit**, h, 7 ans, American Post GB et Rose The One, 1225
- Risky Asset**, h, 4 ans, Iffraaj GB et Reine Magique GB, 1425
- Rispetta (GB)**, f, 3 ans, No Nay Never USA et Remake (GB), 1237
- River Dee**, f, 3 ans, Pomellato GER et Roodee Queen GB, 1415
- Riviera**, f, 6 ans, Rio De La Plata USA et Portella GER, 1331/5
- Rivington**, h, 3 ans, George Vancouver USA et Lindfield Dancer GB, 1182
- Riyak**, h, 3 ans, Rajsaman et Skalya, 1415/4
- ***Roberto Mount GB**, h, 4 ans, Lethal Force IRE et Our Poppet IRE, 1193/5
- Roche Limit**, f, 4 ans, Intello (GER) et Rocaille, 1321/7
- Rock And Roll**, h, 3 ans, Oasis Dream GB et Motivation, 1245/1
- Rock Chop**, m, 4 ans, Panis USA et Stella Rocket, 1428
- Rock Or Bust**, h, 6 ans, Kentucky Dynamite USA et Platense FR, 1435
- Rocquemont**, m, 5 ans, Anodin (IRE) et Rebecca'S Filly, 1321/2
- Rolleville**, f, 4 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Racemate (GB), 1321/3
- Roman Bamb**, f, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Bambara (GB), 1389/3
- Romilla**, f, 3 ans, Milanais et Retamilla, 1288
- ***Ronaldo GER**, h, 7 ans, Scalo GB et Reine Galante IRE, 1239
- Roncherolles**, f, 3 ans, Rajsaman et Racemate (GB), 1386/4
- Rondico**, h, 5 ans, Kendargent et Parisian Princess IRE, 1244
- Rose De Piencourt**, f, 3 ans, Dunkerque et Rose Of Egypte, 1296
- Rose De Piencourt**, f, 3 ans, Dunkerque et Rose Of Egypte, 1386
- Rose Diamant**, f, 4 ans, Rajsaman et Touch Me Now IRE, 1379/5
- Rose In Bloom**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Louisa M Alcott GB, 1280/2
- Roseyrolleclleman**, m, 3 ans, Siyouni et Rosey De Geneve, 1192
- Rosny**, h, 10 ans, Soldier Of Fortune IRE et Frissonante (GB), 1216
- Rouge A Sang**, h, 8 ans, Dragon Dancer GB et Contre Attaque, 1438/1
- Rouge Desir**, h, 9 ans, Croco Rouge IRE et Desir Desir, 1414/4
- Rougegarde**, h, 4 ans, Red Dubawi (IRE) et Krestena, 1263/2
- Rovienne (IRE)**, f, 4 ans, Lawman et Remake (GB), 1378/4
- Roxy Music**, h, 3 ans, Prince Gibraltar et Roxanne, 1192/3
- Royal Bowl**, h, 8 ans, Turtle Bowl (IRE) et Monarquia (IRE), 1306
- ***Royal Diplomat IRE**, h, 6 ans, Zebedee GB et Pretty Priceless IRE, 1343/3
- ***Royal Right IRE**, m, 3 ans, Frankel GB et Royal Solitaire (IRE), 1276/5
- Rubaud**, h, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Fulgence, 1318/4
- ***Rubeus IRE**, h, 4 ans, Alhebayeb IRE et Peaceful Kingdom USA, 1215/1
- Rubis Gold**, m, 3 ans, Supplicant GB et Golbahar (IRE), 1192
- Rubis Gold**, m, 3 ans, Supplicant GB et Golbahar (IRE), 1338/4
- Rubis Queen**, f, 7 ans, Motivator GB et Queen America, 1339/2
- Rue D'Aumale**, f, 3 ans, Dariyan et Stadore, 1226/6
- ***Rue Des Irlandais IRE**, f, 3 ans, Outstrip GB et Tiffany Diamond IRE, 1304/1
- Rue Jonas**, f, 3 ans, Dariyan et Tauranga, 1301/3
- ***Russian Camilla IRE**, f, 3 ans, Camelot GB et Lady Babooshka GB, 1389
- Ruz Gwenn Ha Du**, h, 3 ans, Elvstroem AUS et Sweetdreams, 1214/5
- Ruz Gwenn Ha Du**, h, 3 ans, Elvstroem AUS et Sweetdreams, 1325
- Ruzgar**, h, 4 ans, Martillo GER et La Saint Anaise, 1249
- Sa Tuna**, f, 7 ans, Rio De La Plata USA et Alcadiana, 1217
- Sa Tuna**, f, 7 ans, Rio De La Plata USA et Alcadiana, 1327/4
- Sa'Ad**, m, 3 ans, Tamayuz GB et Nimbin GB, 1357
- Sabotta**, f, 3 ans, Bottega USA et Ma Ptite Sarah, 1247
- Sadarak**, h, 6 ans, Myboycharlie IRE et Sadiyna, 1249/2
- Sadarak**, h, 6 ans, Myboycharlie IRE et Sadiyna, 1324
- Safi Al Zaman**, m, 4 ans, Af Albahar UAE et Gold Label, 1303
- Saga Cliff**, h, 4 ans, Canford Cliffs IRE et Manaqqeb GB, 1400
- Saga Daydream**, f, 5 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Electric Daydream IRE, 1225
- Saga Daydream**, f, 5 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Electric Daydream IRE, 1422
- Saga Timgad**, m, 5 ans, Excelebration IRE et Manaqqeb GB, 1439
- Sagayan**, h, 3 ans, Lucayan et Saga Heidi IRE, 1377/2
- Sage Dream (IRE)**, m, 3 ans, Oasis Dream GB et Sayfoonsa, 1295/2
- ***Sahar IRE**, h, 4 ans, Zoffany IRE et Magic America USA, 1207
- Saint Fiacre**, m, 3 ans, Cockney Rebel IRE et Delora GER, 1194
- Saint Nicolas**, h, 6 ans, Dark Angel IRE et Sierra Slew GB, 1425/7
- Saint Sacre**, h, 8 ans, Simplex et Sacira, 1324
- Saint'Jac**, m, 3 ans, Jeu St Eloi et Triumphante, 1411/1
- Sainte Cecile (IRE)**, f, 6 ans, Maxios (GB) et Sabi Sabi, 1367
- Sainte Colere (IRE)**, f, 8 ans, Elusive City USA et Happy Way, 1300
- ***Saiyabad USA**, m, 3 ans, Blame USA et Sarkiyla, 1430/1
- Saladin**, h, 3 ans, Intello (GER) et Saladine (IRE), 1276
- Salesman (IRE)**, h, 4 ans, Dubawi IRE et High Maintenance, 1361/3
- Salsa Chic (GB)**, f, 4 ans, Rio De La Plata USA et Anna Danse, 1209
- Salsa Doloise**, f, 5 ans, Kingsalsa USA et Sirene Doloise, 1291
- Salt Lake**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Orayda IRE, 1236/4
- Salt Lake**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Orayda IRE, 1436/1
- Salt Rock**, h, 4 ans, Jukebox Jury (IRE) et Yellow Edge GB, 1283
- Sam Blaster (GB)**, m, 2 ans, Attendu et Selina, 1317/5
- Samrah**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Badee Ah, 1289/2
- Samwell**, h, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Escolhida IRE, 1396
- San Estello D'Oro**, h, 3 ans, Stormy River et Rawya USA, 1386
- San Isidro (IRE)**, h, 3 ans, Power GB et Olanthia (IRE), 1194/7
- San Pablo**, m, 5 ans, Joshua Tree IRE et Aroma Bella, 1361/6
- Sancho**, h, 7 ans, Motivator GB et Donna Roberta GER, 1202
- ***Sancta Sedes IRE**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Holy Spring IRE, 1382/3
- Sandoside**, h, 10 ans, Palace Episode USA et Sandside, 1229/4
- Sandy Dream**, f, 5 ans, Anodin (IRE) et Sandy Winner, 1248
- Sandyssime**, h, 6 ans, Camelot GB et Sandy Light (IRE), 1193
- ***Sant Angelo GER**, h, 7 ans, Areion GER et St Aye USA, 1322
- Santo Rini**, m, 3 ans, Ragtime Pontadour et Thera, 1411/5
- Saponaro**, h, 3 ans, Kodiak GB et Spring Wave (IRE), 1203/2
- Saranac**, m, 3 ans, Gleneagles IRE et Sarach USA, 1236/1
- Sardasht**, m, 3 ans, Isfahan GER et Soudabeh IRE, 1365/2
- Sarendam**, h, 7 ans, Excelebration IRE et Safiyna, 1199/4
- Sarendam**, h, 7 ans, Excelebration IRE et Safiyna, 1425
- Sassenach**, f, 4 ans, Canford Cliffs IRE et Maredska (IRE), 1302
- ***Sassoon GER**, m, 3 ans, Soldier Hollow GB et Salve Estelle GER, 1279/1
- Satin Lady**, f, 3 ans, Dariyan et Sea Satin (IRE), 1386/3
- Saturno**, h, 5 ans, Evasive GB et Falaris SPA, 1242
- Saukitten (GER)**, h, 3 ans, Bobby'S Kitten USA et Slatina (IRE), 1221
- ***Saumet IRE**, h, 7 ans, Makfi GB et Rhapsodize GB, 1243
- Sauzon**, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Cormeilles GB, 1286/4
- Savage Champcourt**, f, 6 ans, Soul City IRE et Fute De Champcourt, 1370/5
- Savile Row**, h, 7 ans, Ransom O'War USA et Shikoku GB, 1291/3
- ***Saxone IRE**, h, 8 ans, Tiger Hill IRE et Strela GER, 1352/4
- ***Say Good Buy GER**, h, 5 ans, Showcasing GB et Strela GER, 1272
- Sayann**, h, 6 ans, Spirit One et Metal Rocket, 1361
- Scarface**, h, 3 ans, Dream Ahead USA et Dolce Attesa GB, 1194/6
- Scarface**, h, 3 ans, Dream Ahead USA et Dolce Attesa GB, 1429/7
- ***Scarlett Of Tara GER**, f, 5 ans, Tai Chi GER et Staraya, 1414/2
- ***Scenario GER**, h, 4 ans, Soldier Hollow GB et Sky Dancing IRE, 1431
- Scenariste**, f, 4 ans, Zanzibari USA et Seance GER, 1425
- Schwanensee**, f, 4 ans, Tiberius Caesar et Girl On Fire IRE, 1302/3
- ***Sciliar IRE**, 3 ans, Raven'S Pass USA et Snake Dancer IRE, 1362
- ***Scoop IRE**, f, 3 ans, Belardo IRE et Kapria, 1282
- ***Scribner Creek IRE**, h, 8 ans, Roderic O'Connor IRE et Nebraska Lady IRE, 1188/2
- ***Sea Wings GB**, h, 5 ans, Sea The Stars IRE et Infalible GB, 1361
- Seagate**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Silvapiana, 1215/5
- Seaview**, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Clear Coast (IRE), 1282
- Secret Feeling**, f, 2 ans, Recorder GB et Blue Feeling ITY, 1293/2
- ***Secret Lady GB**, f, 7 ans, Arcano IRE et Lady Mabeth IRE, 1343
- Secret Player**, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Sertolina USA, 1191
- See The Sun**, h, 8 ans, Sunday Break JPN et Trexana (GB), 1336
- Seeking Dickens**, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Marie Cuddy IRE, 1347/3
- Sehmarra**, f, 3 ans, Bated Breath GB et Anjella GER, 1360
- Seiry**, f, 3 ans, Maxios (GB) et Sotise IRE, 1230
- Selena Starlight**, f, 3 ans, Intello (GER) et Octavine (IRE), 1236
- Selket (IRE)**, f, 3 ans, Danon Ballade JPN et Bonne Nouvelle IRE, 1195/2
- Selket (IRE)**, f, 3 ans, Danon Ballade JPN et Bonne Nouvelle IRE, 1432/1
- Selma**, f, 3 ans, Camelot GB et Cheveley IRE, 1278
- Semeur**, h, 6 ans, Planteur IRE et Desca GER, 1260

- Semillante**, f, 4 ans, Stormy River et Poussette, 1215
- Senator Frost**, h, 8 ans, Lord Of England GER et La Biriquina USA, 1193/6
- Senor Charly**, h, 11 ans, Bernebeau et Besca Nueva, 1307/2
- Serenity**, f, 3 ans, Battle Of Marengo IRE et Bride Unbridled IRE, 1409/4
- Serieuse**, f, 3 ans, Maxios (GB) et Gravitee, 1231
- ***Serpent'S Tooth IRE**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Shared Humor USA, 1389/4
- Sestilio Jet**, m, 6 ans, French Fifteen et Hideaway Girl GB, 1275/3
- Seulomonde (GB)**, m, 3 ans, Dubawi IRE et Solemia (IRE), 1276
- ***Seventh Kingdom GB**, m, 3 ans, Frankel GB et Nayarra IRE, 1270/3
- Shadow**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Featherquest (GB), 1271
- Shahzadeh**, m, 3 ans, Stormy River et Resquilleuse USA, 1427
- ***Shake Shake Shake IRE**, f, 2 ans, Biraaj IRE et Looby Loo GB, 1426
- Shakstormy**, f, 8 ans, Stormy River et Shaking (GB), 1306
- Shalina**, f, 4 ans, Rajsaman et Anawest (IRE), 1341/4
- Shalya**, f, 4 ans, Camelot GB et Shazana IRE, 1218/3
- Shamsabad**, h, 6 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Shamsa, 1356/3
- Shamsoun**, h, 7 ans, Medicean GB et Shamsa, 1345
- Shanghaihengchang (GB)**, f, 5 ans, Mawatheeq USA et Shanghai Noon, 1191
- ***Shannkiyr USA**, h, 5 ans, Elusive Quality USA et Shankardeh IRE, 1283
- Shape Of You**, f, 4 ans, Tiberius Caesar et Shatina IRE, 1364
- Sharar**, h, 3 ans, Style Vendome et Al Hamla USA, 1387/4
- Sharela**, f, 5 ans, Dark Angel IRE et Shazana IRE, 1337
- ***Sharib GB**, m, 4 ans, Invincible Spirit IRE et Thamarat GB, 1321/5
- Shariq**, h, 4 ans, Dabirsim et Twilight Tear GB, 1193
- Shehiyr**, h, 8 ans, Acclamation GB et Shemiyla, 1272
- Shekir**, m, 3 ans, Shrek et True Princess, 1411
- Sheraz**, h, 4 ans, Sea The Stars IRE et Shemiyla, 1395/2
- Sherman Oaks**, h, 9 ans, Turtle Bowl (IRE) et Brise Oceanne, 1331
- Shi Fu Mi**, f, 3 ans, Pivon (IRE) et Katsumi, 1219
- ***Shielding USA**, h, 7 ans, First Defence USA et Kithira GB, 1290/3
- Shinning Ocean**, m, 4 ans, Dabirsim et Shimmering Sands, 1321/4
- Shiraz**, f, 3 ans, Vadamos et Alia Island USA, 1315
- Shoal Of Time**, m, 4 ans, Lope De Vega IRE et Hawaiian Heat IRE, 1391/6
- Shot In The Dark**, h, 8 ans, Dark Angel IRE et Velvet Revolver IRE, 1342
- Show Girl**, f, 3 ans, Rajsaman et Queen'S Wood, 1398
- Showersofblessing**, h, 5 ans, Olympic Glory IRE et Transparence (IRE), 1234/4
- Shut Down**, h, 4 ans, Siyouni et Drifting IRE, 1200/4
- Shut The Box**, m, 3 ans, Pedro The Great USA et Tiziana USA, 1294/1
- Si J'Ailela**, f, 3 ans, French Fifteen et Si Lyrique, 1185/4
- Si Seniorita**, f, 4 ans, Dabirsim et Snow Valley, 1328
- ***Siamak GER**, m, 3 ans, Isfahan GER et Seven Shares IRE, 1318
- Sickyl Papa**, h, 8 ans, Slickly Royal et Dragey Girl, 1261/3
- ***Siglo De Oro IRE**, m, 6 ans, Clodovil (IRE) et Puerto Oro IRE, 1396/4
- Sigma**, f, 5 ans, Kap Rock et Sixtees, 1370/2
- Signorina Gina**, f, 4 ans, It'S Gino GER et Belle Neyev, 1414
- Silas Angel**, h, 5 ans, Anabaa Blue (GB) et Shamilah, 1305
- Silastar (GB)**, m, 4 ans, Sea The Stars IRE et Silasol (IRE), 661/4
- Silbaco'S Song**, h, 3 ans, Sri Putra GB et Lady Apples, 1262/3
- Silence**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Sailor Moon (IRE), 1262
- Silencious**, f, 4 ans, Dabirsim et Bruyante USA, 1413
- Silk Princess**, f, 3 ans, Elvstroem AUS et Schicky Micky, 1313
- Silk Thread**, f, 4 ans, Planteur (IRE) et Tis Mighty IRE, 1208
- Silk Thread**, f, 4 ans, Planteur (IRE) et Tis Mighty IRE, 1418
- Silver American**, h, 5 ans, American Post GB et Silver Diane, 1433
- ***Silver Casina IRE**, m, 7 ans, Casamento IRE et Silvertine IRE, 1383/2
- Silver Poker**, h, 7 ans, Policy Maker (IRE) et Silver Diane, 1191/5
- Silver Poker**, h, 7 ans, Policy Maker (IRE) et Silver Diane, 1322
- Silverhawks**, h, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Miss Boreal GER, 1239
- Simano**, h, 8 ans, Hannouma (IRE) et Si Amene, 1324
- ***Simbaya GER**, f, 5 ans, Adlerflug GER et Sadiola GER, 1232/3
- ***Simbaya GER**, f, 5 ans, Adlerflug GER et Sadiola GER, 1438/2
- Simfaust**, h, 7 ans, Lord Du Sud et Rumba Blue, 1353
- Simply Striking**, m, 5 ans, Kheleyf USA et Reech Band GB, 1391/3
- Simsong**, h, 6 ans, Dabirsim et Song Of Hope GER, 1428
- Sinakha (IRE)**, m, 3 ans, The GURKHA IRE et Sinana, 1280/7
- Sinceramente**, f, 2 ans, Whitecliffsofdoover USA et Milonguera, 1419
- Singapor Rienta**, h, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Castorienta GB, 1331
- Singapor Stesa**, 3 ans, Cockney Rebel IRE et Princesse Stesa, 1362/5
- Singapore Trip**, h, 3 ans, Goken et Singapore Treat, 1251/1
- ***Singing Sheriff GB**, h, 6 ans, Lawman et La Felicita GB, 661
- Sir Sparkalot**, m, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Three Wrens IRE, 1273/5
- Sirca**, h, 11 ans, High Rock (IRE) et Heather Bird, 1284
- Sirca**, h, 11 ans, High Rock (IRE) et Heather Bird, 1420
- Sissi Doloise**, f, 7 ans, Motivator GB et Sirene Doloise, 1307
- Sissilien**, m, 4 ans, Frisson Du Pecos et Sissi De L'Abbaye, 1349/1
- Siyazann**, m, 3 ans, Golden Horn GB et Siyenica, 1312/3
- Skallete**, h, 7 ans, Kendargent et Skallet, 1285/2
- Skazino**, h, 5 ans, Kendargent et Skallet, 1272/5
- Skazino**, h, 5 ans, Kendargent et Skallet, 1395/1
- Skip Chop**, h, 3 ans, Captain Chop et Sand Diamond, 1247/5
- Sky Glory**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Ski Lift GB, 1252/1
- Sky Power**, h, 4 ans, Stormy River et Feltzer, 1358
- Sky Sister**, f, 3 ans, Maxios (GB) et Meandra (IRE), 1198/4
- Sky Sister**, f, 3 ans, Maxios (GB) et Meandra (IRE), 1389/2
- Skycutter**, h, 3 ans, Scissor Kick AUS et Skysweeper, 1430/5
- Skylar White (GB)**, f, 8 ans, Iffraaj GB et Ulla GB, 1364/2
- Slayer**, h, 4 ans, Elvstroem AUS et Summer Fling IRE, 1191/3
- Sledge Hammer**, h, 3 ans, Pastorius GER et Sing Hallelujah GER, 1273
- Slickteg**, m, 6 ans, Slickly et Tegan IRE, 1440
- Slow Dance**, h, 3 ans, Kendargent et Dime Dancer IRE, 1299
- Sluzewiec**, m, 2 ans, Invincible Spirit IRE et Causa Proxima, 1406/2
- Sly Goblin**, m, 3 ans, Puit D'Or IRE et Dominelle, 1255
- Smile Makers**, m, 3 ans, Kendargent et Pearly Shells GB, 1226/1
- Smile Makers**, m, 3 ans, Kendargent et Pearly Shells GB, 1357/2
- Snan**, m, 5 ans, Al Mamun Monlau et Nevada De Cardonne, 1268/5
- ***Snow Empress GB**, f, 3 ans, Kingman GB et Childa (IRE), 1288/2
- So When**, f, 5 ans, Never On Sunday et ETTY'S Diary (IRE), 1336/3
- Socrate**, m, 3 ans, Bathyrhon GER et Sixtees, 1411/4
- Soft Light**, m, 5 ans, Authorized IRE et Light Saber, 1228/2
- ***Soho GER**, h, 5 ans, Mastercraftsman IRE et Saratina IRE, 1353/1
- Soho Vicky (IRE)**, f, 5 ans, Motivator GB et Soho Star GB, 1396
- Soko**, m, 4 ans, Nieshan et Saka, 1303
- ***Soldier Rising GB**, h, 3 ans, Frankel GB et Sahrawi (GER), 1392/2
- Solkia**, f, 5 ans, Makfi GB et Solveigh GER, 1234/2
- Solsticia (IRE)**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Solilea (IRE), 1394/5
- Sonate Aredienne**, f, 4 ans, Last Train GB et Jolie Music Du Lac, 1381/3
- ***Sophie Katharina GER**, 3 ans, Sea The Moon GER et Sopran Gallow IRE, 1424/4
- Sorrenza**, f, 4 ans, Amarillo IRE et Olonella (GB), 1291/4
- Sortosville**, f, 4 ans, Rajsaman et Shining Sea, 1207/5
- Soul Of Maria**, f, 4 ans, Soul City IRE et Starmaria, 1186/1
- Soul Survivor**, f, 5 ans, Iffraaj GB et Blue Parade IRE, 1339
- Soupir (GB)**, h, 3 ans, Deep Impact JPN et Sasparella, 1240
- South Pars (GB)**, h, 3 ans, Dubawi IRE et Samba Brazil GER, 1318/2
- Souvine**, m, 7 ans, Zanzibari USA et Senanques, 1217/2
- Soyose**, f, 5 ans, Scalo GB et Mixigreen, 1257
- ***Spain Sage IRE**, f, 2 ans, Sageburg (IRE) et Spain Blues, 1407
- Spaliburg Rosetgri**, h, 10 ans, Sageburg (IRE) et Spalitas, 1345
- ***Spanish Time GB**, h, 4 ans, Kendargent et Really Lovely IRE, 1210
- Special Force**, f, 3 ans, Lethal Force IRE et Selina, 1237
- Speed Chop**, m, 2 ans, Kheleyf USA et Stella Rocket, 1287/1
- Speed Of Motivator (IRE)**, h, 6 ans, Motivator GB et Speed Of Anabaa (IRE), 1345/1
- Speedpolo**, h, 3 ans, Spider Flight et Full In Have, 1252
- Speedywell**, h, 6 ans, Willywell et Salve, 1367
- ***Spinning Mist GB**, f, 4 ans, Toronado (IRE) et Rhagori GB, 1291

- *Spinning Mist GB**, f, 4 ans, Toronado (IRE) et Rhagori GB, 1423
- Spirit Jo**, h, 5 ans, Spirit One et Garde De L'Oust, 1188
- Spirit Of Dance (IRE)**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Gotlandia, 1187/5
- Spirit Of Dance (IRE)**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Gotlandia, 1420/3
- Spirit Of Foot (IRE)**, h, 4 ans, Footstepsinthesand GB et Spirit Of Pearl IRE, 1297
- Spirit'S Revench**, h, 11 ans, Spirit One et European Style, 1431
- Sport Coupe**, m, 3 ans, Toronado (IRE) et Ideechic, 1280
- Spotted Cat (IRE)**, h, 10 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Peaceful Paradise GB, 1331
- Spring Head**, h, 5 ans, Linngari IRE et Spring Shower, 1281
- Srifanelogreen**, h, 4 ans, Sri Putra GB et Greentathir, 1283/1
- Stade Velodrome**, h, 5 ans, Evasive GB et Stunning USA, 1202/5
- Stanzo (GB)**, m, 4 ans, Speightstown USA et Viva Rafaela BRZ, 1439/3
- Star D Aumone**, h, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Belle Aumone, 1338
- Star Drack (IRE)**, m, 4 ans, Evasive'S First et Amazing Beauty GER, 1323
- *Star Garland IRE**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Blue Bunting USA, 1360
- Star Lad**, h, 4 ans, Planteur (IRE) et La Fee De Breizh, 1209
- *Star Of Paris IRE**, h, 8 ans, Alfred Nobel IRE et Cealtra Star IRE, 1342
- Star Of Saints**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Shahnila, 1278
- *Stardevote IRE**, f, 3 ans, Starspangledbanner AUS et So Devoted IRE, 1196/1
- *Stella Tremona GB**, f, 3 ans, Iffraaj GB et Maralika, 1296
- Steve Malpic**, h, 4 ans, Sidestep AUS et Simla Snow GB, 1302
- Stick And Carrot**, h, 3 ans, Elusive City USA et Carrot And Stick (IRE), 1255
- Stick And Carrot**, h, 3 ans, Elusive City USA et Carrot And Stick (IRE), 1403/3
- Stonebridge**, m, 6 ans, Silver Frost (IRE) et Vingt Six, 1378/3
- Stonetail (GB)**, m, 3 ans, Frankel GB et Dubai Rose (GB), 1354/4
- Storm Katy**, f, 5 ans, Sommerabend GB et Anasy USA, 1322/2
- *Stormbringer GB**, h, 6 ans, Dutch Art GB et Riva Royale GB, 1189/1
- Stormy**, h, 7 ans, Stormy River et Compulsive Quality USA, 1200
- Stormy Dance**, m, 8 ans, Stormy River et Danzigs Grandchild USA, 1329
- Stormy Night**, f, 3 ans, Stormy River et Shoesmania, 1206
- Strategie Bleu**, m, 7 ans, Anabaa Blue (GB) et Strategie, 1212
- Street Rebel (IRE)**, m, 2 ans, Olympic Glory IRE et Ali Alexandra, 1274
- *Stunning Pearl GB**, f, 5 ans, Dunaden FR et Macnamara GB, 1232
- Style Lenzac**, h, 3 ans, Style Vendome et Dalmatie, 1265
- Sub Sahara**, f, 3 ans, Muhaarar GB et Sub Rose IRE, 1185/2
- Success Story**, f, 3 ans, Dariyan et Run On Ruby, 1315/4
- *Such Promise GB**, h, 5 ans, Dansili GB et Much Promise GB, 1348
- Sudden Death**, m, 3 ans, Muhaarar GB et Sasuela GER, 1236/3
- Sugar Baby**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Darnella IRE, 1221/1
- *Sugar Bay GB**, f, 7 ans, Makfi GB et Jalousie IRE, 1410
- Sugar Breeze**, f, 5 ans, Reliable Man (GB) et Sugar Loaf GB, 1306
- Sugar Sugar**, h, 3 ans, Mayson GB et Sugar Paradise IRE, 1245
- Sultanhon**, h, 3 ans, Scissor Kick AUS et Hasturianita (IRE), 1288/5
- Summer Fly**, f, 3 ans, Motivator GB et Super Anna, 1226/5
- Sun And Polo**, h, 10 ans, Zambezi Sun GB et Rugianna, 1405
- *Sun Of Gold GB**, m, 3 ans, Golden Horn GB et Salve Aurora GER, 1392/4
- *Sundress IRE**, f, 3 ans, Shamardal USA et Suez GB, 1313
- Sunkawakan**, f, 4 ans, Canford Cliffs IRE et Corail (IRE), 1435
- Sunlight**, f, 5 ans, Rio De La Plata USA et Sassicaia GER, 1234/3
- Sunnery**, h, 3 ans, Kendargent et Soupcon IRE, 1301
- Sunny Morning**, f, 3 ans, Lope De Vega IRE et Eldacar (GB), 1360/4
- Sunset Lover**, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Mademoisellechichi, 1208
- Super Belle**, f, 3 ans, Martinborough JPN et Supergirl USA, 1262/1
- Superhero**, h, 7 ans, Soul City IRE et Miryea, 1188/4
- Superior Badolat (IRE)**, h, 4 ans, Dark Angel IRE et Royal Fortune IRE, 1232
- Surabaya**, f, 3 ans, Gutaifan IRE et Sign Your Name GER, 1227/3
- Surabaya**, f, 3 ans, Gutaifan IRE et Sign Your Name GER, 1432
- Swapan**, h, 4 ans, Whipper USA et Sainte Baume, 1208/2
- Sweeper Chop**, h, 3 ans, Goken et My Princess, 1289
- Sweet City**, m, 6 ans, Muhtathir GB et Love City, 1342
- Sweet Damiana**, f, 3 ans, Pomellato GER et Et Pourtant, 1415/3
- Swing Glaz**, h, 8 ans, Vatori et Blue Sally, 1284
- Swinging London (IRE)**, h, 3 ans, Dark Angel IRE et Malka, 1295
- *Swiss Bank IRE**, h, 6 ans, Swiss Spirit GB et Support Fund IRE, 1291/2
- Sybilline**, f, 3 ans, Hasawood De Bordes et Sicilia, 1292/4
- Syrah Malpic**, f, 6 ans, Rio De La Plata USA et Simla Snow GB, 1379/2
- Tabasco Forte**, f, 4 ans, Stormy River et Calle A Venise IRE, 1208
- Tabouk**, h, 6 ans, Style Vendome et Gaazaar IRE, 1329
- Tabularasa**, h, 6 ans, Sea The Stars IRE et Recreation GB, 1264/1
- Taekwondo**, h, 6 ans, Excelebration IRE et Tarawa, 1361
- Tafser**, f, 2 ans, Shalaa IRE et Dhan IRE, 1407/3
- Tahlie**, f, 3 ans, Rio De La Plata USA et Tianshan, 1198/1
- Taj**, m, 3 ans, War Command USA et Rogen (IRE), 1182
- Takamaka**, f, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Tamada GB, 1213
- Takarian**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Takariya, 1185/3
- *Takhsees GB**, h, 3 ans, Muhaarar GB et Riqa GB, 1373
- *Talabaat GB**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Jufoon (GB), 1311/1
- *Talap GB**, h, 4 ans, Kingman GB et Tamarind IRE, 1193
- Talinerock**, h, 4 ans, High Rock (IRE) et Idaline, 1258/
- Taliouina**, f, 3 ans, Lucayan et Market Trend GB, 1251
- Taliouina**, f, 3 ans, Lucayan et Market Trend GB, 1399/3
- *Tallinski IRE**, h, 7 ans, Mayson GB et Estonia GB, 1440/7
- Tama Daven**, f, 3 ans, Soul City IRE et Free To Dance IRE, 1403
- Tamarin**, f, 3 ans, Awtaad IRE et Ludiana, 1315
- *Tan Tamasha GB**, f, 3 ans, Iffraaj GB et Tamasha GB, 1313
- Tania**, f, 3 ans, Jukebox Jury (IRE) et Tesia GER, 1313
- Taniya**, f, 3 ans, Dansili GB et Taniya, 1320/4
- Tantispoureux (IRE)**, h, 5 ans, Showcasing GB et T'As D'Beaux Yeux GB, 1391
- Tara**, f, 4 ans, Mastercraftsman IRE et Lady Viola GB, 1228/4
- Tarahumara Queen**, f, 4 ans, American Devil et The Turtle, 1439
- Tarcenay (IRE)**, h, 6 ans, Slickly et Kikinda, 1218/1
- Tasha (IRE)**, f, 3 ans, Lawman et Tasharowa, 1255/4
- Tasha (IRE)**, f, 3 ans, Lawman et Tasharowa, 1403
- Tasmania**, f, 3 ans, Zoffany IRE et Australienne (IRE), 1359/4
- Tatanette**, f, 5 ans, Milanais et Medievale, 1243
- Tatjana**, f, 3 ans, Territories IRE et Tokyuite (GB), 1251/4
- *Tax Exile IRE**, h, 6 ans, Kodiak GB et Gutter Press IRE, 1413
- Tayouma**, f, 4 ans, Sommerabend GB et Mayouta, 1405/2
- Temps Fantastique**, f, 3 ans, Camelot GB et Train Time GB, 1266/1
- Ten Ka**, f, 5 ans, Falco USA et Tenakra, 1333/3
- Tender Winner**, h, 6 ans, Alex The Winner USA et Tender Night USA, 1371/4
- Tennessee Song**, m, 6 ans, Youmzain IRE et Teleti, 1425
- Tenorio**, m, 8 ans, Dobby Road et Surtsey, 1440
- Tepeka (GB)**, h, 4 ans, Olympic Glory IRE et Super Eria, 1209
- Tequila Boom Boom**, f, 5 ans, Palace Episode USA et Optica, 1188
- Tequila Boom Boom**, f, 5 ans, Palace Episode USA et Optica, 1379
- Terre De France**, m, 4 ans, Intello (GER) et Narya IRE, 1215/2
- Territorio**, h, 3 ans, Territories IRE et Dubai Empress IRE, 1182/5
- Testigreat**, f, 5 ans, Pedro The Great USA et Testigos (IRE), 1345/4
- Testipedro**, h, 3 ans, Pedro The Great USA et Testigos (IRE), 1252/4
- Tete D'Or**, f, 3 ans, Rajsaman et Blue Hollow (IRE), 1301/2
- Tete D'Or**, f, 3 ans, Rajsaman et Blue Hollow (IRE), 1436/3
- Tete Raide**, h, 6 ans, Agent Secret IRE et Tetaclak, 1232/2
- Texas Bright Moon**, f, 8 ans, Mamool IRE et Texas Melody GER, 1341/2
- Thaniella**, f, 4 ans, Nathaniel IRE et Matorio, 1322
- The Arches**, f, 4 ans, Rajsaman et Nadrashaan, 1379
- The Charmer**, h, 3 ans, Sommerabend GB et Voodoo Charmer (IRE), 1273
- The Chosen One**, m, 5 ans, Cacique IRE et Istriane (IRE), 1428/2
- The Donald**, h, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Kenzinga, 1239/4
- The Famous Five**, m, 3 ans, Camelot GB et Palme Royale (IRE), 1392/3
- The Funk Bible**, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Windy, 1269/1
- The Last Hard Man**, h, 5 ans, Bach IRE et The Last Chance, 1383
- The Last Spirit**, h, 5 ans, Rio De La Plata USA et Lavayssiere, 1331

- The Live Freedom**, h, 5 ans, Creachadoir IRE et Freedom Sweet, 1290
- The Magic Man**, h, 4 ans, Zanzibari USA et Magical Flower GB, 1302
- ***The Revenant GB**, h, 6 ans, Dubawi IRE et Hazel Lavery IRE, 1358/4
- The Sandman**, h, 3 ans, Sommerabend GB et Silvery Sea, 1227
- The Sunrise**, m, 3 ans, Pomellato GER et Sunday Surprise, 1338/1
- The Time**, h, 5 ans, Evasive GB et Candy Time GB, 1397/1
- Theo chop**, h, 5 ans, Kheleyf USA et Chopinette, 1371/1
- ***Theory Of Time IRE**, f, 4 ans, Dubawi IRE et Betimes GB, 1433
- Thessalonique**, h, 3 ans, Youmzain IRE et Tessa, 1403/2
- Thibouville**, f, 3 ans, Rajsaman et Tarnag, 1184/3
- Thibouville**, f, 3 ans, Rajsaman et Tarnag, 1417/5
- Thindy**, h, 9 ans, Footstepsinthesand GB et Windy, 1224/4
- Think Positive**, m, 3 ans, Dream Ahead USA et Afra Tsitsi, 1223/5
- Third Apple**, f, 3 ans, Pomellato GER et Troizieme Dan, 1213/4
- Through The Mist**, f, 3 ans, Lope De Vega IRE et Misty Solitude GB, 1360
- ***Thunder Drum IRE**, f, 3 ans, Dubawi IRE et Great Heavens GB, 1271
- Thunderspeed**, m, 4 ans, Night Of Thunder IRE et Marmoom Flower IRE, 1347/2
- Ti Punch**, h, 6 ans, Planteur (IRE) et Chignon IRE, 1218/5
- Tibbett**, m, 3 ans, Style Vendome et Solugazonia, 1231
- Ticklish**, f, 5 ans, Dalakhani IRE et Cosquillas IRE, 1233
- Tiepgina**, f, 3 ans, It'S Gino GER et Tiepsama, 1365/5
- Time Is Running (IRE)**, h, 3 ans, Siyouni et Oasis Lady IRE, 1251
- ***Time Leon IRE**, m, 4 ans, Outstrip GB et Church Melody GB, 1181
- ***Time Leon IRE**, m, 4 ans, Outstrip GB et Church Melody GB, 1352/5
- Time To Fly**, m, 6 ans, Wootton Bassett GB et Alpinette, 1433
- Timour**, m, 3 ans, Gleneagles IRE et Rock My Soul IRE, 1354/1
- Timsar**, m, 3 ans, Siyouni et Mancora, 1409
- Tino Jelois**, h, 6 ans, High Rock (IRE) et Opale Jelois, 1437
- Tiptop**, f, 5 ans, Zanzibari USA et Tinera, 1329
- ***Tirano IRE**, h, 8 ans, High Chaparral IRE et Templerin GER, 1356
- Tirolienne (IRE)**, f, 4 ans, Toronado (IRE) et Lady Bering GB, 1210
- Tite Princesse**, f, 4 ans, Elusive City USA et Tite Pepee, 1302
- ***Tito GB**, h, 4 ans, New Approach IRE et Dear Lavinia USA, 1244
- To Be Queen**, f, 4 ans, Galiway (GB) et Miss Louise, 1352
- Toijk**, h, 5 ans, Siyouni et Eire GB, 1391/7
- Top By Cocooning**, h, 8 ans, American Post GB et Cocooning, 1199/3
- Top Glory**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Miss Denmark (GB), 1262
- Tornado**, m, 3 ans, Manduro GER et Point Blank, 1318
- Torpen**, h, 4 ans, Orpen USA et That'S The Spirit, 1297/2
- Tortola**, f, 3 ans, Goken et Cheam Kshah (IRE), 1289/3
- ***Tosny GB**, h, 2 ans, Dabirsim et Tansholpan GB, 1274
- Totem**, h, 6 ans, Literato et Mick Bora, 1283
- Toutelusive**, f, 3 ans, Elusive City USA et Tourtour, 1299/1
- Toy Room (IRE)**, f, 5 ans, Most Improved (IRE) et Shiver Stream IRE, 1300
- Trabuco**, m, 3 ans, Intello (GER) et Tropa De Elite USA, 1355/4
- ***Tracy IRE**, f, 4 ans, Camelot GB et Trail Of Tears IRE, 1302
- Trancoso**, h, 8 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Tropa De Elite USA, 1284
- Transcendental**, f, 3 ans, Goken et Softlanding (IRE), 1304/2
- Treaty**, f, 3 ans, Dunkerque et Treasure, 1221/4
- Treaty**, f, 3 ans, Dunkerque et Treasure, 1387/3
- Tree Of Stars**, f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Kashmiri Star GB, 1225
- Treguiss**, m, 6 ans, Fuisse et Hukba IRE, 1187
- Trempolina**, f, 5 ans, Sri Putra GB et Flaminga Tremp, 1260/5
- Trentino**, h, 5 ans, Harbour Watch IRE et Added Attraction, 1239
- Tres Belaffair**, h, 7 ans, Zambezi Sun GB et Affair FR, 1187
- Tres Plumeur**, h, 4 ans, Great Pretender IRE et Tres Plume, 1258/5
- Tres Rush (IRE)**, h, 7 ans, Rip Van Winkle IRE et Tres Ravi GER, 1284
- Tresjolie**, f, 2 ans, Morandi et Tricky Bid USA, 1287
- Trezy Boy**, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Kozaka, 1201/5
- Trimeur**, h, 10 ans, Le Triton (USA) et Premiere, 1242/1
- Trimlight**, m, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Antrim Rose GB, 1285
- ***Trinity One IRE**, h, 4 ans, Morpheus GB et Intellibet One GB, 1181
- Tripoo**, h, 4 ans, Top Trip (GB) et Ita Est, 1418
- ***Triszna POL**, f, 3 ans, Star Poker IRE et Triana POL, 1206
- Trop De Charme**, f, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Epistole (IRE), 1302
- ***Tropbeau GB**, f, 4 ans, Showcasing GB et Frangipanni IRE, 1358
- Truco**, h, 5 ans, Sepoy AUS et Tropa De Elite USA, 1187
- Trust In You**, f, 6 ans, Pour Moi IRE et Too Marvelous, 1290/7
- Trust On Him**, m, 3 ans, Elvstroem AUS et Try With Me (IRE), 1294/3
- Tryanero**, m, 3 ans, Hasawood De Bordes et Dona Raimunda, 1292
- Tselena**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Tell It As It Is USA, 1415/5
- Tudo Bem**, h, 5 ans, Sommerabend GB et Boulba D'Alben, 1433/4
- Turania**, h, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Montoria, 1361/1
- Turkistan Express**, m, 4 ans, Makfi GB et Orsovia (GB), 1328
- Turtle Chope**, f, 3 ans, Captain Chop et Turtle Beach, 1247/1
- ***Twilight'S Baby GER**, h, 4 ans, Tai Chi GER et Twilight Women USA, 1181/3
- Twily**, h, 3 ans, Elusive City USA et River Nam, 1427
- Twin Boy**, 3 ans, Myboycharlie IRE et Twinkly, 1362/3
- Twin Boy**, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Twinkly, 1182/3
- Twomay**, f, 3 ans, Law Deputy IRE et Verisca (IRE), 1351
- Tytan**, h, 3 ans, Intello (GER) et Lausanne (IRE), 1282
- ***Ucel IRE**, h, 7 ans, Kyllachy GB et Umthoulah IRE, 1234
- ***Ucel IRE**, h, 7 ans, Kyllachy GB et Umthoulah IRE, 1330
- Uchronique**, f, 6 ans, Palace Episode USA et Arakawa, 1199/1
- Ugotthelook (IRE)**, m, 4 ans, Uncle Mo USA et Louve Des Reves (IRE), 1316/5
- Ultra Cool**, h, 6 ans, Rajsaman et Classic Cool, 1264/3
- Ultra Marin**, m, 2 ans, Ultra IRE et Country Lanes, 1222
- ***Ultra Violet GER**, h, 3 ans, Sea The Moon GER et United Germany GER, 1398/2
- Ultramarine**, f, 4 ans, Siyouni et Aquamarine (JPN), 1286/3
- Una Chilena**, f, 4 ans, Gemix et Zursler GER, 1208
- ***Unamuno IRE**, h, 5 ans, Gregorian IRE et Forrest Star GB, 1396/1
- ***Under Attack SPA**, h, 5 ans, Lucayan et Aguamarina IRE, 1232
- Une Place A Table**, f, 3 ans, Spanish Moon USA et Little Bony, 1252
- Unruffled**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Cool And Composed USA, 1304/4
- Urban Design**, f, 3 ans, Footstepsinthesand GB et Fast Lane Lili (GB), 1376/3
- ***Urban Rock IRE**, h, 6 ans, Rock Of Gibraltar IRE et In Safe Hands IRE, 1229/2
- Urga Des Rocs**, f, 5 ans, Carghese Des Landes et Urga Pontadour, 1370/7
- Urwald (GB)**, h, 5 ans, Le Havre (IRE) et Waldjagd GB, 1286/7
- Usain Best**, h, 9 ans, Whipper USA et Take Grace, 1401/5
- Usticia**, f, 5 ans, Sri Putra GB et Justicia, 1188
- Usticia**, f, 5 ans, Sri Putra GB et Justicia, 1401
- ***Utamaro GER**, m, 3 ans, Reliable Man (GB) et Ungarin GER, 1416/1
- Uzel**, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Saga Boreale USA, 1400
- Va S'Y Mix**, h, 4 ans, Gemix et Vesilia, 1269/3
- Vabellino Succes**, h, 6 ans, Domedriver (IRE) et Verisca (IRE), 1216
- Vadilica (GB)**, f, 5 ans, Poet'S Voice GB et Vadiya, 1350/4
- Vae Patron**, m, 3 ans, Manduro GER et Marie Celeste, 1276
- Valdarann**, h, 3 ans, Siyouni et Valdaya, 1288/1
- ***Valentine Mist IRE**, f, 9 ans, Vale Of York IRE et Silvertine IRE, 1264/5
- Valentine Ninian**, f, 4 ans, Le Houssais et Boum Des Aigles, 1302
- Valentino**, h, 5 ans, Rajsaman et Welcome Valentine (GB), 1346/2
- Valeya**, f, 5 ans, Mastercraftsman IRE et Valdiyana, 1435
- Vallee D'Enfer**, f, 3 ans, Footstepsinthesand GB et Pradara, 1266/2
- Vallee De Joie (GB)**, f, 3 ans, Bobby'S Kitten USA et Vallicola (IRE), 1386
- Valley Kid**, m, 8 ans, Kendargent et Valera GER, 1339
- Valmorel (IRE)**, f, 3 ans, Intello GER et Vadirima, 1227
- ***Valour IRE**, f, 3 ans, Dawn Approach IRE et Island Home GB, 1351/3
- Van Halo**, h, 5 ans, Dabirsim et Victoire Royale GER, 1307
- Vancouver Du Guern**, h, 5 ans, George Vancouver USA et Satwa Sunrise, 1283
- Vancouver Du Guern**, h, 5 ans, George Vancouver USA et Satwa Sunrise, 1420/1
- Vanille Bleue**, f, 2 ans, Pomellato GER et Chambles GB, 1293
- Vanouche**, f, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Blarney Stone (IRE), 1376
- Vardana**, f, 3 ans, Awtaad IRE et Vaderana, 1313/2
- Vasco Da Gama**, h, 4 ans, Dansili GB et Some Spirit IRE, 1200

- Vasy Sakhee**, f, 8 ans, Sakhee USA et Vasy Fleur De Roy, **1431/4**
- Vatohio**, f, 9 ans, Vatori et Parkohio, **1420/5**
- Vautrin (IRE)**, m, 6 ans, Bated Breath GB et Lou Salome (IRE), **1428/1**
- Vaux Le Vicomte**, h, 3 ans, The Gurkha IRE et James Bond Girl USA, 1241
- Vega Dream (GB)**, m, 4 ans, Lope De Vega IRE et Sheringa, **1410/5**
- Venere**, f, 5 ans, Wootton Bassett GB et Croisiere USA, **1233/1**
- Vent Du Reve**, h, 6 ans, Trivellino et Romane D'Hermeriaie, **1220/3**
- Ventura Lightning**, m, 4 ans, No Nay Never USA et From This Day On USA, **1248/4**
- Venusio**, h, 6 ans, Maiguri (IRE) et Vinskaia USA, 1300
- Venusio**, h, 6 ans, Maiguri (IRE) et Vinskaia USA, 1440
- *Verbena GB**, f, 3 ans, Lethal Force IRE et Red Bloom GB, 1304
- Verdina**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Vernissage (IRE), 1288
- Version Top**, h, 3 ans, Waldpark GER et Version Officielle, 1325
- Vert Diamand**, h, 7 ans, Diamond Green et Valprime, 1291
- Verti Chop**, h, 8 ans, Namid GB et Very Astair, 1428
- Vespaman**, h, 5 ans, Vespone IRE et Lady Top, 1224
- Vicopisano**, h, 6 ans, Elusive City USA et Suama, **1201/2**
- Victim Of Love**, f, 4 ans, Martaline GB et Hotel California, **1249/3**
- *Victor Ludorum GB**, m, 4 ans, Shamardal USA et Antiquities GB, **1358/3**
- Victory Cat**, f, 4 ans, Cat Junior USA et Crazy Fling IRE, 1291
- Vienna Woods**, f, 7 ans, Cacique IRE et Vienna View GB, **1367/1**
- Viesna**, f, 4 ans, Montmartre et Robinka, **1435/4**
- Villa Royale**, f, 4 ans, Style Vendome et Royale Again, **1212/1**
- Villa Wagram (IRE)**, f, 3 ans, Zoffany IRE et Every Time GB, **1313/3**
- Vim**, h, 10 ans, Zafeen FR et Version Originale, **1306/5**
- Vingtcoeurs**, h, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Ana Zghorta GB, 1341
- *Violet Run IRE**, f, 3 ans, Heeraat IRE et Violet Ballerina IRE, **1417/7**
- Viomenil**, h, 5 ans, Saonois et Villa Joyeuse, **1335/3**
- Vipin**, h, 6 ans, Approve IRE et Heaven'S Heart (IRE), 1402
- Visir Iznogud**, m, 4 ans, Sommerabend GB et Mademoiselle Sally (GB), **1300/4**
- Visite Privee**, f, 4 ans, Waldpark GER et Visite Royale, **1248/1**
- Vissani**, m, 3 ans, Dariyan et Visorama (IRE), 1205
- Viyelna**, f, 3 ans, Siyouni et Viyana IRE, **1304/3**
- Vizeli**, m, 3 ans, Iffraaj GB et Visoriyna, 1270
- *Vocal Music IRE**, m, 6 ans, Vocalised USA et Christinas Letter IRE, 1340
- Voila Pourquoi**, h, 4 ans, Sri Putra GB et Dix Neuf Six GB, 1437
- Volo Boy**, h, 12 ans, Bulington et Miss Gail, **1369/5**
- *Vouchsafe IRE**, f, 3 ans, Kingman GB et Ventura IRE, **1206/3**
- Vuelta Di Baci**, f, 5 ans, Casamento IRE et Ponentina, **1327/5**
- Walachope**, f, 3 ans, Captain Chop et Waliya, 1214
- Walachope**, f, 3 ans, Captain Chop et Waliya, 1325
- Walali Walala**, m, 3 ans, French Fifteen et Tiptonia USA, 1236
- Waldensee**, m, 3 ans, Olympic Glory IRE et Winshine, **1429/5**
- Wallis Et Futuna**, f, 3 ans, Territories IRE et Life Of Risks, **1332/1**
- Wally (IRE)**, h, 4 ans, Siyouni et Full Of Beauty GB, **1358/5**
- Wally'S Kokonut**, h, 4 ans, Olympic Glory IRE et Dianaba, **1186/5**
- *Walsingham GER**, h, 7 ans, Campanologist USA et Winterkonigin GER, **1228/7**
- *War Asset ITY**, h, 8 ans, Blu Air Force IRE et Tell Me ITY, **1410/2**
- Warning At Sea (IRE)**, f, 3 ans, Sea The Moon GER et Forewarned IRE, 1204
- Wasachop**, h, 4 ans, Kheleyf USA et Wa Zine, 1297
- Watch Him**, m, 3 ans, Elvstroem AUS et Watchful IRE, **1310/4**
- Watchmen**, h, 4 ans, Elvstroem AUS et Watchful IRE, 1435
- Wayne**, h, 7 ans, Holy Roman Emperor IRE et Western Mystic GER, 1331
- *We Get By GB**, h, 3 ans, Brazen Beau AUS et Windy Britain GB, 1195
- We Love**, f, 5 ans, Kandahar Run GB et Wildspitze GB, 1218
- We Love Daisy**, f, 3 ans, Crossharbour GB et Green Daisy, 1214
- We Ride The World (IRE)**, h, 6 ans, Orpen USA et Meulles, 1391
- *Well And Truly IRE**, f, 3 ans, Teofilo IRE et Well Away GER, **1183/1**
- Wend'Id**, f, 5 ans, Kentucky Dynamite USA et Fearside SPA, 1187
- Wend'Id**, f, 5 ans, Kentucky Dynamite USA et Fearside SPA, **1340/5**
- *Wensleydale GB**, f, 3 ans, Frankel GB et Divine IRE, **1198/7**
- Weska Du Petit Lac**, f, 4 ans, Whipper USA et Famoucha Du Pecos, **1246/5**
- *Western Soldier GER**, m, 3 ans, Soldier Hollow GB et Wamika GER, 1203
- Wetrov**, h, 6 ans, Evasive GB et Whoosh, **1229/3**
- *What A Fair Foot IRE**, f, 5 ans, Getaway GER et Reflecting IRE, **1187/2**
- What Do You Say**, h, 5 ans, Sri Putra GB et Lady Stapara (IRE), 1188
- Wheel Of Chance**, m, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Wheels Of Love (IRE), **1383/3**
- Where Chop**, m, 3 ans, Amadeus Wolf GB et Wa Zine, **1318/5**
- White Elusive**, f, 4 ans, Elusive City USA et Kataragama GB, 1235
- White Elusive**, f, 4 ans, Elusive City USA et Kataragama GB, 1413
- *Wilantos GER**, h, 4 ans, Adlerflug GER et Wilde Perle GB, **1281/2**
- Wild Bush**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Into The Wild, 1224
- Wild Bush**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Into The Wild, **1418/4**
- *Wildfeder GB**, f, 3 ans, Galileo IRE et Waldlerche GB, **1277/5**
- Wildwood**, 3 ans, Maxios (GB) et Walayta GER, **1424/1**
- *Wilkie GB**, h, 3 ans, New Approach IRE et Victorian Beauty USA, **1277/3**
- Willy Boy**, h, 4 ans, Willywell et Salve, 1234
- *Win Win GER**, f, 3 ans, Belardo IRE et Win For Life GER, 1313
- Wind Of Light**, f, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Windya, 1294
- Windy Welly**, f, 3 ans, Kingsalsa USA et Broken And Go, **1320/5**
- Wings**, m, 3 ans, Elvstroem AUS et Well Planned GER, 1288
- *Wink Oliver GB**, h, 9 ans, Winker Watson GB et Nadinska GB, **1300/5**
- Wladimir**, m, 4 ans, Makfi GB et Topza, **1215/3**
- Woerthersee**, m, 4 ans, Slickly et Windsbraut GER, 1207
- Wolf Du Lemo**, h, 5 ans, Born King JPN et Jade Rheinberg GER, 1257
- Wonder Hope**, f, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Winning Ticket, 1231
- *Wonderful Moon GER**, m, 4 ans, Sea The Moon GER et Wonderful Filly GER, 1393
- Woody Cat**, m, 3 ans, Literato et Bush Cat USA, **1280/5**
- *Woolacombe GB**, f, 3 ans, Zoffany IRE et Wooing IRE, 1231
- Wooturn**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Turning For Home, **1289/1**
- *Wow GER**, h, 7 ans, Areion GER et Wonderful Filly GER, **1200/3**
- Xellent**, f, 9 ans, Naaqoos (GB) et Boaka, 1238
- Yaka Chope**, f, 3 ans, Captain Chop et lamachope, 1247
- Yamina**, f, 3 ans, Territories IRE et Irish Song, **1409/2**
- Yellow Samba**, f, 4 ans, Rio De La Plata USA et Yellow Queen, **1186/4**
- Yesnomaybe**, h, 3 ans, Goken et Talna, 1252
- Yokohama**, h, 3 ans, Rajsaman et Alceste IRE, **1245/5**
- You'Re In My Heart**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Dynamite, 1183
- Youca**, f, 6 ans, Youmzain IRE et Capillano Smile BEL, **1261/5**
- Youca**, f, 6 ans, Youmzain IRE et Capillano Smile BEL, **1340/4**
- Youmna**, m, 5 ans, French Fifteen et Enfant Modele (GB), **1340/2**
- *Young Merlin IRE**, h, 5 ans, Camelot GB et Zelloof IRE, 1324
- Your Love**, f, 3 ans, Galiway (GB) et Do Something Love, **1436/5**
- Yquelon**, m, 3 ans, Rajsaman et Kenjada, **1265/1**
- Ysaure**, f, 3 ans, Dabirsim et Dont Teutch, 1398
- Yssingeaux**, h, 5 ans, Dabirsim et Lovely Best, 1391
- Yuzu**, f, 4 ans, Sommerabend GB et Rubies GB, 1189
- *Zaamar IRE**, h, 5 ans, Tamayuz GB et Tawteen USA, **1233/4**
- Zabelia**, f, 6 ans, Manduro GER et Zarnitza USA, **1335/4**
- Zain Gold**, h, 7 ans, Atlantic Waves IRE et Sleek Gold GB, 1225
- Zambeso**, h, 10 ans, Zambezi Sun GB et Oubliette USA, 1324
- *Zamuja GB**, m, 10 ans, Mujahid USA et Mazaya IRE, 1225
- Zanak**, h, 5 ans, Dragon Dancer GB et Zanatiya, **1350/5**
- Zappeuse**, f, 8 ans, Zamindar USA et Sans Chichi, **1238/3**
- Zarica**, f, 7 ans, Rio De La Plata USA et Zarnitza USA, **1339/1**
- Zarra Star**, f, 4 ans, Azadi et Larissa Star, **1267/3**
- *Zarya GER**, f, 4 ans, Kamsin GER et Zazera, **1364/3**
- Zawat**, f, 4 ans, Orpen USA et Kiyounie, 1423
- Zephir**, h, 9 ans, Lawman et Mensa Sonne FR, 1397
- *Zerostress GER**, h, 5 ans, Areion GER et Zaya GER, 1275
- Zhivago (IRE)**, m, 3 ans, Kendargent et Zanet, 1214
- Zileo (GB)**, m, 3 ans, Galileo IRE et Lady Zuzu USA, **1282/1**
- Zillipom**, f, 3 ans, Pomellato GER et Zillione Beauty, **1315/7**
- Zimbaldino**, h, 5 ans, Dunaden FR et Pearl Goddess GB, 1341
- Zinouyi**, h, 4 ans, Siyouni et Zina Blue, 1186
- Zinzichera**, f, 9 ans, Centennial IRE et Naghaland, **1232/1**

Zinzin Moretto (IRE), h, 3 ans,
Anodin (IRE) et Acentela (IRE),
1282

Zippere, f, 4 ans, Soul City IRE et
Mapreference Amoi, 1263

Zita Des Echanault, f, 8 ans,
Montmartre et Engagee, **1367/2**

Zock, h, 7 ans, Rock Of Gibraltar
IRE et Zanet, **1212/5**

Zodiac Sign, h, 3 ans, Dragon
Pulse IRE et Real Art GB, 1237

Zoffwartz, f, 2 ans, Zoffany IRE et
Hadrian'S Waltz IRE, 1426

Zorpen, h, 6 ans, Orpen USA et
Cinecitta USA, 1284

Zorpen, h, 6 ans, Orpen USA et
Cinecitta USA, **1380/1**

Zuccesso, m, 4 ans, Dabirsim et
Zaphira GER, 1235